

ASSEMBLY
OF
WESTERN EUROPEAN UNION

ASSEMBLÉE
DE
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

PROCEEDINGS

ACTES OFFICIELS

EIGHTEENTH ORDINARY SESSION

DIX-HUITIÈME SESSION ORDINAIRE

First Part

Première Partie

June 1972

Juin 1972

I

I

Assembly Documents

Documents de Séance

W. E. U.

U. E. O.

PARIS

**ASSEMBLY
OF
WESTERN EUROPEAN UNION**

**ASSEMBLÉE
DE
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE**

PROCEEDINGS

ACTES OFFICIELS

EIGHTEENTH ORDINARY SESSION

DIX-HUITIÈME SESSION ORDINAIRE

First Part

June 1972

Première Partie

Juin 1972

I

I

Assembly Documents

Documents de Séance

72.219

W. E. U.

U. E. O.

PARIS

The *Proceedings* of the First Part of the Eighteenth Ordinary Session of the Assembly of WEU comprise two volumes :

Volume I : Assembly Documents.

Volume II : Orders of the Day and Minutes of Proceedings, Official Report of Debates, General Index.

Les *Actes officiels* de la première partie de la Dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. comportent deux tomes :

Tome I : Documents de séance.

Tome II : Ordres du jour et procès-verbaux, Compte rendu officiel des débats, Index général.

TABLE OF CONTENTS

	Page
List of Representatives and Substitutes	8
Documents :	
565. Agenda of the First Part of the Eighteenth Ordinary Session, Paris, 5th-8th June 1972	10
566. Order of Business of the First Part of the Eighteenth Ordinary Session, Paris, 5th-8th June 1972	11
567. Seventeenth Annual Report of the Council to the Assembly on the Council's activities for the period 1st January to 31st December 1971 ...	14
568. Defence on the northern and southern flanks — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Vedovato, Rapporteur.....	49
569. Application of the Brussels Treaty — Reply to the Seventeenth Annual Report of the Council — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Badini Confalonieri, Rapporteur	69
1 Amendment	79
570. Relations with Parliaments — Information Report submitted on behalf of the Committee for Relations with Parliaments by Mr. Péronnet, Rapporteur	80
571. Technological collaboration in a European framework — Reply to the Seventeenth Annual Report of the Council — Report submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions by Mr. Elvinger, Rapporteur	102
572. Orbital stations and the civil and military consequences — Report submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions by Mr. Kahn-Ackermann, Rapporteur	113
573. British membership of the European Communities and the prospects of scientific and technical co-operation in Europe — Report submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions by Mr. Lloyd, Rapporteur	128
574. State of European security — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Lemmrich, Rapporteur	150
575. Political activities of the Council — Reply to the Seventeenth Annual Report — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Nederhorst, Rapporteur	192

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Liste des Représentants et des Suppléants.....	8
Documents :	
565. Ordre du jour de la première partie de la Dix-huitième session ordinaire, Paris, 5-8 juin 1972	10
566. Calendrier de la première partie de la Dix-huitième session ordinaire, Paris, 5-8 juin 1972	11
567. Dix-septième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée sur les activités du Conseil du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1971	14
568. La défense sur les flancs nord et sud — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Vedovato, rapporteur	49
569. Application du Traité de Bruxelles — Réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Badini Confalonieri, rapporteur	69
1 amendement	79
570. Relations avec les parlements — Rapport d'information présenté au nom de la Commission pour les Relations avec les Parlements par M. Péronnet, rapporteur	80
571. La collaboration technologique dans un cadre européen — Réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil — Rapport présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale par M. Elvinger, rapporteur	102
572. Le système des stations orbitales et ses conséquences civiles et militaires — Rapport présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale par M. Kahn-Ackermann, rapporteur	113
573. La coopération scientifique et technique en Europe dans la perspective de l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes — Rapport présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale par M. Lloyd, rapporteur	128
574. L'état de la sécurité européenne — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Lemmrich, rapporteur	150
575. Les activités politiques du Conseil — Réponse au Dix-septième rapport annuel — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Nederhorst, rapporteur	192

TABLE OF CONTENTS

	Page
576. Europe and the Mediterranean — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Krieg, Rapporteur	198
577. Europe and present-day economic and political problems — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Scott-Hopkins, Rapporteur.....	221
5 Amendments and 1 Amendment to Amendment	237
578. Replies of the Council to Recommendations 211 to 217	243

	Page
576. L'Europe et la Méditerranée — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Krieg, rapporteur	198
577. L'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Scott-Hopkins, rapporteur	221
5 amendements et 1 sous-amendement.....	237
578. Réponses du Conseil aux Recommandations nos 211 à 217	243

LIST OF REPRESENTATIVES BY COUNTRIES LISTE DES REPRÉSENTANTS PAR PAYS

BELGIUM BELGIQUE

Representatives — Représentants

MM. DELFORGE Paul	P.L.P.
DEQUAE André	Soc. chr.
HOUSIAUX Georges	Socialiste
LEYNEN Hubert	Soc. chr.
de STEXHE Paul	Soc. chr.
TANGHE Francis	Soc. chr.
VAN LENT Aimé	Socialiste

Substitutes — Suppléants

MM. ADRIAENSENS Hugo	Socialiste
de BRUYNE Hektor	Volkswijze
De CLERCQ Paul	P.V.V.
DEFOSSET Léon	F.D.F.-R.W.
HULPIAU Raphaël	Soc. chr.
NOTHOMB Charles	Soc. chr.
VAN HOEYLANDT D. Bernard	Socialiste

FRANCE

Representatives — Représentants

MM. BEAUGUITTE André	Républ. indép.
de FÉLICE Pierre	Gauche démoc.
FLORNOY Bertrand	U.D.R.
JUNG Louis	U.C.D.P.
KRIEG Pierre-Charles	U.D.R.
LABBÉ Claude	U.D.R.
LEGARET Jean	Indépendant
de MONTESQUIOU Pierre	P.D.M.
NESSLER Edmond	U.D.R.
PÉRIDIER Jean	Socialiste
PÉRONNET Gabriel	Radical
PETIT Camille	U.D.R.
de PRÉAUMONT Jean	U.D.R.
RADIUS René	U.D.R.
RIVIÈRE Paul	U.D.R.
SCHLEITER François	Républ. indép.
SCHMITT Robert	App. U.D.R.
VITTEP Pierre	Républ. indép.

Substitutes — Suppléants

MM. ABELIN Pierre	P.D.M.
BIZET Emile	U.D.R.
BOURGEOIS Georges	U.D.R.
CAPELLE Jean-Joseph	App. U.D.R.
de CHEVIGNY Pierre	Indépendant
DARDEL Georges	Socialiste
DESTREMAU Bernard	Républ. indép.
GAUTIER Lucien	U.D.R.
GRUSSENMEYER François	U.D.R.
HAURET Robert	U.D.R.

MM. LAURENT-THOUVEREY Ch.	Gauche démoc.
LEMAIRE Marcel	Centre républ.
MOULIN Arthur	U.D.R.
Mme PLOUX Suzanne	U.D.R.
MM. SCHLOESING Edouard	Radical
VALLEIX Jean	U.D.R.
WEBER Pierre	Républ. indép.
YVON Joseph	U.C.D.P.-P.D.M.

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Representatives — Représentants

MM. ALBER Siegbert	C.D.U.
AMREHN Franz	C.D.U.
BALS Johann Baptist	S.P.D.
BAUER Hannsheinz	S.P.D.
BLUMENFELD Erik Bernhard	C.D.U.
Mme DIEMER-NICOLAUS Emmy	F.D.P.
MM. DRAEGER Heinrich	C.D.U.
FURLER Hans	C.D.U.
Mme HERKLOTZ Luise	S.P.D.
MM. HÖSL Alex	C.D.U.
KAHN-ACKERMANN Georg	S.P.D.
Mme KLEE Marie-Elisabeth	C.D.U.
MM. LEMMRICH Karl Heinz	C.D.U.
LENZE Franz	C.D.U.
PÖHLER Heinz	S.P.D.
RICHTER Klaus	S.P.D.
RINDERSPACHER Fritz	S.P.D.
SCHMID Carlo	S.P.D.

Substitutes — Suppléants

MM. AHRENS Karl	S.P.D.
BARZEL Rainer	C.D.U.
ENDERS Wendelin	S.P.D.
FRITSCH Walter	S.P.D.
HERMESDORF Herbert	C.D.U.
JUNG Kurt	F.D.P.
KEMPFLER Fritz	C.D.U.
KLEPSCH Egon	C.D.U.
KLIESING Georg	C.D.U.
MÜLLER Günther	S.P.D.
PAWELCZYK Alfons	S.P.D.
ROSER Hans Leonhard	C.D.U.
SCHMIDT Hermann	S.P.D.
SCHMÜCKER Kurt	C.D.U.
SCHULZ Klaus-Peter	C.D.U.
SIEGLERSCHMIDT Hellmut	S.P.D.
Mme WALZ Hanna	C.D.U.
M. WIENAND Karl	S.P.D.

ITALY
ITALIE

Representatives — Représentants

MM. BADINI CONFALONIERI V.	Libéral
BEMPORAD Alberto	Socialiste
BETTIOL Giuseppe	Dém. chr.
CASTELLACCIO Antonio	Socialiste
CORTI Bruno	Socialiste
DINDO Dino	Socialiste
FOSCHINI Nicola	Dém. chr.
GONELLA Guido	Dém. chr.
LA LOGGIA Giuseppe	Dém. chr.
MAMMI Oscar	Républicain
MINNOCCI Giacinto	Socialiste
PECORARO Antonio	Dém. chr.
PICA Domenico	Dém. chr.
SALARI Giuseppe	Dém. chr.
TREU Renato	Dém. chr.
VEDOVATO Giuseppe	Dém. chr.
ZANNINI Gino	Dém. chr.
N...	

Substitutes — Suppléants

MM. AVERARDI Giuseppe	Socialiste
BALDANI GUERRA Alfredo	Socialiste
CATELLANI Edoardo	Socialiste
COPPOLA Mattia	Dém. chr.
Mme DAL CANTON Maria Pia	Dém. chr.
MM. FANELLI Augusto Cesare	Dém. chr.
FORTUNA Loris	Socialiste
GENCO Giacinto	Dém. chr.
LAFORGIA Antonio	Dém. chr.
Mme MIOTTI CARLI Amalia	Dém. chr.
MM. PELIZZO Guglielmo	Dém. chr.
PREARO Roberto	Dém. chr.
PREMOLI Augusto	Libéral
SPADOLA Enrico	Dém. chr.
SPIGAROLI Alberto	Dém. chr.
TANGA Alfonso	Dém. chr.
TANSINI Angelo	Socialiste
ZAMBERLETTI Giuseppe	Dém. chr.

LUXEMBOURG

Representatives — Représentants

MM. ABENS Victor	Parti ouvrier soc.
MARGUE Georges	Parti chrét. social
MART René	Parti démocrat.

Substitutes — Suppléants

MM. CRAVATTE Henry	Parti social dém.
ELVINGER Paul	Parti démocrat.
SPAUTZ Jean	Parti chrét. social

NETHERLANDS
PAYS-BAS

Representatives — Représentants

MM. CORNELISSEN P. A. M.	Pop. cath.
DANKERT P.	Travailleiste
GEELEKERKEN N. G.	Antirévolution.
LETSCHERT H. B. P. A.	Pop. cath.
NEDERHORST G. M.	Travailleiste
PORTHEINE F.	Libéral
VONDELING A.	Travailleiste

Substitutes — Suppléants

MM. ter BEEK A. L.	Travailleiste
de GOEDE A.	D. 66
PEIJNENBURG M. W. J. M.	Pop. cath.
PIKET F. H.	Chr. hist.
van RIEL H.	Libéral
van der SANDEN P. J. A.	Pop. cath.
VOOGD J. J.	Travailleiste

UNITED KINGDOM
ROYAUME-UNI

Representatives — Représentants

Mr. James BOYDEN	Labour
Mr. Donald COLEMAN	Labour
Mr. George DARLING	Labour
Mr. Simon Wingfield DIGBY	Conservative
Mr. Ernest FERNYHOUGH	Labour
Lord GLADWYN	Liberal
Mr. W. Percy GRIEVE	Conservative
Mr. Frank JUDD	Labour
Mr. Ian LLOYD	Conservative
Mr. William MOLLOY	Labour
Mr. W. John PEEL	Conservative
Président de l'Assemblée	
Sir John RODGERS	Conservative
Mr. Hugh ROSSI	Conservative
Lord St. HELENS	Conservative
Mr. Duncan SANDYS	Conservative
Mr. Michael STEWART	Labour
Dame Joan VICKERS	Conservative
Lord WALSTON	Labour

Substitutes — Suppléants

Mr. Julian CRITCHLEY	Conservative
Mr. Arthur DAVIDSON	Labour
Mr. Douglas DODDS-PARKER	Conservative
Mrs. Doris FISHER	Labour
Mr. Patrick GORDON WALKER	Labour
Mr. John HILL	Conservative
Mr. Arthur JONES	Conservative
Mr. Barry JONES	Labour
Mr. David MARQUAND	Labour
Mr. T. Frederick PEART	Labour
Sir Brandon RHYS WILLIAMS	Conservative
Mr. James SCOTT-HOPKINS	Conservative
Lord SELSDON	Conservative
Mr. William SMALL	Labour
Mr. David STEEL	Libéral
Mr. Frank TOMNEY	Labour
Mr. David WALDER	Conservative
Mr. Dennis WALTERS	Conservative

AGENDA
of the First Part of the Eighteenth Ordinary Session
Paris, 5th-8th June 1972

I. Report of the Council

Seventeenth Annual Report of the Council
to the Assembly

II. Political Questions

1. Political activities of the Council — Reply to the Seventeenth Annual Report of the Council
2. Europe and present-day economic and political problems
3. Europe and the Mediterranean

Report tabled by Mr. Nederhorst on behalf of the General Affairs Committee

Report tabled by Mr. Scott-Hopkins on behalf of the General Affairs Committee

Report tabled by Mr. Krieg on behalf of the General Affairs Committee

III. Defence Questions

1. Application of the Brussels Treaty — Reply to the Seventeenth Annual Report of the Council
2. State of European security
3. Defence on the northern and southern flanks

Report tabled by Mr. Badini Confalonieri on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments

Report tabled by Mr. Lemmrich on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments

Report tabled by Mr. Vedovato on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments

IV. Technical and Scientific Questions

1. Technological collaboration in a European framework — Reply to the Seventeenth Annual Report of the Council
2. British membership of the European Communities and the prospects of scientific and technical co-operation in Europe
3. Orbital stations and the civil and military consequences

Report tabled by Mr. Elvinger on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions

Report tabled by Mr. Lloyd on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions

Report tabled by Mr. Kahn-Ackermann on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions

V. Rules of Procedure of the Assembly

Motion to amend the Rules of Procedure submitted by Mr. Bauer and others

Report tabled by Mr. on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges

VI. Relations with Parliaments

Seventh half-yearly report

Report tabled by Mr. Péronnet on behalf of the Committee for Relations with Parliaments

ORDRE DU JOUR
de la première partie de la Dix-huitième session ordinaire
Paris, 5-8 juin 1972

I. Rapport du Conseil

Dix-septième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée

II. Questions politiques

1. Activités politiques du Conseil des Ministres — Réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil
2. L'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels
3. L'Europe et la Méditerranée

Rapport présenté par M. Nederhorst au nom de la Commission des Affaires Générales

Rapport présenté par M. Scott-Hopkins au nom de la Commission des Affaires Générales

Rapport présenté par M. Krieg au nom de la Commission des Affaires Générales

III. Questions de défense

1. Application du Traité de Bruxelles — Réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil
2. L'état de la sécurité européenne
3. La défense sur les flancs nord et sud

Rapport présenté par M. Badini Confalonieri au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements

Rapport présenté par M. Lemmrich au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements

Rapport présenté par M. Vedovato au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements

IV. Questions scientifiques et techniques

1. La collaboration technologique dans un cadre européen — Réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil
2. La coopération scientifique et technique en Europe dans la perspective de l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes
3. Le système des stations orbitales et ses conséquences civiles et militaires

Rapport présenté par M. Elvinger au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale

Rapport présenté par M. Lloyd au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale

Rapport présenté par M. Kahn-Ackermann au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale

V. Règlement de l'Assemblée

Proposition de résolution tendant à la modification du Règlement présentée par M. Bauer et plusieurs de ses collègues

Rapport présenté par M. au nom de la Commission du Règlement et des Immunités

VI. Relations avec les parlements

Septième rapport semestriel

Rapport présenté par M. Péronnet au nom de la Commission pour les Relations avec les Parlements

ORDER OF BUSINESS
of the First Part of the Eighteenth Ordinary Session
Paris, 5th-8th June 1972

MONDAY, 5th JUNE

Morning 10 a.m.

Political Groups.

Afternoon 3 p.m.

Opening of the First Part of the Eighteenth Ordinary Session of the Assembly.

Speech by the Provisional President of the Assembly.

Examination of credentials.

Election of the President of the Assembly.

Election of the Vice-Presidents of the Assembly.

Speech by the President of the Assembly.

Adoption of the draft Order of Business of the First Part of the Eighteenth Ordinary Session.

Ratification of decisions of the Presidential Committee.

Speech by Mr. Berkhan, Minister of State for Defence of the Federal Republic of Germany.

Technological collaboration in a European framework — Reply to the Seventeenth Annual Report of the Council :

presentation of the report tabled by Mr. Elvinger on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

General Debate.

Vote on the draft Recommendation.

TUESDAY, 6th JUNE

Morning 9.30 a.m.

Meeting of the Committee on Defence Questions and Armaments for the election of its Bureau.

9.45 a.m.

Meeting of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions for the election of its Bureau.

10 a.m.

British membership of the European Communities and the prospects of scientific and technical co-operation in Europe :

presentation of the report tabled by Mr. Lloyd on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

General Debate.

CALENDRIER
de la première partie de la Dix-huitième session ordinaire
Paris, 5-8 juin 1972

LUNDI 5 JUIN

Matin 10 heures :

Groupes politiques.

Après-midi 15 heures :

Ouverture de la première partie de la Dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée.

Discours du Doyen d'âge.

Vérification des pouvoirs.

Election du Président de l'Assemblée.

Election des Vice-Présidents de l'Assemblée.

Discours du Président de l'Assemblée.

Adoption du projet de calendrier de la première partie de la Dix-huitième session ordinaire.

Ratification de l'action du Comité des Présidents.

Discours de M. Berkhan, Secrétaire d'Etat à la défense de la République Fédérale d'Allemagne.

La collaboration technologique dans un cadre européen — Réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil :

présentation du rapport déposé par M. Elvinger au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

MARDI 6 JUIN

Matin 9 h. 30 :

Réunion de la Commission des Questions de Défense et des Armements pour l'élection de son Bureau.

9 h. 45 :

Réunion de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale pour l'élection de son Bureau.

10 heures :

La coopération scientifique et technique en Europe dans la perspective de l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes :

présentation du rapport déposé par M. Lloyd au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

Débat général.

Orbital stations and the civil and military consequences :

presentation of the report tabled by Mr. Kahn-Ackermann on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

General Debate.

Votes on the draft Recommendations.

End of sitting

Meetings of the Committee on Rules of Procedure and Privileges and the Committee for Relations with Parliaments for the election of their Bureaux.

Afternoon, 2.30 p.m.

Meetings of the General Affairs Committee and the Committee on Budgetary Affairs and Administration for the election of their Bureaux.

3 p.m.

Europe and present-day economic and political problems :

presentation of the report tabled by Mr. Scott-Hopkins on behalf of the General Affairs Committee.

General Debate.

About 4 p.m.

Speech by Mr. de Lipkowski, Secretary of State to the French Minister for Foreign Affairs.

About 5.30 p.m.

Presentation of the Seventeenth Annual Report of the Council by Mr. Aldo Moro, Minister for Foreign Affairs of Italy and Chairman-in-Office of the Council.

Political activities of the Council — Reply to the Seventeenth Annual Report of the Council :

presentation of the report tabled by Mr. Nederhorst on behalf of the General Affairs Committee.

Application of the Brussels Treaty — Reply to the Seventeenth Annual Report of the Council :

presentation of the report tabled by Mr. Badini Confalonieri on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General Debate.

Votes on the draft Recommendations.

WEDNESDAY, 7th JUNE

Morning 10 a.m.

Europe and present-day economic and political problems :

Resumed General Debate

Europe and the Mediterranean :

presentation of the report tabled by Mr. Krieg on behalf of the General Affairs Committee.

General Debate.

Le système des stations orbitales et ses conséquences civiles et militaires :

présentation du rapport déposé par M. Kahn-Ackermann au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

Débat général.

Votes des projets de recommandations.

A l'issue de la séance :

Réunions de la Commission du Règlement et des Immunités et de la Commission pour les Relations avec les Parlements pour l'élection de leurs Bureaux.

Après-midi 14 h. 30 :

Réunions de la Commission des Affaires Générales et de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration pour l'élection de leurs Bureaux.

15 heures :

L'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels :

présentation du rapport déposé par M. Scott-Hopkins au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

Vers 16 heures :

Discours de M. de Lipkowski, Secrétaire d'Etat français auprès du ministre des affaires étrangères.

Vers 17 h. 30 :

Présentation du Dix-septième rapport annuel du Conseil par M. Aldo Moro, Ministre des affaires étrangères de l'Italie et Président en exercice du Conseil.

Les activités politiques du Conseil — Réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil :

présentation du rapport déposé par M. Nederhorst au nom de la Commission des Affaires Générales.

Application du Traité de Bruxelles — Réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil :

présentation du rapport déposé par M. Badini Confalonieri au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

Votes des projets de recommandations.

MERCREDI 7 JUIN

Matin 10 heures :

L'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels :

Suite du débat général.

L'Europe et la Méditerranée :

présentation du rapport déposé par M. Krieg au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

Afternoon 3 p.m.

Seventh half-yearly report of the Committee for Relations with Parliaments :

presentation of the information report tabled by Mr. Péronnet on behalf of the Committee for Relations with Parliaments.

Defence on the northern and southern flanks :

presentation of the report tabled by Mr. Vedovato on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

State of European security :

presentation of the report tabled by Mr. Lemmrich on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General Debate.

Speech by Mr. Peter Kirk, Parliamentary Under-Secretary of State for Defence for the Royal Navy of the United Kingdom.

THURSDAY, 8th JUNE

Morning 9 a.m.

Defence on the northern and southern flanks ;

State of European security :

Resumed General Debate.

Speech by Mr. Luns, Secretary-General of NATO, Chairman of the North Atlantic Council.

Votes on the draft Recommendations.

Europe and present-day economic and political problems ;

Europe and the Mediterranean :

Votes on the draft Recommendations.

CLOSE OF THE FIRST PART OF THE EIGHTEENTH ORDINARY SESSION

Après-midi 15 heures :

Septième rapport semestriel de la Commission pour les Relations avec les Parlements :

présentation du rapport d'information déposé par M. Péronnet au nom de la Commission pour les Relations avec les Parlements.

La défense sur les flancs nord et sud :

présentation du rapport déposé par M. Vedovato au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

L'état de la sécurité européenne :

présentation du rapport déposé par M. Lemmrich au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

Discours de M. Kirk, Sous-secrétaire d'Etat parlementaire britannique à la défense (Marine).

JEUDI 8 JUIN

Matin 9 heures :

La défense sur les flancs nord et sud ;

L'état de la sécurité européenne :

Suite du débat général.

Discours de M. Luns, Secrétaire général de l'O.T.A.N. et Président du Conseil de l'Atlantique Nord.

Votes des projets de recommandations.

L'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels ;

L'Europe et la Méditerranée :

Votes des projets de recommandations.

CLOTURE DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA DIX-HUITIÈME SESSION ORDINAIRE

***Seventeenth Annual Report of the Council to the Assembly
of Western European Union on the Council's activities for the period
1st January to 31st December 1971***

INTRODUCTION

The Council of Western European Union transmit to the Assembly the Seventeenth Annual Report on their activities, covering the period 1st January to 31st December 1971.

The main questions considered by the Council are dealt with in the following chapters :

I. Relations between the Council and the Assembly	15
II. Activities of the Council	17
III. Armaments Control Agency	27
IV. Standing Armaments Committee	33
V. Public Administration Committee	37
VI. Budgetary and administrative questions	39

***Dix-septième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée
de l'Union de l'Europe Occidentale sur les activités du Conseil
du 1^{er} janvier au 31 décembre 1971***

INTRODUCTION

Le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale a l'honneur de transmettre à l'Assemblée son dix-septième rapport annuel d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1971.

Les principales questions examinées par le Conseil sont traitées sous les rubriques suivantes :

I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée	15
II. Activités du Conseil	17
III. Agence pour le Contrôle des Armements	27
IV. Comité Permanent des Armements	33
V. Comité de l'administration publique	37
VI. Questions budgétaires et administratives	39

CHAPTER I

RELATIONS BETWEEN THE COUNCIL AND THE ASSEMBLY

A. Progress of relations between the Council and the Assembly

In 1971, practical collaboration between the Council and the Assembly was continued as usual through the machinery developed and improved over the years.

In drafting their Sixteenth Annual Report, the Council made a special effort to meet the wish of the various Assembly committees to receive the relevant chapters earlier than in previous years, while at the same time providing a sufficiently detailed account of all Council activities in 1970. Noting the Assembly's satisfaction on this point, the Council have again tried to transmit their report at the earliest possible moment.

The Council received the Assembly's various recommendations and the related reports, which provided member governments with valuable food for thought on the complicated problems of European construction. Careful consideration was given to the arguments and suggestions advanced in these recommendations; whenever technical questions were involved, they were, as usual, referred first to experts from the competent departments in the various capitals. The Council's replies showed that in many instances they share the Assembly's preoccupations and views.

The Council also complied with the request contained in a series of written questions from the Rapporteur of the Committee on Defence Questions and Armaments for supplementary information on the application of the Protocols to the revised Brussels Treaty. They were pleased to note the satisfaction expressed by the Assembly on this point.

As in earlier years, this dialogue between the Council and the Assembly was usefully supplemented by a number of contacts.

As at previous sessions, Ministers from member governments took part in the Assembly's debates. On these occasions, they gave their views on major problems listed for discussion during the Seventeenth Ordinary Session, both in their speeches and in replies to questions from members of the Assembly.

In addition, a meeting was held between the Council of Ministers and the Presidential Committee of the Assembly at the end of the ministerial meeting in The Hague, on 19th April.

On that occasion, members of the Council present took part in an exchange of views on a number of issues raised by members of the Committee with special reference to the construction of Europe and a number of problems arising outside Europe.

Both sides appeared to agree that the quality of these exchanges, which were informal in accordance with the arrangement reached in 1968 with a view to promoting spontaneous discussions, confirmed the interest of the first two meetings of the same kind held in Rome in October 1968 and Brussels in January 1970.

The Council believe that meetings of this kind are the best means of satisfying the parliamentarians' wish to discuss with them, as freely as possible, the various problems studied within the organisation. They will continue their efforts to make these occasions as worthwhile as possible.

Under this heading mention should also be made of the meetings held after the two other ministerial sessions, in London in July and in Paris in November, between the Chairmen-in-Office of the Council and representatives of the Chairman of the General Affairs Committee of the Assembly. At these meetings, held in accordance with a long-established practice, the members of the Committee were given an account of the Ministers' political consultations.

It may further be recalled that agreement was reached on the procedure for joint meetings between the Council and Assembly committees.

CHAPITRE I

RELATIONS ENTRE LE CONSEIL ET L'ASSEMBLÉE

A. Evolution des relations entre le Conseil et l'Assemblée

Le souci permanent d'entretenir une coopération étroite et confiante entre le Conseil et l'Assemblée s'est traduit durant l'année 1971 dans l'usage qui a été fait des moyens, accrus ou améliorés au cours des années, dont les deux organes disposent pour collaborer.

Lors de l'établissement de son Seizième rapport annuel, le Conseil avait fait un effort particulier pour rencontrer le désir marqué par les commissions de l'Assemblée de recevoir plus tôt que dans le passé les différents chapitres les intéressants, et présenter cependant un compte rendu suffisamment substantiel de l'ensemble de ses activités en 1970. Ayant noté que l'Assemblée en a été satisfaite, le Conseil s'est efforcé de lui adresser le présent rapport dans les meilleurs délais.

Le Conseil tient à dire qu'il a pris connaissance avec intérêt des recommandations reçues de l'Assemblée, et des rapports y afférents, qui ont fourni d'utiles éléments à la réflexion des gouvernements membres sur les problèmes complexes de la construction européenne. Les considérations exprimées dans ces recommandations et les suggestions qui y étaient avancées ont été examinées avec attention ; lorsqu'elles portaient sur des matières techniques, elles ont été comme d'habitude étudiées préalablement dans les capitales avec le concours d'experts des départements compétents. Les réponses du Conseil ont montré que celui-ci partageait sur plusieurs points les préoccupations ou les positions de l'Assemblée.

D'autre part, le Conseil a répondu aux demandes d'information complémentaire sur l'application des Protocoles du Traité de Bruxelles révisé dont le rapporteur de la Commission des Questions de Défense et des Armements l'avait saisi sous forme de questions écrites. Il s'est félicité de ce que l'Assemblée a exprimé sa satisfaction à ce sujet.

Le dialogue ainsi poursuivi par le Conseil et l'Assemblée a, comme les années précédentes, trouvé un complément utile dans un certain nombre de contacts.

Comme lors des sessions précédentes, des ministres des gouvernements membres ont pris part aux débats de l'Assemblée. Ils se sont attachés à développer leurs vues sur d'importants problèmes figurant à l'ordre du jour de la Dix-septième session ordinaire, cela tant par leurs déclarations que par leurs réponses à plusieurs questions que les membres de l'Assemblée leur ont posées.

D'autre part, une rencontre a été tenue, à l'issue de la réunion ministérielle de La Haye le 19 avril, entre le Conseil des Ministres et le Comité des présidents de l'Assemblée.

A cette occasion, les membres du Conseil présents se sont prêtés à des échanges de vues sur un certain nombre de thèmes abordés par les membres du comité, et centrés sur la construction européenne ainsi que sur différents problèmes posés hors d'Europe.

De l'avis, semble-t-il, des deux parties, la qualité de ces échanges, qui ont eu un caractère officieux suivant la formule convenue en 1968 pour favoriser la spontanéité de la discussion, a confirmé l'intérêt qu'elles avaient trouvé dans les deux premières réunions du même genre, organisées à Rome en octobre 1968 et à Bruxelles en janvier 1970.

Le Conseil croit que les rencontres de cette nature sont le mieux à même de satisfaire le vœu des parlementaires de traiter le plus librement possible avec lui des problèmes examinés au sein de l'organisation. Il continuera de s'attacher à les rendre aussi fructueuses que possible.

Il y a lieu de relever également dans ce contexte qu'à la suite des deux autres réunions ministérielles, à Londres en juillet et à Paris en novembre, les Présidents en exercice du Conseil se sont entretenus avec les représentants du président de la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée. Ces contacts, relevant d'une pratique déjà bien établie, ont permis de tenir les membres de la commission informés des consultations politiques auxquelles les ministres avaient procédé.

Il est aussi à rappeler que l'accord a pu se faire sur la procédure des réunions communes entre le Conseil et les commissions de l'Assem-

In October 1970, conversations were started between the then Chairman-in-Office of the Council and the President of the Assembly to try and work out more flexible arrangements for such meetings. The agreement which emerged from these talks formed the subject of letters exchanged in May and June 1971 between the President of the Assembly and the Chairman-in-Office of the Council. It is based on the principles set out in the Council's Sixteenth Annual Report, modified in their application to meet the committees' wish to have adequate prior notice of replies to their written questions before the start of joint meetings.

Lastly, the Council noted with interest that, in 1971, WEU parliamentarians continued to use the opportunities available in their own parliaments to put questions to the Ministers of member governments.

B. Summary of contacts between the Council and the Assembly

1. Speeches by Ministers of member governments made during the Seventeenth Ordinary Session of the Assembly

— *First part (15th to 17th June) :*

Mr. Geoffrey Rippon, Chancellor of the Duchy of Lancaster, when introducing the report on the Council's activities in 1970.

— *Second part (29th November to 1st December) :*

Mr. Pierre Harmel, Minister for Foreign Affairs of Belgium ;

Mr. Ian Gilmour, United Kingdom Secretary of State for Defence Procurement.

2. Assembly recommendations to the Council

— The Council gave replies to twelve recommendations transmitted by the Assembly. Recom-

mendations 199 to 203 were received after the second part of the Sixteenth Ordinary Session, and those numbered 204 to 210 were transmitted after the first part of the Seventeenth Ordinary Session.

— In December, the Council received seven recommendations adopted by the Assembly during the second part of its Seventeenth Ordinary Session. Consideration of these recommendations numbered 211 to 217 is now in hand.

3. Written questions put to the Council by members of the Assembly

Replies were given to seven written questions numbered 117 to 123 ; written question 124, received in December, is now under consideration.

4. Meetings between the Council and Assembly bodies

Meeting between the Council of Ministers and Presidential Committee of the Assembly after the ministerial session in The Hague on 19th April.

5. Personal contacts between the Chairman-in-Office of the Council and the representative of the Chairman of the General Affairs Committee

— Meeting between Sir Alec Douglas-Home, Chairman-in-Office of the Council, and Lord Gladwyn, member of the General Affairs Committee of the Assembly, after the ministerial meeting held in London on 1st July ;

— Meeting between Mr. Maurice Schumann, Chairman-in-Office of the Council, and Mr. Destremau, Vice-Chairman of the General Affairs Committee of the Assembly, after the meeting of the Council held at ministerial level in Paris on 20th November.

blée. En octobre 1970, des conversations avaient été entamées entre le Président du Conseil en exercice de l'époque et le Président de l'Assemblée dans le but d'aboutir à une procédure plus souple pour ces réunions. L'accord qui en a résulté a fait l'objet de l'échange de lettres intervenu aux mois de mai et de juin 1971 entre le Président de l'Assemblée et le Président en exercice du Conseil. Il repose sur les principes énoncés dans le Seizième rapport annuel du Conseil, dont la mise en œuvre comporte un aménagement répondant au désir marqué par les commissions d'assurer un délai suffisant entre la remise des réponses à leurs questions écrites et l'ouverture des réunions communes.

Enfin, le Conseil a noté avec intérêt que les parlementaires de l'U.E.O. avaient continué en 1971 de mettre à profit la possibilité qui s'offre à eux d'interroger dans leurs parlements respectifs les ministres des différents gouvernements membres de l'organisation.

B. Etat récapitulatif des diverses formes de relations entre le Conseil et l'Assemblée

1. Interventions de ministres des gouvernements membres au cours de la Dix-septième session ordinaire de l'Assemblée

— *Première partie (15-17 juin) :*

M. Geoffrey Rippon, Chancelier du Duché de Lancastre, à l'occasion de la présentation du rapport sur les activités du Conseil en 1970.

— *Deuxième partie (29 novembre-1^{er} décembre) :*

M. Pierre Harmel, Ministre des Affaires étrangères de Belgique ;

M. Ian Gilmour, Secrétaire d'Etat britannique à la défense et aux achats de matériel.

2. Recommandations de l'Assemblée au Conseil

— Le Conseil a répondu à douze recommandations que l'Assemblée lui avait transmises.

Il s'agit des Recommandations n^{os} 199 à 203, qu'il avait reçues à l'issue de la deuxième partie de la Seizième session ordinaire, et n^{os} 204 à 210, qui lui avaient été adressées à l'issue de la première partie de la Dix-septième session ordinaire.

— En décembre, le Conseil a été saisi de sept recommandations, adoptées par l'Assemblée au cours de la deuxième partie de sa Dix-septième session ordinaire. Ces recommandations, numérotées de 211 à 217, ont été mises à l'examen.

3. Questions écrites posées au Conseil par des membres de l'Assemblée

Le Conseil a répondu à sept questions écrites, numérotées de 117 à 123. La question écrite n^o 124 qui lui avait été adressée en décembre a été mise à l'examen.

4. Réunions entre le Conseil et des organes de l'Assemblée

Rencontre entre le Conseil des Ministres et le Comité des présidents de l'Assemblée, tenue à l'issue de la réunion ministérielle de La Haye le 19 avril.

5. Contacts personnels entre le Président en exercice du Conseil et le représentant du président de la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée

— Entretien entre Sir Alec Douglas-Home, Président en exercice du Conseil, et Lord Gladwyn, membre de la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée, à la suite de la réunion ministérielle tenue le 1^{er} juillet à Londres ;

— Entretien entre M. Maurice Schumann, Président en exercice du Conseil, et M. Destremau, vice-président de la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée, à la suite de la réunion tenue par le Conseil au niveau ministériel le 20 novembre à Paris.

CHAPTER II

ACTIVITIES OF THE COUNCIL

Meetings of the Council at ministerial level were held in The Hague on 19th April, under the chairmanship of Dr. Josef Luns, Minister for Foreign Affairs of the Netherlands, on 1st July in London, under the chairmanship of Sir Alec Douglas-Home, British Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs, and Mr. Joseph Godber, Minister of State for Foreign and Commonwealth Affairs, and on 19th November in Paris, when the Chair was taken by Mr. Maurice Schumann, French Minister for Foreign Affairs.

In addition, the permanent representatives met nineteen times and were again actively assisted by the working group which met at frequent intervals throughout the year.

A. Political consultations

1. East-West relations

At both ministerial and permanent representative level, the Council again devoted a large part of their consultations to the progress of East-West relations.

As in 1970, the Council directed their main attention to bilateral contacts between member governments and the eastern countries. These included reports on the conversations which took place during visits by the British Parliamentary Under-Secretary, Mr. Royle, to Hungary, Yugoslavia and Bulgaria in March, by the French Prime Minister, Mr. Chaban-Delmas, to Yugoslavia in April, by the French Secretary of State for Foreign Affairs, Mr. de Lipkowski, to Warsaw in May, by the French Foreign Minister, Mr. Schumann, to Hungary and Bulgaria in September, by the Yugoslav Head of State, Marshal Tito, to London, by the Romanian Foreign Minister, Mr. Manescu, to Paris, by the Italian Deputy Prime Minister, Mr. de Martino, to Romania in November and by the Luxembourg Foreign Minister, Mr. Thorn, to the same country in December.

The German Delegation reported regularly on the progress of the Federal Republic's relations with the USSR and Poland, since the signature of the German-Soviet and German-Polish treaties in 1970, and with the other East European countries. Full details were given of the conversations started between the Federal Republic of Germany and Czechoslovakia in March 1971, on the restoration of normal relations. The German representatives also kept the Council informed of the talks held between the Federal Republic of Germany and the GDR in an attempt to reach a reasonable *modus vivendi*. In this respect, they stressed that their government was seeking a solution taking account of Germany's special position and reaffirmed their intention of acting in close consultation with their western partners. The other members of the Council assured Germany of their full understanding and support.

Being convinced (as they stated in their reply to Recommendation 201) that the improvement in relations between the Western European countries and those of Eastern Europe remains an indispensable step towards détente, the Council were interested to note the efforts of all member governments in that direction during the year under review. Further progress had been made in bilateral co-operation with the eastern countries in cultural, scientific, technical, economic and commercial matters.

Regarding the proposed conference on security and co-operation in Europe, the Council considered points emerging from the many conversations between member governments and Eastern Europe. Delegations confirmed their governments' interest in such a conference which (as they indicated in their reply to Assembly Recommendation 201) they expect to mark an important new stage in bringing all the countries of Europe closer together.

CHAPITRE II

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le Conseil s'est réuni au niveau ministériel le 19 avril à La Haye, sous la présidence de M. Joseph Luns, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas ; puis le 1^{er} juillet à Londres, sous la présidence de Sir Alec Douglas-Home, Secrétaire d'Etat britannique pour les affaires étrangères et le Commonwealth, et de M. Joseph Godber, Ministre d'Etat pour les affaires étrangères et le Commonwealth ; et enfin le 19 novembre à Paris, sous la présidence de M. Maurice Schumann, Ministre des affaires étrangères de France.

D'autre part, il a tenu dix-neuf réunions au niveau des représentants permanents. Ces derniers ont continué d'être assistés activement par le groupe de travail, qui a été appelé à se réunir fréquemment au cours de l'année.

A. Consultations politiques

1. Relations entre l'Est et l'Ouest

Une part importante des consultations du Conseil a continué d'être consacrée à l'évolution de ces relations, qui a été suivie au niveau des ministres ainsi qu'à celui des représentants permanents.

Comme l'année précédente, les entretiens du Conseil ont principalement porté sur les contacts bilatéraux que les gouvernements membres de l'U.E.O. avaient eus avec ceux des pays de l'Europe orientale. Des communications ont été présentées notamment sur les conversations auxquelles avaient donné lieu les visites : du Sous-secrétaire d'Etat parlementaire britannique, M. Royle, en Hongrie, en Yougoslavie et en Bulgarie au mois de mars ; du Premier ministre français, M. Chaban-Delmas, en Yougoslavie au mois d'avril ; du Secrétaire d'Etat français aux affaires étrangères, M. de Lipkowski, à Varsovie en mai ; du Ministre français des affaires étrangères, M. Schumann, en Hongrie et en Bulgarie au mois de septembre ; du Chef de l'Etat yougoslave, le Maréchal Tito, à Londres ; du Ministre roumain des affaires étrangères, M. Manescu, à Paris ; du Vice-président du Conseil italien, M. de Martino, en Roumanie au mois de novembre ; et du Ministre luxembourgeois des affaires étran-

gères, M. Thorn, en Roumanie également, au mois de décembre.

La délégation allemande a pour sa part périodiquement fait le point de l'évolution des rapports de la République fédérale tant avec l'U.R.S.S. et la Pologne depuis la signature en 1970 des traités germano-soviétique et germano-polonais, qu'avec les autres pays de l'Europe orientale. Elle a notamment donné des renseignements détaillés sur le déroulement des conversations entamées en mars 1971 entre la République Fédérale d'Allemagne et la Tchécoslovaquie concernant la normalisation de leurs relations. Les représentants allemands ont aussi tenu le Conseil informé des entretiens poursuivis entre la R.F.A. et la R.D.A. dans le but d'aboutir à un *modus vivendi* raisonnable. A ce propos, ils ont souligné que leur gouvernement visait une solution qui tienne compte de la situation particulière de l'Allemagne, et ils ont réaffirmé son souci d'agir en étroite concertation avec ses partenaires occidentaux. Leurs collègues au Conseil de l'U.E.O. les ont assurés de leur compréhension et de leur plein appui.

Considérant que l'amélioration des relations entre les pays de l'Europe occidentale et ceux de l'Europe orientale constitue une étape indispensable de la détente (comme il l'a d'ailleurs rappelé dans sa réponse à la Recommandation n° 201), le Conseil a pris note avec intérêt de l'ensemble des efforts poursuivis à cette fin par chacun des gouvernements membres de l'U.E.O. pendant l'année sous revue. De nouveaux progrès ont marqué notamment leur coopération bilatérale avec les pays de l'Est dans les domaines culturel, scientifique, technique, économique ou commercial.

Quant au projet d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, l'attention du Conseil a été retenue par les éléments tirés des nombreuses conversations que les gouvernements membres avaient eues à ce sujet avec les pays de l'Europe de l'Est. Les délégations ont confirmé l'intérêt de leurs gouvernements pour la réunion d'une telle conférence, dont ils attendent (comme indiqué à l'Assemblée dans la réponse à la Recommandation n° 201 susmentionnée) qu'elle marque une nouvelle étape importante dans le rapprochement de l'ensemble des pays européens.

The attitude of the WEU member countries and their Atlantic Alliance partners, at the end of 1970, to the opening of multilateral contacts in preparation for such a conference, was explained to the Assembly by the Council in their Sixteenth Annual Report. The importance attached to the successful conclusion of the negotiations on Berlin was confirmed in the communiqué issued after the meeting of the North Atlantic Council held in Lisbon on 3rd-4th June 1971. The Council of WEU have, therefore, followed the progress of the four-power talks with the closest attention. They welcomed the signature, on 3rd September, of the first stage of the four-power agreement on Berlin, followed on 17th December by the signature of the inner-German arrangements designed to implement and supplement that agreement.

At the meeting of the North Atlantic Council held in Brussels on 9th and 10th December, the representatives of the WEU member governments, and of their partners in the Alliance, expressed the view that developments since the ministerial session in June could be regarded as encouraging. As a result, they were ready to undertake, as soon as possible, multilateral conversations intended to lead to a conference on security and co-operation in Europe on the basis of the position set out in the Lisbon communiqué.

With a view to such conversations, they proposed to intensify their preparations and bilateral contacts with other interested parties. They added that their governments appreciated the initiative of the Finnish Government that Heads of Mission of the countries concerned in Helsinki should undertake multilateral conversations and agreed that they would keep in touch with the Finnish Government in order to consult on this matter.

The representatives of the WEU member countries also took an active part, during 1971, in the work of the NATO Permanent Council for the multilateral preparation of the conference on security and co-operation in Europe. Among the questions which it is hoped the conference will discuss, the member governments of WEU attach particular importance to the promotion of movements of persons, goods and ideas between East and West. This was confirmed in the Council's reply to Assembly Recommendation 201. As they then stated, they have no doubt that the governments of Western Europe will endeavour to have this problem, which is vital for

Europe's future, included in the agenda for the conference on security and co-operation in Europe.

On the question of mutual balanced force reductions, which is being studied in NATO by the representatives of governments taking part in the integrated defence programme, action taken by these governments during 1971 was reported to the Assembly in the Council's reply to Recommendation 210. The members of the Council exchanged information on the views expressed on this subject during bilateral contacts between their governments and those of the Warsaw Pact countries.

2. Situation in the Mediterranean and the Middle East

The situation in the Mediterranean and the Middle East was again discussed at the three ministerial meetings of the Council.

(a) They noted that the prospects for a settlement were as remote as ever, despite the fact that there had been no significant fighting since August 1970, and that the countries involved in the Israeli-Arab war of 1967 wanted peace and in spite of the fresh efforts made from various quarters, during 1971, to smooth the way to a political settlement.

As stated in the reply to Assembly Recommendation 202, the Council welcomed the resumption of Dr. Jarring's mission early in 1971. They warmly supported his peace initiative of 8th February and hoped that it would lead to early progress towards a settlement in accordance with Resolution 242 of the United Nations Security Council.

They noted that one of the parties had answered the questions asked by the special representative of the United Nations Secretary-General in broadly positive terms but regretted that some elements in the other party's position had prevented the Jarring mission from progressing as had been hoped.

The Council continued to hold the view that the best hope of advancing towards a fair and lasting peace was through a settlement implementing all the terms of the Resolution of 22nd November 1967.

In this respect, the Ministers, who discussed the efforts to reopen the Suez Canal when they

En ce qui concerne l'ouverture de contacts multilatéraux pour aboutir à la convocation de cette conférence, la position des pays membres de l'U.E.O. et de leurs partenaires de l'Alliance atlantique à la fin de 1970 avait été rappelée à l'Assemblée par le Conseil dans son seizième rapport annuel. L'importance attachée au succès des négociations sur Berlin a été confirmée dans le communiqué final de la réunion tenue par le Conseil atlantique à Lisbonne les 3 et 4 juin 1971. C'est donc avec une attention particulière que le Conseil de l'U.E.O. a suivi les développements des pourparlers à Quatre. Ses membres ont accueilli avec satisfaction la signature, le 3 septembre, du premier « étage » de l'accord quadripartite sur Berlin, puis celle, le 17 décembre, des arrangements interallemands destinés à appliquer et à compléter cet accord.

A la réunion du Conseil atlantique à Bruxelles, tenue les 9 et 10 décembre, les représentants des gouvernements membres de l'U.E.O. et ceux de leurs partenaires de l'Alliance ont relevé comme encourageants les développements intervenus depuis leur réunion ministérielle du mois de juin. Aussi ont-ils affirmé être prêts à engager le plus tôt possible des conversations multilatérales visant à mener à une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, sur la base de la position qu'ils avaient exprimée dans le communiqué de Lisbonne.

En vue de telles conversations, ils ont indiqué leur intention d'intensifier leurs préparatifs et leurs contacts bilatéraux avec les autres parties intéressées. Ils ont déclaré d'autre part que leurs gouvernements étaient favorables à l'initiative du gouvernement finlandais tendant à ce que les chefs de mission à Helsinki des pays intéressés procèdent à des conversations multilatérales, et sont convenus de rester en rapport avec lui en vue de se consulter à ce sujet.

Il est à noter aussi que les représentants des pays membres de l'U.E.O. au Conseil permanent de l'O.T.A.N. ont pris une part active aux travaux que celui-ci a poursuivis en 1971 dans la perspective d'une préparation multilatérale de la C.S.C.E. Parmi les questions qu'il est souhaité voir discuter à la conférence, les gouvernements membres de l'U.E.O. attachent une importance toute spéciale à la promotion des mouvements de personnes, de biens et d'idées entre l'Est et l'Ouest. Le Conseil a eu l'occasion de le confirmer à l'Assemblée dans sa réponse à la Recommandation n° 201. Comme il l'a ajouté, il ne doute pas que les gouvernements de l'Eu-

rope occidentale s'emploieront à obtenir l'inscription de ce problème, essentiel pour l'avenir de l'Europe, à l'ordre du jour de la C.S.C.E.

Quant à la question des réductions mutuelles et équilibrées de forces, qui est examinée à l'O.T.A.N. par les représentants des gouvernements participant au programme de défense intégrée, les initiatives prises par ces derniers en 1971 ont été relatées à l'Assemblée dans la réponse à sa Recommandation n° 210. Les membres du Conseil se sont tenus mutuellement informés des vues qui avaient été exprimées sur ce sujet lors des contacts bilatéraux de leurs gouvernements avec ceux des pays du Pacte de Varsovie.

2. Situation en Méditerranée et au Moyen-Orient

Le Conseil a poursuivi ses discussions sur la situation en Méditerranée et au Moyen-Orient à ses trois réunions au niveau ministériel.

(a) Il a dû constater en ces occasions que, malgré l'arrêt presque complet des combats depuis le mois d'août 1970, malgré l'aspiration à la paix marquée par les parties au conflit israélo-arabe de 1967 et les nouveaux efforts déployés de diverses parts en 1971 pour ouvrir la voie à un règlement politique, les perspectives d'un tel règlement ne se rapprochaient pas.

Comme indiqué à l'Assemblée dans la réponse à la Recommandation n° 202, le Conseil s'était félicité de la reprise au début de l'année de la mission de M. Jarring. Il avait donné son plein appui à son initiative de paix du 8 février et espéré qu'elle conduirait à des progrès rapides dans la direction d'un règlement conforme à la Résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Il a relevé que l'une des parties avait répondu de manière largement positive au questionnaire du représentant spécial du secrétaire général de l'O.N.U. mais que — et il l'a regretté — certains éléments de la position prise par l'autre partie n'avaient pas permis que la mission Jarring connaisse les développements souhaitables.

Il a continué pour sa part de considérer que les meilleures chances de progresser sur la voie d'une paix équitable et durable sont dans la recherche d'un règlement qui applique la Résolution du 22 novembre 1967 dans toutes ses dispositions.

Dans cette optique les ministres, qui avaient évoqué à leur réunion de Londres en juillet

met in London in July, were agreed that any interim solution along these lines should be consistent with the principles laid down in Resolution 242.

The Council have been particularly concerned to find means whereby the countries of Western Europe can serve the interests of peace in the Middle East.

The Ministers exchanged information on their governments' bilateral contacts with the Middle Eastern countries. Their reports covered in particular the visits paid to Iran, Kuwait and Saudi Arabia by the Netherlands Foreign Minister and to Israel by the Italian and Belgian Ministers for Foreign Affairs, the talks between the British Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs and the Israeli Foreign Minister, the Egyptian Foreign Minister's visits to Rome, Paris and London and his meeting with Mr. Thorn, the contacts between the French Secretary of State, Mr. de Lipkowski, and the Egyptian and Lebanese authorities during missions to Cairo and Beirut, the visits paid by Mr. Harmel to the Lebanon, Syria, Egypt and Jordan, and by Sir Alec Douglas-Home to Cairo and, lastly, the visits to Syria and Lebanon by Mr. Moro, and the talks held by the Italian Secretary of State, Mr. Salizzoni, in a number of Arab capitals.

In addition, when the Council met in Paris in November, the German Delegation made a statement on the progress of relations between the Federal Republic of Germany and the Middle Eastern and North African countries of which Algeria and Sudan have since restored diplomatic relations with Bonn.

The Council noted the constructive character of the dialogue with the countries of the Middle East and the interest which they had shown in it.

At the ministerial session held in Paris in November, the members of the Council repeated their governments' determination to continue supporting, impartially but actively, all efforts to bring about a settlement in accordance with Resolution 242 and, in particular, Dr. Jarring's mission. They also recalled that the seven governments would be ready, when the time came, to help with the means at their disposal, in restoring social and economic stability in the Middle East.

During the debate in the United Nations General Assembly in December, the six member countries represented confirmed their support for Dr. Jarring's mission, which all member countries of WEU are anxious should be resumed as soon as possible on the basis of the proposals put forward by Dr. Jarring in February 1971.

In connection with the debate in the General Assembly, the consultations held during the year both under the procedures instituted following The Hague summit in December 1969, and in WEU, were continued successfully by member countries' delegations in New York. The permanent representatives of Belgium, France, Italy, Luxembourg, the Netherlands and the United Kingdom submitted a number of joint proposals to the General Assembly and the Council were gratified that these were embodied in the Resolution adopted on 13th December.

(b) In 1971, the continuation of the Israeli-Arab conflict again led to disquieting developments in the Eastern Mediterranean. The Council gave their views to the Assembly in point 6 of their reply to Recommendation 210, which outlined the measures taken or contemplated by NATO, where the course of events is also kept under active review.

3. *India-Pakistan*

Since the ministerial meeting in The Hague in April, the Council have watched developments in East Pakistan, following the events which took place in March.

The attitude of WEU member governments has been guided by humanitarian considerations and their determination not to interfere in the internal affairs of States. At the same time, they have hoped to see a political solution based on the free consent of the population, enabling the vast numbers of refugees to return to their homes.

The seven governments exchanged information in the Council on member countries' contributions to the international effort to relieve human suffering.

The Council were also kept informed of contacts between some member governments and the Pakistan and Indian leaders.

les efforts visant à la réouverture du Canal de Suez, se sont accordés à estimer qu'une éventuelle solution intérimaire de cet ordre devrait être conforme aux principes exprimés dans la Résolution 242.

Cela dit, le Conseil est resté particulièrement attentif aux moyens par lesquels les pays d'Europe occidentale pouvaient servir les intérêts de la paix au Proche-Orient.

Les ministres se sont tenus mutuellement informés des contacts bilatéraux que leurs gouvernements avaient eus avec ceux des pays du Moyen-Orient. Ont été évoqués notamment : les visites en Iran, à Koweït et en Arabie saoudite du ministre néerlandais des affaires étrangères, en Israël du ministre italien et du ministre belge des affaires étrangères, ainsi que les entretiens du secrétaire d'Etat britannique pour les affaires étrangères et le Commonwealth avec le ministre israélien des affaires étrangères ; les visites du ministre égyptien des affaires étrangères à Rome, Paris et Londres, ainsi que sa rencontre avec M. Thorn ; les contacts du Secrétaire d'Etat français, M. de Lipkowski, avec les autorités égyptiennes et libanaises lors de missions au Caire et à Beyrouth ; les visites de M. Harmel au Liban, en Syrie, en Egypte, puis en Jordanie, ainsi que celle de Sir Alec Douglas-Home au Caire ; les visites de M. Moro en Syrie et au Liban, et les entretiens du Secrétaire d'Etat italien, M. Salizzoni, dans différentes capitales arabes.

La délégation allemande a par ailleurs entretenu le Conseil réuni à Paris en novembre de l'évolution des rapports entre la R.F.A. et les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, parmi lesquels l'Algérie et le Soudan ont, depuis, rétabli les relations diplomatiques avec Bonn.

Le Conseil a noté le caractère constructif du dialogue avec les pays du Moyen-Orient et l'intérêt que ceux-ci lui ont témoigné.

A leur réunion à Paris en novembre, les ministres ont réaffirmé la volonté de leurs gouvernements de continuer pour leur part à soutenir, de manière impartiale mais active, tous les efforts tendant à un règlement conforme à la Résolution 242, et en particulier la mission de M. Jarring. Il a été rappelé d'autre part que les sept gouvernements seraient prêts, le moment venu, à contribuer dans la mesure de leurs moyens à la stabilisation sociale et économique au Moyen-Orient.

Les six d'entre eux qui sont représentés à l'O.N.U. ont, à l'occasion du débat tenu par l'Assemblée générale en décembre, confirmé leur appui à la mission de M. Jarring, dont tous les pays membres de l'U.E.O. souhaitent vivement qu'elle puisse reprendre le plus tôt possible sur la base des propositions qu'il avait avancées en février 1971.

En relation avec le débat de l'Assemblée générale, la consultation entretenue durant l'année dans le cadre des procédures mises en place à la suite du sommet de La Haye en décembre 1969 et au sein de l'U.E.O. a trouvé un prolongement utile dans la concertation entre les délégations des pays membres à New York. En effet, les représentants permanents de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont présenté à l'Assemblée générale un certain nombre de propositions communes, dont le Conseil s'est félicité qu'elles aient été incorporées dans la résolution adoptée le 13 décembre.

(b) La prolongation du conflit israélo-arabe a continué en 1971 de favoriser des développements préoccupants en Méditerranée orientale. Le point de vue du Conseil a été donné à l'Assemblée dans la réponse à sa Recommandation n° 210 (point 6). Y ont été rappelées les mesures prises ou envisagées dans le cadre de l'O.T.A.N., où l'évolution des événements est d'ailleurs gardée activement à l'examen.

3. Inde-Pakistan

L'évolution des événements survenus au Pakistan oriental en mars et leurs répercussions ont été suivies par le Conseil depuis sa réunion au niveau ministériel à La Haye en avril.

Les gouvernements membres de l'U.E.O. ont maintenu en la matière une attitude inspirée de considérations humanitaires et du souci de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats. En même temps ils espéraient que soit trouvée une solution politique reposant sur le libre consentement des populations et permettant le retour dans leurs foyers de la masse immense des réfugiés.

D'une part, les Sept ont échangé des informations sur la part prise par chacun des Etats membres à l'effort international mené pour soulager les souffrances humaines.

D'autre part, le Conseil a été tenu informé des contacts que certains de ces gouvernements avaient eus avec les dirigeants pakistanais et indiens.

At the beginning of 1972, the seven countries continued to keep all aspects of the situation in the sub-continent under review, with particular reference to recognition of Bangladesh and assistance in the devastated areas.

4. *Situation in South-East Asia*

During exchanges of information and views on the situation in Indo-China in 1971 and more particularly on events in Laos in February, the members of the Council again expressed their urgent concern that a negotiated solution should be reached as soon as possible to bring peace back to the whole area. They confirmed the importance which they attach to a settlement which will be an honourable one for all the belligerents and which will allow the peoples of Indo-China to determine their own fate and to manage their own affairs on the basis, in particular, of the fundamental principles laid down in the 1954 and 1962 Geneva Agreements.

5. *China*

The developments in 1971 in relations between the People's Republic of China and the United States were duly noted by the Council who exchanged information and views on their first international repercussions.

The Council gave particular attention to developments concerning the entry of Peking to the United Nations and, when the experts of member governments met on 6th September, they discussed these points in detail in preparation for the debate on the subject in the General Assembly¹.

Following the decision to admit China, taken by the General Assembly on 25th October, the WEU Ministers expressed the hope, at their Paris meeting in November, that the People's Republic of China would make a positive contribution, within the comity of nations, to solving the many outstanding problems affecting world peace.

It was noted that some member countries' relations with China were closer than others, but all were being developed. The Ministers noted

1. See Part D, section 2, of this chapter.

also the interest which China appeared to have in European unity.

B. *Scientific, technical and space questions*

The Council have noted with interest the Assembly's work on scientific, technical and space questions and, particularly, that of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions. The views and opinions expressed in the written questions and recommendations submitted have been considered by the member governments who, together with other interested governments, have continued their efforts to promote co-operation of as wide and consistent a nature as possible in Europe.

1. *Scientific and technical questions*

(a) In their replies to Recommendations 206 and 207, the Council referred to the work of the "Scientific and Technical Research Policy" group (PREST) within the European Communities, and noted that it was bound to be given further impetus by the enlargement of the Communities.

As an example of the determination of European countries to strengthen and co-ordinate their scientific and technical activities, the Council referred to the progress made by the "Scientific and Technical Co-operation" group (COST) as a development of an initiative of the European Communities; they commented that this might be seen as one of the first steps on the road to an overall plan for European co-operation.

They also mentioned the possibility that the first conference of Ministers of Technology of the nineteen countries represented in the COST group might decide to put in hand certain specific projects for which preliminary studies had already been carried out by panels of experts; they would also examine how European scientific co-operation should be organised in the future.

This conference, which took place on 22nd and 23rd November 1971 in Brussels, produced seven co-operation agreements dealing with specific projects on computerisation, telecommunications, metallurgy and nuisances. In addi-

Les Sept ont poursuivi au début de l'année 1972 l'examen de la situation dans le sous-continent, sous ses différents aspects, notamment en ce qui concerne la reconnaissance du Bangladesh et l'assistance aux régions dévastées.

4. Situation en Asie du Sud-Est

A l'occasion des échanges d'informations et de vues que le Conseil a eus sur la situation dans la péninsule indochinoise en 1971, et notamment à propos des événements survenus au Laos en février, ses membres ont réaffirmé leur vive préoccupation qu'une solution négociée soit trouvée le plus rapidement possible pour ramener la paix dans l'ensemble de la région. Ils ont confirmé le prix qu'ils attachent à l'intervention d'un règlement honorable pour tous les belligérants et qui, sur la base notamment des principes fondamentaux posés dans les Accords de Genève de 1954 et de 1962, laisse aux peuples de la péninsule le droit de disposer d'eux-mêmes ainsi que la responsabilité de gérer leurs propres affaires.

5. Chine

Les faits nouveaux intervenus en 1971 dans les rapports entre la République populaire de Chine et les Etats-Unis ont retenu l'attention du Conseil, qui a eu des échanges d'informations et de vues sur leurs premières répercussions dans le domaine international.

Le Conseil a suivi notamment les développements intéressant la question de l'entrée de Pékin aux Nations Unies, et, à leur réunion du 6 septembre, les experts des gouvernements membres s'en sont entretenus de manière approfondie dans la perspective du débat de l'Assemblée générale sur ce sujet¹.

A la suite de l'admission de la Chine, décidée par le vote de l'Assemblée générale du 25 octobre, les ministres de l'U.E.O. réunis à Paris en novembre ont émis le souhait que la République populaire de Chine apporte dans le concert des nations une contribution positive à la solution des nombreux problèmes en suspens qui intéressent la paix dans le monde.

En ce qui concerne les relations des pays membres de l'U.E.O. avec la Chine, il a été noté que, si elles étaient plus étroites pour cer-

tains de ces pays que pour d'autres, elles étaient dans tous les cas en cours de développement. Les ministres ont relevé également l'intérêt que la Chine semble manifester pour l'unité européenne.

B. Questions scientifiques, techniques et aérospatiales

Le Conseil a suivi avec intérêt les travaux de l'Assemblée dans les domaines scientifique, technique et spatial, et en particulier ceux de sa Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale. Les considérations et vues émises dans les questions écrites et recommandations qui lui ont été adressées ont retenu l'attention des gouvernements membres. Ceux-ci ont poursuivi leurs efforts, de concert avec d'autres gouvernements intéressés, afin de promouvoir une coopération européenne aussi large et cohérente que possible.

1. Questions scientifiques et techniques

(a) Dans ses réponses aux Recommandations n^{os} 206 et 207, le Conseil a évoqué les travaux menés au sein des Communautés européennes par le groupe « Politique de la recherche scientifique et technique » (PREST) et il a remarqué que l'élargissement des Communautés ne ferait à son avis que renforcer leur développement.

Pour illustrer la détermination des pays européens d'intensifier et de coordonner leurs activités en matière scientifique et technique, le Conseil a d'autre part mentionné les progrès accomplis par le groupe « Coopération scientifique et technique » (COST) à partir d'une initiative des Communautés européennes ; il a observé qu'on pourrait y voir un premier pas vers la réalisation d'un plan d'ensemble de coopération européenne.

Il s'est aussi référé à la possibilité de voir la première Conférence des ministres de la technologie des dix-neuf pays représentés au groupe COST se prononcer sur l'exécution d'un certain nombre d'actions concrètes pour lesquelles des études préliminaires avaient déjà été faites par des groupes d'experts, ainsi que sur la façon d'organiser à l'avenir la coopération scientifique européenne.

Cette conférence, qui s'est tenue les 22 et 23 novembre 1971 à Bruxelles, a abouti à la conclusion de sept accords de coopération sur des projets spécifiques intéressant respectivement l'informatique, les télécommunications, la métal-

1. Voir la partie D, point 2, du présent chapitre.

tion, two major measures were approved in principle, namely, the setting-up of a European medium-term weather forecasting centre and of a European information centre for computer programmes.

The Ministers of the nineteen countries represented also adopted two resolutions of a general nature. In doing so, they stressed that, with ever-increasing requirements for research, the limited resources in men and funds which each country can allocate for such purposes must be used as efficiently as possible.

They emphasised the need for early action on the co-operation agreements. They also agreed that all necessary steps would be taken for the earliest possible signature of the agreements to be concluded on new measures.

Finally, they confirmed their readiness to co-operate in specific actions at European level and, for this purpose, to adopt the most flexible formulae possible, particularly by co-ordinating the work of their research organisations.

As the Chairman of the Conference, Mr. Camillo Ripamonti, commented at the close of the meeting, although the decisions taken might at first sight seem relatively modest, they showed the will for long-term co-operation in fields which were playing an increasing part in social and economic progress.

(b) In their replies to written questions 118, 119 and 120, the Council gave their views on certain specific problems raised by members of the Assembly, relating to the future of the European civil aviation industry, procurement policies of the national authorities of the member States of WEU and the law of the sea.

2. Space questions

(a) On the complex problem of European space co-operation, the Council received, immediately after the second session of the 4th European Conference held in Brussels on 4th and 5th November 1970, a written question (117) which the Chairman of the Assembly Committee had raised as a result of that session. In their reply, they outlined the situation in March 1971, com-

menting in particular that the reactions of the member countries of the European Space Conference to a note from the German Minister Leussink showed their readiness to pursue space activities at European level, but did not bring any new country into the launcher programme.

(b) In reply to Assembly Recommendation 207, the Council subsequently referred to the prospects of development within ESRO and ELDO. They outlined the reasons underlying the proposed reform of ESRO, which was then being considered by the relevant working group. As to the ELDO programme, the necessary information was not available to them and they could not give an opinion as to its future. The Council noted that, in any case, amalgamation of the two European space organisations remained a possibility and, like the Assembly, they hoped that this might be achieved.

It should be noted that the ESRO Council, at their meeting of 20th December, confirming the conclusions of their meetings of 8th and 9th December, endorsed a comprehensive resolution on the reform of the organisation. This resolution provided for a revision of its Constitution to enable ESRO to undertake a programme of application as well as scientific satellites. Provision for financing the satellite programme for the 1972 to 1980 period was also made in the resolution. As regards the purchase of launching vehicles for ESRO satellites, it laid down, in conformity with the November 1968 Bad Godesberg resolution of the European Space Conference, that the organisation would give priority to European launchers on condition that their cost did not exceed 125 % of the cost of other similar launchers. It also defined the policy to be adopted should no such launchers be available.

C. Military questions

1. Level of forces of member States

(a) *Forces under NATO command*

The maximum levels of ground, air and naval forces which member States of WEU place under NATO command are fixed in Articles I and II of Protocol No. II to the modified Brussels Treaty. Article III of the Protocol provides for

lurgie et les nuisances. D'autre part, des engagements de principe ont été pris concernant la réalisation de deux actions d'envergure, à savoir la création d'un Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme et celle d'un Centre européen d'information sur les programmes pour ordinateurs.

Les ministres des dix-neuf pays représentés ont également adopté deux résolutions générales. Ils ont souligné que la croissance constante des moyens requis pour la recherche impose d'utiliser, de la manière la plus efficace possible, les ressources limitées en hommes et en capitaux que chaque pays peut affecter à ces activités.

Ils ont aussi mis l'accent sur la nécessité d'une mise en œuvre rapide des actions ayant fait l'objet d'accords de coopération. Ils sont convenus d'autre part de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la signature, dans les meilleurs délais, des accords à conclure pour l'exécution de nouvelles actions.

Il est enfin à noter qu'ils ont confirmé leur volonté de coopérer sur un plan européen à la réalisation d'actions concrètes et de recourir à cet effet à des formules aussi souples que possible, notamment à une coordination des travaux de leurs organismes de recherche.

Comme le président de la Conférence, M. Camillo Ripamonti, l'a observé à l'issue de la réunion, les décisions prises, si elles peuvent paraître d'ampleur relativement modeste à première vue, démontrent la volonté d'une coopération à long terme dans des domaines qui jouent un rôle croissant pour le progrès social et économique.

(b) Dans ses réponses aux questions écrites n^{os} 118, 119 et 120, le Conseil a donné son point de vue sur certains problèmes spécifiques soulevés par des membres de l'Assemblée et concernant l'avenir de l'industrie aéronautique civile en Europe, les politiques d'achat des pouvoirs publics des Etats membres de l'U.E.O., ainsi que le droit de la mer.

2. Questions spatiales

(a) Sur le problème complexe de la coopération européenne en matière spatiale le Conseil avait été saisi, au lendemain de la seconde session de la quatrième Conférence Spatiale Européenne qui s'est tenue les 4 et 5 novembre 1970 à Bruxelles, d'une question écrite (n^o 117) que les résultats de cette session avaient inspirée au président de la commission de l'Assemblée. Il avait

dans sa réponse fait le point de la situation en mars 1971, en observant notamment que les réactions des pays membres de la C.S.E. à une note du ministre allemand Leussink attestaient leur volonté de poursuivre des activités spatiales sur le plan européen, mais ne comportaient aucune adhésion nouvelle au programme de lanceurs.

(b) En réponse à la Recommandation n^o 207 de l'Assemblée, le Conseil a ultérieurement évoqué les perspectives d'évolution du C.E.R.S. et du C.E.C.L.E.S. Il a précisé les considérations inspirant le projet de réforme du C.E.R.S. alors à l'examen du groupe de travail chargé de le mettre au point. Quant au programme du C.E.C.L.E.S., les données nécessaires lui manquaient pour avancer des vues concernant son avenir. Le Conseil a remarqué qu'en tout état de cause il ne lui semblait pas exclu que l'on puisse aboutir en fait à la fusion des deux organisations spatiales européennes en une organisation unique, qu'il souhaite tout comme l'Assemblée.

Il est à noter qu'à sa réunion du 20 décembre, le Conseil du C.E.R.S., confirmant les conclusions de sa réunion des 8 et 9 décembre, a entériné une résolution d'ensemble sur la réforme de l'organisation. Cette résolution prévoit une révision constitutionnelle devant permettre au C.E.R.S. d'entreprendre un programme de satellites d'application aussi bien que de satellites scientifiques. Le financement de programmes de satellites pour la période 1972-1980 a été défini dans cette même résolution. En ce qui concerne l'achat de lanceurs pour les satellites du C.E.R.S., il est prévu que, conformément à la résolution adoptée en novembre 1968 par la Conférence Spatiale Européenne à Bad Godesberg, l'organisation donnera la priorité aux lanceurs européens à condition que leur coût n'exécède pas 125 % de celui des autres lanceurs correspondants. A été définie d'autre part la politique à suivre dans le cas où ces derniers feraient défaut.

C. Questions militaires

1. Niveau des forces des Etats membres

(a) Forces sous commandement O.T.A.N.

Les niveaux maximums des forces armées terrestres, aériennes et navales que les Etats membres de l'U.E.O. placent sous le commandement de l'O.T.A.N. sont fixés par les articles I et II du Protocole N^o II du Traité de Bruxelles

a special procedure, if necessary, to enable these levels to be increased above the limits specified in Articles I and II.

So that they may satisfy themselves that the limits laid down in Articles I and II of Protocol No. II are not exceeded, the Council receive information every year concerning the levels in question, in accordance with Article IV of that Protocol. This information is obtained in the course of inspections carried out by the Supreme Allied Commander Europe, and is transmitted to the Council by a high-ranking officer designated by him to that end.

Furthermore, the Council take the necessary steps to implement the procedure laid down in their resolution of 15th September 1956, so that the levels of forces under NATO command may be examined in the light of the annual review.

(b) Forces under national command

The strengths and armaments of forces of member States on the mainland of Europe remaining under national command are fixed in accordance with the procedure laid down in the agreement signed in Paris on 14th December 1957 implementing Article V of Protocol No. II to the modified Brussels Treaty. The agreement came into force at the end of 1961.

By means of the methods set out in paragraphs (a) and (b) above, the Council have been able to fulfil in 1971 their obligations under Protocol No. II to the modified Brussels Treaty concerning levels of forces.

2. United Kingdom forces stationed in Germany

The situation in Northern Ireland has made necessary further redeployments of units from the British Army of the Rhine to Northern Ireland, on a temporary basis. These troops, which remain assigned to NATO, are available for rapid return to Germany in an emergency involving NATO. In addition, in order to relieve the pressure on British forces arising from successive emergency redeployments to Ulster, it was necessary for a BAOR-based battalion to replace the British battalion serving for a six-month tour of duty with the United Nations peace-keeping force in Cyprus.

The Council of WEU have been informed of these redeployments. The Secretary-General

of NATO and SACEUR have also been informed of them through NATO channels.

3. Amendment to Annex III to Protocol No. III to the modified Brussels Treaty

On 15th September 1971, the Council of WEU adopted a resolution amending paragraph IV (c) of Annex III to Protocol No. III to the agreements signed in Paris on 23rd October 1954.

This amendment, approved in accordance with the procedure laid down in Protocol No. III to the modified Brussels Treaty and on the recommendation of the Supreme Allied Commander Europe, is designed to enable the Federal Republic of Germany to fulfil her NATO commitments.

By the terms of this amendment, the Council decided that the definition of long-range missiles and guided missiles which the Federal Republic of Germany has undertaken not to manufacture in its territory (paragraph IV of Annex III to Protocol No. III) be amended in sub-paragraph (c) of paragraph IV so as to exclude surface-to-surface guided missiles for naval tactical defence equipped with non-nuclear warheads and of a range not exceeding 70 km.

The President of the Assembly was informed of this amendment.

4. Assembly recommendations

Careful consideration has again been given by the Council to the Assembly's recommendations on European defence problems.

In their reply to Recommendation 209 on the Brussels Treaty and the control of armaments, the Council renewed previous assurances to the Assembly that they would continue to make every effort to ensure that the provisions of the modified Brussels Treaty relating to the control of armaments are observed as fully as possible.

On European security generally, the Council, in their reply to Recommendation 199 on European security and arms control, drew attention to certain efforts within NATO which have since produced tangible results. With regard to concerted efforts for standardised armaments procurement, attention was drawn to the participation of WEU member States in the NATO conference of national armaments directors.

révisé. L'article III de ce protocole prévoit une procédure spéciale pour le cas où il y aurait lieu de porter ces niveaux au-delà des limites spécifiées dans les articles I et II.

En vue de pouvoir s'assurer que les limites indiquées aux articles I et II du Protocole N° II précité sont respectées, le Conseil reçoit chaque année, conformément à l'article IV de ce même protocole, des renseignements sur le niveau des forces. Ces informations, recueillies lors d'inspections effectuées par le Commandant suprême des forces alliées en Europe, sont transmises au Conseil par un officier de haut rang désigné à cet effet par le SACEUR.

D'autre part, le Conseil prend les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la procédure définie dans sa résolution du 15 septembre 1956, afin que les niveaux des forces placées sous commandement O.T.A.N. puissent être examinés à la lumière de l'examen annuel.

(b) Forces sous commandement national

Les niveaux des effectifs et des armements des forces des Etats membres stationnées sur le continent européen qui restent placées sous commandement national sont fixés suivant une procédure établie par l'accord signé à Paris le 14 décembre 1957, en exécution de l'article V du Protocole N° II du Traité de Bruxelles révisé, accord qui est entré en vigueur à la fin de 1961.

Grâce aux procédures précisées aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, le Conseil a pu s'acquitter en 1971 des obligations que lui impose le Protocole N° II du Traité de Bruxelles révisé dans le domaine des niveaux des forces.

2. Forces britanniques stationnées en Allemagne

La situation en Irlande du Nord a nécessité de nouveaux redéploiements dans cette région d'unités de l'Armée britannique du Rhin, à titre temporaire. Ces troupes, qui restent affectées à l'O.T.A.N., pourraient être renvoyées rapidement en Allemagne si l'O.T.A.N. en avait besoin. D'autre part, pour ne pas imposer un trop lourd effort aux forces britanniques à la suite d'une série de redéploiements d'urgence en Ulster, un bataillon de l'Armée britannique du Rhin a été appelé à remplacer un bataillon britannique servant pour six mois au sein de la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre.

Le Conseil de l'U.E.O. a été informé de ces redéploiements. Le secrétaire général de

l'O.T.A.N. et le SACEUR en ont également été informés par les voies de l'O.T.A.N.

3. Amendement à l'annexe III du Protocole N° III du Traité de Bruxelles révisé

Le 15 septembre 1971, le Conseil de l'U.E.O. a adopté une résolution modifiant le paragraphe IV (c) de l'annexe III du Protocole N° III des Accords signés à Paris le 23 octobre 1954.

Cet amendement, adopté conformément à la procédure prescrite par le Protocole N° III du Traité de Bruxelles révisé et sur la recommandation du Commandant suprême allié en Europe, a pour but de permettre à la République Fédérale d'Allemagne de remplir ses engagements vis-à-vis de l'O.T.A.N.

Aux termes de cette résolution, le Conseil a décidé que la définition des engins à longue portée et engins guidés que la République Fédérale d'Allemagne s'est engagée à ne pas fabriquer sur son territoire (paragraphe IV de l'annexe III du Protocole N° III) serait modifiée à l'alinéa (c) du paragraphe IV, de manière à exclure les engins guidés surface-surface pour la défense navale tactique équipés d'ogives non nucléaires et d'une portée maximale de 70 km.

Le Président de l'Assemblée a été informé de cet amendement.

4. Recommandations de l'Assemblée

Le Conseil a étudié soigneusement, comme les années précédentes, les recommandations de l'Assemblée sur les questions intéressant la défense de l'Europe.

Dans sa réponse à la Recommandation n° 209 sur le Traité de Bruxelles et le contrôle des armements, le Conseil a réitéré les assurances qu'il a données à l'Assemblée à plusieurs reprises dans le passé, à savoir qu'il continuera de faire tout en son pouvoir pour que les dispositions du Traité de Bruxelles révisé relatives au contrôle des armements soient observées aussi complètement que possible.

En ce qui concerne la sécurité européenne en général, le Conseil a fait état, dans sa réponse à la Recommandation n° 199 sur la sécurité européenne et le contrôle des armements, de certains efforts entrepris au sein de l'O.T.A.N., qui depuis lors ont produit des résultats concrets. Quant à la concertation des efforts en vue de l'achat d'armements standardisés, le Conseil a rappelé la participation des membres de l'U.E.O. à la con-

Furthermore, the Council recalled, when replying to Recommendation 210 on European security and East-West relations, that, at their meeting in Brussels on 27th May, the Defence Ministers of the Eurogroup within NATO examined the measures initiated for the implementation of the European Defence Improvement Programme, and took note with satisfaction of the progress achieved.

The Council commenced in December 1971 their study of two recommendations submitted to them following the second part of the Seventeenth Ordinary Session of the Assembly, namely, No. 212 on the future organisation of western defence and No. 213 on the application of the Brussels Treaty.

D. United Nations questions

The Council have noted with interest the Assembly's comments on the activities undertaken in 1970 by government experts of member countries in connection with United Nations questions. The Council are well aware of the advantages of regular consultations between western European countries with a view to working out, wherever possible, a joint approach to the many problems of a political, economic or social nature that have come before the United Nations. They believe that regular meetings of WEU experts working in the specialised fields provide a valuable opportunity for concerting their respective governments' views on such important matters as the Second United Nations Development Decade and the whole question of development assistance.

During 1971, government experts carried out a full programme on matters taken in the 50th and 51st Sessions of the Economic and Social Council, the XXVIth Session of the United Nations General Assembly and the Sixteenth Session of the Conference of the Food and Agriculture Organisation. A wide identity of views emerged from preparatory meetings and helped member governments to work out the positions they would take during the various sessions.

The delegations of member countries kept in close touch throughout the sessions to continue the consultations begun during their preliminary meetings at WEU, and to initiate similar con-

sultations on other important agenda items. Such contacts were arranged, for example, to prepare for the debate on the Middle East at the United Nations General Assembly and to study the resolution adopted at the close of that debate.

1. Economic and Social Council (ECOSOC)

(a) The first meeting took place in London, on 5th April 1971, prior to the 50th Session of ECOSOC held in New York from 26th April to 21st May.

Among the economic items was the report of the Committee on Natural Resources on its first session, which dealt principally with :

- natural resources development and policies, including environmental considerations ;
- new proposals for assisting developing countries in this field ; and
- information about natural resources (including integration of the survey programme and natural resources satellites).

The experts also examined the report on public administration in the Second Development Decade, and future institutional arrangements for science and technology including the possibility of setting up an ECOSOC Sessional Committee or a joint ECOSOC/General Assembly Committee for Scientific and Technological Questions. The proposal to establish a United Nations transport centre was also discussed but delegates generally did not favour such a move at the time.

Social questions included human rights and what action western countries could take to :

- submit new subjects in this field for study in the international organisations;
- mount initiatives that would lead to moderate resolutions ;
- promote social development ; and
- co-ordinate measures with regard to capital punishment, particularly ways

férence O.T.A.N. des directeurs nationaux des armements. D'autre part, dans sa réponse à la Recommandation n° 210 sur la sécurité européenne et les relations Est-Ouest, il a fait remarquer qu'à leur réunion tenue à Bruxelles le 27 mai, les ministres de la défense de l'Eurogroupe de l'O.T.A.N. avaient examiné les mesures prises en application du programme européen d'amélioration de la défense et avaient pris note avec satisfaction des progrès accomplis.

En décembre 1971, le Conseil a entrepris l'étude de deux recommandations dont il a été saisi à la suite de la deuxième partie de la Dix-septième session ordinaire de l'Assemblée, les Recommandations n°s 212, sur l'organisation future de la défense occidentale, et 213, sur l'application du Traité de Bruxelles.

D. Travaux des Nations Unies

Le Conseil a enregistré avec intérêt les observations de l'Assemblée sur les activités poursuivies en 1970 par les experts gouvernementaux des Etats membres en relation avec les travaux des Nations Unies. Il est conscient des avantages qu'il y a à ce que les pays d'Europe occidentale se concertent régulièrement en vue d'élaborer, dans la mesure du possible, une attitude commune à l'égard des nombreux problèmes d'ordre politique, économique et social qui sont de la compétence des Nations Unies. Il estime que les réunions régulières d'experts des pays membres dans les domaines spécialisés offrent une utile occasion de concerter les vues des gouvernements sur des questions aussi importantes que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et la question de l'assistance au développement en général.

Au cours de 1971 les experts gouvernementaux ont examiné toute une série de questions inscrites à l'ordre du jour des 50^e et 51^e sessions du Conseil économique et social, de la XXVI^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la seizième conférence de l'Organisations des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. Une large identité de vues s'est dégagée de ces entretiens et a aidé les gouvernements membres à formuler les positions qu'ils devaient adopter au cours des diverses sessions.

Les délégations des pays membres sont restées en étroit contact au cours des sessions, pour poursuivre les consultations commencées dans le cadre des réunions préliminaires à l'U.E.O., ou

pour entamer de pareilles consultations sur d'autres points importants de l'ordre du jour. Tel fut le cas, par exemple, pour la préparation du débat sur le Moyen-Orient à la session de l'Assemblée générale de l'O.N.U., et pour l'examen de la résolution adoptée à l'issue de ce débat.

1. Conseil économique et social (ECOSOC)

(a) La première réunion a eu lieu à Londres le 5 avril 1971, à la veille de la 50^e session de l'ECOSOC, tenue du 26 avril au 21 mai à New York.

Parmi les questions d'ordre économique examinées figurait notamment le rapport du Comité des ressources naturelles sur sa première session, traitant principalement des sujets suivants :

- politiques de mise en valeur des ressources naturelles et notamment considérations liées à l'environnement ;
- nouvelles propositions d'aide aux pays en voie de développement ;
- information sur les ressources naturelles (spécialement l'intégration du programmes d'études et les satellites d'exploration des ressources naturelles).

Les experts ont également examiné le rapport sur l'administration publique durant la deuxième Décennie du développement et les dispositions institutionnelles prévues dans le domaine de la science et de la technologie, notamment la création d'un Comité de session de l'ECOSOC ou d'un Comité mixte ECOSOC/Assemblée générale pour les questions scientifiques et technologiques. Ils ont aussi évoqué la proposition de création d'un centre des Nations Unies pour les transports, à laquelle ils se sont dans l'ensemble montrés défavorables, au moins pour le moment.

Parmi les questions d'ordre social figuraient les droits de l'homme et les initiatives que pourraient prendre les pays occidentaux pour :

- porter de nouveaux aspects de la question à l'attention des organisations internationales ;
- favoriser l'adoption de résolutions modérées ;
- promouvoir le développement social ;
- coordonner les mesures relatives à la peine capitale, et notamment les moyens

of maintaining legal safeguards and improving the treatment of those condemned to death.

(b) A second meeting of experts took place on 28th June 1971, in London, prior to the 51st Session of ECOSOC held in Geneva from 5th-30th July.

Economic questions studied at their meeting included the Second Development Decade and strategic appraisal of policies in the field of international development. Two subjects closely connected with the Decade were also discussed :

- development planning and measures to improve the organisation of ECOSOC's work ; and
- the scope for expansion of the membership of the Council and its Committees.

They considered that ECOSOC should play a full part in identifying the work to be done in the development field.

Delegates continued their discussions of future arrangements for science and technology, and exchanged views on regional co-operation on the basis of the reports of the regional economic commissions. They also recognised the need to improve international co-ordination in cases of natural disaster, and examined ways of arriving at a system of effective and rapid relief.

2. General Assembly

The XXVIth Session of the United Nations General Assembly, which opened on 21st September in New York, was preceded as usual by a meeting, on 6th September 1971, in London, of experts from WEU member governments.

Questions discussed included admission of the People's Republic of China to the United Nations. They examined the draft resolution tabled in the General Assembly on the substantive issue, as well as the draft procedural resolution. The experts concluded that they should keep in close touch in order to exchange information as the situation developed, and to consult on tactics.

The report of the Economic and Social Council to the General Assembly was also discussed. Delegations generally supported the proposal to create two additional ECOSOC

committees, one to deal with science and technology, and the other the strategy of international development. A further exchange of views took place, in the context of the report, on the abolition of capital punishment and the humanisation of judicial procedures.

"Development" issues considered by the experts included :

- a review of policies for international development during the Second Development Decade ;
- the rôle to be played in this by ECOSOC, UNCTAD and the General Assembly ;
- identification of the least developed among the developing countries ;
- UNCTAD and the report of the Trade and Development Board ; and
- special consideration was given to the work of the United Nations Development Programme.

Disarmament questions, which would certainly be influenced by China's membership of the United Nations, were :

- general and complete disarmament ;
- the report of the Conference of the Committee on Disarmament on the question of chemical and bacteriological (biological) weapons, and the report of the International Atomic Energy Agency on implementation of the results of the Conference of Non-Nuclear Weapon States.

The experts thought that international security was likely to occupy an important place in the Assembly's debates. They agreed to keep in close touch on this question at the General Assembly.

Finally, delegates discussed the appointment of a new Secretary-General of the United Nations. They examined the list of candidates and agreed to consult further in New York.

3. Food and Agriculture Organisation

The experts from member countries met in London on 22nd October 1971, prior to the

de sauvegarder les garanties juridiques et d'améliorer le traitement des condamnés à mort.

(b) Une seconde réunion d'experts a eu lieu à Londres le 28 juin 1971, avant la 51^e session de l'ECOSOC, tenue du 5 au 30 juillet à Genève.

A l'ordre du jour économique figuraient la deuxième Décennie du développement, et l'évaluation stratégique des politiques en matière de développement international. Les experts ont aussi examiné deux questions étroitement liées à la Décennie, à savoir :

- la planification du développement et les mesures propres à améliorer l'organisation du travail de l'ECOSOC ;
- l'élargissement éventuel de la composition du Conseil et de ses comités.

Ils ont estimé que l'ECOSOC devait prendre pleinement part à la définition de l'œuvre à accomplir en matière de développement.

Poursuivant leurs échanges de vues sur les problèmes de la science et de la technologie, les experts ont étudié la coopération régionale à la lumière des rapports des commissions économiques régionales. D'autre part, ils ont reconnu la nécessité d'améliorer la coordination internationale lors des catastrophes naturelles et ont examiné les moyens d'établir un système de secours d'urgence rapide et efficace.

2. Assemblée générale

La XXVI^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est ouverte le 21 septembre à New York, a été précédée comme de coutume d'une réunion des experts des gouvernements membres de l'U.E.O., le 6 septembre à Londres.

L'ordre du jour comportait notamment la question de l'admission de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Les experts ont étudié les résolutions déposées devant l'Assemblée générale sur le fond, ainsi que le projet de résolution de procédure. Ils sont convenus de se tenir en liaison étroite afin d'échanger toutes nouvelles informations et de se consulter sur la tactique à adopter.

Les experts ont en outre examiné le rapport du Conseil économique et social à l'Assemblée générale. Ils ont dans l'ensemble approuvé la proposition de créer deux nouveaux comités de

l'ECOSOC, l'un pour la science et la technologie, l'autre pour la stratégie du développement mondial. Ils ont aussi évoqué à cette occasion les problèmes de l'abolition de la peine capitale et de l'humanisation des procédures judiciaires.

Parmi les questions évoquées dans le domaine du développement figuraient :

- l'examen des politiques de développement mondial dans la deuxième Décennie ;
- le rôle à jouer à cet égard par l'ECOSOC, la C.N.U.C.E.D. et l'Assemblée générale ;
- l'identification des moins avancés parmi les pays en voie de développement ;
- la C.N.U.C.E.D. et le rapport du Conseil du commerce et du développement ;
- enfin et tout particulièrement l'exécution du Programme des Nations Unies pour le développement.

Au sujet du désarmement, question sur laquelle l'admission de la Chine aux Nations Unies ne peut manquer d'avoir une incidence, les experts ont examiné :

- les problèmes du désarmement général et complet ;
- le rapport de la Conférence du Comité du désarmement sur la question des armes chimiques et bactériologiques (biologiques), et le rapport de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique sur les suites de la conférence des Etats non nucléaires.

Les experts ont estimé que la sécurité internationale occuperait certainement une place importante dans les débats et sont convenus de se tenir en étroit contact sur cette question durant l'Assemblée générale.

Enfin les experts ont évoqué l'élection d'un nouveau secrétaire général des Nations Unies. Ils ont examiné la liste des candidats et sont convenus de continuer de se consulter à New York.

3. Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture

Les experts des pays membres se sont réunis à Londres le 22 octobre 1971, avant la seizième

Sixteenth Session of the biennial Conference of the Food and Agriculture Organisation, held in Rome from 6th-25th November.

Having regard to the provision made by the FAO Council for a continuing exercise and the regular compilation of integrated perspective studies, the WEU delegates had a full discussion on world agricultural development and strategy for the Second Development Decade. A prospective study of this would provide an instrument for analysing the range of options open in the agricultural sector and should help to give some indication of long-term prospects for economic growth and social progress in that sector. Special consideration was given to the planning of international agriculture in order to further a more rational international specialisation (which was intended by the FAO Secretariat to be the main subject for the 1973 conference).

The FAO's activities and programmes, including its programme of work and budget for 1972-73, were also debated. The budget proposals required careful study. They included a proposal by the FAO Director-General to expand the regional offices. Experts were generally reluctant to support this initiative and thought that a detailed study should be made of its implications.

In addition, experts discussed relations with international organisations on programme matters of common interest (especially General Assembly resolutions on decolonisation), and the appointment and duration of the term of office of the Director-General.

Views were exchanged on important election items appearing on the agendas of the General Assembly, the 50th Session of ECOSOC and the Sixteenth Session of the Conference of the FAO.

E. Other questions

1. Questions concerning disarmament

(a) At their meeting in London, in September¹, the experts of the WEU member countries considered the items concerning disarmament pro-

blems on the agenda of the XXVIth Session of the United Nations General Assembly.

With regard particularly to the banning of biological and chemical weapons, the Council stated their position to the Assembly in their March reply to Recommendation 199. They then said that, although the banning of both types of weapons could be discussed at the same time, they thought it would be inadvisable to insist on their joint treatment in a single treaty; on this point, they said that in view of the greater difficulties of safeguarding the implementation of provisions covering production and possession of chemical weapons, such insistence would be likely to delay the solution regarding biological weapons which already seemed feasible.

At their September meeting, the experts of the WEU member governments who took part in the work of the Geneva Conference noted with satisfaction that the Soviet Union had in the meantime come round to the western countries' point of view on the principle of proceeding by stages and dissociating the two subjects.

These governments gave their support to the new draft convention on biological weapons put forward jointly by the western and Warsaw Pact countries to the Conference of the Disarmament Commission on 28th September; the United Nations General Assembly, in Resolution 2826, dated 16th December, recommended ratification by member States. The provisions on implementation of the convention are to be found in its Articles V, VI and VII. It should be noted that this convention also includes an undertaking to continue negotiations with a view to reaching early agreement on chemical weapons.

On 28th October 1971, the French Government presented a bill to the National Assembly to ban the development, manufacture, holding, storage, purchase or sale of biological weapons.

(b) On the subject of the American-Soviet strategic arms limitation talks referred to at the joint meeting between the Council and the Assembly Committee on Defence Questions in

¹ See Part D, section 2, of this chapter.

session de la conférence bisannuelle de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture, tenue du 6 au 25 novembre à Rome.

Considérant le projet du Conseil de l'O.A.A. d'instituer un exercice continu et d'élaborer régulièrement des études prospectives intégrées, les délégués ont examiné à fond la question du développement agricole mondial et de la stratégie à adopter durant la deuxième Décennie. Une étude prospective du sujet offrira l'occasion d'analyser l'éventail des choix possibles dans le secteur agricole et d'esquisser les perspectives à long terme de la croissance économique et de l'évolution sociale dans ce secteur. Les experts ont notamment examiné les problèmes posés par la planification de l'agriculture sur le plan mondial en vue de favoriser une spécialisation internationale plus rationnelle (sujet qui, dans l'esprit du Secrétariat, doit être le principal de la conférence de 1973).

Les activités et programmes de l'O.A.A., y compris son programme de travail et son budget pour 1972-1973, ont également été examinés. Les propositions budgétaires demandaient une étude attentive. Elles comprenaient notamment une proposition du directeur général de l'O.A.A. de développer les bureaux régionaux. Dans l'ensemble les experts se sont montrés peu enclins à appuyer cette initiative, considérant qu'il convenait d'abord d'étudier de plus près ses incidences.

Les experts ont aussi échangé leurs vues sur la question des relations avec les organisations internationales sur les questions de programme d'intérêt commun (notamment les résolutions de l'Assemblée générale sur la décolonisation), ainsi que sur l'élection du directeur général et la durée de son mandat.

Les experts ont enfin passé en revue les principales élections prévues au cours de l'Assemblée générale, de la 50^e session de l'ECOSOC et de la Seizième session de la conférence de l'O.A.A.

E. Divers

1. Questions relatives au désarmement

(a) Les points de l'ordre du jour de la XXVI^e session de l'Assemblée générale de l'O.N.U. qui intéressaient les problèmes du désarmement ont

été examinés par les experts des pays membres de l'U.E.O. lors de leur réunion à Londres en septembre¹.

En ce qui concerne notamment la question de l'interdiction des armes biologiques et chimiques, le Conseil avait précisé sa position à l'Assemblée dans sa réponse du mois de mars à la Recommandation n° 199. Il y avait indiqué que s'il estimait possible un examen conjoint de l'interdiction des deux types d'armes, il croyait en revanche qu'il ne convenait pas qu'elle fasse nécessairement l'objet d'un traité unique ; à ce propos il avait fait observer que l'on risquerait en effet, compte tenu de la plus grande difficulté de garantir l'application de dispositions couvrant la production et la possession des armes chimiques, de retarder pour les armes biologiques une solution qui apparaissait déjà possible.

Lors de leur réunion en septembre les experts des gouvernements membres de l'U.E.O. qui participent aux travaux de la Conférence de Genève ont noté avec satisfaction que l'Union Soviétique s'était entre-temps ralliée au point de vue des pays occidentaux sur le principe de procéder par étapes et de dissocier les deux domaines.

Ces gouvernements ont donné leur appui au nouveau projet de convention sur les armes biologiques qui a été présenté en commun par les pays occidentaux et ceux du Pacte de Varsovie à la Conférence de la Commission de désarmement le 28 septembre, et que l'Assemblée générale de l'O.N.U. a recommandé à la signature et à la ratification des Etats membres par sa Résolution 2826 du 16 décembre. Les dispositions intéressant l'application de la convention figurent à ses articles V, VI et VII. Il est à noter que celle-ci comporte d'autre part l'engagement de poursuivre les négociations en vue d'aboutir dans les meilleurs délais à un accord concernant les armes chimiques.

Pour sa part, le gouvernement français a déposé devant l'Assemblée nationale, le 28 octobre 1971, un projet de loi qui interdit la mise au point, la fabrication, la détention, le stockage, l'acquisition et la cession des armes biologiques.

(b) Quant à la question des conversations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques, qui avait été évoquée à la réunion commune entre le Conseil et la Commis-

1. Voir la partie D, point 2, du présent chapitre.

November 1970, it should be noted that, at the NATO Council meeting in Brussels in December 1971, the representatives of the WEU member countries and of their NATO allies welcomed the fact that these talks had already produced some firm agreements; they expressed the hope that further agreements might shortly be concluded. They also expressed satisfaction regarding the close consultation within the Alliance on the progress of SALT.

(c) On the subject of controls for the implementation of the nuclear weapons non-proliferation treaty, referred to by the Assembly in its Recommendation 209, the position of members of WEU who have signed the treaty was set out in paragraph 5 of the reply to that recommendation.

2. Protection of diplomats

As requested after the exchange of views between WEU Ministers at their Luxembourg meeting in January (referred to in the previous annual report from the Council) the permanent representatives, assisted by the special working group of experts from the member countries, continued to study this question during the year.

A further report was submitted to the Ministerial Council at The Hague in April and its conclusions were confirmed at that meeting. It was decided that the special working group of WEU should continue consultations, as required and in the light of experience, regarding

practical measures to improve the security of diplomatic and consular missions.

3. Recognition of régimes established by coups d'Etat

This has formed the subject of several statements and exchanges of views.

4. Secretariat-General

After taking up office on 1st January 1971, the Secretary-General, Mr. Georges Heisbourg, was received by the Foreign Ministers of the member countries and by the President of the WEU Assembly. He also visited the Secretaries-General of the Council of Europe, OECD and NATO, and the Supreme Allied Commander Europe.

The Secretary-General or his senior colleagues also attended, as observers, the third part (20th-28th January) of the 22nd Ordinary Session of the Assembly of the Council of Europe, the first and second parts of its 23rd Session (10th-14th May and 4th-8th October) and the XVIIth Plenary Session (23rd-29th September) of the North Atlantic Assembly.

Senior representatives of the Secretariat played an active part in the symposium held by the Belgian section of the Liberal International in Brussels on 4th-5th June, in two meetings organised by the Federal Trust, at the University of Sussex on 1st October, and at Dunford House, Midhurst, Sussex, on 13th November, and in a European seminar at Karlsruhe University on 15th November. They represented the organisation on various international occasions (Parliamentary Council of the European Movement, European Lunch Club, etc.).

sion des Questions de Défense et des Armements de l'Assemblée en novembre 1970, il est à noter qu'à la réunion du Conseil atlantique à Bruxelles en décembre 1971, les représentants des pays membres de l'U.E.O. et ceux de leurs partenaires de l'Alliance ont accueilli favorablement le fait que ces entretiens aient déjà abouti à certains accords concrets ; ils ont exprimé l'espoir que de nouveaux accords pourraient intervenir prochainement. Ils ont également marqué leur satisfaction au sujet des consultations étroites qui avaient lieu au sein de l'Alliance sur la progression des SALT.

(c) En ce qui concerne la question des contrôles d'application du traité de non-prolifération des armes nucléaires, évoquée par l'Assemblée dans sa Recommandation n° 209, la position des pays membres de l'U.E.O. signataires du traité a été précisée au point 5 de la réponse à cette recommandation.

2. Protection des diplomates

Conformément aux conclusions de l'échange de vues que les ministres de l'U.E.O. avaient eu à leur réunion à Luxembourg en janvier (et dont il a été fait état dans le précédent rapport annuel du Conseil), les représentants permanents, assistés du groupe de travail spécial comprenant des experts des pays membres, ont poursuivi au cours de l'année l'étude de cette question.

Un nouveau rapport a été soumis au Conseil ministériel réuni à La Haye en avril et les suggestions qu'il contenait ont été entérinées par ce dernier. Il a été jugé utile que le groupe de travail spécial de l'U.E.O. continue en particulier de se consulter, suivant les besoins et à la

lumière de l'expérience, sur les mesures pratiques susceptibles d'améliorer la sécurité des missions diplomatiques et consulaires.

3. La reconnaissance de gouvernements portés au pouvoir par un coup d'Etat

a fait l'objet d'échanges de vues ou de communications.

4. Secrétariat général

A la suite de sa prise de fonctions le 1^{er} janvier 1971, M. Georges Heisbourg, Secrétaire général, a été reçu par les ministres des affaires étrangères des pays membres et par le Président de l'Assemblée de l'U.E.O. Il a aussi rendu visite aux secrétaires généraux du Conseil de l'Europe, de l'O.C.D.E. et de l'O.T.A.N., ainsi qu'au Commandant suprême des forces alliées en Europe.

D'autre part, le Secrétaire général ou ses collaborateurs ont assisté, comme observateurs, à la troisième partie (20-28 janvier) de la 22^e session ordinaire de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, à la première partie (10-14 mai) et à la deuxième partie (4-8 octobre) de sa 23^e session, ainsi qu'à la XVII^e session plénière (23-29 septembre) de l'Assemblée de l'Atlantique nord.

Des représentants de haut rang du Secrétariat ont activement participé au colloque de la section belge de l'Internationale libérale à Bruxelles les 4 et 5 juin, à deux réunions organisées par le Federal Trust le 1^{er} octobre à l'Université du Sussex et le 13 novembre à Dunford House, Midhurst (Sussex), et à un séminaire européen à l'Université de Karlsruhe le 15 novembre. Ils ont représenté l'organisation à différentes manifestations internationales (Conseil parlementaire du Mouvement européen, European Lunch Club, etc.).

CHAPTER III

ARMAMENTS CONTROL AGENCY

A. General situation

In 1971, the sixteenth year of its control operations, the Agency, whose work is based on the Protocols to the revised Brussels Treaty and on the Council's directives and decisions, covered the same fields of action and employed the same methods as in previous years. On the basis of the results obtained, the aims of the Agency's programme drawn up, as usual, at the beginning of the year, can be considered as having been attained.

B. Controls from documentary sources**1. Information processed by the Agency***(a) Annual Agency questionnaire and replies from member States*

Member States' replies were carefully prepared. Additional information was provided in response to a number of requests from the Agency.

(b) Special requests for information concerning the non-production of certain types of armaments

As in past years, these requests related to long-range and guided missiles, chemical weapons and biological weapons.

(c) Co-operation with NATO

In 1971, co-operation between the Agency and the appropriate NATO authorities for the execution of its task in the spirit of the revised Brussels Treaty and in accordance with the provisions of Protocol No. IV, continued as before.

As in the two previous years, the Agency arranged a meeting for the exchange of information with the aim of continuing to derive the greatest possible benefit from this co-operation.

(d) Co-operation with the United States and Canada (Article XXIII of Protocol No. IV)

The Agency received, through the Council, information supplied by the Governments of the United States and Canada concerning their programmes of external aid in military equipment to member States.

(e) Scrutiny of budgetary information

In 1971, budgetary studies followed the usual procedures. They revealed nothing to contradict the general conclusions arising from the scrutiny of statistical and budgetary documents made available to the Agency by the member countries and by the North Atlantic Treaty Organisation authorities.

2. Verification of appropriate levels of armaments*(a) Appropriate levels of armaments for forces placed under NATO command*

The consultations with NATO military authorities provided for by Article XIV of Protocol No. IV followed the usual procedure agreed between NATO and the Agency.

Studies carried out showed that the total quantities of armaments declared to the Agency by member States for forces placed under NATO command and stationed on the European mainland can be considered as appropriate levels for the control year 1971, within the meaning of Article XIX of Protocol No. IV, in respect of those categories of armaments over which the Agency has so far been able to exercise its mandate¹ to control levels.

(b) Appropriate levels of armaments for forces maintained under national command

For all member States, the procedure laid down in 1964 for fixing maximum levels of armaments for the forces maintained under

1. In this connection, see reservations arising from information given under items C, 3 (b) and D, 6.

CHAPITRE III

AGENCE POUR LE CONTROLE DES ARMEMENTS

A. Situation générale

En 1971, seizième année de contrôle, l'action de l'Agence, qui est basée sur les protocoles du Traité de Bruxelles révisé ainsi que sur les directives et les décisions du Conseil, s'est exercée dans les mêmes domaines et suivant les mêmes méthodes qu'au cours des années précédentes. Les résultats obtenus permettent de considérer comme atteints les objectifs du programme d'activité que l'Agence avait préparé, comme de coutume, au début de l'année.

B. Contrôle sur pièces**1. Renseignements exploités par l'Agence****(a) Questionnaire annuel de l'Agence et réponses des Etats membres**

Les réponses des Etats membres ont été rédigées avec soin. Satisfaction a été donnée à quelques demandes de renseignements complémentaires formulées par l'Agence.

(b) Demandes particulières concernant la non-fabrication de certains types d'armements

Comme les années précédentes, ces demandes particulières ont porté sur les engins à longue portée et engins guidés, les armes chimiques et les armes biologiques.

(c) Coopération avec l'O.T.A.N.

L'Agence a continué en 1971 d'entretenir avec les autorités militaires appropriées de l'O.T.A.N. les rapports nécessaires à l'exécution de sa tâche, dans l'esprit du Traité de Bruxelles révisé et conformément aux dispositions du Protocole N° IV.

Comme les deux années précédentes, une conférence d'information réciproque a été organisée par l'Agence, dans le but que cette coopération demeure aussi fructueuse que possible.

(d) Coopération avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada**(Article XXIII du Protocole N° IV)**

L'Agence a reçu, par l'intermédiaire du Conseil, des informations communiquées par les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Canada concernant la situation de leurs programmes d'aide extérieure en matériel aux Etats membres.

(e) Examen des renseignements budgétaires

Les études budgétaires ont été menées en 1971 suivant les méthodes habituelles. Elles n'ont pas fait apparaître d'éléments contradictoires avec les conclusions d'ensemble tirées des autres études basées sur l'examen des documents statistiques et budgétaires qui sont fournis à l'Agence par les pays membres et par les autorités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord.

2. Vérification des niveaux appropriés d'armement**(a) Niveaux appropriés d'armements des forces placées sous commandement O.T.A.N.**

La consultation des autorités militaires de l'O.T.A.N. prévue à l'article XIV du Protocole N° IV, s'est déroulée selon la procédure habituelle convenue entre l'O.T.A.N. et l'Agence.

Il résulte de l'examen effectué que les quantités totales d'armements déclarées à l'Agence par les pays membres, au titre des forces placées sous commandement O.T.A.N. et stationnées sur le continent européen, peuvent être considérées comme niveaux appropriés pour l'année de contrôle 1971, au sens de l'article XIX du Protocole N° IV, en ce qui concerne les catégories d'armements pour lesquelles l'Agence a — jusqu'à ce jour — été mise à même d'exercer son mandat¹ de contrôle des niveaux.

(b) Niveaux appropriés d'armements des forces maintenues sous commandement national

Pour l'ensemble des pays membres, la procédure arrêtée en 1964 pour la fixation des niveaux maximums d'armements des forces main-

1. Voir à ce sujet les réserves qui découlent des précisions données sous les points C, 3 (b) et D, 6.

national command on the mainland of Europe functioned normally in 1971.

With reference to the maximum levels so accepted or approved by the Council, the quantities of armaments declared to the Agency by the member States for such forces can be considered as appropriate levels for the control year 1971, within the meaning of Article XIX of Protocol No. IV for the categories of armaments over which the Agency has so far been enabled to exercise its mandate¹.

C. Field Controls

1. Principles governing the application of field control measures

The principles governing the execution of field control measures, as described in detail in the Council's last two annual reports, were applied in 1971. It will be recalled that the field measures are complementary to the scrutiny of documents and that, combined, they constitute the Agency's overall control.

2. Type and extent of field control measures

In 1971, the Agency carried out seventy-two inspections, falling broadly into the following categories :

(a) Inspections at depots²

Inspections were carried out by the Agency at a large number of depots.

The method of joint Agency/SHAPE inspections was again applied at depots that cannot clearly be defined as being under the authority of NATO or of a national command. As in previous years, this method was entirely satisfactory.

1. In this connection, see reservations arising from information given under items C, 3 (b) and D, 6.

2. The term "inspections", as used here, should be understood to mean all types of field control measures referred to in sub-paragraph 2(b) of Article VII of Protocol No. IV, that is to say, test checks, visits and inspections.

(b) Inspections at units of forces under national command

A large number of units were inspected, as in previous years.

(c) Inspections at production plants

(i) Agreed quantitative control measures

The Agency carried out quantitative control measures at a number of plants (aircraft production plants, ammunition plants, plants manufacturing artillery equipment, plants manufacturing armoured equipment, shipyards and missile production plant).

(ii) Agreed non-production control measures

Non-production control measures were applied at several plants (aircraft production plants, chemical establishments, ammunition plants and shipyard).

(d) Results of field control measures

— The quantitative control measures carried out at depots, units under national command and production plants confirmed the data obtained from the scrutiny of documents.

— The non-production control measures revealed no unauthorised production.

3. General remarks

(a) In the fields where it is authorised to exercise its mandate, the Agency was able to perform effectively its duty of conducting test checks, visits and inspections. Such problems as arose from the very complex nature of the inspections were dealt with satisfactorily through good relations with the national authorities.

(b) For the time being, the Agency engages in no activities relating to atomic weapons, and receives no information on what one member State calls "strategic forces". As regards biological weapons, the Agency has not reached the stage of applying field controls.

(c) As the Convention for due process of law, signed on 14th December 1957, has not yet come into force, control operations carried out by the Agency in private establishments had to be applied in accordance with the "agreed control" procedure, as in previous years.

tenues sous commandement national sur le continent européen, a fonctionné normalement en 1971.

En référence aux niveaux maximums acceptés ou approuvés dans ces conditions par le Conseil, les quantités d'armements déclarées à l'Agence par les Etats membres au titre de ces forces sont à considérer comme niveaux appropriés d'armements pour l'année de contrôle 1971, au sens de l'article XIX du Protocole N° IV, en ce qui concerne les catégories d'armements pour lesquelles l'Agence a — jusqu'à ce jour — été mise à même d'exercer son mandat¹.

C. Contrôle sur place

1. Principes régissant l'exécution des mesures de contrôle sur place

Les principes régissant l'exécution des mesures de contrôle sur place, tels qu'ils ont été exposés de manière détaillée dans les deux derniers rapports annuels du Conseil notamment, ont été appliqués en 1971. Il est rappelé que les mesures de contrôle sur place et les mesures de contrôle sur pièces sont complémentaires, et que c'est leur combinaison qui constitue le contrôle d'ensemble par l'Agence.

2. Nature et importance des mesures de contrôle sur place

En 1971, l'Agence a effectué soixante-douze inspections qui se classent, en gros, dans les catégories ci-dessous :

(a) Inspections dans les dépôts²

Des inspections ont été effectuées dans de nombreux dépôts.

La méthode consistant à procéder à des inspections combinées Agence-SHAPE dans les dépôts qu'il était impossible de définir nettement comme relevant de l'autorité de l'O.T.A.N. ou de celle d'un commandement national a continué d'être appliquée. Comme les années précédentes, elle a donné toute satisfaction.

1. Voir à ce sujet les réserves qui découlent des précisions données sous les points C, 3 (b) et D, 6.

2. Le terme « inspections » est ici employé pour désigner tous les types de mesures de contrôle sur place mentionnés au paragraphe 2 (b) de l'article VII du Protocole N° IV, à savoir les sondages, les visites et les inspections.

(b) Inspections dans des unités des forces sous commandement national

Des inspections ont continué d'être effectuées dans de nombreuses unités.

(c) Inspections dans des usines

(i) Vérifications quantitatives consenties

L'Agence a effectué des vérifications quantitatives dans diverses usines (usines de construction d'avions, usines de munitions, usines fabriquant des matériels d'artillerie, usines fabriquant des matériels blindés, chantiers navals et usine de fabrication d'engins).

(ii) Vérifications consenties de non-fabrication

L'Agence a procédé à des vérifications de non-fabrication dans plusieurs usines (usines de construction d'avions, usines de produits chimiques, usines de munitions et chantier naval).

(d) Résultats des mesures de contrôle sur place

— Les vérifications de niveaux d'armements faites dans les dépôts, les unités sous commandement national et les usines ont confirmé les données du contrôle sur pièces.

— Les vérifications de non-fabrication n'ont révélé aucune production non autorisée.

3. Remarques générales

(a) Dans les domaines où elle a été mise à même d'exercer son mandat, l'Agence a pu s'acquitter efficacement de ses fonctions en matière de sondages, visites et inspections. Compte tenu du caractère très complexe des inspections, les rapports avec les autorités nationales ont permis de résoudre de façon satisfaisante les problèmes qui se sont présentés.

(b) Les activités de l'Agence ne visent pas pour le moment le domaine nucléaire, ni, dans l'un des Etats membres, les forces que cet Etat qualifie de « stratégiques ». En ce qui concerne les armes biologiques, l'Agence n'est pas encore passée à l'exécution de mesures de contrôle sur place.

(c) La convention d'ordre juridictionnel signée le 14 décembre 1957 n'étant pas encore entrée en vigueur, les mesures de contrôle effectuées par l'Agence dans les établissements privés ont dû être appliquées, comme les années précédentes, sous la forme de « vérifications consenties ».

D. Situation and problems of control in certain specific fields

The overall situation as regards control methods continued to be as described in the Council's previous annual report to the Assembly.

1. Guided and other self-propelled missiles

(a) State of production and stocks

The number of guided missiles and other self-propelled missiles produced in member States on the mainland of Europe again increased in 1971. Certain member States, which previously produced only anti-tank missiles, again tended to widen their range of missile production. However, the output of complete guided missiles remains well below the levels attained a few years ago.

Exports of guided missiles to countries which are not members of WEU continued at a high level, but are still below those of the years prior to 1968, during which they reached their peak.

(b) Control of levels

Control measures were carried out at several depots containing guided and other self-propelled missiles, or launching ramps, at a number of units under national command equipped with these weapons and at production plants.

Inspections at certain depots provided an opportunity for testing control methods applicable to large guided missiles with nuclear capability. As always in such cases, the nuclear warheads were not inspected since these are not available to member States in peacetime.

(c) Verification of non-production undertakings

As in previous years, the Agency sent the Government of the Federal Republic of Germany a request for annual information in order to facilitate the Agency's non-production control of guided and long-range missiles.

In the light of the reply received and after careful study of the documentation assembled

over the years on the industry in question in that country, the Agency did not consider it necessary to carry out non-production controls in 1971.

(d) Documentary studies and technical information visits

In 1971, the Agency, which makes every effort to keep abreast of the most recent missile techniques, continued to collect all relevant information on missiles likely to be produced in Europe in the coming years.

At the invitation of the national authorities, technical information visits were made to Belgium, France, Italy and the United Kingdom. All these visits, whether to "salons", to demonstrations of matériel, to production plants or to specialised congresses, were most useful in keeping the experts abreast of developments in this field.

2. Warships

(a) Control activity

Control measures were carried out at shipyards — combined in one instance with an agreed non-production control measure — and at depots and a unit under national command.

(b) Technical information visit

At the invitation of the national authorities, a visit was made to a shipyard in the United Kingdom.

3. Military aircraft

(a) Production

Production and deliveries of aircraft mentioned in the Council's previous annual report continued in 1971.

(b) Control activity

Control measures were carried out at plants producing airframes and missiles — coinciding in two instances with agreed non-production control measures — at units under national command and at depots.

D. Situation et problèmes du contrôle dans certains domaines particuliers

En ce qui concerne les méthodes de contrôle, la situation est restée dans l'ensemble celle que le Conseil avait décrite dans son précédent rapport annuel à l'Assemblée.

1. Engins guidés et autres engins autopropulsés

(a) Etat de la production et des stocks

Les fabrications d'engins guidés et autres engins autopropulsés réalisées dans les Etats membres sur le continent européen ont encore augmenté en 1971. Dans certains pays, où jadis n'étaient produits que des engins guidés anti-chars, la tendance à étendre la fabrication à d'autres engins guidés s'est confirmée. La production d'engins guidés complets reste toutefois inférieure à ce qu'elle fut il y a quelques années.

Les exportations d'engins guidés à destination de pays non membres de l'U.E.O. sont demeurées importantes ; elles sont restées cependant inférieures à celles des années antérieures à 1968, au cours desquelles elles avaient atteint leur niveau le plus élevé.

(b) Contrôle des niveaux

Des mesures de contrôle ont été effectuées dans de nombreux dépôts contenant des engins guidés et autres engins autopropulsés ou rampes de lancement, dans plusieurs unités sous commandement national équipées de ces armes, ainsi que dans des usines productrices.

Les inspections effectuées dans certains dépôts ont été l'occasion de mettre à l'épreuve les procédés de contrôle valables pour les gros engins guidés à capacité nucléaire. Comme toujours en pareil cas, les têtes nucléaires n'ont pas été contrôlées, puisqu'elles ne sont pas à la disposition des pays membres en temps de paix.

(c) Vérification des engagements de non-fabrication

Comme les années précédentes, l'Agence a envoyé au gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne une demande de renseignements annuels visant à faciliter à l'Agence l'exécution du contrôle de non-fabrication d'engins guidés et d'engins à longue portée.

Sur le vu de la réponse reçue, et après une étude soignée des renseignements recueillis au

cours des années sur l'industrie intéressée dans ce pays, l'Agence n'a pas jugé nécessaire d'effectuer des vérifications de non-fabrication en 1971.

(d) Etudes documentaires et visites d'information technique (V.I.T.)

L'Agence, qui s'efforce de se tenir au courant des techniques les plus récentes dans le domaine des engins, a continué en 1971 de réunir toutes les informations d'intérêt en ce qui concerne les engins susceptibles d'être produits en Europe dans les prochaines années.

Sur invitation des autorités nationales, des visites d'information technique ont été faites en Belgique, en France, en Italie et au Royaume-Uni. Qu'il se soit agi de « salons », de présentations de matériels, de visites d'établissements de fabrication ou de congrès spécialisés, elles ont toutes été très utiles pour le maintien à jour des connaissances techniques des experts.

2. Navires de guerre

(a) Activité de contrôle

Des mesures de contrôle ont été effectuées dans des chantiers navals — l'une d'elles comportant en même temps une vérification consentie de non-fabrication, ainsi que dans des dépôts et dans une unité sous commandement national.

(b) Visite d'information technique

Sur invitation des autorités nationales, une visite a été faite dans un chantier naval au Royaume-Uni.

3. Avions militaires

(a) Fabrications

Les fabrications et livraisons d'appareils mentionnées dans le précédent rapport annuel du Conseil se sont poursuivies en 1971.

(b) Activité de contrôle

Des mesures de contrôle ont été effectuées dans des usines productrices de cellules d'avions et de missiles — deux d'entre elles comportant en même temps des vérifications consenties de non-fabrication, dans des unités sous commandement national et dans des dépôts.

(c) Future prospects

The MRCA project, of which the two-seater version (Panavia 200) has been retained, has now reached the prototype construction phase. The first flight is planned for autumn 1973.

It is hoped that this aircraft will be operational in 1975 and that almost one thousand will be purchased for the German, United Kingdom and Italian air forces.

(d) Technical information visits

The Agency experts attended the XXIInd International Astronautical Congress in Brussels (Belgium) and the Congress of Space Technology in Rome (Italy). They also visited the Salon de l'Aéronautique du Bourget (France) as in previous years.

4. Chemical weapons*(a) Control activities*

In response to the request sent to them by the Director of the Agency, in accordance with the established procedure, all member governments agreed to renew, for 1971, the list of controllable chemical weapons in force in 1970.

The Council have been informed and have taken note of this.

The replies received from member countries which have not renounced the right to produce chemical weapons show that no effective production has yet been undertaken on the mainland of Europe.

As in previous years, the Agency sent the Government of the Federal Republic of Germany a request for annual information to assist the Agency in the non-production control of chemical weapons.

Having regard to the German reply and to the agreed control measures carried out in previous years, the Agency applied a number of "agreed measures" at chemical plants. No indication of unauthorised production was revealed.

(b) Documentation

The Agency experts paid a very interesting and profitable visit to the Centro Tecnico Biologico-Chimico di Difesa ABC in Rome (Italy).

The chief expert of the Chemical-Biological Section visited the ABC Establishment of the Defence Research Centre of the Belgian Army, where he had talks with the Director and heads of laboratories. He also visited the 9th Salon International de la Chimie in Paris and continued to seek information at the library of the "Société de la Chimie industrielle" at the Orsay Faculty of Sciences.

5. Biological weapons

The Agency is unable, for reasons which are already known, to fulfil its rôle under the treaty in the field of biological weapons. In 1971, however, as in previous years, the Agency received a reply from the Federal Republic of Germany to its request for annual information to assist it in the non-production control of biological weapons; this material is of real value to the Agency as a source of information.

(a) List of biological weapons

In response to the request made by the Agency, in accordance with the established procedure, all WEU member countries agreed to renew, for 1971, the list of controllable biological weapons in force in 1970.

The Council have been informed and have taken note of this.

(b) Technical information visits

The Agency experts were invited to Italy to visit l'Istituto Entomologico at Latina, where they obtained valuable information on the large-scale breeding of certain insects and on methods of destroying insects which are potential carriers of pathogenic micro-organisms, and the Centro Tecnico Biologico-Chimico di Difesa ABC in Rome.

6. Atomic weapons

The situation regarding these weapons remained the same as in previous years; the Agency therefore engages in no control activities, or even preparatory studies in respect of atomic weapons (see item C, 3 (b) above).

(c) Perspectives d'avenir

Le projet MRCA, dont la version biplace (Panavia 200) a été retenue, est entré dans la phase de construction des prototypes. Le premier vol est prévu pour l'automne 1973.

On espère que cet avion pourra être opérationnel en 1975 et qu'il en sera acheté près d'un millier pour les forces allemandes, britanniques et italiennes.

(d) Visites d'information technique

Les experts de l'Agence ont participé au XXII^e Congrès International d'Astronautique à Bruxelles (Belgique) et au Congrès sur la Technologie Spatiale à Rome (Italie). Ils ont aussi, comme chaque année, visité le Salon de l'Aéronautique du Bourget (France).

4. Armes chimiques*(a) Activités de contrôle*

En réponse à la demande qui leur avait été adressée, conformément à la procédure établie, par le Directeur de l'Agence, les gouvernements des pays membres ont tous marqué leur accord pour reconduire en 1971 la liste des armes chimiques contrôlables qui était en vigueur en 1970.

Le Conseil en a été informé et en a pris note.

Des réponses fournies par les pays membres qui n'ont pas renoncé au droit de fabriquer des armes chimiques, il ressort qu'aucune production effective de telles armes n'est entreprise jusqu'à présent sur le continent européen.

Comme les années précédentes, l'Agence a adressé aux autorités compétentes de la République Fédérale d'Allemagne une demande de renseignements annuels visant à faciliter à l'Agence l'exécution du contrôle de non-fabrication des armes chimiques.

Compte tenu de la réponse fournie par les autorités fédérales à cette demande et des vérifications consenties effectuées au cours des années passées, l'Agence a procédé à un certain nombre de « vérifications consenties » dans des usines chimiques. Ce contrôle n'a révélé aucun indice de fabrication interdite.

(b) Activités de documentation

Les experts de l'Agence ont fait une visite très utile et intéressante au Centro Tecnico Biologico-Chimico di Difesa ABC à Rome (Italie).

L'expert chef de la Section chimie-biologie s'est rendu à l'Etablissement ABC du Centre de recherche pour la défense de l'armée belge, où il a eu l'occasion de s'entretenir avec le directeur et avec les chefs de laboratoire. D'autre part, il a visité le 9^e Salon international de la chimie à Paris, et a continué de se documenter à la bibliothèque de la « Société de la chimie industrielle » établie à la Faculté des sciences d'Orsay.

5. Armes biologiques

Pour diverses raisons connues, l'Agence n'est pas en mesure de remplir les fonctions qui lui sont prescrites par le traité dans le domaine de l'armement biologique. Toutefois en 1971 l'Agence a reçu, comme les années précédentes, la réponse de la République Fédérale d'Allemagne à sa demande de renseignements annuels visant à lui faciliter l'exécution du contrôle de non-fabrication d'armes biologiques ; ces renseignements présentent une utilité certaine pour l'information de l'Agence.

(a) Liste des armes biologiques

En réponse à la demande faite par l'Agence, conformément à la procédure établie, tous les pays membres de l'U.E.O. ont marqué leur accord pour la reconduction en 1971 de la liste des armes biologiques contrôlables qui était en vigueur en 1970.

Le Conseil en a été informé et en a pris note.

(b) Visites d'information technique (V.I.T.)

Les experts de l'Agence ont été invités à visiter, en Italie, l'Istituto Entomologico à Latina, où d'utiles informations leur ont été données sur la production massive de certains insectes et sur les procédés de destruction d'insectes vecteurs possibles de micro-organismes pathogènes, et le Centro Tecnico Biologico-Chimico di Difesa ABC à Rome.

6. Armes atomiques

La situation étant, en ce qui concerne ces armes, restée inchangée par rapport aux années antérieures, l'Agence n'assume aucune activité de contrôle, ni même d'étude préparatoire, dans le domaine atomique (voir, ci-dessus, le point C, 3 (b)).

7. Electronic (radiation) weapons

The Agency has again tried to the best of its ability to follow the progress of studies and trials carried out in the major industrial countries in the field of weapons of the future.

E. Miscellaneous

1. Increasing the experts' knowledge

The Agency has continued to make every effort to improve its experts' proficiency and keep that knowledge up to date.

The chief means available for this purpose are :

(a) the practical application of controls in both forms, documentary and field ;

(b) study by the specialists of the general and technical information assembled and systematically filed by the Agency's Documentation Office, in close co-operation with the experts, who direct its researches towards the sectors which they consider to be of prime importance for a stated period.

Under this heading, information relating to armaments over which the Agency has not yet been empowered to exercise control, and to the weapons of the future, is of especial value to the experts ;

(c) visits by the experts to institutes specialising in their fields, to salons or exhibitions and attendance at symposia, as reported for the year 1971 in the present chapter ;

(d) technical information visits to member countries, as reported for 1971 in this chapter. These visits are particularly valuable as a means of adding to experts' technical knowledge, especially with regard to weapons to which no controls are yet applied.

2. Miscellaneous contacts

(a) As in previous years, the Agency took every opportunity of establishing contact with national authorities.

Following the change of Director of the Agency on 3rd May 1971, the new Director and his predecessor called either on the government

authorities of all the member States and their representatives on the Permanent Council in London or on the latter and a large number of high-ranking national officials. The new Director, Admiral Cantù, also called on General Goodpaster, Supreme Commander Allied Forces Europe, on Lieutenant-General di Mauro, his Deputy Chief of Staff, Logistics and Administration, and on Mr. Luns, NATO Secretary-General.

The usual contacts in member States were also maintained by Agency officials when on mission either specifically for this purpose or in conjunction with field control measures and technical information visits. These exchanges are very valuable. Directly or indirectly, they open the way to a solution of some of the problems that may arise. They also provide an excellent opportunity for improving and simplifying the procedures in force between the member States and the Agency.

(b) Continuing the contacts established in 1970 between the Agency and the NATO Disarmament and Arms Control Section (NATO, DACS), national officials from the NATO member countries who meet at intervals in the DACS visited the Agency at the request of the Director of that Section and under his leadership. They were briefed on the rôle and work of the Agency.

(c) As in 1970, an information meeting was held in December 1971 between representatives of the International Military Staff (IMS) of the NATO Military Committee and Supreme Headquarters Allied Powers Europe (SHAPE) and those of the Agency.

(d) Finally, the United States Arms Control and Disarmament Agency (USACDA) and the Stockholm International Institute for Peace and Conflict Research (SIPRI) maintained their contacts with the Agency in 1971.

F. General conclusions

In accordance with Article XIX of Protocol No. IV, the Agency was able to report to the Council that, as a result of control from documentary sources in 1971, the figures obtained :

7. Armes électroniques (à radiation)

L'Agence a continué de s'efforcer de suivre autant que possible le développement des études et des expériences menées par les grands pays industrialisés dans le domaine des armements de l'avenir.

E. Divers

1. Perfectionnement des experts

L'Agence est restée préoccupée d'assurer au mieux le maintien à jour et le perfectionnement des connaissances de ses experts.

Les principaux moyens disponibles à cette fin sont :

(a) la pratique du contrôle sous ses deux formes, sur pièces et sur place ;

(b) l'étude par les experts spécialisés des informations générales et techniques que le Bureau de documentation de l'Agence réunit, en collaboration étroite avec les intéressés qui orientent ses recherches vers les secteurs considérés par eux comme prioritaires pour une durée déterminée, et qu'elle conserve méthodiquement.

Parmi ces informations, celles qui concernent soit les armements pour lesquels l'Agence n'a pas encore été mise à même d'exercer son contrôle, soit les armements de l'avenir, sont particulièrement utiles aux experts ;

(c) la fréquentation par les experts d'instituts spécialisés dans les domaines les intéressants, les visites de salons ou d'expositions, et la participation à des symposiums — dont le présent chapitre a fait état pour l'année 1971 ;

(d) les visites d'information technique dans les différents pays membres — dont le présent chapitre a fait état pour l'année 1971. Ces visites sont précieuses pour le perfectionnement des connaissances techniques des experts, tout particulièrement en matière d'armements pour lesquels l'exercice de contrôles n'a pas commencé.

2. Contacts divers

(a) Comme les années précédentes, l'Agence a saisi toutes les occasions d'entrer en contact avec les autorités nationales.

Les fonctions de Directeur de l'Agence ayant changé de titulaire, le 3 mai 1971, l'ancien et le nouveau Directeurs ont rendu visite soit aux

autorités gouvernementales de tous les Etats membres et à leurs représentants au Conseil permanent à Londres, soit à ces derniers et à un nombre important de personnalités nationales de haut rang. Le nouveau Directeur, l'Amiral Cantù, a rendu visite aussi au Général Goodpaster, Commandant suprême allié en Europe et à son chef d'état-major adjoint pour la logistique et l'administration, le Lieutenant-Général di Mauro, ainsi qu'à M. Luns, Secrétaire général de l'O.T.A.N.

D'autre part, les contacts habituels ont été maintenus par les fonctionnaires de l'Agence envoyés en mission dans les différents Etats membres, soit spécifiquement dans ce but, soit pour l'exécution de mesures de contrôle sur place ou pour des visites d'information technique. Ces entrevues sont très utiles. Elles permettent ou préparent la solution des problèmes qui peuvent se présenter. Elles sont aussi un très bon moyen de trouver et de mettre au point les améliorations et les simplifications susceptibles d'être apportées aux procédures en vigueur entre les pays membres et l'Agence.

(b) Dans le cadre des contacts entretenus depuis 1970 entre l'Agence et le Bureau Contrôle des Armements et Désarmement de l'O.T.A.N. (B.C.A.D./O.T.A.N.), et comme le Directeur de ce Bureau en avait exprimé le désir, les fonctionnaires nationaux des pays membres de l'O.T.A.N. qui se réunissent périodiquement au sein du B.C.A.D. ont, sous la conduite de son chef, fait une visite au siège de l'Agence. Des exposés d'information leur ont été présentés sur le rôle et les activités de l'Agence.

(c) Une réunion d'information a été tenue, en décembre 1971, dans les mêmes conditions que celle organisée en 1970, entre les représentants de l'Etat-Major Militaire International (E.M.M.I.) du Comité militaire de l'O.T.A.N. ainsi que de l'Etat-major du Commandement suprême inter-allié en Europe (SHAPE) et ceux de l'Agence.

(d) Enfin, l'United States Arms Control and Disarmament Agency (USACDA) et l'International Institute for Peace and Conflict Research de Stockholm (SIPRI) ont poursuivi leurs contacts avec l'Agence en 1971.

F. Conclusions générales

En référence à l'article XIX du Protocole N° IV, les contrôles sur pièces effectués par l'Agence en 1971 ont permis de rapporter au Conseil que les chiffres recueillis :

- for armaments¹ of forces under NATO command, under the terms of Article XIV of Protocol No. IV,
- and for armaments¹ of forces maintained under national command under the terms of Articles XV, XVI and XVII of Protocol No. IV and the Agreement of 14th December 1957 concluded in execution of Article V of Protocol No. II,

represented for the control year 1971 and for each of the member States, the appropriate levels of armaments subject to control for those categories of armaments¹ over which the Agency has so far been enabled to exercise its mandate.

As required by Article XX of Protocol No. IV, the Agency confirmed that, in the course of field control measures at force units and military depots, and during agreed control measures at plants, it did not detect, for the categories of armaments which it controls,

- either the manufacture in these establishments, on the territory of the Federal Republic of Germany, of a category of armaments that the Government of this member State has undertaken not to manufacture ;
- or the existence, on the mainland of Europe, of stocks of armaments¹ in excess of the appropriate level (Article XIX of Protocol No. IV) or not justified by export requirements (Article XXII of Protocol No. IV).

**

Once again, the task of the Agency was greatly facilitated by the spirit of co-operation encountered in all its contacts, both with the national authorities of member countries, their firms and undertakings, and with the authorities of NATO and SHAPE.

1. In this connection, see reservations arising from information given under items C, 3 (b) and D, 6.

1. In this connection, see reservations arising from information given under items C, 3 (b) and D, 6.

- aux termes de l'article XIV du Protocole N° IV en ce qui concerne les armements¹ des forces sous commandement O.T.A.N.,
- et aux termes des articles XV, XVI et XVII du Protocole N° IV et de l'accord du 14 décembre 1957 conclu en exécution de l'article V du Protocole N° II, en ce qui concerne les armements des forces sous commandement national,

représentaient, pour l'année de contrôle 1971 et en ce qui concerne les catégories d'armements¹ pour lesquelles l'Agence a, jusqu'à ce jour, été mise à même d'exercer son mandat de contrôle, les niveaux appropriés de ces armements pour chacun des Etats membres.

Au cours des contrôles sur place effectués auprès des forces et dans les dépôts militaires, et des vérifications consenties effectuées dans les usines, l'Agence n'a constaté, au titre des dispositions de l'article XX du Protocole N° IV, pour ce qui est des armements relatifs aux secteurs contrôlés,

- ni la fabrication dans ces établissements, sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne, d'une catégorie d'armements que le gouvernement de cet Etat membre s'est engagé à ne pas produire,
- ni l'existence, sur le continent européen, de stocks d'armements¹ qui excéderaient les quantités correspondant aux niveaux appropriés (article XIX du Protocole N° IV) ou qui ne seraient pas justifiés par les besoins de l'exportation (article XXII du Protocole N° VI).

**

La tâche de l'Agence a été, une fois encore, grandement facilitée par l'esprit de coopération qu'elle a rencontré auprès de ses interlocuteurs, qu'il s'agisse des autorités nationales des pays membres ainsi que des organismes et firmes de ces pays, ou des autorités de l'O.T.A.N. et du SHAPE.

1. Voir à ce sujet les réserves qui découlent des précisions données sous les points C, 3 (b) et D, 6.

1. Voir à ce sujet les réserves qui découlent des précisions données sous les points C, 3 (b) et D, 6.

CHAPTER IV

STANDING ARMAMENTS COMMITTEE

During 1971, activities aimed at "promoting European co-operation in the field of armaments", in accordance with the decision of 7th May 1955, continued on the same scale as in previous years. The Standing Armaments Committee met four times, the Ad Hoc Group once, as usual, at the end of the year, and the sub-groups twelve times.

While these efforts did not lead to any joint production projects, they were nevertheless useful and substantial progress was achieved in several directions.

A. Activities of the Committee

The SAC's discussions were based on a list of five specific items (night vision equipment for all arms, military satellites, post-1975 telecommunications, light armoured vehicles, electronic warfare equipment), and a list of four general subjects (co-ordination of WEU countries' views before NATO meetings, follow-up action on WEU and FINABEL agreements, co-ordination of bi- and multilateral exchanges of views, study of European defence capability).

When it was found that NATO was already dealing with four of the specific items, the Committee decided, in accordance with the rule always followed in such cases, not to take them up in order to avoid duplication. The Committee also agreed that the fifth item — electronic warfare equipment — was of too special a nature for multilateral co-operation. It might, however, form the subject of bilateral exchanges of information and views between experts from the countries concerned.

The Committee reached the following decisions concerning the four general subjects :

— Its agenda would in future include a regular item entitled "Co-ordination of WEU countries' views before NATO meetings"; it was agreed, however, that this point would only be dealt with if a specific subject was proposed for discussion by one of the member countries.

— Governments would be specifically asked to say whether they wished WEU and FINABEL agreements to be followed by co-operative action and if so, in what form.

This procedure was tried out for the first time with the new WEU agreements 5.FT.5 (equipment for airborne forces) and 3.FT.6 (vehicles) as well as with the FINABEL agreements.

In the first two cases (5.FT.5 and 3.FT.6), complete or partial replies had been received from all delegations by the end of the year. While member governments made no offers for joint production, some of them would be willing to respond to any proposals for such action; furthermore, some equipment already in service or planned at national level in several countries is already, or will be, largely based (sometimes up to 95 %) on these WEU agreements.

Regarding the FINABEL agreements, delegations asked the International Secretariat to help their authorities by dividing the subjects into three categories in order of priority.

— With regard to the third subject, "Co-ordination of bi- or multilateral exchanges of views", attention would be concentrated on a specific sector, chosen by agreement.

— The fourth subject, "Study of European defence capability", should be studied in greater depth. It was felt that so vast a problem would not be easy to handle but that, at this stage, it would at least be possible to exchange information on the capabilities of research institutes or establishments in the various countries. The delegations of the Federal Republic of Germany, France and the United Kingdom have already submitted papers on the subject.

The Standing Armaments Committee again kept in close touch with the activities of the Ad Hoc Group and the sub-groups.

CHAPITRE IV

COMITÉ PERMANENT DES ARMEMENTS

Les activités menées dans le cadre de la décision du 7 mai 1955 « en vue de promouvoir la coopération européenne en matière d'armements » ont été poursuivies en 1971 au même rythme que les années précédentes. Le Comité Permanent des Armements s'est réuni quatre fois, le Groupe ad hoc une fois, en fin d'année comme d'habitude, et les sous-groupes douze fois.

S'ils n'ont pas abouti à des projets de production en commun, ces travaux ont cependant été utiles et ont permis des développements appréciables dans plusieurs domaines.

A. Activités du Comité

Les discussions du C.P.A. ont eu pour base : une liste de cinq sujets spécifiques (dispositifs de vision nocturne destinés à toutes les armes, satellites militaires, télécommunications après 1975, véhicules blindés légers, matériel de guerre électronique) ; et une liste de quatre sujets généraux (harmonisation des positions des pays de l'U.E.O. préalablement aux réunions de l'O.T.A.N., suites à donner aux accords U.E.O. et FINABEL, rationalisation des échanges de vues bi- et multilatéraux, étude des capacités de l'Europe en matière de défense).

Il est apparu à l'examen que quatre des sujets spécifiques faisaient déjà l'objet d'une étude au sein de l'O.T.A.N. ; se conformant à la règle qu'il suit toujours dans des cas semblables, le Comité a décidé de ne pas les traiter afin d'éviter les doubles emplois. Quant au cinquième qui intéressait le matériel de guerre électronique, il a été constaté que son caractère était trop particulier pour permettre une coopération multilatérale. Toutefois, il pourrait éventuellement être l'objet d'échanges bilatéraux d'informations et de vues entre experts des pays intéressés.

Quant aux quatre sujets généraux, le Comité est convenu de ce qui suit :

— Son ordre du jour comporterait désormais en permanence une rubrique « Harmonisation des positions des pays de l'U.E.O. préalablement aux réunions de l'O.T.A.N. » ; il a été entendu cependant que ce point ne serait traité que si un thème précis de discussion était proposé par un des pays membres.

— Les gouvernements seraient expressément invités à faire savoir s'ils désirent donner aux accords U.E.O. et aux accords FINABEL une suite en coopération et, le cas échéant, sous quelle forme.

Une première application expérimentale de cette formule a été faite avec les nouveaux accords U.E.O. 5.F.T.5 (matériel des troupes aéroportées) et 3.F.T.6 (véhicules) ainsi qu'avec les accords FINABEL.

Sur les premiers (5.F.T.5 et 3.F.T.6) des réponses totales ou partielles ont été reçues de toutes les délégations en fin d'année. Il en ressort que si les gouvernements membres n'ont pas fait d'offre de production en commun, plusieurs d'entre eux seraient prêts en revanche à répondre à des propositions éventuelles dans ce sens ; d'autre part, certains matériels en service ou en projet sur le plan national dans plusieurs pays sont ou seront largement inspirés (quelquefois à 95 %) des accords U.E.O. en question.

A propos des accords FINABEL, les délégations ont demandé que, pour faciliter le travail de leurs autorités, le Secrétariat international répartisse les sujets en trois catégories selon un ordre prioritaire.

— A propos du troisième sujet, « Rationalisation des échanges de vues bi- et multilatéraux », on examinerait la situation dans un secteur déterminé, qui aurait été choisi d'un commun accord.

— Le quatrième sujet, « Etude des capacités de l'Europe en matière de défense », devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi. Il a été constaté que le traitement d'un problème aussi vaste n'est pas très aisé, mais qu'à ce stade l'on pouvait tout au moins échanger des renseignements sur les capacités des instituts ou organismes de recherche dans les différents pays. Les délégations de la République Fédérale d'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne ont déjà communiqué des documents à ce sujet.

D'autre part, le Comité Permanent des Armements a continué de suivre avec attention les activités des sous-groupes de travail et du Groupe ad hoc.

B. Work of the sub-groups

1. Sub-group No. 3 (anti-tank weapons)

This sub-group held its usual meeting in April immediately before that of Panel III of the NATO Group on ground weapons.

The exchange of information on second generation anti-tank weapons was continued.

A joint position for the WEU countries was obtained on the progress report on SP3 and on helicopters in the anti-tank rôle.

2. Sub-group No. 5 (equipment for airborne forces)

This sub-group held two meetings in March/April and November.

It continued its revision of the document on new combat procedures for airborne and air-mobile forces with a view to a study of future equipment requirements.

Agreement was reached on the lay-out of this document and on the general characteristics recommended for individual, collective and anti-tank weapons for the 1980s. It was decided to discuss, during 1972, the general characteristics of other items, such as vehicles, telecommunications equipment, etc.

In addition, a comparative study was begun of equipment in service with national airborne forces at various levels, with a view to establishing a classification by categories.

The necessary details of company, battalion and support-unit equipment have already been received.

3. Sub-group No. 6 (vehicles)

The preparation of agreement 4.FT.6 (qualification programme) was continued by the sub-group in plenary session or at technician level in January, June and September.

The considerable work involved in drafting and revising trials methods took longer than was originally expected.

By the end of the year the preparation of part two (trials programme) and part three

(evaluation methods) of the agreement was in the final stages. Part one (identification programme) is having to be redrafted to include the results obtained by applying the programme and the trials methods.

Work on the annexes has progressed satisfactorily.

In conclusion, it is reasonable to suppose that, although work on the structure of the agreement is in the final stages, the relevant documents will probably not be completely ready until the end of 1973 ; they can only be finalised when the texts on trials methods are ready.

4. Sub-group No. 7 (obstacles and barriers)

At its meeting in March, the sub-group heard a progress report on the very complicated experiments in hand in WEU member countries. These are mainly concerned with aqueous and explosive foams, liquid explosives, infra-sounds and various chemical substances which can be used as engine, instrument and equipment inhibitors.

The sub-group also held a detailed exchange of views on the demonstration of foams which members had attended at Lichtenau on the invitation of the German delegation ¹.

5. Sub-group No. 8 (operational research)

This sub-group held two meetings, in April and in November.

Sixty-seven forms dealing with a similar number of operational research subjects had been presented during the first eighteen months' existence of the sub-group. Eleven further forms were added in 1971.

By the end of the year, the number of declarations of interest produced by these forms had risen to two hundred and twenty-four ; in addition, sixty-nine exchanges of study reports had been carried out or were in progress.

Encouraged by the sustained interest of member governments, the sub-group decided to try and co-ordinate these activities and to undertake a validity study.

¹ See also point D in this chapter.

B. Activités des sous-groupes

1. Sous-groupe n° 3 (armes antichars)

Selon l'usage, ce sous-groupe a tenu une réunion à la veille, en avril, de celle de la Commission III du groupe O.T.A.N. sur les armements terrestres.

Il a poursuivi son échange d'informations sur la deuxième génération d'armes antichars.

Une position commune aux pays de l'U.E.O. s'est dégagée sur le rapport d'avancement du SP 3 et sur le rôle de l'hélicoptère comme arme antichar.

2. Sous-groupe n° 5 (matériel des troupes aéroportées)

Le sous-groupe a tenu deux réunions, en mars-avril et en novembre.

D'autre part, il a poursuivi la révision de son document sur les nouveaux procédés de combat des forces aéroportées et aéromobiles en vue d'une étude des besoins futurs en matériels.

Il s'est mis d'accord sur la présentation de ce document et sur les caractéristiques générales recommandées pour les armes individuelles, collectives et antichars des années 1980. Il est convenu de discuter en 1972 des caractéristiques générales d'autres équipements tels que véhicules, matériels de transmission, etc.

D'autre part, il a entamé une étude comparative des matériels existants au niveau des différentes unités dans les troupes aéroportées des pays membres, dans le but d'en établir un classement par catégorie.

Il a déjà reçu les données nécessaires à cette fin en ce qui concerne la compagnie, le bataillon et l'unité d'appui.

3. Sous-groupe n° 6 (véhicules à roues)

L'établissement de l'accord 4.FT.6 (programme de qualification) a été poursuivi par le sous-groupe à ses réunions en session plénière ou au niveau des techniciens, en janvier, juin et septembre.

Le travail considérable de rédaction, et de révision des méthodes d'essais auquel il a été procédé, a entraîné un certain retard sur les prévisions.

A la fin de l'année, l'établissement de la deuxième partie (programme des essais) et de la

troisième partie (méthodes d'évaluation) de l'accord était en voie d'achèvement. Restait la première partie (schéma d'identification), qui a dû être reprise, pour inclure les résultats fournis par l'application du programme et des méthodes d'essais.

Quant aux annexes, leur élaboration a progressé de façon satisfaisante.

On peut considérer en conclusion que, si les travaux sur la structure de l'accord sont dans leur phase finale, les documents qui le constituent ne seront probablement tout à fait prêts qu'à la fin de 1973 ; leur mise au point est en effet liée à celle des textes sur les méthodes d'essais.

4. Sous-groupe n° 7 (obstacles et barrières)

A sa réunion du mois de mars, le sous-groupe a été informé de l'état d'avancement des expérimentations complexes qui sont entreprises dans différents pays membres de l'U.E.O. et qui portent principalement sur les mousses aqueuses et explosives, les explosifs liquides, les infra-sons, et diverses substances chimiques susceptibles d'être utilisées comme inhibiteurs du moteur, des instruments et des équipements.

D'autre part, il a eu un échange de vues approfondi à la suite de la présentation de mous-ses à laquelle il avait assisté sur invitation de la délégation allemande¹.

5. Sous-groupe n° 8 (recherche opérationnelle)

Deux réunions ont été tenues par ce sous-groupe, en avril et en novembre.

Soixante-sept fiches, portant sur autant de sujets de recherche opérationnelle, avaient été présentées pendant la première année et demie d'existence du sous-groupe. Onze nouvelles fiches s'y sont ajoutées en 1971.

A la fin de l'année, le nombre des déclarations d'intérêt suscitées par l'ensemble de ces fiches s'élevait à deux cent vingt-quatre ; en outre, soixante-neuf échanges de rapports d'étude avaient été réalisés ou étaient en cours.

Encouragé par l'intérêt soutenu manifesté par les gouvernements membres, le sous-groupe a décidé de se livrer à un travail de coordination et à une étude de validité.

1. Cf. aussi point D du présent chapitre.

C. Activities of the Ad Hoc Group

At its annual meeting in December, the Ad Hoc Group reviewed the work of the sub-groups during 1971. It also agreed their programmes for 1972 as follows :

Sub-group No. 3 :

- Exchange of information on certain anti-tank weapon trials ;
- Exchange of views on the third generation of anti-tank weapons ;
- Study of the items relating to anti-tank weapons on the agenda of Panel III of the competent NATO Group ;
- Study of the FINABEL programme on the combination of night combat aids and anti-tank weapons.

Sub-group No. 5 :

- Continuation of work in progress on the general characteristics recommended for individual and collective weapons for the 1980s ;
- Discussion of the general characteristics of other items of equipment ;
- Collation of tables of equipment in service ;
- Drawing-up of the military characteristics for future equipment, provided the study comes strictly within the terms of reference of the sub-group.

The study group's request to carry out a weight/effectiveness study of existing equipment was not, however, approved.

Sub-group No. 6 :

- Continuation of work in progress ;
- Appointment of a National Trials Centre, which should be a military establishment, for each WEU member country.

Sub-group No. 7 :

- Holding of one or two meetings when certain items of the agenda have made sufficient progress to justify this.

Sub-group No. 8 :

- Continuation of work in progress, including the presentation of forms, declarations of interest and exchanges ;

— Exchange of views on cost/effectiveness, on which the Federal Republic of Germany and the United Kingdom have already submitted reports ;

— An experimental attempt to produce a European glossary of operational research terms, using an existing Franco-British glossary as a basis. The Netherlands, Italy and the Federal Republic of Germany have undertaken to try and produce a translation of terms, beginning with the letter « A », before the next meeting of the sub-group.

The Ad Hoc Group also reviewed the list of WEU agreements. They considered that thirteen of them were still in force.

Finally, the Group heard and adopted the annual report on work now in hand relating to defence against low-flying aircraft.

D. Miscellaneous

1. Information visits

(a) At the invitation of the German authorities, the Standing Armaments Committee, sub-group No. 7, the International Secretariat and certain military and scientific members of the national Ministries of Defence attended trials at an experimental establishment in the Federal Republic of Germany on 18th and 19th May 1971. They witnessed interesting demonstrations of the effects which can be achieved with foam and attended tests — the results of which at present are incomplete but promising — with sliding agents in particular.

(b) At the invitation of the Netherlands authorities, sub-group No. 8 and the International Secretariat, together with technicians and officers from the various Army Staffs, visited the Mathematics Operational Research Division of the Netherlands Physics Laboratory (RVO-TNO) at The Hague, on 3rd and 4th June. On this occasion, seventeen studies carried out by this Division were presented.

(c) In September, at the invitation of the German authorities, a demonstration of wheeled vehicles in Trier was attended by sub-group No. 6 and the International Secretariat, together with representatives of the army staffs.

C. Activités du Groupe ad hoc

A sa réunion annuelle tenue en décembre, le Groupe ad hoc a passé en revue les travaux des sous-groupes en 1971. D'autre part, il a fixé leur programme d'activité pour 1972 comme suit :

Sous-groupe n° 3 :

— échanges d'informations sur les essais de certaines armes antichars ;

— échanges de vues sur la troisième génération d'armes antichars ;

— examen des points concernant les armes antichars qui figurent à l'ordre du jour de la commission compétente de l'O.T.A.N. ;

— examen du programme FINABEL sur l'association : aides au combat de nuit/armes antichars.

Sous-groupe n° 5 :

— poursuite des travaux en cours sur les caractéristiques générales des armes individuelles et collectives recommandées pour les années 1980 ;

— discussion des caractéristiques générales d'autres équipements ;

— coordination des tableaux de matériels en service ;

— établissement des caractéristiques militaires des matériels futurs, étant entendu que cette étude devrait être menée dans les strictes limites du mandat du sous-groupe.

N'a pas été retenue en revanche la proposition du sous-groupe d'entreprendre une étude du rapport poids/efficacité des matériels existants.

Sous-groupe n° 6 :

— poursuite des travaux en cours ;

— désignation pour chaque pays de l'U.E.O. d'un centre national d'essais, qui devrait être un établissement militaire.

Sous-groupe n° 7 :

— tenue d'une ou de deux réunions au moment où l'état d'avancement de certains travaux serait suffisant pour le justifier.

Sous-groupe n° 8 :

— poursuite des travaux entrepris sous forme de présentation de fiches, de manifestations d'intérêt et d'échanges ;

— échange d'idées au sujet du problème coût/efficacité, sur lequel la République Fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni ont déjà présenté des rapports ;

— mise en train, à titre expérimental, de l'établissement d'un glossaire européen des termes de la recherche opérationnelle. La base en sera un lexique franco-britannique déjà existant. Les Pays-Bas, l'Italie et la République Fédérale d'Allemagne se sont engagés à s'efforcer de préparer, avant la prochaine réunion du sous-groupe, une traduction des termes commençant par la lettre « A ».

D'autre part, le Groupe ad hoc a passé en revue les accords U.E.O. Il a considéré que treize d'entre eux restaient valides.

Enfin, le groupe a entendu et adopté le rapport annuel faisant le point des travaux actuellement en cours dans le domaine des armes contre avions volant à basse altitude.

D. Divers

1. Visites d'information

(a) Sur invitation des autorités allemandes, le Comité Permanent des Armements, le Sous-groupe n° 7 et le Secrétariat international ainsi que plusieurs membres, militaires et scientifiques, des différents ministères de la défense se sont rendus les 18 et 19 mai 1971 dans un centre expérimental en République Fédérale d'Allemagne. Ils y ont assisté à des démonstrations d'un grand intérêt en ce qui concerne les effets que l'on peut attendre de l'emploi des mousses, ainsi qu'à des essais — dont les résultats sont à ce stade incomplets mais prometteurs — avec des produits glissants notamment.

(b) A l'invitation des autorités néerlandaises, le Sous-groupe n° 8 et le Secrétariat international, auxquels s'étaient joints des techniciens et officiers représentant des états-majors nationaux, se sont rendus les 3 et 4 juin à la Division mathématiques/recherche opérationnelle du Laboratoire de physique (R.V.O.-T.N.O.) à La Haye. Leur ont été présentées notamment dix-sept études menées par cette division.

(c) Le Sous-groupe n° 6 et le Secrétariat international ainsi que des personnalités représentant les états-majors nationaux ont assisté, sur invitation des autorités allemandes, à une présentation de véhicules sur roues organisée à Trèves en septembre.

It should be noted that eleven wheeled prototypes in the transport and armoured version, out of a total of thirteen, were designed according to the military characteristics of WEU agreement 1.F.T.6, representing 80 % of the new generation for the Bundeswehr.

Furthermore, the prototype of the light transport vehicle was jointly produced by the Federal Republic of Germany, France and Italy.

2. Relations with NATO

Relations with NATO have been maintained both by the regular presence of an observer from

that organisation at meetings of the Standing Armaments Committee and by the attendance of a Committee Secretary from the SAC at meetings of the NATO Naval Group and of a Committee Secretary or the Head of the International Secretariat at meetings of the NATO Armaments Directors.

3. Contacts between the International Secretariat and the national authorities of member countries

The Head of the International Secretariat has continued his contacts with officials in the Foreign and Defence Ministries of several member countries.

Il est à noter que sur les treize prototypes de véhicules présentés, en version « servitude » comme en version « blindée », onze ont été conçus conformément aux caractéristiques militaires de l'accord U.E.O. I.F.T.6 ; ils représentent 80 % de la nouvelle génération destinée à la Bundeswehr.

Le prototype du véhicule léger de servitude a d'ailleurs été réalisé en coopération par la République Fédérale d'Allemagne, la France et l'Italie.

2. Relations avec l'O.T.A.N.

Les relations avec l'O.T.A.N. ont été maintenues, d'une part, par la présence régulière d'un

observateur de cette organisation aux réunions du Comité Permanent des Armements, et, d'autre part, par la présence d'un secrétaire de comité du C.P.A. aux réunions du groupe naval de l'O.T.A.N. et celle d'un secrétaire de comité ou du Chef du Secrétariat international aux réunions de la Conférence des Directeurs d'armement de l'O.T.A.N.

3. Contacts du Secrétariat international avec les autorités nationales des pays membres

Le Chef du Secrétariat international a continué d'avoir des contacts avec des autorités des ministères des affaires étrangères ou de la défense dans plusieurs pays membres.

CHAPTER V

PUBLIC ADMINISTRATION COMMITTEE

A. Meetings of the Committee

The Public Administration Committee met twice during the year — at Gouda (Netherlands) from 25th to 27th May, and at Wiesbaden (Federal Republic of Germany) from 26th to 28th October. Previous annual reports stressed the value of exchanges of information on administrative developments in member countries between members of the Committee at each of their meetings. These exchanges were continued at Gouda and Wiesbaden and covered such varied subjects as the activities of the Civil Service College of the United Kingdom, the reform of the Ecole nationale d'administration in France, problems of regionalisation in Italy, the training of senior civil servants in Belgium, the development of computerisation and modern management techniques in certain government departments, the activities and responsibilities of the Centre for Administrative Studies in the Netherlands, and the basic enquiry undertaken by the German Government into the rôle and functions of the civil service in modern society. Furthermore, during the year, the Committee decided that part of its meetings would in future be devoted to a more detailed study of a specific subject. The first subject selected for such detailed discussion was measures of social advancement for members of the civil service. Other subjects were planned for the Committee's meetings during 1972.

B. Multilateral course for government officials

As noted in the previous annual report, the Committee was unable to organise the usual multilateral course for government officials in 1970 and took advantage of this break to review the form of such courses and to try and work out a new pattern better suited to present requirements. The course for government officials held in Belgium in 1971 was largely based on this review and its success, which was recognised by all who took part, seems to have fully justified the efforts of the Committee to work out a new formula.

This course, which was the twentieth held under the auspices of the Public Administration Committee and the fourth organised by Belgium, took place from 4th to 15th October 1971, partly at the Ronchinne Estate near Namur and partly in Brussels. It was intended for young civil servants (under 35 years of age) with three years' administrative experience in a senior grade. It was attended by four German, four British, four French, four Italian, two Belgian and two Netherlands officials. The Grand Duchy of Luxembourg was, unfortunately, unable to send a representative.

The subject of the course was a comparison of the characteristic features of administration in the seven countries and observation of their effect on administrative practice. The aim was to promote understanding between officials from the seven countries and, thus, prepare them more adequately for future participation in international negotiations in their particular fields.

The programme comprised :

- lectures, followed by discussion, on the special features of each of the countries concerned ;
- the presentation of an administrative case by each national delegation for consideration by the other delegations ;
- two papers presented by senior Belgian officials on the method employed to promote two important projects : development of computerisation and experience of the PPBS (Planning Programming Budgeting System) followed by a comparison of the chances of similar projects being developed in the other countries.

As already mentioned, this twentieth course for government officials seems largely to have achieved its objectives, as is borne out, for example, by the subsequent comments of the British participants : "The delegates of the six countries involved were unanimous in their view

CHAPITRE V

COMITÉ DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

A. Réunions du comité

Le Comité de l'administration publique s'est réuni à deux reprises au cours de l'année : à Gouda (Pays-Bas), du 25 au 27 mai, et à Wiesbaden (République Fédérale d'Allemagne), du 26 au 28 octobre. Les rapports annuels précédents ont mis l'accent sur l'intérêt des échanges d'informations sur l'évolution administrative dans les pays membres auxquels les membres du comité se livrent au cours de chacune de leurs réunions. Ces échanges de vues se sont poursuivis à Gouda et à Wiesbaden et ont porté sur des sujets aussi divers que les activités du Civil Service College au Royaume-Uni, la réforme de l'École Nationale d'Administration en France, les problèmes de la régionalisation en Italie, les activités de formation des fonctionnaires supérieurs en Belgique, le développement de l'informatique et des techniques modernes de gestion dans certaines administrations, les activités et les tâches du Centre d'études administratives aux Pays-Bas, l'étude fondamentale entreprise par le gouvernement allemand sur le rôle et les fonctions du service public dans la société moderne, etc. De plus, le comité a décidé au cours de l'année de réserver désormais une partie de ses réunions à l'examen plus approfondi d'un sujet particulier. Le premier sujet retenu pour ces échanges de vues en profondeur a concerné les mesures de promotion sociale pour les agents des services publics. D'autres sujets ont été prévus pour les réunions du comité en 1972.

B. Rencontre multilatérale de fonctionnaires

Comme indiqué dans le précédent rapport annuel, le comité n'avait pu organiser, en 1970, sa traditionnelle rencontre multilatérale de fonctionnaires et il avait profité de cette interruption pour réfléchir sur la formule suivie jusque-là et tenter de définir une nouvelle orientation qui serait mieux adaptée aux besoins du moment. La rencontre de fonctionnaires organisée en 1971 en Belgique s'est inspirée pour une large part de ce travail de réflexion, et le succès qu'elle a remporté, de l'aveu de tous ceux qui y ont participé, paraît avoir amplement justifié l'effort de renouvellement accompli par le comité.

Cette rencontre de fonctionnaires, qui était la vingtième rencontre organisée sous les auspices du Comité de l'administration publique, et la quatrième organisée par la Belgique, s'est déroulée du 4 au 15 octobre 1971, pour partie dans le domaine de Ronchinne, près de Namur, et pour partie à Bruxelles. Elle était destinée à de jeunes fonctionnaires (moins de 35 ans), ayant accompli trois années de fonctions administratives dans la catégorie supérieure des agents publics. La participation, par pays, a été la suivante : quatre fonctionnaires allemands, quatre anglais, quatre français, quatre italiens, deux belges et deux néerlandais. Le Grand-Duché de Luxembourg n'a malheureusement pu être représenté en la circonstance.

La rencontre avait pour thème la comparaison des traits caractéristiques de l'administration des sept pays et l'observation de leurs effets sur le fonctionnement du service public. Elle visait à favoriser la compréhension entre fonctionnaires des pays membres et, par là même, à permettre aux délégués de mieux se préparer en vue de leur future participation à des négociations internationales dans le domaine de leur compétence.

Le programme a comporté :

- des conférences, suivies de discussions, sur les particularités de chacun des pays concernés ;
- l'exposé, par chacune des délégations nationales, d'un cas administratif soumis à la réflexion des autres délégations ;
- deux exposés, par de hauts fonctionnaires belges, sur la méthode employée pour promouvoir deux projets importants : le développement de l'informatique et l'expérience du P.P.B.S. (Planning-Programming-Budgeting-System), suivis d'une comparaison sur les chances de développement de projets analogues dans les autres pays.

Comme indiqué ci-dessus, cette vingtième rencontre de fonctionnaires paraît avoir très largement atteint les objectifs qu'elle visait, ainsi qu'en témoignent, par exemple, les commentaires rédigés après la rencontre par les participants britanniques : « Les délégués des pays intéressés

that the course had been outstandingly successful in creating in the participants an awareness of the basic differences between the ways in which the affairs of the countries taking part are administered and of the essential similarities of the problems with which young administrators in these countries are faced."

In the light of the excellent results achieved, the Committee intend to use the same formula for the 1972 course which is to be held in France.

C. Study visits

Last year, in addition to organising this multilateral course for government officials, the Public Administration Committee again encouraged the development of bilateral study visits, which enable officials from member countries to spend one or two weeks in a foreign government department, studying the subjects which they deal with every day in their own countries, under a programme "tailored" to their special requirements. This formula allows useful comparison of the methods applied in the various countries and offers a great stimulus to the officials concerned. A list of some of the subjects studied during visits in 1971 shows their wide variety ; they included :

- study of legislative and administrative machinery designed to influence the

location and control of development, fire escape requirements and measures taken to equip factory and warehouse buildings with fire-fighting containers (subjects studied in France) ;

- plant quarantine problems, including methods of inspection and disinfection of imported and exported planting materials, administration and policies for gypsies and related caravan dwellers, poultry diagnostic facilities (subjects studied in the Netherlands) ;
- the organisation of veterinary services, the administration of transport research, rural planning and development in Bavaria (subjects studied in the Federal Republic of Germany), etc.

As in former years, government departments in member countries were most co-operative in assisting with arrangements for such study visits, as is emphasised in the reports submitted by the officials concerned on their return.

The Public Administration Committee is convinced that by pursuing these activities, which it believes to be of value to the administrations of the seven countries, it is helping to further the aims of the treaty in this field.

ont été unanimes à penser que la rencontre a parfaitement réussi à faire prendre conscience aux participants des différences fondamentales entre les méthodes administratives des divers pays, ainsi que de la grande similarité des problèmes auxquels les jeunes administrateurs de ces pays ont à faire face. »

Compte tenu des excellents résultats obtenus, le comité envisage de s'inspirer de la même formule en 1972, à l'occasion de la rencontre qui sera organisée en France.

C. Visites d'étude

Outre l'organisation de cette rencontre multilatérale de fonctionnaires, le Comité de l'administration publique a continué en 1971 de favoriser le développement de visites d'étude sur le plan bilatéral, permettant à des fonctionnaires des pays membres d'aller étudier pendant une ou deux semaines dans une administration étrangère, suivant un programme « sur mesure » à leur intention, les sujets dont ils ont à traiter quotidiennement dans leur pays. Cette formule permet d'utiles comparaisons entre les solutions adoptées dans différents pays et exerce une influence particulièrement stimulante sur les fonctionnaires qui entreprennent de telles visites. L'indication de quelques-uns des sujets étudiés au cours des visites effectuées durant l'année montre la diversité des thèmes abordés :

- étude de la législation visant à influencer et contrôler la construction, règle-

ments concernant les moyens d'évacuation en cas d'incendie et la distribution du matériel de secours dans les usines et les entrepôts (sujets étudiés en France) ;

- les problèmes de la mise en quarantaine des végétaux, notamment les méthodes de contrôle et de lutte contre l'infestation des plantes importées et exportées, application de la législation sur les tziganes et autres populations nomades, le diagnostic des maladies de la volaille (sujets étudiés aux Pays-Bas) ;
- l'organisation des services vétérinaires, l'administration de la recherche dans le domaine des transports, la planification et l'aménagement rural en Bavière (sujets étudiés en République Fédérale d'Allemagne), etc.

Comme dans le passé, les services gouvernementaux des pays membres sollicités pour l'organisation et le déroulement des visites d'étude ont fait preuve de la plus grande coopération, comme le soulignent d'ailleurs les rapports rédigés, à la suite de leur séjour, par les fonctionnaires bénéficiaires.

Par les activités décrites ci-dessus, le Comité de l'administration publique a conscience de poursuivre un travail utile pour les administrations des sept pays membres et de contribuer par là à la réalisation des objectifs du traité dans le domaine considéré.

CHAPTER VI

BUDGETARY AND ADMINISTRATIVE QUESTIONS**A. Budget**

Summaries of the main and supplementary budget estimates for 1971 and the main budget estimates for 1972 are shown in the Annex to this report.

The supplementary budget took account of cost-of-living and standard-of-living increases awarded with effect from 1st January 1971 to co-ordinated staffs serving in both London and Paris. An exceptional review of salaries of staff serving in London, conducted in accordance with the established rules and effective from 1st September 1971, necessitated the introduction of a second supplementary budget (see paragraph D below).

The Board of Auditors was invited by the Budget and Organisation Committee to examine and comment on the draft regulations to implement the Financial Rules to which reference was made in the Sixteenth Annual Report. Since the Board is able to meet only infrequently, these comments were received too late to enable the Budget and Organisation Committee to discuss them at their last meeting. They will, however, be placed on the Committee's agenda when it next meets.

B. WEU administrative panel

In the interest of co-ordinating the internal administrative policies of the Secretariat-General, the Armaments Control Agency, the International Secretariat of the Standing Armaments Committee and the Office of the Clerk, the administrative officials responsible for these four offices met when the necessity arose. In this way, it was possible to achieve a common interpretation of certain aspects of the Staff Rules which could give rise to ambiguity.

Reference was made in the Sixteenth Annual Report to the introduction of a new presentation of the WEU budget whereby a new Section D would take account of services common to the three Paris offices. After further consideration by governments of this formula, it was found

that, for technical reasons, such a presentation would not be practicable and that the present system could be continued without adverse effect upon administrative efficiency.

C. Co-ordination of administrative policies among organisations in Western Europe

As a result of the Council's reply and subsequent correspondence regarding the Assembly's Recommendation 200 on administrative matters, the Assembly will be already aware of the major developments which have occurred in the course of 1971 within the co-ordinated framework.

Of the recommendations contained in Recommendation 200, three (at 1, 2 and 3 below) have been the subject of detailed discussion within the Committee of Heads of Administration of the Co-ordinated Organisations (Council of Europe, NATO, OECD, ELDO, ESRO and WEU) and, stemming from their reports and conclusions, within the Standing Committee of Secretaries-General. As a result of the Assembly's initiative in these matters, the WEU representatives on these committees have played a prominent rôle.

1. Staffing structures and conditions

It will be recalled that in their reply to Recommendation 200, the Council announced that they had initiated action to set up, subject to the approval of the other organisations concerned, a committee of independent experts to review the staffing structures and conditions of staff serving in these organisations.

As the Assembly were informed in subsequent correspondence, notably in the Annex to a letter from the Secretary-General of 28th July 1971 and in a letter from the Chairman-in-Office of the WEU Council, dated 20th November 1971, the proposals, accompanied by draft terms of reference, were duly transmitted to the other co-ordinated organisations on 20th May 1971. It is understood that these proposals are currently being examined by the Councils of the other co-ordinated organisations and replies to the proposals of the WEU Council are still awaited.

CHAPITRE VI

QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

A. Budget

Le présent rapport contient en annexe les tableaux récapitulatifs des budgets principal et supplémentaire de l'U.E.O. pour 1971 et du budget principal pour 1972.

Le budget supplémentaire a couvert les indemnités de cherté de vie et de niveau de vie accordées à compter du 1^{er} janvier 1971 aux agents des organisations coordonnées en poste à Londres et à Paris. Une révision exceptionnelle des traitements du personnel de Londres, effectuée conformément aux règles en vigueur et prenant effet le 1^{er} septembre 1971, a nécessité la présentation d'un deuxième budget supplémentaire (voir ci-dessous, paragraphe D).

Le Bureau des commissaires aux comptes a été invité par le Comité du budget et de l'organisation à examiner et commenter le projet de règlement d'application du Règlement financier dont il est fait état dans le Seizième rapport annuel ; cependant, comme le Bureau ne se réunit que rarement, ses observations sont parvenues trop tard pour que le comité puisse les étudier à sa dernière séance. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du comité.

B. Réunions des chefs d'administration de l'U.E.O.

Les chefs d'administration des quatre bureaux de l'U.E.O. — Secrétariat général, Agence pour le Contrôle des Armements, Secrétariat international du Comité Permanent des Armements et Greffe de l'Assemblée — se sont réunis, lorsqu'il est apparu nécessaire, pour coordonner leurs politiques d'administration intérieure. C'est ainsi qu'ils ont pu arrêter une interprétation commune de certains aspects du Règlement du personnel pouvant prêter à contestation.

Le Seizième rapport annuel annonçait une nouvelle présentation du budget de l'U.E.O., où les dépenses communes aux trois bureaux de Paris seraient regroupées dans une section D. Après nouvel examen, les gouvernements ont estimé que, pour des raisons techniques, cette

formule n'était pas réalisable, et que le système actuel pouvait être maintenu sans porter atteinte au bon fonctionnement des services.

C. Coordination de la politique administrative des organisations d'Europe occidentale

Par la réponse du Conseil à la Recommandation n° 200 sur les questions administratives, et par l'échange de correspondance qui a suivi, l'Assemblée a déjà été informée des principaux développements intervenus en 1971 dans le cadre des organisations coordonnées.

Trois des points soulevés dans la Recommandation n° 200 (repris aux alinéas 1, 2 et 3 ci-dessous) ont été examinés d'une manière approfondie par le Comité des chefs d'administration des organisations coordonnées (Conseil de l'Europe, O.T.A.N., O.C.D.E., C.E.C.L.E.S., C.E.R.S. et U.E.O.), et ensuite au vu des rapports et des conclusions de ce dernier, par le Comité permanent des secrétaires généraux. Grâce à l'initiative de l'Assemblée en la matière, les représentants de l'U.E.O. au sein de ces comités, ont pu jouer un rôle majeur.

1. Structures et statuts du personnel

Dans sa réponse à la Recommandation n° 200, le Conseil annonçait qu'il avait mis en route un processus destiné à aboutir, sous réserve de l'accord des autres organisations coordonnées, à la création d'un comité d'experts indépendants chargé d'examiner les structures et les statuts du personnel de ces organisations.

Comme l'Assemblée en a été informée par une correspondance ultérieure, et notamment par l'annexe à la lettre du Secrétaire général datée du 28 juillet 1971 et par une lettre du Président en exercice du Conseil de l'U.E.O. en date du 20 novembre 1971, les propositions de l'U.E.O., accompagnées d'un projet de mandat, ont été transmises aux autres organisations coordonnées le 20 mai 1971. Ces propositions sont, croit-on savoir, à l'examen devant les Conseils respectifs, dont la réponse n'est pas encore parvenue. Devant cette lenteur, le Président en exercice du

In view of the delay, the Chairman-in-Office of the WEU Council has recently sent a reminder to the other Councils, pressing for an early reply.

Reference was made, in the Council's reply to Recommendation 200, to the exercise being conducted within the co-ordinated organisations on job classification. Since certain of the organisations are, at the same time, conducting their own management surveys, either internally or with governmental participation, it will be necessary to co-ordinate these exercises with the work of the Committee of Experts. These varying activities are inevitably difficult to reconcile because of the differing functions and memberships of the organisations concerned.

2. Statute for a European civil service

It is believed that, should satisfactory results be achieved from the implementation of the recommendations by the Committee of Experts on staffing structures and conditions, a basis will be established on which to construct an acceptable statute for a European civil service. This hope was expressed by the Chairman-in-Office of the WEU Council in his letter to the President of the Assembly of 20th November 1971.

3. Indemnity for loss of job

The proposals by the Secretaries-General for a more equitable indemnity for loss of job were submitted to the Councils of the co-ordinated organisations in the course of the summer. They were subsequently referred for expert advice to the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts. This Committee has already held three meetings at which these proposals have been discussed, and the importance which the Secretaries-General attach to this question is illustrated by the following extract from a letter which they addressed to the Co-ordinating Committee on 19th October 1971.

"...We have noted with satisfaction that the Co-ordinating Committee, acceding to our request, have begun an advance study of our proposals for a reform of the indemnity for loss of job. As you know, we attach capital importance to this reform and hope that, despite the extra work entailed by the general review, it can be brought rapidly to a successful conclusion."

The Secretaries-General have, in fact, availed themselves of the services of an independent specialist to assist them in support of their case in the Co-ordinating Committee.

While the Co-ordinating Committee is examining this problem independently from the general review, it is understood to be the Committee's intention to annex its recommendations to the general review of salaries. It may therefore be expected that these recommendations will be submitted to Councils in the early spring of 1972.

4. Provident Fund

Owing to the priority accorded to the general review of salaries in 1971, to the indemnity for loss of job and to the WEU proposals to set up a Committee of Experts on staffing structures and conditions, examination of the particular problem of improvement to the Provident Fund system has been held up. As the Assembly are already aware, this matter has for long been discussed in the framework of both the Committee of Heads of Administration and the Standing Committee of Secretaries-General but the complexity of the problem, affecting each organisation in a different manner, has precluded any agreement to date. The WEU proposal tabled in the spring of 1970, to which allusion was made in the Council's sixteenth report to the Assembly, remains the basis for further discussion.

In the course of deliberations, within both the Committee of Heads of Administration and the Standing Committee of Secretaries-General, the inadequacy of the present system is continually reflected in the discussion of related matters — currency fluctuations, disparities according to the place of employment, indemnity for loss of job, etc. In this connection, the Council attach particular importance to paragraph 2 of the Assembly's Recommendation 214 to which they will reply in due course.

5. Advanced general review of salaries

Because of the effects of inflation and other special factors the respective Councils agreed to the proposal of the Secretaries-General to undertake an advanced general review of salaries, with a view to bringing these into force at the beginning of 1972. The accepted procedure in the past has been to conduct a general review every four years and the next review should accordingly have taken place in 1972 with a view to implementing it as from 1st January 1973.

Conseil de l'U.E.O. a récemment envoyé une note de rappel aux autres Conseils, les priant de faire connaître leur réponse rapidement.

Dans sa réponse à la Recommandation n° 200, le Conseil faisait état d'une analyse des emplois au sein des organisations coordonnées. Cependant, certaines d'entre elles menant leurs propres études d'organisation administrative, soit individuellement, soit avec la participation des gouvernements, il sera nécessaire de coordonner ces travaux avec ceux du Comité d'experts. L'harmonisation de ces diverses activités présente des difficultés certaines qui s'expliquent notamment par les différences de nature et de composition d'une organisation à l'autre.

2. Statut de la fonction publique européenne

Si la mise en œuvre des recommandations du Comité d'experts sur les structures et les statuts du personnel donne des résultats satisfaisants, la base sera créée pour la mise sur pied d'un statut acceptable de la Fonction publique européenne. Le Président en exercice du Conseil de l'U.E.O. exprime cet espoir dans la lettre qu'il a adressée au Président de l'Assemblée le 20 novembre 1971.

3. Indemnité de perte d'emploi

Les propositions des secrétaires généraux tendant à assurer une meilleure indemnisation du personnel en cas de perte d'emploi ont été présentées aux Conseils des organisations coordonnées dans le courant de l'été. Elles ont ensuite été soumises pour avis technique au Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements. Celui-ci a déjà consacré trois réunions à l'examen de ces propositions, et l'importance que les secrétaires généraux attachent à cette question se reflète dans le passage suivant, extrait d'une lettre qu'ils ont adressée au Comité de coordination le 19 octobre 1971 :

« ...nous avons constaté avec satisfaction que le Comité de coordination, déférant à notre demande, avait abordé par anticipation l'examen de nos propositions relatives à la réforme de l'indemnité de perte d'emploi. Nous attachons, comme vous le savez, une importance capitale à cette réforme et nous espérons que malgré le surcroît de travail imposé par la révision générale, elle pourra être rapidement menée à bien. »

En fait, les secrétaires généraux ont décidé de recourir à un expert indépendant pour défendre leur cause devant le Comité de coordination.

Bien que ce dernier examine le problème indépendamment de la révision générale, on croit savoir qu'il a l'intention d'annexer ses recommandations au rapport sur la révision générale des traitements. Il est donc permis d'espérer que ces recommandations seront soumises aux Conseils au début du printemps 1972.

4. Fonds de prévoyance

En raison de la priorité accordée à la révision générale des traitements en 1971, à l'indemnité de perte d'emploi et aux propositions de l'U.E.O. de charger un Comité d'experts d'étudier les structures et les statuts du personnel, le problème de l'amélioration du régime de prévoyance est resté en suspens. Comme le sait déjà l'Assemblée, ce problème est depuis longtemps à l'étude tant au Comité des chefs d'administration qu'au Comité permanent des secrétaires généraux, mais la complexité de la question, qui affecte chaque organisation d'une façon différente, a empêché jusqu'ici d'aboutir à un accord. Les propositions de l'U.E.O. présentées au printemps de 1970, dont fait état le Seizième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée, forment toujours la base des discussions.

Au cours des délibérations du Comité des chefs d'administration et du Comité permanent des secrétaires généraux, l'insuffisance du régime actuel a été constamment mise en évidence, qu'il s'agisse des fluctuations de change, des inégalités suivant le lieu d'exercice des fonctions, de l'indemnité pour perte d'emploi, etc. A cet égard, le Conseil attache une importance particulière au paragraphe 2 de la Recommandation n° 214 de l'Assemblée, à laquelle il répondra en temps utile.

5. Révision générale anticipée des traitements

En raison des effets de l'inflation et d'autres facteurs particuliers, les Conseils respectifs ont accepté, à la demande des secrétaires généraux, d'entreprendre une révision générale anticipée des traitements, pour prendre effet au début de l'année 1972. Dans le passé, cette révision générale avait lieu tous les quatre ans, et la prochaine aurait dû être effectuée dans le courant de 1972 pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1973.

As a result, however, of the Council's decision to accept an advanced general review, the Committee of Heads of Administration concentrated much of their attention on the preparation of proposals for the review which they duly submitted to the Standing Committee of Secretaries-General. At all stages, the views of the respective Staff Associations were taken into account.

The Secretaries-General, after considering the proposals, forwarded them to the Councils, who referred them to the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts at the beginning of October. Broadly the proposals include :

- (i) raising salary scales in the A and L grades in order to achieve greater comparability with those paid in the EEC, and to take into account increases in both the standard and cost of living ;
- (ii) restructuring the scales themselves to provide better career prospects within the grades and to achieve greater comparability with the EEC ;
- (iii) bringing B and C grade scales into line with salaries paid by the best local employers ;
- (iv) improving allowances and introducing a new allowance for handicapped children ;
- (v) reforming the salary adjustment procedure, providing for a general review at shorter intervals, including increases for standard of living, as well as for cost of living, in the annual review, and improving the procedure whereby exceptional reviews are undertaken in countries where a steep cost of living increase occurs.

To examine these proposals, the Co-ordinating Committee set up a special Working Group which has, so far, held one meeting lasting three days. It plans a further series of meetings early in 1972 and is expected to present its report to the Co-ordinating Committee in the early spring.

6. Exchange problems

The Assembly will be aware, from previous annual reports, of the problems that have arisen for staffs of the co-ordinated organisations as a result of currency fluctuations occurring either in the host country where they are serving or in the countries of origin of staff members.

Various formulae to resolve this problem have been proposed to governments in recent years but none has been found satisfactory to them. Counter-proposals put forward by two governments to remedy the situation have been equally unacceptable to the Secretaries-General both because they appear to them inadequate and because they are considered to be administratively unworkable.

However, as a result of a démarche by the Secretary-General of the Council of Europe in the Committee of Ministers, the Secretaries-General were invited to formulate new proposals for a solution of this problem for inclusion in the present general review of salaries. This question is therefore under current consideration by the Secretaries-General.

D. Co-ordinating Committee of Government Budget Experts

As will have been noted from paragraph C 3. and 5. above, the Co-ordinating Committee is currently studying the Secretaries-General's proposals for indemnity for loss of job and the advanced general review of salaries.

In the course of 1971, it also made ten reports to the respective Councils, Nos. 66 to 75, three of which recommended exceptional measures on behalf of staffs serving in Turkey. Of the others, two concerned the annual review for the adjustment of salaries in accordance with cost-of-living increases in countries where staffs of the co-ordinated organisations are serving ; one recommended increases in daily subsistence allowances to staff on mission ; one recommended the advanced general review (see paragraph C 5. above) ; and three recommended exceptional reviews of salaries for staff serving in the United Kingdom (see paragraph A — Budget), the Netherlands and Sweden.

The effect of the annual reviews referred to above on the staff of WEU was to provide

A la suite de cette décision des Conseils, le Comité des chefs d'administration s'est attaché en priorité à préparer des propositions, qu'ils ont soumises au Comité permanent des secrétaires généraux. Pendant toute la durée de cet examen, les associations du personnel ont été consultées.

Ces propositions, après examen par les secrétaires généraux, ont été transmises aux Conseils, lesquels les ont renvoyées au Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements au début d'octobre. Elles peuvent se résumer comme suit :

- (i) relèvement des barèmes de traitement des catégories A et L, de façon à les rapprocher des traitements en vigueur au sein des Communautés et à tenir compte des augmentations du coût de la vie et du niveau de vie ;
- (ii) restructuration de ces barèmes de façon qu'ils offrent de meilleures perspectives de carrière aux différents grades et qu'ils se rapprochent des rémunérations en vigueur à la C.E.E. ;
- (iii) ajustement des barèmes de traitement des catégories B et C pour les rendre comparables aux rémunérations offertes par les meilleurs employeurs locaux ;
- (iv) amélioration des indemnités et création d'une nouvelle indemnité pour enfants handicapés ;
- (v) réforme de la procédure d'ajustement des traitements, prévoyant une révision générale à plus brefs intervalles, introduction dans la révision annuelle de l'élément niveau de vie aussi bien que du coût de la vie, et amélioration de la procédure des révisions exceptionnelles couvrant le cas où une augmentation brutale du coût de la vie se produit dans tel ou tel pays.

Pour examiner ces propositions, le Comité de coordination a créé un groupe de travail spécial qui a tenu jusqu'ici une session de trois jours. Une nouvelle série de réunions est prévue pour le début de 1972 et le groupe de travail compte présenter son rapport au Comité de coordination dès le printemps.

6. Le problème des taux de change

Les précédents rapports annuels faisaient état des problèmes posés aux personnels des organisations coordonnées par suite des fluctuations des taux de change, soit dans leur pays d'origine, soit dans celui où ils exercent leurs fonctions.

Diverses formules ont été proposées ces dernières années afin de résoudre ces problèmes, mais aucune n'a été jugée satisfaisante par les gouvernements. Deux de ces derniers ont émis des contre-propositions, mais les secrétaires généraux n'ont pu les accepter parce qu'elles leur paraissent insuffisantes et d'application peu pratique.

Toutefois, à la suite d'une démarche du secrétaire général du Conseil de l'Europe auprès du Comité des ministres, les secrétaires généraux ont été invités à formuler de nouvelles propositions en vue de leur insertion dans la révision générale des traitements en cours. Cette question est actuellement à l'examen des secrétaires généraux.

D. Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements

Comme indiqué aux paragraphes C, 3 et 5 ci-dessus, le Comité de coordination étudie actuellement les propositions formulées par les secrétaires généraux touchant, d'une part l'indemnité de perte d'emploi, et d'autre part la révision générale anticipée des traitements.

Au cours de l'année 1971, le comité a présenté dix rapports aux divers Conseils, n° 66 à 75 respectivement, dont trois recommandaient des mesures exceptionnelles au bénéfice des personnels en fonction en Turquie. Des autres, deux concernaient la révision annuelle du coût de la vie des traitements du personnel dans les pays où les organisations coordonnées sont représentées ; un autre recommandait un ajustement des indemnités journalières allouées au personnel en mission ; un autre recommandait une révision générale anticipée (voir paragraphe C, 5 ci-dessus) et les trois derniers une révision exceptionnelle des traitements du personnel en fonction au Royaume-Uni (voir paragraphe A. Budget), aux Pays-Bas et en Suède.

Ces révisions annuelles ont eu pour effet d'accroître les traitements du personnel de

increases, from 1st January 1971, of 7 1/2 % for those serving in London and 6 1/2 % for those serving in Paris. As a result of the exceptional review for staff serving in the United Kingdom, salaries were increased by a further 10 % as from 1st September 1971.

E. Other administrative activities

1. Decimalisation of United Kingdom currency

Decimalisation of the United Kingdom currency came into effect on 15th February 1971. The conversion was effected by the administrative services of the Secretariat-General without encountering major difficulties.

2. National officials seconded to co-ordinated organisations

While three of the five points in the Assembly's Recommendation 200 have been, or are being dealt with within the co-ordinated framework, their proposal that a study be made of harmonising conditions for seconding national officials to the co-ordinated organisations has been taken up by the Council. The successive steps to put the proposal into effect have been reported to the Assembly in their reply to Recommendation 200, in the letter from the Secretary-General of 28th July 1971 and, finally, in the letter from the Chairman-in-Office to the President of the Assembly of 20th November 1971. The position of governments on this question has also been made known to the Assembly by replies from Ministers to members of national parliaments.

On the basis of answers to a questionnaire prepared by the Secretariat-General, a comprehensive document was compiled on the national practices of each member country in regard to secondment in all its aspects. This has been made available to a group of experts who have already held one meeting and who intend to meet again when they have at their disposal further documentation to help them in their task.

It is to be noted that, parallel to this exercise, the Council have suggested, in their

draft terms of reference to the Committee of Experts on staffing structures and conditions, that consideration be given to the possibility of reserving a proportion of posts in the co-ordinated organisations to permanent civil servants, to be seconded for a limited period only.

3. Ungraded officials

The Assembly will already have noted, in the letter of the Chairman-in-Office of the Council to the President of the Assembly, dated 20th November 1971, that the Council have adopted the proposals of the expert group set up to examine the problems related to the remuneration of ungraded officials.

In so doing and by applying to ungraded staff rules similar to those which govern graded staff, the Council believe that they have fully met the Assembly's recommendation.

F. Conclusion

Apart from carrying out their routine administrative and budgetary functions, the administrative services of WEU have concentrated most of their attention during 1971 on problems to which the Assembly, in their Recommendation 200, attached particular importance. It is, perhaps, significant that in those fields of activity where the Council were not bound by the mechanism of co-ordination, progress has been made (e.g. secondment and remuneration of ungraded officials).

A number of important problems raised by the Assembly are at present common to the co-ordinated organisations and, while the Council share with the Assembly their pre-occupation over the delays incurred, it must be stressed once again that the divergent tasks and membership of these organisations inevitably render it difficult to arrive quickly at common solutions to what are highly complex problems.

L'U.E.O. de 7,5 % pour le personnel de Londres et de 6,5 % pour celui de Paris, à compter du 1^{er} janvier 1971. Un ajustement exceptionnel de 10 % a été accordé au personnel en service au Royaume-Uni à compter du 1^{er} septembre 1971.

E. Autres activités administratives

1. Décimalisation de la monnaie britannique

La décimalisation de la monnaie britannique est entrée en vigueur le 15 février 1971. L'opération de conversion a été accomplie par le Secrétariat général sans difficulté particulière.

2. Détachement de fonctionnaires nationaux auprès des organisations coordonnées

Si trois des cinq points de la Recommandation n° 200 de l'Assemblée ont été, ou sont traités dans le cadre des organisations coordonnées, la proposition tendant à mettre à l'étude l'harmonisation des conditions de détachement des fonctionnaires nationaux auprès des organisations coordonnées a été examinée par le Conseil de l'U.E.O. Les mesures successivement prises ont été signalées à l'Assemblée dans sa réponse à la Recommandation n° 200 dans la lettre du Secrétaire général en date du 28 juillet 1971 et enfin dans la lettre du Président en exercice au Président de l'Assemblée en date du 20 novembre 1971. La position des gouvernements sur ce sujet a également été précisée dans les réponses de divers ministres à des membres des parlements nationaux.

Sur la base des réponses à un questionnaire établi par le Secrétariat général, une documentation complète a été rassemblée sur les usages de chaque pays membre en ce qui concerne le détachement sous tous ses aspects. Ce document a été communiqué à un groupe d'experts, qui a déjà tenu une réunion, et qui compte se réunir à nouveau dès qu'il aura reçu les informations complémentaires nécessaires à la poursuite de sa tâche.

Il est à noter que, parallèlement à cette étude, le Conseil a suggéré, dans son projet de

mandat pour le Comité d'experts sur les structures et les statuts du personnel, que soit envisagée la possibilité de réserver une certaine proportion d'emplois, dans les organisations coordonnées, à des fonctionnaires permanents détachés pour une période limitée.

3. Agents hors grade

L'Assemblée a déjà été informée, par une lettre en date du 20 novembre 1971 du Président en exercice du Conseil au Président de l'Assemblée, que le Conseil a adopté les propositions du Groupe d'experts chargé d'examiner les problèmes relatifs à la rémunération des agents hors grade.

Ce faisant, et en appliquant aux agents hors grade des règles similaires à celles qui régissent le personnel gradé, le Conseil estime avoir satisfait entièrement à la recommandation de l'Assemblée.

F. Conclusion

Au cours de l'année 1971, indépendamment de leurs fonctions administratives et budgétaires normales, les services administratifs de l'U.E.O. ont porté essentiellement leur attention sur les problèmes auxquels l'Assemblée affirme, dans sa Recommandation n° 200, attacher une importance particulière. Il est sans doute significatif que dans les domaines où le Conseil n'est pas lié par un mécanisme de coordination, des progrès ont été accomplis (par exemple en ce qui concerne le détachement et la rémunération des agents hors grade).

Un certain nombre d'importants problèmes soulevés par l'Assemblée sont maintenant communs aux organisations coordonnées, et, tout en partageant la préoccupation de l'Assemblée devant les lenteurs constatées, le Conseil doit souligner à nouveau que la diversité dans le rôle et la composition de ces organisations fait qu'inévitablement il est difficile de trouver à court terme des solutions communes, d'autant plus qu'il s'agit de problèmes très complexes.

APPENDIX

Summary of WEU budget estimates for 1971

	A *	B *	C *	Total B + C
	£	Frs.	Frs.	Frs.
1. Salaries and allowances	211,946	2,268,260	5,295,510	7,563,770
2. Travel	12,745	50,740	143,500	194,240
3. Communications	2,400	33,200	58,600	91,800
4. Other operating costs	42,978	118,340	181,510	299,850
5. Purchase of furniture, etc.	1,295	7,940	18,350	26,290
6. Buildings	—	—	—	—
TOTAL EXPENDITURE	271,364	2,478,480	5,697,470	8,175,950
WEU tax	54,954	649,617	1,586,344	2,235,961
Other receipts	4,970	6,600	9,950	16,550
TOTAL INCOME	59,924	656,217	1,596,294	2,252,511
NET TOTAL	211,440	1,822,263	4,101,176	5,923,439

National contributions called for under the WEU budget estimates for 1971

	600ths	£	F. frs.
Belgium	59	20,791.60	582,471.50
France	120	42,288.00	1,184,687.80
Germany	120	42,288.00	1,184,687.80
Italy	120	42,288.00	1,184,687.80
Luxembourg	2	704.80	19,744.80
Netherlands	59	20,791.60	582,471.50
United Kingdom	120	42,288.00	1,184,687.80
TOTAL	600	211,440.00	5,923,439.00

* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Armaments Control Agency.

ANNEXE

Tableau récapitulatif du budget de l'U.E.O. pour 1971

	A *	B *	C *	Total B + C
	£	F	F	F
1. Traitements et indemnités	211.946	2.268.260	5.295.510	7.563.770
2. Frais de voyage	12.745	50.740	143.500	194.240
3. Transmissions	2.400	33.200	58.600	91.800
4. Autres dépenses de fonctionnement.	42.978	118.340	181.510	299.850
5. Achat de mobilier, etc.	1.295	7.940	18.350	26.290
6. Immeubles	—	—	—	—
TOTAL DES DÉPENSES	271.364	2.478.480	5.697.470	8.175.950
Impôt de l'U.E.O.	54.954	649.617	1.586.344	2.235.961
Autres recettes	4.970	6.600	9.950	16.550
TOTAL DES RECETTES	59.924	656.217	1.596.294	2.252.511
TOTAL NET	211.440	1.822.263	4.101.176	5.923.439

Contributions des pays membres au titre du budget de l'U.E.O. pour 1971

	600èmes	£	F français
Allemagne	120	42.288,00	1.184.687,80
Belgique	59	20.791,60	582.471,50
France	120	42.288,00	1.184.687,80
Italie	120	42.288,00	1.184.687,80
Luxembourg	2	704,80	19.744,80
Pays-Bas	59	20.791,60	582.471,50
Royaume-Uni	120	42.288,00	1.184.687,80
TOTAL	600	211.440,00	5.923.439,00

* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

Summary of WEU supplementary budgets for 1971

	A *	B *	C *	Total B + C
	£	Frs.	Frs.	Frs.
1. Salaries and allowances	+ 34,067	+ 183,243	+ 374,369	+ 557,612
2. Travel	—	+ 1,660	+ 13,250	+ 14,910
3. Communications	—	+ 2,500	+ 4,500	+ 7,000
4. Other operating costs	+ 250	+ 4,700	+ 8,500	+ 13,200
5. Purchase of furniture, etc.	—	—	—	—
6. Buildings	—	—	—	—
TOTAL EXPENDITURE	+ 34,317	+ 192,103	+ 400,619	+ 592,722
WEU tax	+ 8,854	+ 62,545	+ 136,624	+ 199,169
Other receipts	—	—	—	—
TOTAL INCOME	+ 8,854	+ 62,545	+ 136,624	+ 199,169
NET TOTAL	+ 25,463	+ 129,558	+ 263,995	+ 393,553

National contributions called for under the WEU supplementary budget for 1971

	600ths	£	F. frs.
Belgium	59	2,503.86	38,699.38
France	120	5,092.60	78,710.60
Germany	120	5,092.60	78,710.60
Italy	120	5,092.60	78,710.60
Luxembourg	2	84.88	1,311.84
Netherlands	59	2,503.86	38,699.38
United Kingdom	120	5,092.60	78,710.60
TOTAL	600	25,463.00	393,553.00

* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Armaments Control Agency.

Tableau récapitulatif des budgets supplémentaires de l'U.E.O. pour 1971

	A *	B *	C *	Total B + C
	£	F	F	F
1. Traitements et indemnités	+ 34.067	+ 183.243	+ 374.369	+ 557.612
2. Frais de voyage	—	+ 1.660	+ 13.250	+ 14.910
3. Transmissions	—	+ 2.500	+ 4.500	+ 7.000
4. Autres dépenses de fonctionnement.	+ 250	+ 4.700	+ 8.500	+ 13.200
5. Achat de mobilier, etc.	—	—	—	—
6. Immeubles	—	—	—	—
TOTAL DES DÉPENSES	+ 34.317	+ 192.103	+ 400.619	+ 592.722
Impôt de l'U.E.O.	+ 8.854	+ 62.545	+ 136.624	+ 199.169
Autres recettes	—	—	—	—
TOTAL DES RECETTES	+ 8.854	+ 62.545	+ 136.624	+ 199.169
TOTAL NET	+ 25.463	+ 129.558	+ 263.995	+ 393.553

Contributions des pays membres au titre des budgets supplémentaires de l'U.E.O. pour 1971

	600èmes	£	F français
Allemagne	120	5.092,60	78.710,60
Belgique	59	2.503,86	38.699,38
France	120	5.092,60	78.710,60
Italie	120	5.092,60	78.710,60
Luxembourg	2	84,88	1.311,84
Pays-Bas	59	2.503,86	38.699,38
Royaume-Uni	120	5.092,60	78.710,60
TOTAL	600	25.463,00	393.553,00

* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

Summary of WEU budget estimates for 1972

	A *	B *	C *	Total B + C
	£	Frs.	Frs.	Frs.
1. Salaries and allowances	259,554	2,502,300	5,661,330	8,163,630
2. Travel	14,030	54,500	133,000	187,500
3. Communications	2,400	37,300	64,520	101,820
4. Other operating costs	43,347	132,660	204,898	337,558
5. Purchase of furniture, etc.	1,040	12,940	16,040	28,980
6. Buildings	—	—	—	—
TOTAL EXPENDITURE	320,371	2,739,700	6,079,788	8,819,488
WEU tax	70,436	733,810	1,725,230	2,459,040
Other receipts	4,880	6,600	9,950	16,550
TOTAL INCOME	75,316	740,410	1,735,180	2,475,590
NET TOTAL	245,055	1,999,290	4,344,608	6,343,898

National contributions called for by the WEU budget estimates for 1972

	600ths	£	F. frs
Belgium	59	24,097.08	623,816.63
France	120	49,011.00	1,268,779.60
Germany	120	49,011.00	1,268,779.60
Italy	120	49,011.00	1,268,779.60
Luxembourg	2	816.84	21,146.34
Netherlands	59	24,097.08	623,816.63
United Kingdom	120	49,011.00	1,268,779.60
TOTAL	600	245,055.00	6,343,898.00

* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Armaments Control Agency.

Tableau récapitulatif du budget de l'U.E.O. pour 1972

	A *	B *	C *	Total B + C
	£	F	F	F
1. Traitements et indemnités	259.554	2.502.300	5.661.330	8.163.630
2. Frais de voyage	14.030	54.500	133.000	187.500
3. Transmissions	2.400	37.300	64.520	101.820
4. Autres dépenses de fonctionnement .	43.347	132.660	204.898	337.558
5. Achat de mobilier, etc.	1.040	12.940	16.040	28.980
6. Immeubles	—	—	—	—
TOTAL DES DÉPENSES	320.371	2.739.700	6.079.788	8.819.488
Impôt de l'U.E.O.	70.436	733.810	1.725.230	2.459.040
Autres recettes	4.880	6.600	9.950	16.550
TOTAL DES RECETTES	75.316	740.410	1.735.180	2.475.590
TOTAL NET	245.055	1.999.290	4.344.608	6.343.898

Contributions des pays membres au titre du budget de l'U.E.O. pour 1972

	600èmes	£	F français
Allemagne	120	49.011,00	1.268.779,60
Belgique	59	24.097,08	623.816,63
France	120	49.011,00	1.268.779,60
Italie	120	49.011,00	1.268.779,60
Luxembourg	2	816,84	21.146,34
Pays-Bas	59	24.097,08	623.816,63
Royaume-Uni	120	49.011,00	1.268.779,60
TOTAL	600	245.055,00	6.343.898,00

* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

	Page
INTRODUCTION	14
CHAPTER I: Relations between the Council and the Assembly	15
A. Progress of relations between the Council and the Assembly	15
B. Summary of contacts between the Council and the Assembly	16
1. Speeches by Ministers	16
2. Recommendations transmitted to the Council	16
3. Written questions	16
4. Joint meetings	16
5. Personal contacts	16
CHAPTER II: Activities of the Council	17
A. Political consultations	17
1. East-West relations	17
2. Situation in the Mediterranean and the Middle East	18
3. India-Pakistan	19
4. Situation in South-East Asia	20
5. China	20
B. Scientific, technical and space questions	20
1. Scientific and technical questions	20
2. Space questions	21
C. Military questions	21
1. Level of forces of member States	21
2. United Kingdom forces stationed in Germany	21
3. Amendment to Annex III to Protocol No. III	22
4. Assembly recommendations	22
D. United Nations questions	23
1. ECOSOC	23
2. General Assembly	24
3. FAO	24
E. Other questions	25
1. Questions concerning disarmament	25
2. Protection of diplomats	26
3. Recognition of régimes established by <i>coups d'Etat</i>	26
4. Secretariat-General	26
CHAPTER III: Armaments Control Agency	27
A. General situation	27
B. Controls from documentary sources	27
1. Information processed by the Agency	27
2. Verification of appropriate levels of armaments	27
C. Field controls	28
1. Principles governing the application of field control measures	28
2. Type and extent of field control measures	28
3. General remarks	28

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	14
CHAPITRE I: Relations entre le Conseil et l'Assemblée	15
A. Evolution des relations entre le Conseil et l'Assemblée	15
B. Etat récapitulatif des diverses formes de relations entre le Conseil et l'Assemblée	16
1. Intervention de ministres	16
2. Recommandations transmises au Conseil	16
3. Questions écrites	16
4. Réunions communes	16
5. Contacts personnels	16
CHAPITRE II: Activités du Conseil	17
A. Consultations politiques	17
1. Relations entre l'Est et l'Ouest	17
2. Situation en Méditerranée et au Moyen-Orient	18
3. Inde-Pakistan	19
4. Situation en Asie du Sud-Est	20
5. Chine	20
B. Questions scientifiques, techniques et aérospatiales	20
1. Questions scientifiques et techniques	20
2. Questions spatiales	21
C. Questions militaires	21
1. Niveau des forces des Etats membres	21
2. Forces britanniques stationnées en Allemagne	22
3. Amendement à l'annexe III du Protocole N° III	22
4. Recommandations de l'Assemblée	22
D. Travaux des Nations Unies	23
1. ECOSOC	23
2. Assemblée générale	24
3. O.A.A.	24
E. Divers	25
1. Questions relatives au désarmement	25
2. Protection des diplomates	26
3. Reconnaissance de gouvernements portés au pouvoir par un coup d'Etat	26
4. Secrétariat général	26
CHAPITRE III: Agence pour le Contrôle des Armements	27
A. Situation générale	27
B. Contrôle sur pièces	27
1. Renseignements exploités par l'Agence	27
2. Vérification des niveaux appropriés d'armements	27
C. Contrôle sur place	28
1. Principes régissant l'exécution des mesures de contrôle sur place	28
2. Nature et importance des mesures de contrôle sur place	28
3. Remarques générales	28

	Page
D. Situation and problems of control in certain specific fields	29
1. Guided and other self-propelled missiles	29
2. Warships	29
3. Military aircraft	29
4. Chemical weapons	30
5. Biological weapons	30
6. Atomic weapons	30
7. Electronic (radiation) weapons	31
E. Miscellaneous	31
1. Increasing the experts' knowledge	31
2. Miscellaneous contacts	31
F. General conclusions	31
 CHAPTER IV: Standing Armaments Committee	 33
A. Activities of the Committee	33
B. Work of the sub-groups	34
1. Sub-group No. 3 (anti-tank weapons)	34
2. Sub-group No. 5 (equipment for airborne forces)	34
3. Sub-group No. 6 (vehicles)	34
4. Sub-group No. 7 (obstacles and barriers)	34
5. Sub-group No. 8 (operational research)	34
C. Activities of the Ad Hoc Group	35
D. Miscellaneous	35
1. Information visits	35
2. Relations with NATO	36
3. Contacts between the International Secretariat and the national authorities of member countries	 36
 CHAPTER V: Public Administration Committee	 37
A. Meetings of the Committee.....	37
B. Multilateral course for government officials	37
C. Study visits	38
 CHAPTER VI: Budgetary and administrative questions	 39
A. Budget	39
B. WEU administrative panel	39
C. Co-ordination of administrative policies among organisations in Western Europe	 39
1. Staffing structures and conditions	39
2. Statute for a European civil service	40
3. Indemnity for loss of job	40
4. Provident fund	40
5. Advanced general review of salaries	40
6. Exchange problems	41
D. Co-ordinating Committee of Government Budget Experts	41

	Page
D. Situation et problèmes du contrôle dans certains domaines particuliers	29
1. Engins guidés et autres engins autopropulsés	29
2. Navires de guerre	29
3. Avions militaires	29
4. Armes chimiques	30
5. Armes biologiques	30
6. Armes atomiques	30
7. Armes électroniques (à radiation)	31
E. Divers	31
1. Perfectionnement des experts	31
2. Contacts divers	31
F. Conclusions générales	31
CHAPITRE IV : Comité Permanent des Armements	33
A. Activités du C.P.A.	33
B. Activités des sous-groupes	34
1. Sous-groupe n° 3 (armes antichars)	34
2. Sous-groupe n° 5 (matériel des troupes aéroportées)	34
3. Sous-groupe n° 6 (véhicules à roues)	34
4. Sous-groupe n° 7 (obstacles et barrières)	34
5. Sous-groupe n° 8 (recherche opérationnelle)	34
C. Activités du Groupe ad hoc	35
D. Divers	35
1. Visites d'information	35
2. Relations avec l'O.T.A.N.	36
3. Contacts du Secrétariat international avec les autorités nationales des pays membres	36
CHAPITRE V : Comité de l'administration publique	37
A. Réunions du comité	37
B. Rencontre multilatérale de fonctionnaires	37
C. Visites d'étude	38
CHAPITRE VI : Questions budgétaires et administratives	39
A. Budget	39
B. Réunions des chefs d'administration de l'U.E.O.	39
C. Coordination de la politique administrative des organisations d'Europe occidentale	39
1. Structures et statuts du personnel	39
2. Statut de la fonction publique européenne	40
3. Indemnité de perte d'emploi	40
4. Fonds de prévoyance	40
5. Révision générale anticipée des traitements	40
6. Le problème des taux de change	41
D. Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements	41

	Page
E. Other administrative activities	42
1. Decimalisation of United Kingdom currency	42
2. National officials seconded to co-ordinated organisations .	42
3. Ungraded officials	42
F. Conclusion	42
APPENDIX :	
Summary of WEU budget estimates for 1971	43
National contributions called for under the WEU budget estimates for 1971	43
Summary of WEU supplementary budgets for 1971	44
National contributions called for under the WEU supplementary budget for 1971	44
Summary of WEU budget estimates for 1972	45
National contributions called for by the WEU budget estimates for 1972	45

	Page
E. Autres activités administratives	42
1. Décimalisation de la monnaie britannique	42
2. Détachement de fonctionnaires nationaux auprès des organisations coordonnées	42
3. Agents hors grade	42
F. Conclusion	42
 ANNEXE :	
Tableau récapitulatif du budget de l'U.E.O. pour 1971	43
Contributions des pays membres au titre du budget de l'U.E.O. pour 1971	43
Tableau récapitulatif des budgets supplémentaires de l'U.E.O. pour 1971	44
Contributions des pays membres au titre des budgets supplémen- taires de l'U.E.O. pour 1971	44
Tableau récapitulatif du budget de l'U.E.O. pour 1972	45
Contributions des pays membres au titre du budget de l'U.E.O. pour 1972	45

Defence on the northern and southern flanks**REPORT ¹**

***submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments ²
by Mr. Vedovato, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

Introductory Note

DRAFT RECOMMENDATION

on defence on the northern and southern flanks

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Vedovato, Rapporteur

Introduction

I. The Soviet fleet

II. The northern flank

General

Defence and foreign policy

Problems peculiar to Norway

Problems peculiar to Denmark

III. The southern flank

The Soviet presence

NATO countries' fleets in the Mediterranean

The ground and air situation

Malta

NATO problems

IV. The flanks and NATO joint forces

A standing naval force for the Mediterranean

ACE mobile force

Conclusions

APPENDICES

I. Warsaw Pact and NATO navies : comparisons from various sources

II. Reinforcements for the northern flank

III. United Kingdom-Malta defence agreement

IV. Force ratios northern flank

V. Relative defence efforts — 1971

1. Adopted in Committee by 14 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee* : Mr. Peel (Chairman) ; Mr. Vedovato (Vice-Chairman) ; MM. Abelin, Badini Confalonieri, Beauguitte, Dankert, Delforge (Substitute : Defosset), Digby (Substitute : Scott-Hopkins), Draeger, Foschini, Geelkerken, Louis Jung, Lemmrich (Substitute :

Hösl, Lenz, MacLennan, Mart, Minnocci, Moulin, Pöhl, van Riel (Substitute : Pilet), Lord St. Helens, MM. Schloesing, Stewart (Substitute : Boyden), Tanghe, Van Lent, Wienand.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

La défense sur les flancs nord et sud**RAPPORT ¹**

**présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements ²
par M. Vedovato, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

Note préliminaire

PROJET DE RECOMMANDATION

sur la défense sur les flancs nord et sud

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Vedovato, rapporteur

Introduction

I. La flotte soviétique

II. Le flanc nord

Généralités

La défense et la politique étrangère

Problèmes particuliers à la Norvège

Problèmes particuliers au Danemark

III. Le flanc sud

La présence soviétique

Les flottes des pays de l'O.T.A.N. en Méditerranée

La situation terrestre et aérienne

Malte

Les problèmes de l'O.T.A.N.

IV. Les flancs et les forces communes de l'O.T.A.N.

Une force navale permanente pour la Méditerranée

La force mobile du Commandement allié en Europe

Conclusions

ANNEXES

I. Les flottes du Pacte de Varsovie et de l'O.T.A.N. — Comparaison à partir de sources diverses

II. Renforts destinés au flanc nord

III. Accord de défense entre le Royaume-Uni et Malte

IV. Rapport des forces sur le flanc nord

V. Efforts respectifs de défense — 1971

1. Adopté par la commission par 14 voix contre 0 et 1 abstention.

2. *Membres de la commission* : M. Peel (président) ; M. Vedovato (vice-président) ; MM. Abelin, Badini Confalonieri, Beauguitte, Dankert, Delforge (suppléant : Defosses), Digby (suppléant : Scott-Hopkins), Draeger, Foschini, Geelkerken, Louis Jung, Lemmrich (suppléant :

Hösl, Lenze, MacLennan, Mart, Minnocci, Moulin, Pöhler, van Riel (suppléant : Piket), Lord St. Helens, MM. Schloessing, Stewart (suppléant : Boyden), Tanghe, Van Lent, Wienand.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Introductory Note

In preparing this report your Rapporteur had interviews as follows :

Oslo, 21st February 1972

Mr. Fostervoll, Minister of Defence ;

General Eriksen, Chief of Staff ;

General Sir Thomas Pearson, UK Army, Commander-in-Chief, Allied Forces Northern Europe ;

Lt. General Mohr, Norwegian Air Force, Deputy CINCNORTH ;

Mr. Ansteensen, Director General, Ministry for Foreign Affairs ;

Mr. Vibe, Deputy Director General, Ministry for Foreign Affairs.

At a luncheon given by Mr. Knut Frydenlund, Member of the Storting, the Rapporteur met also Mr. Hegtun, Member of the Storting, Mr. Bucher Johannessen, Head of NATO Affairs, Ministry for Foreign Affairs, and Mr. Prebensen, Counsellor, Ministry for Foreign Affairs.

Copenhagen, 22nd February 1972

Mr. Oldenburg, Director General, Political Affairs, Ministry for Foreign Affairs ;

Mr. Villadsen, Head, NATO section ;

Mr. Fredericksen, Director, Ministry of Defence.

At a luncheon given by Mr. Per Federspiel, Member of the Folketing, the Rapporteur met also Mr. Rosenstand-Hansen, Ambassador, Ministry for Foreign Affairs.

Brussels, 22nd March 1972

Mr. J. M. A. H. Luns, Secretary General of NATO ;

The Committee as a whole met first in The Hague on 23rd and 24th February. It was briefed by Captain Carpentier Alping of the Netherlands Naval Staff on naval policy, it visited the Den Helder naval base where it was received by Captain von Nauta-Lemke, R.N1.N., Naval Commander Texel and entertained at luncheon by Rear-Admiral B. Veldkamp, R.N1.N., Admiral Netherlands home. The Committee visited the escort vessels Groningen (Commander A. Visser, R.N1.N) and Nord Brabant (Captain F. Poldermans, R.N1.N).

The Committee was addressed by Mr. H. J. De Koster, Netherlands Minister of Defence, and briefed by General Sir Walter Walker, KCB, CBE, DSO, on leaving his post as Commander-in-Chief Allied Forces Northern Europe.

The Committee met again in Washington from 6th to 9th March where in the State Department it was addressed by Mr. John N. Irwin, Under-Secretary of State, Mr. George S. Springsteen, Deputy Assistant Secretary for European Affairs, Mr. Thomas R. Pickering, Deputy Director, Bureau of Politico-Military Affairs, Mr. Jonathan D. Stoddart, Director, Office of International Security Operations, Mr. Leon Sloss, Director, Office of International Security Policy and Planning, Mr. Christopher van Hollen, Deputy Assistant Secretary for Near Eastern and South Asian Affairs, Mr. Philip J. Farley, Deputy Director, Arms Control and Disarmament Agency, Mr. Charles G. Coleman, Chief, Verification Support Branch, Mr. Thomas J. Hirschfeld, Deputy Chief, Plans and Regional Affairs Division ; in the Defence Department it was entertained at luncheon by Mr. Warren Nutter, Assistant Secretary of Defence for International Affairs, and was addressed by Mr. John H. Morse, Deputy Assistant Secretary for European and NATO Affairs, Rear-Admiral H. H. James, Director, Policy, Plans and NSC Affairs, and staff ; in Congress the Committee held discussions with members of the House Committee on Foreign Affairs under the Chairmanship of Mr. Wayne Hays, at which Dr. Thomas E. Morgan (Chairman of the Committee), Mr. Clement J. Zablocki, Mr. William S. Mailliard and Mr. Peter H. B. Frelinghuysen participated ; with Senator Lloyd

Note préliminaire

Au cours de la préparation du présent rapport, votre rapporteur a rencontré les personnes suivantes :

Oslo, 21 février 1972

M. Fostervoll, Ministre de la défense ;

Général Eriksen, Chef d'état-major ;

Général Sir Thomas Pearson, de l'armée britannique, Commandant en chef des forces alliées du Nord-Europe ;

Général de division Mohr, des forces aériennes norvégiennes, CINCNORTH adjoint ;

M. Ansteensen, Directeur général au ministère des affaires étrangères ;

M. Vibe, Directeur général adjoint au ministère des affaires étrangères.

Au cours d'un déjeuner offert par M. Knut Frydenlund, membre du Storting, le rapporteur a rencontré également M. Hegtun, membre du Storting, M. Bucher Johannessen, Chef de la section O.T.A.N. au ministère des affaires étrangères, et M. Prebensen, Conseiller au ministère des affaires étrangères.

Copenhague, 22 février 1972

M. Oldenburg, Directeur général du département des affaires politiques au ministère des affaires étrangères ;

M. Villadsen, Chef de la section O.T.A.N. ;

M. Fredericksen, Directeur au ministère de la défense.

Au cours d'un déjeuner offert par M. Per Federspiel, membre du Folketing, le rapporteur a rencontré également M. l'Ambassadeur Rosenstand-Hansen.

Bruzelles, 22 mars 1972

M. J. M. A. H. Luns, Secrétaire général de l'O.T.A.N.

La commission plénière s'est réunie une première fois à La Haye les 23 et 24 février. Elle a entendu un exposé du capitaine de vaisseau Carpentier Alping, de l'état-major de la marine néerlandaise, sur la politique navale, puis elle a visité la base navale du Helder où elle a été reçue par le capitaine de vaisseau von Nauta-Lemke et le capitaine de frégate Texel, et a été l'hôte à déjeuner du contre-amiral B. Veldkamp, de la marine néerlandaise, chef du littoral néerlandais. La commission a visité les bâtiments d'escorte Groningen (commandé par le capitaine de frégate A. Visser) et Nord Brabant (commandé par le capitaine de vaisseau F. Poldermans).

La commission a entendu une allocution de M. H. J. de Koster, Ministre néerlandais de la défense, et un exposé du général Sir Walter Walker, KCB, CBE, DSO, qui abandonnait ses fonctions de commandant en chef des forces alliées du Nord-Europe.

La commission s'est réunie de nouveau à Washington du 6 au 9 mars. Elle a entendu, au Département d'Etat, M. George S. Springsteen, Secrétaire adjoint délégué aux affaires européennes, M. Thomas R. Pickering, Directeur adjoint du Bureau des affaires politico-militaires, M. Jonathan D. Stoddart, Directeur du Bureau des opérations de sécurité internationale, M. Leon Sloss, Directeur du Bureau de la politique et des plans de sécurité internationale, M. Christopher van Hollen, Secrétaire adjoint délégué aux affaires du Proche-Orient et du Sud asiatique, M. Philip J. Farley, Directeur adjoint de l'Agence de contrôle des armements et du désarmement, M. Charles G. Coleman, Chef du bureau des moyens de contrôle, M. Thomas J. Hirschfeld, Chef adjoint de la division des plans et des affaires régionales. Au Département de la défense, elle a été l'hôte à déjeuner de M. Warren Nutter, Secrétaire adjoint à la défense pour les affaires internationales, et a entendu des allocutions de M. John H. Morse, Secrétaire adjoint délégué pour les affaires européennes et O.T.A.N., du contre-amiral H. H. James, Directeur pour la politique, les plans et les affaires du National Security Council, et de leurs collaborateurs. Au Congrès, la commission a eu des entretiens avec des membres de la commission des affaires étrangères de la Chambre des Représentants, présidée par M. Wayne Hays, auxquels ont participé le Dr. Thomas E. Morgan (président de la commission), M. Clement

M. Bentsen of the Senate Armed Services Committee; the Committee was entertained at luncheon by Senator J. W. Fulbright, Chairman of the Senate Foreign Relations Committee, at which Senator John Sparkman, Senator William Spong, Senator John Sherman Cooper, Senator Jacob K. Javits, Senator William B. Saxbe and Senator Ted Stevens were present; the Committee held discussions with members of the House Committee on Armed Services under the Chairmanship of Mr. F. Edward Hébert at which Mr. Leslie C. Arends, Mr. William G. Bray, Mr. O. C. Fisher, Mr. F. Bob Wilson, Mr. Alexander Pirnie, Mr. Durward G. Hall, Mr. Floyd D. Spence, Mr. William J. Randall, Mr. G. Elliott Hagan, Mr. Alton Lennon, Mr. G. William Whitehurst, Mr. Richard H. Ichord, Mr. Otis G. Pike, Mr. G. V. (Sonny) Montgomery, Mr. William Nichols, Mr. John E. Hunt and Mr. Samuel S. Stratton participated.

At the premises of the Boeing Corporation the Committee was received by Mr. Robert Bateman, Vice-President, Mr. Robert Seal, Washington Representative, and was briefed by Mr. Merritt, Manager for Naval Systems.

On 10th March the Committee visited SACLANT Headquarters, Norfolk, where it was entertained at luncheon by Admiral Charles K. Duncan, United States Navy, Supreme Allied Commander, and was briefed by Vice-Admiral John E. L. Martin, CB, DSC, Royal Navy, Deputy Supreme Allied Commander Atlantic, Rear-Admiral J. W. Nance, United States Navy, Deputy Chief of Staff, Captain Morrow, United States Navy, Captain Pearce, Royal Navy, and Group Captain Fountain, Royal Air Force.

The Committee discussed the draft of the present report at a subsequent meeting at the seat of the Assembly in Paris on 24th and 25th April.

The Committee and the Rapporteur express their thanks to the Ministers, officials and senior officers who addressed it and replied to questions, and to the members of both houses of the United States Congress with whom it held discussions. The views expressed in the report, unless expressly otherwise attributed, are those of the Committee.

J. Zablocki, M. William S. Mailliard, M. Peter H. B. Frelinghuysen ; elle a rencontré le Sénateur Lloyd M. Bentsen, de la commission des forces armées du Sénat, et elle a été l'hôte à déjeuner du Sénateur J. W. Fulbright, président de la commission des relations étrangères du Sénat, déjeuner auquel participaient le Sénateur John Sparkman, le Sénateur William Spong, le Sénateur John Sherman Cooper, le Sénateur Jacob K. Javits, le Sénateur William B. Saxbe et le Sénateur Ted Stevens ; la commission a eu des entretiens avec des membres de la commission des forces armées de la Chambre des Représentants, présidée par M. F. Edward Hébert, auxquels ont participé M. Leslie C. Arends, M. William G. Bray, M. O. C. Fisher, M. Bob Wilson, M. Alexander Pirnie, M. Durward G. Hall, M. Floyd D. Spence, M. William J. Randall, M. G. Elliott Hagan, M. Alton Lennon, M. G. William Whitehurst, M. Richard H. Ichord, M. Otis G. Pike, M. G. V. (Sonny) Montgomery, M. William Nichols, M. John E. Hunt, M. Samuel S. Stratton.

Dans les locaux de la Société Boeing, la commission a été reçue par M. Robert Bateman, Vice-Président, et M. Robert Seal, Représentant à Washington, et elle a entendu un exposé de M. Merritt, Directeur des systèmes navals.

Le 10 mars, la commission a visité le Quartier général du SACLANT à Norfolk, où elle a été reçue à déjeuner par l'amiral Charles K. Duncan, de la marine américaine, Commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique, et a entendu des exposés du vice-amiral John E. L. Martin, CB, DSC, de la Royal Navy, Commandant suprême adjoint des forces alliées de l'Atlantique, du contre-amiral J. W. Nance, de la marine américaine, Chef d'état-major adjoint, du capitaine de vaisseau Morrow, de la marine américaine, du capitaine de vaisseau Pearce, de la Royal Navy, et du colonel Fountain, de la Royal Air Force.

La commission a examiné le projet du présent rapport lors d'une réunion ultérieure qui s'est tenue au siège de l'Assemblée, à Paris, les 24 et 25 avril.

La commission et le rapporteur expriment leurs remerciements aux ministres, fonctionnaires et officiers supérieurs qui ont pris la parole devant elle et ont répondu à ses questions, ainsi qu'aux membres des deux Chambres du Congrès des Etats-Unis qu'ils ont rencontrés. Les vues exprimées dans ce rapport, à moins de mention contraire, sont celles de la commission.

Draft Recommendation
on defence on the northern and southern flanks

The Assembly,

Aware that the local resources of the NATO countries concerned are manifestly unable to match the concentration of Soviet military strength in the areas of the northern and southern flanks ; that there is above all an important difference in the naval forces on the northern and southern flanks, and that the northern flank in principle poses a military question, the southern flank a political question ;

Believing, therefore, that defence policy on the flanks must stress :

- (a) additional efforts and military integration ;
- (b) political cohesion ;

Recognising that the foregoing situation would lead, if not arrested, to eventual absorption either by peaceful or other means of the neutral countries of Western Europe followed by the weaker nations of NATO ;

Believing further that NATO solidarity must be based on an equitable defence effort by every NATO country, and on a readiness to contribute units to joint forces for the reinforcement of the flanks,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That member governments should urge in the North Atlantic Council :

1. That the United States proposal made in the North Atlantic Council for a standing naval force to operate throughout the Mediterranean, with vessels from all Mediterranean NATO countries, the United Kingdom and the United States, should be implemented ;
2. That the mobile forces of Allied Command Europe be improved in their command structure, strength and mobility of armaments so that they can be deployed simultaneously to both flanks and further that the contingent assigned to each flank be suitably trained and equipped for operations in their theatre ;
3. That no NATO country should devote to defence a proportion of its national product which is inequitable in relation to the mean of the European NATO countries.

Projet de recommandation
sur la défense sur les flancs nord et sud

L'Assemblée,

Consciente de ce que les ressources locales des pays de l'O.T.A.N. intéressés sont manifestement incapables de rivaliser avec le potentiel militaire soviétique concentré dans les zones des flancs nord et sud, de ce qu'il y a surtout une différence importante entre les forces maritimes du flanc nord et du flanc sud et de ce que le flanc nord pose en principe une question militaire et le flanc sud une question politique ;

Estimant, par conséquent, que la politique de défense sur les flancs doit porter sur :

- (a) des efforts supplémentaires et l'intégration militaire ;
- (b) la cohésion politique ;

Reconnaissant que la situation évoquée plus haut entraînerait, s'il n'y était mis fin, l'absorption éventuelle, par des moyens pacifiques ou autres, des pays neutres d'Europe occidentale, puis des pays les plus faibles de l'O.T.A.N. ;

Estimant en outre que la solidarité de l'O.T.A.N. doit reposer sur un effort de défense équitable de la part de tous les pays de l'O.T.A.N. et sur leur volonté d'affecter des unités aux forces communes destinées au renforcement de ces flancs,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De demander aux Etats membres qu'ils insistent au sein du Conseil de l'Atlantique nord pour :

1. Que soit mise en œuvre la proposition américaine soumise au Conseil de l'Atlantique nord et tendant à former, avec des bâtiments appartenant à tous les pays méditerranéens de l'O.T.A.N., au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, une force navale permanente qui opérerait dans toute la Méditerranée ;
2. Que les forces mobiles du Commandement allié en Europe soient améliorées en ce qui concerne leur structure de commandement, leur effectif et la mobilité de leurs armements, afin qu'elles puissent être déployées simultanément sur les deux flancs, et que, de plus, le contingent affecté à chaque flanc soit convenablement entraîné et équipé pour son théâtre d'opérations ;
3. Qu'aucun pays de l'O.T.A.N. ne consacre à la défense un pourcentage de son produit national qui soit inéquitable par rapport à la moyenne des pays européens de l'O.T.A.N.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Vedovato, Rapporteur)

Introduction

1. The Committee has studied the problems of defence on the two NATO flanks on several occasions. Most recently, in June 1969, after having visited Norway and Denmark, it devoted part of the report on "The political organisation of European defence" to the problems of the Baltic and northern flank¹; and in June 1971, after having visited Turkey, the Committee also devoted part of the report on "European security and East-West relations" to the problems of Turkey and the NATO southern flank².

2. The Committee pays particular attention to the problems of these two flanks because their defence is an indispensable complement to the effort to defend Central Europe. The defence of the NATO area is indivisible.

3. Although the two flanks are far apart, they bear a certain resemblance to each other in that, on the one hand the defence effort needed to balance the local military capability of the Soviet Union and its allies is far too great for the resources of the NATO countries in the area — defence is, therefore, based in both cases on external reinforcements — and on the other hand the area covered by these two flanks coincides with the most important outlets for the Soviet fleet to the world's oceans. Any attempted Soviet aggression would thus have comparable aims whether in the Black Sea Straits, the Baltic or North Cape: i.e. to ensure control of the outlets.

4. Your Rapporteur therefore felt that before analysing the special situation of the two flanks he should make a general study of Soviet naval capability as compared with that of NATO countries. In fact, the great mobility of naval forces means that valid comparisons can be made only in respect of all the forces on each

side. Geographically localised comparisons can have only a passing validity.

I. The Soviet fleet

5. There is a tendency to regard the Soviet fleet as a very modern one, presenting a considerable threat to the NATO countries. There is no doubt that the Soviet Union has increased its effort to build up its navy considerably in the last ten years. It has recently commissioned two helicopter carriers, the Moskva and the Leningrad, and is at present producing seven or eight Y-class submarines per year, comparable with the American Polaris submarines (i.e. nuclear-propelled submarines each capable of transporting sixteen nuclear ballistic missiles). According to United States authorities, the Soviet Union could draw level with the United States (forty-one Polaris submarines) by the end of 1973, the United States programme for building such submarines having been completed in 1967.

6. However, numerical comparison either between the Soviet fleet and all NATO fleets, or between what has been built in the last five or ten years, shows, in both cases, a fairly definite superiority for NATO naval forces as a whole. Comparative tables from various sources are given at Appendix I.

7. Only in certain specific categories is the Soviet fleet superior. This is the case in particular of diesel-propelled attack submarines (160 compared with 90) and fast patrol boats (FPBs), (161 FPBs compared with 136), often equipped with surface-to-surface missiles (SSMs), few of which have yet been commissioned by NATO. Even in these particular cases of inferiority, account should nevertheless be taken of the fact that NATO still leads where nuclear-propelled attack submarines are concerned (33 compared with 20) and that, generally speaking, its aircraft carriers (14) are a clearly superior weapons-system to the SSM-equipped fast patrol boat, which can manoeuvre only in coastal waters.

1. Document 441, 16th June 1969, Rapporteur Mr. van der Stoep (paragraphs 20-36).

2. Document 537, 12th May 1971, Rapporteur Mr. Boyden.

Exposé des motifs

(présenté par M. Vedovato, rapporteur)

Introduction

1. La commission a étudié les problèmes de défense sur les deux flancs de l'O.T.A.N. à plusieurs reprises. Tout récemment, en juin 1969, après avoir visité la Norvège et le Danemark, elle a consacré une partie du rapport sur « L'organisation politique de la défense de l'Europe » aux problèmes de la Baltique et du flanc nord¹, et, en juin 1971, après avoir visité la Turquie, la commission a également consacré une partie du rapport sur « La sécurité européenne et les relations Est-Ouest » aux problèmes de la Turquie et du flanc sud de l'O.T.A.N.².

2. Si la commission se penche tout particulièrement sur les problèmes de ces deux flancs, c'est que leur défense constitue un complément indispensable de l'effort à fournir pour la défense du Centre-Europe. La défense de la zone de l'O.T.A.N. est un problème d'ensemble.

3. Les deux flancs, bien qu'éloignés l'un de l'autre, présentent certains éléments de similitude en ce sens que, d'une part, les moyens de défense nécessaires pour équilibrer les capacités militaires locales de l'Union Soviétique et de ses alliés dépassent, et de loin, les propres ressources des pays de l'O.T.A.N. de la région — la défense se base donc, dans les deux cas, sur un apport extérieur — et que d'autre part, la région des deux flancs constitue avant tout pour la flotte soviétique des débouchés sur les océans du monde. C'est donc qu'une éventuelle tentative d'agression soviétique aurait des objectifs comparables, qu'il s'agisse des détroits de la Mer Noire, de la Baltique ou du Cap Nord — c'est-à-dire s'assurer le contrôle des débouchés.

4. C'est pour cette raison que votre rapporteur a cru bon de faire précéder l'analyse de la situation particulière des deux flancs d'une étude d'ensemble de la capacité de la flotte soviétique comparée à celle des pays de l'O.T.A.N. En effet, la grande mobilité des forces navales fait en sorte que l'on ne peut faire des comparaisons valables

que sur l'ensemble des forces en présence. Les comparaisons géographiquement localisées risquent de n'avoir qu'une validité passagère.

I. La flotte soviétique

5. On a tendance à présenter la flotte soviétique comme une flotte très moderne qui constitue une menace considérable pour les pays de l'O.T.A.N. Incontestablement, l'effort consacré par l'Union Soviétique à la construction de sa marine de guerre s'est accru considérablement au cours des dix dernières années. Tout récemment, l'Union Soviétique a mis en service deux porte-hélicoptères, le Moskva et le Léninegrad, et elle construit actuellement, à raison de 7 à 8 par an, des sous-marins de la classe Y comparables aux sous-marins Polaris américains (c'est-à-dire des sous-marins à propulsion nucléaire transportant chacun 16 engins balistiques nucléaires). Selon les autorités américaines, l'Union Soviétique pourrait atteindre la parité (41 sous-marins Polaris américains) dès la fin de 1973 — le programme américain de construction de ces sous-marins ayant été achevé en 1967.

6. Cependant, une comparaison numérique entre la flotte soviétique et l'ensemble des flottes de l'O.T.A.N. ou entre les nouvelles unités construites de part et d'autre au cours des cinq ou dix dernières années, montre que, dans l'ensemble, les forces navales de l'O.T.A.N. conservent une assez nette supériorité. Des tableaux comparatifs établis à partir de diverses sources figurent à l'annexe I.

7. Dans certaines catégories particulières seulement, la flotte soviétique possède une supériorité. C'est notamment le cas des sous-marins d'attaque à propulsion diesel (160 contre 90) et des vedettes lance-torpilles équipées assez souvent d'engins surface-surface (SSM) que l'O.T.A.N. n'a guère mis en service jusqu'à présent (161 vedettes contre 136). Cependant, même dans ces cas particuliers d'infériorité, il convient de tenir compte du fait que l'O.T.A.N. a toujours la supériorité en sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire (33 contre 20) et que l'on considère, en général, que ses porte-avions (14) sont une arme nettement supérieure à la vedette équipée de SSM qui ne peut manœuvrer que dans les eaux côtières.

1. Document 441, 16 juin 1969, rapporteur : M. van der Stoep (paragraphes 20-36).

2. Document 537, 12 mai 1971, rapporteur : M. Boyden.

8. Apart from superiority in certain sectors, the Soviet fleet has a very definite advantage in certain geographical areas, particularly the Baltic. According to the German 1971-72 white paper on defence, the Warsaw Pact has more than 50 destroyers and escort vessels in these waters, 163 submarine-hunters, 61 SSM-equipped fast patrol boats, 166 fast patrol boats and 50 submarines compared with 26 destroyers and escort vessels, 15 submarine hunters, 56 fast patrol boats and 17 submarines, representing the combined fleets of Denmark and Germany.

9. More concern is felt in the NATO countries at the trend of Soviet naval policy in the last ten years, rather than at the actual numerical size of the Soviet fleet. Soviet naval strategy, traditionally limited to a policy of coastal defence in which the fleet was considered merely as a seaward extension of the Soviet army, now aims, particularly since the Cuban crisis of 1962, at a global capability. The Soviet navy no longer hesitates to sail the world's seas and oceans, moving to and fro between its various naval bases, particularly Leningrad-Murmansk and Murmansk-Mediterranean-Black Sea. The Mediterranean fleet has become a more or less permanent phenomenon, varying between 40 and 55 vessels.

10. In the last three years, Soviet naval units have been observed in the Indian Ocean : in 1971, 4 cruisers and destroyers, a landing craft and 5 or 6 submarines accompanied by supply units were noted. A report by the Centre for Naval Analyses of the United States Navy shows that the Soviet Union maintained a patrol of one or more warships off Guinea in 1971, presumably following the abortive invasion of November 1970.

11. There have been reactions to the Soviet Union's new activities by some NATO countries. The United States has taken care to negotiate supply rights in the Persian Gulf with Bahrein which it enjoyed before the withdrawal of British naval forces from the Gulf. Answering questions before the United States Senate Foreign Relations Committee, Mr. Alexis Johnson, Under-Secretary of State, affirmed on 1st February 1972 that, while intending to continue regular movements of naval units in the Indian Ocean, the United States did not intend to maintain a permanent presence in that ocean. Mr. Johnson confirmed that there had been discussions with

the Soviet Union on the possibility of mutual restrictions by the two countries. France, which normally keeps only a few minesweepers and small escort vessels in the Indian Ocean between Djibouti and Diego Suarez, has decided to send a force of five ships to the area in the six-month period from January to June of this year.

II. The northern flank

General

12. The two NATO countries to which particular attention is given here — Norway and Denmark — are unfortunate enough to straddle what are the Soviet Union's most important outlets for pursuing its policy of parity of forces with the United States. In the last ten years, the Soviet fleet, as has been seen, has altered its strategic rôle in order to be able to take action against United States aircraft carriers and Polaris submarines before their respective aircraft and missiles are within range of Soviet territory.

13. More than a third of the Soviet navy is based in Murmansk, in the Arctic Ocean, an ice-free port and consequently of primordial strategic value. The port is only one hundred kilometres from the Norwegian frontier. Major Soviet naval units are based in the Baltic Sea, where most of the naval shipyards for building and repairing the Soviet fleet are to be found. Their headquarters is now at Kaliningrad, once a German town. In these two areas — the Kola Peninsula and the Soviet Union's Baltic territories — are also located some of the medium-range missiles aimed at Europe. The territories are protected by important elements of the Soviet air force and army, including one amphibious brigade near the Norwegian frontier and two others in the Baltic area.

14. The balance of forces in the area is therefore out of proportion with the overall balance between NATO and Warsaw Pact forces. The following force ratios for the Norwegian-Soviet frontier area were given to the Committee :

Army, men	4 : 1
Tanks	15 : 1

8. A part une supériorité dans certains secteurs, la flotte soviétique possède un avantage très net dans certaines zones géographiques : c'est le cas notamment de la Baltique. Selon le livre blanc allemand sur la défense 1971-72, le Pacte de Varsovie dispose dans ces eaux de plus de 50 destroyers et escorteurs, 163 chasseurs de sous-marins, 61 vedettes SSM, 166 vedettes et 50 sous-marins, contre 26 destroyers et escorteurs, 15 chasseurs de sous-marins, 56 vedettes et 17 sous-marins, qui représentent les flottes du Danemark et de l'Allemagne réunies.

9. Ce qui inquiète les pays de l'O.T.A.N. c'est l'évolution de la politique navale de l'Union Soviétique au cours des dix dernières années, plutôt que le nombre réel d'unités de la flotte soviétique. Limitée traditionnellement à une politique de défense côtière qui ne voyait dans la flotte que le prolongement marin de l'armée soviétique, la stratégie navale de l'Union Soviétique a aspiré, surtout depuis la crise de Cuba de 1962, à une capacité d'action globale. La marine soviétique n'hésite plus à naviguer dans les mers et les océans du monde, faisant la navette entre ses différentes bases navales, notamment Léninegrad-Mourmansk et Mourmansk-Méditerranée-Mer Noire. La flotte de la Méditerranée est devenue quasi permanente, variant entre 40 et 55 unités.

10. Depuis trois ans, on a constaté la présence d'unités navales soviétiques dans l'Océan Indien — 4 croiseurs et destroyers, un navire de débarquement et 5 à 6 sous-marins accompagnés d'unités de ravitaillement ont été signalés en 1971. Un rapport du « Center for Naval Analyses » de la marine des Etats-Unis a révélé que l'Union Soviétique avait maintenu une patrouille de un ou plusieurs bâtiments de guerre au large de la Guinée en 1971, à la suite, probablement, de l'invasion manquée de novembre 1970.

11. Cette activité nouvelle de l'Union Soviétique a provoqué des réactions de la part de certains pays de l'O.T.A.N. Les Etats-Unis ont pris soin de négocier avec Bahrein, dans le Golfe Persique, certains droits de ravitaillement dont ils jouissaient avant le retrait des forces navales britanniques du golfe. Interrogé devant la commission des affaires étrangères du Sénat américain, M. Alexis Johnson a affirmé, le 1^{er} février 1972, que, tout en ayant l'intention de poursuivre le passage régulier d'unités navales dans l'Océan Indien, les Etats-Unis n'avaient pas l'intention de maintenir une présence permanente dans cet océan. M. Johnson a confirmé que la possibilité

de restrictions mutuelles par les deux pays avait été discutée avec l'Union Soviétique. La France qui, d'habitude, ne maintient dans cet océan que quelques dragueurs de mines et petits escorteurs répartis entre Djibouti et Diégo-Suarez, a décidé d'envoyer pendant six mois, de janvier à juin cette année, une force composée de cinq bâtiments.

II. Le flanc nord

Généralités

12. Les deux pays de l'O.T.A.N. que nous étudions tout particulièrement ici — la Norvège et le Danemark — ont la malchance de se trouver à cheval sur les issues maritimes les plus importantes dont dispose l'Union Soviétique pour poursuivre une politique d'équilibre des forces vis-à-vis des Etats-Unis. Depuis dix ans, la flotte soviétique, nous l'avons vu, a modifié son rôle stratégique pour être à même d'engager le combat avec les porte-avions et les sous-marins Polaris des Etats-Unis, avant que les avions des premiers et les engins des derniers ne se trouvent à portée du territoire soviétique.

13. Plus du tiers de la flotte maritime soviétique est basé à Mourmansk, dans l'Océan glacial Arctique, port à l'abri des glaces et, par conséquent, d'une valeur stratégique primordiale. Ce port est situé à 100 km seulement de la frontière norvégienne. D'importantes unités soviétiques sont basées dans la Mer Baltique où est groupé l'essentiel des chantiers navals pour la construction et les réparations de la flotte soviétique. Leur quartier général est maintenant à Kaliningrad, ancienne ville allemande. Dans ces deux zones — la presqu'île de Kola et les territoires baltiques de l'Union Soviétique — se trouve également une partie des forces d'engins à moyenne portée braqués sur l'Europe. Ces territoires sont protégés par d'importants éléments de l'aviation et de l'armée de terre soviétiques comportant notamment une brigade amphibie près de la frontière norvégienne et deux brigades similaires dans la zone de la Baltique.

14. Le rapport des forces dans la région est donc hors de proportion avec le rapport global qui existe entre les forces du Pacte de Varsovie et celles de l'O.T.A.N. On a cité devant la commission les rapports suivants pour la région de la frontière entre la Norvège et l'Union Soviétique :

Armée de terre, effectifs	4 à 1
Blindés	15 à 1

Artillery	6 : 1
Naval forces	4 : 1
Aircraft	7 : 1

Similar figures quoted for the Baltic area are somewhat relative since it is difficult to consider Soviet units as being assigned to the Baltic area rather than as reinforcements for Central Europe.

15. It is interesting to note that the economic activity of the Kola Peninsula has increased considerably, particularly along the railway linking the port of Murmansk to Leningrad. The population of Kola and Karelia is believed to have increased from 10,000 to 1,200,000 in fifty years. This demographic trend should be compared with the situation in Norway (and Sweden and Finland), where there has been a tendency for people to move from the northern areas to the large towns.

Defence and foreign policy

16. The defence policies of Norway and Denmark include two peculiarities dictated by foreign policy. Although low-density populations and limited economic resources in the two countries make independent defence policies impossible, both countries, from the day they joined NATO, announced their intention in peacetime to ban the nuclear weapons and the permanent stationing of foreign forces on their territory. Both countries consider the local overwhelming Soviet superiority as merely an unavoidable result of the policy of confrontation with the United States, and do not consider it to be aimed specifically at the Scandinavian countries. Both countries consider they have no other real defence policy than that of NATO-integrated defence, essentially based on United States forces to offset those of the Soviet Union. This conclusion could be drawn, for instance, from the report of the Seidenfaden Committee published in Denmark in September 1970.

17. Both countries depend for the most part on the arrival of reinforcements from other NATO countries to ensure the defence of their territory in the event of open aggression by the Soviet Union. The rôle of domestic forces is limited to the ability to offer sufficient resistance first to compel the Soviet Union to use considerable force to attempt the aggression and second to gain

sufficient time and hold sufficient territory to allow reinforcements to arrive in time.

18. Although some aspects of the rather limited defence effort of these two countries are subject to criticism in certain NATO circles, it must nevertheless be noted that they are loyal partners in NATO. Thus, when the two countries were subject to Soviet pressure in 1961, the Norwegian Minister of Defence saw fit to recall that Norway could always modify its defence policy by agreeing to nuclear weapons being kept on its territory in peacetime; despite pressure, Denmark did not at the time refuse to allow its forces to be integrated in the NATO Baltic command — a command which is subordinate to CINCNORTH in Oslo but includes German forces north of the Elbe.

19. At the present time, the position of the two countries provides NATO with very important communications and early-warning bases, particularly in the Danish island of Bornholm in the Baltic, 250 km. east of the frontier between the two Germanies, which affords permanent maritime and air surveillance of the Baltic Sea to the Polish coast. Lying across the outlets from the Norwegian Sea towards the Atlantic, the Faroes and Greenland make similar radar surveillance possible. These policies of integration in the NATO military structure contrast, for example, with French policy. If Norway and Denmark had been tempted to follow the French example, it is evident that NATO strategy would have found itself in greater difficulties than it now does because the defence efforts of these two countries are perhaps inadequate.

20. At present, the two countries' foreign policy is mainly concerned with accession to the Common Market and it cannot therefore be expected that their governments will lay much stress on defence matters. Mr. Krag, Danish Prime Minister, at a press conference on 16th November 1971, said that Denmark was not to be associated with WEU, of which he doubted the usefulness. In Denmark too, there were rather unfavourable reactions when Mr. Brandt mentioned the possibility of the future collective defence of the countries of the enlarged Community — a purely

Artillerie	6 à 1
Forces navales	4 à 1
Aviation	7 à 1

Des chiffres analogues cités pour la zone de la Baltique sont plutôt relatifs, puisqu'il est difficile de considérer les unités soviétiques comme affectées à la région de la Baltique plutôt que comme renforts pour le centre de l'Europe.

15. Il est intéressant de constater que l'activité économique de la presqu'île de Kola a augmenté considérablement, notamment le long de la voie ferrée qui relie le port de Mourmansk à Lénin-grad. La population de la presqu'île de Kola et de la Karélie serait passée de 10.000 à 1.200.000 en 50 ans. Cette évolution démographique est à comparer avec la situation en Norvège (et en Suède et en Finlande) où les populations ont eu tendance à quitter les régions septentrionales pour affluer vers les grandes villes.

La défense et la politique étrangère

16. Les politiques de défense de la Norvège et du Danemark sont assorties de deux particularités imposées par la politique étrangère. Si les populations de faible densité et les ressources économiques limitées des deux pays rendent impossibles des politiques de défense autonomes, les deux pays ont cependant manifesté, depuis leur entrée à l'O.T.A.N., leur intention d'interdire en temps de paix le stationnement sur leur territoire d'armes nucléaires et de forces étrangères en permanence. Les deux pays ne considèrent la supériorité locale écrasante dont jouit l'Union Soviétique que comme faisant inéluctablement partie de la politique de confrontation avec les Etats-Unis, et non pas comme dirigée spécifiquement contre les pays scandinaves. Les deux pays estiment ne disposer réellement d'aucune autre politique de défense que celle de la défense intégrée au sein de l'O.T.A.N., fondée essentiellement sur la force des Etats-Unis, pour contrebalancer celle de l'Union Soviétique. C'est la conclusion qu'ont pu tirer, par exemple, les lecteurs du rapport de la commission Seidenfaden publié au Danemark au mois de septembre 1970.

17. Les deux pays comptent essentiellement sur l'arrivée de renforts en provenance d'autres pays de l'O.T.A.N. pour assurer la défense de leur territoire en cas d'agression ouverte de l'Union Soviétique. Le rôle des forces autochtones est limité à la capacité d'offrir une résistance suffisante, d'abord pour obliger l'Union Soviétique à employer une force non négligeable pour tenter

l'agression et, en second lieu, pour gagner suffisamment de temps et garder suffisamment de territoire pour permettre aux renforts d'arriver à temps.

18. Si certains aspects de l'effort de défense plutôt limité des deux pays se prêtent à des critiques dans certains milieux de l'O.T.A.N., il convient toutefois de constater que les deux pays se sont montrés à l'O.T.A.N. des partenaires loyaux. C'est ainsi qu'alors que les deux pays subissaient une certaine pression soviétique en 1961, le ministre de la défense norvégien a cru bon, à l'époque, de rappeler qu'il était toujours possible que la Norvège modifie sa politique de défense en acceptant le stationnement d'armes nucléaires sur son territoire en temps de paix ; malgré les pressions, le Danemark n'a pas refusé, à l'époque, d'accepter l'intégration de ses forces dans le commandement O.T.A.N. de la Baltique — commandement subordonné au CINCNORTH à Oslo, mais comportant les forces allemandes au nord de l'Elbe.

19. Actuellement, la position des deux pays offre à l'O.T.A.N. de très importantes bases de communications et de préalerte, notamment dans l'île danoise de Bornholm, située dans la Baltique, à quelque 250 km à l'est de la frontière entre les deux Allemagnes, et qui permet la surveillance maritime et aérienne permanente de la Mer Baltique jusqu'aux côtes de Pologne. Situé en travers des importantes issues de la Mer de Norvège en direction de l'Atlantique, le territoire des Féroé et du Groenland offre des possibilités de guet-radar analogues. Ces politiques d'intégration dans les systèmes militaires de l'O.T.A.N. contrastent, par exemple, avec la politique de la France. Si la Norvège et le Danemark avaient été tentés de suivre l'exemple français, il est évident que la stratégie de l'O.T.A.N. se serait trouvée en plus grande difficulté qu'elle ne l'est du fait que l'effort de défense propre à ces deux pays est peut-être inadéquat.

20. A l'heure actuelle, l'essentiel de la politique étrangère des deux pays est consacré à l'adhésion au Marché commun et, pour cette raison, on ne peut s'attendre à ce que les gouvernements mettent trop l'accent sur les problèmes de défense. M. Krag, Premier ministre danois, a déclaré lors d'une conférence de presse tenue le 16 novembre 1971, que le Danemark ne s'associerait pas à l'U.E.O., dont il ne voyait pas l'utilité. Au Danemark également, il y a eu des réactions peu favorables lorsque M. Brandt a évoqué la possibilité d'une défense collective future des pays de la

European defence organisation would obviously be contrary to the policies of the Scandinavian (and certain other) countries who have opted for integrated defence in NATO, and consider that any European defence organisation could but alienate the United States. Similarly, the Norwegian Minister of Defence said criticisms of the Scandinavian countries' defence efforts by the former CINCNORTH were "regrettable".

21. Another aspect of the Scandinavian countries' policy is their attachment to the United Nations, to the protection of human rights under its aegis, and the peace-keeping forces which they make available to the world organisation. Thus, in the North Atlantic Council itself, Norway criticised Portugal's colonialist policy. While these open criticisms of an ally present at the table were not appreciated by all the members of NATO, they had a certain positive effect since the friendly relations between the Scandinavian countries and several black African countries seem to have led to a decrease in the latter's hostility towards NATO as a whole. Nor has Denmark hesitated to criticise the Greek dictatorship.

22. In the last few years, the number of conscientious objectors has risen considerably in these two countries; nor is this peculiar to them, the same phenomenon having become apparent in Germany and even in France.

	Conscientious objectors		
	Denmark	Norway	Germany
1960	165	361	**
1962	**	**	4,489
1964	468	**	2,777
1969	1,771	**	14,420
1970	2,477	1,195	19,363
1971	4,200 ¹	1,800	27,657

** Figures not available.

1. 20 % of those called up.

What is wanted is no doubt a more positive attitude to defence questions by the two governments in face of public opinion.

Problems peculiar to Norway

23. In the event of a crisis affecting its strategic position in the world at large, the Soviet Union would no doubt be tempted to secure outlets for its northern fleet by occupying the northern section of the Norwegian coast. The land forces stationed in the Kola Peninsula, particularly the amphibious brigade stationed near the Norwegian frontier, could easily undertake such an operation. The problem for Norway, with its relatively limited resources, would be how to hold such an attack long enough to allow reinforcements to be brought in¹.

24. Norway devotes 3.8% of its GNP to its defence budget and 2.4% of its total manpower to the armed forces (36,000 men, of which 18,000 in the army). Generally speaking, Norwegian units would appear to be 21 % below their theoretical strengths. Norway has a long, narrow, sparsely-populated territory stretching over two thousand kilometres northwards. It is therefore very difficult to maintain communications and defence units in this part of its territory. The number of airfields available to NATO for bringing in reinforcements is particularly limited. However, for some eighteen months Norway has been making an increased effort to establish a brigade in Banak with tank and artillery units, etc. The presence of this respectable garrison would force the Soviet Union to make a considerable military effort if it wished to seize the region.

25. The Committee's attention was drawn to the problems of command in Norway. Some thought it would be more logical to place United Kingdom territory under the northern command in Oslo because of Norway's close dependence on sea-borne reinforcements. However, other authorities stressed the advantages of placing Norway and the United Kingdom under the responsibility of SACLANT since it was mainly SACLANT fleets which could guarantee the arrival of reinforcements. The Committee makes no recommendations on this subject.

1. See Appendix II : "Reinforcements for the northern flank".

Communauté élargie ; une organisation purement européenne de la défense serait évidemment contraire à la politique des pays scandinaves (et autres) qui ne préconisent qu'une défense intégrée au sein de l'O.T.A.N., et pour qui toute organisation de défense européenne ne tendrait qu'à éloigner les Etats-Unis. De même, le ministre de la défense de la Norvège a traité de « regrettables » certaines critiques de l'effort de défense des pays scandinaves formulées par l'ancien commandant en chef des forces alliées du nord.

21. Un autre aspect de la politique des pays scandinaves est leur attachement à l'Organisation des Nations Unies, à la protection des droits de l'homme sous l'égide de cette organisation et aux forces pour le maintien de la paix qu'ils mettent à la disposition de l'organisation mondiale. C'est ainsi que la Norvège a critiqué, devant le Conseil de l'Atlantique nord même, la politique colonialiste pratiquée par le Portugal. Si ces critiques ouvertes d'un allié présent à la table n'ont pas été appréciées par tous les membres de l'O.T.A.N., elles ont eu une certaine conséquence positive puisque les rapports amicaux des pays scandinaves avec plusieurs pays de l'Afrique noire auraient eu pour conséquence de diminuer l'hostilité de ces derniers à l'égard de l'O.T.A.N. dans son ensemble. Le Danemark, pour sa part, n'a pas ménagé ses critiques de la dictature grecque.

22. Depuis plusieurs années, le taux des objecteurs de conscience a augmenté considérablement dans ces deux pays ; le problème ne leur est d'ailleurs pas particulier, puisque le même phénomène se manifeste en Allemagne et même en France.

	Objecteurs de conscience		
	Danemark	Norvège	Allemagne
1960	165	361	**
1962	**	**	4.489
1964	468	**	2.777
1969	1.771	**	14.420
1970	2.477	1.195	19.363
1971	4.200 ¹	1.800	27.657

** Chiffres non disponibles.

1. 20 % des appelés.

Ce qu'il faut, c'est sans doute une attitude plus positive des deux gouvernements devant l'opinion publique en ce qui concerne les problèmes de défense.

Problèmes particuliers à la Norvège

23. En cas de crise affectant sa situation stratégique sur le plan mondial, l'Union Soviétique serait sans doute tentée de s'assurer les issues nécessaires à sa flotte septentrionale en s'emparant de la côte norvégienne dans la partie nord du pays. Les forces terrestres stationnées dans la presqu'île de Kola, notamment la brigade amphibie stationnée près de la frontière norvégienne, pourraient lui permettre d'entreprendre cette opération. Le problème pour la Norvège, avec ses ressources relativement limitées, est de pouvoir résister à une telle attaque pendant une période assez longue pour permettre l'arrivée de renforts¹.

24. La Norvège affecte 3,8 % de son P.N.B. à son budget de défense et 2,4 % de sa main-d'œuvre totale à ses forces armées (36.000 hommes, dont 18.000 dans l'armée de terre). D'une manière générale, les effectifs des unités norvégiennes seraient de 21 % inférieurs à leurs effectifs théoriques. La Norvège a un territoire long et étroit, s'étendant vers le nord sur deux mille kilomètres, avec une population très éparse. Il est donc très difficile de maintenir des communications et des unités de défense dans cette partie de son territoire. Le nombre d'aérodromes, notamment, dont dispose l'O.T.A.N. pour acheminer les renforts est limité. Cependant, depuis quelque dix-huit mois, la Norvège fait un effort accru pour établir une brigade avec des éléments blindés, de l'artillerie, etc. à Banak. La présence de cette garnison relativement importante obligerait l'Union Soviétique à faire un effort militaire considérable pour s'emparer de la région.

25. On a attiré l'attention de la commission sur le problème du commandement en Norvège. Certains avaient pensé qu'il serait plus logique d'incorporer le territoire du Royaume-Uni dans le commandement nord situé à Oslo, du fait de la dépendance étroite de la Norvège vis-à-vis des renforts acheminés par voie maritime. Cependant, d'autres autorités ont souligné l'intérêt qu'il y aurait à placer le territoire de la Norvège et du Royaume-Uni sous la responsabilité du SACLANT, puisque ce sont essentiellement les flottes du SACLANT qui peuvent garantir l'arrivée des renforts. La commission n'a pas l'intention de faire de recommandation à ce sujet.

1. Voir annexe II : « Renforts destinés au flanc nord ».

Problems peculiar to Denmark

26. Denmark's defence effort in 1971 was 2.9% of its GNP, with 1.7% of its manpower in the armed forces (40,500 men, of which 24,000 in the army). Danish units are apparently 40% below their theoretical strengths.

27. In November 1971, the new Minister of Defence, Mr. Olesen, tabled a defence bill which reflected opinions which he had expressed when in opposition. This bill aimed at reducing the "covering force" from 13,000 to 7,000 men; reducing the period of military service from twelve to six months; limiting the navy to fast patrol boats and light coastal shipping, and reducing the air force to an unspecified level. While the Baltic Straits could be controlled by land-based missiles and artillery and the patrol boats which it was intended to retain in the Danish navy, with such a reduced naval force Denmark would no longer, for instance, be able to intervene in its remote territories such as the Faroes.

28. This proposal for a considerable reduction in a force which was already considered inadequate in relation to the effort made by the rest of the NATO countries is naturally regretted by Denmark's allies, because of its effect not only on the defence of Denmark, but also on the defence of the NATO countries as a whole. The authorities with whom your Rapporteur has spoken have pointed out, however, that in order to have this bill passed the Danish Government would need the support of certain opposition parties to the right of the present government and that it would inevitably be modified in a positive sense before the Folketing could pass it.

29. While the Committee appreciates Denmark's loyalty to the NATO integrated defence effort, it can but regret any policy which tends to reduce the defence effort in the absence of considerable reductions in the Warsaw Pact forces.

III. The southern flank*The Soviet presence*

30. The main feature of the Soviet presence in the Mediterranean is the naval squadron perma-

nently cruising in these waters. The size of the squadron is continually changing, varying between some fifty vessels, about half of which are auxiliary supply vessels, and forty, although the latter figure may be still lower during the worst winter months. However, the Montreux Convention on the right of passage through the Turkish Straits limits access to the Mediterranean by the Soviet Black Sea fleet. Submarines, for instance, have access to the Mediterranean only if they are to undergo repairs in a port outside the Black Sea, i.e. in the case of the Soviet Union, in the Baltic. The some ten submarines which the Soviet Union maintains in the Mediterranean, therefore, come almost exclusively either from Murmansk or from the Baltic fleet. The Convention forbids the passage of aircraft carriers through the Straits. It is, therefore, unlikely that the large hull reported to be under construction in a Soviet Black Sea shipyard is an aircraft carrier; it is more likely to be an oil tanker.

31. With the strengthening of its position in Egypt, however, the Soviet Union is better placed to maintain its units in the Mediterranean. The ability to take on supplies in Egyptian ports is valuable, particularly for submarines from the north. Under cover of military assistance to Egypt, the Soviet Union now has some 150 Mig-21 J fighter aircraft piloted by Soviet crews and based at Egyptian airfields which are wholly run by Soviet military personnel. The arrival of Tu-16 bombers in Egypt perhaps foreshadows a surveillance or air intervention capability in the Eastern Mediterranean. According to the press, a Soviet Tu-16 aircraft was reported off Corsica in March without having been detected by NATO radar. Without its Egyptian bases, the Soviet air force cannot penetrate into the Mediterranean without overflying the territory of a NATO member country.

32. The arms race between Egypt and Israel also seems to be speeding up. During her visit to Washington in December, Mrs. Meir obtained a promise of further deliveries of Phantom aircraft, while the press reported on 22nd March that Egypt had been assured of Soviet assistance for the development of guidance systems for its long-range missiles.

Problèmes particuliers au Danemark

26. L'effort de défense du Danemark en 1971 a été de 2,9 % de son P.N.B., avec 1,7 % de sa main-d'œuvre affecté aux forces armées (40.500 hommes, dont 24.000 dans l'armée de terre). Les effectifs des unités danoises seraient de 40 % inférieurs à leurs effectifs théoriques.

27. Au mois de novembre 1971, le nouveau ministre de la défense, M. Olesen, a présenté un projet de loi sur la défense qui reflétait les opinions qu'il avait exprimées alors qu'il était dans l'opposition. Ce projet de loi tendait à réduire la « force de couverture » de 13.000 à 7.000 hommes ; à réduire le service militaire de 12 à 6 mois ; à limiter la marine à des vedettes et des bâtiments légers côtiers, et à réduire la force aérienne à un niveau indéterminé. Si les détroits de la Baltique pouvaient être contrôlés par des engins et de l'artillerie basés à terre, et si les vedettes que l'on envisageait de maintenir dans la marine danoise permettaient d'assurer le contrôle de ces voies étroites, avec cette force navale réduite le Danemark ne disposerait plus, par exemple, d'une capacité d'intervention dans ses territoires lointains tels les Féroé.

28. Cette proposition de réduction considérable d'une force jugée déjà insuffisante par rapport à l'effort fourni par tous les autres pays de l'O.T.A.N., a naturellement été considérée par les alliés du Danemark comme regrettable, non seulement pour la défense du Danemark, mais aussi pour la défense de l'Alliance dans son ensemble. Les personnes autorisées avec lesquelles votre rapporteur a pu s'entretenir, n'ont pas manqué de souligner cependant que, pour faire adopter ce projet de loi, le gouvernement danois aurait besoin de l'appui de certaines partis de l'opposition se trouvant à la droite de l'actuel gouvernement, et que le projet de loi serait inévitablement modifié dans un sens positif avant de pouvoir être adopté par le Folketing.

29. Si la commission apprécie la politique loyale poursuivie par le Danemark vis-à-vis de l'effort de défense intégrée de l'O.T.A.N., elle ne peut que regretter toute politique qui tendrait à réduire l'effort de défense en l'absence de réductions considérables des forces du Pacte de Varsovie.

III. Le flanc sud

La présence soviétique

30. La présence soviétique en Méditerranée se manifeste surtout par l'escadre navale maintenue

en permanence dans ces eaux. L'importance de cette escadre varie continuellement entre quelque 50 bâtiments, dont la moitié à peu près sont des navires de ravitaillement auxiliaires, et 40 — bien que ce dernier chiffre puisse descendre plus bas pendant les mois les moins favorables de l'hiver. La Convention de Montreux sur les droits de passage par les détroits turcs limite cependant l'accès à la Méditerranée de la flotte soviétique de la Mer Noire. Les sous-marins, par exemple, ne peuvent accéder à la Méditerranée que pour subir des réparations dans un port extérieur à la Mer Noire — c'est-à-dire dans le cas de l'Union Soviétique, dans la Baltique. C'est pour cette raison que la dizaine de sous-marins que l'Union Soviétique maintient en Méditerranée vient presque exclusivement soit de Mourmansk, soit de la flotte de la Baltique. La convention interdit tout passage de porte-avions par les détroits. C'est pourquoi il paraît peu probable que la grande coque dont la construction a été signalée dans un chantier soviétique de la Mer Noire soit un porte-avions ; ce serait plutôt un pétrolier.

31. Cependant, avec le renforcement de sa position en Egypte, l'Union Soviétique se trouve mieux placée pour maintenir ses unités dans la Méditerranée. La possibilité de se ravitailler dans les ports égyptiens est précieuse, surtout pour les sous-marins venus du nord. Sous le prétexte de l'aide militaire à l'Egypte, l'Union Soviétique dispose maintenant de quelque 150 avions chasseurs Mig-21 J pilotés par des équipages soviétiques et basés sur des aérodromes égyptiens contrôlés exclusivement par du personnel militaire soviétique. L'arrivée de bombardiers Tu-16 en Egypte présage peut-être la création d'une capacité de surveillance ou d'intervention aérienne en Méditerranée orientale. Selon la presse, un avion soviétique Tu-16 se serait approché de la Corse au mois de mars, sans avoir été repéré par les radars de l'O.T.A.N. Sans ses bases égyptiennes, l'aviation soviétique ne peut pénétrer en Méditerranée sans survoler le territoire d'un pays membre de l'O.T.A.N.

32. Il semble également que la course aux armements entre l'Egypte et Israël s'accélère. Mme Meir, au cours de sa visite à Washington au mois de décembre, a obtenu une promesse de livraison d'avions Phantom supplémentaires, tandis que selon les journaux du 22 mars, l'Egypte se serait assuré l'assistance soviétique pour la mise au point des systèmes de téléguidage pour ses engins à longue portée.

NATO countries' fleets in the Mediterranean

33. NATO nevertheless has considerable naval superiority in the Mediterranean. Each of the fleets maintained in that sea by the United States and Italy alone (not to speak of France, whose forces are no longer integrated in NATO) is superior to the Soviet squadron. The United States Sixth Fleet includes two aircraft carriers, the Soviet Union has none. The United Kingdom has recently increased the number of naval units in the Mediterranean and now has one guided-missile destroyer and two frigates permanently in those waters, plus other larger units from time to time. Greece has eight destroyers and four escort vessels ; Turkey has ten destroyers.

34. The United States has just modified its arrangements to deploy the Sixth Fleet's activities in the Eastern Mediterranean. On 5th February, it signed an agreement with Greece for some 3,500 dependants of crews to live in the Piraeus, allowing six destroyers to be based there at once and, within the next two years, one aircraft carrier and supply vessels. On 14th March, the Prime Minister of Turkey stated that his country's ports would again be open to the United States Sixth Fleet ; visits had had to be suspended as a result of anti-American demonstrations.

The ground and air situation

35. Greece and Turkey, which have common frontiers with Warsaw Pact countries, form the only area in which NATO has a superiority in men over the Warsaw Pact. NATO's inferiority in tanks is presumed to be 2 : 1, but this figure does not take account of reserve stocks. Tactical aircraft inferiority is presumed to be 1 : 1.4.

36. In proportion to their economic resources, the defence efforts of Greece and Turkey are among the largest of the NATO countries. Greece devotes 6% of its GNP to its defence budget and 4.3% of its total manpower to its armed forces (159,000 men, of which 118,000 in the army). Turkey devotes 5.4% of its GNP to its defence budget and 3.4% of its total manpower to the armed forces (508,500 men, of which 420,000 in the army). Italy's defence effort is relatively

less : only 3 % of its GNP for its defence budget, and 2.2% of its total manpower for the armed forces (414,000 men, of which 295,000 in the army).

Malta

37. Following the coming to power of Mr. Mintoff, NATO had to move the Headquarters Naval Forces Southern Europe from Malta to Naples. After long negotiations, commented on at length in the newspapers, Mr. Mintoff signed another defence agreement with the United Kingdom on 26th March 1972 (see text at Appendix III). Under the terms of this agreement, the United Kingdom has the right in peace and in war to station its armed forces in Malta and to use the military facilities for the defence of the United Kingdom and of NATO ; the Maltese Government will not allow Warsaw Pact armed forces to be stationed on the island or use its military facilities. The use of facilities in Malta by the armed forces of other countries may not be authorised without the agreement of the British Government, apart from harbour facilities or the non-operational use of those parts of Luqa airport which are not occupied by British forces. This agreement is satisfactory from NATO's point of view, particularly since Warsaw Pact forces are not allowed access to the island.

NATO problems

38. The real problems facing NATO in the Mediterranean are political rather than military. The existence of a dictatorship in Greece makes more difficult the desirable close co-operation with the NATO democracies. The Turkish régime is at present facing domestic difficulties. Historical rivalries between these two countries, accentuated by the problems of the two communities in Cyprus, also complicate the essential military co-operation between these two countries which form NATO's south-east flank. The political cohesion of the Alliance must therefore be emphasised, particularly by deploying joint forces such as the ACE mobile force and a permanent naval force for the Mediterranean on the lines of STANAVFORLANT in the Atlantic.

Les flottes des pays de l'O.T.A.N. en Méditerranée

33. L'O.T.A.N. a néanmoins une supériorité considérable sur le plan naval en Méditerranée. A elle seule, chacune des flottes maintenues dans cette mer par les Etats-Unis et l'Italie (sans parler de la France dont les forces ne sont plus intégrées à l'O.T.A.N.), est supérieure à l'escadre soviétique. La Sixième flotte américaine comporte notamment deux porte-avions, alors que l'Union Soviétique n'en possède pas. Le Royaume-Uni a récemment augmenté le nombre de ses unités navales en Méditerranée ; il y maintient un destroyer lance-engins et deux frégates en permanence, plus certaines unités plus importantes de temps à autre. La Grèce possède huit destroyers et quatre escorteurs ; la Turquie a dix destroyers.

34. Les Etats-Unis viennent de modifier leurs dispositions pour déployer l'activité principale de la Sixième flotte en Méditerranée orientale. Le 5 février, ils ont signé un accord avec la Grèce permettant l'installation au Pirée de quelque 3.500 membres des familles des équipages, autorisant six destroyers à y être basés immédiatement et, dans les deux années à venir, un porte-avions et des bâtiments ravitailleurs. Le 14 mars, le premier ministre de Turquie a déclaré que les ports de son pays seraient à nouveau ouverts à la Sixième flotte des Etats-Unis ; les visites avaient dû être suspendues à la suite de manifestations anti-américaines.

La situation terrestre et aérienne

35. La région de la Grèce et de la Turquie, qui ont des frontières communes avec les pays du Pacte de Varsovie, est la seule où l'O.T.A.N. bénéficie d'une supériorité en effectifs vis-à-vis de ces derniers pays. L'infériorité de l'O.T.A.N. en blindés serait de 1 à 2, mais ce chiffre ne tient pas compte des stocks de réserve ; l'infériorité de l'aviation tactique serait de 1 à 1,4.

36. Par rapport à leurs ressources économiques, la Grèce et la Turquie fournissent un effort de défense parmi les plus élevés des pays de l'O.T.A.N. La Grèce consacre 6 % de son P.N.B. à son budget de défense et 4,3 % de sa main-d'œuvre totale à ses forces armées (159.000 hommes, dont 118.000 dans l'armée de terre). La Turquie consacre 5,4 % de son P.N.B. à son budget de défense et 3,4 % de sa main-d'œuvre totale à ses forces armées (508.500 hommes, dont

420.000 dans l'armée de terre). L'effort de défense de l'Italie est relativement moins important : elle consacre seulement 3 % de son P.N.B. à son budget de défense et 2,2 % de sa main-d'œuvre totale à ses forces armées (414.000 hommes, dont 295.000 dans l'armée de terre).

Malte

37. Par suite de l'arrivée au pouvoir de M. Mintoff, l'O.T.A.N. a dû déplacer le quartier général des forces navales du Sud-Europe de Malte à Naples. Après de longues négociations que les journaux n'ont pas manqué de commenter, M. Mintoff a signé un nouvel accord de défense avec le Royaume-Uni le 26 mars 1972 (voir annexe III). Aux termes de cet accord, le Royaume-Uni a le droit, en temps de paix et de guerre, de stationner ses forces armées à Malte et d'utiliser les installations militaires pour la défense du Royaume-Uni et de l'O.T.A.N. ; le gouvernement de Malte ne permettra pas aux forces armées des pays du Pacte de Varsovie de stationner dans l'île ou d'y utiliser des installations militaires. L'usage d'installations militaires à Malte par les forces armées d'autres pays ne pourra être autorisé sans l'accord du gouvernement britannique, à l'exclusion toutefois des installations portuaires ou de l'usage non opérationnel des parties de l'aéroport de Luqa non occupées par les forces britanniques. Cet accord est satisfaisant du point de vue de l'O.T.A.N., surtout parce qu'il interdit aux forces du Pacte de Varsovie l'accès à cette île.

Les problèmes de l'O.T.A.N.

38. Les vrais problèmes pour l'O.T.A.N. en Méditerranée sont plutôt politiques que militaires. L'existence d'une dictature en Grèce rend plus difficile la coopération étroite souhaitable avec les démocraties de l'O.T.A.N. Le régime turc connaît à l'heure actuelle des difficultés intérieures. De plus, les rivalités historiques entre ces deux pays, accentuées par les problèmes des deux communautés à Chypre, rendent difficile la coopération militaire essentielle entre ces deux pays qui constituent le flanc sud-est de l'O.T.A.N. Il importe, pour ces raisons, de mettre l'accent sur la cohésion politique de l'Alliance, notamment par le déploiement de forces communes telles que la force mobile du Commandement allié en Europe et une force navale permanente pour la Méditerranée semblable à la force de l'Atlantique (STANAVFORLANT).

IV. *The flanks and NATO joint forces*

A standing naval force for the Mediterranean

39. For several years, NATO has deployed a standing force in the Atlantic consisting of some seven or eight destroyers or frigates provided by several countries in turn — the United States, the United Kingdom, Norway, Germany, the Netherlands. At the NATO ministerial meeting in December 1971, the United States took the initiative of proposing the creation of a similar standing naval force for the Mediterranean. There has been an "on-call" force for several years, which has been used occasionally for exercises. What the United States is now advocating is a standing force composed of naval units assigned by Italy, Greece and Turkey, plus the United States and the United Kingdom — France, of course, would also be welcome. This force, which would operate under the direct command of NAVSOUTH, would be authorised to operate everywhere in the Mediterranean without taking account of the present boundaries of the areas of activity of the Greek, Turkish and Italian fleets. Provision might be made for joint financing of certain expenditure arising, for example, from the operation of Greek and Turkish units outside their national waters. NATO as a whole would benefit considerably from the existence of such a fleet, although without increasing in any way the present number of its naval units.

ACE mobile force

40. As has been seen, the defence of the northern flank depends largely on reinforcements from without. The mobile force is the first of these. In the event of a Soviet land attack in the Turkish Straits or Northern Greece, the mobile force would also be deployed in these areas.

41. The mobile force consists of a permanent headquarters normally stationed at Seckenheim (Germany) and placed directly under the command of SACEUR, and of army battalion groups and air force squadrons earmarked by participating NATO countries. At the present time, such battalions and squadrons are provided by the following countries :

ACE mobile force

Countries assigning units

	Army battalion groups	Air force squadrons
Northern deployment (Norway, Denmark)	Canada, Italy, United Kingdom, Luxembourg	Netherlands, United Kingdom, United States
Southern deployment (Greece, Turkey)	Belgium, Germany, United States	Belgium, Germany, Italy

42. Like the standing naval force, the mobile force provides an ideal means of showing the solidarity of the Alliance in time of crisis. Its arrival in a threatened area such as Northern Greece or Northern Norway would have a far greater political impact than might be expected from its military importance. In certain circumstances the Soviet Union might consider limited military action against the Norwegian or Greek forces alone, in an area far from NATO's principal military effort ; the situation would be quite different if Soviet forces were immediately confronted by a force, however small in itself, which represented at least ten NATO countries, including the United States.

43. The Committee therefore recommends that this force be made more effective. National units concerned should be earmarked by priority for assignment to this force in any circumstances (some of them may at present find themselves assigned to other rôles in the event of a crisis). The equipment of certain national units should also be improved to allow them to operate satisfactorily in the regions in which they are likely to find themselves (equipment for cold countries, etc.). The headquarters should also be organised in such a way as to allow the simultaneous deployment of two forces (north and south) if necessary.

Conclusions

44. The Committee's conclusions are summarised in the draft recommendation.

IV. Les flancs et les forces communes de l'O.T.A.N.

Une force navale permanente pour la Méditerranée

39. Depuis quelques années, l'O.T.A.N. a déployé dans l'Atlantique une force permanente composée de quelque sept ou huit destroyers ou frégates fournis à tour de rôle par plusieurs pays — les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Allemagne, les Pays-Bas. Lors de la réunion ministérielle de l'O.T.A.N. du mois de décembre 1971, les Etats-Unis ont pris l'initiative de proposer la création d'une force navale permanente semblable pour la Méditerranée. Il existe depuis plusieurs années une force « on-call » qui a été utilisée de temps à autre pour des manœuvres. Ce que préconisent actuellement les Etats-Unis, c'est une force permanente composée d'unités navales fournies par l'Italie, la Grèce et la Turquie, plus les Etats-Unis et le Royaume-Uni — la France, bien entendu, serait également la bienvenue. Cette force, qui devrait opérer directement sous le commandement du quartier général des forces navales du Sud-Europe, serait autorisée à manœuvrer partout en Méditerranée sans tenir compte des limites actuellement attribuées aux zones d'activité des flottes grecque, turque et italienne. Il y aurait éventuellement lieu de prévoir un financement en commun pour certains frais occasionnés par le fonctionnement des unités grecques et turques en dehors de leurs eaux nationales. L'O.T.A.N., dans son ensemble, tirerait des bénéfices considérables de l'existence d'une telle flotte, sans pour autant augmenter en quoi que ce soit le nombre actuel de ses unités navales.

La force mobile du commandement allié en Europe

40. Comme nous l'avons vu, la défense du flanc nord dépend en grande partie des renforts qui peuvent arriver de l'extérieur. La force mobile est la première qui entre en ligne de compte. Dans le cas d'une attaque soviétique terrestre dans les détroits turcs ou le nord de la Grèce, la force mobile serait également déployée dans ces régions.

41. La force mobile est composée d'un quartier général permanent stationné en temps normal à Seckenheim, en Allemagne, et placé directement sous le commandement du SACEUR, de groupes de bataillons de l'armée de terre et d'escadrons de l'armée de l'air réservés par les pays de l'O.T.A.N. participants. A l'heure actuelle, ces bataillons et escadrons sont fournis par les pays suivants :

Force mobile du Commandement allié en Europe

Pays fournissant les unités affectées

	Groupes de bataillons Armée de terre	Escadrons aériens
Déploiement nord (Norvège, Danemark)	Canada, Italie, Royaume-Uni, Luxembourg	Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis
Déploiement sud (Grèce, Turquie)	Belgique, Allemagne, Etats-Unis	Belgique, Allemagne Italie

42. Tout comme la force navale permanente, la force mobile offre en temps de crise un moyen idéal pour démontrer la solidarité de l'Alliance. Son arrivée dans une zone menacée telle que le nord de la Grèce, ou le nord de la Norvège, aurait un effet politique beaucoup plus fort que celui auquel son importance militaire lui permettrait de prétendre. Si, dans certains cas, l'Union Soviétique pouvait envisager une action militaire limitée contre les seules forces de la Norvège ou de la Grèce dans un endroit éloigné du principal effort militaire de l'O.T.A.N., la situation serait toute autre si les forces soviétiques devaient être immédiatement confrontées par une force qui, quoique petite en soi, représenterait au moins dix pays de l'O.T.A.N., y compris les Etats-Unis.

43. C'est pour cette raison que la commission recommande l'augmentation de l'efficacité de cette force. Il faudrait que les unités nationales en cause soient réservées en priorité pour affectation à cette force en toute circonstance (certaines, à l'heure actuelle, peuvent se trouver affectées à d'autres rôles en cas de crise). Il y a lieu également d'augmenter le matériel dont sont dotées les unités nationales pour leur permettre de fonctionner d'une manière adéquate dans les régions auxquelles elles sont destinées (matériel pour les pays froids, etc.). Il faut également structurer le quartier général de manière à permettre, le cas échéant, le déploiement simultané des deux forces (nord et sud).

Conclusions

44. Les conclusions de la commission sont résumées dans le projet de recommandation.

45. The Committee fully realises that because of the strategic importance for the Soviet Union of the areas of the two flanks, particularly Murmansk, it is not surprising that it maintains important air and land forces in those areas, and that it has local superiority, overwhelming in the case of Northern Norway.

46. The only valid defence policy for NATO is therefore a policy of solidarity, both political and military, carefully planned in peacetime. In no event must the Soviet Union be able to hope to seize territory with resistance only from the forces of the country concerned. In such an event, there must be an immediate reaction by NATO as a whole with the arrival of reinforcements, particularly joint forces, thus forcing the Soviet Union to contend with the forces of several NATO countries.

47. The Committee therefore lays particular stress on joint forces. STANAVFORLANT has proved its worth ; a STANAVFORMED must be

created (see paragraph 39) ; the ACE mobile force must be strengthened (see paragraphs 40 to 43).

48. But while a country on the flanks must be able to count on automatic support from its allies, solidarity can work only if its own defence effort is fair compared to its resources. As a percentage of GNP and manpower assigned to defence, Greece and Turkey make some of the biggest efforts of all the NATO countries, and Norway's effort is only 10 % below the mean. But Denmark, whose effort in 1971 was already 31 % below the mean, is considering a further reduction (paragraphs 26 to 29). The Committee can but regret this policy ; it notes, however, that the defence effort (as a proportion of GNP) of five NATO countries was more than 10 % below the European mean in 1971, i.e. Belgium, Italy, Luxembourg and Canada as well as Denmark.

45. La commission se rend fort bien compte qu'en vertu de l'importance stratégique pour l'Union Soviétique des zones des deux flancs, et notamment de Mourmansk, il n'est pas étonnant qu'elle y maintienne d'importantes forces tant aériennes que terrestres, et qu'elle y bénéficie d'une supériorité locale, écrasante dans le cas de la Norvège du nord.

46. Pour l'O.T.A.N., la seule politique de défense valable dans ces conditions, est une politique de solidarité, tant politique que militaire, bien arrêtée dès le temps de paix. Il ne faut, en aucun cas, que l'Union Soviétique puisse espérer s'emparer d'une parcelle de territoire en n'ayant affaire qu'aux seules forces du pays intéressé. Il faut que se produise immédiatement, en pareil cas, une réaction de l'ensemble de l'O.T.A.N. : l'envoi de renforts, notamment des forces communes, obligeant ainsi l'Union Soviétique à livrer bataille aux forces de plusieurs pays de l'O.T.A.N.

47. C'est pourquoi la commission met l'accent en particulier sur les forces communes. La STANAVFORLANT a fait ses preuves ; une STA-

NAVFORMED doit être créée (voir paragraphe 39) ; la force mobile du Commandement allié en Europe doit être renforcée (voir paragraphes 40-43).

48. Mais, si les pays des flancs doivent pouvoir compter sur l'appui automatique de leurs alliés, la solidarité ne peut jouer que si leur propre effort de défense est équitable par rapport à leurs ressources. En pourcentage du produit national brut et de la main-d'œuvre consacré à la défense, l'effort de la Grèce et de la Turquie est parmi les plus élevés des pays de l'O.T.A.N., l'effort de la Norvège n'est que de 10 % inférieur à la moyenne. Mais le Danemark, dont l'effort en 1971 était déjà de 31 % inférieur à la moyenne, envisage encore de réduire son effort (paragraphes 26-29). La commission ne peut que regretter cette politique ; elle constate, cependant, que l'effort de défense de cinq pays de l'O.T.A.N. (comme proportion de leur produit national) a été de plus de 10 % inférieur à la moyenne européenne en 1971. Il s'agit, en plus du Danemark, de la Belgique, de l'Italie, du Luxembourg et du Canada.

APPENDIX I

**Warsaw Pact and NATO navies —
Comparisons from various sources****A. The naval balance — global**

	Aircraft carriers	Helicopter and commando carriers	Submarines	Cruisers	Destroyers and escorts	Smaller patrol craft, torpedo missile boats, etc.	Landing ships	Landing craft
France	2	2	21	2	27	15	5	18
Germany			12		33	46		24
Italy			10	4	20	35	1	
Netherlands			5	2	18	6		12
United Kingdom	2	3	35	3	77	5	10	23
WEU	4	5	73	11	195	107	16	77
Denmark			4		6	29		
Greece			2		13	23	13	8
Norway			15		5	48		2
Portugal			4		10	19		79
Turkey			10		10	35		
NATO Europe	4	5	108	11	239	261	29	166
Canada			4		20	1		
United States	27	7	152	23	463	38	57	100
NATO	31	12	264	34	722	300	86	266
Bulgaria			2		2	16		10
GDR					2	100		18
Poland			5		3	40	16	
Rumania						16		
Total			7		7	172	16	28
USSR		2	401	26	230	720	125	75
Total Warsaw Pact	—	2	408	26	237	892	141	103

Source: Jane's Fighting Ships 1971-72.

ANNEXE I

**Les flottes du Pacte de Varsovie et de l'O.T.A.N. —
Comparaison à partir de sources diverses**

A. L'équilibre des forces navales — mondial

	Porte-avions	Porte-hélicoptères et transports de commandos	Sous-marins	Croiseurs	Destroyers et escorteurs	Patrouilleurs et vedettes lance-missiles, etc.	Navires de débarquement	Péniches de débarquement
France	2	2	21	2	27	15	5	18
Allemagne			12		33	46		24
Italie			10	4	20	35	1	
Pays-Bas			5	2	18	6		12
Royaume-Uni	2	3	35	3	77	5	10	23
U.E.O.	4	5	73	11	195	107	16	77
Danemark			4		6	29		
Grèce			2		13	23	13	8
Norvège			15		5	48		2
Portugal			4		10	19		79
Turquie			10		10	35		
Pays européens de l'O.T.A.N.	4	5	108	11	239	261	29	166
Canada			4		20	1		
Etats-Unis	27	7	152	23	463	38	57	100
O.T.A.N.	31	12	264	34	722	300	86	266
Bulgarie			2		2	16		10
R.D.A.					2	100		18
Pologne			5		3	40	16	
Roumanie						16		
Total			7		7	172	16	28
U.R.S.S.		2	401	26	230	720	125	75
Total du Pacte de Varsovie	—	2	408	26	237	892	141	103

Source : Jane's Fighting Ships 1971-72.

B. The balance in the North Atlantic, Baltic, Mediterranean and Black Sea

The figures do not include the French Navy.

Category	NATO	Warsaw Pact	Remarks
Attack carriers	10	—	Attack carriers have 70-100 aircraft embarked
ASW carriers	4	2	
Surface attack — cruisers/destroyers ^h	6	15	
Anti-submarine destroyers/frigates/escorts ⁱ	276	150	
Motor torpedo/gun boats	136	161	Warsaw Pact boats generally have SSM
Attack submarines :			
— nuclear	33	20	
— diesel, long/medium range	90	160	
— short range	30	22	

^h These ships have significant anti-ship weapons, in the Soviet case long-range SSM.

ⁱ The missiles carried by these ships are primarily or exclusively for air defence (SAM).

Source: Institute for Strategic Studies, The Military Balance 1971-72.

B. L'équilibre dans l'Atlantique nord, la Baltique, la Méditerranée et la Mer Noire

Ces chiffres ne comprennent pas la marine française.

Catégorie	O.T.A.N.	Pacte de Varsovie	Remarques
Porte-avions d'attaque	10		Les porte-avions d'attaque ont à bord de 70 à 100 appareils
Porte-avions de lutte anti-sous-marine	4	2	
Croiseurs et destroyers d'attaque en surface ^h	6	15	
Destroyers, frégates et escorteurs de lutte anti-sous-marine ⁱ	276	150	
Vedettes lance-torpilles	136	161	Les unités du Pacte de Varsovie sont généralement dotées de missiles surface-surface
Sous-marins d'attaque :			
— nucléaires	33	20	
— diesel, à long et moyen rayon d'action	90	160	
— à court rayon d'action	30	22	

^h Ces bâtiments sont dotés d'un important armement anti-navires, dans le cas des Soviétiques de missiles surface-surface à longue portée.

ⁱ Les missiles armant ces navires sont essentiellement ou exclusivement destinés à la défense aérienne (missiles surface-air)

Source : Institute for Strategic Studies, « L'équilibre militaire 1971-72 ».

C. The balance by year of delivery

Naval deliveries 1961-70

Category		1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	Totals	
													Last 10 yrs
A Attack Carriers	NATO	3			1	1			1			6	1 ^a
B Cruisers (SAM conversions)	WP		1									1	
	NATO	1	3	1								5	
C ASW Cruisers	WP							1		1		2	2 ^c
	NATO	1	2	1						1		5	1
D SSM Ships	WP		1	2	1			2	2	1	2	11	7 ^b
E ASW Destroyers	WP	1	2	2	3	4	2	3	6	5	6	34	22
	NATO	10	11	14	8	3	7	11	3	3	3	73	27 ^d
F Escorts Destroyers/escorts	WP	4	8	8	8	8	8	8	8	8	12	80	44 ^e
	NATO	9	8	13	11	10	15	20	9	12	16	123	72
G Amphibious ships	WP						2	2	2	2	2	10	10 ^f
	NATO	1	3	2	1	4	2	3	2	6	1	25	14
H Submarines, attack, nuclear	WP	4	3	6	5	6	5	5	3	6	7	50	26 ^g
	NATO	4	2	2	4		4	8	5	10	6	45	33
I diesel	WP	9	6	6	6	6	2		4			39	6
	NATO	4	4	2	4	2	2	2				20	4 ^h
J Submarines, ballistic missile nuclear	WP	2	2					1	4	5	7	21	17 ⁱ
	NATO	3	3	7	13	4	5	3	2	1	1	42	12
K diesel	WP	6	4									10	

Notes

^a The Soviet Navy has no attack carriers. The *Moskva* class (see below) is an ASW cruiser.

^b *Kynda*, *Kresta* and *Krupnyi* classes. There is no comparable cruiser in NATO fleets.

^c *Moskva* class. One of the NATO SAM cruisers has a similar but smaller capability but the remainder are not really comparable.

^d This NATO category covers a wide range of destroyers, the largest of which, the DLG, is classified by some navies as a light cruiser.

^e The small size of these Soviet escorts limits their world-wide value. Of the NATO ships compared here

the greater proportion qualify in many respects for the heavier category E.

^f Soviet ships are much smaller and hardly comparable.

^g The Soviet building rate is now about 7 a year; the United States figure is 6.

^h Over 700 tons only. NATO has built a further 35 between 450-600 tons. About 25 of the Soviet submarines carry cruise missiles, usable against ships or land targets.

ⁱ The Soviet building rate is about 7-8 a year. The United States *Polaris* programme ended in 1967.

Source: Institute for Strategic Studies, The Military Balance 1971-72

C. L'équilibre par année de livraison

Livraisons de navires de 1961 à 1970

Catégorie		1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	Totaux	
												10 der- nières années	5 der- nières années
A Porte-avions d'attaque	O.T.A.N.	3			1	1			1			6	1 ^e
B Croiseurs (convertis en porte-missiles sol-air)	P. de V O.T.A.N.	1	1 3	1								1 5	
C Croiseurs de lutte anti-sous-marine	P. de V.							1		1		2	2 ^e
Croiseurs dotés de fusées SAM	O.T.A.N.	1	2	1						1		5	1
D Navires armés de missiles surface-surface	P. de V.		1	2	1			2	2	1	2	11	7 ^b
E Destroyers de lutte anti-sous-marine	P. de V.	1	2	2	3	4	2	3	6	5	6	34	22
DLG/DDG/DEG	O.T.A.N.	10	11	14	8	3	7	11	3	3	3	73	27 ^d
F Escorteurs	P. de V.	4	8	8	8	8	8	8	8	8	12	80	44 ^e
Destroyers et escorteurs	O.T.A.N.	9	8	13	11	10	15	20	9	12	16	123	72
G Bâtiments amphibies	P. de V.						2	2	2	2	2	10	10 ^f
	O.T.A.N.	1	3	2	1	4	2	3	2	6	1	25	14
H Sous-marins d'attaque nucléaires	P. de V.	4	3	6	5	6	5	5	3	6	7	50	26 ^g
	O.T.A.N.	4	2	2	4		4	8	5	10	6	45	33
I diesel	P. de V.	9	6	6	6	6	2		4			39	6
	O.T.A.N.	4	4	2	4	2	2	2				20	4 ^h
J Sous-marins nucléaires dotés d'engins balistiques	P. de V.	2	2					1	4	5	7	21	17 ⁱ
	O.T.A.N.	3	3	7	13	4	5	3	2	1	1	42	12
K diesel	P. de V.	6	4									10	

Notes

a La marine soviétique ne possède pas de porte-avions d'attaque. Le porte-avions de la classe Moskva (voir ci-dessous) est un croiseur de lutte anti-sous-marine.

b Classes Kynda, Kresta et Kroupnyi. Il n'existe pas de croiseurs comparables dans les flottes de l'O.T.A.N.

c Classe Moskva. Un seul des croiseurs O.T.A.N. dotés de fusées SAM a un potentiel similaire mais inférieur ; les autres ne sont pas vraiment comparables.

d Cette catégorie O.T.A.N. couvre une large gamme de destroyers dont le plus grand, le DLG, est classé par certaines marines comme croiseur léger.

e La petite dimension de ces escorteurs soviétiques limite leur valeur mondiale. Parmi les bâtiments de l'O.T.A.N.

comparés ici, le plus grand nombre se classent à maints égards dans la catégorie plus lourde E.

f Les bâtiments soviétiques sont plus petits et ne sont guère comparables.

g Le rythme de construction des Soviétiques approche maintenant de 7 par an. Celui des Etats-Unis est de 6.

h Supérieurs à 700 tonnes seulement. L'O.T.A.N. a construit 35 autres de ces bâtiments de 450 à 600 tonnes. Parmi les sous-marins soviétiques, 25 environ sont dotés de missiles utilisables contre des navires ou des objectifs terrestres.

i Le rythme de construction des Soviétiques est de l'ordre de 7 à 8 par an. Le programme américain des Polaris s'est terminé en 1967.

Source : Institute for Strategic Studies, « L'équilibre militaire 1971-72 ».

APPENDIX II

Reinforcements for the northern flank

<i>ACE mobile force</i>	<i>SACLANT</i> <i>(Amphibious)</i>	<i>US marine forces</i>
HQ	2 UK Royal Marine commandos	2 US marine amphibious forces, <i>each consisting of :</i>
3 battalions + arty	1 Neth commando	1 US marine division/oing team
Engineer company	1 US marine brigade	3 infantry regiments
Signal support	3 infantry battalion gps	Artillery battalions
Field hospital	3 sqns attack aircraft	Reece battalion
3 FGA squadrons	2 sqns helicopters	Engineer battalion
		Service battalion
		30,000 men/400 aircraft
<i>STANAVFORLANT</i>	<i>UK mobile force</i> <i>Divisional HQ</i>	
7-8 frigates/destroyers	3 infantry brigades	
<i>SACLANT</i> <i>(Air)</i>	<i>38 group RAF</i>	<i>Canadian air/sea transportable</i> <i>combat group</i>
4-5 attack carriers	2 close support sqns	3 infantry battalions
2 anti-submarine carriers	Air transport sqns	1 light artillery regiment
	UK parachute force	1 light armoured regiment
50 escort ships	16 para bde (two bns)	1 engineer squadron
300 aircraft		

Source : Communicated by General Sir Walter Walker when Commander-in-Chief Allied Forces Northern Europe.

ANNEXE II

Renforts destinés au flanc nord

<i>Force mobile ACE</i>	<i>SACLANT</i> <i>(Forces amphibies)</i>	<i>Forces de marines américaines</i>
Q.G.	2 commandos des Royal Marines britanniques	2 forces amphibies de marines comprenant chacune :
3 bataillons + artillerie	1 commando néerlandais	1 division de marines/escadre aérienne
Compagnie du génie	1 brigade de marines américains	3 régiments d'infanterie
Force de transmission	3 groupements tactiques d'infanterie (bataillon)	Bataillons d'artillerie
Hôpital de campagne	3 escadrons d'avions d'attaque	Bataillon de reconnaissance
3 escadrons de FGA	2 escadrons d'hélicoptères	Bataillon du génie
		Bataillon d'entretien
		30.000 hommes/400 avions
<i>STANAVFORLANT</i>	<i>Force mobile britannique</i> <i>Q.G. divisionnaire</i>	
7-8 frégates/destroyers	3 brigades d'infanterie	
<i>SACLANT</i> <i>(Forces aériennes)</i>	<i>38^e groupe de la R.A.F.</i>	<i>Groupe de combat canadien transportable air/mer</i>
4-5 porte-avions d'attaque	2 escadrons d'appui rapproché	3 bataillons d'infanterie
2 porte-avions de lutte anti-sous-marine	Escadrons de transport aérien	1 régiment d'artillerie légère
50 bâtiments d'escorte	Force britannique de parachutistes	1 régiment de blindés légers
300 avions	16 ^e brigade de parachutistes (2 bataillons)	1 escadron du génie

Source : Indications communiquées par le général Sir Walter Walker, lorsqu'il était commandant en chef des forces alliées du Nord-Europe.

APPENDIX III

Agreement between the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of Malta with respect to the use of military facilities in Malta

The Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the Government of Malta have agreed as follows :

Article 1

1. The Government of Malta grants to the Government of the United Kingdom in peace and war the right to station armed forces and associated British personnel in Malta and to use facilities there for the defence purposes of the United Kingdom and of the North Atlantic Treaty Organisation and for such other purposes as may be agreed between the two governments.

2. The rights and facilities to be afforded in Malta to the Government of the United Kingdom and to its armed forces and associated British personnel shall be governed by this agreement.

Article 2

The Government of Malta shall not permit the forces of any party to the Warsaw Pact to be stationed in Malta or to use military facilities there.

Article 3

Except by agreement between the two governments no forces of other States shall be allowed to share the facilities afforded to the United Kingdom under this agreement or be given other facilities in Malta :

Provided that the Government of Malta may, without any such agreement, grant to the forces of any State not referred to in Article 2 :

- (a) the use of facilities in harbours, other than facilities for the time being reserved for exclusive use by British forces under this agreement ; and
- (b) the use for non-operational purposes of those parts of the airfield at Luqa which are not occupied exclusively by the

British authorities under this agreement ;

and allow any such State to maintain military missions in Malta.

Article 4

Nothing in this agreement is intended to or shall preclude the Government of Malta from permitting any foreign government mission to make temporary use of harbour facilities or the airfield at Luqa for the purpose of entering or leaving Malta.

Article 5

Nothing in this agreement is intended or shall preclude the use of any facilities in Malta by the forces of any country where such use is rendered necessary by distress in the course of sea or air navigation.

Article 6

Nothing in this agreement is intended to or shall in any way prejudice the rights and obligations which devolve or may devolve upon either government under the Charter of the United Nations or under any existing international treaty, convention or agreement concluded under the auspices of the United Nations or relating to the use, possession or presence of particular weapons or other means of waging war.

Article 7

The Government of the United Kingdom shall pay to the Government of Malta, on the signing of this agreement, the sum of twelve million seven hundred and fifty thousand pounds sterling (£12,750,000) and, on 1st January 1973, the sum of three million five hundred thousand pounds sterling (£3,500,000) and thereafter, on each of 1st April and 1st October of each year throughout the continuance of this agreement, the sum of seven million pounds sterling (£7,000,000).

ANNEXE III

Accord conclu entre le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord et le gouvernement de Malte sur l'utilisation des installations militaires se trouvant à Malte

Le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord et le gouvernement de Malte sont convenus de ce qui suit :

Article 1^{er}

1. Le gouvernement de Malte accorde au gouvernement du Royaume-Uni, en temps de paix et en temps de guerre, le droit de stationner à Malte des forces armées et le personnel britannique qui leur est associé et d'utiliser les installations qui s'y trouvent pour la défense du Royaume-Uni et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ainsi que pour toutes autres fins qui pourraient être convenues entre les deux gouvernements.

2. Les droits et les facilités qui seront accordés à Malte au gouvernement du Royaume-Uni, ainsi qu'à ses forces armées et au personnel britannique qui leur est associé, sont régis par le présent accord.

Article 2

Le gouvernement de Malte n'autorisera pas les forces de toute partie au Pacte de Varsovie à stationner à Malte ou à utiliser les installations militaires qui s'y trouvent.

Article 3

Sauf en cas d'accord entre les deux gouvernements, les forces d'autres Etats ne seront pas autorisées à partager les installations accordées au Royaume-Uni en vertu du présent accord, ni à recevoir d'autres installations à Malte :

Sous cette réserve, le gouvernement de Malte pourra, sans accord de ce genre, accorder aux forces de tout Etat qui n'est pas mentionné à l'article 2 :

- (a) l'utilisation d'installations portuaires autres que celles qui sont réservées actuellement à l'utilisation exclusive des forces britanniques en vertu du présent accord ; et
- (b) l'utilisation à des fins non opérationnelles des parties de l'aérodrome de Luqa qui ne sont pas occupées exclusive-

ment par les autorités britanniques en vertu du présent accord ;

et autoriser ledit Etat à entretenir des missions militaires à Malte.

Article 4

Aucune disposition du présent accord ne vise à empêcher ou ne doit empêcher le gouvernement de Malte d'autoriser la mission d'un gouvernement étranger à utiliser temporairement les installations portuaires ou l'aérodrome de Luqa pour entrer à Malte ou en sortir.

Article 5

Aucune disposition du présent accord ne vise à empêcher ou ne doit empêcher l'utilisation de toute installation se trouvant à Malte par les forces d'un pays lorsque cette utilisation est rendue nécessaire par une catastrophe en cours de navigation maritime ou aérienne.

Article 6

Aucune disposition du présent accord ne vise à porter ou ne doit porter préjudice de quelque manière aux droits et obligations qui incombent ou peuvent incomber à l'un ou l'autre des gouvernements en vertu de la Charte des Nations Unies ou en vertu de tout traité, convention ou accord international en vigueur conclu sous les auspices des Nations Unies, ou ayant trait à l'utilisation, la possession ou la présence d'armes particulières ou d'autres moyens de guerre.

Article 7

Le gouvernement du Royaume-Uni versera au gouvernement de Malte, à la signature du présent accord, la somme de douze millions sept cent cinquante mille livres sterling (£12.750.000) et, le 1^{er} janvier 1973, la somme de trois millions cinq cent mille livres sterling (£3.500.000), puis, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année, pendant toute la durée du présent accord, la somme de sept millions de livres sterling (£7.000.000).

Article 8

The annex to this agreement, including the schedule and the appendix, shall have force and effect as an integral part of this agreement and this agreement shall be interpreted in accordance with part 1 of the annex.

Article 9

This agreement shall come into force on the date of signature and shall remain in force until 31st March 1979.

In witness whereof the undersigned have signed this agreement.

Done in duplicate at London this 26th day of March 1972.

For the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland :

CARRINGTON

For the Government of Malta :

DOM MINTOFF

Source : HMSO Cmd No. 4943.

Article 8

L'annexe du présent accord, y compris le calendrier et l'appendice, entrera en vigueur en tant que partie intégrante du présent accord, et le présent accord sera interprété conformément à la première partie de l'annexe.

Article 9

Le présent accord entrera en vigueur à la date de sa signature et le restera jusqu'au 31 mars 1979.

En foi de quoi les soussignés ont signé le présent accord.

Fait en double exemplaire, à Londres, le 26 mars 1972.

Pour le gouvernement du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord

signé : CARRINGTON

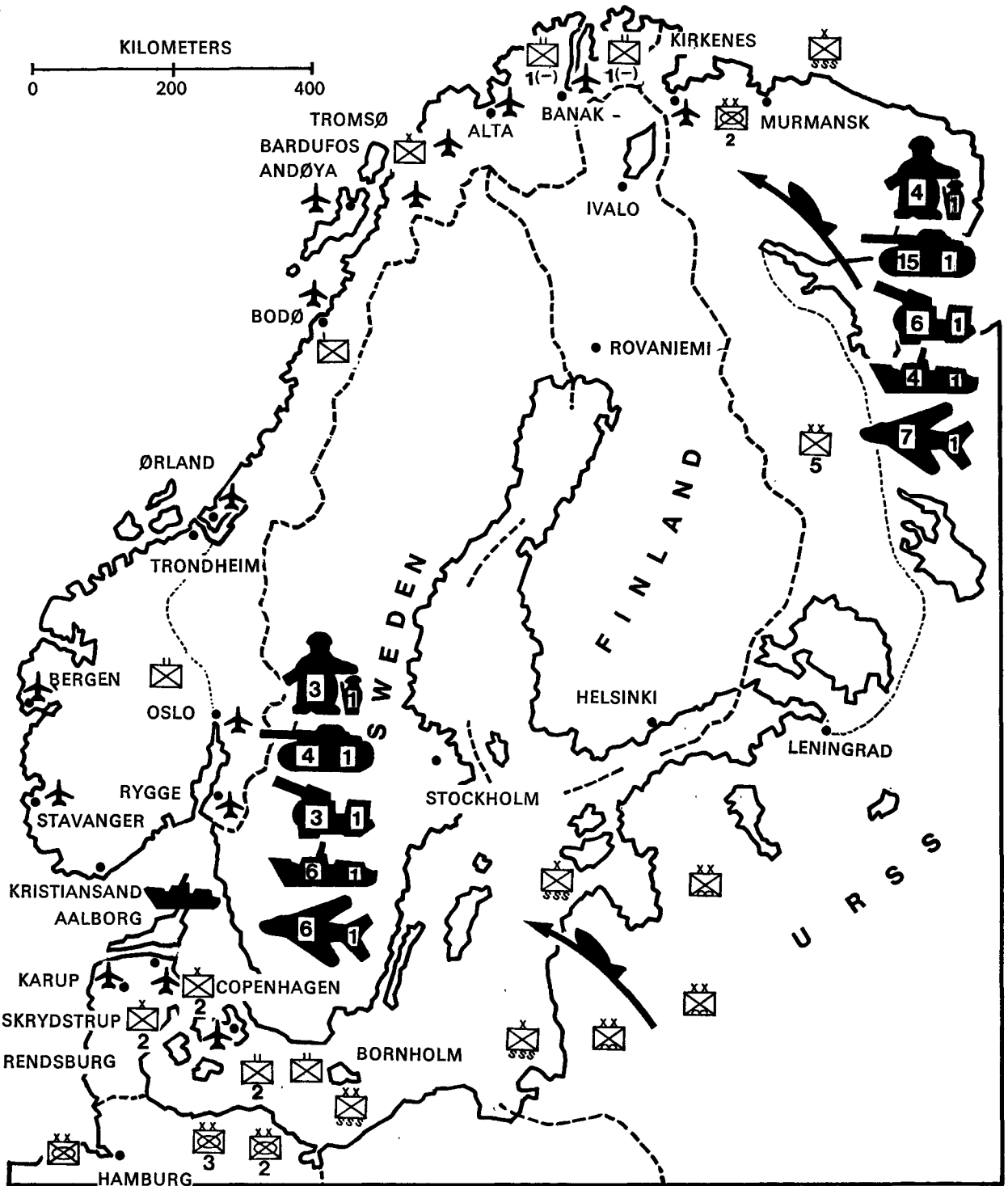
Pour le gouvernement de Malte,

signé : DOM MINTOFF

Source : HMSO Cmd. 4943 (Traduction U.E.O.).

APPENDIX IV — ANNEXE IV

Force ratios northern flank — Rapport des forces sur le flanc nord



Key — Clé

Local force ratios shown thus :

Le rapport des forces sur place est indiqué comme suit :

Strategic missiles

Missiles stratégiques



NATO units in black.

Les unités de l'O.T.A.N. sont indiquées en noir.

Warsaw Pact units in red.

Les unités du Pacte de Varsovie sont indiquées en rouge.

Land forces
Forces terrestres



(i.e. 4:1 in favour of Warsaw Pact)
(c'est-à-dire 4/1 en faveur du Pacte de Varsovie)

Tanks
Chars



Guns
Canons



Warships
Bâtiments de guerre



Combat aircraft
Appareils de combat



	Infantry Infanterie	Armoured infantry Infanterie blindée	Amphibious Forces amphibies	Airborne Forces aéroportées
Company Compagnie				
Battalion Bataillon				
Brigade				
Division				

Small figures underneath symbols indicate numbers of units. 1 (-) less than one unit.

Les petits chiffres figurant sous les symboles indiquent le nombre d'unités ; 1 (-) indique moins d'une unité complète.

Source : Communicated by General Sir Walter Walker when Commander-in-Chief Allied Forces Northern Europe.

Indications communiquées par le général Sir Walter Walker, lorsqu'il était commandant en chef des forces alliées du Nord-Europe.

APPENDIX V

Relative defence efforts — 1971

	Defence expenditure (NATO definition) as % of GNP at factor cost	Numbers in armed forces as % of total employment
Belgium	3.0	2.5
France	4.5	2.4
Germany	3.9	1.7
Italy	3.0	2.2
Luxembourg	1.0	0.39
Netherlands	3.9	2.5
United Kingdom	5.7	1.5
WEU	4.2	2.0
Denmark	2.9	1.5
Greece	6.0	4.3
Norway	3.8	2.3
Portugal	6.7	7.2
Turkey	5.4	3.6
NATO Europe	4.2	2.4
Canada	2.6	1.1
United States	7.8	3.3
NATO	6.2	2.7

Countries whose defence effort is below the mean for NATO Europe

	Defence expenditure (NATO definition) as % of GNP at factor cost	Numbers in armed forces as % of total employment
NATO Europe	4.2	2.4
Less 10 %	3.78	2.16
Countries below	Belgium, Denmark, Italy, Canada, Luxembourg	Germany, Denmark, Luxem- bourg, Canada, United King- dom
Less 20 %	3.36	1.92
Countries below	Belgium, Denmark, Italy, Canada, Luxembourg	Germany, Denmark, Luxem- bourg, Canada, United King- dom
Less 30 %	2.94	1.68
Countries below	Luxembourg, Denmark, Canada	Luxembourg, Denmark, United Kingdom, Canada

ANNEXE V

Efforts respectifs de défense — 1971

	Dépenses militaires (définition O.T.A.N.) en % du P.N.B. au coût des facteurs	Effectifs des forces armées en % de la population active
Belgique	3,0	2,5
France	4,5	2,4
Allemagne	3,9	1,7
Italie	3,0	2,2
Luxembourg	1,0	0,39
Pays-Bas	3,9	2,5
Royaume-Uni	5,7	1,5
U.E.O.	4,2	2,0
Danemark	2,9	1,5
Grèce	6,0	4,3
Norvège	3,8	2,3
Portugal	6,7	7,2
Turquie	5,4	3,6
Membres européens de l'O.T.A.N.	4,2	2,4
Canada	2,6	1,1
Etats-Unis	7,8	2,7
O.T.A.N.	6,2	2,7

Pays dont l'effort de défense est inférieur à la moyenne de celle des membres européens de l'O.T.A.N.

	Dépenses militaires (définition O.T.A.N.) en % du P.N.B. au coût des facteurs	Effectifs des forces armées en % de la population active
Pays européens de l'O.T.A.N.	4,2	2,4
Effort inférieur de 10 %	3,78	2,16
Se situent en dessous	Belgique, Danemark, Italie, Canada, Luxembourg	Allemagne, Danemark, Luxembourg, Canada, Royaume-Uni
Effort inférieur de 20 %	3,36	1,92
Se situent en dessous	Belgique, Danemark, Italie, Canada, Luxembourg	Allemagne, Danemark, Luxembourg, Canada, Royaume-Uni
Effort inférieur de 30 %	2,94	1,68
Se situent en dessous	Luxembourg, Danemark, Canada	Luxembourg, Danemark, Royaume-Uni, Canada

Application of the Brussels Treaty
Reply to the Seventeenth Annual Report of the Council

REPORT¹

submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments²
by Mr. Badini Confalonieri, Rapporteur

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the application of the Brussels Treaty

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Badini Confalonieri, Rapporteur

Introduction

Chapter I: Relations between the Council and the Assembly

Chapter II: Activities of the Council

Chapter III: Standing Armaments Committee

Chapter IV: Armaments Control Agency

1. Adopted in Committee by 14 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee*: Mr. Peel (Chairman); Mr. Vedovato (Vice-Chairman); MM. Abelin, Badini Confalonieri, Beauguitte, Dankert, Delforge (Substitute: *Defosset*), Digby (Substitute: *Scott-Hopkins*), Draeger, Foschini, Geelkerken, Louis Jung, Lemmrich (Substitute:

Hösel), Lenz, MacLennan, Mart, Minnossi, Moulin, Pöhler, van Riel (Substitute: *Piket*), Lord St. Helens, MM. Schloesing, Stewart (Substitute: *Barry Jones*), Tanghe, Van Lent, Wienand.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Application du Traité de Bruxelles
Réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil

RAPPORT¹

présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements²
par M. Badini Confalonieri, rapporteur

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur l'application du Traité de Bruxelles

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Badini Confalonieri, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Relations entre le Conseil et l'Assemblée

Chapitre II : Activités du Conseil

Chapitre III : Comité Permanent des Armements

Chapitre IV : Agence pour le Contrôle des Armements

1. Adopté par la commission par 14 voix contre 0 et 1 abstention.

2. *Membres de la commission* : M. Peel (président) ; M. Vedovato (vice-président) ; MM. Abelin, Badini Confalonieri, Beauguitte, Dankert, Delforge (suppléant : Defosses), Digby (suppléant *Scott-Hopkins*), Draeger, Foschini, Geelkerken, Louis Jung, Lemmrich (suppléant :

Höel, Lenze, MacLennan, Mart, Minnoci, Moulin, Pöhler, van Riel (suppléant : Picket), Lord St. Helens, MM. Schloesing, Stewart (suppléant : Barry Jones), Tanghe, Van Lent, Wienand.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Draft Recommendation
on the application of the Brussels Treaty

The Assembly,

Welcoming the Council's helpful reply to certain aspects of Recommendation 213, but regretting that the annual report omits many details of the activities of the Agency for the Control of Armaments and omits to restate several important reservations concerning the application of the treaty that have been given in previous years ;

Congratulating the Council on the undertaking given in its reply to Recommendation 213 to state in future annual reports the total level of British forces on the continent at 31st December ;

Regretting the failure of the Council to apply fully many arms control provisions of the Brussels Treaty, or to apply at all the controls on biological and nuclear weapons ;

Concerned at the prospects of an imminent suspension of supplies of nuclear materials by nuclear weapons countries because no safeguards agreement has been concluded between the European Communities and the International Atomic Energy Agency within the prescribed time-limits ;

Regretting the feeble progress on standardisation of armaments and observing that the unilateral decision of the United States to introduce a new calibre for its forces in Germany has reduced the standardisation of small arms ;

Welcoming the attention paid by the Council to the preparation of disarmament discussions in the United Nations General Assembly and in the Conference of the Committee on Disarmament,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. (a) Apply fully the arms control provisions of the Brussels Treaty and urge the member country that has not yet done so to ratify the convention signed on 14th December 1957 ;

(b) Secure from the countries concerned a notification to the effect that "no effective production of nuclear and biological weapons has yet been undertaken", by taking the same steps in regard to these weapons as those it has already taken in respect of chemical weapons and which have produced a corresponding notification in respect of chemical weapons ;

(c) Hold a joint meeting with the Committee on Defence Questions and Armaments to discuss the future rôle of the Agency ;

2. Include a detailed review of the activities and operating costs of the Agency for the Control of Armaments for the years 1966 to 1972 in its next annual report and reinstate in subsequent reports the detailed information omitted from the present report ;

3. Instruct the Standing Armaments Committee to establish a comprehensive list of all committees, working groups, etc., which are working on aspects of armaments production and standardisation in WEU, NATO, FINABEL or elsewhere in Europe and to make recommendations for a considerable reduction in their number ;

4. Make appropriate representations to ensure the earliest conclusion of an agreement on safeguards between the International Atomic Energy Agency and the European Communities.

Projet de recommandation
sur l'application du Traité de Bruxelles

L'Assemblée,

Se félicitant de l'utile réponse donnée par le Conseil sur certains points de la Recommandation n° 213, mais regrettant que le rapport annuel omette de nombreux détails sur les activités de l'Agence pour le Contrôle des Armements et omette de formuler à nouveau plusieurs réserves importantes concernant l'application du traité qui figuraient les années précédentes ;

Félicitant le Conseil de l'engagement pris dans sa réponse à la Recommandation n° 213 de déclarer dans les prochains rapports annuels le niveau des forces britanniques stationnées sur le continent européen au 31 décembre ;

Regrettant que le Conseil n'ait pas appliqué totalement un grand nombre des dispositions du Traité de Bruxelles relatives au contrôle des armements, et n'ait pas appliqué du tout les contrôles relatifs aux armes biologiques et nucléaires ;

Inquiète des perspectives d'un arrêt imminent des fournitures de matériaux nucléaires par certains pays dotés d'armes nucléaires parce qu'aucun accord de garanties n'a été conclu entre les Communautés européennes et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique dans les délais prescrits ;

Regrettant la faiblesse des progrès en matière de standardisation des armements et constatant que la décision unilatérale des Etats-Unis d'introduire un nouveau calibre pour leurs forces en Allemagne a entraîné un recul de la standardisation en ce qui concerne les armes de petit calibre ;

Se félicitant de l'attention portée par le Conseil à la préparation des débats sur le désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Conférence du Comité du désarmement,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. (a) D'appliquer totalement les dispositions du Traité de Bruxelles relatives au contrôle des armements et de prier instamment le pays membre qui ne l'a pas encore fait de ratifier la convention signée le 14 décembre 1957 ;

(b) D'obtenir des pays intéressés la notification « qu'aucune production effective d'armes nucléaires et biologiques n'est entreprise jusqu'à présent » en prenant les mêmes mesures que celles prises à l'égard des armes chimiques et qui ont donné lieu à une notification correspondante en ce qui concerne les armes chimiques ;

(c) De tenir avec la Commission des Questions de Défense et des Armements une réunion commune sur le rôle futur de l'Agence ;

2. D'inclure dans son prochain rapport annuel une revue détaillée des activités et du coût de fonctionnement de l'Agence pour le Contrôle des Armements pendant les années 1966 à 1972 et d'insérer à nouveau dans les rapports ultérieurs les renseignements détaillés omis dans le présent rapport ;

3. De donner instruction au Comité Permanent des Armements d'établir la liste complète de toutes les commissions, de tous les groupes de travail, etc., travaillant sur divers aspects de la production et de la standardisation des armements à l'U.E.O., à l'O.T.A.N., à FINABEL ou ailleurs en Europe et de formuler des recommandations tendant à en réduire considérablement le nombre ;

4. De formuler des propositions appropriées pour faire en sorte qu'un accord sur les garanties soit conclu le plus rapidement possible entre l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et les Communautés européennes.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Badini Confalonieri, Rapporteur)

Introduction

1. In preparing its report on the Seventeenth Annual Report of the Council, the Committee is pleased to note that the written dialogue which has been established between the Council and the Assembly — i.e. through the Council's replies to recommendations and written questions addressed to it by the Assembly — has become realistic and most useful. The Committee appreciates the technical value of the Council's replies, no doubt largely due to the procedure for referring to competent experts in the various capitals. While the Committee appreciates this aspect of the Council's work, it nevertheless has to note that in this, as in previous reports, the provisions of the Brussels Treaty are still not being fully applied by the Council, particularly in the field of arms control. The Committee regrets this situation while understanding the political reasons which cause it.

2. In its report last year¹, the Committee considered in greater detail than usual the functioning of the Agency for the Control of Armaments. In this report, therefore, it will be briefer and refer only to important and specific points.

Annual Report of the Council

CHAPTER I

Relations between the Council and the Assembly

Communication of the annual report

3. Every year the Assembly has had to complain about the delay in receiving the annual report. This year again, certain chapters did not reach the Office of the Clerk until April — the most important chapter, on the Agency for the Control of Armaments, did not arrive until 17th

¹ Document 536, 5th May 1971, Rapporteur Mr. Vedovato.

April. If this problem has not been specifically referred to in the draft recommendation, it is partly because the Committee understands that the functions of the Agency may have been affected by a change in Director. It would however emphasise the problem of timing which obliges the Rapporteur to prepare his preliminary draft report at the beginning of March each year if it is to be considered properly by the Committee before being submitted to the Assembly.

Council replies

4. The Committee appreciates the contents of the Council's replies to the Assembly's recommendations and written questions put by its members, even if it is not always in agreement with them. These matters are dealt with under the appropriate headings. However, the same problem of timing also arises here as with the annual report of the Council. Of seven recommendations adopted by the Assembly at the Second Part of the Seventeenth Ordinary Session, the Council had replied to only three by the time the preliminary draft reports for the next session were being prepared. In the case of the Defence Committee, it has received a reply to the recommendation on the application of the Brussels Treaty, which is considered below, but the Rapporteur in question was unable to take account of the Council's reply to the most important Recommendation 212 on the future organisation of defence. This is a pity, and the replies lose much of their value when Assembly committees are not able to take them fully into account in following reports.

Joint meetings

5. The Council's report notes that agreement has been reached between the Assembly and the Council on procedure for joint meetings between the Council and Assembly committees. The Defence Committee has not yet had occasion to ask for a joint meeting to be convened in accordance with this new flexible procedure and thus cannot pass judgment on it. However, the Committee expects that at future joint meetings all participants will have an opportunity of speaking

Exposé des motifs

(présenté par *M. Badini Confalonieri, rapporteur*)

Introduction

1. En préparant sa réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil, la commission est heureuse de constater que le dialogue qui s'est établi entre le Conseil et l'Assemblée par voie écrite — c'est-à-dire par les réponses que le Conseil donne aux recommandations et questions écrites qui lui sont adressées par l'Assemblée — est devenu un dialogue réaliste et très utile. La commission apprécie la valeur technique des réponses du Conseil, due sans doute en grande partie à la procédure de référence aux experts compétents de diverses capitales. Si la commission apprécie cet aspect du travail du Conseil, elle est néanmoins appelée à constater que dans ce rapport, comme dans les précédents, les lacunes persistent dans l'application par le Conseil des dispositions du Traité de Bruxelles, notamment dans le domaine du contrôle des armements. La commission regrette cette situation tout en comprenant les raisons politiques qui l'ont créée.

2. Dans son rapport de l'année dernière¹, la commission a examiné d'une façon plus détaillée que d'habitude le fonctionnement de l'Agence pour le Contrôle des Armements. C'est pour cette raison que, dans le présent rapport, elle y consacre une partie plus restreinte où ne sont relevés que quelques points importants et précis.

Rapport annuel du Conseil

CHAPITRE I

Relations entre le Conseil et l'Assemblée

Communication du rapport annuel

3. L'Assemblée a eu à se plaindre chaque année du retard apporté à la communication du rapport annuel. Cette année encore, des chapitres ne sont arrivés au Greffe qu'au cours du mois d'avril — le chapitre le plus important sur le contrôle des armements n'étant parvenu que le 17 avril. Si

ce problème n'est pas spécifiquement soulevé dans le projet de recommandation, c'est en partie parce que la commission comprend que le fonctionnement de l'Agence ait pu se trouver modifié par suite du changement survenu dans sa direction. Elle souligne cependant les problèmes de calendrier qui obligent le rapporteur à préparer son premier projet de rapport dès le début de mars, chaque année, s'il veut le voir examiné convenablement par la commission avant sa transmission à l'Assemblée.

Réponses du Conseil

4. La commission apprécie le contenu des réponses fournies par le Conseil aux recommandations de l'Assemblée et aux questions écrites de ses membres, même si elle n'est pas toujours d'accord avec les thèmes de celles-ci. Les matières en cause sont traitées sous les rubriques correspondantes. Cependant, un problème de calendrier se pose dans ce domaine comme dans le cas précédent. Sur les sept recommandations adoptées par l'Assemblée lors de la deuxième partie de sa Dix-septième session ordinaire, trois seulement avaient reçu réponse du Conseil au moment où les premiers projets du rapport pour la prochaine session étaient en cours d'élaboration. Dans le cas de la Commission de défense, si elle a bien reçu une réponse à la recommandation qui concerne l'application du Traité de Bruxelles et qui est examinée plus loin, le rapporteur en cause n'a pu tenir compte de la réponse du Conseil à la très importante Recommandation n° 212 sur l'organisation future de la défense. C'est dommage car les réponses perdent beaucoup de leur valeur lorsque les commissions de l'Assemblée n'ont pas la possibilité d'en tenir pleinement compte dans les rapports suivants.

Réunions communes

5. Le rapport du Conseil constate qu'un accord entre l'Assemblée et le Conseil a pu se faire sur la procédure des réunions communes entre le Conseil et les commissions. La Commission de défense n'a pas eu, jusqu'ici, l'occasion de demander la convocation d'une réunion commune selon cette nouvelle procédure souple ; elle ne peut donc prononcer un jugement sur celle-ci. La commission s'attend cependant à ce qu'aux futures réunions communes la possibilité de prendre la parole

1. Document 536, 5 mai 1971, rapporteur : M. Vedovato.

so that the oral dialogue will be as useful as the written dialogue which already exists between the Council and the Assembly.

6. Last year, in Recommendation 209, the Assembly asked the Council to hold a meeting with the Defence Committee for an exchange of views on the activities of the Agency for the Control of Armaments. Having studied the Council's reply, the Committee repeats this request and considers that the future rôle of the Agency might be discussed.

CHAPTER II

Activities of the Council

Political consultations

7. The Committee welcomes the valuable work the Council has pursued in the field of political consultations, as was already the case last year, particularly on matters of such major importance for defence as the proposed conference on security and co-operation in Europe, mutual and balanced force reductions, and disarmament. However, there has been an important change since last year in the machinery for international political consultation. The United Kingdom and the other three countries which applied for membership of the Common Market have been admitted to meetings at various levels between the member countries of the European Communities, in application of the decisions taken at the summit meeting in The Hague. The Davignon Committee and the ministerial meetings which it prepares also appear to be dealing with the preparation of a possible conference on security and co-operation in Europe. However, the North Atlantic Council is still the most important forum because this is where the positions of all the western countries are co-ordinated.

8. The Committee consider that duplication inherent in the coexistence of these two European forums and the western forum should be reduced. It approves the principle of European consultation and draws attention to the warning given by Mr. Luns, Secretary-General of NATO, in his lecture to the Royal Institute of International Relations in Brussels on 17th February 1972 :

"...although some of the European countries concerned would maintain that the Common Market should confine itself to commercial and economic questions rather than develop itself in the political or defence fields, it is a fact that political consultations among the Six have become an important feature of the Common Market relationship, and are likely to continue and expand when the Six become the Ten. These consultations have covered, and will continue to cover, areas of foreign policy and international security. We all welcome this development. But we should always be mindful that if we Europeans are to expect the continued participation of our American allies in the defence of Western Europe, as I for one believe we must, then we must also continue to seek the closest possible political solidarity with our transatlantic friends, and, of course, also with those European Alliance members who do not belong to the Common Market. It is the North Atlantic Treaty which embodies the interdependence of our two continents and, in fact, forms the only multinational link between them ; and it is in the North Atlantic Council that the close political and military consultation among our countries must take place. To conduct such consultations in the absence of some members of our Alliance would risk undermining the mutual trust on which the Atlantic partnership and the security of each of our countries depend.

This is not to say that political consultation should not take place within the Common Market framework. It should, and must do so, if Western Europe is to develop the unified political resolve which we all desire to see. But in problems which, in the nature of things, concern the Alliance as a whole — such as all questions pertaining to the enhancement of political and military security in Europe — these consultations should not advance to firm policies before full consultation is undertaken within the framework of the North Atlantic Council. For it is clear that in the foreseeable future the existing interdependence of Europe and America will continue, and with it the need for the Atlantic Alliance and its cohesion and solidarity."

soit accordée à tous les participants, de manière à permettre un dialogue oral tout aussi valable que le dialogue écrit qui s'est déjà établi entre le Conseil et l'Assemblée.

6. L'année dernière, dans sa Recommandation n° 209, l'Assemblée a demandé au Conseil de tenir une réunion commune avec la commission pour un échange de vues sur les activités de l'Agence pour le Contrôle des Armements. Ayant examiné la réponse du Conseil, la commission réitère cette demande et considère que la discussion pourrait porter sur le rôle futur de l'Agence.

CHAPITRE II

Activités du Conseil

Consultations politiques

7. La commission se félicite de l'important travail de consultation politique auquel le Conseil s'est livré, comme l'année dernière, notamment sur les questions d'importance capitale pour la défense telles qu'une éventuelle conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, les réductions mutuelles et équilibrées de forces et le désarmement. Cependant, depuis l'année dernière, un changement important s'est produit dans les mécanismes de consultation politique internationale. Le Royaume-Uni et les trois autres pays candidats au Marché commun ont été admis à siéger dans les réunions à divers niveaux qui se tiennent entre les pays membres des Communautés européennes en application des décisions prises au sommet de La Haye. Il semble que le Comité Davignon, ainsi que les réunions ministérielles qu'il prépare, se penchent également sur la préparation d'une éventuelle conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Toutefois, le Conseil de l'Atlantique nord est toujours le forum le plus important parce que c'est là que les positions de l'ensemble des pays occidentaux sont coordonnées.

8. La commission estime qu'il convient de réduire les doubles emplois inhérents à la coexistence de ces deux forums européens et du forum occidental. Elle approuve le principe de la consultation européenne, et appelle l'attention sur l'avertissement donné par M. Luns, Secrétaire général de l'O.T.A.N., lors de la conférence qu'il a prononcée devant l'Institut royal des relations internationales, à Bruxelles, le 17 février 1972 :

« ... même si certains des pays d'Europe intéressés soutiennent que le Marché commun devrait se limiter aux questions économiques et commerciales, sans déborder sur les domaines politique et militaire, il est incontestable que les consultations politiques entre les Six ont pris une importance certaine dans leurs relations à l'intérieur du Marché commun et qu'elles se poursuivront et se renforceront vraisemblablement lorsque les Six seront devenus les Dix. Ces consultations ont porté jusqu'à maintenant et continueront de porter sur la politique étrangère et la sécurité internationale. Nous nous félicitons tous de cette évolution. Mais gardons-nous bien d'oublier que si nous, Européens, voulons que nos alliés américains continuent à participer à la défense de l'Europe occidentale — ce qui me paraît indispensable — nous devons continuer à rechercher la solidarité politique la plus grande possible avec nos amis d'outre-Atlantique et, bien sûr aussi, avec les pays alliés européens qui ne font pas partie du Marché commun. Le Traité de l'Atlantique nord constate l'interdépendance de nos deux continents et, en fait, constitue le seul lien multinational entre eux ; et c'est au sein du Conseil de l'Atlantique nord que doit avoir lieu l'étroite consultation politique et militaire nécessaire entre tous nos pays. Mener cette consultation en l'absence de membres de notre alliance, ce serait mettre en péril la confiance mutuelle sur laquelle reposent la collaboration atlantique et la sécurité de chacun de nos pays.

Ceci ne veut pas dire que la consultation politique ne doive pas se dérouler aussi dans le cadre du Marché commun. Il faut au contraire qu'il en soit ainsi si nous voulons que l'Europe occidentale acquière la volonté politique commune que nous souhaitons tous voir apparaître. Mais, pour les problèmes qui intéressent nécessairement l'Alliance dans son ensemble, comme les questions relatives au renforcement de la sécurité politique et militaire en Europe, cette consultation ne devrait pas aboutir au choix d'une ligne de conduite déterminée avant qu'une consultation approfondie ait également eu lieu au Conseil de l'Atlantique nord. Il est clair, en effet, que dans un avenir prévisible, l'interdépendance de l'Europe et de l'Amérique restera une réalité et, avec elle, la nécessité pour les pays de l'Alliance atlantique de demeurer unis et solidaires. »

The Council and defence questions

9. Until now the heading under which the Council dealt with its defence activities had always read "The Council and defence questions". For the first time in the report now under consideration, it has become "Military questions". The Council offers no explanation for this innovation which intrigues the Committee.

Level of forces of member States

10. The Committee is satisfied to note that "the Council have been able to fulfil in 1971 their obligations under Protocol No. II to the modified Brussels Treaty concerning levels of forces". Procedure used includes that laid down in the Agreement of 14th December 1957 for forces under national command, plus the meeting at NATO headquarters of the permanent representatives of the WEU countries to NATO, for forces under NATO command.

United Kingdom forces stationed in Germany

11. The Committee is concerned at the large-scale redeployments of British forces from Germany to Northern Ireland during the year. The Council's report gives no figures in this respect, although details have been quoted in the press. The Committee therefore particularly welcomes the reply to Recommendation 213 in which it is stated that in future annual reports the total level of British forces on the mainland of Europe as at 31st December will be given. In the same reply, the Council confirms that the level approved by the Council is still 55,000 men plus the Second Tactical Air Force.

Amendment to Annex III to Protocol No. III to the modified Brussels Treaty

12. The Council duly informed the Assembly during the year that it had amended the Protocol in question to allow the Federal Republic of Germany to manufacture on its territory surface-to-surface guided missiles for naval tactical defence equipped with non-nuclear warheads and of a range not exceeding 70 km. The Committee regrets that the Council did not concur with the Committee's request to be consulted before mak-

ing further such amendments to the treaty. It would in fact be normal for the Council in cases of such gravity to agree to the Assembly, or at least its Defence Committee, occupying the same position vis-à-vis the Council as do committees in the WEU national parliaments vis-à-vis their respective governments.

13. With regard to the amendment in question, the Committee notes that the Council approved it in order "to enable the Federal Republic of Germany to fulfil her NATO commitments". It is in this sense that the Committee entirely approves the amendment made by the Council.

Other questions — Questions concerning disarmament

14. In its reply to Recommendation 199, the Council indicated that it did not consider biological and chemical weapons should be dealt with in a single convention. The Assembly had in fact raised the possibility not of banning these two weapons in a single text but of "a single instrument embodying the principles of the British draft for an immediate ban on biological weapons coupled with provisions for further negotiations to ban all chemical weapons". This is in fact precisely what is provided for in the "Convention on the prohibition of the development, production and stockpiling of bacteriological (biological) and toxin weapons and on their destruction", signed in London, Washington and Moscow on 10th April 1972 by 47 countries, including all the WEU countries except France. This convention, which covers prohibition of biological weapons, provides in Article IX that "each State party to this convention affirms the recognised objective of effective prohibition of chemical weapons and, to this end, undertakes to continue negotiations in good faith with a view to reaching early agreement on effective measures for the prohibition of their development, production and stockpiling and for their destruction...". The Committee welcomes the existence of this convention and hopes it will soon come into force (22 ratifications are required).

15. The Committee also welcomes the fact that the disarmament problems included in the agenda of the United Nations General Assembly have been considered by experts from WEU member countries at the meetings held in London prior

Le Conseil et les questions de défense

9. Jusqu'ici, la rubrique sous laquelle le Conseil traitait de ses activités en matière de défense a toujours été : « Le Conseil et les questions de défense ». Pour la première fois, ce titre est devenu « Questions militaires » dans le rapport que nous examinons. Le Conseil n'offre cependant aucune explication de cette innovation qui intrigue la commission.

Niveau des forces des Etats membres

10. La commission est satisfaite de constater que « le Conseil a pu s'acquitter en 1971 des obligations que lui impose le Protocole N° II du Traité de Bruxelles révisé dans le domaine du niveau des forces ». Les procédures employées comprennent celles prévues par l'Accord du 14 décembre 1957 en ce qui concerne les forces sous commandement national, plus la réunion dans le bâtiment de l'O.T.A.N. des représentants permanents des pays de l'U.E.O. auprès de cette première organisation pour ce qui est des forces sous commandement O.T.A.N.

Forces britanniques stationnées en Allemagne

11. La commission s'inquiète des déplacements considérables de forces britanniques qui paraissent avoir eu lieu au cours de l'année de l'Allemagne vers l'Irlande du Nord. Le rapport du Conseil ne contient pas d'informations chiffrées à cet égard, bien que des détails aient été donnés par la presse. C'est pourquoi la commission se félicite tout particulièrement de la réponse à la Recommandation n° 213, selon laquelle le Conseil s'est engagé à déclarer, dans les rapports annuels à partir de celui pour 1972, le total des forces britanniques stationnées sur le continent européen au 31 décembre. Le Conseil, dans la même réponse, confirme que le niveau approuvé par le Conseil reste toujours de 55.000 hommes plus la Seconde force aérienne tactique.

Amendement à l'Annexe III du Protocole N° III du Traité de Bruxelles révisé

12. Le Conseil a dûment informé l'Assemblée au cours de l'année de ce qu'il avait modifié le protocole en question de manière à permettre à l'Allemagne de fabriquer sur son territoire des engins guidés surface-surface pour la défense navale tactique, équipés d'ogives non nucléaires et d'une portée maximale de 70 kilomètres. La commission regrette que le Conseil n'ait pu accéder à sa demande de la consulter avant d'apporter de

nouvelles modifications de ce genre au traité. Il serait en effet normal que, pour des questions de cette gravité, le Conseil accepte que l'Assemblée, ou tout au moins sa Commission de défense, occupe la même position vis-à-vis du Conseil que celle qu'occupent les commissions des parlements nationaux des pays de l'U.E.O. vis-à-vis de leurs gouvernements respectifs.

13. La commission constate, en ce qui concerne l'amendement en cause, que le Conseil l'a approuvé pour « permettre à la République Fédérale d'Allemagne de remplir ses engagements vis-à-vis de l'O.T.A.N. ». C'est dans cette perspective que la commission approuve entièrement la modification apportée par le Conseil.

Divers — Questions relatives au désarmement

14. Dans sa réponse à la Recommandation n° 199, le Conseil avait indiqué qu'il ne convenait pas que les armes biologiques et chimiques figurent ensemble dans un même traité. L'Assemblée avait en effet préconisé la possibilité, non pas de la prohibition de ces deux armes dans un seul texte, mais d'un « instrument unique qui contiendrait les principes du projet de convention britannique sur l'interdiction immédiate des moyens de guerre biologiques et prévoirait de nouvelles négociations sur la réduction de toutes les armes chimiques ». En effet, c'est précisément ce que prévoit la « Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction » signée à Londres, Washington et Moscou le 10 avril par 47 pays, y compris les pays de l'U.E.O., à l'exclusion de la France. Cette convention, qui couvre l'interdiction de l'arme biologique, prévoit à son article IX : « Chaque Etat partie à la présente convention affirme l'objectif reconnu d'une interdiction efficace des armes chimiques et, à cet effet, s'engage à mener dans un esprit de bonne volonté des négociations afin de parvenir à une date rapprochée à un accord sur des mesures efficaces en vue d'une interdiction de leur mise au point, de leur fabrication et de leur stockage et en vue de leur destruction... ». La commission se félicite de l'existence de cette convention et espère qu'elle entrera bientôt en vigueur (moyennant 22 ratifications).

15. La commission se félicite également du fait que les problèmes du désarmement figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies ont été examinés par des experts des pays membres de l'U.E.O. lors des réunions

to General Assembly debates. However, the Committee regrets that France still takes no part in the work of the Conference of the Committee on Disarmament in Geneva, where a seat is always reserved for it. The participation of the two nuclear powers still absent — France and China — would be of primordial importance for the work of the conference.

16. In its reply to Recommendation 209, the Council noted that the WEU member countries which have signed the non-proliferation treaty consider the provisions of Article III (4) for the negotiation of agreements between non-nuclear-weapons States party to the treaty and the IAEA are effective measures for ensuring that the requirements of Article III of the treaty are met. The Committee notes with concern, however, that the negotiations between representatives of the European Communities and the IAEA in Vienna with a view to co-ordinating their verification measures with those of Euratom have still not been completed. According to a reply from the United States authorities to a Senate committee, the United States has not suspended deliveries of nuclear material to the European Community countries which have signed the non-proliferation treaty despite the obligation to suspend them because the time limits laid down in the non-proliferation treaty for negotiating agreements on verification measures have not been respected. The Committee wonders whether the United Kingdom is in the same position *vis-à-vis* its future partners in the Common Market.

CHAPTER III

Standing Armaments Committee

17. As in previous years, it can be seen from the annual report of the Council that the Standing Armaments Committee has still not been authorised by member States to undertake any joint production projects at all. The Committee's work has been mainly limited to preliminary studies on the characteristics of future types of equipment and co-ordination work. Even in the case of the new WEU agreements, member governments have not followed them up with co-operation, and the report notes that "some equipment already in service or planned at national level in several countries is already, or

will be, largely based (sometimes up to 95 %) on these WEU agreements". In other words, there will still be many other items of equipment in service which do not correspond to the WEU agreements. In general, it may be wondered whether the standardisation agreements worked out in NATO and WEU will lead to real standardisation of equipment in service. Thus the reply of the Council to Written Question 125 by Mr. de Montesquiou reveals that although, after many years, the NATO countries managed to agree on a common calibre — 7.62 mm — for small arms, there is still no standardisation because the United States has unilaterally introduced a new calibre — 5.56 mm — for its forces in Germany.

18. The Council's report gives an account of the work of the Standing Armaments Committee, its five sub-groups and the *ad hoc* group during the year. The Committee believes the WEU countries are represented in no less than a hundred committees, groups and sub-groups dealing with various aspects of the production and standardisation of armaments in the framework of NATO, WEU, FINABEL and other international bodies. The Committee wonders whether it would not be appropriate to reconsider the position of all the international bodies dealing with such matters with a view to limiting this proliferation of rather unproductive meetings.

CHAPTER IV

Armaments Control Agency

19. The Committee notes that the chapter of the Council's annual report on the control of armaments has become progressively shorter in the last four years. The text now under consideration contains only 80 % of the volume of information given last year and about 60 % of that given in the 1968 report. Compared with last year, there are major omissions which will be commented on below, and the general description of how the controls are applied has been dropped.

20. In view of the fundamental importance for WEU of the control of armaments, the Committee insists that this subject be dealt with much more adequately in future Council reports. In

qui, à Londres, précèdent les débats à l'Assemblée générale. La commission regrette cependant que la France ne participe toujours pas aux travaux de la Conférence du Comité du désarmement qui siège à Genève, où une place lui est toujours réservée. En effet, la participation des deux puissances nucléaires toujours absentes — la France et la Chine — serait d'une importance primordiale pour les travaux de cette conférence.

16. Dans sa réponse à la Recommandation n° 209, le Conseil a constaté que les pays signataires du traité de non-prolifération considèrent que les dispositions de l'article III, qui prévoient la négociation d'accords entre les Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au traité et l'A.I.E.A., constituent des mesures efficaces permettant de veiller à ce que les exigences de l'article III du traité soient satisfaites. La commission constate, cependant, avec inquiétude que les négociations entre les représentants des Communautés européennes et l'A.I.E.A. à Vienne, en vue de coordonner l'application des contrôles avec les contrôles de l'Euratom, n'ont toujours pas abouti. Selon une réponse des autorités américaines à l'une des commissions du Sénat, les Etats-Unis n'ont pas suspendu leurs livraisons de matières nucléaires aux pays des Communautés européennes signataires du traité sur la non-prolifération, malgré l'obligation de suspendre ces livraisons du fait que les délais prévus par le traité de non-prolifération pour la négociation des accords sur les contrôles n'ont pas été respectés. La commission se demande si le Royaume-Uni se trouve dans la même situation vis-à-vis de ses futurs partenaires du Marché commun.

CHAPITRE III

Comité Permanent des Armements

17. Comme pour les années précédentes, il ressort du rapport annuel du Conseil que le Comité Permanent des Armements n'a toujours pas été autorisé par les Etats membres à procéder à la production en commun de quelque projet que ce soit. Les travaux du Comité sont limités essentiellement aux études préalables des caractéristiques d'éventuels types de matériel et à un travail de coordination. Même les accords U.E.O. qui ont été conclus n'ont été suivis d'aucune coopération de la part des gouvernements et le rapport constate que « certains matériels en service ou en projet sur le plan national dans

plusieurs pays sont ou seront largement inspirés (quelquefois à 95 %) des accords U.E.O. en question ». Autrement dit, il subsistera beaucoup d'autres matériels en service qui ne correspondent pas aux accords de l'U.E.O. D'une manière générale, on peut se demander si les accords de standardisation élaborés tant à l'O.T.A.N. qu'à l'U.E.O. peuvent donner lieu à une standardisation réelle des matériels en service. C'est ainsi que la réponse du Conseil à la question écrite n° 125 posée par M. de Montesquiou révèle que si, après de longues années, les pays de l'O.T.A.N. sont parvenus à adopter un calibre commun — 7,62 mm — pour les armes de petit calibre, la standardisation n'existe toujours pas parce que les Etats-Unis ont unilatéralement introduit un nouveau calibre — le 5,56 — pour leurs forces en Allemagne.

18. Le rapport du Conseil rend compte des travaux du Comité Permanent des Armements, de cinq sous-groupes et du groupe ad hoc au cours de l'année. La commission croit savoir que les pays de l'U.E.O. sont représentés au sein d'au moins 100 comités, groupes et sous-groupes consacrés aux divers aspects de la production et de la standardisation des armements, siégeant à l'O.T.A.N., à l'U.E.O., dans le cadre de FINABEL, et dans d'autres instances internationales. La commission se demande s'il ne serait pas opportun de réexaminer la position de tous les organes internationaux qui traitent de ces questions, en vue de restreindre cette prolifération de réunions toujours peu fructueuses.

CHAPITRE IV

Agence pour le Contrôle des Armements

19. La commission constate que le chapitre du rapport annuel du Conseil consacré au contrôle des armements a été progressivement écourté au cours des quatre années écoulées. Le texte actuellement étudié ne contient que 80 % des informations de l'année précédente et qu'environ 60 % des informations contenues dans le rapport pour 1968. Par rapport à l'année dernière, il y a des omissions importantes qui sont commentées plus loin ; en outre, la description générale de la manière d'appliquer les contrôles a été éliminée.

20. Etant donné l'importance fondamentale du contrôle des armements pour l'U.E.O., la commission insiste pour que le sujet soit traité d'une manière beaucoup plus adéquate dans les futurs

particular, each report should be drafted in such a way as to be comprehensible to the general reader, which means that the Agency's working methods must be described in reasonable detail in each annual report.

21. The Committee welcomed most favourably the Council's Eleventh Annual Report (1965)¹ which studied in detail the activities of the Agency in the previous five years. The Committee proposes that the report for 1972 should review all the Agency's activities in the period 1966-72, and that henceforth a retrospective report of this kind be prepared by the Council every five years.

Verification of appropriate levels of armaments

22. The Council's report for 1970 stated that "the results of the control exercised by the Agency in 1970 showed that the quantities of armaments submitted by it to the Council as a suitable basis for compiling the tables of levels for the control year 1970 in respect of forces under national authority and of the categories of armaments over which the Agency has so far been enabled to exercise its mandate, had in no case been exceeded"². This statement is missing from the present report.

Field controls

23. The report now being studied does not contain the heading "Principles governing the application of field control measures" which allowed the reader to understand the Agency's working methods and which was given in previous annual reports. Still more important, the warning given in previous years has been deleted: "...it is evident that the better the results of the scrutiny of the documents, the less the need for field control measures. Nevertheless, even under the best theoretical conditions from the point of view of the Agency, a certain minimum of physical verification carried out at irregular intervals would be necessary if the work of the Agency were to have an acceptable standard of credi-

bility". The Committee regrets these important omissions.

Type and extent of field control measures

24. In 1971, the Agency carried out 72 inspections, compared with 82 in 1970. Up to and including 1965, the annual reports of the Council gave considerable details on the number and extent of inspections. Those carried out in the period 1961-65 are summarised in the following table :

Numbers and types of inspections carried out by the Agency for the Control of Armaments (from the corresponding annual reports of the Council)

Type of inspection	1961	1962	1963	1964	1965
Inspections in military depots and central records offices	29	26	35	39	26
Inspections of national units	15	20	13	19	16
Agreed controls of levels at production plants (including shipyards)	12	11	13	13	11
Agreed non-production controls at factories	7	7	10	9	7
Totals	63	65	74	80	60

It will be noted that totals do not always tally with the figures given ; it is understood that there are errors in the figures reported by the Council, but they are only minor.

25. As from 1966, the annual reports stopped indicating the number of inspections carried out by category. The Assembly asked that this information be published regularly but the Council has not acceded to this request. However, on 1st June 1971, in reply to Written Question 123, the Council communicated relevant figures for 1970 on a confidential basis. In its reply to Recommendation 213, the Council also stated that :

1. Document 364, 4th May 1966.

2. In this connection, see the reservations of the Council mentioned in paragraph 27.

rapports du Conseil. Il importe notamment que chaque rapport annuel soit rédigé de manière à être compréhensible par le lecteur non spécialiste en la matière ; il s'ensuit donc que la manière de travailler de l'Agence doit être décrite d'une manière suffisamment détaillée dans chaque rapport annuel.

21. La commission avait accueilli très favorablement le Onzième rapport du Conseil (1965) ¹ qui examinait en détail les activités de l'Agence au cours des cinq années précédentes. La commission propose que le rapport du Conseil portant sur l'année 1972 en fasse autant, et passe en revue toutes les activités de l'Agence au cours des années 1966 à 1972 comprise, et que dorénavant un rapport rétrospectif de ce genre soit établi par le Conseil tous les cinq ans.

Vérification des niveaux appropriés d'armements

22. Le rapport du Conseil pour l'année 1970 indique que « les résultats du contrôle que l'Agence a exercé en 1970 n'ont révélé aucun dépassement des quantités d'armements présentées au Conseil par ses soins comme éléments appropriés pour l'établissement des tableaux des niveaux pour l'année de contrôle 1970, en ce qui concerne les forces sous commandement national et les catégories d'armements pour lesquelles l'Agence a jusqu'à ce jour été mise à même d'exercer son mandat » ². Cette déclaration manque dans le rapport à l'étude.

Contrôles sur place

23. Le rapport examiné ici ne contient pas la rubrique « Principes régissant l'application de mesures de contrôle sur place » qui permet au lecteur de comprendre les méthodes de travail de l'Agence, et qui a figuré dans tous les rapports annuels précédents. Fait plus important encore, l'avertissement des années précédentes a été supprimé : « Il est évident que plus l'examen des documents aura donné de résultats satisfaisants, moins il sera nécessaire de multiplier les mesures de contrôle sur place. Il n'en reste pas moins que, même dans les conditions théoriques les meilleures du point de vue de l'Agence, il faudra procéder, à intervalles irréguliers, à un certain minimum de vérifications physiques, si l'on veut que les

travaux de l'Agence atteignent un niveau de crédibilité acceptable ». La commission regrette ces lacunes importantes.

Nature et importance des mesures de contrôle sur place

24. L'Agence a effectué 72 inspections en 1971, contre 82 en 1970. Jusqu'en 1965 inclus, les rapports annuels du Conseil ont donné des détails importants sur le nombre et l'étendue de ces inspections. Les inspections effectuées de 1961 à 1965 inclus sont résumées dans le tableau suivant :

Nombre et types d'inspections effectuées par l'Agence pour le Contrôle des Armements
(Source : rapports annuels correspondants du Conseil)

Types	1961	1962	1963	1964	1965
Inspections dans les dépôts militaires et les bureaux centraux de statistiques	29	26	35	39	26
Inspections dans les unités nationales	15	20	13	19	16
Vérifications quantitatives consenties dans les usines (y compris les chantiers navals)	12	11	13	13	11
Vérifications consenties de non-fabrication dans des usines	7	7	10	9	7
Total	63	65	74	80	60

On notera que les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des chiffres. Des erreurs peuvent évidemment se glisser dans les chiffres fournis par le Conseil, mais elle sont mineures.

25. Les rapports annuels du Conseil ont omis, à partir de 1966, d'indiquer le nombre des inspections effectuées par catégorie. L'Assemblée a demandé que ces données soient régulièrement publiées, mais le Conseil n'a pas accédé aux vœux de l'Assemblée. Cependant, en réponse à la question écrite n° 123, le Conseil a communiqué confidentiellement, le 1^{er} juin 1971, les chiffres en question pour l'année 1970. Dans sa réponse à la Recommandation n° 213, le Conseil a d'autre part déclaré :

1. Document 364, 4 mai 1966.

2. Voir, à ce sujet, les réserves du Conseil qui sont reprises au paragraphe 27.

"they are prepared in the same way to provide the Assembly with the figures for the number of inspections carried out in 1971. However, the Council remain of the opinion that although such information does not present any specific security problems, they have thought it preferable not to continue to include it in the annual report because of the report's wide circulation. The Council would, therefore, supply such information on the understanding that parliamentarians would refrain from publishing it."

The Secretary-General subsequently communicated the figures for 1971, and in a further letter explained that the reduction in the number of inspections from 82 in 1970 to 72 in 1971 is apparent only, it can be explained by a modification in the definition of "inspection" adopted by the Agency.

26. The Committee considered this confidential information at its meeting on 25th April. It has respected the Council's wishes by deleting the information from this published report. It merely states that the omission of these figures can but lead to the conclusion that the Agency's activities have been considerably modified. In fact, the Committee is in a position to note that the Agency's activities have been pursued without interruption at the same level as before.

27. The Council's report contains the following important warning :

"For the time being, the Agency engages in no activities relating to atomic weapons, and receives no information on what one member State calls 'strategic forces'. As regards biological weapons, the Agency has not reached the stage of applying field controls. As the Convention for due process of law signed on 14th December 1957 has not yet come into force, control operations carried out by the Agency in private establishments had to be applied in accordance with the 'agreed control' procedure, as in previous years."

28. Of still greater importance, the report under consideration completely omits the important warning given last year :

"In the absence of legal guarantees, the Agency's methods, particularly with regard to chemical weapons, cannot be said to have reached a completely satisfactory stage of development."

The Committee protests at this progressive trend on the part of the Council to cover up omissions in the application of the treaty and regrets that the Council is still not in a position to apply all these essential elements of the Brussels Treaty.

Control methods

29. There is another important omission. The 1970 report contained a heading "Control methods" and concluded with the following paragraph :

"As regards biological weapons, the Agency has continued to do much work on methods. The experience it has gained during the years is noteworthy. The same remark applies to chemical weapons, as a result of the control of non-production effected by the Agency in this field in one of the member States."

The Committee insists on this type of information being given in future annual reports.

Situation and problems of control in certain specific fields

30. The following paragraph from last year's report is also missing this year :

"Finally, all the missiles with a nuclear capability in the member States on the mainland of Europe are of United States origin. The non-nuclear sections of these missiles are stocked at the units and depots of the member States ; the nuclear warheads, on the other hand, remain under the control of the United States forces stationed in Europe."

Last year, the Committee had to point out that this statement was incorrect since nuclear missiles now stocked in France are not of United States origin. The Committee considers it important to specify the origin of all nuclear weapons stocked on the mainland of Europe in order to demonstrate clearly the responsibilities of the Agency for the Control of Armaments.

31. This year's report notes that the Agency "did not consider it necessary to carry out non-production controls [of guided missiles] in 1971".

« Il est prêt à indiquer de la même manière à l'Assemblée le nombre d'inspections effectuées en 1971. Néanmoins, s'il est vrai que ces renseignements ne posent pas de problèmes de sécurité particuliers, le Conseil juge préférable de ne pas continuer à faire figurer ces renseignements dans le rapport annuel, en raison de la large diffusion de ce document. Le Conseil fournirait donc ces renseignements, étant entendu que les parlementaires s'abstiendraient de les publier. »

Par la suite, le Secrétaire général a communiqué les chiffres pour 1971, en expliquant dans une nouvelle lettre que la réduction du nombre des inspections — qui sont passées de 82 en 1970 à 72 en 1971 — n'était qu'apparente et qu'elle s'expliquait par une modification de la définition du mot « inspection » adoptée par l'Agence.

26. La commission a étudié ces renseignements confidentiels au cours de sa réunion du 25 avril et elle a respecté les vœux du Conseil en supprimant ces indications du rapport qu'elle rendra public. Elle déclare simplement que l'omission de ces chiffres ne peut qu'inciter à penser que les activités de l'Agence ont été considérablement modifiées. En fait, la commission est en mesure de constater que les activités de l'Agence se sont poursuivies sans interruption au même niveau qu'auparavant.

27. Le rapport du Conseil contient l'avertissement important qui suit :

« Les activités de l'Agence ne visent pas pour le moment le domaine nucléaire, ni dans l'un des Etats membres les forces que cet Etat qualifie de 'stratégiques'. En ce qui concerne les armes biologiques, l'Agence n'est pas encore passée à l'exécution de mesures de contrôle sur place. La Convention d'ordre juridictionnel signée le 14 décembre 1957 n'étant pas encore entrée en vigueur, les mesures de contrôle effectuées par l'Agence dans les établissements privés ont dû être appliquées, comme les années précédentes, sous la forme de 'vérifications consenties'. »

28. Fait encore plus important, le rapport à l'étude omet complètement l'avertissement important qui figurait l'année dernière :

« L'absence de garantie juridique ne permet pas d'affirmer que les méthodes de l'Agence qui concernent les armes chimiques notamment aient atteint un degré de perfectionnement pleinement satisfaisant. »

La commission proteste contre cette tendance progressive de la part du Conseil à dissimuler les lacunes existant dans l'application du traité, et regrette que le Conseil ne soit toujours pas en mesure d'appliquer tous ces éléments essentiels du Traité de Bruxelles.

Méthodes de contrôle

29. On peut noter une autre omission importante dans le rapport à l'étude. Le rapport pour 1970 contenait la rubrique « Méthodes de contrôle » qui se terminait par le paragraphe suivant :

« Dans le domaine des armes biologiques, l'Agence a continué de travailler beaucoup sur le plan des méthodes. L'expérience qu'elle a acquise au cours des années est notable. Il en est de même pour les armes chimiques, du fait du contrôle de non-fabrication que l'Agence exerce en la matière dans l'un des Etats membres. »

La commission insiste pour que ce genre de renseignements soit donné dans les rapports annuels futurs.

Situation et problèmes de contrôle dans certains domaines particuliers

30. Le paragraphe suivant du rapport de l'année dernière est encore absent du rapport à l'étude :

« Enfin, tous les missiles à capacité nucléaire qui se trouvent dans les Etats membres sur le continent européen proviennent des Etats-Unis d'Amérique. Les sections non nucléaires de ces engins sont détenues par les unités ou dépôts des Etats membres ; leurs têtes nucléaires restent par contre sous le contrôle des forces américaines stationnées en Europe. »

En effet, l'année dernière la commission a dû constater que cette déclaration n'était pas exacte puisque les engins nucléaires actuellement installés en France ne proviennent pas des Etats-Unis. La commission estime cependant qu'il est important de préciser la provenance de toutes les armes nucléaires stationnées sur le continent européen, de manière à démontrer clairement les responsabilités de l'Agence pour le Contrôle des Armes.

31. Le rapport à l'étude constate que l'Agence

« n'a pas jugé nécessaire d'effectuer des vérifications de non-fabrication [d'engins guidés] en 1971 ». »

The Committee intends to watch future reports closely to ensure that these controls are not simply abandoned.

Warships

32. Last year the Council stated in its reply to Written Question 121 that it had taken note of the statement by the Federal Republic of Germany that it intended to use part of the quota of six submarines of up to 1,000 tons each that it is allowed to build to deliver four submarines to Greece. The Committee therefore notes that there remain only two submarines of this tonnage in the quota which Germany is allowed to build, although Germany is not in fact seeking to build submarines of this tonnage.

Military aircraft

33. Previous reports set out the types of military aircraft produced in member countries during the year. This information, which was very useful for an assessment of the Agency's activities, is not given in this year's report. The Committee asks that such information be given in future reports.

Chemical weapons

34. The Committee is still pleased to note that the report contains the statement that :

"the replies received from member countries which have not renounced the right to produce chemical weapons show that no effective production has yet been undertaken on the mainland of Europe".

The Committee has to note, however, that no similar statement is made regarding biological and nuclear weapons, although the provisions of the treaty are identical in respect of the three categories of A, B and C weapons. In Recommendation 209, the Assembly recommended that the Council :

"state in future reports, in respect of the countries concerned, that 'no effective production of nuclear and biological weapons has yet been undertaken'".

In its reply to this recommendation the Council stated *inter alia* that :

"Inclusion of categorical statements in future reports that 'no effective production of nuclear and biological weapons has yet been undertaken' must depend on a notification to that effect by the member States concerned. But such negative notifications are not called for under the treaty."

Yet both the Council and the Agency have obliged the countries concerned to make corresponding declarations in respect of chemical weapons.

35. The Committee does not feel this explains the Council's silence over the matter of biological and nuclear weapons production in the WEU countries. It therefore renews its request for an unequivocal statement in this connection.

36. With regard to biological weapons in particular, the annual report omits the important warning given in recent years :

"One of the principal reasons for this situation [non-application of biological controls] is the absence of any legal guarantees to protect private interests."

This underlines the importance of the entry into force of the convention concerned, and the Committee again draws attention to this problem.

37. A second reason for not applying biological controls is the fact that the Agency has never been authorised to complete its study of the means of applying them on the basis of the list of biological weapons approved by the Council. It is the opposite of what happened in the case of chemical weapons, where the Council authorised the Agency to prepare its control methods. The Committee insists that the Council do its duty in this field, particularly in the light of the early entry into force of the convention banning production and stockpiling of such weapons, and asks the Council to authorise the Agency in the near future to apply controls in the biological field.

Conclusions

38. The Committee has to recognise that the Council has acceded to two requests by the Assembly, set out *inter alia* in Recommendation

La commission a l'intention d'examiner de près les rapports futurs pour veiller à ce que ces vérifications ne soient pas tout simplement suspendues.

Navires de guerre

32. L'année dernière, le Conseil a déclaré dans sa réponse à la question écrite n° 121 qu'il avait pris acte de la déclaration de la République Fédérale d'Allemagne selon laquelle elle avait l'intention d'utiliser une partie du contingent de six sous-marins d'un tonnage maximum de 1.000 tonnes qu'elle est autorisée à construire, pour la livraison de 4 sous-marins à la Grèce. Dans ces conditions, la commission constate que le reliquat de ce contingent n'est maintenant que deux sous-marins de ce tonnage que l'Allemagne est autorisée à construire, bien que ce pays ne cherche pas, en réalité, à construire des sous-marins de ce tonnage.

Avions militaires

33. Les rapports précédents ont énuméré les types d'avions militaires en production dans les pays membres au cours de l'année. Cette information, très utile pour l'appréciation des activités de l'Agence, n'est pas donnée dans le rapport actuellement à l'étude. La commission demande qu'elle le soit dans les rapports futurs.

Armes chimiques

34. La commission est toujours heureuse de constater que le rapport contient la déclaration selon laquelle

« des réponses fournies par les pays membres qui n'ont pas renoncé au droit de fabriquer des armes chimiques, il ressort qu'aucune production effective de telles armes n'est entreprise jusqu'à présent sur le continent européen ».

La commission constate cependant qu'aucune déclaration analogue n'est faite en ce qui concerne les armes biologiques et nucléaires, bien que les dispositions du traité soient identiques en ce qui concerne les trois catégories d'armes A, B et C. Dans sa Recommandation n° 209, l'Assemblée recommandait au Conseil :

« De déclarer dans ses rapports futurs, en ce qui concerne les pays intéressés, 'qu'aucune production effective d'armes nucléaires et biologiques n'est entreprise jusqu'à présent' ».

Dans sa réponse à cette recommandation, le Conseil déclare notamment que :

« L'inclusion dans les rapports futurs d'une déclaration catégorique affirmant 'qu'aucune production effective d'armes nucléaires et biologiques n'est entreprise jusqu'à présent' est subordonnée à une notification à cet effet par les Etats membres intéressés. Mais de telles notifications négatives ne sont pas prévues par le traité. »

Cependant, les actions tant du Conseil que de l'Agence ont obligé les pays concernés à faire la déclaration correspondante en ce qui concerne les armes atomiques.

35. La commission ne trouve pas dans cette réponse une explication du silence sous lequel le Conseil passe la question de la fabrication d'armes biologiques et nucléaires dans les pays de l'U.E.O. Elle renouvelle donc sa demande de déclaration sans équivoque en ce qui les concerne.

36. En ce qui concerne les armes biologiques notamment, le rapport annuel omet l'avertissement important des dernières années :

« L'une des raisons essentielles de cette situation [non-application des contrôles biologiques] est l'absence de garanties d'ordre juridique des intérêts privés. »

Ceci souligne l'importance de l'entrée en vigueur de la convention en question et la commission attire de nouveau l'attention sur ce problème.

37. Une seconde raison de la non-application des contrôles biologiques est le fait que l'Agence n'a jamais été autorisée à procéder aux études des méthodes d'application sur la base de la liste des armes biologiques approuvées par le Conseil. C'est le contraire de ce qui s'est passé dans le cas des armes chimiques où le Conseil a autorisé l'Agence à préparer ses méthodes de contrôle. La commission insiste pour que le Conseil fasse son devoir dans ce domaine, notamment dans la perspective de l'entrée en vigueur rapide de la convention interdisant la fabrication et le stockage de ces armes, et demande au Conseil d'autoriser incessamment l'Agence à appliquer les contrôles dans le domaine biologique.

Conclusions

38. La commission doit constater que le Conseil a accédé à deux demandes de l'Assemblée formulées notamment dans la Recommandation n° 213.

213. It has agreed to include in each annual report as from that for 1972 the number of troops maintained by the United Kingdom on the mainland of Europe at 31st December. The Council also agrees to communicate to all members of the Assembly, although on a confidential basis, the figures concerning the number of inspections by category carried out by the Agency each year.

39. However, nothing has been done about the Committee's main complaints concerning the control of armaments :

The Convention for due process of law, which alone can allow the Agency to carry out

inspections in accordance with the treaty, has still not come into force because it has not been ratified by France.

The Council has still not authorised the Agency to carry out controls of biological and nuclear weapons as provided for in the treaty.

The Committee also regrets the progressive reduction in the information concerning the control of armaments given by the Council in successive annual reports. It insists on the Council continuing to accord the fullest importance to these aspects of the Brussels Treaty. The Committee's conclusions are set out in the draft recommendation.

Le Conseil accepte de faire figurer dans chaque rapport annuel à partir de celui pour l'année 1972 les effectifs des forces que le Royaume-Uni maintient sur le continent au 31 décembre. Le Conseil transmet également à tous les membres de l'Assemblée, mais à titre confidentiel, les chiffres concernant le nombre d'inspections par catégories effectuées chaque année par l'Agence.

39. Cependant, la commission doit constater qu'il n'a pas été donné suite aux principaux griefs de l'Assemblée en ce qui concerne le contrôle des armements :

La Convention juridictionnelle qui seule peut permettre à l'Agence d'effectuer ses inspections

de la manière prévue par le traité n'est toujours pas entrée en vigueur du fait de la non-ratification par la France.

Le Conseil n'a toujours pas autorisé l'Agence à procéder au contrôle des armes biologiques et nucléaires prévu par le traité.

La commission regrette également la réduction progressive des informations données par le Conseil dans ses rapports annuels successifs, en ce qui concerne le contrôle des armements. Elle insiste pour que le Conseil continue à accorder toute son importance à ces aspects du Traité de Bruxelles. Les conclusions de la commission sont reprises dans le projet de recommandation.

Application of the Brussels Treaty
Reply to the Seventeenth Annual Report of the Council

AMENDMENT No. 1¹

tabled by Mr. Badini Confalonieri

In paragraph 1 (c) of the draft Recommendation proper, after "Armaments" delete: "to discuss the future rôle of the Agency" and insert: "to exchange views on the activities of the Agency".

Signed: Badini Confalonieri

1. See 3rd Sitting, 6th June 1972 (Amendment adopted).

Application du Traité de Bruxelles
Réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil

AMENDEMENT n° 1¹
déposé par M. Badini Confalonieri

Dans le paragraphe 1 (c) du projet de recommandation lui-même, remplacer les mots : « sur le rôle futur de l'Agence » par les mots : « pour procéder à un échange de vues sur les activités de l'Agence ».

Signé : Badini Confalonieri

1. Voir 3^e séance, 6 juin 1972 (Adoption de l'amendement).

Relations with Parliaments

INFORMATION REPORT

*submitted on behalf of the
Committee for Relations with Parliaments*¹
by Mr. Péronnet, Rapporteur

TABLE OF CONTENTS

- I. Regional parliaments and the WEU Assembly (Second Part)
- II. Parliamentary action on WEU Assembly texts

APPENDICES

- I. Brussels urban area and peripheral federations
- II. Expansion of the Holland urban area
- III. Table of action in the parliaments of member countries
- IV. Table of interventions (debates, questions, replies, etc.) on texts adopted since June 1970
- V. Comparative table of articles in the constitutions of the German Länder on the election of members of regional parliaments and relevant articles of the electoral law (EL)

1. *Members of the Committee*: Dame Joan Vickers C(hairman); MM. Péronnet, Fanelli (Vice-Chairmen); MM. Abens, Coleman, Geelkerken, Hauret, Mrs. Herklotz,

MM. Hermesdorf, Mammi, Premoli, Radius, Spautz, Tanghe, Van Hoeylandt, Vondeling.

Relations avec les parlements

RAPPORT D'INFORMATION

*présenté au nom de la
Commission pour les Relations avec les Parlements ¹
par M. Péronnet, rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

- I. Les assemblées régionales et l'Assemblée de l'U.E.O. (Deuxième partie)
- II. Action parlementaire sur les textes adoptés par l'Assemblée de l'U.E.O.

ANNEXES

- I. Agglomération de Bruxelles et fédérations périphériques
- II. Expansion de la conurbation de Hollande
- III. Tableau concernant les interventions dans les parlements des pays membres
- IV. Tableau concernant les interventions (débat, questions, réponses, etc.) relatives aux textes adoptés depuis juin 1970
- V. Tableau comparatif des articles des constitutions des « Länder » allemands relatifs à l'élection des membres des assemblées régionales, ainsi que des articles des lois électorales (LE)

1. *Membres de la commission* : Dame Joan Vickers (présidente); MM. Péronnet, Fanelli (vice-présidents); MM. Abens, Coleman, Geelkerken, Hauret, Mme Herklotz,

MM. Hermesdorf, Mammi, Premoli, Radius, Spautz, Tanghe, Van Hoeylandt, Vondeling.

I. Regional parliaments and the WEU Assembly

Preface

1. The first part of this report, which was submitted to the Assembly at its session in Brussels in November 1971 (see Document 555), gave a brief background account of regionalisation in the WEU member countries.

2. When writing about regionalisation, mention must also be made of its essential corollary: the grouping and merging of communes. It is not possible to plan regionalisation without reorganising communal territory; if the regions exist, thought must also be given to the smaller entities which are destined to facilitate the administrative and financial life of the population. Your Rapporteur has therefore started the second part of his report with a comparative study on the grouping of communes. The second chapter will deal with procedure for electing regional parliaments.

3. Finally, in the next report (the third in the series) consideration will be given to the powers of regional parliaments, regional co-operation beyond State boundaries and the possibilities, if any, of co-operation between the WEU Assembly and these new bodies¹.

A. THE GROUPING OF COMMUNES

Introduction

4. The explanatory memorandum to the bill on regionalisation presented in April 1971 by Mr. Beernink, then Netherlands Minister of the Interior, read as follows:

"In recent decades, the framework of society has been expanding. International and even intercontinental relations and contacts are coming increasingly within the purview of the public and the sphere in which man lives has a far greater field of action. While a few decades ago it could still be said that local boundaries were *grosso modo* those of day-to-day life, this is exceptional nowadays. The framework

1. In 1971, the Italian communal, provincial and regional associations published a study on Italian regions and the European Community, which may be of help to the Committee in preparing the third part of the report.

of everyday life now embraces the territory of several communes at once. The difference between the frontiers of everyday life and communal frontiers must lead to a systematic extension of local powers if we are not to reach a point where the government proves to be increasingly inadequate and citizens no longer have enough influence to protect their interests beyond the local boundaries. This is no imaginary danger since the government's task is no longer confined to the security of citizens — even in the widest sense — it is also and above all to improve their wellbeing. In any efforts to extend local powers, special attention must be paid to the lowest levels and to decentralisation, so necessary for democracy. On the one hand, it is absolutely necessary to extend these powers in many fields; on the other hand, whatever can be solved adequately at the lowest level must be dealt with at that level."

5. Your Rapporteur has ventured to include this rather long quotation since it clearly demonstrates the justification for the various movements in favour of grouping communes in each member country.

6. There is no question of depriving the local authorities of certain powers, it is more a matter of showing them how to obtain satisfactory results by working together. In addition, the new institutions are intended to allow citizens to give their opinions more easily and to influence measures taken on their behalf in the area in which they live by persons sharing the same interest because they live in the same area.

Belgium

7. The problem of merging communes has existed in Belgium for a very long time. In 1937 the Study Centre for State Reform had already

I. Les assemblées régionales et l'Assemblée de l'U.E.O.

Préface

1. La première partie de ce rapport, qui a été présentée à l'Assemblée lors de sa session de novembre 1971 à Bruxelles (voir Document 555), contenait un historique succinct de la régionalisation dans les pays membres de l'U.E.O.

2. Si l'on parle de régionalisation, il faut parler aussi de son corollaire indispensable : le regroupement et la fusion de communes. Sans restructuration du territoire communal, on ne peut pas envisager de plan de régionalisation ; si les régions existent, il faut en même temps penser à l'entité plus petite qui doit donner à la population une plus grande facilité administrative et donc financière. C'est pourquoi votre rapporteur a commencé cette deuxième partie de son rapport par une étude comparative sur le regroupement de communes ; un second chapitre sera consacré aux systèmes prévus pour l'élection des assemblées régionales.

3. Enfin, dans le prochain rapport, qui formera la troisième partie, seront traitées les compétences des assemblées régionales, la coopération régionale au-delà des frontières communes et, le cas échéant, les possibilités de coopération entre l'Assemblée de l'U.E.O. et ces nouveaux organes¹.

A. LE REGROUPEMENT DE COMMUNES

Introduction

4. M. Beernink, ancien Ministre de l'intérieur des Pays-Bas, déclarait en avril 1971, dans l'exposé des motifs du projet de loi sur la régionalisation :

« Depuis les dernières décennies, la vie de la société se déroule dans des contextes de plus en plus vastes. Non seulement les relations et les contacts internationaux, et même intercontinentaux, tombent de plus en plus dans le domaine public, mais la sphère dans laquelle l'homme vit est caractérisée par un rayon d'action beaucoup plus grand que jadis. Si, il y a quelques dizaines d'années, l'on pouvait encore dire que les limites des

communes étaient grosso modo celles de la sphère de la vie quotidienne, cela est aujourd'hui devenu l'exception. Le contexte de la vie de tous les jours, dans notre société, s'étend maintenant sur le territoire de plusieurs communes à la fois. Ce décalage entre les frontières de la vie de la société et celles de nos communes doit avoir pour conséquence une extension systématique des pouvoirs locaux, si nous ne voulons pas en arriver à un point où le gouvernement fera preuve de plus en plus de déficiences et où le citoyen n'aura plus une influence suffisante pour la défense des intérêts qui dépassent le territoire communal. Ce danger est d'autant moins imaginaire que la tâche du gouvernement ne concerne plus uniquement la sécurité du citoyen — même dans son sens le plus large — mais aussi et surtout l'amélioration du bien-être. Les efforts tendant à l'extension des pouvoirs locaux doivent néanmoins aller de pair avec une attention particulière pour l'échelon le moins élevé et la décentralisation, si nécessaire pour la démocratie. D'une part, une extension est absolument nécessaire dans une multitude de domaines ; d'autre part, tout ce qui peut trouver une solution adéquate à l'échelon le moins élevé, doit être traité à cet échelon. »

5. Votre rapporteur s'est permis de faire cette assez longue citation parce qu'elle démontre clairement la raison d'être des différents mouvements en faveur des regroupements de communes qui se dessinent dans tous nos pays membres.

6. Il ne s'agit pas de retirer aux communes une partie de leurs pouvoirs, mais de leur montrer comment obtenir des résultats satisfaisants en travaillant en commun. De plus, ces nouveaux organes permettent plus facilement au citoyen de donner son opinion, d'influencer les mesures qui seront prises pour lui, dans le territoire qu'il habite, par des personnes ayant les mêmes intérêts que lui, du fait qu'elles habitent le même territoire.

Belgique

7. Le problème de la fusion des communes se pose depuis très longtemps en Belgique. Déjà, en 1937, le « Centre d'étude pour la réforme de

1. Les associations italiennes de communes, de provinces et de régions ont fait paraître, en 1971, une étude sur « Les régions italiennes et la Communauté européenne », qui pourrait aider la commission à préparer cette troisième partie.

concluded that small communes should be merged. On 31st December 1958, there were 2,663 communes in Belgium, 568 of which had less than 500 inhabitants and 613 between 500 and 1,000 inhabitants. Article 3 of the Belgian Constitution lays down that State, provincial and communal boundaries may not be changed or rectified except by law.

8. On 4th August 1960, the government introduced a first bill "authorising the King, on a proposal by the Minister of the Interior and by royal decree discussed by the Cabinet, to modify the boundaries of communes by incorporating into one of them all or part of the territory of one or several neighbouring communes if so required for geographical, linguistic, financial, economic, social or cultural reasons".

9. This first text was taken up again in a subsequent wider bill which covered a number of other subjects. This became the law of 14th February 1961 on economic expansion, social progress and financial recovery, generally called the "single law".

10. In order to avoid claims that these decrees were unconstitutional, the law laid down that they must be submitted to parliament for ratification and would not come into force until they had acquired force of law.

11. This power granted to the King was also limited in time, i.e. it was to lapse on 31st December 1970. On 24th December 1970, a bill was passed provisionally prolonging the 1961 law, mainly in order to allow a series of mergers of communes to be ratified. On 23rd July 1971, Parliament passed another bill, prolonging the King's powers until 31st December 1982.

12. What results have so far been obtained through this legislation? In ten years, 304 communes have been abolished, reducing their number from 2,663 to 2,359, which is still considered to be far too high. The 1971 law will allow the work of reducing the number of communes to be continued for a further period of ten years.

13. Belgian legislation is not limited to allowing for the merging of communes; it is also possible to group communes in order to improve administration in certain fields through urban areas and federations of communes.

14. To sum up, it may be said that while the merging of communes is intended to make them all viable administratively, technically and financially, the aim of federations and urban areas is to allow the new entities to take over at a higher level tasks which the communes are not able to carry out separately.

15. The new Article 108bis of the Belgian Constitution, adopted on 24th December 1970, lays down *inter alia* that: "The law shall create urban areas and federations of communes. It shall determine their organisation and powers by embodying the application of the principles set out in Article 108¹".

16. In implementation of this article of the Constitution and the new Article 108ter containing the statute of the Brussels urban area, Parliament passed the bill of 26th July 1971 organising urban areas and federations of communes. This law created five urban areas: Antwerp, Brussels, Charleroi, Gent and Liège, and five federations of communes: those surrounding the Brussels area which are known as the peripheral federations². It also gave the executive the right to create other federations. These royal decrees are not effective, however, until ratified by law.

17. Except for the Brussels urban area (Article 61) and its five peripheral federations (Article 85), whose boundaries were imposed by the law of 26th July 1971 (for community reasons), the Minister of the Interior seeks the prior opinion of all the communes concerned.

18. Until 31st December 1974, communes not included in the abovementioned law may ask to be federated. From 1st January 1975 to 31st December 1976, the King designates the federation to which communes not forming part of an urban area or federation shall belong.

19. Urban areas and federations have legal status. In general, urban areas and federations of communes are expected to promote the co-ordina-

1. This article lays down the rules applicable to provincial and communal institutions.

2. See Appendix I.

l'Etat » avait préconisé, dans ses conclusions, la fusion des petites communes. Au 31 décembre 1958, il y avait en Belgique 2.663 communes, dont 568 de moins de 500 habitants et 613 de 500 à 1.000 habitants. La constitution belge, en son article 3, stipule que les limites de l'Etat, des provinces et des communes ne peuvent être changées ou rectifiées qu'en vertu d'une loi.

8. Le 4 août 1960, le gouvernement a déposé un premier projet « autorisant le Roi, sur proposition du ministre de l'intérieur et par arrêté royal délibéré en conseil des ministres, à modifier les limites des communes par l'incorporation à l'une d'entre elles de l'ensemble ou d'une fraction du territoire d'une ou de plusieurs communes voisines, si des considérations d'ordre géographique, linguistique, financier, économique, social ou culturel le requièrent ».

9. Ce premier projet a été repris dans un projet ultérieur plus vaste, englobant une série d'autres matières, projet qui devint la loi du 14 février 1961 d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier, communément appelée « loi unique ».

10. Pour éviter le reproche d'inconstitutionnalité de ces arrêtés, la loi stipulait que ceux-ci devaient être soumis à la ratification des chambres législatives et n'entreraient en vigueur qu'après avoir acquis force de loi.

11. Ce pouvoir accordé au Roi était en outre limité dans le temps, c'est-à-dire que la loi ne conférait ce pouvoir au Roi que jusqu'au 31 décembre 1970. Le 24 décembre 1970 a été votée une loi prorogeant provisoirement la loi de 1961, essentiellement afin de permettre la ratification d'une série de fusions de communes. Le 23 juillet 1971, le parlement a voté une nouvelle loi, prorogeant le pouvoir du Roi jusqu'au 31 décembre 1982.

12. Quels sont maintenant les résultats obtenus jusqu'à présent par cette législation ? En dix ans, 304 communes ont été supprimées, ce qui a ramené leur nombre de 2.663 à 2.359, nombre qui est encore considéré comme beaucoup trop élevé. La loi de 1971 permettra, pendant une nouvelle période de dix ans, de continuer le travail entamé de la diminution du nombre des communes.

13. Le législateur belge ne s'est pas contenté de prévoir la possibilité des fusions de communes ; il a encore envisagé un autre moyen de regrouper les communes pour en assurer une meilleure administration dans certains domaines,

c'est-à-dire les agglomérations et fédérations de communes.

14. Nous pouvons dire, en résumé, que si la fusion des communes est destinée à rendre toutes celles-ci viables sur le plan administratif, technique et financier, l'institution de fédérations et agglomérations répond à un autre but : permettre aux nouvelles entités d'assumer sur le plan supra-communal les tâches que les communes ne sont pas à même de remplir séparément.

15. La constitution belge, en son nouvel article 108 bis, voté le 24 décembre 1970, stipule entre autres : « La loi crée des agglomérations et fédérations de communes. Elle détermine leur organisation et leur compétence en consacrant l'application des principes énoncés à l'article 108 »¹.

16. C'est en exécution de cet article de la constitution et du nouvel article 108ter qui fixe le statut de l'agglomération bruxelloise, que le parlement a voté la loi du 26 juillet 1971 organisant les agglomérations et les fédérations de communes. Cette loi s'est bornée à créer cinq agglomérations : Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège et cinq fédérations de communes, celles qui entourent la fédération bruxelloise et qu'on appelle de ce fait les fédérations périphériques². Elle a en outre délégué à l'exécutif le pouvoir de créer d'autres fédérations. Ces arrêtés royaux ne produiront toutefois leurs effets qu'après avoir été ratifiés par la loi.

17. Sauf pour l'agglomération bruxelloise (article 61) et les cinq fédérations périphériques de cette agglomération (article 85), dont les territoires sont fixés d'office par la loi du 26 juillet 1971 (pour des raisons d'ordre communautaire), le ministre de l'intérieur demande l'avis préalable de toutes les communes intéressées.

18. Jusqu'au 31 décembre 1974, les communes non visées par la loi précitée peuvent demander à être fédérées. A partir du 1^{er} janvier 1975 et avant le 31 décembre 1976, le Roi désigne la fédération à laquelle appartient toute commune du royaume qui ne fait partie d'aucune agglomération ou fédération.

19. Les agglomérations et fédérations sont dotées de la personnalité juridique. D'une manière générale, les agglomérations et les fédérations de

1. Cet article détermine les règles applicables aux institutions provinciales et communales.

2. Voir annexe I.

tion of communal activities. They are specifically responsible for certain tasks in the communes (Article 4).

20. The new institutions have a council and an executive college. The council is re-elected in full every six years. The rules governing these elections are the same as for communal elections, apart from a few changes specified in the law. The number of councillors varies from 15 to 83 according to the population of the urban area or federation. Each college has a chairman and from 6 to 9 members according to the number of councillors chosen within the council for a period of six years. The rules governing the councils and colleges are the same as for communal councils and municipal colleges adapted as appropriate. There are special provisions for the Brussels urban area (Articles 61 *et seq.*) in view of its special status as capital of the kingdom and meeting-place of the two main cultural communities in Belgium: division of the council into two linguistic groups (Article 62), linguistic parity in the college (Article 65), creation of two cultural committees (Flemish and French) (Article 72), and protection of minorities (Article 71).

21. The institutions have been functioning in the five urban areas and five peripheral federations of the Brussels urban area since the elections on 21st November 1971.

22. Finally, on 24th December 1970, a new Article, 107quater, of the Constitution was adopted, stipulating that there shall be three regions in Belgium: the French-speaking, Flemish-speaking and Brussels regions. It also specified that the law shall create regional bodies composed of elected representatives and determine their competence which may cover matters other than linguistic and cultural matters. This bill, which must be passed by a high qualified majority, has not yet been tabled by the government.

France

23. "In 1968, there were 37,708 communes in France, which is incompatible with the requirements of sound territorial administration." These words introduce the bill tabled by the Prime Minister and the Minister of the Interior on

merging and grouping communes (Document 1730, 17th May 1971). The explanatory memorandum states that within a given time an overall examination of the characteristics of each commune will be made in order to take account of the diversity of local situations. Once this work is completed, the prefect will draw up an overall plan of mergers and groupings. This plan will contain proposals covering the possible maintenance of the *status quo*, or the merging of communes, or the formation of urban communities, districts or associations, or perhaps a combination of mergers and districts. The plan will then be submitted to the local authorities which will have a free choice.

24. The plan for merging communes and other forms of co-operation to be promoted in a department will take account of traditional affinities, the movement of populations, the use of the same equipment and the prospects of a common future. In urban areas, the only rational solution is to merge communes since they form a continuous strand, but avoiding unwieldy groupings. In this event, the urban community or district may be preferred. In order to associate citizens more closely with the future of their communes, the municipal councils or prefect may ask the electorate to vote on the proposed merger.

25. The Laws Committee submitted its report on 27th May 1971 (Document 1768). According to the Rapporteur, the aim of the reform is to merge the largest possible number of communes. Only a more rational breakdown of local administrative districts will allow major progress to be made with the policy of equipping and reorganising the country at every level.

26. Consultation by referendum, an original procedure for legislation on communal grouping, can be used only for mergers. Consequently, groupings other than mergers seem quite secondary compared with mergers of communes.

27. The bill makes provision for voluntary mergers (requiring the agreement of all the municipal councils concerned), semi-voluntary mergers (if a council is not in favour, it may be overruled by prefectorial decree after a favourable opinion by the general council) and compul-

communes encouragent la coordination des activités des communes. Certaines attributions des communes leur sont expressément dévolues (article 4).

20. Les organes de ces nouvelles institutions sont le conseil et le collège exécutif. Le conseil est renouvelé intégralement tous les six ans par voie d'élection. Ces élections se font d'après les règles en vigueur pour les élections communales moyennant certains aménagements prévus par la loi. Le nombre de conseillers varie selon le chiffre de la population de l'agglomération ou de la fédération : il va de 15 à 83. Le collège se compose d'un président et de 6 à 9 membres choisis au sein du Conseil pour une durée de six ans en fonction du nombre de conseillers. Les règles de fonctionnement des conseils communaux et collèges sont celles applicables aux conseils communaux et collèges échevinaux moyennant les adaptations nécessaires. Des dispositions spéciales sont prévues pour l'agglomération bruxelloise (articles 61 et suivants) en raison de son caractère particulier de capitale du royaume et de lieu de rencontre des deux grandes cultures implantées en Belgique : division du conseil en deux groupes linguistiques (article 62), parité linguistique au sein du collège (article 65), création de deux commissions de la culture (néerlandaise et française) (article 72), protection des minorités (article 71).

21. Depuis les élections du 21 novembre 1971, les organes des cinq agglomérations et des cinq fédérations périphériques de l'agglomération bruxelloise sont en place.

22. Enfin, le 24 décembre 1970 a été voté un nouvel article 107quater de la constitution, stipulant que la Belgique comprend trois régions : la région wallonne, la région flamande et la région bruxelloise. Cet article stipule en outre que la loi créera les organes régionaux qui seront composés de mandataires élus et déterminera leurs compétences qui pourront porter sur des matières autres que linguistiques et culturelles. Cette loi, qui devra être votée par une majorité surqualifiée, n'a pas encore été déposée par le gouvernement.

France

23. « En 1968, la France comptait 37.708 communes, fait qui est peu compatible avec les exigences d'une bonne administration du territoire ». C'est par ces mots que commence le projet de loi présenté par le Premier ministre et le ministre

de l'intérieur sur les fusions et regroupements de communes (Document n° 1730 du 17 mai 1971). L'exposé des motifs indique que, dans un délai déterminé, il sera procédé à un examen d'ensemble des caractéristiques de chaque commune, permettant de tenir compte de la diversité des situations locales. A l'issue de ces travaux, le préfet arrêtera le plan d'ensemble des fusions et des regroupements. Ce plan contiendra des propositions comportant soit le maintien du statu quo, soit la fusion de communes entre elles, soit la création de communautés urbaines, de districts ou de syndicats, soit enfin parfois une combinaison de fusions et de districts. Ensuite, ce plan sera soumis aux assemblées communales qui décideront librement.

24. Le plan des fusions de communes à réaliser et des autres formes de coopération à promouvoir dans un département tiendra compte des solidarités naturelles nées de l'histoire, des mouvements de populations, de l'utilisation des mêmes équipements et des perspectives d'un avenir commun. En milieu urbain, la fusion des communes est la seule solution rationnelle puisque le tissu urbain est continu, sans pour autant créer des villes démesurées. Dans ce cas, la communauté urbaine ou le district pourront être préférés. Afin d'associer plus étroitement les citoyens au devenir de leur commune, les électeurs pourront être appelés à se prononcer sur la fusion envisagée, par les conseils municipaux ou le préfet.

25. La commission des lois a fait rapport le 27 mai 1971 (Document n° 1768). Selon le rapporteur, l'objectif de cette réforme est la réalisation du plus grand nombre possible de fusions de communes. Seule une délimitation plus rationnelle des circonscriptions administratives locales permettra de grands progrès dans la politique d'équipement et de restructuration à tous les niveaux du territoire.

26. La consultation référendaire, qui présente un caractère original dans la législation sur le regroupement communal, ne vaut que pour les opérations de fusion. Il en résulte que les regroupements autres que les fusions ne paraissent revêtir qu'un caractère tout au moins subsidiaire par rapport aux fusions de communes.

27. Le projet de loi prévoit la fusion volontaire (elle suppose l'accord de tous les conseils municipaux concernés), la fusion semi-volontaire (si un conseil donne un avis défavorable, elle peut être réalisée par arrêté préfectoral après avis favorable du conseil général), et la fusion obli-

sory mergers (the prefect may consult the inhabitants or effect the merger by State Council decree).

28. The two chambers of the French Parliament debated and passed this bill in June 1971. It was promulgated on 16th July 1971 (Law 71-588).

29. By 1st January 1972, 84 departments had set up the committees provided for in the law. As from 15th July 1972, the proposals contained in the plan will be submitted to municipal councils and, where appropriate, in the event of mergers of communes, the inhabitants will be consulted.

30. In the last months of 1971, a number of communes were merged, including certain major urban areas (Dunkirk and Niort, for instance), in advance of the procedure laid down. The urban community of Le Mans has just been created, in addition to those already existing: Lyons, Lille, Strasbourg, Bordeaux, Dunkirk, Cherbourg, Le Creusot, Montceau-les-Mines.

31. Merged communes will be able to retain some of their own characteristics: their name, a deputy mayor, a consultative committee and an annex to the principal town hall (certificates of births, marriages and deaths, welfare). They will be able to constitute an electoral area (except in the case of communes of more than 30,000 inhabitants) and will be represented in the colleges responsible for electing senators. They will also have the benefit of the system set up by law providing for financial encouragement for mergers and in certain conditions, for a period of five years, a 50% increase in equipment subsidies and supplementary financial State assistance to help their fiscal integration.

32. The district allows greater integration of all communes, whether rural or urban. It promotes solidarity between communes, particularly from the financial point of view, since a district may impose levies. Unlike the associations, it has certain powers.

33. The law of 16th July is liberal in both spirit and application since it grants local representatives decision-making power: it has given them an instrument which they must now use.

The reform depends on the elected representatives and not on the central or prefectural administration. There is no government intervention and all that has been done is to encourage mergers. It is therefore for local representatives to take up the issue raised by the implementation of the reform and to take final decisions with full knowledge of the facts.

Netherlands

34. In the Netherlands, there are two large urban areas: the "Rhine estuaries" (Rotterdam and neighbourhood) and Amsterdam. The bill (Document 11,246) on "gewesten" makes provision for other communes to form federations or urban areas. This outline law leaves communes free to form federations but they may obtain central government assistance to compensate for the inactivity of municipal councils and, should the councils take no action, the central government may take the initiative.

35. The four maps at Appendix II show the expansion of the Holland urban area¹.

36. Three of the four maps show how, in the course of the last hundred years, the villages and towns of the Western Netherlands have grown so much that they almost touch, and now form a single town: the Holland urban area, 70 km. long by 60 km. at its widest point. The main difference between this metropolis and London or Paris, for instance, is that the traditional economic functions of a large town such as administration (public authorities), industry and services are not concentrated in the centre but spread over a number of towns separated from each other by green belts.

37. The towns of the region are grouped round the pastures of the Utrecht/Holland peat area, also known as the green heart of the Netherlands. The diagrams under each map show that the number of inhabitants of this region is slowly increasing compared with the population as a whole.

1. Source: Short geography of the Netherlands, prepared at the request of the Netherlands Ministry for Foreign Affairs.

gatoire (le préfet peut recourir à une consultation de la population ou provoquer la fusion par décret en Conseil d'Etat).

28. Au mois de juin 1971, les deux chambres du parlement français ont discuté ce projet de loi et, après adoption, la loi a été promulguée le 16 juillet 1971 (Loi n° 71-588).

29. A la date du 1^{er} janvier 1972, les commissions prévues par la loi avaient été constituées dans 84 départements. A partir du 15 juillet 1972, les propositions contenues dans le plan seront soumises aux conseils municipaux et éventuellement, en cas de fusions de communes, à la consultation des populations.

30. Au cours des derniers mois de 1971, un certain nombre de fusions de communes, dont certaines dans des agglomérations importantes (notamment celles de Dunkerque et de Niort), ont été réalisées par anticipation sur le déroulement de la procédure prévue. De même, la communauté urbaine du Mans vient de se créer, s'ajoutant à celles qui existaient déjà : Lyon, Lille, Strasbourg, Bordeaux, Dunkerque, Cherbourg, Le Creusot, Montceau-les-Mines.

31. Les communes fusionnées pourront conserver un minimum de personnalité : leur nom, un maire délégué, une commission consultative, une annexe de la mairie principale (actes d'état-civil, aide sociale). Elles pourront constituer une section électorale (sauf dans les communes de plus de 30.000 habitants) et seront représentées dans les collèges appelés à élire les sénateurs. Elles bénéficieront, en outre, aux termes du système d'incitations financières prévu par la loi pour encourager les fusions et sous certaines conditions, durant cinq ans, d'une majoration de subventions d'équipement de 50 %, ainsi que d'une aide financière complémentaire de l'Etat pour favoriser également pendant cinq ans leur intégration fiscale.

32. Le district permet à toutes les communes, qu'elles soient rurales ou urbaines, une intégration intercommunale plus poussée. Il affirme davantage la solidarité entre les communes, notamment sur le plan financier. Le district a en effet la possibilité de lever des centimes. Il a, en outre, à la différence des syndicats, un certain nombre de compétences.

33. Libérale dans son inspiration, la loi du 16 juillet l'est aussi dans son application par le pouvoir de décision qu'elle confère aux élus locaux : elle a remis entre leurs mains un outil dont

il leur appartient de se servir. La réforme repose sur les élus et non sur l'administration centrale ou l'administration préfectorale. Il n'y a pas d'intervention gouvernementale et seules ont été instituées des incitations en faveur de la fusion. Il appartient donc aux élus locaux de participer au débat qui est ouvert par la mise en œuvre de la réforme et de le trancher en définitive en toute conscience et en toute connaissance de cause.

Pays-Bas

34. Il existe, aux Pays-Bas, deux grandes agglomérations : celle des « Bouches du Rhin » (Rotterdam et ses environs) et l'agglomération amstello-damoise. Le projet de loi (Document n° 11.246) relatif aux « gewesten » prévoit la possibilité pour les autres communes néerlandaises de former des fédérations ou agglomérations. Cette loi-cadre laisse aux communes l'initiative de la formation de fédérations ; toutefois, elles bénéficieront de l'aide du gouvernement central qui suppléera au manque d'activité des conseils municipaux, et qui, si ces conseils restent inactifs, prendra lui-même l'initiative.

35. A l'annexe II figurent quatre cartes montrant l'expansion de la conurbation de Hollande ¹.

36. Trois des quatre cartes indiquent comment, dans l'espace de cent ans, les villages et les villes de l'ouest des Pays-Bas se sont rapprochés les uns des autres dans leur croissance, de sorte qu'ils forment actuellement en fait une seule ville : la conurbation de Hollande. La longueur de cette conurbation est de 70 km et sa plus grande largeur, de 60 km. La différence essentielle entre cette métropole et, par exemple, Londres ou Paris, est que les fonctions économiques traditionnelles de la grande ville, telles que l'administration (pouvoirs publics), l'industrie et les services, ne sont pas, dans la conurbation, concentrées dans un centre, mais réparties sur un certain nombre de villes séparées les unes des autres par des zones de verdure.

37. Les villes de la conurbation sont groupées autour des pâturages de la région tourbeuse Utrecht-Hollande, appelée aussi le cœur de verdure des Pays-Bas. Il ressort des diagrammes en dessous de chaque carte que la place qu'occupe la population de la conurbation dans l'ensemble de la population augmente lentement.

1. Source : Petite géographie des Pays-Bas, rédigée à la demande du ministère néerlandais des affaires étrangères.

38. It was already possible in the seventeenth century to see which four towns of the province of Holland would become the most important centres of the region : Amsterdam and Rotterdam owe their origins and growth mainly to their exceptional positions, forming as they do the gateway to the European hinterland. The growth of the port of Rotterdam at the mouth of the Rhine during this century is due to the increased trade with the Ruhr, which is in full expansion, and the accelerated industrialisation of the Netherlands. The Hague has always been the seat of the government. Utrecht, in the centre of the Netherlands, was the cross-roads of communications with all parts of the country.

39. The principal concern of the public authorities where this urban area is concerned is to keep the towns apart, thus preserving the recreative and agricultural function of the green heart of the Netherlands. There are plans for building new towns for the overspill population from Amsterdam and the Gooi in the new southern Flevoland polder and for the population of Rotterdam in the islands to the south of that city (Grevelingenstad). The villages and small towns in the north, east and south of the region may also become towns of some importance. This is how the government is trying to direct the surplus population of the west towards neighbouring areas (see map 1980).

Federal Republic of Germany

40. Communal reorganisation in the Federal Republic of Germany is the responsibility of the various *Länder* rather than the Bundestag. Laws governing groupings therefore form part of the legislation of the *Länder* and not of Federal legislation.

41. In his inaugural speech¹ on 21st January 1971, Professor Werner Hoppe defined this reorganisation as a movement away from the communes born of history towards communities providing for the needs of those who live in the area and shaped in a rational and highly efficient manner.

42. Over and above the historical structure of the communes is added a new network, planned

1. See the full revised text of this speech in *Deutsches Verwaltungsblatt*, No. 13, 1st July 1971.

in the abstract, of well thought-out communal unities capable of obtaining the results expected of them in the world today. The reform helps to fulfil a very specific concept : the satisfaction of the hopes which citizen and State have of autonomy which govern the organisation of the new-style communes.

43. Professor Hoppe envisaged three stages for this reorganisation :

- (i) passage from the "historical" commune to a rational unit. At this stage, it has to be ascertained whether constitutions allow old and out-of-date structures to be abolished ;
- (ii) the development of concepts relating to the new organisation and drawing up new administrative regulations ;
- (iii) consideration of the compatibility of the new measures with the constitutions and corresponding changes to the regulations to take account of human factors and eliminate the over-stringent aspects of a purely rational system worked out on a mathematical and administrative basis.

Finally, the tribunals will supervise the development of the process, particularly passage from the second to the third stage, and the difference between the proposed new system and each case that may arise.

44. Dissolution of the "historical" communes would be legal under constitutional law if, once the old structure were destroyed, a new administration were to be set up capable of effective planning for all citizens. But a close legislative watch is kept. For instance, when the territory of Bonn and its neighbourhood was reorganised approval of the new administration was withheld because it would have had powers which could still be validly exercised by existing local authorities.

45. In the last three years, jurisprudence has started to take shape, mainly through the decisions of the Federal constitutional court and the constitutional courts of the *Länder* of the Rhineland Palatinate, North Rhine-Westphalia and Schleswig-Holstein. A study on this jurisprudence may be found in the articles by Mr. Bracker in *Die öffentliche Verwaltung* of December

38. Au XVII^e siècle déjà, il était possible de désigner dans la province de Hollande les quatre villes qui allaient devenir les centres les plus importants de la conurbation ; Amsterdam et Rotterdam doivent surtout leur origine et leur croissance à leur site exceptionnel : elles constituent la porte vers l'hinterland européen. Rotterdam, à l'embouchure du Rhin, doit l'essor qu'a pris son port au cours de ce siècle à l'augmentation du commerce avec la région de la Ruhr en pleine expansion et à l'industrialisation accélérée des Pays-Bas. La Haye a été, de tous temps, le siège du gouvernement. Utrecht, au centre des Pays-Bas, était le point de rencontre des voies de communications avec les différentes parties du pays.

39. Le plus grand soin des pouvoirs publics en ce qui concerne la conurbation est de garder les villes séparées les unes des autres, et de préserver ainsi la fonction agricole récréative du « cœur de verdure » des Pays-Bas. On projette de construire de nouvelles villes pour l'excédent de population d'Amsterdam et du Gooi dans le nouveau polder Flevoland méridional, et pour la population de Rotterdam, dans les îles au sud de cette ville (« Grevelingenstad »). En outre, des villages et de petites villes au nord, à l'est et au sud de la conurbation pourront devenir des villes de quelque importance. Ce sont là des efforts du gouvernement pour détourner l'accroissement démographique de l'ouest vers les régions avoisinantes du pays (voir petite carte 1980).

République Fédérale d'Allemagne

40. La restructuration communale en République Fédérale d'Allemagne est l'affaire des différents *Länder* plutôt que du Bundestag. De ce fait, les lois régissant ce regroupement font partie de la législation des *Länder* et non de la législation fédérale.

41. Le professeur Werner Hoppe a défini cette restructuration, dans son discours inaugural¹ du 21 janvier 1971, comme le passage de communes nées de l'histoire à des communautés pourvoyant aux besoins de ceux qui vivent sur leur territoire, créées selon un processus rationnel, et efficaces au plus haut degré.

42. A la structure des communes issues de l'histoire, on superpose un réseau nouveau, de con-

ception abstraite, d'unités communales « pensées », capables d'obtenir les résultats que le monde d'aujourd'hui est en droit d'attendre. La réforme sert la réalisation d'une conception très précise : la satisfaction des aspirations que le citoyen et l'Etat attendent de l'autonomie, aspirations qui commandent l'organisation des communes du nouveau modèle.

43. M. Hoppe prévoit trois étapes pour la réalisation de cette restructuration :

- (i) le passage de la commune « historique » à une unité rationnelle. Il s'agit de savoir, à ce stade, si les constitutions permettent la dissolution des structures anciennes et surannées ;
- (ii) le développement des conceptions relatives à l'organisation nouvelle et des modèles de nouvelle structure administrative ;
- (iii) l'examen de la comptabilité des mesures nouvelles avec la constitution, et ainsi la modification du modèle, afin de l'humaniser en éliminant tout rigorisme inhérent à l'utilisation de modèles mathématico-administratifs conçus de manière purement rationnelle.

Enfin, les tribunaux surveilleront le déroulement du processus, notamment le passage de la deuxième à la troisième étape, et l'écart existant entre le modèle d'organisation nouvelle et chaque cas pris séparément.

44. La dissolution de communes « historiques » serait légitime selon le droit constitutionnel si, après destruction des structures anciennes, était créée une administration nouvelle susceptible de planifier efficacement pour tous les citoyens. Néanmoins, le législateur veille et il a, par exemple, lors de la restructuration du territoire de Bonn et des environs, refusé d'approuver la nouvelle administration parce qu'elle assumait aussi des pouvoirs qui pouvaient encore être exercés valablement par les autorités locales existantes.

45. Depuis trois ans, une jurisprudence a commencé à s'établir, grâce surtout aux décisions de la cour constitutionnelle fédérale et des cours constitutionnelles des *Länder* du Rhénanie-Palatinat, du Rhénanie du Nord-Westphalie et du Schleswig-Holstein. On trouvera une étude de cette jurisprudence dans les articles de MM. Bracker dans « Die öffentliche Verwaltung » de

1. Voir le texte revu et complété de ce discours dans *Deutsches Verwaltungsblatt*, fasc. 13, du 1^{er} juillet 1971.

1970, Mr. von der Heide in *Der Landkreis* of July 1971 and Professor Hoppe in *Städte- und Gemeinderat* of November 1971.

United Kingdom

46. The speech from the Throne in 1970 declared that legislation was proposed both for the complete reorganisation and reconstruction of local government in the United Kingdom and for the development of regional planning for the full utilisation of land, water and other resources.

Reorganisation of local government

(a) England and Wales

47. The Local Government Bill, introduced on 3rd November 1971, gives effect to a complete series of provisions for the reorganisation and restructuring of local government in England and Wales. New structures and areas of local government are created and the functions of the new authorities as well as the working machinery of local government are set out. At present there are nearly 1,400 authorities in England and Wales. Their population ranges from 2,400,000 to 19,000 (county councils), 1,000,000 to 33,000 (county boroughs); 104,000 to 7,000 (boroughs); 128,000 to 500 (urban districts) and 105,000 to 1,500 (rural districts).

48. The government's purpose is to consolidate all local government powers into a system of two tiers. The new authorities will be large enough in size, population and resources to meet their administrative needs; services closely linked will be in the hands of the same authority; boundaries will take account of patterns of development and travel. (The bill does not affect Greater London, the local government of which was reorganised in 1963.)

49. This means that in the most populous parts of England — Greater Manchester, Merseyside, South Yorkshire, West Yorkshire, Tyneside¹ and the West Midlands — it has been proposed there should be *metropolitan counties* with responsibility for local government functions which can only be exercised over a large area, such as strategic planning and transportation. All other local government functions, including education and personal social services, will be in the hands of *metropolitan districts*, themselves compact and populous areas.

50. Elsewhere in England, the new *county authorities* — including often for the first time both previous county and town areas — will have a broad range of local government powers, including education, personal social services and strategic planning. Within these counties, but not responsible to them, there will be, according to the government's proposals, *county districts* with more limited and local powers. These district councils will, for example, deal with slum clearance and housing improvement.

51. The population of the proposed metropolitan counties will range from 2,900,000 to 1,300,000; the population of metropolitan districts from 1,100,000 to 182,000. The largest non-metropolitan county will have a population of 1,400,000 and the smallest of 250,000.

52. The bill proposes six metropolitan counties for England and 34 metropolitan districts; and 38 non-metropolitan counties whose districts will be determined on the advice of a commission.

53. Wales is to be divided into counties and districts; there will be no metropolitan counties in Wales. The bill divides Wales into 8 counties and 37 districts.

54. The functions of the new council are set out at A below.

1. It is possible that Tyneside will not in fact become a metropolitan county.

décembre 1970, von der Heide dans « Der Landkreis » de juillet 1971 et Hoppe dans « Städte- und Gemeinderat » novembre 1971.

Royaume-Uni

46. Le discours du Trône de 1970 a indiqué qu'il existait un projet de loi prévoyant une réorganisation et une restructuration complète des pouvoirs locaux au Royaume-Uni, ainsi que le développement de la planification régionale en vue de la pleine utilisation des terrains, de l'eau et des autres ressources.

Réorganisation des pouvoirs locaux

(a) Angleterre et Pays de Galles

47. Le projet de loi intitulé « Local Government Bill », déposé le 3 novembre 1971, comporte une série complète de mesures tendant à la réorganisation et la restructuration des pouvoirs locaux pour l'Angleterre et le Pays de Galles. Il crée de nouvelles structures et de nouveaux territoires, précise les fonctions des nouveaux organes ainsi que le mécanisme de « gouvernement local ». Il y a actuellement près de 1.400 conseils en Angleterre et au Pays de Galles. La population des circonscriptions administratives correspondantes varie entre 2.400.000 et 19.000 habitants pour les comtés ; 1 million et 33.000 pour les « boroughs » de comtés ; 104.000 et 7.000 pour les villes ; 128.000 et 500 pour les districts urbains ; 105.000 et 1.500 pour les districts ruraux.

48. L'intention du gouvernement est de réunir tous les pouvoirs locaux en un système à deux niveaux. Les nouveaux conseils auront un territoire, une population et des ressources suffisants pour répondre à leurs besoins administratifs ; des services étroitement liés dépendront d'une même autorité ; les limites des circonscriptions tiendront compte des schémas de développement et de transport actuels. (Le projet de loi ne touche pas au Grand-Londres dont l'administration a été réorganisée en 1963.)

49. En conséquence, dans les régions les plus peuplées de l'Angleterre — Greater Manchester, Merseyside, South Yorkshire, West Yorkshire, Tyneside¹ et West Midlands — on a proposé de créer des *comtés métropolitains* qui disposeraient de pouvoirs locaux qui ne peuvent être exercés que sur un territoire assez vaste — par exemple, la planification « stratégique » et les transports. Tout autre problème local, notamment l'éducation et les services sociaux de caractère personnel, sera de la compétence des *districts métropolitains*, zones compactes et peuplées.

50. Dans les autres parties de l'Angleterre, les nouveaux *conseils de comté* — dans le territoire desquels seront inclus, souvent pour la première fois, aussi bien les villes auparavant indépendantes que les anciens comtés — auront une compétence large englobant l'éducation, les services sociaux de caractère personnel et la planification dans un sens stratégique. Dans ces comtés — et sans être responsables devant eux — se trouveront des districts de comté dont les pouvoirs seront plus limités et localisés. Les conseils de ces districts disposeront, par exemple, des pouvoirs relatifs à la lutte contre les taudis et à l'amélioration des logements.

51. La population des comtés métropolitains envisagés variera entre 2.900.000 et 1.300.000 habitants ; celle des districts métropolitains entre 1.100.000 et 182.000 habitants. Le comté non métropolitain le plus peuplé aura 1.400.000 habitants et le moins peuplé n'en aura que 250.000.

52. Le projet de loi propose de constituer six comtés métropolitains, 34 districts métropolitains et 38 comtés non métropolitains. Les limites de ces derniers seront déterminées d'après l'avis d'une commission.

53. Le projet de loi divise le Pays de Galles en 8 comtés et 37 districts, mais ne prévoit pas de comtés métropolitains.

54. Les fonctions des nouveaux conseils sont exposées au point A ci-dessous.

1. Il est possible que Tyneside ne devienne pas un comté métropolitain.

A. Proposed allocation of main functions in England

(1) *County councils (outside metropolitan areas) and metropolitan district councils*

Education
 Personal social services
 Libraries

(2) *All county councils*

(a) Planning :
 (i) Plan-making
 (ii) Development control (strategic and reserved decisions)
 (iii) Acquisition and disposal of land for planning purposes, development or redevelopment ¹
 (iv) Highways, traffic and transport

(b) Housing :
 Certain reserve powers, e.g. for overspill

(c) Building regulations
 (d) Weights and measures
 (e) Food and drugs
 (f) Clean air
 (g) Refuse disposal
 (h) Environmental health ²
 (i) Museums and art galleries ¹
 (j) Parks and open spaces ¹
 (k) Playing fields and swimming baths ¹
 (l) Coast protection ¹
 (m) Police ³
 (n) Fire ³

(3) *All district councils*

(a) Planning :
 (ii) Most development control
 (iii) Acquisition and disposal of land for planning purposes, development or redevelopment ¹

(b) Housing :
 (i) Including house-building
 (ii) Housing management
 (iii) Slum clearance
 (iv) House and area improvement

(g) Refuse collection
 (h) Environmental health ²
 (i) Museums and art galleries ¹
 (j) Parks and open spaces ¹
 (k) Playing fields and swimming baths ¹
 (l) Coast protection ¹

1. Concurrent powers exercisable by county councils and by district councils.

2. Future administration of water supply, sewerage and sewage disposal to be considered in the light of the report of Central Advisory Water Committee. Detailed allocation of other environmental services to be discussed with the local authority associations.

3. Some counties will need to be amalgamated for police purposes and possibly for fire.

A. Principales fonctions proposées pour les nouveaux conseils en Angleterre

(1) *Conseils de comté (situés en dehors du territoire métropolitain) et conseils de district métropolitains*

Education

Services sociaux

Bibliothèques

(2) *Tous les conseils de comté*

(a) *Planification :*

- (i) *Elaboration des plans*
- (ii) *Contrôle du développement (décisions « stratégiques » et réservées)*
- (iii) *Achat et vente de terrains à des fins de planification, de développement ou de redéveloppement ¹*
- (iv) *Routes et transports*

(b) *Logement :*

Certains pouvoirs réservés en ce qui concerne, par exemple, les mouvements de population des grandes cités

(c) *Réglementation de la construction*

(d) *Poids et mesures*

(e) *Alimentation et produits pharmaceutiques*

(f) *Pureté de l'air*

(g) *Destruction des ordures*

(h) *Qualité de l'environnement ²*

(i) *Musées et galeries d'art ¹*

(j) *Parcs et espaces verts ¹*

(k) *Terrains de jeux et piscines ¹*

(l) *Protection des côtes ¹*

(m) *Police ³*

(n) *Pompiers ³*

(3) *Tous les conseils de district*

(a) *Planification :*

- (i) *La majeure partie du contrôle du développement*
- (ii) *Achat et vente de terrains à des fins de planification, de développement ou de redéveloppement ¹*

(b) *Logement :*

- (i) *Construction de logements*
- (ii) *Gestion immobilière*
- (iii) *Suppression des taudis*
- (iv) *Amélioration de l'habitat*

(g) *Enlèvement des ordures*

(h) *Qualité de l'environnement ²*

(i) *Musées et galeries d'art ¹*

(j) *Parcs et espaces verts ¹*

(k) *Terrains de jeux et piscines ¹*

(l) *Protection des côtes ¹*

1. Des pouvoirs communs peuvent être exercés et par les conseils de comté et par les conseils de district.

2. Les dispositions concernant les services des eaux et des égouts doivent être revues à la lumière du rapport de la commission centrale consultative de l'eau. Une répartition détaillée des autres services d'environnement doit être discutée avec les associations des pouvoirs locaux.

3. Certains comtés devront travailler ensemble en ce qui concerne la police et la lutte contre l'incendie.

(b) Scotland

55. Local government law and tradition in Scotland are quite different from those in England and Wales. The government has not yet brought forward a bill corresponding to that for England, but it is clear that they will accept with certain modifications the report of a Royal Commission on Local Government in Scotland. At present, there are 431 authorities in Scotland. The largest county has a population of 600,000, the smallest of 6,000; the population of cities ranges from 900,000 to 180,000; of large burghs from 95,000 to 22,000; of small burghs from 30,000 to 300; and of districts from 67,000 to 47.

56. The report of the Royal Commission put forward the idea of regional authorities with responsibility for important services involving heavy expenditure and requiring administration over a wide area — strategic planning, transport, industrial development, etc. Each region will relate to a main centre of population and through that centre will find a community of interest. For example, Edinburgh will be part of a region whose council will be responsible for a wide area of countryside and smaller towns which are in fact influenced by the capital.

57. In general, it will be the task of district councils to develop the local environment, by means of local planning, roads, housing improvement and so on.

58. Scotland will be divided, according to the government's proposals, into 8 regions and 47 districts. The population of the regions varies from 2,500,000 to 96,000.

59. By reason of the remoteness of some parts of the Highlands, some areas — Orkney, Shetland and the Western Isles — will have most of the powers of a region. In some districts with small populations, certain powers which are elsewhere the responsibility of the districts (local planning, building regulations and libraries) will be given over to the regions.

60. For the powers of the regions and districts proposed for Scotland, see B below.

*B. The division of functions proposed by the government in Scotland**(1) Regional authority functions*

Major planning and related services: strategic planning, industrial development, transportation, roads, traffic management and road safety, passenger transport, ferry services, airports, water, sewerage, river purification, flood prevention and arterial drainage, countryside and tourism.

Education
Social work
Regional housing
Police
Fire
Coast protection
Consumer protection
Weights and measures
Food standards and labelling

Diseases of animals
Community centres, parks and recreation ¹

Museums and art galleries ¹
Registration of births, deaths and marriages
Registration of electors

(2) District authority functions

Local planning and associated services ²: urban development, countryside.

Building control ²
Housing
Community centres, parks and recreation ¹

Museums and art galleries ¹
Libraries ²
Environmental health, including cleansing, refuse collection and disposal, food hygiene, Shops Act, etc., clean air, markets, slaughterhouses, burial and cremation

Regulation and licensing, including cinemas and theatres, betting and gaming, taxis, house-to-house collections.

1. Exercised concurrently by regional and district authorities.

2. Except in Highlands, South-West and Borders regions, where the function concerned will be regional.

(b) Ecosse

55. En Ecosse, le droit et la tradition en matière de « gouvernement local » sont bien différents de ce qu'ils sont en Angleterre et au Pays de Galles. Le gouvernement n'a pas encore présenté à la Chambre des communes de projet de loi correspondant à celui qui s'applique à l'Angleterre, mais il est évident qu'il acceptera, avec certaines modifications, le rapport d'une commission royale sur les pouvoirs locaux en Ecosse. Il y a actuellement 431 conseils en Ecosse. La population des comtés varie entre 600.000 et 6.000 habitants ; celle des cités entre 900.000 et 180.000 ; celle des grandes villes entre 95.000 et 22.000 ; celle des petites villes entre 30.000 et 300 ; celle des districts entre 67.000 et 47.

56. La commission royale a avancé l'idée d'autorités régionales qui seraient responsables de services importants qui exigent des dépenses considérables et un cadre administratif unique pour un territoire assez étendu, notamment la planification stratégique, les transports, le développement urbain, etc. Chaque région relèverait, selon cette proposition, d'un centre principal de population où elle trouverait une communauté d'intérêts. Par exemple, Edimbourg fera partie d'une région dont le conseil sera responsable d'une vaste zone rurale et de petites villes qui sont en pratique sous l'influence de la capitale.

57. D'une manière générale, il appartiendra aux conseils de district d'améliorer l'environnement local, grâce à une planification purement locale, aux routes, à l'amélioration de l'habitat, etc.

58. L'Ecosse se divisera, d'après les propositions du gouvernement, en 8 régions et 47 districts. La population des régions variera entre 2.500.000 et 96.000 habitants.

59. En raison de l'éloignement de certaines parties des Highlands, certaines zones — Orkney, Shetland et Western Isles — disposeront de la plupart des pouvoirs des régions. Dans certains districts à population éparsée, certains pouvoirs qui sont ailleurs détenus par les districts (planification locale, réglementation de la construction, bibliothèques) seront confiés aux régions.

60. Les pouvoirs des régions et des districts sont exposés au point B.

*B. Fonctions proposées pour les nouveaux conseils en Ecosse**(1) Conseils de région*

Planification principale et services connexes : planification stratégique, développement industriel, transports, routes, aménagement de la circulation, sécurité routière, transport des voyageurs, services des bacs, aéroports, eaux, égouts, purification fluviale, défense contre l'inondation, assèchement du terrain, protection de la campagne, tourisme

Education
Services sociaux
Logement régional
Police
Pompiers
Protection des côtes
Protection des consommateurs
Poids et mesures
Normes et étiquetage des produits alimentaires
Maladies animales
Centres communaux, parcs et aires de loisirs ¹
Musées et galeries d'art ¹
Etat civil
Inscription sur les listes électorales

(2) Conseils de district

Planification locale et services connexes ² : développement urbain, zones rurales

Réglementation de la construction ²
Logement
Centres communaux, parcs et aires de loisirs ¹
Musées et galeries d'art ²
Bibliothèques ²
Qualité de l'environnement, notamment assainissement, destruction et enlèvement des ordures, hygiène alimentaire, réglementation du travail, pureté de l'air, marchés et abattoirs, inhumation et incinération
Réglementation des cinémas et théâtres, des paris et jeux, des taxis, des quêtes à domicile

1. Pouvoirs qui peuvent être exercés et par les conseils de région et par les conseils de district.

2. Sauf dans les régions des Highlands, South-West et Borders, où les pouvoirs seront de la compétence des conseils régionaux.

61. A bill on regional planning has been prepared and may be introduced in the House of Commons during the current session. The British Government¹ intends "that future regional strategies should be prepared on a tripartite basis in collaboration between the regional economic planning councils, the local planning authorities and central government". The present position is as follows :

South-East : Strategy approved in principle by the government in October 1971. The Department of the Environment has already begun work on monitoring in association with the Planning Council and Standing Conference.

North-West : A tripartite planning team is at work ; strategy is expected in mid-1973.

Northern : A joint preparatory study group is preparing the specification for regional strategy. The main study team is expected to commence work by the middle of 1972 to complete the strategy.

West Midlands : A proposed strategy was published in September 1971. The conference intends to submit its proposals to the government after review in the light of consultations with individual local authorities, the Planning Council and other interested bodies.

Yorkshire and Humberside : A strategy to 1981 prepared by the Planning Council was generally endorsed by the government in July 1971. Further studies are being carried out leading ultimately to a longer-term tripartite strategy.

East Anglia : A tripartite planning team has recently been set up : the strategy is expected late in 1973.

South-West : The Planning Council is working on a revised strategy.

East Midlands : The Planning Council is now discussing with the local authorities concerning the setting up of joint studies to examine individual sub-regions in greater depth.

Scotland : Studies in regional planning already completed in Scotland relate to the following areas : Moray Firth, Tayside, Central Borders, Falkirk and Grangemouth, the North-East and

the Lothians. A West-Central Scotland study is currently being prepared.

62. Finally, on 11th February 1972, a debate was held in the House of Commons on the Regional Development Corporation Bill tabled by Mr. William Rodgers¹.

B. THE ELECTION OF REGIONAL PARLIAMENTS

France

63. The various projects for regionalisation in France in recent years have all made provision for a regional assembly and an economic and social council.

64. In the project of 24th March 1969, the regional council, composed of members of the National Assembly elected in the area, territorial regional councillors elected by the general councils and socio-professional regional councillors appointed by representative bodies (Article 12) was to have had 20 territorial councillors and one additional councillor for every 250,000 inhabitants, provided there were not fewer additional councillors than members of parliament, and a number of socio-professional councillors equal to two-thirds of the total number of members of parliament and territorial councillors (Article 13). The general councils of each department of the region were to elect regional councils from among their members by a two-ballot majority vote in accordance with the electoral rules (Article L 126).

65. Mr. Abelin proposed (see Document 1586, 17th December 1970, circulated on 8th February 1971) that the members of the regional assembly be elected by direct universal suffrage for a period of six years according to a proportional representation procedure in the framework of the department (Article 6). Citizens aged 21 and over, on the electoral roll, had the right to vote and were eligible to stand as candidates (Article 7). Finally, each department was to elect two representatives to the regional assembly, plus one representative for every 50,000 inhabitants in excess of 100,000 (Article 8).

66. The new bill tabled by the government on 23rd November 1971 on the creation and organisation of regions (see Document 2067) would

1. Cf. Hansard, 19th January 1972, columns 181-182.

1. Cf. Hansard, 11th February 1972, columns 1742-1821.

61. Un projet de loi sur la planification régionale a été préparé et pourrait être présenté à la Chambre des communes pendant la session en cours. Le gouvernement anglais a l'intention¹ de préparer les « stratégies régionales futures » sur une base tripartite, grâce à la collaboration entre les conseils régionaux de planification économique, les autorités locales de planification et le gouvernement central. A l'heure actuelle, la situation est la suivante :

Sud-Est : « Stratégie » approuvée par le gouvernement en octobre 1971. Le ministère a déjà commencé les travaux en association avec le conseil de planification et la conférence permanente.

Nord-Ouest : L'équipe tripartite de planification est à l'œuvre ; les résultats sont attendus vers le milieu de 1973.

Nord : Un groupe d'étude préparatoire commun s'attache à définir actuellement la « stratégie » régionale. Le groupe d'étude définitif commencera probablement ses travaux vers le milieu de 1972 afin de compléter cette « stratégie ».

Midlands (Ouest) : Publication de la « stratégie » proposée en septembre 1971. La conférence a l'intention de soumettre ces propositions au gouvernement central après un réexamen tenant compte des consultations avec les autorités locales, le conseil de planification et d'autres organes intéressés.

Yorkshire et Humberside : Une « stratégie » valable jusqu'en 1981, préparée par le conseil de planification, a obtenu l'accord du gouvernement en juillet 1971. Des études concernant une « stratégie » à long terme sont en cours.

East Anglia : L'équipe tripartite de planification a été constituée ; le plan est attendu vers la fin de 1973.

Sud-Ouest : Le conseil de planification travaille sur une « stratégie » révisée.

Midlands (Est) : Le conseil de planification négocie actuellement avec les autorités locales le lancement d'études communes en profondeur concernant les sous-régions.

Ecosse : Les études de planification régionale déjà terminées en Ecosse se rapportent aux territoires suivants : Moray Firth, Tayside, Central Borders, Falkirk and Grangemouth, North-East

et Lothians. Une étude de la région de West-Central Scotland est actuellement en cours.

62. Enfin, le 11 février 1972¹, une proposition de loi pour le développement régional, présentée par M. William Rodgers, a été discutée à la Chambre des communes.

B. L'ÉLECTION AUX ASSEMBLÉES RÉGIONALES

France

63. Les différents projets de régionalisation que la France a connus ces dernières années prévoyaient tous une assemblée régionale et un conseil économique et social.

64. Dans le projet du 24 mars 1969, le conseil régional, composé des députés à l'Assemblée nationale élus dans la région, de conseillers régionaux territoriaux élus par les conseils généraux, et de conseillers régionaux socio-professionnels désignés par des organismes représentatifs (article 12), comprenait 20 conseillers territoriaux et un conseiller supplémentaire par 250.000 habitants, sans que leur nombre puisse être inférieur à celui des députés, et un nombre de conseillers socio-professionnels égal aux deux tiers du nombre total des députés et des conseillers territoriaux (article 13). Les conseils généraux de chaque département de la région élisaient parmi leurs membres les conseillers régionaux, au scrutin majoritaire à deux tours, suivant les règles du code électoral (article L 126).

65. La proposition de M. Abelin (voir Document n° 1586 du 17 décembre 1970, diffusé le 8 février 1971) prévoit que les membres de l'assemblée régionale sont élus pour six ans par le suffrage universel direct au scrutin de liste proportionnel dans le cadre du département (article 6). Sont électeurs et éligibles les citoyens âgés de 21 ans inscrits sur une liste électorale (article 7). Enfin, chaque département élit deux représentants à l'assemblée régionale, plus un représentant par 50.000 habitants au-dessus de 100.000 habitants (article 8).

66. Le nouveau projet de loi présenté par le gouvernement le 23 novembre 1971, portant création et organisation des régions (voir Docu-

1. Voir *Hansard*, 19 janvier 1972, cols. 181-2.

1. Voir *Hansard*, 11 février 1972, cols. 1742-1821.

create in each district for regional action a "public institution" known as the region. The proposed membership of the regional council is as follows (Article 4) :

1. deputies and senators elected in the regional district ;

2. departmental representatives elected by the general councils from among their members. Each general council shall have at least three representatives and the total number of representatives of the general councils shall be at least 30 % of the regional council as a whole ;

3. representatives of urban areas appointed by municipal councils or urban community councils from among their members as follows :

— communes with not less than 30,000 inhabitants or chief towns of departments whatever their population shall each have one representative ;

— communes with not less than 100,000 inhabitants which do not form part of an urban community shall have a second representative and one additional representative for every 200,000 inhabitants in excess of this number ;

— urban communities shall each have one representative and one additional representative for every 200,000 inhabitants.

II. A number of seats equal to the number of members of parliament in the regional district shall be attributed to representatives of the general councils, municipal councils and councils of communities. These seats shall be allocated in proportion to the population of each department."

Italy

67. The election of regional councillors for the various Italian regions is governed by a national law (No. 108, 17th February 1968).

68. Regional councillors in ordinary-status regions are elected by universal suffrage according to the list system, but electors may indicate their preference for another candidate than the one at the head of the list. Seats are allocated

proportionally. Once elected, councillors represent the whole population of the region and do not have hard and fast terms of reference (Articles 1 and 13).

69. Regional councils have 80 members (in regions with over 6 million inhabitants), 60 members (over 3 million inhabitants), 50 members (over 1 million inhabitants) and 30 members in remaining regions (Article 2). They are re-elected every five years (Article 3).

70. All citizens over 21 years of age and included in the electoral roll are eligible to vote (Article 4.1).

71. All citizens over 21 years of age who have received elementary education and are included in the electoral roll may stand for office (Article 4.2).

72. The following may not stand for office :

- (i) Ministers and Secretaries of State ;
- (ii) Judges of the Constitutional Court and members of the Higher Magistrates Council ;
- (iii) Police chiefs and deputy chiefs ; inspectors-general in the public security services ;
- (iv) Government commissioners, prefects of the Republic, civil servants of director-general or higher rank ; heads of ministerial private offices ;
- (v) Ordinary magistrates in the region in which they carry out their duties ;
- (vi) Regular army officers ;
- (vii) Directors of regional, provincial and local offices of the State in the region and their substitutes ; vice-prefects and public security officials in the region in which they carry out their duties ;
- (viii) Civil servants with official powers in the bodies controlling administrative proceedings in the region ;

ment n° 2067), tend à créer dans chaque circonscription d'action régionale un « établissement public » qui prendra nom de région. Le conseil régional prévu dans ce projet de loi est composé (article 4) de la manière suivante :

« 1. des députés et des sénateurs élus dans la circonscription régionale ;

2. des représentants des départements élus en leur sein par les conseils généraux. Chaque conseil général a au moins 3 représentants et le nombre total des représentants des conseils généraux doit atteindre 30 % au moins de l'effectif du conseil régional ;

3. des représentants des agglomérations désignés en leur sein par les conseils municipaux ou les conseils de communautés urbaines dans les conditions suivantes :

— les communes de 30.000 habitants au moins, ou, quelle que soit leur population, les communes chefs-lieux de départements ont chacune un représentant ;

— les communes de 100.000 habitants au moins, qui ne font pas partie d'une communauté urbaine, ont un second représentant, ainsi qu'un représentant supplémentaire par tranche de 200.000 habitants au-dessus de ce nombre ;

— les communautés urbaines ont chacune un représentant, et, en outre, un représentant supplémentaire par tranche de 200.000 habitants.

II. Un nombre de sièges égal à celui des parlementaires de la circonscription régionale est attribué aux représentants des conseils généraux, des conseils municipaux et des conseils de communautés. Ces sièges sont répartis proportionnellement à la population de chaque département. »

Italie

67. L'élection des conseillers régionaux pour les différentes régions italiennes a été réglée par une loi nationale (Loi du 17 février 1968, n° 108).

68. Les conseillers régionaux des régions à statut normal sont élus par suffrage universel au scrutin de liste ; les électeurs peuvent toutefois indiquer leur préférence pour un autre candidat que celui qui figure en tête de liste. Les sièges

sont alloués proportionnellement. Une fois élus, les conseillers représentent l'ensemble de la population de leur région et n'ont pas de mandat qui les lie (articles 1 et 13).

69. Le conseil régional est composé de 80 membres pour les régions ayant plus de 6 millions d'habitants, 60 membres pour celles ayant plus de 4 millions d'habitants, 50 membres pour celles ayant plus de 3 millions d'habitants, 40 membres pour celles ayant plus d'un million d'habitants et 30 membres pour les autres régions (article 2). Il est renouvelé tous les cinq ans (article 3).

70. Sont électeurs les citoyens inscrits sur les listes électorales et ayant plus de 21 ans (article 4.1).

71. Sont éligibles les citoyens inscrits sur les listes électorales ayant plus de 21 ans et ayant satisfait à l'épreuve d'instruction élémentaire (article 4.2).

72. Ne sont pas éligibles :

(i) Les ministres et les secrétaires d'Etat ;

(ii) Les juges de la Cour constitutionnelle et les membres du Conseil supérieur de la magistrature ;

(iii) Les chefs et les sous-chefs de police ; les inspecteurs généraux de la sécurité publique ;

(iv) Les commissaires du gouvernement, les préfets de la République, les fonctionnaires de l'Etat ayant fonction de directeur général ou une autre fonction de même niveau ou de niveau supérieur ; les chefs de cabinet ministériel ;

(v) Les magistrats ordinaires dans la région où ils exercent leurs fonctions ;

(vi) Les officiers de carrière des forces armées ;

(vii) Les directeurs des offices régionaux, provinciaux et locaux de l'Etat dans la région et leurs remplaçants ; les vice-préfets et les fonctionnaires de la sécurité publique exerçant leurs fonctions dans la région ;

(viii) Les fonctionnaires d'autorité attachés aux organes de contrôle des actes administratifs de la région ;

(ix) Civil servants with official powers in the department of the government commissioner for the region ;

(x) Secretaries-general of provincial and communal administrations in the region (Article 5).

73. Other persons ineligible to stand for office are diplomats, consuls, vice-consuls (except honorary vice-consuls) and the staff of embassies, legations and consulates, whether or not resident in Italy. Finally, employees, treasurers and administrators of the regions are ineligible (Article 5).

74. A regional councillor may not be a member of the Senate or Chamber of Deputies, the National Economic and Labour Council or another regional council, nor may he be chairman or deputy chairman of the provincial "giunta" or mayor or deputy mayor of a commune in the region (Article 6).

75. If for any reason (death, resignation, incompatibility, etc.), an elected councillor's seat falls vacant, the next person on the same list is declared elected in his place (Article 16).

76. Finally, under Article 20, regional elections may be held at the same time as general, provincial or communal elections.

Federal Republic of Germany

77. The eleven *Länder* forming the Federal Republic of Germany each have a chamber known as the *Landtag* (the three urban *Länder* have an *Abgeordnetenhaus* (Berlin) or a *Bürgerschaft* (Bremen and Hamburg). Bavaria is the only *Land* with a two chamber system. It has a chamber and a senate (the senates of Bremen, Hamburg and Berlin are governments).

(a) The Bavarian Senate

78. Chapter III (Articles 34 to 42) of the Constitution of Bavaria deals with the Senate, which represents social, economic, cultural and communal bodies (Article 34). It has 60 members (Article 35), of whom 11 represent agriculture, 5 industry and commerce, 5 craftsmen, 11 the trades unions, 4 the professions, 5 associations,

5 religious movements, 5 welfare organisations, 3 the universities and 6 the communes.

79. Senators are elected by the bodies they represent or are appointed by the churches ; they must be over 40, and be known for their respectability, knowledge and experience (Article 36). They are elected for a period of six years ; one-third of the Senate is renewed every two years and re-election is permitted (Article 37). Senators may not be members of the Bavarian *Landtag* (Article 38).

80. This is the only German chamber whose members do not represent the population as a whole but groups of persons with the same interests. Nevertheless, unlike the French and Italian economic and social councils, it is a true legislative chamber.

(b) The Landtage of the eleven Länder

81. The comparative table at Appendix V shows the methods governing the election of members of these assemblies, together with the relevant articles of the various constitutions and electoral laws.

82. Although members of the *Länder* governments may not be members of the Bundestag, there is no incompatibility between the office of member of the *Landtag* (or Bavarian Senate) and member of the Bundestag. A member who no longer meets one of the conditions for eligibility must resign.

83. Apart from the three *Länder* of Hamburg, Lower Saxony and Schleswig-Holstein — whose constitutions were drawn up after the *Grundgesetz* (fundamental law of the Federal Republic of Germany) was published — all have the right to take action : the population may intervene either to dissolve the assembly or to table a bill ; referendums may also be held in order to sound public opinion. The various articles of the constitution and relevant methods are also shown in the comparative table.

Netherlands

84. On 7th April 1971, the government submitted a bill in the Netherlands parliament (see Document 11,246) containing general rules for the creation of urban areas and regions. Chapter

- (ix) Les fonctionnaires d'autorité appartenant aux services du commissaire du gouvernement pour la région ;
- (x) Les secrétaires généraux des administrations provinciales et des communes de la région (article 5).

73. Sont également inéligibles les diplomates, consuls, vice-consuls (exception faite des vice-consuls honoraires) et le personnel des ambassades, légations et consulats, résidant ou non en Italie. Sont enfin inéligibles les salariés, trésoriers et administrateurs des régions (article 5).

74. Le conseiller régional ne peut pas être membre du Sénat ou de la Chambre, du Conseil national de l'économie et du travail, d'un autre conseil régional, ni président ou assesseur de la « giunta » provinciale, maire ou assesseur d'une commune située dans la région (article 6).

75. Si, pour une raison quelconque (décès, démission, incompatibilité, etc.), le conseiller élu laisse son siège vacant, le candidat qui figurait immédiatement après le dernier élu de la même liste est déclaré élu à son tour (article 16).

76. Enfin, l'article 20 prévoit la possibilité de tenir les élections régionales en même temps que des élections générales, provinciales ou communales.

République Fédérale d'Allemagne

77. Les onze *Länder* formant la République Fédérale d'Allemagne ont tous une chambre nommée « Landtag » (les trois *Länder* urbains ont, pour Berlin, un « Abgeordnetenhaus », pour Brême et Hambourg, une « Bürgerschaft »). Un seul *Land* s'est doté d'un système bi-caméral : il existe, en effet, en Bavière, une chambre et un sénat (les sénats de Brême, Hambourg et Berlin sont des gouvernements).

(a) Le Sénat bavarois

78. Le chapitre III (articles 34 à 42) de la constitution de la Bavière traite du Sénat. Il est la représentation des organes sociaux, économiques, culturels et communaux (article 34). Il comporte (article 35) 60 membres, dont 11 représentent les agriculteurs, 5 l'industrie et le commerce, 5 l'artisanat, 11 les syndicats, 4 les pro-

fessions libérales, 5 les associations, 5 les formations religieuses, 5 les organismes de bienfaisance, 3 les universités et 6 les communes.

79. Les sénateurs sont élus par les organismes qu'ils représentent, ou bien nommés par les églises ; ils doivent avoir plus de 40 ans, être connus pour leur respectabilité, leurs connaissances et leur expérience (article 36). Ils sont élus pour une période de six ans ; tous les deux ans, un tiers du Sénat est renouvelé, avec réélection possible (article 37) ; les sénateurs ne peuvent pas être membres du Landtag bavarois (article 38).

80. Telle est la seule chambre en Allemagne dont les membres ne représentent pas la totalité de la population, mais des groupes de personnes ayant les mêmes intérêts. Néanmoins, à l'encontre des conseils économiques et sociaux français et italiens, c'est une véritable chambre législative.

(b) Les « Landtage » des onze Länder

81. Le tableau comparatif figurant à l'annexe V indique les modalités, ainsi que les articles correspondants des diverses constitutions et lois électorales, régissant les élections des membres de ces assemblées.

82. Bien que les membres des gouvernements des *Länder* ne puissent être membres du Bundestag, il n'y a pas d'incompatibilité entre le mandat de député du Landtag (ou du Sénat bavarois) et celui de député du Bundestag. Le député qui ne répond plus à l'une des conditions d'éligibilité doit démissionner.

83. A l'exception des trois *Länder* de Hambourg, Basse-Saxe et Schleswig-Holstein — dont les constitutions ont été faites après la publication du *Grundgesetz* (Loi fondamentale de la République Fédérale d'Allemagne) — tous disposent d'un droit d'initiative : la population peut intervenir soit pour la dissolution de l'assemblée, soit pour introduire un projet de loi ; ils ont également la possibilité de connaître l'opinion de la population par voie de référendum. Les différents articles constitutionnels et les modalités qui s'y rapportent sont également mentionnés dans le tableau comparatif.

Pays-Bas

84. Le 7 avril 1971, le gouvernement a soumis au parlement néerlandais un projet de loi (voir Document n° 11.246) qui contient des règles générales pour la création d'agglomérations et de

II of this outline law provides for the creation of a council and of a restricted college to handle current affairs and the appointment of a chairman.

85. The council (assembly of a region or urban area) may be elected by direct suffrage in accordance with the rules for electing members of the provincial diets (the body which represents a province) (Article 6). If necessary, i.e. if the boundaries of the region are wider than those of a province, or if the territory is smaller resulting in a commune being on two territories at once, the Crown may authorise different rules for elections (Article 8).

86. The bill has now been referred to the parliamentary committee for the interior. This committee's provisional report on the bill was far from favourable. It may be expected that this might result in the government withdrawing the bill and presenting another bill on completely different lines.

United Kingdom

(a) Scotland

87. The speech from the Throne in 1970 showed that plans were being prepared to give the Scots a greater say in matters concerning them. However, questions put by Mr. Strang on 17th March 1971 on a Scottish Convention and by Mr. Grimond on 1st December 1971 did not obtain satisfactory replies.

(b) Northern Ireland

88. The parliament consists of a Senate and a House of Commons. Since 1929, members of the House of Commons have been elected on the basis of single member constituencies: each of the 52 constituencies elects one member by direct suffrage. The term of office is five years, unless the House is dissolved before expiry of that period. The members of the House of Commons elect 24 members of the Senate by proportional representation, two other senators being appointed *ex officio*. The qualifications for membership of the parliament are similar to those for members of the United Kingdom House of Commons.

89. The Northern Ireland Parliament has been suspended for one year because of differences which have arisen between the majority and minority communities. Demands have come from Northern Ireland for integration and complete direct rule from Westminster.

(c) Isle of Man

90. The House of Keys (from the Scandinavian word "keise", meaning "elected") has 24 members elected by direct suffrage for a period of five years.

(d) Jersey

91. The States of Jersey consists of the Bailiff (appointed by the Crown who is by law President of the assembly), the Lieutenant-Governor, 12 elected Senators, the Constables of the 12 parishes of the island, 28 elected Deputies, the Dean of Jersey, the Attorney-General and the Solicitor-General. Only the 52 elected members have the right to vote; the Bailiff has a casting vote. Elections are held every third year.

(e) Guernsey

92. The States of Deliberation consists of the Bailiff, who is appointed by the Crown and is President *ex officio*, 12 Conseillers, Her Majesty's Procureur and Her Majesty's Comptroller, 33 People's Deputies elected by popular franchise, 10 Douzaine Representatives elected by their Parochial Douzaines and 2 representatives of the States of Alderney.

Conclusion

93. Europe must be built in accordance with European requirements with the aim of ensuring a better life. This is possible only insofar as man shapes his own destiny. As Mr. Beernink, the Netherlands Minister, said so rightly, the area in which problems really arise should be the same as the administrative area so that man may exercise real influence over those who serve his interests. In most cases, therefore, communal limits must be extended.

94. Admittedly, to change the habits of hundreds or even thousands of years created by tradition, history, character and the diversity of local

régions. Ce projet de loi-cadre prévoit dans son chapitre II la création d'un conseil, d'un collège restreint chargé des affaires courantes et la désignation d'un président.

85. Le conseil (assemblée régionale ou de l'agglomération) peut être élu par suffrage direct selon les règles prévues pour l'élection des membres des « États provinciaux » (organe représentatif d'une province) (article 6). La Couronne peut, si ceci s'avère nécessaire, c'est-à-dire si les limites de la région dépassent les frontières d'une province, ou si du fait que le territoire est plus restreint, une commune se situe sur deux territoires à la fois, autoriser des règles différentes pour les élections (article 8).

86. Le projet de loi a été renvoyé devant la commission parlementaire de l'intérieur, dont le rapport provisoire est loin de lui être favorable. On peut s'attendre, en conséquence, à ce que le gouvernement retire ce projet et en présente un autre qui partirait de principes tout à fait différents.

Royaume-Uni

(a) Ecosse

87. Le discours du Trône de 1970 indiquait que des plans destinés à donner aux Ecosseis une influence plus grande dans les affaires les concernant étaient en préparation. Néanmoins, une question posée le 17 mars 1971 par M. Strang sur une « Scottish Convention », ainsi qu'une autre question posée le 1^{er} décembre 1971 par M. Grimond, n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes.

(b) Irlande du Nord

88. Le parlement comprend un Sénat et une Chambre. Depuis 1929, les membres de la Chambre sont élus sur la base des circonscriptions à membre unique : chacun des 52 districts électoraux élit un membre au suffrage direct, pour une période de cinq ans, sauf en cas de dissolution de la Chambre. Les membres de la Chambre élisent à leur tour les 24 membres du Sénat à la représentation proportionnelle, les deux autres membres du Sénat sont nommés ex officio. Les qualifications des candidats au parlement sont les mêmes que celles des candidats à la Chambre des communes de Londres.

89. Le parlement d'Irlande du Nord a été suspendu pour un an en raison des divergences qui sont apparues entre la communauté majoritaire et la communauté minoritaire. Des voix se sont élevées en Irlande du Nord en faveur de l'intégration et de l'administration directe par Londres.

(c) L'Ile de Man

90. La Chambre (House of Keys, c'est-à-dire Chambre des élus, « keys » venant d'un mot scandinave « keise » signifiant élu) a 24 membres élus au suffrage direct pour une période de cinq ans.

(d) Jersey

91. L'Assemblée (States of Jersey) comprend : le bailli, nommé par la Couronne, de droit président de l'assemblée ; le gouverneur, 12 sénateurs élus, 12 « constables » élus des douze paroisses ; 28 députés élus, le « dean » et les deux procureurs. Seuls les 52 membres élus ont le droit de vote ; le bailli peut voter lorsqu'il y a égalité des voix pour et des voix contre. Les élections ont lieu tous les trois ans.

(e) Guernesey

92. L'Assemblée (States of Deliberation) comprend : le bailli, nommé par la Couronne, président de droit de l'assemblée ; 12 conseillers ; les deux procureurs ; 33 députés élus par la population ; 10 représentants des « douzaines » élus par leurs douzaines paroissiales, et deux représentants de l'île d'Aurigny.

Conclusion

93. La construction européenne doit répondre aux besoins des Européens. Son objectif est de leur assurer une vie meilleure. Il ne pourra être réalisé que si les Européens prennent en main leur propre destinée. Le ministre néerlandais, M. Beernink, avait raison de souligner qu'il faut que le territoire où se posent les problèmes véritables et la circonscription administrative aient les mêmes limites afin que le citoyen puisse exercer une influence réelle sur ceux qui défendent ses intérêts. La plupart du temps, il faut donc agrandir le territoire communal.

94. Certes, la modification d'habitudes centenaires, voire millénaires, créées par la tradition, l'histoire, le caractère et la diversité des situations

conditions may perhaps be painful in some cases. But it must not be forgotten that many of these habits have become a kind of parochial nationalism, an extreme form of chauvinism which can but jeopardise the creation of a united Europe.

95. The creation of such a Europe should logically start with the reorganisation of the communes¹. This first step leads almost automatically to the second : the establishment of wider administrative entities with greater autonomy : the regions. And if the idea of regions takes root, the far wider region of Europe will easily follow.

96. Human factors of a conservative nature have to be overcome : each European must help to build Europe, if necessary changing his ideas and habits. When Britain has joined the Communities, all the WEU member countries will be members, which will make it still easier to make rapid progress. The EEC Commission grasped the fact that regionalisation is an aspect of the building of Europe, since one of the nine Commissioners has been made responsible for questions of regionalisation.

97. The regional problem is a decisive political choice : either Europe (the EEC) remains a trade and customs community, or it becomes a real human community. A Community regional policy leading to equality between regions in terms of wellbeing and progress must be one of the first main political actions of the new entity, ten-power Europe. European integration as a whole will depend on this action.

98. European integration is, admittedly, a means of developing the economy more quickly, organising production and growth more rationally, increasing Europe's weight in world affairs, but we politicians must have another concept of Europe : we consider that economic Europe is but a possibility, a way of having more chance of building together a more prosperous and more fraternal society, and we must do our utmost, in the words of the Belgian Minister for Foreign Affairs, to build a human community.

1. France, for instance, has embarked on two bills : one on regionalisation and the other on regrouping communes. The latter has already been passed and will provide the basis for the debate and law on the regions.

This calls for solidarity and a harmonious balance between the least and the most favoured areas.

99. European regional policy has a social and economic rôle to play since it is aimed at improving the standard of living of the poorest regions. But in regional policy account must also be taken of everything else ; natural conditions, the condition of mankind, man's hopes and needs, contingencies or technical goals.

100. The main thing is for those who prepare regional policy to think of the first criteria without forgetting the second. There is now not a politician in Europe who does not share these aims, there is not a single government which does not recognise the need for them and their urgency. Those responsible for the political life of our countries are increasingly concerned with regions.

101. There is no doubt that regionalisation is a fundamental problem today and a very important element in the search for a form of democracy in which citizens feel more directly concerned and play a larger part in the management of and responsibility for public welfare.

102. But a number of ambiguities must be dispelled. European regional policy has no direct relation with the political regionalisation which exists, has recently been introduced or is under consideration in member States. Consequently, when mention is made of European responsibilities in the regional field, this does not mean a desire to transfer power to a higher authority. This would be absurd. On the contrary, there must be real decentralisation of power. In modern society, efficiency depends on decentralisation.

103. European regional policy is not a new common policy : it is the geographical dimension of all the common policies. European regional policy is a complement, not a substitute for national solidarity in favour of the regions. But it is becoming increasingly necessary for the effective application of national policies. A European regional policy will in future allow the need for and requirements of democracy to be met in a

locales sera peut-être douloureuse dans quelques cas. Mais il ne faut pas oublier que nombre de ces habitudes se sont transformées en une sorte de « nationalisme de clocher », en une forme extrême de chauvinisme qui ne peut que nuire à la création d'une Europe unie.

95. La logique exige, pour créer cette Europe, de commencer par une restructuration des communes¹. Ce premier pas mène presque automatiquement au deuxième : la mise en place d'entités administratives plus vastes dotées d'une autonomie plus grande, les régions. Et si l'idée des régions a pris racine dans la pensée de l'homme, cette région beaucoup plus vaste qu'est l'Europe suivra facilement.

96. Les facteurs humains à tendance conservatrice seront à vaincre : il faut que chaque Européen apporte sa contribution à la construction de l'Europe en modifiant au besoin ses idées et ses habitudes. Avec l'adhésion de la Grande-Bretagne, tous les pays membres de l'U.E.O. sont devenus membres des Communautés. Il nous est d'autant plus facile d'aller rapidement de l'avant. Que la régionalisation soit l'un des facteurs de la construction européenne, c'est ce que la Commission de la C.E.E. a bien compris puisque un des neuf commissaires s'est vu confier le « portefeuille » de la régionalisation.

97. Le problème régional constitue un choix politique décisif : ou bien l'Europe (la C.E.E.) reste une communauté commerciale et douanière, ou bien elle devient une véritable communauté humaine. Une politique régionale communautaire conduisant à l'égalité des régions dans le bien-être et le progrès doit être l'une des premières grandes actions politiques de cette nouvelle entité qu'est l'Europe des Dix. De cette action dépendra l'intégration européenne dans son ensemble.

98. Certes, l'intégration européenne est un moyen de développer plus rapidement l'économie, d'organiser de manière plus rationnelle la production et la croissance, de peser d'un poids très lourd dans la compétition mondiale, mais nous, hommes politiques, devons avoir une autre conception de l'Europe : nous estimons que l'Europe économique n'est qu'une possibilité, un moyen pour disposer davantage de chances de construire ensemble une société plus prospère, plus frater-

nelle, mais que nous devons tendre tous nos efforts, pour reprendre l'expression de M. le Ministre des affaires étrangères de Belgique, vers la construction d'une « communauté à visage humain ». Cela suppose de tisser une chaîne de solidarité entre les régions les plus défavorisées et les régions les plus riches, d'établir un équilibre harmonieux entre elles.

99. La politique régionale européenne a un rôle social et économique à jouer puisqu'elle tend à améliorer le niveau de vie des régions les plus pauvres. Mais la politique régionale doit également tenir compte de tout : des conditions naturelles, des conditions humaines, des aspirations de l'homme, des besoins des sociétés, des contingences ou des espoirs techniques.

100. L'essentiel est que ceux qui conçoivent la politique régionale pensent aux premiers critères, sans oublier les seconds. Il n'existe désormais pas un seul homme politique en Europe qui ne partage ces objectifs, il n'existe pas un seul gouvernement qui n'en reconnaisse la nécessité et l'urgence. Le thème de la région s'impose de plus en plus à l'attention des responsables de la vie politique de nos pays.

101. La régionalisation représente sans aucun doute un problème fondamental de notre époque et un élément très important de la recherche d'une forme de démocratie où les citoyens se sentent plus directement concernés et aient davantage l'impression de participer à la gestion et à la responsabilité de la chose publique.

102. Mais il est un certain nombre d'équivoques qu'il faut dissiper. La politique régionale européenne n'a aucun rapport direct avec la régionalisation politique existante ou récemment introduite ou envisagée dans les Etats membres. Lorsqu'on parle, par conséquent, de responsabilités européennes dans le domaine régional, on n'évoque pas une volonté quelconque de transférer les compétences à un super-pouvoir. Ce serait absurde. Il importe au contraire de réaliser une véritable décentralisation des pouvoirs. Dans la société moderne, il ne peut y avoir d'efficacité sans décentralisation.

103. La politique régionale européenne n'est pas une nouvelle politique commune : c'est la dimension géographique de toutes les politiques communes. La politique régionale européenne est un complément, non un substitut de la solidarité nationale en faveur des régions. Mais elle constitue de plus en plus une condition de l'efficacité des politiques nationales. Une politique régionale européenne permettra de concilier, dans l'avenir,

1. La France, par exemple, a mis en chantier deux projets de loi : un pour la régionalisation, un autre pour le regroupement de communes. Le second a été adopté en premier et formera la base du débat et de la loi sur les régions.

more closely-knit, active and harmonious Europe with greater regard for mankind.

104. At its last session, in November 1971, the WEU Assembly took a decision : it approved regional development in a European context and instructed the Committee for Relations with Parliaments to keep it regularly informed.

105. Your Rapporteur welcomes this decision, which was unanimous and does the Assembly credit : a European Assembly had to deal with this problem and there could be no better choice than the WEU Assembly. It has been the driving force behind the enlargement of the EEC for seventeen years and, with its wealth of experience of European policy, it can make a further contribution to the building of a united Europe.

l'impératif et l'exigence de la démocratie au sein d'une Europe unie plus solidaire, plus vivante, plus harmonieuse et plus humaine.

104. Lors de sa dernière session de novembre 1971, l'Assemblée de l'U.E.O. a pris une décision : elle a approuvé le développement régional dans une perspective européenne et elle a chargé votre commission de la tenir informée d'une manière régulière.

105. Votre rapporteur se félicite de cette décision que l'Assemblée a prise à l'unanimité et qui est tout à son honneur : il fallait qu'une assemblée européenne se penche sur ce problème et qui mieux que l'Assemblée de l'U.E.O. pouvait le faire ? Elle s'est battue pendant dix-sept ans pour l'élargissement de la C.E.E. et, forte de son expérience sur le plan de la politique européenne, elle peut apporter une nouvelle contribution à la construction d'une Europe unie.

II. Parliamentary action on texts adopted by the WEU Assembly

I. Introduction

1. The twenty-eighth report on action in the parliaments of the WEU member countries covers the period from November 1971 to May 1972. Texts received during this period are given in Collected Texts No. 18.

2. After considering the texts adopted during the Second Part of the Seventeenth Ordinary Session of the Assembly, the Committee selected the following for transmission to the parliaments of member countries :

- Recommendation 211 on the Brussels Treaty and the European institutions ;
- Recommendation 212 on the future organisation of western defence ;
- Recommendation 216 on the political implications of the European security conference;
- Recommendation 217 on the prospects of space collaboration between the United States and Europe.

3. As usual, these texts were sent under cover of a letter from the President of the Assembly to the presidents of the thirteen chambers on 6th December 1971 and then to all members of the parliaments concerned in spring 1972 in the orange booklet entitled "Texts adopted for transmission to National Parliaments".

4. The second recapitulatory index of work in the parliaments since 1964 on international and European treaties, agreements and conventions was issued at the beginning of 1972 and the information bulletin on European parliamentary

activities in the seven WEU member States has continued to appear each month.

II. Action on texts adopted by the Assembly

(a) *Recommendation 181 on the prospects of scientific and technical co-operation*

5. In *France*, Mr. de Montesquiou¹ put a question on the establishment of an International Institute of Science and Technology, and Mr. Schumann, Minister for Foreign Affairs, stated that France would take part in this institute, which would start work in 1972.

(b) *Recommendation 200 on improving the status of WEU staff*

6. In the *Netherlands*, Mr. Geelkerken² and others put a question to the Minister for Foreign Affairs and Mr. Ahrens³ put a similar question in the *Federal Republic of Germany*. Both Ministers expressed their agreement with the suggestions contained in the recommendation.

(c) *Recommendation 207 on the state of European space activities*

7. Following questions by Mrs. Walz on 13th August and Dame Joan Vickers on 21st October 1971 (see Document 555, page 8, paragraphs 8 and 12), Mr. Kahn-Ackermann⁴ put a question to the *Federal German Government* on 2nd December 1971 on co-operation between Europe and the United States in the field of launchers. The *Federal German Government* is in principle prepared to accept the American offer to provide launchers for European experiments such as the Azur, Aeros and Hélios programmes.

(d) *Resolution 48 on a European ministerial conference on technology*

8. A debate was held in the *German Bundestag* on 15th December 1971 on technological policy

1. See Collected Texts No. 18, page 1.

2. See Collected Texts No. 18, page 12.

3. See Collected Texts No. 18, page 8.

4. See Collected Texts No. 18, page 5.

II. Action parlementaire sur les textes adoptés par l'Assemblée de l'U.E.O.

I. Introduction

1. Le vingt-huitième rapport sur les activités des parlements des pays membres de l'U.E.O. couvre la période allant de novembre 1971 à mai 1972. Le Recueil n° 18 comprend tous les textes reçus par le secrétaire de la commission au cours des mois en question.

2. Votre commission a sélectionné, après examen des textes adoptés lors de la seconde partie de la Dix-septième session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O., les textes suivants pour transmission aux parlements des Etats membres :

— la Recommandation n° 211 sur le Traité de Bruxelles et les institutions européennes ;

— la Recommandation n° 212 sur l'organisation future de la défense occidentale ;

— la Recommandation n° 216 sur les implications politiques de la conférence sur la sécurité européenne ;

— la Recommandation n° 217 sur les perspectives d'une collaboration spatiale entre les Etats-Unis et l'Europe.

3. Comme d'habitude, ces textes ont été envoyés par lettre du Président de l'Assemblée aux présidents des treize assemblées le 6 décembre 1971, puis communiqués à tous les membres de ces parlements au printemps 1972 sous la forme de la brochure orange intitulée : « Textes adoptés pour transmission aux parlements nationaux ».

4. La deuxième mise à jour de l'index concernant les travaux parlementaires effectués depuis 1964 sur les traités, accords et conventions internationaux et européens, a été publiée au début de 1972 et le bulletin mensuel d'information sur

l'activité parlementaire européenne des sept Etats membres de l'U.E.O. a continué de paraître régulièrement.

II. Suite donnée aux textes adoptés

(a) *Recommandation n° 181 sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique*

5. En France, M. de Montesquiou¹ a posé une question sur la création d'un institut international pour la gestion de la technologie, et le ministre des affaires étrangères, M. Schumann, a indiqué que son pays participerait à cette entreprise qui commencera à fonctionner dans le courant de l'année 1972.

(b) *Recommandation n° 200 sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O.*

6. Une question a été posée par M. Geelkerken² et plusieurs de ses collègues au ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, une autre par M. Ahrens³ au ministre de la République Fédérale d'Allemagne. Les deux ministres se sont déclarés d'accord avec les suggestions que contient cette recommandation.

(c) *Recommandation n° 207 sur l'état des activités européennes en matière spatiale*

7. Après les questions de Mme Walz du 13 août et de Dame Joan Vickers du 21 octobre 1971 (voir Document 555, page 8, paragraphes 8 et 12), M. Kahn-Ackermann⁴ a posé, le 2 décembre 1971, une question au gouvernement allemand sur la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis dans le domaine des lanceurs. Le gouvernement allemand est disposé, en principe, à accepter l'offre américaine de livrer des lanceurs pour les expériences européennes, comme, par exemple, les programmes Azur, Aeros et Hélios.

(d) *Résolution n° 48 sur une conférence européenne de technologie*

8. Le 15 décembre 1971, un débat a été tenu au Bundestag allemand sur la politique en ma-

1. Voir Recueil n° 18, page 1.

2. Voir Recueil n° 18, page 12.

3. Voir Recueil n° 18, page 8.

4. Voir Recueil n° 18, page 5.

and the motion tabled by Mrs. Walz¹ and others. At the end of the debate, the motion to convene a conference on technology was referred to the competent committee for consideration.

(e) *Order 40 on a conference on the rationalisation of the European defence efforts*

9. On 14th December 1971, five members² of the Netherlands Delegation, representing all the political parties, asked the Minister for Foreign Affairs to co-operate with the other six Ministers for Foreign Affairs in the Council with a view to taking a favourable decision on the preparation and organisation of this conference.

(f) *Other matters concerning WEU*

10. During the debate on the budget of the Ministry for Foreign Affairs in France on 3rd November 1971, Mr. de Montesquiou³ and Mr. Destremau⁴ made statements on the future of WEU. Mr. Schumann, Minister for Foreign Affairs, said that he considered WEU was useful and would continue to be so.

11. On 23rd November 1971, Mr. Dodds-Parker⁵ asked for the Brussels Treaty to be amended to authorise interchangeability of membership of the WEU Assembly with the North Atlantic Assembly. Mr. Heath, British Prime Minister, replied that the agenda of a summit conference in 1972 had not yet been drawn up.

12. In Germany, the government report on the activities of WEU was published on 26th October 1971 (Bundestag document No. VI/2773). On 10th December 1971, Mr. Höcherl⁶ drew the attention of the Minister to the statements made by the Danish Prime Minister in Bonn on 16th November that WEU was a superfluous institution. The German Government had replied that it stood firmly by the aims set out in the Brussels Treaty.

13. At the end of January 1972, the German Delegation to the WEU Assembly reported on

1. See Collected Texts No. 18, page 6.
2. See Collected Texts No. 18, page 15.
3. See Collected Texts No. 18, page 1.
4. See Collected Texts No. 18, page 3.
5. See Collected Texts No. 18, page 17.
6. See Collected Texts No. 18, page 5.

the session held in Brussels in November-December 1971 (Bundestag document VI/3077). The appendix to this document contained a German translation of the four recommendations transmitted to the parliaments of member countries.

(g) *Questions put in Italy*

14. Mr. Premoli prepared eight questions¹ on Recommendations 204, 207, 209, 211 (two), 212, 216 and 217. He was unable to put these questions officially because parliament was dissolved. However, on 10th March 1972, he sent the text of the questions and relevant documents to the Ministers concerned, requesting that these matters be considered immediately so that he might have the replies at the beginning of the next legislature.

III. Visit to the Netherlands Parliament

15. On 24th and 25th February, the Committee visited the Netherlands Parliament. On 24th February, a joint meeting was held between the two Foreign Affairs Committees of the Netherlands Parliament and the WEU Assembly's General Affairs Committee and Committee for Relations with Parliaments, under the chairmanship of Mr. van der Stoep, Chairman of the Foreign Affairs Committee of the Second Chamber. Mr. Schmelzer, Minister for Foreign Affairs, spoke in the course of this meeting and replied to questions put by several members of the various committees.

16. The Clerk and the first Vice-President of the Second Chamber addressed the Committee on parliamentary procedure in the Netherlands and relations between Ministers and members of parliament.

IV. Conclusions

17. Like his predecessors, your Rapporteur has included at Appendices III and IV tables showing interventions in the parliaments of member countries.

18. It will be seen that there has been a sharp fall in the number of parliamentary interventions. Annual figures for the period 1962-71 are as follows:

1. See Collected Texts No. 18, page 10.

tière de technologie et sur la motion présentée par Mme Walz¹ et plusieurs de ses collègues. A la fin de ce débat, la motion demandant la convocation d'une telle conférence a été renvoyée à la commission compétente pour examen.

(e) *Directive n° 40 sur une conférence sur la rationalisation des efforts de défense européens*

9. Le 14 décembre 1971, cinq membres² de la délégation néerlandaise, représentant tous les partis politiques, ont demandé au ministre des affaires étrangères de coopérer avec les six autres ministres des affaires étrangères afin que le Conseil prenne une décision favorable quant à la préparation et la mise sur pied de cette conférence.

(f) *Questions diverses concernant l'U.E.O.*

10. Le 3 novembre 1971, lors du débat sur le budget du ministère des affaires étrangères, en France, MM. de Montesquiou³ et Destremau⁴ ont fait des interventions sur l'avenir de l'U.E.O. M. Schumann, Ministre des affaires étrangères, a indiqué que, selon lui, l'U.E.O. était utile et qu'elle le resterait.

11. Le 23 novembre 1971, M. Dodds-Parker⁵ a demandé une révision du Traité de Bruxelles afin de permettre aux membres de l'Assemblée de l'U.E.O. d'être interchangeables avec ceux de l'Assemblée de l'Atlantique nord. M. Heath, Premier ministre du Royaume-Uni, a répondu que l'ordre du jour d'une conférence au sommet pour 1972 n'était pas encore fixé.

12. En Allemagne, le rapport gouvernemental sur les activités de l'U.E.O. est paru le 26 octobre 1971 (Document du Bundestag n° VI/2773). Le 10 décembre 1971, M. Hoyerl⁶ a attiré l'attention de son ministre sur les déclarations faites à Bonn, le 16 novembre, par le premier ministre danois qui considérait l'U.E.O. comme une institution superflue. Le gouvernement allemand a répondu qu'il s'en tenait fermement aux objectifs définis dans le Traité de Bruxelles.

13. A la fin de janvier 1972, la délégation allemande auprès de l'Assemblée de l'U.E.O. a

1. Voir Recueil n° 18, page 6.
2. Voir Recueil n° 18, page 15.
3. Voir Recueil n° 18, page 1.
4. Voir Recueil n° 18, page 3.
5. Voir Recueil n° 18, page 17.
6. Voir Recueil n° 18, page 5.

fait rapport sur la session de novembre-décembre 1971 qui s'est tenue à Bruxelles (Document du Bundestag n° VI/3077). Ce document comportait en annexe la traduction allemande des quatre recommandations transmises aux parlements des pays membres.

(g) *Questions posées en Italie*

14. M. Premoli a préparé huit questions⁵ sur les Recommandations n° 204, 207, 209, 211 (deux), 212, 216 et 217. Vu la dissolution du parlement italien, il n'a pas pu poser ces questions officiellement. Néanmoins, le 10 mars 1972, il a adressé le texte de ces questions accompagné d'une documentation aux ministres intéressés, en leur demandant de procéder d'ores et déjà à l'examen de ces questions afin que les réponses puissent lui parvenir dès le début de la prochaine législature.

III. Visite au parlement néerlandais

15. Les 24 et 25 février, la commission a effectué une visite au parlement néerlandais. Sous la présidence de M. van der Stoep, Président de la commission néerlandaise des affaires étrangères de la Deuxième chambre, une réunion commune entre les deux commissions des affaires étrangères du parlement des Pays-Bas, la Commission des Affaires Générales et la Commission pour les Relations avec les Parlements a eu lieu le 24 février. Au cours de cette réunion, M. Schmelzer, Ministre des affaires étrangères, a pris la parole et a répondu aux questions posées par plusieurs membres de l'une et l'autre commissions.

16. Le greffier, puis le premier vice-président de la Deuxième chambre ont fait des exposés devant la commission sur la procédure parlementaire néerlandaise et les relations entre ministres et parlementaires.

IV. Conclusion

17. Aux annexes III et IV du présent rapport, votre rapporteur, comme ses prédécesseurs, a dressé des tableaux concernant les interventions dans les parlements des pays membres.

18. Comme vous pouvez le constater, le nombre des interventions parlementaires est en train de baisser sérieusement. Les chiffres annuels pour la période 1962-1971 sont les suivants :

1. Voir Recueil n° 18, page 10.

1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
31	41	46	80	98	98	128	91	55	48

19. For the Committee's next report, your Rapporteur has asked the secretariat to prepare a graph for each country which will perhaps show

more clearly than a string of figures the reasons for this fall.

20. The Committee is also considering holding another meeting (the first was held on 27th September 1965) with the chairmen of national delegations in order to consider possible ways of making the activities of the WEU Assembly better known in the member countries.

1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
31	41	46	80	98	98	126	91	55	48

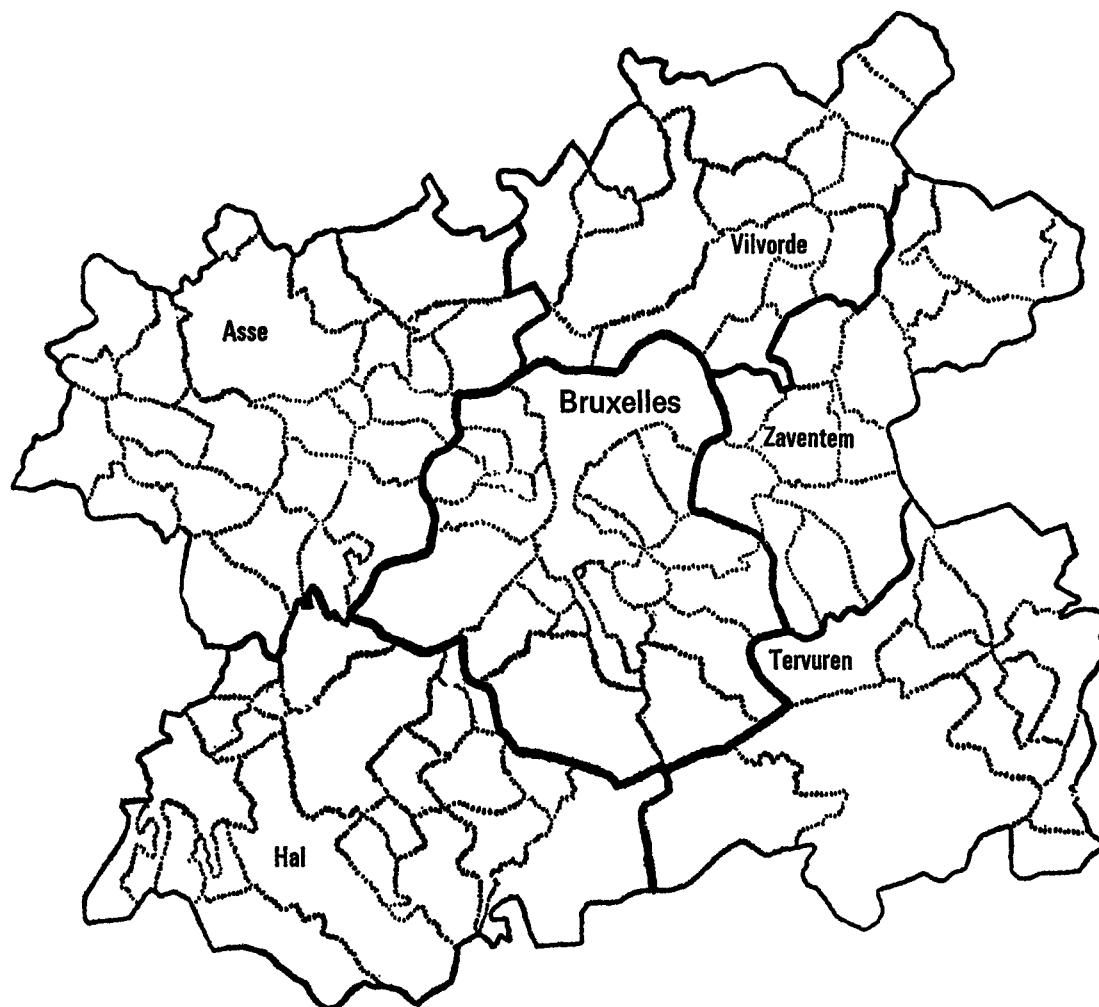
19. Pour son prochain rapport, votre rapporteur a demandé au secrétariat de préparer, pour chaque pays, des graphiques qui feront peut-être

apparaître plus clairement qu'une succession de chiffres les raisons de cette baisse.

20. De plus, la commission envisage de tenir une deuxième réunion (la première a eu lieu le 27 septembre 1965) avec les présidents des délégations nationales afin d'étudier avec eux les possibilités de mieux faire connaître les activités de l'Assemblée de l'U.E.O. dans les pays membres.

APPENDIX I — ANNEXE I

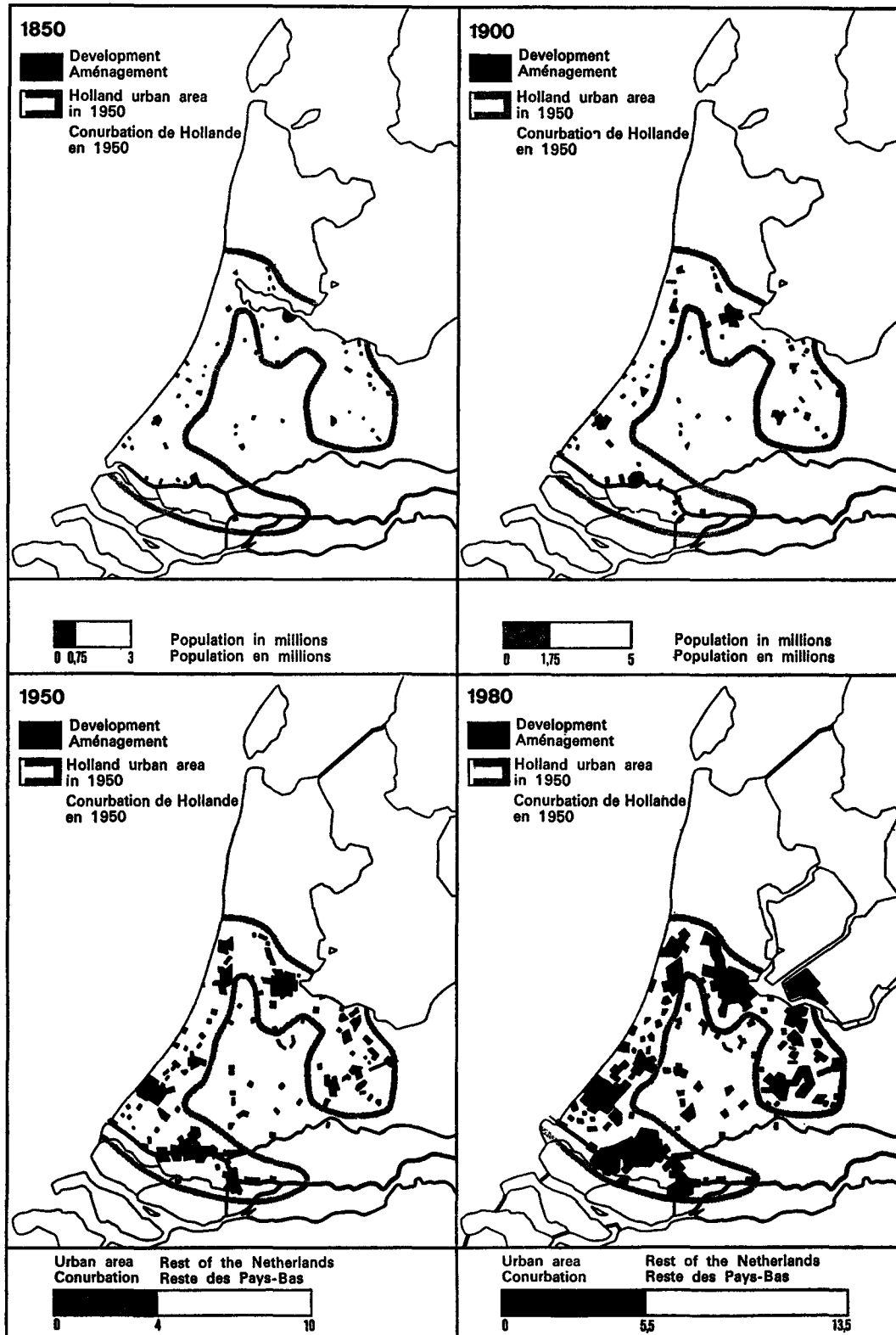
Brussels urban area and peripheral federations
Agglomération de Bruxelles et fédérations périphériques



<i>Brussels urban area :</i>	<i>Hal federation :</i>	<i>Agglomération bruxelloise :</i>	<i>Fédération Hal :</i>
19 communes	22 communes	19 communes	22 communes
16,179 hectares	17,596 hectares	16.179 ha	17.596 ha
1,073,111 inhabitants	101,535 inhabitants	1.073.111 habitants	101.535 habitants
<i>Vilvorde federation :</i>	<i>Tervuren federation :</i>	<i>Fédération Vilvorde :</i>	<i>Fédération Tervuren :</i>
15 communes	11 communes	15 communes	11 communes
13,469 hectares	15,258 hectares	13.469 ha	15.258 ha
97,456 inhabitants	46,529 inhabitants	97.456 habitants	46.529 habitants
<i>Asse federation :</i>	<i>Zaventem federation :</i>	<i>Fédération Asse :</i>	<i>Fédération Zaventem :</i>
25 communes	13 communes	25 communes	13 communes
18,933 hectares	9,479 hectares	18.933 ha	9.479 ha
104,854 inhabitants	63,290 inhabitants	104.854 habitants	63.290 habitants

APPENDIX II — ANNEXE II

Expansion of the Holland urban area
Expansion de la conurbation de Hollande



APPENDIX III — ANNEXE III

Table of action in the parliaments of member countries
(Totals by country for each part-session from 1964 to 1971)

Tableau concernant les interventions dans les parlements des pays membres
(Totaux par pays par partie de session de 1964 à 1971)

Recommendations adopted in Recommandations adoptées en	Member countries — Pays membres							Total Totaux	
	Belgium Belgique	France	Italy Italie	Luxembourg	Netherlands Pays-Bas	Fed. Rep. of Germany Rép. Féd. d'Allemagne	United Kingdom Royaume-Uni		
1964	I	3	0	3	0	4	6	2	18
	II	1	14	8	1	1	2	0	28
1965	I	0	7	12	0	0	5	10	34
	II	0	4	12	0	5	7	18	46
1966	I	2	11	12	1	3	8	16	53
	II	0	1	37	0	1	4	2	45
1967	I	9	5	18	2	4	8	9	55
	II	5	4	11	0	2	14	7	43
1968	J	2	3	19	0	9	12	21	66
	II	4	11	3	1	7	8	26	60
Total 1966-68		37	78	174	8	59	110	130	596
1969	I	4	5	1	0	0	4	18	32
	II	7	10	7	0	4	13	18	59
1970	I	0	0	3	0	0	5	0	8
	II	3	15	4	2	3	10	10	47
1971	I	0	0	3	0	0	14	6	23
	II	0	4	6	0	6	5	4	25
Total 1966-1971		51	112	198	10	72	161	186	790
Yearly average Moyenne annuelle		3.19	7.00	12.38	0.63	4.50	10.06	11.63	7.05

APPENDIX IV — ANNEXE IV

Table of interventions (debates, questions, replies, etc.) on texts adopted since June 1970
Tableau concernant les interventions (débat, questions, réponses, etc.) relatives aux textes adoptés depuis juin 1970

Session	Recommendation Rec. n°	Transmitted to parliaments Transmise aux parlements	Belgium Belgique	France	Italy Italie	Luxembourg	Netherlands Pays-Bas	Fed. Rep. of Germany Rép. Féd. d'Allemagne	United Kingdom Royaume-Uni	Total Totaux	Total for each part-session Totaux par partie de session
June Juin 1970	196	x			1			2		3	8
	197									—	
	198	x			2			3		5	
	Rés. 45 Dir. 35									—	
Nov. 1970	199		2	6	1		2	2	6	—	47
	200				1					19	
	201	x			1					1	
	202	x			2			2		4	
	203									—	
	Rés. 46 Dir. 36									—	
Other action in 1970 Interventions diverses en 1970			1	9	—	2	1	6	4	23	
June Juin 1971	204	x			1			2	2	5	23
	205									—	
	206									—	
	207	x			1			4	2	7	
	208									—	
	209	x			1			2	2	5	
	210									—	
	Rés. 47						4		4		
	Rés. 48						2		2		
	Rés. 49								—		
Nov. 1971	211	x		4	2					6	25
	212	x			1					1	
	213									—	
	214									—	
	215									—	
	216	x			1					1	
	217	x			1					1	
		Rés. 50								—	
	Dir. 40						2		2		
Other action in 1971 Interventions diverses en 1971					1		4	5	4	14	

Land	Composition of parliament	Duties of members	Method of election	Number of members	Conditions for nomination	Incompatibilities	People's rights	Referendum
Baden Württemberg	<i>Article 27.1</i> The <i>Landtag</i> shall be elected by the people.	<i>Article 27.3</i> Members represent the whole population and are not bound by any orders, being subject only to their own consciences.	<i>Article 28.1</i> Uninominal ballot with proportional adjustment.	<i>Article 1 EL</i> 120	<i>Article 11 EL</i> Must be at least 21 years of age. <i>Article 8 EL</i> Must have been resident in Baden-Württemberg for at least six months.		<i>Articles 26.1 and 43.1</i> 200,000 electors for dissolving the <i>Landtag</i> .	<i>Articles 43.1 and 60</i>
Bavaria	<i>Article 13.1</i> The <i>Landtag</i> shall be composed of representatives of the population of Bavaria.	<i>Article 13.2</i> Members represent the whole population and not a political party. They are responsible only to their own consciences and are not bound by orders.	<i>Article 14.1</i> Adjusted proportional representation.	<i>Article 38 EL</i> 204	<i>Article 14.2</i> Must be at least 25 years of age. <i>Article 1 EL</i> Must have been resident in Bavaria for at least six months.	<i>Article 38</i> May not be members of the Senate.	<i>Articles 4, 5.1 and 18.3</i> 1 million electors for dissolving the <i>Landtag</i> . <i>Articles 71 and 74</i> One-tenth of the electorate for a bill.	
Berlin	<i>Article 25.1</i> The <i>Abgeordnetenhaus</i> shall be elected by the people.		<i>Article 8 EL</i> 120 members elected by simple majority; 80 elected by proportional representation.	<i>Article 25.2</i> 200	<i>Article 26.4</i> Must be at least 23 years of age. <i>Article 26.3</i> Must have been resident in Berlin for at least six months.		<i>Articles 2.2, 3.1, 39.1 and 49</i> One-fifth of the electorate for a bill.	<i>Articles 39.1 and 49</i>
Bremen	<i>Article 83</i> The members of the <i>Bürgerschaft</i> shall represent the whole population.	<i>Article 83</i> Members are bound to respect the law and be loyal to Bremen. They are responsible only to their own consciences and are not bound by orders.	<i>Article 6 EL</i> Proportional representation.	<i>Article 75</i> 100	<i>Article 5.1 EL</i> Must be at least 21 years of age. <i>Article 5.1 EL</i> Must have been resident in Bremen for at least one year.	<i>Article 108</i> May not be members of the Senate.	<i>Articles 66, 67 and 70 C</i> One-fifth of the electorate for a bill.	<i>Articles 66, 69 et seq.</i>
Hamburg	<i>Article 6.1</i> The <i>Bürgerschaft</i> shall be the parliament of the <i>Land</i> .	<i>Article 7</i> Members represent the whole population. They are responsible only to their own consciences and are not bound by orders.	<i>Article 4 EL</i> Proportional representation.	<i>Article 6</i> 120	<i>Article 10 EL</i> Must be at least 21 years of age. <i>Article 6 EL</i> Must have been resident in Hamburg for at least three months.	<i>Article 38 a</i> May not be members of the Senate.	No.	No.
Hessen	<i>Article 75</i> The <i>Landtag</i> shall be composed of deputies elected by the people.	<i>Article 77</i> Members represent the whole population.	<i>Article 7 EL</i> 55 members elected by uninominal ballot; 55 elected by proportional representation.	<i>Article 1 EL</i> 110	<i>Article 5 EL</i> Must be at least 21 years of age. <i>Article 5 EL</i> Must have been resident in Hessen for at least one year.		<i>Articles 71, 117 and 124</i> One-fifth of the electorate for a bill.	<i>Articles 63, 71, 116 and 124</i>
Lower Saxony	<i>Article 3.1</i> The <i>Landtag</i> shall be composed of deputies elected by the people.	<i>Article 3.1</i> Members represent the whole population. They are responsible only to their own consciences and are not bound by orders.	<i>Article 1 EL</i> 95 members elected by uninominal ballot; 54 elected by proportional representation.	<i>Article 1 EL</i> 149	<i>Article 6 EL</i> Must be at least 21 years of age. Must have been resident in Lower Saxony for more than six months. Must have been of German nationality for more than one year.		No.	No.
North Rhine-Westphalia	<i>Article 30.1</i> The <i>Landtag</i> shall be composed of deputies elected by the people.	<i>Article 30.2</i> Members vote in accordance with their own convictions, bearing in mind only the well-being of the people; they are not bound by orders.	<i>Article 14 EL</i> Election by uninominal ballot and proportional representation.	<i>Articles 13 and 33 EL</i> 200	<i>Article 31.2</i> Must be at least 23 years of age and be resident in North Rhine-Westphalia.		<i>Articles 2, 3.1 and 68</i> One-fifth of the electorate for legislative matters.	<i>Articles 2, 3.1 and 68</i>
Rhineland Palatinate	<i>Article 79</i> The <i>Landtag</i> shall be composed of deputies elected by the people.	<i>Article 79</i> Members represent the whole population. They are responsible only to their own consciences and are not bound by orders.	<i>Article 80</i> Proportional representation.	<i>Article 79</i> 100	<i>Article 80</i> Must be at least 21 years of age. <i>Article 2 EL</i> Must have been resident in the Rhineland Palatinate for at least three months. <i>Article 29 EL</i> Must have been of German nationality for at least one year.		<i>Articles 75, 76, 108 and 109</i> One-fifth of the electorate for legislative matters and dissolving the <i>Landtag</i> . <i>Article 115</i> One-twentieth of the electorate if the <i>Landtag</i> does not publish a law.	<i>Articles 76 and 107</i>
Saar	<i>Article 67</i> The <i>Landtag</i> shall be elected by the people.	<i>Article 68</i> Members represent the whole population. They are responsible only to their own consciences and are not bound by orders.	<i>Article 68</i> Proportional representation.	<i>Article 68</i> 50	<i>Article 17 EL</i> Must be at least 23 years of age. <i>Article 13 EL</i> Must have been resident in the Saar for at least three months.		No.	<i>Articles 62, 67, 101 and 102</i>
Schleswig-Holstein	<i>Article 9.1</i> The <i>Landtag</i> shall be composed of deputies elected by the people.	<i>Article 9.2</i> Members represent the whole population. They are responsible only to their own consciences and are not bound by orders.	<i>Article 1 EL</i> 44 members elected by uninominal ballot; 29 elected by proportional representation.	<i>Article 1 EL</i> 73	<i>Article 9 EL</i> Must be at least 21 years of age. Must have been resident in Schleswig-Holstein for at least six months. Must have been of German nationality for at least one year.		No.	No.

Land de :	Composition de l'assemblée	Situation des membres	Mode d'élection	Nombre de députés	Conditions d'éligibilité	Incompatibilité avec le mandat	Droit d'initiative du peuple	Référendum
Bade-Wurtemberg	Article 27.1 Le « Landtag » est la représentation élue du peuple.	Article 27.3 Les députés représentent l'ensemble de la population, ne sont liés ni par des ordres, ni par des directives et ne sont soumis qu'à leur conscience.	Article 28.1 Scrutin uninominal avec correctif proportionnel.	Article 1 LE 120	Article 11 LE 21 ans accomplis. Article 8 LE Résidence de plus de 6 mois en Bade-Wurtemberg.		Articles 26.1 et 43.1 200.000 électeurs pour la dissolution du « Landtag ».	Articles 43.1 et 60
Bavière	Article 13.1 Le « Landtag » est composé des députés du peuple bavarois.	Article 13.2 Les députés représentent l'ensemble de la population et non un parti politique. Ils ne sont responsables que vis-à-vis de leur conscience et ne sont pas liés par des ordres.	Article 14.1 Représentation proportionnelle corrigée.	Article 38 LE 204	Article 14.2 25 ans accomplis. Article 1 LE Résidence de plus de 6 mois en Bavière.	Article 38 Les députés ne peuvent être membres du Sénat.	Articles 4, 5.1 et 18.3 1 million d'électeurs pour la dissolution du « Landtag ». Articles 71 et 74 Un dixième des électeurs pour un projet de loi.	Articles 18.3 et 74
Berlin	Article 25.1 La « Abgeordnetenhaus » est la représentation élue du peuple.		Article 8 LE 120 députés élus à la majorité simple ; 80 députés élus à la représentation proportionnelle.	Article 25.2 200	Article 26.4 23 ans accomplis. Article 26.3 Résidence de plus de 6 mois à Berlin.		Articles 2.2, 3.1, 39.4 et 49 Un cinquième des électeurs pour un projet de loi.	Articles 39.1 et 49
Brême	Article 83 Les membres du « Bürgerschaft » sont les représentants de l'ensemble de la population.	Article 83 Les députés sont tenus d'observer les lois et d'être loyaux envers Brême. De plus, ils ne sont responsables que vis-à-vis de leur conscience et ne sont pas liés par des ordres.	Article 6 LE Représentation proportionnelle.	Article 75 100	Article 5.1 LE 21 ans accomplis. Article 5.1 LE Résidence de plus d'un an à Brême.	Article 108 Les députés ne peuvent être membres du Sénat.	Articles 66, 67 et 70 C Un cinquième des électeurs pour un projet de loi.	Articles 66, 69 et suivants
Hambourg	Article 6.1 Le « Bürgerschaft » est le parlement du Land.	Article 7 Les députés représentent l'ensemble de la population, ils ne sont responsables que vis-à-vis de leur conscience et ne sont pas liés par des ordres.	Article 4 LE Représentation proportionnelle.	Article 6 120	Article 10 LE 21 ans accomplis. Article 6 LE Résidence de plus de 3 mois à Hambourg.	Article 38 a Les députés ne peuvent être membres du Sénat.	Non	Non
Hesse	Article 75 Le « Landtag » est formé des députés élus par le peuple.	Article 77 Les députés représentent l'ensemble de la population.	Article 7 LE 55 députés élus au scrutin uninominal ; 55 députés élus à la représentation proportionnelle.	Article 1 LE 110	Article 5 LE 21 ans accomplis. Article 5 LE Résidence de plus d'un an en Hesse.		Articles 71, 117 et 124 Un cinquième des électeurs pour un projet de loi.	Articles 63, 71, 116 et 124
Basse-Saxe	Article 3.1 Le « Landtag » est formé des députés élus par le peuple.	Article 3.1 Les députés représentent l'ensemble de la population, ils ne sont liés ni par des ordres, ni par des directives et ne sont soumis qu'à leur conscience.	Article 1 LE 95 députés élus au scrutin uninominal ; 54 députés élus à la représentation proportionnelle.	Article 1 LE 149	Article 6 LE Plus de 21 ans. Résidence de plus de 6 mois en Basse-Saxe. Etre de nationalité allemande depuis au moins un an.		Non	Non
Rhénanie du Nord-Westphalie	Article 30.1 Le « Landtag » est formé des députés élus par le peuple.	Article 30.2 Les députés votent selon leurs propres convictions, conditionnées uniquement par le bien-être du peuple ; ils ne sont pas liés par des ordres.	Article 14 LE Election au scrutin uninominal et à la représentation proportionnelle.	Articles 13 et 33 LE 200	Article 31.2 23 ans accomplis. Résidence en Rhénanie du Nord-Westphalie.		Articles 2, 3.1 et 68 Un cinquième des électeurs pour les questions législatives.	Articles 2, 3.1 et 68
Rhénanie-Palatinat	Article 79 Le « Landtag » est formé des députés élus par le peuple.	Article 79 Les députés représentent l'ensemble de la population, ne sont soumis qu'à leur propre conscience et ne sont pas liés par des ordres.	Article 80 Election à la représentation proportionnelle.	Article 79 100	Article 80 21 ans accomplis. Article 2 LE Résidence de plus de 3 mois en Rhénanie-Palatinat. Article 29 LE Etre de nationalité allemande depuis au moins un an.		Articles 75, 76, 108 et 109 Un cinquième des électeurs pour les questions législatives et pour la dissolution du « Landtag ». Article 115 Un vingtième des électeurs si le « Landtag » ne fait pas publier une loi.	Articles 76 et 107
Sarre	Article 67 Le « Landtag » est la représentation élue du peuple.	Article 68 Les députés représentent l'ensemble de la population, ne sont soumis qu'à leur conscience et ne sont liés ni par des ordres, ni par des directives.	Article 68 Election à la représentation proportionnelle.	Article 68 50	Article 17 LE 23 ans accomplis. Article 13 LE Résidence de plus de 3 mois en Sarre.		Non	Articles 62, 67, 101 et 102
Schleswig-Holstein	Article 9.1 Le « Landtag » est formé des députés élus par le peuple.	Article 9.2 Les députés représentent l'ensemble de la population, ne sont liés ni par des ordres, ni par des directives et ne sont responsables que vis-à-vis de leur conscience.	Article 1 LE 44 députés élus au scrutin uninominal ; 29 députés élus à la représentation proportionnelle.	Article 1 LE 73	Article 9 LE 21 ans accomplis. Résidence de plus de 6 mois en Schleswig-Holstein. Etre de nationalité allemande depuis au moins un an.		Non	Non

**Technological collaboration in a European framework
— Reply to the Seventeenth Annual Report of the Council**

REPORT¹

**submitted on behalf of the
Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions²
by Mr. Elvinger, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on technological collaboration in a European framework

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Elvinger, Rapporteur

Introduction

Chapter I: Recent European conferences on technology

Chapter II: Political approach — Technology assessment and priorities

Chapter III: Reply to the Seventeenth Annual Report of the Council

Conclusions

APPENDIX

Resolution of the Council of Ministers concerning the future multiannual Euratom programme within the enlarged Community — 20th December 1971

1. Adopted in Committee by 10 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee: Mr. de Montesquiou (Chairman); MM. La Loggia, Rinderspacher (Vice-Chairmen); MM. Capelle, de Chevigny, Cornelissen, Corti, Draeger, Elvinger, de Goede (Substitute: Nederhorst), Lloyd, Dr. Mabon, MM. Nothomb (Substitute: de Stezhe),*

Pecoraro, Richter, Lord Selsdon, MM. Treu, Van Lent, Mrs. Walz, MM. Whitlock, Yvon.

Also present: Mr. Kahn-Ackermann.

N.B. The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.

**La collaboration technologique dans un cadre européen
— Réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil**

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la
Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale ²
par M. Elvinger, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur la collaboration technologique dans un cadre européen

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Elvinger, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Les récentes conférences européennes sur la technologie

Chapitre II : Approche politique — L'évaluation des techniques et les priorités

Chapitre III : Réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil

Conclusions

ANNEXE

Résolution du Conseil des Ministres sur le futur programme pluriannuel de l'Euratom dans le cadre de la Communauté élargie — 20 décembre 1971

1. Adopté par la commission par 10 voix contre 0 et 1 abstention.

2. Membres de la commission : M. de Montesquiou (président); MM. La Loggia, Rinderspacher (vice-présidents); MM. Capelle, de Chevigny, Cornelissen, Corti, Draeger, Elvinger, de Goede (suppléant : Nederhorst), Lloyd, Dr. Mabon, MM. Nothomb (suppléant : de Stezhe),

Pecoraro, Richter, Lord Selsdon, MM. Treu, Van Lent, Mme Walz, MM. Whitlock, Yvon.

Etait également présent : M. Kahn-Ackermann.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on technological collaboration in a European framework

The Assembly,

Noting the conclusion of the co-operative agreements dealing with specific projects on computers, telecommunications, metallurgy and nuisances during the technology conference in Brussels on 22nd and 23rd November 1971 ;

Regretting that no European technological policy was discussed or adopted ;

Aware that Europe's combined resources are different from the sum of the resources of the member States and that Europe's objectives therefore should not be the sum of the objectives of the member States ; and convinced that, unless this principle is adopted at the next summit conference, no European policy for technology will be formulated in the near future,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Draw the attention of the member governments, in their preparations for the summit conference, to the fact that :

1. An important all-European effort in advanced large-scale technology providing, *inter alia*, for essential co-ordination and rationalisation measures will have to be made in the next ten years in such fields as the protection of the environment, supersonic air transport, computers, deep-sea mineral exploration and mining, fish ranching in the ocean, as well as satellite systems for communications and earth resources;
2. Decisions on these programmes will have to be taken soon and priorities laid down if results are to be achieved ;
3. A European market for the products of advanced technology, especially in the public sector, should be established.

Projet de recommandation
sur la collaboration technologique dans un cadre européen

L'Assemblée,

Prenant note de la conclusion d'accords de coopération sur des projets spécifiques relatifs aux ordinateurs, aux télécommunications, à la métallurgie et aux nuisances, au cours de la conférence sur la technologie tenue à Bruxelles les 22 et 23 novembre 1971 ;

Regrettant qu'aucune politique technologique européenne n'ait été examinée ou adoptée ;

Consciente de ce que les ressources combinées de l'Europe diffèrent de la somme des ressources des Etats membres et de ce que les objectifs de l'Europe ne doivent pas, en conséquence, être la somme des objectifs des Etats membres ; et convaincue que, faute de voir ce principe adopté à la prochaine conférence au sommet, aucune politique européenne ne sera définie pour la technologie dans le proche avenir,

RECOMMANDE AU CONSEIL

D'attirer l'attention des gouvernements membres, lorsqu'ils prépareront la conférence au sommet, sur le fait qu'il faudra :

1. Accomplir, au cours des dix prochaines années, en prévoyant notamment les mesures de coordination et de rationalisation indispensables, un important effort dans toute l'Europe, en matière de technologie de pointe sur une grande échelle, dans les domaines tels que la protection de l'environnement, les transports aériens supersoniques, les ordinateurs, la prospection et l'exploitation des minéraux en eau profonde, l'aquiculture, de même que les systèmes de satellites de télécommunications et de prospection des ressources terrestres ;
2. Prendre bientôt des décisions sur ces programmes, en précisant les priorités, si l'on veut parvenir à des résultats ;
3. Créer un marché européen pour les produits de la technologie avancée, et notamment dans le secteur public.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Elvinger, Rapporteur)

Introduction

1. In his report "Political decision-making and advanced technology"¹ your Rapporteur came to the conclusion that co-ordination of the procurement policies of the national authorities of the member States was one of the principal elements in the promotion of European co-operation in the field of advanced technology.

2. In reply to a written question on this subject put by your Rapporteur, the WEU Council of Ministers stated on 5th March 1971 that it fully supported a joint study of procurement policies of the national authorities in all fields, including that of advanced technology. Your Rapporteur was happy to note that the Council agreed that such concertation of procurement policies would help towards the definition of a joint policy in these fields.

3. On 18th November 1971, in its reply to Recommendation 206 on the prospects of scientific and technical co-operation, the Council shared the opinion of the Assembly that it would be desirable to establish close European collaboration in scientific and technical matters. Moreover, this point of view had already been expressed in the final communiqué of the meeting of Heads of State and of Government of the member States of the European Communities, held in The Hague on 1st and 2nd December 1969. In the communiqué they "reaffirmed their readiness to continue more intensively the activities of the Community with a view to co-ordinating and promoting industrial research and development in the principal sectors concerned, in particular by means of common programmes". They also decided "to supply the financial means for the purpose".

4. Thus, even at the highest level of government, it was decided to foster European scientific and technical co-operation and provide the necessary funds. At the same time, the principle of a common procurement policy was accepted. However, events in 1970 and 1971 did not correspond to the promising signs noted since the end of 1969.

5. After taking office on 1st July 1970, the new Commission of the Communities made important proposals to the Council of Ministers. In its reply of 18th November 1971 to Recommendation 206, the WEU Council announced that substantial progress would now be made with the work of the Scientific and Technical Co-operation Group (COST Group). It expressed the hope that this would be one of the first steps towards an overall plan for European co-operation in the scientific and technological field.

6. The Council considered that it should provide political encouragement for this, but stated that to avoid duplication of effort, WEU should not undertake an effective rôle in this field. Your Rapporteur fully agrees with the Council's statement; he too believes that the Assembly's competent Committee should restrict itself to giving political encouragement at parliamentary level. This is all the more important since European technological co-operation has been hindered for more than ten years — mainly due to a lack of political consensus. This is dangerous for Europe's military, economic and industrial prospects.

7. The present trend of public research and development spending in Europe will also have to be reversed. The ratio of public research and development expenditure to the gross national product — 1% in the Community in 1967 — was as little as 0.9% in 1970 and appears unlikely to return to its initial level for 1971.

8. An analysis of this trend was recently carried out by the Committee on Scientific and Technical Research Policy (Aigrain Group); it came to the conclusion that between 1967 and 1971 the real per capita increase in the research and development effort had been very modest indeed. Whereas research and development funding for military purposes has been falling steadily in all Community countries (from 24.7% in 1967 to 17.7% in 1971 — from \$892 million to \$872 million), civil appropriations have increased by 50.9% during the period 1967-71, an average of 10.8%. Overall percentage of research and development expenditure therefore shows a slight

¹ Document 522, 7th October 1970.

Exposé des motifs

(présenté par M. Elvinger, rapporteur)

Introduction

1. Dans son rapport sur « La prise des décisions politiques et les techniques de pointe »¹, votre rapporteur était arrivé à la conclusion que la coordination des politiques d'achat des pouvoirs publics des Etats européens était l'un des principaux éléments permettant de favoriser la coopération européenne dans le domaine de la technologie avancée.

2. Répondant à une question écrite de votre rapporteur à ce sujet, le Conseil des Ministres de l'U.E.O. a affirmé, le 5 mars 1971, qu'il donnait tout son appui à l'étude en commun des politiques d'achat par les autorités nationales dans tous les domaines, y compris celui de la technologie avancée. Votre rapporteur a été heureux de noter que le Conseil reconnaissait que cette concertation des politiques d'achat faciliterait la définition d'une politique commune dans ces domaines.

3. Le 18 novembre de la même année, le Conseil, dans sa réponse à la Recommandation n° 206 sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique, a estimé avec l'Assemblée qu'il serait souhaitable d'instituer une étroite coopération européenne dans le domaine scientifique et dans celui des techniques de pointe. De plus, ce point de vue avait déjà été exprimé dans le communiqué final publié à l'issue de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres des Communautés européennes, tenue à La Haye les 1^{er} et 2 décembre 1969, et dans lequel ceux-ci avaient « réaffirmé leur volonté de poursuivre plus intensément l'activité de la Communauté en vue de coordonner et d'encourager la recherche et le développement industriel des principaux secteurs de pointe, notamment par des programmes communautaires », tout en décidant « de fournir les moyens financiers à cet effet ».

4. Ainsi, même à l'échelon gouvernemental le plus élevé, il a été décidé d'encourager la coopération scientifique et technique en Europe et de dégager les crédits nécessaires, tandis que le principe d'une politique commune d'achat était approuvé. Néanmoins, les événements de 1970 et 1971 n'ont pas confirmé les signes prometteurs enregistrés depuis la fin de 1969.

5. Après son entrée en fonction le 1^{er} juillet 1970, la nouvelle Commission des Communautés a formulé d'importantes propositions au Conseil des Ministres. Dans sa réponse du 18 novembre 1971 à la Recommandation n° 206, le Conseil de l'U.E.O. annonçait que des progrès importants avaient été accomplis au sein du Groupe de Coopération Scientifique et Technique (COST), en exprimant l'espoir que ce pourrait être un premier pas vers la réalisation d'un plan d'ensemble de coopération européenne dans les domaines scientifique et technologique.

6. A son avis, il convenait d'apporter un encouragement politique à cette action mais, pour éviter toute dispersion des efforts, l'U.E.O. ne devrait pas jouer un rôle effectif dans ce domaine. Votre rapporteur souscrit entièrement à cette déclaration du Conseil ; il estime lui aussi que la commission compétente de l'Assemblée doit se borner à donner un encouragement politique sur le plan parlementaire. Ceci est d'autant plus important que la coopération technologique en Europe est, depuis plus de dix ans, entravée essentiellement par l'absence de consensus politique et que les perspectives militaires, économiques et industrielles de l'Europe s'en trouvent menacées.

7. Il faudra également renverser la tendance que connaît actuellement en Europe le financement par l'Etat de la recherche et du développement. Le taux de la participation financière de l'Etat à la recherche et au développement par rapport au Produit National Brut — 1 % dans la Communauté en 1967 — n'a été que de 0,9 % en 1970 et ne semble pas devoir revenir à son niveau initial en 1971.

8. La Commission de la Politique de la recherche scientifique et technique (Groupe Aigrain) a récemment analysé cette tendance et elle est arrivée à la conclusion qu'entre 1967 et 1971, l'accroissement réel de l'effort de recherche et de développement par habitant avait été extrêmement modeste, tandis que les crédits pour la recherche et le développement à des fins militaires ont diminué régulièrement dans l'ensemble des pays de la Communauté (tombant de 24,7 % en 1967 à 17,7 % en 1971, soit de 892 à 872 millions de dollars). Par contre, les affectations à des fins civiles ont augmenté de 50,9 % dans la période 1967-71, soit en moyenne de 10,8 %. Le

1. Document 522, 7 octobre 1970.

increase. This is mainly due to increased funds for the improvement of the environment — in all countries these were increased by almost 10 % in 1971 — and larger appropriations for higher education. The Community's contributions to bilateral or multilateral projects however have decreased in relative value from 13.1 % of total spending in 1967 to 9.2 % in 1971 ; this is mainly due to the difficulties concerning Euratom and a levelling off of research and development funding for civil aviation.

9. With these facts in mind, nineteen European Ministers of Technology met in Brussels on 22nd and 23rd November 1971 at the invitation of the Community. The purpose of the meeting was to establish the foundations for European co-operation in the scientific and technical field. The Ministers had to decide on the implementation of concrete projects of an industrial nature as well as directives for the protection of the environment. The conference marked the culmination of work carried out by a number of study groups since 1967.

10. In the conclusions to his earlier report, your Rapporteur stated that he would not go so far as to say that if Euratom ceased to exist the European projects for technological collaboration would never see the light of day but it was clear that in this event governments and industry would hesitate to commit themselves seriously with regard to these projects. Now, nearly two years later, the existence of Euratom is still under discussion and therefore no overall scientific and technological policy can be worked out¹. The main difference of opinion between the Euratom member governments is whether it should execute a Community programme or programmes which are complementary to national programmes. For this reason too Euratom's existence will remain in balance as long as there is such a divergence of opinion.

CHAPTER I

Recent European conferences on technology

11. The Committee has twice proposed to the Council of Ministers that the member States

1. See the Resolution of the Council of Ministers of 20th December 1971 at Appendix.

convene a ministerial conference on technology in order to co-ordinate their technological policies and prepare priority decisions with a view to ensuring Europe's technological position in the world. The Council has stated that such a meeting cannot be contemplated in the near future but it acknowledged the potential importance and utility of convening such a conference to discuss these matters. It referred to the conference held on 22nd and 23rd November of the Ministers of Technology of the nineteen European States which are members of the Scientific and Technical Co-operation Group. The results of this meeting however were of course not sufficient for the elaboration of the overall scientific and technological policy required by Europe if it is to make the most of its resources in manpower and money.

12. On 14th October 1971 a meeting was held of Ministers of Science of the OECD countries. They decided to intensify scientific and technical co-operation among the OECD countries in order to achieve common economic, social and environmental objectives in the 1970s and to ensure more effective utilisation of resources for research and development. The Ministers stressed the growing importance of harmonising national efforts as distinct from the creation of centralised international institutions :

"They recommended that the organisation should assemble information on the performance of international and bilateral programmes and projects, propose means for establishing better relationships between national and international efforts, and suggest to governments the alternative solutions for dealing with new problems of international co-operation."¹

13. The Ministers therefore proposed the same technical guidelines as the Councils of Ministers of the Communities and WEU.

14. In October 1967, in the framework of the European Communities, the member States asked a group of Community experts to investigate the practicability of co-operation in the field of scientific and technical research.

1. OECD press release, 14th October 1971.

pourcentage global des dépenses de recherche et de développement marque donc une légère augmentation, due principalement à l'accroissement des crédits consacrés à l'amélioration de l'environnement — qui ont été majorés d'environ 10 % dans tous les pays en 1971 — et à un effort en faveur de l'enseignement supérieur. Les contributions de la Communauté aux projets bilatéraux ou multilatéraux ont cependant diminué en valeur relative, passant de 13,1 % de l'ensemble des dépenses en 1967 à 9,2 % en 1971, ce qui s'explique principalement par les difficultés rencontrées par l'Euratom et par le plafonnement des crédits pour la recherche et le développement dans l'aviation civile.

9. C'est conscients de ces réalités que dix-neuf ministres européens de la technologie se sont réunis à Bruxelles les 22 et 23 novembre 1971, à l'invitation de la Communauté, en vue de jeter les bases d'une coopération européenne dans le domaine scientifique et technique et de décider la mise en œuvre d'actions concrètes à finalité industrielle ou destinées à protéger l'environnement. Cette conférence a été l'aboutissement des travaux exécutés depuis 1967 par un certain nombre de groupes d'étude.

10. Dans les conclusions de son précédent rapport, votre rapporteur déclarait qu'il n'irait pas jusqu'à dire que si l'Euratom cessait d'exister, les projets européens de coopération technologique ne verraient jamais le jour, mais qu'il était clair que les gouvernements et l'industrie hésiteraient dans ce cas à s'engager sérieusement en ce qui concerne lesdits projets. Or, près de deux ans plus tard, l'existence de l'Euratom est toujours en question et il est, par conséquent, impossible d'élaborer une politique d'ensemble pour la science et la technologie¹. Les gouvernements membres s'opposent essentiellement sur la question de savoir si l'Euratom devrait exécuter un programme communautaire ou des programmes qui viennent compléter les programmes nationaux. Pour cette raison également l'existence de l'Euratom restera incertaine tant que cette divergence d'opinions subsistera.

CHAPITRE I

Les récentes conférences européennes sur la technologie

11. La commission a proposé à deux reprises au Conseil des Ministres que les Etats membres

1. Voir la résolution du Conseil des Ministres du 20 décembre 1971 en annexe.

convoquent une conférence ministérielle sur la technologie afin de coordonner leurs politiques dans ce domaine et de préparer les décisions à prendre en priorité pour assurer la position technologique de l'Europe dans le monde. Le Conseil a déclaré que cette réunion ne saurait être envisagée dans l'immédiat, tout en reconnaissant l'importance et l'utilité virtuelles d'une telle conférence pour l'examen de ces questions. Il se référerait à la conférence des ministres de la technologie des dix-neuf Etats européens membres du Groupe de Coopération Scientifique et Technique, qui s'est tenue les 22 et 23 novembre. Néanmoins, les résultats de cette réunion n'ont, naturellement, pas été suffisants pour permettre d'élaborer la politique globale de la science et de la technologie dont l'Europe a besoin si elle veut tirer le maximum de ses ressources en main-d'œuvre et en argent.

12. Le 14 octobre 1971 a eu lieu une réunion des ministres de la science des pays de l'O.C.D.E. Ceux-ci ont décidé d'intensifier, d'ici à 1980, la coopération scientifique et technique entre les pays de l'O.C.D.E. afin d'atteindre les objectifs communs dans le domaine économique et social et dans celui de l'environnement et d'assurer une utilisation plus efficace des ressources pour la recherche et le développement. Les ministres ont souligné l'importance croissante d'une harmonisation des efforts nationaux, en la distinguant de la création d'institutions centralisées à l'échelon international :

« En conséquence, ils ont recommandé que l'organisation rassemble des renseignements sur les résultats des programmes et projets internationaux et bilatéraux, propose les moyens d'instaurer une meilleure coordination des efforts nationaux et internationaux et suggère aux gouvernements les diverses approches qui leur permettraient de faire face aux nouveaux problèmes de la coopération internationale. »¹

13. Les ministres ont donc proposé des directives techniques identiques à celles du Conseil des Ministres des Communautés et de l'U.E.O.

14. En octobre 1967, dans le cadre des Communautés européennes, les Etats membres ont chargé un groupe d'experts communautaires d'examiner les possibilités d'une coopération dans le domaine de la recherche scientifique et technique.

1. Communiqué de presse de l'O.C.D.E., 14 octobre 1971.

15. The agreements reached by the nineteen Ministers on 22nd and 23rd November 1971 relate to seven collaborative projects involving a total expenditure of some \$20 million spread over two to five years depending on the project. After four years of consultations and discussions the first small step forward has been made, although it is perhaps only an experimental step as the type of project decided on is not a prestige project but is aimed at meeting the demands of society and social advancement.

16. The participants at the conference of the nineteen Ministers of Technology also voted unanimously in favour of a resolution "confirming their willingness to co-operate, on a European basis, in carrying out practical research and development projects in the scientific and technical fields and to adopt, for that purpose, the most flexible forms of co-operation possible, in particular co-ordination of the work of their research organisations". It is here that the conference of the nineteen reached the same conclusion as the OECD conference.

17. The second step to be undertaken within the Community will be the drafting of co-operation agreements by a group of senior officials on the following four subjects :

- (i) the setting up of a European information centre on computer programmes ;
- (ii) the establishment of a medium-range weather forecasting centre ;
- (iii) a study on electronic traffic aids ;
- (iv) a study on an oceanographic and meteorological data-acquisition network.

18. The Council of Ministers of the Community again met in Brussels on 20th December 1971 in order to try to reach agreement on a Community research programme. The Council adopted a single one-year "caretaker" programme for 1972.

19. The Commission was of the opinion that a three-year Community research programme for 1972-74 could be successfully concluded only if nuclear policy became part of the overall policy for scientific, technical and industrial progress.

In the nuclear sector therefore it is crucial to adopt a joint policy and accept a minimum research programme for the European Atomic Energy Community.

20. Speaking after the meeting of the Council of Ministers on 6th December 1971, Mr. Spinelli stated :

"A genuine solution to the problems involved would necessitate a radical change in the manner in which the institutions operate.

As long as Community decisions — in this case those which affect scientific co-operation — are taken by a Council of Ministers, each of whom is governed by his own national interests, results such as those achieved tonight will be the order of the day. Even if some agreement is reached on 20th December out of sheer desperation, it will only be a one-year stop-gap programme which, as everyone admits, including the Ministers themselves, has little to do with the actual needs of the Community.

In order to clear the way for the changes urgently required within the JRC, the Commission has proposed a three-year programme. This was not without significance. The Commission maintained its position during the debates and will continue to do so."

21. The ESRO Council meeting held in Paris on 8th and 9th December 1971 was more successful. The 1972-80 programme for ESRO was adopted and the text of a comprehensive resolution on the reform of the organisation, which includes provision for revising the Convention of 1962, was agreed to. The Council recognised that the main purpose of an integrated European programme was the execution of programmes exceeding the possibilities of any one European country. The organisation will undertake a substantial applications programme particularly in the communications field and continue a scientific programme. The Convention was therefore revised in order to widen the field of ESRO's activities and provide it with greater flexibility for the execution of the programmes.

22. This meeting was one of the most important and most successful since the beginning of ESRO. The four largest countries — France, Germany, Italy and the United Kingdom — will pay respectively 19.6 %, 22.93 %, 21.44 % and 12.7 %

15. Les accords auxquels sont parvenus les dix-neuf ministres, les 22 et 23 novembre 1971, concernent sept projets menés en collaboration dont le coût total sera de l'ordre de 20 millions de dollars répartis sur deux à cinq ans, selon le projet. Après quatre ans de consultations et de discussions, le premier pas en avant, bien modeste encore, a été fait — peut-être, d'ailleurs, à titre expérimental seulement, puisque le type de projet approuvé n'est pas un projet de prestige, mais vise à répondre aux exigences de la société et du progrès social.

16. Les participants à la conférence des dix-neuf ministres de la technologie ont ainsi voté unanimement en faveur d'une résolution « confirmant leur volonté de coopérer, sur une base européenne, à l'exécution de projets concrets de recherche et de développement dans les domaines scientifique et technique et d'adopter à cette fin les formes les plus souples de coopération possible, en particulier, la coordination des travaux de leurs organisations de recherche ». Et c'est là que la conférence des dix-neuf rejoint dans ses conclusions la conférence de l'O.C.D.E.

17. La seconde démarche à entreprendre au sein des Communautés sera la rédaction, par un groupe de hauts fonctionnaires, d'accords de coopération portant sur les quatre points suivants :

- (i) la création d'un centre européen d'information sur les programmes pour ordinateurs ;
- (ii) la création d'un centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme ;
- (iii) une étude sur les aides électroniques à la circulation ;
- (iv) une étude pour la mise en place d'un réseau océanographique et météorologique.

18. Le Conseil des Ministres de la Communauté s'est réuni de nouveau à Bruxelles le 20 décembre 1971 pour tenter de parvenir à un accord sur un programme de recherche communautaire, mais il n'a adopté, pour 1972, qu'un simple programme « transitoire » d'un an.

19. La Commission a estimé qu'un programme de recherche communautaire de trois ans, pour la période 1972-74, ne saurait être mené à bien que si la politique nucléaire était comprise dans la politique globale de progrès scientifique, tech-

nique et industriel. Dans le secteur nucléaire, il est donc capital d'adopter une politique commune et d'accepter un programme de recherche minimum pour la Communauté Européenne de l'Energie Atomique.

20. Dans sa déclaration du 6 décembre 1971, après la réunion du Conseil des Ministres, M. Spinelli a affirmé :

« Une solution véritable aux problèmes qui se posent exige une transformation du mode de fonctionnement des institutions.

Tant que les décisions communautaires, en l'occurrence celles qui intéressent la coopération scientifique, seront décidées par un Conseil de ministres dont chacun est conditionné par ses impératifs nationaux particuliers, des résultats comme ceux atteints cette nuit seront normaux. Même si on arrive, en désespoir de cause, à trouver le 20 décembre un accord, ce sera sur un programme bouche-trou d'un an, qui est sans commune mesure avec ce dont la Communauté a véritablement besoin, de l'avis unanime, y compris de l'avis des ministres.

Pour permettre la transformation qui s'impose dans le C.C.R., la Commission avait proposé un programme pour trois ans. Cela avait une signification. Elle a maintenu sa position au cours des débats, et elle continuera à maintenir cette même position. »

21. La réunion du Conseil du C.E.R.S., qui s'est tenue à Paris les 8 et 9 décembre 1971, a été plus constructive. Le programme pour la période de 1972 à 1980 a été adopté et le texte d'une résolution d'ensemble sur la réforme de l'organisation, prévoyant notamment la révision de sa convention de 1962, a été approuvé. Le Conseil a reconnu que l'objectif essentiel d'un programme européen intégré était l'exécution de programmes dépassant les possibilités d'un seul pays membre. L'organisation entreprendra un important programme d'applications, notamment dans le domaine des télécommunications, et poursuivra son programme scientifique. La convention a donc été révisée de façon à élargir le domaine des activités du C.E.R.S. et lui donner une plus grande souplesse dans l'exécution de ses programmes.

22. Cette réunion a été l'une des plus importantes et des plus constructives depuis la création du C.E.R.S. Les quatre pays membres les plus importants — la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni — assumeront respectivement

(76.67 %) of the budget and participate in all the ESRO programmes. The other six member countries — Belgium, Denmark, Sweden, Switzerland, the Netherlands and Spain — and possibly Norway, can but are not obliged to participate in all applications programmes. They will participate in the scientific programmes. The latter will amount to an annual expenditure of at least \$27 million at 1971 prices. The present scientific programmes will be completed.

23. All member States will also participate in the basic activities of the organisation at an annual cost of \$10 million. The Council has voted \$134.7 million for the application programmes during the period 1972-74. This figure may be doubled for the period 1975-77. As far as the timetable for the applications satellite programme is concerned, the air traffic control satellite will be launched in 1975, the first meteorological satellite in 1977, and the first operational telecommunications satellite in 1980.

“As regards the purchase of launching vehicles for ESRO satellites, the resolution lays down, in conformity with the Bad Godesberg resolution of the Ministerial European Space Conference, that the organisation will give priority to European launchers on condition that the cost of such launchers does not exceed 125 % of the cost of the relevant non-European launcher. It also defines the policy to be adopted should a launcher from outside Europe for a specific mission be denied.

The Council decided to confer on the organisation a co-ordinating and concerting rôle in respect of all space programmes for peaceful purposes originating within the organisation and national agencies.

In anticipation of the proposed takeover by the Swedish authorities of ESRANGE (ESRO's sounding rocket-launching range at Kiruna, Sweden) from July 1972, the resolution provides the necessary funds to continue the operation of ESRANGE by ESRO until 30th June. It anticipates that, after this date, the range will be taken over by the Swedish authorities who, together with Norway (which will associate its launching range at Andöya) and a number of member States

interested in continuing sounding rocket activities, will make the range available for the next five years.

As regards ESRIN (the organisation's institute for basic scientific research at Frascati, Italy), the Council regretfully concludes in the resolution that circumstances force the termination of ESRIN's present scientific activities by September 1973. The Council recognises the desirability of maintaining an ESRO activity there within the scope of the organisation's extended programme after present activities cease. As a first step, the ESRO technology dissemination service is to be transferred to ESRIN in late 1972 or early 1973. Additional ESRO activities appropriate to location at Frascati are to be investigated in co-operation with the Italian authorities.”¹

CHAPTER II

Political approach — Technology assessment and priorities

24. The European governments have handled legislation pertaining to scientific and technological matters in a pragmatic way. As the Committee learned in the United States, the United States Government has asked for studies on advanced technology applications. Study groups have been set up to ascertain, for instance, whether the approach used in aircraft construction or in space projects could not be used in fighting environmental nuisances too. The question has arisen as to whether or not the products of research in high technology — the practical applications — are advantageous to mankind.

25. Historically the general attitude in the United States as well as in Europe has been to favour a pluralistic approach to the formulation of goals and programmes. It has been assumed that competition is inherently good and that competition in ideas, programmes and research, like competition in economic units, provides the public with maximum benefits, and results in progress.

1. ESRO news release, 9th December 1971.

19,6 %, 22,93 %, 21,44 % et 12,7 % (soit 76,67 %) du budget et participeront à tous les programmes du C.E.R.S. Les six autres pays membres — la Belgique, le Danemark, la Suède, la Suisse, les Pays-Bas et l'Espagne, et peut-être la Norvège — pourront, sans y être tenus toutefois, participer à tous les programmes d'applications. Ils participeront aux programmes scientifiques. Ces derniers entraîneront une dépense annuelle d'au moins 27 millions de dollars aux prix de 1971. Les programmes scientifiques actuels seront à terminer.

23. Tous les Etats membres participeront aussi aux activités de base de l'organisation pour un montant annuel de 10 millions de dollars. Le Conseil a approuvé des ressources s'élevant à 134,7 millions de dollars pour le programme d'application pendant la période 1972-74. Il se peut que ce chiffre soit doublé pour la période 1975-77. En ce qui concerne le calendrier du programme de satellites d'application, le satellite de contrôle de la navigation aérienne sera lancé en 1975, le premier satellite météorologique en 1977 et le premier satellite opérationnel de télécommunications en 1980.

« En ce qui concerne l'achat de lanceurs pour les satellites du C.E.R.S., la résolution stipule — conformément au texte qui avait été adopté par les ministres à la Conférence Spatiale Européenne de Bad Godesberg — que l'organisation donnera la préférence aux lanceurs européens à condition que le prix de ces lanceurs ne dépasse pas 125 % du prix des lanceurs non européens correspondants. Elle définit également la politique à adopter en cas de refus de fourniture d'un lanceur non européen pour une mission déterminée.

Le Conseil a d'autre part décidé de confier à l'organisation un rôle de coordination et de concertation pour l'ensemble des programmes spatiaux destinés à des fins pacifiques, conçus au sein du C.E.R.S. et des organismes nationaux.

Dans l'attente de la reprise envisagée de l'ESRANGE (base de lancement de fusées-sondes du C.E.R.S. située à Kiruna, en Suède) par les autorités suédoises à compter de juillet 1972, la résolution prévoit les fonds nécessaires pour que le C.E.R.S. continue d'exploiter cette base jusqu'au 30 juin. Après cette date, l'ESRANGE serait transférée aux autorités suédoises qui, conjointement avec la Norvège (laquelle associera à l'opération sa base de lancement d'Andöya)

et avec un certain nombre d'Etats membres qu'intéresse la poursuite des activités de fusées-sondes, mettront la base à la disposition des utilisateurs pendant les cinq années à venir.

En ce qui concerne l'ESRIN (Institut de recherche scientifique fondamentale de l'organisation situé à Frascati, en Italie), le Conseil conclut avec regret, dans sa résolution, que les circonstances obligent à mettre fin aux activités scientifiques actuelles de l'institut d'ici à septembre 1973. Il reconnaît qu'il est souhaitable d'y maintenir par la suite une activité C.E.R.S. se situant dans le cadre du programme élargi de l'organisation. A titre de première mesure, le Service C.E.R.S. de diffusion des technologies doit être transféré à l'ESRIN fin 1972 ou début 1973. Il est entendu que l'on continuera d'étudier avec les autorités italiennes la possibilité de situer à Frascati d'autres activités de l'organisation. »¹

CHAPITRE II

Approche politique — L'évaluation des techniques et les priorités

24. Les gouvernements européens ont manié la législation relative aux questions scientifiques et techniques de façon pragmatique. Comme l'a appris la commission aux Etats-Unis, le gouvernement américain a demandé des études sur les applications de la technologie avancée. Des groupes d'étude ont été institués pour déterminer, par exemple, si les méthodes utilisées dans la construction aéronautique ou dans les programmes spatiaux ne pouvaient l'être également dans la lutte contre les nuisances de l'environnement. On s'est demandé si les produits de la recherche en technologie de pointe, c'est-à-dire les applications pratiques, étaient avantageux ou non pour l'humanité.

25. D'une manière générale, on a toujours été, aux Etats-Unis comme en Europe, en faveur d'une approche multiple en matière de formulation des objectifs et des programmes. On est parti de l'hypothèse que la compétition était bonne en soi et que la rivalité des idées, des programmes et de la recherche, de même que la rivalité des unités économiques, procurait à

1. Communiqué du Conseil du C.E.R.S., 9 décembre 1971.

Nowadays people are convinced that things have often not worked out that way. Many technological applications that seem advantageous when viewed in a limited context have produced disadvantageous or even disastrous side effects. Accordingly, the pragmatic approach is being viewed with increasing distrust. Logic therefore points towards systematic and purposeful exploitation of science and technology to solve public problems on the basis of priorities accepted by all concerned. In a European framework this can only mean the setting out of guidelines governing overall policy and at the same time it implies a clear and explicit acknowledgment of the powers of the Community and the provision of appropriate funds in the Community's budget. At the same time the Council of Ministers should establish the relationship of scientific effort to public needs by an orderly public process and therefore full participation on the part of national and European parliaments. The political approach would require: (1) the establishment of formal priorities of public need, (2) the orchestration of the national and European scientific effort into a system of priorities to achieve sufficient effectiveness, (3) the allocation of resources to science and technology in order to enforce the priorities, and (4) the forecasting of future progress and possibilities in meeting public needs through science and technology.

26. It would be the Commission's task to indicate how Europe should achieve this goal, which can only be done gradually and step by step. Until now technology assessment has been carried out by those with a stake in exploiting technology. The result has been that many small separate decisions sometimes led to intolerable consequences. Here one can cite as examples the nuclear threat, urban congestion, pollution and invasion of privacy through the computer. It is common knowledge that in the majority of cases the fault was not with technology itself but with society's uses of it. Almost always technological choices require decisions by society itself concerning competing and conflicting interests and values.

27. The question arises which rôle parliaments and their members, who are responsible to their

electorates, should play. Once it was thought that if the problems were all basically economic, proper administration of the national economies was the answer.

28. Now we know that economic solutions do not provide answers to problems such as urban congestion or pollution; nor will they provide answers to the problems which will arise as a result of certain technical developments which can be expected in the 1980s. At the end of the 1970s or the beginning of the 1980s, air transport will be supersonic, there will be a general use of time-sharing computers, there will be deep sea mineral exploration and mining, fish ranching in the ocean, a developed communication satellites system as well as an earth resources satellite system. In the field of nuclear energy there will certainly be commercial fast-breeder reactors. All these problems can be solved only on a European scale and, therefore, the competent European authorities will have to develop a political process providing a clear breakdown of priorities, indicating the contributions of science and technology to specific problems of public welfare. The political authorities must take care that when indicating priorities they should at the same time be aware of the dangers of dehumanising the political process. This is already a great danger in the United States although that country has a balanced constitution and a strong Federal Government. The dehumanising of society in Europe will be even more dangerous as national governments are increasingly reluctant to confide certain tasks to a strong European authority. It will therefore be much more difficult to find a proper balance between the needs of modern society and human freedom. If this balance is not found there will be an even greater trend towards irrational explosions like that of the European farmers against the European Commission as a result of its agricultural policy.

CHAPTER III

Reply to the Seventeenth Annual Report of the Council

29. In Chapter II of its report, "Activities of the Council", Section B: Scientific, technical and space questions, the Council indicated that the member governments, together with other

l'homme le maximum de bénéfiques et engendrait le progrès. Mais, de nos jours, on est convaincu que, souvent, les choses ne se sont pas passées ainsi. De nombreuses applications technologiques qui paraissaient avantageuses, vues dans un contexte limité, ont eu des effets nocifs ou même désastreux. En conséquence, le pragmatisme est considéré avec une méfiance croissante. On se tourne donc logiquement vers l'exploitation systématique et réfléchie de la science et de la technologie pour résoudre les problèmes humains en s'appuyant sur des priorités acceptées par tous les intéressés. Dans un cadre européen, cela ne peut signifier que l'institution de directives régissant la politique d'ensemble et, en même temps, cela implique une reconnaissance nette et explicite des pouvoirs de la Communauté et le dégagement de crédits appropriés dans le budget communautaire. Il convient également que le Conseil des Ministres de la Communauté établisse les rapports entre l'effort scientifique et les besoins des populations suivant un processus public méthodique et, par conséquent, avec la pleine participation des parlements nationaux et européens. L'approche politique exigera : (1) la détermination des priorités officielles par rapport aux besoins des populations, (2) l'harmonisation des efforts scientifiques nationaux et européens en un système de priorités permettant de parvenir à une efficacité suffisante, (3) l'allocation de crédits à la science et à la technologie afin d'appliquer ces priorités et (4) la prévision des progrès et des possibilités de répondre, à l'avenir, aux besoins des populations par la science et la technologie.

26. Il appartient à la Commission d'indiquer comment l'Europe devrait atteindre cet objectif, ce qui ne saurait se faire que graduellement, étape par étape. Jusqu'à présent, l'évaluation de la technologie a été faite par ceux qui avaient intérêt à l'exploiter. Il en est résulté un grand nombre de petites décisions isolées qui ont abouti, quelquefois, à des conséquences intolérables. On peut citer ici en exemple la menace nucléaire, la congestion urbaine, la pollution et la violation de la vie privée par l'ordinateur. Il est de notoriété publique que, dans la majorité des cas, ce n'est pas la technologie qui était en cause, mais les utilisations qui en étaient faites par la société. Presque toujours, les choix technologiques exigent que la société elle-même se prononce sur des intérêts et des valeurs en concurrence et en conflit.

27. On peut se demander quel rôle devraient jouer les parlements et les parlementaires res-

ponsables devant leurs mandants. On a pensé jadis que, si tous les problèmes étaient essentiellement d'ordre économique, la solution résidait dans une bonne gestion des économies nationales.

28. Nous savons maintenant que les solutions économiques n'apportent pas de solution aux problèmes tels que la congestion urbaine ou la pollution, non plus qu'aux problèmes que vont poser certains développements techniques auxquels on peut s'attendre dans les années 1980. Aux alentours de 1980, le transport aérien sera supersonique ; on utilisera couramment les ordinateurs en temps partagé ; on prospectera et on exploitera les minéraux en eau profonde ; on élèvera le poisson à grande échelle dans l'océan ; on aura mis au point un système de télécommunications et un système de prospection des ressources terrestres par satellites. Dans le secteur de l'énergie nucléaire, on disposera certainement de surrégénérateurs commerciaux. Tous ces problèmes ne sauraient être résolus qu'à l'échelle européenne et les instances européennes compétentes devront donc mettre au point un processus politique établissant une nette classification des priorités qui indique les contributions de la science et de la technique aux problèmes spécifiques du bien-être de l'homme. Les instances politiques devront, lorsqu'elles indiqueront les priorités, rester conscientes des risques de déshumanisation du processus politique. Ce péril existe déjà aux Etats-Unis, encore que ce pays soit doté d'une constitution équilibrée et d'un gouvernement fédéral fort. La déshumanisation de la société en Europe sera encore plus dangereuse, les gouvernements nationaux répugnant de plus en plus à confier certaines tâches à une autorité européenne puissante. Il deviendra donc beaucoup plus difficile de trouver un juste équilibre entre les besoins de la société moderne et la liberté de l'homme. Faute de trouver cet équilibre, on se dirigera de plus en plus vers des explosions irrationnelles comme la manifestation des fermiers européens contre la Commission européenne et la politique agricole qu'elle préconise.

CHAPITRE III

Réponse au Dix-septième rapport annuel du Conseil

29. Au Chapitre II de son rapport intitulé « Activités du Conseil », Section B : « Questions scientifiques, techniques et aérospatiales », le Conseil indique que les gouvernements membres,

interested governments, had continued their efforts to promote co-operation of as wide and consistent a nature as possible in Europe. Since 1967, these efforts, although important, have not exactly produced the results hoped for. The Council is, of course, aware that not only the Assembly but several member governments have expressed the opinion that a common overall European policy in the field of advanced large-scale technology is absolutely necessary. For instance, in the Consultative Assembly of the Council of Europe on 21st January 1972, Mr. Hans-Dietrich Genscher, Minister for the Interior of the Federal Republic of Germany, declared that environment protection was such an important political issue that for some time already it had been felt necessary in Brussels to establish a common European policy in this field. He declared that he would do everything possible to have such a common policy formulated.

30. The Committee and the Assembly have frequently expressed the same opinion to the Council.

31. In his paper on management of technology and parliamentary control, experience in the history of the European Launcher Development Organisation (ELDO), Ambassador Carrobio di Carrobio, the former Secretary-General of ELDO, complained that ELDO had been set up without there being a broad policy for technological development. He indicated that if such a policy had been formulated the wisdom of setting up two space organisations would certainly have been questioned.

32. In October 1971, the principal document on which the deliberations of the fourth meeting of the OECD Ministers of Science were based was the report entitled "Science, growth and society : a new perspective" by the group under the chairmanship of Professor Harvey Brooks. This report was endorsed by the ministers. The main directions of science and technology in the 1970s, such as further development of industrial technology and a more effective approach to the management of technology in the public sector, were agreed to. The conference of ministers did not however formulate concrete overall guidelines for the future. This of course would have been difficult in the OECD framework where the United States, Canada, Japan and Australia are member States. But within the European framework

guidelines could and should be laid down. It is to be regretted that this conclusion has not been drawn in the Council's report.

33. The problems of international organisations are of great long-term importance, as the Council acknowledged in its paragraph on space questions. Effective forms of further European collaboration are crucial to the solution of European organisational space problems. There is no doubt that, as indicated in the "Project Perseus"¹, there is some disillusionment with the performance of intergovernmental scientific and technological organisations — principally with the organisations whose activities are mainly concerned with the experimental development of hardware, and particularly when competitive national and commercial interests may be affected. One of the reasons is that little information is published about their financial and organisational aspects. In this respect your Rapporteur would like to mention again the report by Ambassador Carrobio di Carrobio in which he expressed regret at the lack of parliamentary control and concern for ELDO and hoped more direct control by parliaments over the formulation of policy would be a stimulus to the work of the organisation. In this connection he mentioned the institutionalisation of the ministerial meetings of the European Space Conference which could be associated with meetings of members of parliament as is the case with the Council of Europe, WEU and the EEC.

34. Your Rapporteur would be most interested to hear the Council's opinion on this proposal.

35. On the general nature of scientific and technical questions, your Rapporteur wishes to mention briefly the ideas which are now widely discussed as a result of the publication sponsored by the so-called "Club of Rome". He would like to draw the Council's attention to the fact that the progress of society is still possible only through rapid economic growth based on science and technology. He does not believe that scientific

1. A preliminary examination of intergovernmental co-operation in science and technology affecting Western Europe — Report to the Council of Europe by the Science Policy Research Unit of the University of Sussex, November 1971.

de concert avec d'autres gouvernements intéressés, ont poursuivi leurs efforts afin de promouvoir une coopération européenne aussi large et cohérente que possible. Depuis 1967, ces efforts, s'ils ont été importants, n'ont pas donné exactement les résultats attendus. Le Conseil sait naturellement fort bien que non seulement l'Assemblée, mais plusieurs gouvernements membres, ont fait valoir qu'il était absolument nécessaire que l'Europe ait une politique d'ensemble commune dans le domaine de la technologie avancée de grande envergure. Par exemple, M. Hans-Dietrich Genscher, Ministre de l'intérieur de la République Fédérale d'Allemagne, a déclaré à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, le 21 janvier 1972, que la protection de l'environnement était une question politique tellement importante que, depuis quelque temps déjà, on ressentait à Bruxelles la nécessité d'instaurer une politique européenne commune dans ce secteur. Il a ajouté qu'il ferait tout son possible pour que cette politique commune soit formulée.

30. La commission et l'Assemblée ont fréquemment exprimé le même avis au Conseil.

31. Dans sa communication sur « La gestion de la technologie et le contrôle parlementaire — Expérience historique de l'Organisation Européenne pour la Mise au Point et la Construction d'Engins Spatiaux (C.E.C.L.E.S.) », M. Carrobio di Carrobio, ancien Secrétaire général de cette organisation, déplore que le C.E.C.L.E.S. ait été créé alors qu'il n'existait pas de politique générale en matière de développement technologique. Si une telle politique avait été formulée, on se serait certainement demandé s'il convenait de créer deux organisations spatiales.

32. En octobre 1971, le principal document ayant servi de base aux délibérations de la quatrième réunion des ministres de la science de l'O.C.D.E. a été le rapport intitulé : « Science, croissance et société : une nouvelle perspective » émanant du groupe présidé par le Professeur Harvey Brooks. Ce rapport a été approuvé par les ministres. Les principales orientations de la science et de la technique pour les années 1970 — par exemple, la poursuite du développement de la technologie industrielle et une étude plus efficace de la gestion de la technologie dans le secteur public — ont été arrêtées. La conférence des ministres n'a cependant formulé aucune directive générale concrète pour l'avenir. Cela aurait été naturellement difficile dans le cadre de l'O.C.D.E. qui comprend parmi ses membres les

Etats-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie, mais cela pourrait et devrait se faire dans le cadre européen. Il convient de regretter que le Conseil n'ait pas abouti à cette conclusion dans son rapport.

33. Les problèmes des organisations internationales revêtent une grande importance à long terme, comme le Conseil le reconnaît dans le paragraphe sur les questions spatiales. Des formes efficaces de collaboration plus poussée en Europe sont vitales pour la solution des problèmes d'organisation auxquels se heurtent les activités spatiales européennes. Il ne fait aucun doute, comme l'indique le « projet Perséus »¹, qu'il existe un certain désenchantement devant les résultats des organisations scientifiques et techniques intergouvernementales — surtout en ce qui concerne les organisations dont les activités traitent essentiellement de la mise au point expérimentale du *hardware* et, notamment, lorsque les intérêts nationaux et commerciaux en concurrence peuvent s'en trouver affectés. Cela est dû, en partie, au manque d'information sur leurs aspects financiers et structurels. A cet égard, votre rapporteur voudrait mentionner de nouveau le rapport de M. Carrobio di Carrobio, dans lequel celui-ci déplore l'absence de contrôle parlementaire et le manque d'intérêt pour le C.E.C.L.E.S., en formulant l'espoir qu'un contrôle parlementaire plus direct sur la définition de la politique spatiale soit un stimulant pour les travaux de l'organisation. A cet égard, il mentionne l'institutionnalisation des réunions ministérielles de la Conférence Spatiale Européenne qui pourrait être assortie d'une réunion de parlementaires, comme dans le cas du Conseil de l'Europe, de l'U.E.O. et de la C.E.E.

34. Votre rapporteur attend avec intérêt l'opinion du Conseil sur cette proposition.

35. S'agissant du caractère général des questions scientifiques et techniques, votre rapporteur voudrait mentionner brièvement les idées qui sont maintenant largement débattues après la publication patronnée par le « Club de Rome ». Il voudrait attirer l'attention du Conseil sur le fait que seule une rapide croissance économique, s'appuyant sur la science et la technique peut encore permettre à la société de progresser. Il ne

1. Examen préliminaire de la coopération scientifique et technologique intergouvernementale en Europe occidentale — Rapport adressé au Conseil de l'Europe par la Science Policy Research Unit de l'Université du Sussex, novembre 1971.

and technological progress creates more problems and difficulties than it solves. Neither does he believe that economic growth should be stopped and that all new industrial expansion should be avoided. Moreover, he considers it extremely dangerous if governments, having proclaimed for years the need for economic growth, suddenly declare that this growth is a danger and a nuisance. The result of such a change of attitude would not be understood by the public and young scientists might well be discouraged from continuing their studies, which would be a calamity for the countries of Europe.

Conclusions

36. During the discussions your Rapporteur had with members of the Commission and other political authorities it was pointed out that his original idea¹ of a common European agency for purchasing goods for governmental institutions and organisations would certainly be a means of promoting technological collaboration in Europe, providing there was a political will to establish such an agency and a strong enough authority to watch over its destiny. In the short term, such a joint procurement authority was not considered politically feasible.

37. The same could be said regarding the establishment of a European technological community in which a joint procurement agency could find its place. Moreover, the activities of Euratom which are still worthwhile could be continued in such a community, but here again the idea was not considered politically feasible.

38. Another idea put forward by your Rapporteur, but without success, was to invite the nineteen European Ministers of Technology to request scientists from various sectors in governmental organisations, universities, national and private industries to advise them on Europe's requirements for the 1980s. Such a study would require only a small budget. With the aid of such advice, a short- and long-term technological policy for Europe could be formulated. It should be directed particularly to the advancement of man's welfare. The same type of approach as had

1. This idea was contained in the recommendation to Document 522 which was not voted upon in the Assembly for procedural reasons invoked for political motives.

been successfully used for landing on the moon, aircraft construction and weaponry should again be employed in overcoming environmental, educational or population problems.

39. The tragedy in Europe is that, in spite of the decisions taken in the framework of the Communities in October 1967 and at The Hague summit conference in 1969, it is proving impossible to formulate an overall technological policy.

40. Your Rapporteur is of the opinion that it should be possible to include an overall European technological policy in the general framework of Europe's unification. The way of analysing the problems, at present divided into separate compartments between various European and Atlantic organisations, and into sectors such as space, nuclear energy, nuisances, etc., should be changed in order to give a leading place to the welfare of the European peoples. Once priorities have been established, decisions could be taken on programmes and timetables.

41. The Commission in Brussels is again drawing up a paper on short- and long-term goals. Its main subject is, of course, the future of Euratom. The failure of this institution has prevented any new approach and the question now arises as to whether it would not be better to close down its nuclear research centres instead of trying to convert them into other types of research centre. This problem has become even more acute in view of the forthcoming accession of Britain and the other applicant countries to the Communities. If British and Scandinavian staff were appointed to these centres this would merely aggravate the problem and make it completely insoluble.

42. Euratom has been in a state of crisis since 1963 and several Commissions, Commissioners and Ministers have sought a solution, but without success. Your Rapporteur wonders whether there is a solution. If not, there is no alternative but to close the research centres.

43. The situation is also worsened by a general problem not confined to Europe alone: nuclear research is slowing down considerably and the industrial production of nuclear plants has started. In America as well as in Europe research centres will have to dismiss staff. In Europe this development might have been avoided had Euro-

pense pas que le progrès scientifique et technique suscite davantage de problèmes et de difficultés qu'il n'en résout, ni qu'il faille arrêter la croissance économique et éviter toute nouvelle expansion industrielle. De plus, il considère comme extrêmement dangereux que les gouvernements, après avoir proclamé pendant des années la nécessité de l'expansion économique, déclarent soudainement qu'elle constitue un danger et une nuisance. Les effets de ce changement d'attitude ne seraient pas compris du public et les jeunes savants pourraient bien être découragés de poursuivre leurs études, ce qui serait une calamité pour les pays d'Europe.

Conclusions

36. Les entretiens que votre rapporteur a eus avec les membres de la Commission européenne et d'autres instances politiques ont montré que son idée primitive¹ d'agence européenne commune chargée des achats pour les pouvoirs publics, serait certainement le moyen de favoriser la collaboration technologique en Europe, à condition qu'existent la volonté politique de créer cette agence et une autorité assez puissante pour veiller à ses destinées. Mais cette instance commune d'achats n'a pas été considérée comme réalisable à court terme sur le plan politique.

37. On pourrait en dire autant de la création d'une communauté technologique européenne dans laquelle cette agence commune d'achats pourrait trouver sa place. De plus, les activités de l'Euratom, qui sont toujours valables, pourraient se poursuivre dans une telle communauté, mais là encore, l'idée n'a pas été jugée réalisable sur le plan politique.

38. Une autre idée avancée sans succès par votre rapporteur était d'inviter les dix-neuf ministres européens de la technologie à demander à un groupe de savants venant de divers horizons — organisations gouvernementales, universités, industries d'Etat et industries privées — de donner leur avis sur les besoins de l'Europe pour les années 1980. Cette étude n'exigerait qu'un budget restreint. Grâce à ces conseils, une politique technologique à court et long terme pourrait être formulée pour l'Europe. Elle devrait être orientée essentiellement vers le « mieux-être » de l'homme.

1. Cette idée était contenue dans la recommandation accompagnant le Document 522, qui n'a pas été votée en Assemblée pour des raisons de procédure invoquées pour des motifs politiques.

Le genre de méthodes utilisé avec succès pour l'atterrissage sur la lune, la construction aéronautique et les armements devrait être utilisé également pour résoudre les problèmes relatifs à l'environnement, à l'enseignement ou à la démographie.

39. Ce qui est tragique en Europe, c'est qu'en dépit des décisions prises dans le cadre des Communautés en octobre 1967 et lors de la conférence au sommet de La Haye en 1969, il se révèle impossible de formuler une politique technologique d'ensemble.

40. Votre rapporteur estime qu'il devrait être possible d'insérer une politique technologique européenne d'ensemble dans le cadre général de l'unification de l'Europe. L'analyse des problèmes, actuellement morcelée entre les diverses organisations européennes et atlantiques, s'effectue également secteur par secteur : espace, énergie nucléaire, nuisances, etc. ; elle devrait être modifiée pour donner la prépondérance au bien-être des peuples européens. Une fois les priorités établies, on pourrait décider des programmes et des calendriers.

41. La Commission de Bruxelles élabore de nouveau un document sur les objectifs à court et long terme. Le thème principal en est naturellement l'avenir de l'Euratom. L'échec de cet organisme a empêché toute nouvelle étude et la question se pose maintenant de savoir s'il ne serait pas préférable de fermer ses centres de recherche nucléaire au lieu d'essayer de les convertir pour d'autres types de recherche. Le problème est devenu encore plus aigu du fait de la prochaine adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats aux Communautés. Si des Britanniques et des Scandinaves étaient affectés à ces centres, cela ne ferait que compliquer la situation et la rendre complètement insoluble.

42. L'Euratom se trouve en état de crise depuis 1963 et plusieurs commissions, commissaires et ministres ont cherché une solution mais en vain. Votre rapporteur se demande s'il existe vraiment une solution. S'il n'en existe aucune, la seule possibilité est de fermer les centres de recherche.

43. La situation est encore aggravée par un problème d'ordre général dont l'Europe n'a pas l'exclusivité : la recherche nucléaire décline énormément et la production industrielle de centrales nucléaires a commencé. En Amérique comme en Europe, les centres de recherche devront licencier du personnel. En Europe, ce phénomène aurait

pean industrial groupings been established to build the nuclear plants, thus preventing industrial nationalism. However, this has not been the case, either because industrial nationalism was too strong or the Council of Ministers did not have the political will to establish such groupings.

44. Since the United Kingdom's national nuclear research centres are also in a state of crisis, it is certain that many of their staff will do their utmost to be transferred to Community centres. It is for this reason that clear-cut decisions will have to be taken as soon as the United Kingdom and the other applicant countries have joined Euratom.

45. There are so many other fields in which useful technological work could be done that new forms of collaboration should be tried.

46. If the forthcoming summit conference is to give new impetus to European technological collaboration, it should avoid making the same mistake as was made in The Hague in 1969 when the Heads of State and Government reached decisions which were too vague. The conference should clearly indicate the fields in which collaboration should be promoted and give general outlines of the programmes to be executed together with timetables. For instance :

- (i) In the field of computers there will be a strong European demand in years to come and European industries should therefore be encouraged to co-ordinate their efforts in order to conquer an important share of the European market.
- (ii) In the aeronautical field attention should be paid to the need for worldwide competition and the restructuring of the European aircraft industries should allow Europe

to continue to sell its planes on a world-wide market.

- (iii) In the field of telecommunications, national administrations should be able to establish common European specifications.
- (iv) Further collaboration should be promoted on European railways.
- (v) Regarding air transport, a treaty on Air-Union establishing communal facilities for the European airlines should be concluded.
- (vi) In the nuclear field, research on nuclear fusion — taming the H-bomb — should be intensified.
- (vii) Further research on molecular biology should be planned.
- (viii) Research on environmental problems, new transport systems and the planning of modern cities should be undertaken within a European framework.
- (ix) Many European countries have already spent large sums of money on oceanography and duplication in this field should be avoided.
- (x) As regards space questions, these have been dealt with in the report submitted by Mrs. Walz last December ¹ and the present report by Mr. Kahn-Ackermann.

47. At the summit conference planned for October 1972, short- and long-term programmes should be established on the abovementioned subjects indicating priorities, projects and timetables.

1. See Document 562.

pu être évité si l'on avait créé des groupements industriels européens pour la construction de centrales nucléaires afin de prévenir le développement du nationalisme industriel, mais il n'en a pas été ainsi, que le nationalisme industriel ait été trop puissant ou que le Conseil des Ministres n'ait pas eu la volonté politique de créer ces groupements.

44. Les centres de recherche nucléaire britanniques sont également en état de crise, et une grande partie de leur personnel s'efforcera certainement d'être transférée dans les centres de la Communauté. C'est pourquoi il conviendra de prendre des décisions nettes dès que le Royaume-Uni et les autres pays candidats seront membres de l'Euratom.

45. Il existe tant d'autres domaines dans lesquels pourrait se faire un travail technologique utile qu'il convient d'essayer de nouvelles formes de collaboration.

46. Si l'on veut que la prochaine conférence au sommet relance la collaboration technologique européenne, il convient qu'elle évite de renouveler l'erreur faite en 1969 à La Haye où les chefs d'Etat et de gouvernement ont pris des décisions trop vagues. Elle devrait nettement préciser les domaines dans lesquels il convient d'encourager la collaboration et indiquer les grandes lignes des programmes à réaliser ainsi que leurs calendriers d'exécution. Par exemple :

- (i) Dans le secteur des ordinateurs, il y aura une forte demande en Europe au cours des prochaines années et les industries européennes devraient donc être encouragées à coordonner leurs efforts pour conquérir une part importante du marché européen.
- (ii) Dans le secteur de l'aéronautique, il faudrait tenir compte des nécessités d'une concurrence à l'échelle mondiale et la restructuration des industries aéronautiques euro-

péennes devrait permettre à l'Europe de continuer à vendre ses appareils dans le monde entier.

- (iii) Dans le secteur des télécommunications, les administrations nationales devraient être capables d'établir des spécifications européennes communes.
- (iv) En ce qui concerne les chemins de fer européens, il conviendrait d'encourager une collaboration plus poussée.
- (v) En ce qui concerne le transport aérien, il faudrait conclure un traité relatif à Air-Union, prévoyant la création d'installations communes aux diverses compagnies aériennes européennes.
- (vi) Dans le secteur nucléaire, il faudrait intensifier les recherches sur la fusion nucléaire — la domestication de la bombe H.
- (vii) Il faudrait envisager des travaux plus poussés en matière de biologie moléculaire.
- (viii) La recherche sur les problèmes de l'environnement, les nouveaux systèmes de transport et l'urbanisme moderne devrait être entreprise dans un cadre européen.
- (ix) De nombreux pays européens ont déjà consacré des crédits importants à l'océanographie et il convient d'éviter les doubles emplois dans ce domaine.
- (x) Quant aux questions spatiales, elles ont été traitées dans le rapport présenté par Mme Walz en décembre dernier¹ et dans le rapport que présente aujourd'hui M. Kahn-Ackermann.

47. A la conférence au sommet prévue pour octobre 1972, il conviendrait d'établir, pour les secteurs qui viennent d'être mentionnés, des programmes à court et long terme précisant les priorités, les projets et les calendriers d'exécution.

1. Voir Document 562.

APPENDIX

Resolution of the Council of Ministers concerning the future multiannual Euratom programme within the enlarged Community¹

1. In order to define the functions which Euratom will be called upon to perform under an enlarged Community it is essential that steps should be taken to adapt its activities in the field of research and development and to tailor its own research capacity to future requirements.

2. This adaptation must form an integral part of the drawing up of the future multiannual programme. This programme, due to come into force in 1973, will have to be compiled in consultation with the countries applying for membership.

3. To this end a start must be made on its preparation by the beginning of 1972 and an exact timescale adhered to.

4. Without prejudice to the terms of the treaty, the JRC programme will concentrate mainly on

long-term basic research as well as on activities of a public service nature.

In addition, the facilities of the JRC may be used for scientific and technological research outside the nuclear field.

The programme based on these criteria will mainly have to be a joint venture and will be subject to periodic re-examination.

Moreover, this approach will enable extra-curricular research activities to be conducted at the JRC on a contractual basis at a viable cost.

The personnel needed will be determined in accordance with the requirements of the various activities, the size of the JRC being changed accordingly.

1. Adopted at the meeting held in Brussels on 20th December 1971.

ANNEXE

Résolution du Conseil des Ministres sur le futur programme pluriannuel de l'Euratom dans le cadre de la Communauté élargie¹

1. En vue de définir la tâche que l'Euratom sera appelé à accomplir dans le cadre d'une Communauté élargie, il importe de procéder à l'adaptation de ses activités dans le domaine de la recherche et du développement et à l'ajustement de ses moyens de recherche propres aux exigences de l'avenir.

2. Cette adaptation devra se faire lors de l'élaboration du futur programme pluriannuel. Ce programme, qui devrait débuter en 1973, devra être établi en consultation avec les pays candidats.

3. A cette fin, sa préparation devra commencer dès le début de l'année 1972 et suivre un calendrier précis.

4. Sans préjudice des dispositions du traité, le programme du C.C.R. sera concentré principale-

ment sur des recherches de base et à long terme ainsi que sur des activités de service public.

En outre, les moyens du C.C.R. pourront être utilisés pour des activités de recherches scientifiques et technologiques autres que nucléaires.

Le programme établi sur ces bases devra être principalement commun. Ce programme fera l'objet d'un réexamen périodique.

Cette orientation permet d'ailleurs l'exécution d'activités de recherches au C.C.R., hors programme, sur une base contractuelle et contre rémunération adéquate.

Quant aux effectifs nécessaires pour l'exécution des activités mentionnées ci-dessus, ils seront déterminés en fonction de celles-ci. L'ampleur du C.C.R. sera adaptée en conséquence.

1. Adoptée lors de la réunion du 20 décembre 1971 à Bruxelles.

Orbital stations and the civil and military consequences

REPORT ¹

***submitted on behalf of the
Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions ²
by Mr. Kahn-Ackermann, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on orbital stations and the civil and military consequences

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Kahn-Ackermann, Rapporteur

Introduction

I. Juridical aspects

II. The United States space station programme

III. Soviet efforts

IV. Future space research and technology

V. Europe's possibilities

Conclusions

APPENDIX
Diagrams of space stations

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. de Montesquiou (Chairman); MM. La Loggia, Rinderspacher (Vice-Chairmen); MM. Capelle, de Chevigny, Cornelissen, Corti, Draeger, Elvinger, de Goede (Substitute: Nederhorst), Lloyd, Dr. Mabon, MM. Nothomb (Substitute: de Stezhe),

Pecoraro, Richter, Lord Selsdon, MM. Treu, Van Lent, Mrs. Walz, MM. Whitlock, Yvon.

Also present: Mr. Kahn-Ackermann.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Le système des stations orbitales et ses conséquences civiles et militaires

RAPPORT ¹

***présenté au nom de la
Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale ²
par M. Kahn-Ackermann, rapporteur***

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur le système des stations orbitales et ses conséquences civiles et militaires

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Kahn-Ackermann, rapporteur

Introduction

I. Aspects juridiques

II. Le programme américain de station spatiale

III. L'effort soviétique

IV. La recherche et la technologie spatiales dans l'avenir

V. Les possibilités de l'Europe

Conclusions

ANNEXE

Diagrammes de stations spatiales

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. de Montesquiou (président) ; MM. La Loggia, Rinderspacher (vice-présidents) ; MM. Capelle, de Chevigny, Cornelissen, Corti, Draeger, Elvinger, de Goede (suppléant : Nederhorst), Lloyd, Dr. Mabon, MM. Nothomb (suppléant : de Stezhe),

Pecoraro, Richter, Lord Selsdon, MM. Treu, Van Lent, Mme Walz, MM. Whitlock, Yvon.

Etait également présent : M. Kahn-Ackermann.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on orbital stations and the civil and military consequences

The Assembly,

Aware that the use of manned and large unmanned geostationary satellites will be entirely in the hands of the Soviet and United States Governments, which will thus hold the key to all future political, military, scientific and economic developments ;

Considering that all European governments are now convinced that a space effort can be meaningful only if undertaken in a European framework ;

Considering the range of present United States and Soviet activities in military applications such as communications, navigation, surveillance, mapping, nuclear test detection and destructor satellites and, where the Soviet Union is concerned, the future use of manned space stations with a major military rôle and preparations for the stationing of bombs in orbit as a reserve technology for contingencies,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

A. Appoint a space task group

- (a) to analyse Europe's civil and military space potential and evaluate possible threats to its political economic and cultural development ; to study trends in space concepts and operations and compile forecasts of space technology ;
- (b) to assess the sums required to preserve and extend European space research, technological development and operational capabilities ;
- (c) to study the implications of space in possible arms limitation agreements and pursue the policy which was started with the ban on nuclear tests in the atmosphere and on the use of outer space for military purposes ;

B. Report to the Assembly on the conclusions of this analysis, assessment and study and on appropriate measures to be taken to strengthen European positions.

Projet de recommandation
sur le système des stations orbitales et ses conséquences civiles et militaires

L'Assemblée,

Consciente de ce que l'utilisation de satellites géostationnaires habités et automatiques de grande dimension sera entièrement aux mains des gouvernements soviétique et américain, qui détiendront ainsi la clé de toute expansion politique, militaire, scientifique et économique dans l'avenir ;

Considérant que tous les gouvernements européens sont désormais persuadés qu'un effort dans le domaine spatial ne peut prendre tout son sens que s'il est entrepris dans un cadre européen ;

Considérant la gamme actuelle des activités américaines et soviétiques dans les applications militaires telles que les satellites de télécommunications, de navigation, de surveillance, de géodésie, de détection des essais nucléaires et de destruction, et considérant aussi, en ce qui concerne l'Union Soviétique, l'utilisation future de stations spatiales habitées ayant un rôle militaire important et les préparatifs en vue du stationnement de bombes sur orbite comme technique de réserve en cas d'urgence,

RECOMMANDE AU CONSEIL

A. De former un groupe spatial ad hoc chargé :

- (a) d'analyser le potentiel spatial civil et militaire de l'Europe et d'évaluer les menaces éventuelles pour son développement politique, économique et culturel ; d'étudier les tendances dans le domaine des conceptions et des activités spatiales et de réunir les prévisions en matière de technique spatiale ;
- (b) d'évaluer les sommes requises pour préserver et étendre la recherche, le développement technologique et les potentiels opérationnels de l'Europe en matière spatiale ;
- (c) d'étudier les incidences des activités spatiales sur d'éventuels accords de limitation des armements et de poursuivre la politique commencée par l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires ;

B. De faire rapport à l'Assemblée sur les conclusions de cette analyse, de cette évaluation et de cette étude et sur les mesures à prendre pour renforcer les positions européennes.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Kahn-Ackermann, Rapporteur)

Introduction

1. On 6th January 1972, the President of the United States said he had decided that day that the United States should proceed at once with the development of an entirely new type of space transportation system. In view of this decision it is certain that from 1978 onwards manned and unmanned space stations will be used. What does this mean? It means that at the present stage in technology spacecraft with an operational life of about two years, perhaps not very large but ultimately able to house up to 24 persons, may be stationed in space, supplied with spare parts and, during the two-year period, be manned by new crews as necessary.

2. Like the large unmanned geostationary satellites, these space stations therefore provide additional means of controlling our planet from space, both politically and militarily. From such stations it is possible to control all existing monitoring and data transmission satellite networks, as well as worldwide air and sea navigation systems now being established.

3. A further aspect of the control that may be exercised from space stations is evidenced by the fact that very low orbit satellites, which include a whole range of telecommunications and military observation satellites, cannot remain in permanent contact with their ground stations and therefore depend on space stations or satellites in higher orbit for maintaining uninterrupted communications.

4. In the weightless atmosphere of space stations, extensive technological research and production programmes may be carried out which, at the present stage of knowledge, most likely hold one of the keys to the future evolution of mankind and civilisation.

5. The American President has announced that the shuttle in manned flight will be operational from 1979 onwards. It will cost some \$5.5 billion over a six-year period. The chief con-

tractor will be North American Rockwell, and the Manned Spacecraft Centre in Houston has been designated the lead centre with programme management and responsibility. The cost of flying the shuttle will be less than \$10 million per flight and one of its consequences will be the disappearance of present boundaries between manned and unmanned space programmes, apart from the drastic cut in the present sky rocketing cost of space flight operations.

6. The Soviet Union also plans to develop a system of manned and unmanned space stations; it has already undertaken many experiments with Soyuz spacecraft. New test flights in order to establish manned space stations were announced in March 1972. In 1971 the Soviet Union orbited 78 spacecraft, between 60 and 65 of which are believed to have had military payloads. In the same year the United States launched 20 military satellites¹.

7. Although after the successful conclusion on 5th August 1963 of the treaty banning nuclear weapons tests in the atmosphere, in outer space and under water² on 19th December 1966 the United Nations General Assembly accepted the treaty on the principles governing the activities of States in the exploration and use of outer space, including the moon and other celestial bodies³, space has in fact been used for military purposes. It is an open secret that Soviet projects for space satellites nearly always have both civil and military objectives. This will certainly have a strong influence on the possibilities of American-Soviet space collaboration. Although American-Soviet scientific collaboration has produced some results, technological collaboration has never gone further than fruitful discussions such as those taking place at present regarding the possibilities of joint manned spacecraft docking facilities.

1. See United States Senate Staff Report, Document No. 92-51, Chapter Nine "Soviet military space activities", page 323.

2. See Document 288.

3. See Document 388 and Addendum.

Exposé des motifs

(présenté par M. Kahn-Ackermann, rapporteur)

Introduction

1. Le 6 janvier 1972, le Président Nixon déclarait qu'il avait décidé le jour même que les États-Unis devraient s'attacher immédiatement à la mise au point d'un système de transport spatial d'un type entièrement nouveau. Il est donc certain qu'à partir de 1978, on utilisera des stations spatiales habitées et non habitées. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie qu'en l'état actuel de la technologie, des engins spatiaux capables de fonctionner environ deux ans, d'un volume certes limité, mais susceptibles, au stade final, d'abriter jusqu'à 24 personnes, peuvent être stationnés dans l'espace, approvisionnés en pièces de rechange et, pendant ces deux ans, recevoir de nouveaux équipages au moment voulu.
2. A l'instar des gros satellites géostationnaires inhabités, ces stations spatiales constituent donc des instruments supplémentaires de contrôle aussi bien politique que militaire de notre planète dans l'espace. A partir de ces stations, on peut, en effet, contrôler l'ensemble des systèmes de reconnaissance et de transmission des informations reliés par satellites qui existent jusqu'à présent dans le monde, de même que les systèmes mondiaux de navigation aérienne et maritime qui sont en cours de mise au point.
3. Le fait que les satellites qui se trouvent sur orbite très basse — et parmi eux toute une gamme de satellites de télécommunications et de surveillance militaire — ne peuvent rester en liaison permanente avec leurs stations terrestres, mais dépendent pour une communication ininterrompue de stations spatiales ou de satellites sur orbite plus haute, met en relief un aspect supplémentaire du contrôle exercé à partir des stations spatiales.
4. Ceci mis à part, on peut mener, dans les conditions d'apesanteur des stations spatiales, de vastes programmes technologiques de recherche et de production qui, au stade actuel des connaissances, détiennent très vraisemblablement une des clés de l'évolution future de l'humanité et de sa civilisation.
5. Le Président Nixon a annoncé que la navette pour les vols habités serait opérationnelle à partir de 1979. Elle coûtera 5,5 milliards de dollars environ, répartis sur six ans. Le maître

d'œuvre sera la North American Rockwell et le Centre des vols spatiaux habités de Houston s'est vu confier la gestion et la responsabilité du programme. La navette, dont chaque vol reviendra à moins de 10 millions de dollars, aura notamment pour conséquence de faire disparaître les frontières qui existent actuellement entre les programmes spatiaux habités et non habités et de freiner également la montée vertigineuse du coût des vols spatiaux.

6. L'Union Soviétique envisage, elle aussi, de mettre au point un système de stations spatiales habitées et non habitées et elle a déjà procédé à de nombreuses expériences avec les Soyouz. De nouveaux essais visant à établir des stations habitées dans l'espace ont été annoncés en mars 1972. En 1971, elle a mis sur orbite 78 engins spatiaux, dont 60 à 65 auraient emporté des charges utiles militaires. La même année, les États-Unis ont lancé 20 satellites militaires¹.

7. Malgré la signature, le 5 août 1963, du Traité sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau², et l'adoption, le 19 décembre 1966, par l'Assemblée générale des Nations Unies, du Traité sur les principes devant régir l'activité des États dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes³, l'espace a continué, en réalité, d'être utilisé à des fins militaires. Ce n'est un secret pour personne que les programmes soviétiques de satellites spatiaux ont presque toujours des objectifs à la fois civils et militaires. Voilà qui aura certainement une forte influence sur les chances d'une collaboration spatiale entre l'U.R.S.S. et les États-Unis. Bien que, sur le plan scientifique, la collaboration américano-soviétique ait donné quelques résultats, sur le plan technologique elle n'a jamais dépassé le stade des discussions fructueuses telles que celles qui se déroulent actuellement sur les possibilités de dispositifs communs d'amarrage des engins spatiaux habités.

1. Voir « Staff Report » du Sénat américain, Document n° 92-51, Chapitre 9 : « Les activités militaires spatiales soviétiques », page 323.

2. Voir Document 288.

3. Voir Document 388 et Addendum.

8. In the United States, the Pentagon's interest in the development of the shuttle and other aspects of the post-Apollo programme is well known and without this President Nixon's decisions to develop the shuttle might never have been taken. There will be close co-operation between NASA and the United States air force on this project.

9. It is difficult to say to what extent the Skylab programme will also have military aspects. However, there is no doubt that many of the 55 experiments — medical, earth resources, communications, the study of materials and manufacturing in space, and the solar system — may have military as well as civil applications. Moreover, Europeans should be aware that the use of manned and large unmanned stationary satellites will be entirely in the hands of the Russians and Americans who will, therefore, hold the key to all political, military, scientific and economic possibilities.

10. Your Rapporteur deeply regrets that so far Europe has been unable to establish its own organisation, capable of speaking and acting on behalf of Europe and establishing a valid partnership with the United States. The failure is mainly political and its consequences for the European part of the Atlantic Alliance are difficult to overlook whether in the fields of security, technological development or politics. If this situation continues, Europe will be unable to launch its own satellites and establish its own network. It will therefore have no part in the political and military control of the earth, which it will have to leave to the two super powers.

11. This situation is in no way affected by the fact that NASA recently announced that a few European States will take part in work on the space shuttle which is to service the space stations. For the time being, their participation will in fact be limited to supplying sub-assemblies for the proposed craft, which will be built almost entirely by North American Rockwell.

12. In the near future, technological development will have the most important consequences for European-American relations as well as European-Soviet economic, political or military links. If the present trend in Europe continues and the United States adheres to the policy formulated in President Nixon's State of the Union address of 20th January 1972, with particular

regard to the limitation of the United States' rôle in world affairs, the Europeans may one day find themselves forced to take decisions which are not in their interest. If Europe does not wish to develop its own defence capability — and in this respect space is an important field — then it will no longer be able to count on the backing of the United States without great difficulties.

I. *Juridical aspects*

13. After the Russians launched their first Sputnik in October 1957, it was generally felt that a new dimension had been added to the possibilities of attack and defence. The strategic concept changed overnight and this incited the Americans to accelerate their own space activities and to seek agreement with the Russians to prohibit the orbiting of nuclear weapons in satellites and in general to use outer space only for peaceful purposes.

14. In 1966, the Assembly discussed the report by Mrs. Maxsein on juridical problems and space policy, and in June 1968 the report by Mr. Hansen on the Soviet orbital bombardment system. Only a month after the treaty on the peaceful uses of outer space had been ratified by the American Senate¹, the then United States Secretary of Defence, Mr. McNamara, announced the development by the Soviet Union of the fractional orbital bombardment system.

15. The most important article of the outer space treaty insofar as explicit restrictions on military activities are concerned is Article IV, which contains the undertaking by the States Parties to the treaty "not to place in orbit around the earth any objects carrying nuclear weapons or any other kinds of weapons of mass destruction, install such weapons on celestial bodies, or station such weapons in outer space in any other manner". The second paragraph of Article IV expressly forbids "the establishment of military bases, installations and fortifications, the testing of any types of weapons and the con-

1. October 1967.

8. Aux Etats-Unis, l'intérêt que porte le Pentagone à la mise au point de la navette et à d'autres aspects du programme post-Apollo est bien connu et la décision du Président Nixon de mettre au point la navette n'aurait jamais pu être prise autrement. La NASA et l'aviation américaine coopéreront étroitement pour la réalisation de ce projet.

9. Il est difficile de dire dans quelle mesure le programme Skylab aura aussi des aspects militaires, mais il est hors de doute que bon nombre des 55 expériences prévues — médecine, prospection des ressources terrestres, communications, étude des matériaux et fabrication dans l'espace, étude du système solaire — peuvent avoir des applications aussi bien militaires que civiles. De plus, il convient que les Européens sachent bien que l'utilisation des satellites géostationnaires habités et non habités sera le fief exclusif des Russes et des Américains qui détendront, de ce fait, la clé de toutes les possibilités politiques, militaires, scientifiques et économiques.

10. Votre rapporteur regrette profondément que, jusqu'à présent, l'Europe n'ait pu créer sa propre organisation, capable de parler et d'agir au nom de l'Europe et d'établir une association valable avec les Etats-Unis. L'échec est surtout politique et il est difficile d'en ignorer les conséquences pour les membres européens de l'Alliance atlantique, qu'il s'agisse de la sécurité, du progrès technologique ou de la politique. Si cette situation persiste, l'Europe sera incapable de lancer ses propres satellites et de créer son propre réseau. Elle ne pourra donc pas participer à la direction politique et militaire du globe, qu'elle devra abandonner aux deux superpuissances.

11. Le fait que la NASA ait récemment annoncé la participation de quelques Etats européens à la construction du véhicule de ravitaillement destiné aux stations spatiales, connu sous le nom de « navette », ne change rien à cette constatation. En effet, cette participation se borne, pour le moment, à la livraison d'éléments secondaires pour le véhicule envisagé, construit pour l'essentiel par la North American Rockwell.

12. Le temps est proche où le progrès technologique aura les conséquences les plus importantes pour les relations entre l'Europe et l'Amérique, de même que pour les liens économiques, politiques ou militaires entre l'Europe et l'Union Soviétique. Si la tendance que connaît actuellement l'Europe se poursuit et si les Etats-Unis adhèrent à la politique formulée dans le discours

sur l'état de l'union prononcé par le Président Nixon le 20 janvier 1972, notamment en ce qui concerne la limitation du rôle des Etats-Unis dans les affaires mondiales, les Européens pourraient se trouver un jour obligés de prendre des décisions contraires à leur intérêt. Si l'Europe ne désire pas développer son propre potentiel défensif — et, à cet égard, l'espace constitue un secteur important — elle ne pourra plus compter, sans de grandes difficultés, sur l'appui des Etats-Unis.

I. Aspects juridiques

13. Après le lancement par les Russes du premier Spoutnik en octobre 1957, le monde entier a compris que les possibilités d'attaque et de défense venaient de prendre une dimension nouvelle. Le concept stratégique a changé du jour au lendemain et les Américains se sont vus incités à accélérer leurs propres travaux en matière spatiale et à rechercher un accord avec les Russes pour interdire la mise sur orbite d'armes nucléaires à bord de satellites et, d'une manière générale, pour n'utiliser l'espace extra-atmosphérique qu'à des fins pacifiques.

14. En 1966, l'Assemblée a examiné le rapport de Mme Maxsein sur les problèmes juridiques et la politique spatiale et, en juin 1968, le rapport de M. Hansen sur le système de bombardement orbital soviétique. Un mois seulement après la ratification par le Sénat américain¹ du Traité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, le secrétaire américain à la défense, à l'époque M. McNamara, annonçait la mise au point par l'Union Soviétique du système de bombardement orbital fractionnaire.

15. L'article le plus important du traité sur l'espace extra-atmosphérique, en ce qui concerne les restrictions explicites apportées aux activités militaires, est l'article IV dans lequel des Etats parties au traité s'engagent « à ne mettre sur orbite autour de la terre aucun objet porteur d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive, à ne pas installer de telles armes sur des corps célestes et à ne pas placer de telles armes, de toute autre manière, dans l'espace extra-atmosphérique ». Le même article dispose, dans son second paragraphe : « Sont interdits sur les corps célestes l'aménagement de

1. Octobre 1967.

duct of military manoeuvres on celestial bodies". At that time one particular celestial body, the moon, was uppermost in the minds of the United Nations Committee on Outer Space. However, the last two sentences of the second paragraph of the article state : "The use of military personnel for scientific research or for any other peaceful purpose shall not be prohibited. The use of any equipment or facility necessary for peaceful exploration of the moon and other celestial bodies shall also not be prohibited." These saving clauses were especially required by the United States Government as it clearly recognised that military personnel and equipment as such should not be prohibited from celestial bodies. From the very beginning military personnel have always played an important rôle in the exploration of unknown land or material, e.g. the exploration of the Arctic areas or the development of aircraft.

16. Although Article IV of the treaty limits most severely military activities in outer space, there are other provisions of general application which relate to military activities. For instance, the limited test ban treaty prohibits nuclear tests in outer space. The agreement on the rescue and return of astronauts contains provisions, *inter alia*, for rendering assistance to astronauts in distress which could involve some use of military resources.

17. Since the conclusion of these treaties there has been no evidence that the Soviet tests with nuclear bombs in satellites were made with live weapons. Any such test with nuclear warheads that resulted in an atmospheric detonation would mean a violation of the 1963 nuclear test ban treaty ; and to send an armed fractional orbital bombardment satellite on anything more than a partial flight around the earth would be a violation of the 1967 space treaty banning nuclear weapons in orbit.

18. However, your Rapporteur wishes to emphasise that, the treaties notwithstanding, the capability is there.

II. The United States space station programme

19. From the very beginning, the United States Defence Department has considered operation in space not as an end in itself but as a more effective means for accomplishing essential defence tasks. It is using a variety of satellite systems for communications, navigation, surveillance, nuclear test detection and other support functions. It has developed several unmanned spacecraft programmes and this trend is expected to be continued in the 1970s.

20. One unmanned programme which your Rapporteur wishes to mention here is the Vela satellite programme, the aim of which is to detect nuclear explosions which may occur anywhere from the earth's surface to deep space. The first launch was in 1963 and so far there have been five successful launches, each deploying two spacecraft. The latest pair of Vela satellites was launched in 1969. The system has also provided scientific information concerning the natural radiation background in space and the development of solar storm forecasting techniques. These were used along with other methods for predicting solar activity for the Apollo missions.

21. The geodetic satellite programme covers the extensive and accurate measuring of the mass and shape of the earth and will result in improved maps and navigation systems. The programme serves both military and non-military civil agencies. An exact knowledge of the earth's gravitational field is of extreme importance for firing missiles.

22. Well known of course are the military satellite communication systems, the navy's navigation satellite system, the satellite-based early warning system, which provides warning of ballistic missile attacks, and military meteorological satellites.

23. For the fiscal year 1971, the Department of Defence requested \$1,674 million for the military space programme. This was considerably less than in previous years, due to the cancellation of the manned orbital laboratory.

bases et installations militaires et de fortifications, les essais d'armes de tous types et l'exécution de manœuvres militaires. » A cette époque, un corps céleste bien précis, la lune, était au premier plan des préoccupations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies. Or, les deux dernières phrases du second paragraphe du même article déclarent : « N'est pas interdite l'utilisation de personnel militaire à des fins de recherche scientifique, ou à toute autre fin pacifique. N'est pas interdite non plus l'utilisation de tout équipement ou installation nécessaire à l'exploration pacifique de la lune et des autres corps célestes. » C'est essentiellement le gouvernement américain qui a exigé ces clauses de sauvegarde qui admettent clairement que l'accès des corps célestes ne doit pas être interdit au personnel et au matériel militaires en tant que tels. Dès les origines, les militaires ont toujours joué un rôle important dans l'exploration des terres inconnues ou l'expérimentation de matériels nouveaux, par exemple, l'exploration des régions arctiques ou la mise au point des avions.

16. Bien que l'article IV du traité limite de façon très stricte les activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique, il existe d'autres dispositions d'application générale qui ont trait aux activités militaires. Par exemple, le traité portant interdiction de certains essais proscrit les essais nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. L'accord sur le sauvetage et la récupération des astronautes renferme des clauses relatives, notamment, à l'assistance portée aux astronautes en détresse, qui pourraient impliquer l'utilisation de certains moyens militaires.

17. Depuis la conclusion de ces traités, rien ne prouve que les essais soviétiques de bombes nucléaires placées à bord de satellites aient été effectués avec des charges réelles. Tout essai d'ogive nucléaire entraînant une explosion dans l'atmosphère constituerait une violation du traité de 1963 sur l'interdiction des essais nucléaires, et tout lancement d'un satellite armé de bombardement orbital fractionnaire sur une distance supérieure à une fraction d'orbite autour du globe se ferait en violation du traité de 1967 sur l'espace interdisant la mise sur orbite d'armes nucléaires.

18. Néanmoins, votre rapporteur tient à souligner le fait que, en dépit des traités, la chose reste possible.

II. Le programme américain de station spatiale

19. Le département américain de la défense a toujours considéré les activités spatiales non pas comme une fin en soi, mais comme le moyen le plus efficace d'accomplir des tâches essentielles de défense. Il utilise actuellement toute une gamme de systèmes de satellites pour les télécommunications, la navigation, la surveillance, la détection des essais nucléaires et autres fonctions logistiques. Il a mis au point plusieurs programmes d'engins spatiaux non habités et cette tendance devrait se poursuivre dans les années 1970.

20. Il est un programme de vols non habités que votre rapporteur voudrait mentionner ici : le programme de satellites Vela dont l'objectif est de permettre la détection des explosions nucléaires où qu'elles se produisent, à la surface du globe ou dans l'espace lointain. Le premier lancement, effectué en 1963, a été suivi jusqu'à présent du lancement de cinq séries de deux engins spatiaux chacune. Les deux derniers satellites Vela ont été lancés en 1969. Le système a aussi fourni des informations scientifiques sur la couverture de radiations naturelles dans l'espace et la mise au point de techniques de prévision des tempêtes solaires. Ces techniques, ainsi que d'autres méthodes, ont été utilisées pour prédire l'activité solaire lors des missions Apollo.

21. Le programme de satellites géodésiques a pour objet la mesure, d'une manière approfondie et précise, de la masse et de la forme de la terre et permettra d'améliorer les cartes et les systèmes de navigation. Ce programme répond à la fois aux besoins des agences militaires et des agences civiles. La connaissance exacte du champ de gravitation terrestre revêt une extrême importance pour le lancement des missiles.

22. Tout le monde connaît naturellement les systèmes de télécommunications militaires par satellites, le système de satellites de navigation de la marine, le système de pré-alerte par satellites, qui avertit des attaques d'engins balistiques, et les satellites météorologiques militaires.

23. Pour l'exercice financier 1971, le département de la défense a demandé 1.674 millions de dollars pour le programme spatial militaire. Ce budget est considérablement inférieur à celui des années précédentes et la cause en est l'annulation du projet de laboratoire orbital habité.

24. As far as manned space stations are concerned, your Rapporteur will mention here only the Skylab programme¹. Two Skylab stations will be launched and each will remain in orbit 140 days. This will take NASA through to 1974, after which the modular space stations will be built. Such a space station will consist of modules assembled in orbit and initially will accommodate a crew of six, and later on a maximum crew of twelve. When the Committee visited the Manned Space Flight Centre in Houston, several models of space stations were shown. A specially designed spacecraft, the shuttle, will place the modules in orbit and take the crews from earth to the station and back again.

25. The Department of Defence fully supports the NASA effort in the space station and space shuttle studies. The air force requirements involve a large cross-range manoeuvring capability which will add to the development costs, but these will be financed by the air force.

26. Space-based systems for navigation, communications, surveillance, meteorology, mapping, charting and geodesy are now in operation. These missions require the payloads to be placed in a variety of orbits with varying inclinations. They can operate at high data rates and remain operational for long periods of time without logistic support. These advantages are almost impossible to duplicate by the systems operating in other media. With a shuttle in being the cost of space systems could be reduced by as much as 50 %.

27. Once the space station becomes operational, the air force certainly will be interested in using it. When General White retired in 1970 as Chief-of-Staff of the United States Air Force, he said that once the people who controlled the ground controlled the world, and then the people who controlled the sea controlled the world, and today the people who control the air control the world ; and he added : "I make a prediction to you that tomorrow the people who control space will control the world."

28. Right from the first test, the Skylab scientific and technical programme will concentrate,

1. See Documents 562 and 564.

in the civil sector, on four basic objectives¹ :

— *Scientific investigations in earth orbit.* These investigations are designed to take advantage of space operations to learn more about the universe, the space environment, and the phenomena that exist in the solar system and how they influence the environment of man on earth.

— *Applications in earth orbit.* Applications experiments include the development and evaluation of efficient techniques using man for sensor operation, discrimination, data selection and evaluation, manned control, maintenance and repair, assembly and set-up, and mobility involved in various operations. These experiments include studies in meteorology, earth resources, and communications. The proper relationship between manned and unmanned applications operations will be determined.

— *Long-duration space flights of men and systems.* Skylab will employ the unique capabilities of man as a participant in space flight activities. Techniques are being developed for measuring the life of systems and sub-systems of space vehicles. Man's psychological responses and aptitudes in space will be evaluated. Man's post-mission adaptation to the terrestrial environment will be analysed as a function of progressively longer missions. The need for artificial gravity will be determined, as well as the increments by which mission duration can be increased.

— *Effective and economical development of future space programmes.* The mission will give man the capability to operate in space for increasingly longer periods of time. The technology developed will provide the basis for the design and development of future long-duration space stations.

29. In this connection, it should be mentioned that in addition to scientific information, permanent observation of the globe by infra-red and ultra-violet spectrograph will allow the super powers to assemble important economic data

1. See also Document 564 on the Committee's visit to the United States, 18th-22nd October 1971, submitted by Mr. de Montesquiou, Chairman.

24. En ce qui concerne les stations spatiales habitées, votre rapporteur ne mentionnera ici que le programme Skylab¹. Deux stations Skylab seront lancées ; elles resteront chacune 140 jours sur orbite. Cela mènera la NASA jusqu'en 1974, année qui verra la construction de stations spatiales modulaires. Les stations spatiales de ce genre seront formées de modules assemblés sur orbite ; elles abriteront d'abord un équipage de six personnes et, plus tard, de douze au maximum. Lorsqu'elle a visité le Centre des vols spatiaux habités de Houston, la commission a vu plusieurs modèles de stations spatiales. Un véhicule spatial spécialement conçu à cet effet, la navette, placera les modules sur orbite et assurera l'aller et le retour des équipages.

25. Le département de la défense appuie totalement la NASA dans ses études sur la station et la navette spatiales. L'armée de l'air aura besoin d'une capacité élevée de déport latéral qui augmentera les coûts de mise au point, mais celle-ci sera financée par l'armée de l'air elle-même.

26. Des systèmes faisant appel à l'espace pour la navigation, les télécommunications, la surveillance, la météorologie, l'établissement des cartes et la géodésie fonctionnent actuellement. Ils exigent que les charges utiles soient placées sur diverses orbites à inclinaisons variables. Ils peuvent fournir des données à un rythme accéléré et pendant de longues périodes sans appui logistique. Il est presque impossible que les systèmes ayant un autre mode d'opération présentent des avantages du même ordre. L'apparition de la navette pourrait réduire de moitié le coût des systèmes spatiaux.

27. Une fois que la station spatiale sera opérationnelle, son utilisation présentera certainement de l'intérêt pour l'armée de l'air. Lorsqu'en 1970, le général White a abandonné ses fonctions de chef d'état-major des forces aériennes américaines pour prendre sa retraite, il a déclaré que les maîtres du monde étaient autrefois ceux qui avaient la maîtrise du sol, puis ceux qui avaient la maîtrise des mers et qu'aujourd'hui, c'était ceux qui avaient la maîtrise des airs ; et il ajoutait : « Je vous prédis que demain, ceux qui auront la maîtrise de l'espace auront la maîtrise du monde. »

28. Dès le premier essai, le programme scientifique et technique Skylab portera essentiellement

dans le secteur civil sur quatre objectifs fondamentaux¹ :

— *Recherches scientifiques sur orbite terrestre.* Ces recherches visent à profiter des activités spatiales pour mieux connaître l'univers, l'environnement spatial, ainsi que les phénomènes du système solaire et la manière dont ils influencent l'environnement de l'homme sur terre.

— *Applications sur orbite terrestre.* Ces expériences d'application comprennent la mise au point et l'évaluation de techniques efficaces utilisant l'homme pour le fonctionnement des senseurs, la discrimination, la sélection et l'évaluation des données, le contrôle, la maintenance et les réparations, le montage et l'installation, et la mobilité qu'impliquent les diverses activités. Parmi ces expériences figurent des études sur la météorologie, les ressources terrestres et les télécommunications. On déterminera le juste rapport entre les opérations d'application qui sont dirigées par l'homme et celles qui sont automatiques.

— *Vols spatiaux de longue durée pour les équipages et les systèmes.* Skylab utilisera les capacités irremplaçables de l'homme en tant que participant aux activités des vols spatiaux. On met au point actuellement des techniques permettant de mesurer la durée des systèmes et sous-systèmes des véhicules spatiaux. On évaluera les réflexes et les attitudes psychologiques de l'homme dans l'espace. On analysera sa réadaptation à l'environnement terrestre à l'issue de cette mission, en vue de lui confier des missions de plus en plus longues. On déterminera la nécessité d'une gravité artificielle, de même que les facteurs supplémentaires grâce auxquels la durée des missions pourrait être augmentée.

— *Développement efficace et économique des programmes spatiaux futurs.* Cette mission permettra à l'homme de travailler dans l'espace pendant des périodes de plus en plus longues. La technologie élaborée jettera les bases de la conception et de la mise au point des futures stations spatiales de longue durée.

29. Il convient de mentionner, à ce propos, que l'examen permanent du globe au spectrographe infrarouge et ultraviolet peut permettre aux superpuissances de réunir des éléments susceptibles de leur apporter bien autre chose que de

1. Voir Documents 562 et 564.

1. Voir aussi le Document 564 sur la visite de la commission aux Etats-Unis, du 18 au 22 octobre 1971, présenté par M. de Montesquiou, président de la commission.

which they will no doubt keep to themselves and to which Europe will not have direct access.

III. Soviet efforts

30. From the very beginning the Soviet Union's space efforts have been veiled in secrecy. The space authorities have never announced their space projects in advance and therefore it has always been very difficult to discover the aims of the Soviet space programme. Over the years, however, it has become clear that one of the most important goals of the Soviet space effort is to develop manned space stations. The Soviets will certainly wish to create these stations before attempting to land Russians on the moon.

31. If the Russians have never divulged any information on their civil programmes, their military space programme is shrouded in even greater mystery. Some announcements have been made on the possibilities of launching nuclear warheads from satellites, but otherwise military offensive or defensive satellites are never discussed.

32. It is for this reason that, on 3rd March 1971, when introducing the NASA budget for the fiscal year 1972 in the American Senate, Dr. George Low stated :

"...I am very much concerned about our long-term position in aeronautics and space relative to the Soviet Union. In the early 1960s, we set out to demonstrate United States' leadership in the exploration of space, to prove to ourselves and the world that we have the capacity and capability to undertake and carry out the most difficult of tasks. And this we did in July 1969, when man first set foot upon the moon ; and at the same time we reinforced our position by many other achievements in space science, space applications, and aeronautics.

But today there is every indication that we will lose this leadership ; and once we do, we may not again have the capacity to catch up.

In this regard, I am particularly concerned about the gap that will exist in manned space flights after Skylab. For a period of

at least four years, there will be no Americans in space ; and during that same period of time, I would expect major Russian advances in space station technology. They have already said that they expect to have a permanent space station long before we do.

For these reasons, it is important that we move out now with the space programme that we propose for the 1970s, so that during the time of this gap, we can at least point to the new capabilities that will soon exist..."

33. As far as spacecraft for moon landings are concerned, the Soviet Union has tried a different method to the Americans insofar as it orbited the various parts of the spacecraft and tried to assemble them in space. It has already carried out several docking exercises with Cosmos satellites. One of the first steps taken was in June 1971 when it launched the Salyut-Soyuz spacecraft. The Soyuz launcher transported the crew and docked in space with the Salyut laboratory. They remained 23 days in orbit.

34. In the military field the Russians have also tried out methods of destroying other satellites. In 1971, tests were made in which a Cosmos interceptor satellite blew up close to the target spacecraft and destroyed a satellite 150 miles above the earth.

35. A satellite interceptor is one of many unmanned space systems, mostly military, that the Russians are developing in the Cosmos series. Reconnaissance satellites are the ones which have been launched in the greatest numbers. In spite of its efforts, the Soviet Union has never been able to place a satellite in stationary orbit, whereas the United States has done so to a height of 22,300 miles — their equipment being stationary over one area of the globe at all times. Because of this and the fact that the United States satellites have more advanced electronic instruments, the launching rate is much higher in the Soviet Union. During the India-Pakistan war, for instance, the Soviet Union sent up two observation satellites in quick succession in order to survey the battle area. Each satellite remained in orbit for five days and was then brought back to earth for analysis of the pictures taken whereas the American stationary satellites were able to observe and transmit the pictures back to the United States.

simples renseignements scientifiques, et surtout d'importantes données économiques qu'elles garderont certainement pour elles et auxquelles l'Europe n'aura pas directement accès.

III. L'effort soviétique

30. Les efforts de l'Union Soviétique en matière spatiale ont toujours été entourés de secret. Les autorités spatiales n'ont jamais divulgué leurs projets à l'avance et il a donc toujours été difficile de discerner les objectifs du programme spatial soviétique. Au fil des années, on s'est aperçu, cependant, que l'un des objectifs les plus importants de l'effort spatial soviétique était la mise au point de stations spatiales habitées. Les Soviétiques désirent certainement établir ces stations avant de tenter de débarquer des hommes sur la lune.

31. Si les Russes n'ont jamais donné aucune information sur leurs programmes civils, leur programme spatial militaire est entouré d'une voile de mystère plus épais encore. La possibilité de lancer des armes nucléaires à partir de satellites a été quelquefois évoquée, mais sans qu'il soit jamais question de satellites militaires offensifs ou défensifs.

32. C'est pourquoi le Dr George Low a déclaré, le 3 mars 1971, en présentant le budget de la NASA pour l'exercice financier 1972 au Sénat américain :

« ...Notre position à long terme en matière d'aéronautique et d'espace par rapport à l'Union Soviétique me préoccupe énormément. Au début des années 1960, nous avons voulu démontrer la suprématie des Etats-Unis dans l'exploration de l'espace, prouver à nous-mêmes et au monde que nous étions à même d'entreprendre et d'exécuter la plus difficile des missions, et nous y sommes parvenus en juillet 1969, lorsque l'homme a posé pour la première fois le pied sur la lune. En même temps, nous avons renforcé notre position en accomplissant bien d'autres exploits dans le domaine de la science spatiale, des applications spatiales et de l'aéronautique.

Mais, aujourd'hui, tout laisse à penser que nous allons perdre cette avance et, une fois que nous l'aurons perdue, il se peut que nous ne puissions jamais la regagner.

A cet égard, je m'inquiète particulièrement de l'éclipse que connaîtront les vols spatiaux habités après Skylab. Pendant au moins

quatre ans, il n'y aura pas d'Américains dans l'espace et je m'attends, pendant cette même période, à ce que les Russes accomplissent de grands progrès en matière de technologie des stations spatiales. Ils ont déjà dit qu'ils comptaient disposer d'une station spatiale permanente bien avant nous.

C'est pourquoi il importe que nous passions dès maintenant au programme spatial que nous proposons pour les années 1970 et que, pendant cette éclipse, nous puissions au moins indiquer les nouvelles perspectives qui s'offriront bientôt... »

33. En ce qui concerne les engins spatiaux utilisés pour les atterrissages sur la lune, l'Union Soviétique a essayé une méthode différente de celle des Américains : elle a placé sur orbite les divers éléments du véhicule spatial et tenté de les assembler dans l'espace. Elle a déjà exécuté plusieurs manœuvres d'amarrage avec des satellites Cosmos et c'est en juin 1971 qu'un des premiers essais a été fait en ce sens avec le lancement du Saliout-Soyouz. Le lanceur Soyouz, qui transportait l'équipage, s'est amarré dans l'espace au laboratoire Saliout et les deux engins sont restés 23 jours sur orbite.

34. Dans le domaine militaire, les Russes ont aussi essayé des méthodes de destruction d'autres satellites. En 1971 ont eu lieu des essais au cours desquels un satellite d'interception Cosmos a explosé à proximité de l'engin-cible et a détruit un satellite à 240 km d'altitude.

35. Le satellite d'interception est l'un des nombreux systèmes spatiaux non habités, pour la plupart militaires, que les Russes mettent actuellement au point dans la série Cosmos. Ce sont les satellites de reconnaissance qui ont été lancés en plus grand nombre. Malgré ses efforts, l'Union Soviétique n'a jamais pu placer de satellite sur orbite stationnaire, alors que les Etats-Unis en ont placé à 36.000 km d'altitude, qui restent, à tout moment, stationnaires au-dessus d'une zone donnée du globe. Pour cette raison, et du fait que les satellites américains sont dotés d'instruments électroniques plus perfectionnés, le taux de lancement est beaucoup plus élevé en Union Soviétique. Pendant le conflit indo-pakistanaï, par exemple, l'Union Soviétique a lancé, l'un derrière l'autre, deux satellites d'observation destinés à surveiller le théâtre des opérations ; chacun est resté cinq jours sur orbite puis a été ramené sur terre pour l'analyse des photographies prises, tandis que les satellites stationnaires américains étaient à même de faire des observa-

36. However, Russian tests have made it clear that their type of spacecraft is not only for communications work ; it is also usable as an interceptor-type device and for early warning stations to supplement the ballistic missile early warning system. The Soviet Union is certainly putting great emphasis on multipurpose space systems.

37. In their military space support system, the Soviet Union has continued to orbit Molnya communication satellites and in the field of meteorology it launches two or three Meteor satellites a year.

38. Although there are strong indications that the Soviet Union is trying to build space stations, it is not certain that they are also going to build a shuttle. As far as is known, they intend to use the very expensive method of resupplying their space stations with ballistic rockets.

IV. Future space research and technology

39. In the 1970s the technical base for the missions of the 1980s will have to be prepared. This means advancement in all major efforts of space flight systems : propulsion, electric power, structures and electronic systems.

40. According to a recent announcement by President Nixon, the NERVA nuclear rocket, originally planned by NASA, will now be built in a much smaller version. The money saved by changing the original configuration of the nuclear rocket engine and the United States air force's abandonment of its manned orbital laboratory project will be used for the shuttle. Nuclear electric systems are being developed for the orbital stations and these will give a power level up to 100 kilowatts.

41. As far as materials are concerned, tests are being made on the use of titanium alloys for certain parts of the spacecraft. In the field of electronic systems, guidance and control methods are being studied and exploratory flights to the outer planets are under consideration. All these

studies are being carried out in order to start the full development of a space station.

42. In 1973, the Skylab programme will provide an opportunity to evaluate the effectiveness of a crew in orbit, conducting a wide spectrum of experiments in a workshop environment. Until this programme has been executed it will be extremely difficult to know for certain whether non-astronaut members of the scientific research and industrial community can conduct experiments in space, though such possibilities are plainly scheduled.

V. Europe's possibilities

43. In the discussions on Europe's participation in the world's space effort, it is very rare that a political argument on technology is put forward. Some technical and juridical aspects have been discussed but politicians, and especially ministers, are very hesitant to indicate Europe's place in this field. Even in the different countries discussions have been held between scientists in scientific advisory councils, but seldom at the highest political level.

44. Only in France have the highest authorities tried to give space its rightful place in the overall future development of the country.

45. In the United Kingdom, many ministries are studying the different aspects of the British space effort but there has as yet been no co-ordination at high ministerial level.

46. In Italy, the National Council for Scientific Research has taken a more or less negative stand, but the Cabinet has never taken a major decision on how far the country should go in this field. The former Secretary-General of ELDO, Ambassador Carrobio di Carrobio, has often tried to persuade the Italian Government to make up its mind, but without success.

47. In the Netherlands and Belgium, there has been some rethinking but this has hardly resulted in an overall policy. For instance, when the Netherlands astronomical satellite was accepted as part of a co-operative programme with NASA for studying the correlation between

tions et de retransmettre les images aux Etats-Unis.

36. Cependant, les essais réalisés par les Russes ont bien montré que le genre d'engin spatial qu'ils possèdent n'est pas uniquement destiné aux télécommunications. Il peut être également utilisé pour l'interception et être adjoit aux stations de pré-alerte pour compléter le système de pré-alerte aux engins balistiques. L'Union Soviétique attache certainement une très grande importance aux systèmes spatiaux polyvalents.

37. Pour son système d'appui militaire dans l'espace, l'Union Soviétique a continué de mettre sur orbite des satellites de télécommunications Molnyia et, dans le domaine de la météorologie, elle lance deux ou trois satellites Météore par an.

38. Bien que de nombreux indices permettent de penser que l'Union Soviétique tente de construire des stations spatiales, il n'est pas certain qu'elle veuille également construire une navette. Pour autant que l'on sache, elle se propose d'utiliser la méthode très coûteuse de ravitaillement des stations spatiales par fusées balistiques.

IV. La recherche et la technologie spatiales dans l'avenir

39. Dans les années 1970, il faudra jeter les bases techniques des missions qui seront réalisées dans les années 1980. Cela veut dire qu'il faudra progresser dans tous les grands domaines relatifs aux systèmes de vols spatiaux : propulsion, puissance électrique, structures et systèmes électroniques.

40. Selon une déclaration récente du Président Nixon, la fusée nucléaire Nerva, prévue initialement par la NASA, sera construite dans une version très réduite. Les crédits économisés grâce au changement de configuration du moteur de la fusée nucléaire et à l'abandon par l'aviation américaine de son projet de laboratoire orbital habité, seront utilisés pour la navette. On met actuellement au point les systèmes électriques nucléaires qui seront utilisés pour les stations orbitales : ils développeront une puissance qui pourrait atteindre 100 kilowatts.

41. En ce qui concerne les matériaux, on procède actuellement à des essais sur les alliages de titane pour certains éléments des vaisseaux spatiaux. Quant aux systèmes électroniques, on étudie actuellement les méthodes de guidage et de contrôle et l'on envisage des vols d'exploration

vers les planètes lointaines. Toutes ces études sont effectuées en vue de la mise au point de la station spatiale.

42. En 1973, le programme Skylab offrira la possibilité d'évaluer l'efficacité d'un équipage sur orbite, qui procédera à toute une gamme d'expériences dans l'atelier spatial. Tant que ce programme n'aura pas été exécuté, il sera extrêmement difficile de savoir à coup sûr si des scientifiques non astronautes, qu'il s'agisse de la recherche ou de l'industrie, peuvent effectuer des expériences dans l'espace, mais la possibilité en est manifestement envisagée.

V. Les possibilités de l'Europe

43. Dans les discussions sur la participation de l'Europe à l'effort spatial mondial, il est très rare d'entendre avancer un argument politique à propos de la technologie. Certains aspects techniques et juridiques ont été examinés, mais les hommes politiques, et notamment les ministres, hésitent beaucoup à indiquer la place de l'Europe dans ce domaine. Même dans les divers pays, des débats ont lieu entre hommes de science dans un certain nombre de conseils scientifiques consultatifs, mais rarement au plus haut niveau politique.

44. C'est seulement en France que les plus hautes instances ont tenté de donner à l'espace la place qui lui revient dans l'expansion générale qui sera celle du pays.

45. Au Royaume-Uni, de nombreux ministères étudient actuellement les différents aspects de l'effort spatial britannique, mais jusqu'à présent, il n'y a eu aucune coordination à un échelon ministériel élevé.

46. En Italie, le Conseil national de la recherche scientifique a adopté une attitude plutôt négative, mais le cabinet ne s'est jamais vraiment prononcé sur la mesure dans laquelle le pays devait progresser dans cette voie. L'ancien secrétaire général du C.E.C.L.E.S., l'ambassadeur Carrobbio di Carrobbio, a souvent essayé de persuader le gouvernement italien de prendre une décision, mais en vain.

47. Aux Pays-Bas et en Belgique, ce sujet a suscité jusqu'à un certain point de nouvelles réflexions, mais il n'en est guère résulté de politique d'ensemble. Par exemple, lorsqu'il a été décidé que le satellite astronomique néerlandais ferait partie d'un programme de coopération

ultra-violet and X-ray emissions of cosmic sources, the government proposed that parliament vote the money for it — some 60 million guilders — but the Netherlands participation in ELDO and ESRO was not even discussed. It was only after some time that the politicians realised that the total amount of space expenditure for the Netherlands seemed high in comparison with other national and international scientific and technological projects.

48. In the Federal Republic, three options for German space policy have been discussed :

— The Atlantic option, on the basis of which space projects could be developed in a NATO framework ; in the military field the NATO satellite communications system was an example and the question therefore arose as to whether a civil space communications system should also be developed in this framework.

— The second option concerned the model of the European project for telecommunications of which the Symphonie satellite was a first step towards a regional European communications satellite system.

— The third option was German-American bilateral collaboration, as in the Helios project. The Japanese-American agreement of 1969 is an example of this type of collaboration. In accordance with this agreement, Japan bought licences to build launchers and satellites and rapidly succeeded in finding a place for itself on the world space map.

49. However, in a declaration of principle at the beginning of March before his nomination, the now Federal German Minister of Scientific Research, Mr. Klaus von Dohnanyi, specifically emphasised that research programmes concerned with earth resources took priority over space research.

50. Although there is not a general political opinion on Europe's space activities during the 1970s, it is certain that the governments no longer consider the space effort in an exclusively national context. Since 1970, all European governments have been convinced that a space

effort makes sense only if it is undertaken in at least a European framework. Proof of this is the adoption in December 1971 of the ESRO programme for the 1970s. At the Council meeting, the seven most important member countries decided to take part during the whole of the present decade in an application satellites programme and established a budget accordingly.

51. In the ELDO framework, also in December 1971, it was decided to continue with the present development of Europa II, to await the outcome of the enquiry of the Commission chaired by General Aubinière and to continue discussions with the American Government. This became even more imperative as the American Government, having taken a decision on the development of the shuttle, gave the Europeans six months to decide on their part in the development of the shuttle and its financing, on the development of the tug and its financing, and on the general principles of collaboration with the United States. A European Space Conference will therefore have to be held in June.

52. Several projects are now under way and decisions on them will have to be taken. Firstly, there is the shuttle, the tug and collaboration with NASA and, secondly, the Aerosat satellite, on which the Europeans have reached agreement and are now waiting for the American President to take a decision. The American Government, the Federal Aviation Administration, COMSAT and NASA are still not in agreement between themselves on how this air traffic control satellite should be developed, produced and managed. A large section of the American aeronautical industry is against collaborating with European industry. On the management side, COMSAT and other American bodies consider this type of service should be given by private industry, contrary to the European idea of State-owned public corporations.

53. Other projects awaiting further decisions are the development of a European geostationary meteorological satellite and the regional telecommunications satellite system which should be operational in 1980.

54. INTELSAT is planning to develop a big INTELSAT V satellite which will be required for 1975. However, it is also considering building a super INTELSAT V satellite which would

avec la NASA pour l'étude de la corrélation entre les émissions de rayons ultra-violet et de rayons X d'origine cosmique, le gouvernement a proposé que le parlement vote les crédits nécessaires — c'est-à-dire 60 millions de florins — mais la participation des Pays-Bas au C.E.C.L.E.S. et au C.E.R.S. n'a même pas été examinée. Ce n'est qu'après un certain temps que les hommes politiques se sont rendu compte que le montant total des dépenses consacrées par les Pays-Bas à l'espace paraissait élevé par comparaison avec les autres projets scientifiques et technologiques nationaux et internationaux.

48. En République Fédérale d'Allemagne, trois options ont été examinées pour la politique spatiale allemande :

— L'option atlantique sur la base de laquelle des projets spatiaux pourraient être mis au point dans le cadre de l'O.T.A.N. ; dans le secteur militaire, le système de télécommunications par satellites de l'O.T.A.N. constitue un exemple et l'on s'est donc demandé s'il convenait également de développer, dans le même cadre, un système civil de télécommunications spatiales.

— La seconde option visait le modèle de projet européen de télécommunications, dont le satellite Symphonie représente le premier élément d'un système régional européen de satellites de télécommunications.

— La troisième option a été la collaboration bilatérale entre l'Allemagne et l'Amérique, dont le projet Helios est un exemple. L'accord nippo-américain de 1969 est un modèle de ce genre de collaboration. Conformément à cet accord, le Japon a acheté des licences pour la construction de lanceurs et de satellites et il est parvenu rapidement à se créer une place parmi les puissances spatiales.

49. Toutefois, dans un discours fondamental qu'il a prononcé au début du mois de mars, avant sa nomination, le nouveau ministre de la recherche scientifique d'Allemagne fédérale, M. Klaus von Dohnanyi, a souligné expressément que les programmes de recherche axés sur la terre avaient une plus grande priorité que la recherche spatiale.

50. Si les activités spatiales de l'Europe pour les années 1970 n'ont pas suscité de prise de position politique générale, il est cependant certain que les gouvernements ne considèrent plus l'effort spatial dans un contexte exclusivement national. Depuis 1970, tous les gouvernements européens

sont convaincus qu'un effort spatial n'a de sens que s'il est entrepris dans un cadre au moins européen. L'adoption, en décembre 1971, du programme du C.E.R.S. pour les années 1970 en est la preuve. A la réunion du Conseil, les sept pays membres les plus importants ont décidé de participer, pendant toute la présente décennie, à un programme de satellites d'application et ils ont établi un budget en conséquence.

51. Dans le cadre du C.E.C.L.E.S., il a été décidé en décembre 1971 également, de continuer la mise au point de la fusée Europa II, d'attendre les résultats de l'enquête de la commission présidée par le général Aubinière et de poursuivre les discussions avec le gouvernement américain. Ceci est devenu d'autant plus impératif que ce gouvernement, après avoir pris la décision de mettre au point la navette, a donné six mois aux Européens pour décider de leur participation à la mise au point de la navette et à son financement, à la mise au point et au financement du remorqueur, et des principes généraux de leur collaboration avec les Etats-Unis. Une Conférence Spatiale Européenne devrait donc avoir lieu au mois de juin.

52. Plusieurs projets sont actuellement en cours et des décisions les concernant devront être prises. Il y a, premièrement, la navette, le remorqueur et la collaboration avec la NASA ; deuxièmement, le satellite Aerosat, sur lequel les Européens sont parvenus à un accord et qui attend maintenant la décision du Président américain. Le gouvernement américain, l'Administration fédérale de l'aviation, la COMSAT et la NASA ne sont toujours pas d'accord sur la mise au point, la construction et la gestion de ce satellite de contrôle de la navigation aérienne. Une grande partie de l'industrie aéronautique américaine s'oppose à une collaboration avec l'industrie européenne. S'agissant de la gestion, la COMSAT et d'autres organismes américains estiment que ce genre de service devrait être assuré par l'industrie privée et non par des compagnies nationalisées comme le pensent les Européens.

53. Parmi les autres projets qui attendent des décisions figurent la mise au point d'un satellite météorologique géostationnaire européen et le système régional de télécommunications par satellites qui devrait être opérationnel en 1980.

54. INTELSAT se propose de mettre au point un grand satellite INTELSAT V qui sera nécessaire en 1975. Cependant, elle envisage aussi de construire un « super-satellite » INTELSAT V

become operational only in 1980. The question has therefore arisen as to whether it would be possible for ESRO and INTELSAT to build together an experimental satellite which would be put into orbit in 1975. The satellite would be bigger than INTELSAT IV, but not so big as the super INTELSAT V.

55. Europe therefore has several possibilities. The decision-making process will become even more complicated if the construction of the shuttle is successful as in that case the communication satellite for 1980 could then be built taking into account the possibility of repairing it. The shuttle service in addition to a system of manned or unmanned space stations would make it possible to omit many costly experiments and tests since, if anything went wrong, repairs would not be very difficult. It is quite clear that this would mean fundamental changes in the construction of the satellite, which would also reduce costs.

56. If the European projects go through and if, as is very likely, European earth resources and television satellites are required, the need for a European space station will become evident. The decision to be taken then would be, as in the case of the Federal Republic, whether the stations should be built in an Atlantic framework, an autonomous European framework or through bilateral European-American collaboration and whether the general staffs would have a say in the construction.

57. Moreover, it is not possible to overlook the fact that European participation in a space station programme along the lines set out in this report depends, now as in the past, on whether or not, for reasons that might to some extent be political, the procedure for constructing Europa III is abandoned.

58. The use of means more in keeping with political realities means that either much cheaper launchers must be built, for which there have already been plans and tests, for new constructive purposes which should be given far more serious consideration by the European governments, uninfluenced by industry, which is attached to traditional programmes, or more intensive forms of co-operation with the United States must be adopted.

59. If Europe fails to terminate its complete dependence, as is now the case, on the super powers for efficient launchers, in order to replace the Europa III programme it will have to seek a means of association in the space shuttle programme or develop new technology to allow it to produce cheaper launchers.

Conclusions

60. For years the Soviet and American Governments have stated that their space efforts are entirely peaceful. Both NASA and the Soviet Academy of Sciences have proclaimed that space is used only to help us live in peace and that the respective defence ministries use space to guarantee that peace. Peacefulness or aggression is not of course measured in terms of proclamations but of intentions. For instance, should a country place weapons of mass destruction in orbit — which is now banned by treaty — or interfere directly with the space flights of other nations, this would be a clear case of warlike intentions and acts.

61. A large number of military support activities in space are passive in character and widely practised by the United States and the Soviet Union. But although the Russians have always maintained that their space flights are peaceful and scientific whereas those of the United States are said to be commanded by the Pentagon, it was nevertheless the United States which, after a long debate in government circles, abandoned the manned orbital laboratory whose mission would have been to ascertain how effectively a man could perform a military rôle in orbit. The Soviets however did not abandon such projects. After signing the treaty prohibiting the placing of weapons of nuclear and mass destruction in orbit, the Soviet Union developed a fractional orbital bombardment system. The question has thus arisen as to whether the Russians intend to develop a standby capability to station nuclear weapons in orbit. There are too many military sides to the Soviet space programme to deny that a large part of the Soviet space effort is intended to serve their military policy. One has only to think of the military observation satellites in the Cosmos programme and the military inspector-destroyer satellites.

qui ne serait opérationnel qu'en 1980. On s'est donc demandé s'il serait possible que le C.E.R.S. et INTELSAT construisent ensemble un satellite expérimental qui serait mis sur orbite en 1975. Ce satellite serait plus gros qu'INTELSAT IV, mais pas aussi gros que le « super-satellite » INTELSAT V.

55. L'Europe a donc plusieurs possibilités. La prise des décisions sera encore plus compliquée si l'on parvient à construire la navette ; dans ce cas, en effet, le satellite de télécommunications prévu pour 1980 pourrait être construit en tenant compte des possibilités de réparation ainsi offertes. Le service de navette, s'ajoutant à un système de stations spatiales habitées ou non, rendrait superflus de nombreuses expériences et de nombreux essais coûteux puisque, en cas d'incident, les réparations ne poseraient pas de difficultés particulières. Il s'ensuivrait, de toute évidence, des modifications fondamentales dans la construction du satellite, ce qui réduirait également les coûts.

56. Si les projets européens se réalisent, et si, comme il est très probable, des satellites européens de prospection des ressources terrestres et de télévision deviennent nécessaires, il faudra évidemment aussi une station spatiale européenne. Il conviendra alors de décider, comme c'est le cas en République fédérale, si cette station doit être construite dans un cadre atlantique, dans un cadre européen autonome, ou bien grâce à une collaboration bilatérale Europe-Amérique, et si les états-majors auront leur mot à dire dans cette construction.

57. Personne ne peut d'ailleurs ignorer que la participation européenne à un programme de stations spatiales, dans le cadre des options indiquées dans le présent rapport, dépend, aujourd'hui comme hier, de la solution apportée à la question de savoir si, pour des raisons plus ou moins politiques, on renoncera aux méthodes utilisées pour la construction d'Europa III.

58. Une mobilisation des moyens adaptés aux réalités politiques oblige soit à s'engager, pour la construction de lanceurs bien meilleur marché pour lesquels il y a déjà eu des plans et des essais, dans de nouvelles voies constructives qui devraient être examinées beaucoup plus sérieusement par les gouvernements européens sans avoir subi l'influence de l'industrie attachée à des programmes traditionnels, soit à adopter d'autres formes plus intensives de coopération avec les Etats-Unis.

59. Si l'Europe n'arrive pas à se dégager de sa dépendance, jusqu'à présent totale, vis-à-vis des superpuissances pour disposer de lanceurs efficaces, elle devra trouver, pour remplacer le programme Europa III, une solution l'associant au programme de la navette ou bien mettre au point une nouvelle technologie permettant d'obtenir des lanceurs meilleur marché.

Conclusions

60. Depuis des années, les gouvernements soviétique et américain déclarent que leurs efforts spatiaux sont entièrement pacifiques. La NASA et l'Académie des sciences soviétique proclament que l'espace n'est utilisé que pour nous aider à vivre en paix et que leurs ministères de la défense respectifs l'utilisent pour garantir cette paix. La paix ou l'agression ne se mesurent pas, naturellement, en fonction de proclamations mais d'intentions. Par exemple, si un pays plaçait sur orbite des armes de destruction massive — ce qui est maintenant interdit par traité — ou bien gênait directement les vols spatiaux d'autres pays, ceci serait considéré comme un cas évident d'intentions et d'actes belliqueux.

61. Un grand nombre d'activités spatiales destinées à appuyer des fins militaires ont un caractère passif et sont largement pratiquées par les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Mais, bien que les Russes aient toujours maintenu que leurs vols spatiaux étaient pacifiques et scientifiques, alors que les vols américains étaient commandés par le Pentagone, il n'en reste pas moins que ce sont les Etats-Unis qui, après un long débat dans les milieux gouvernementaux, ont abandonné leur projet de laboratoire orbital habité qui aurait eu pour mission d'évaluer l'efficacité avec laquelle l'homme peut jouer un rôle militaire sur orbite. Les Soviétiques, par contre, n'ont abandonné aucun projet de ce genre. Après la signature du traité interdisant de placer sur orbite des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive, l'Union Soviétique a mis au point un système de bombardement orbital fractionnaire. La question qui s'est posée est donc celle de savoir si les Russes se proposent de mettre au point un potentiel de réserve pour la mise sur orbite d'armes nucléaires. Le programme spatial soviétique comporte des aspects militaires trop nombreux pour que la Russie puisse nier qu'une grande partie de son effort spatial sert des fins de politique militaire. Il suffit de penser aux satellites d'observation militaire du programme Cosmos et

62. The relationship is also shown in the budget since a substantial portion of Soviet space expenditure is included in the defence budget. Dr. John Foster of the United States Defence Department, in charge of research and development, declared before the Senate Armed Services Committee on 18th March 1971 that annual Soviet investment in space amounted in 1967 to some \$5 billion and would now be higher as it is fixed at nearly 2 % of the gross national product. In the United States it is ½-1 % of the gross national product.

63. There are probably many political aims underlying Soviet space activities, but one of the most important is certainly to glorify the Soviet Union and magnify its power. It has now built up an industrial complex which can support indefinitely a high proportion of space flights and growing activities. Where manned space flights are concerned, manned space stations will certainly be built some time in the 1970s and manned planetary flights might follow.

64. Your Rapporteur considers the Soviet threat of hegemony to be more political and military whereas on the American side greater emphasis is laid on the scientific, economic and industrial aspects. This has again become clear with the difficulties which have arisen in American-European collaboration on the joint building of an air traffic control satellite system. More difficulties might arise with the construction of an operational system of earth resources satellites. Until now the programme has been primarily concerned with data collected by aircraft and occasional satellites, but this will certainly lead to a system of earth resources technology satellites (ERTS).

65. Considering the decisions Europe should take and the courses it should follow in order

to achieve its own status in this field, an easy answer is not to be found.

66. In the near future direct television from satellites will be possible and it is important for Europe to have a choice other than to accept a Russian-American monopoly.

67. The first step, admittedly not a very big one, is that all European governments are now clearly convinced that they should work together if their space effort is to be meaningful. If nothing else, a lesson has been learnt during the past ten years of European space efforts.

68. Secondly, Europe cannot accept any more failures.

69. Thirdly, in July 1972, at the next meeting of the European Space Conference, important decisions will have to be taken on the Europa III project as well as on American-European collaboration in the post-Apollo programme.

70. Once these decisions are taken it will be time to appoint a space task group to :

- study and formulate recommendations on Europe's civil and military space potential ;
- evaluate possible threats to its political, economic and cultural development ;
- study trends in space concepts and operations for the forward planning of space technology.

71. In view of the percentage of the gross national product which is being spent on space efforts in the Soviet Union and the United States, this space task group should also assess how much Europe should spend in this field.

72. Another part of its study should also be directly related to the implications of space technology in possible arms limitations agreements.

aux satellites militaires d'inspection et de destruction.

62. Cette relation apparaît également dans le budget, étant donné qu'une partie substantielle des dépenses spatiales soviétiques sont inscrites au budget de défense. Le Dr John Foster, chargé de la recherche et du développement au département américain de la défense, a déclaré le 18 mars 1971, devant la commission des forces armées du Sénat, que les investissements des Soviétiques dans l'espace s'élevaient en 1967 à quelque 5 milliards de dollars par an et qu'ils seraient désormais encore plus élevés puisqu'ils avaient été fixés à près de 2 % du Produit National Brut. Ils représentent, aux Etats-Unis, de 0,5 à 1 % du Produit National Brut.

63. De nombreux objectifs politiques sous-tendent probablement les activités spatiales soviétiques, mais l'un des plus importants vise certainement à glorifier l'Union Soviétique et à en magnifier la puissance. Elle dispose maintenant d'un complexe industriel qui peut appuyer indéfiniment un nombre élevé de vols spatiaux et d'activités spatiales diverses. En ce qui concerne les vols spatiaux habités, des stations spatiales habitées seront certainement construites au cours des années 1970 et elles seront probablement suivies de vols planétaires habités.

64. Votre rapporteur estime que la menace d'hégémonie soviétique est plutôt d'ordre politique et militaire, tandis que, du côté américain, on met davantage l'accent sur les aspects scientifiques, économiques et industriels. Les difficultés auxquelles se heurte la collaboration américano-européenne en ce qui concerne la construction en commun d'un système de satellites de régulation du trafic aérien, l'ont d'ailleurs clairement montré. D'autres difficultés pourraient surgir en propos de la construction d'un système opérationnel de satellites de prospection des ressources terrestres. Jusqu'à présent, le programme s'est essentiellement limité à recueillir des données par avion et occasionnellement par satellite, mais on en viendra certainement à un système de satellites de prospection des ressources terrestres (ERTS).

65. Compte tenu des décisions que l'Europe devrait prendre et des voies qu'elle devrait em-

prunter pour acquérir une position qui lui soit propre dans ce domaine, la réponse n'est pas facile à trouver.

66. Dans le proche avenir, on pourra relayer des programmes de télévision en direct par satellites et il est important que l'Europe ait un autre choix que celui d'accepter un monopole russo-américain.

67. Premièrement — ce qui n'est d'ailleurs pas très spectaculaire — tous les gouvernements européens sont maintenant réellement convaincus de la nécessité de coopérer s'ils veulent que leur effort spatial prenne tout son sens. Ils ont donc, tout au moins, tiré un enseignement des dix dernières années d'efforts spatiaux européens.

68. Deuxièmement, l'Europe ne saurait admettre d'autres échecs.

69. Troisièmement, en juillet 1972, lors de la prochaine réunion de la Conférence Spatiale Européenne, d'importantes décisions devront être prises à propos du projet de fusée Europa III et de la collaboration américano-européenne dans le cadre du programme post-Apollo.

70. Une fois que ces décisions auront été prises, l'heure sera venue de former un groupe spatial ad hoc chargé :

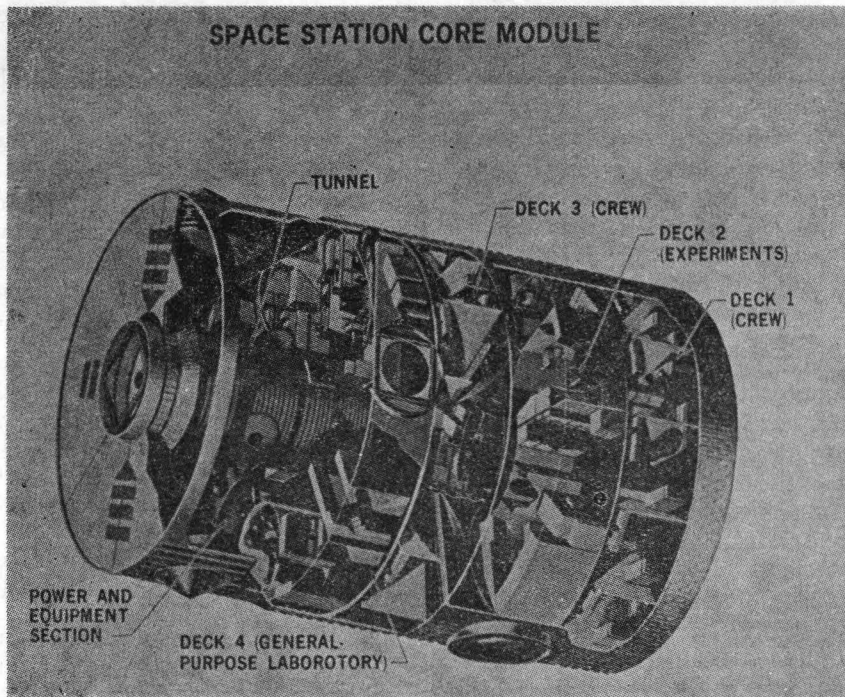
- d'étudier et de formuler des recommandations sur le potentiel spatial civil et militaire de l'Europe ;
- d'évaluer les menaces éventuelles pour son développement politique, économique et culturel ;
- d'étudier les tendances dans le domaine des conceptions et des activités spatiales en vue de la planification future de la technologie spatiale.

71. Etant donné le pourcentage du Produit National Brut consacré actuellement aux activités spatiales en Union Soviétique et aux Etats-Unis, ce groupe spatial ad hoc devrait aussi évaluer les sommes que l'Europe devrait elle-même y consacrer.

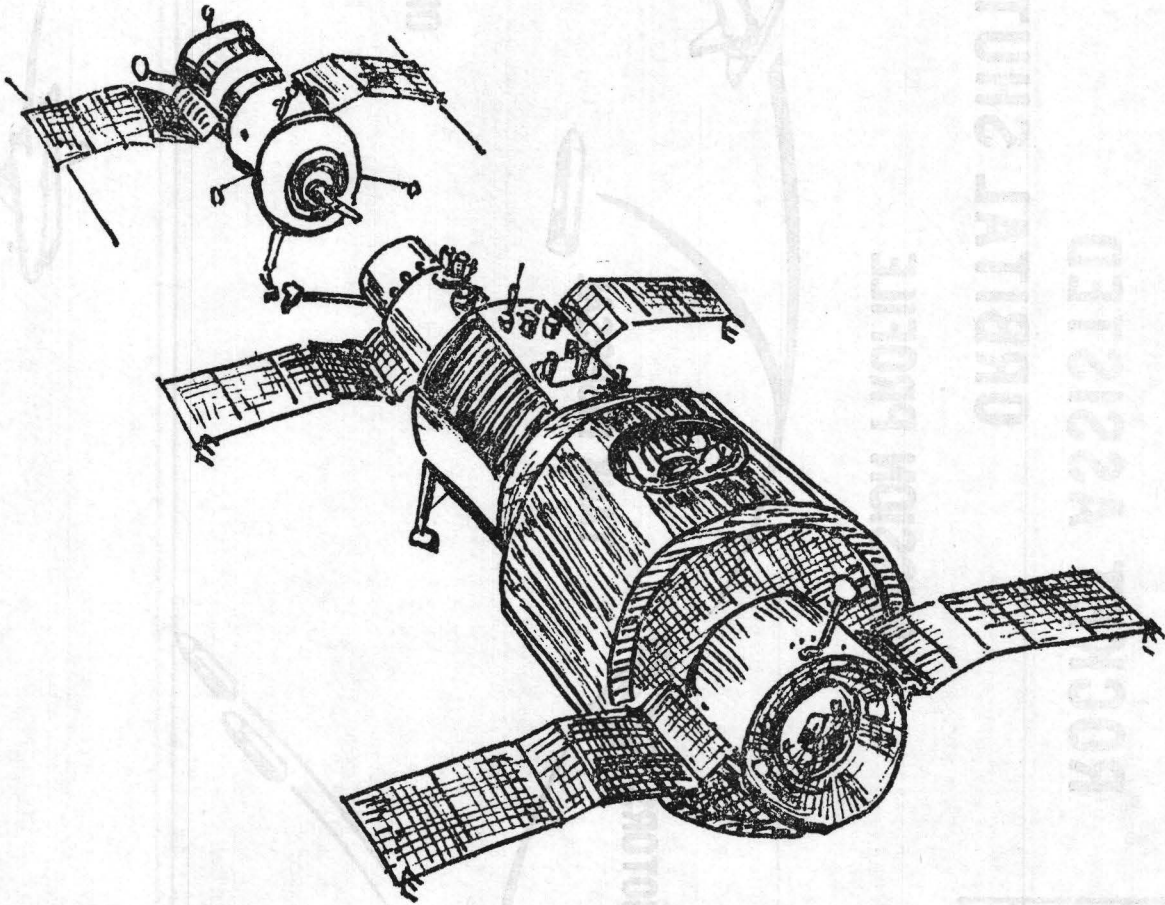
72. Une autre partie de son étude devrait porter directement sur les incidences de la technologie spatiale sur d'éventuels accords de limitation des armements.

APPENDIX — ANNEXE

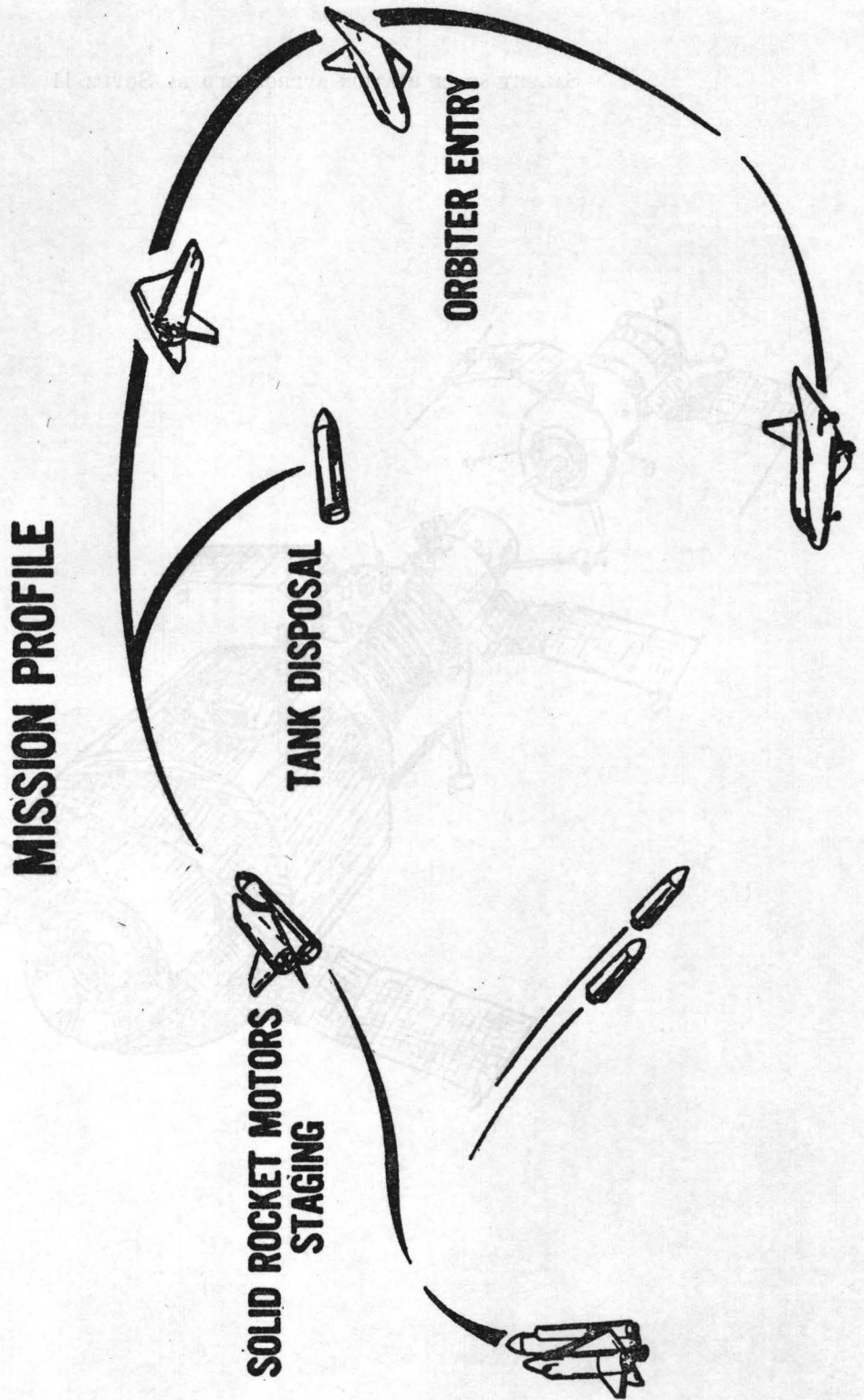
Diagrams of space stations — Diagrammes de stations spatiales



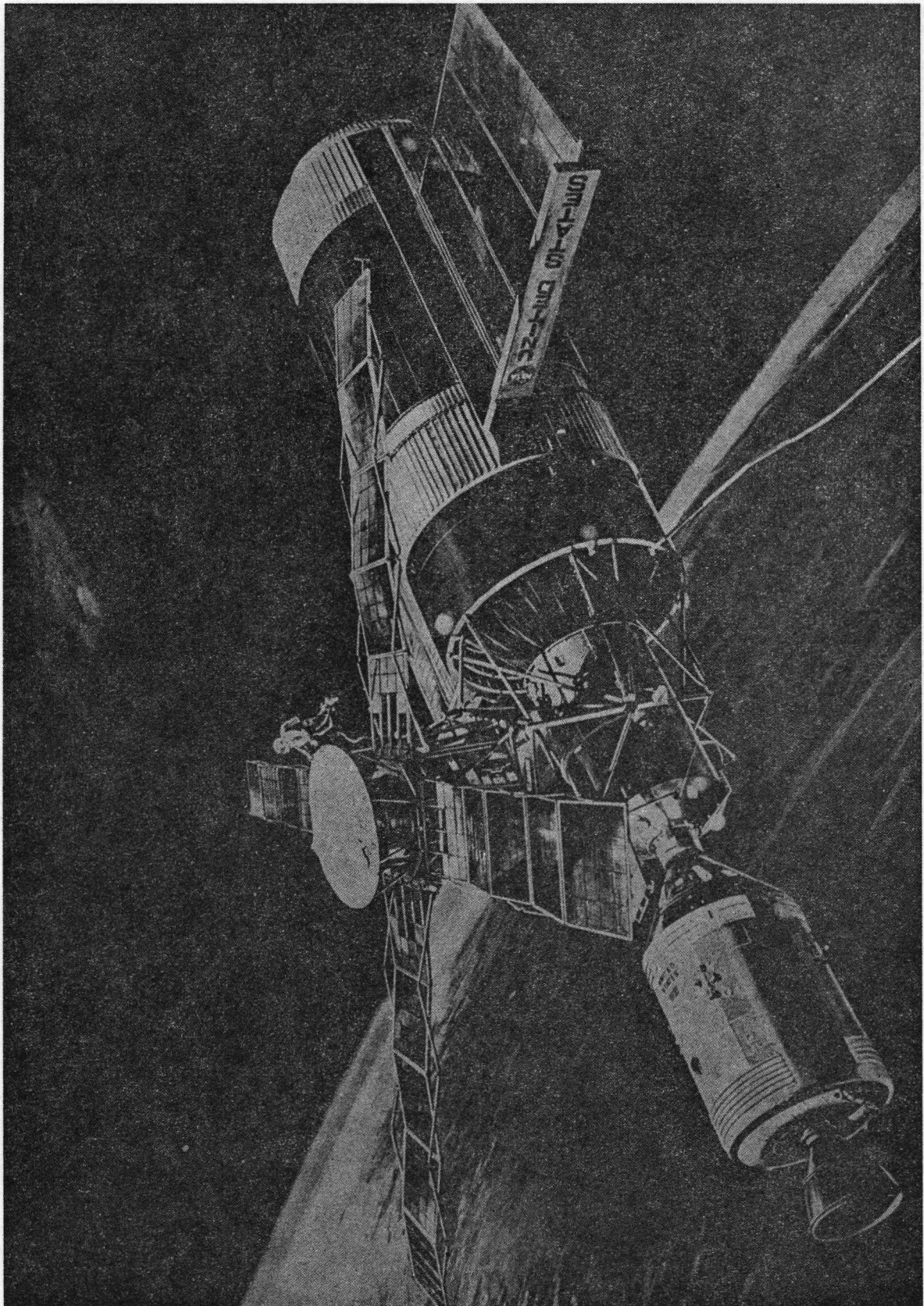
SALYUT SPACE STATION APPROACHED BY SOYUZ 11



ROCKET ASSISTED ORBITAL SHUTTLE (RAO) MISSION PROFILE

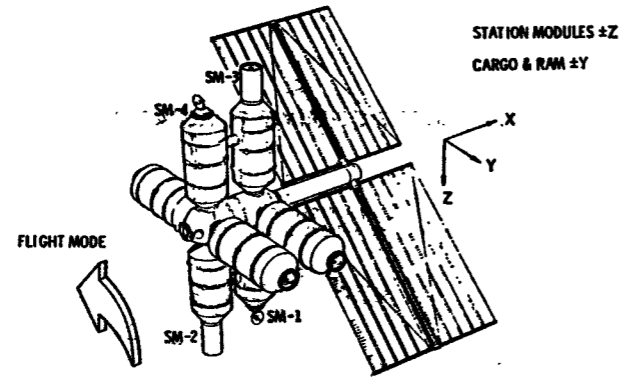


S K Y L A B

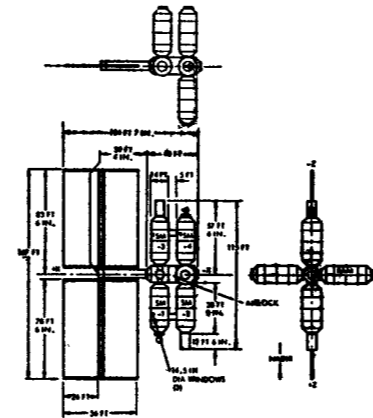


MODULAR space station

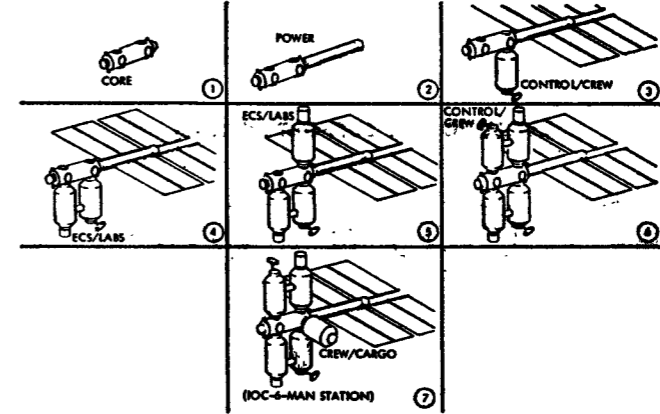
**SELECTED CONFIGURATION
INITIAL STATION**



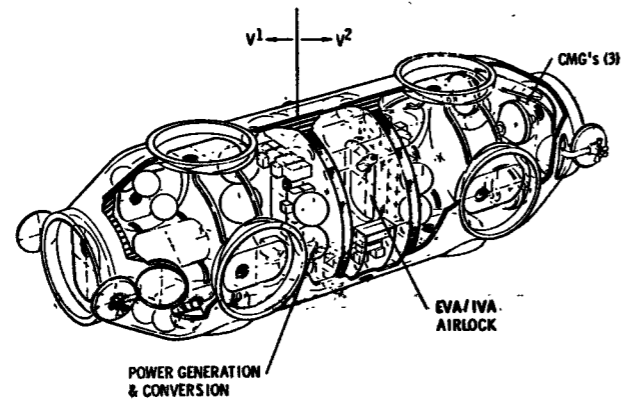
INITIAL STATION DIMENSIONS



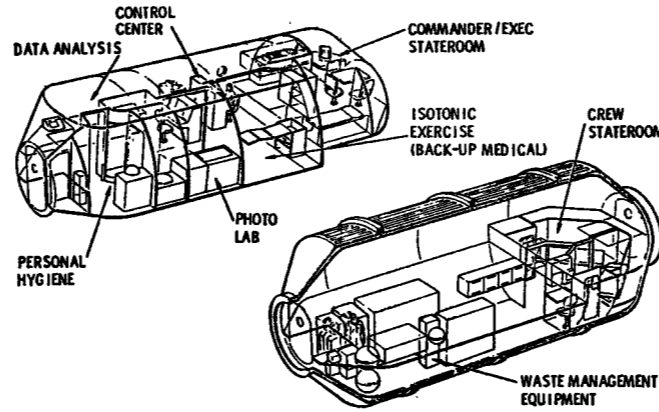
BUILDUP SEQUENCE-INITIAL MSS



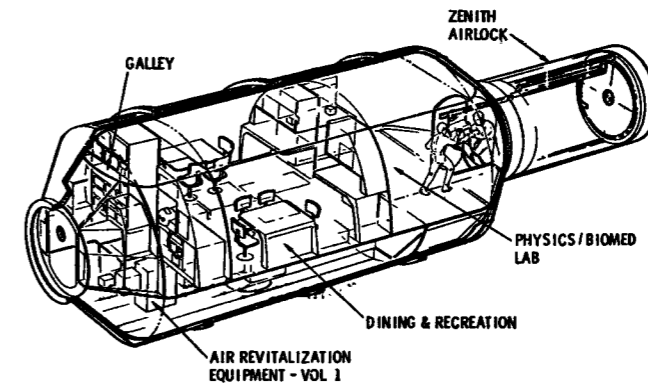
CORE MODULE



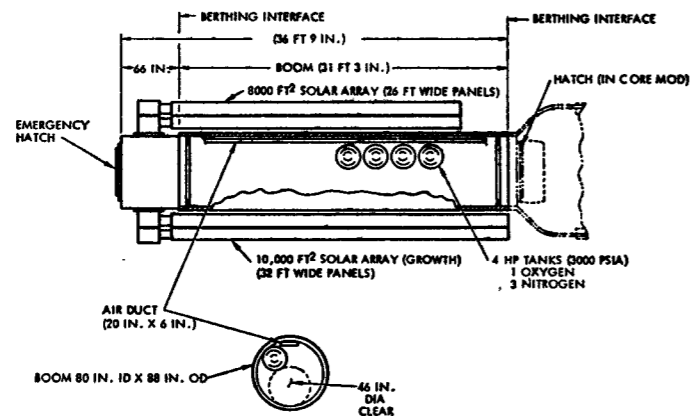
**CREW / CONTROL
MODULE 1**



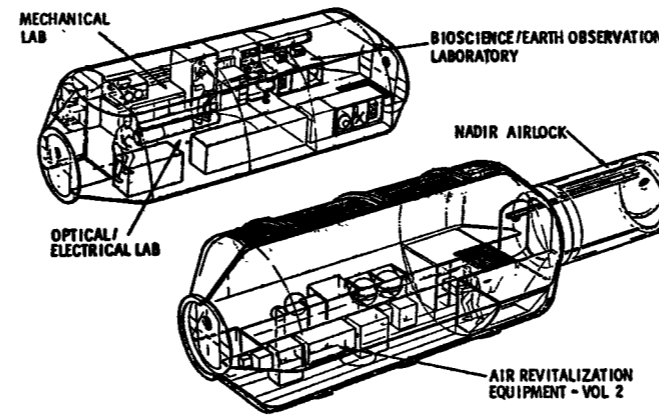
**LABORATORY / DINING / ATMOSPHERE MANAGEMENT
MODULE 3**



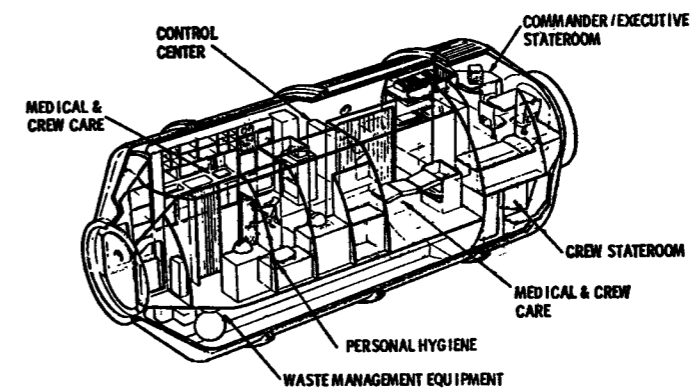
POWER MODULE



**LABORATORY / ATMOSPHERE MANAGEMENT
MODULE 2**

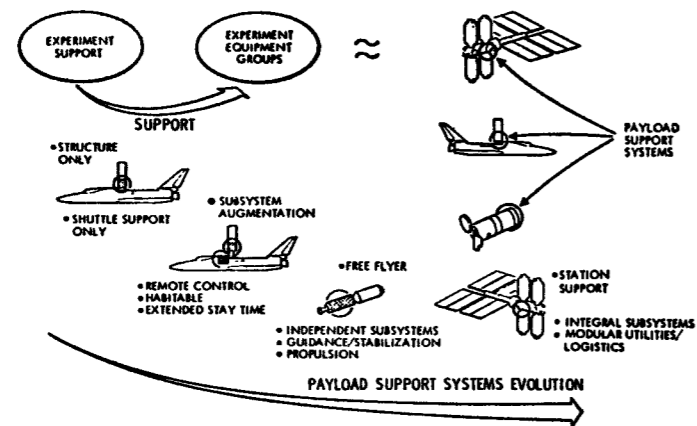


**CREW / CONTROL
MODULE 4**

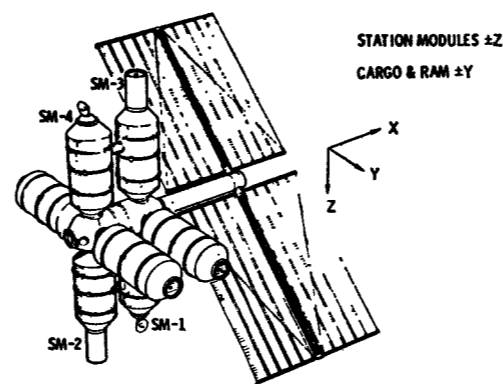


APPLICATIONS AND EXPERIMENT ANALYSIS ACTIVITY

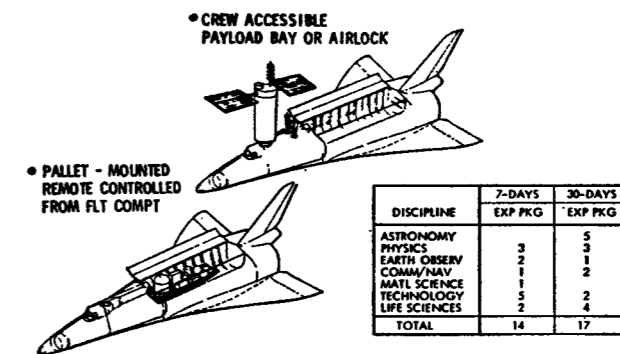
EVOLUTION OF SUPPORT SYSTEMS



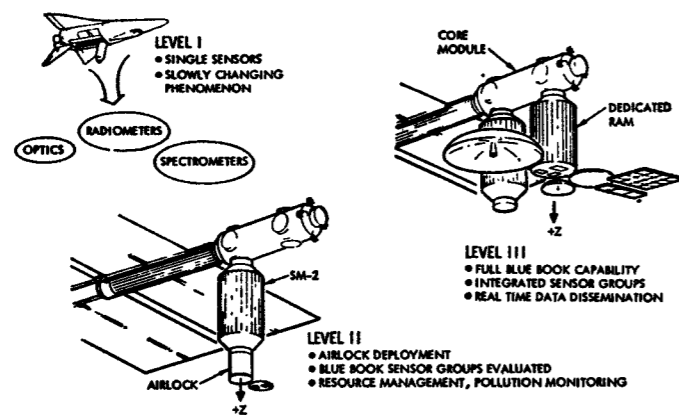
SELECTED CONFIGURATION INITIAL STATION



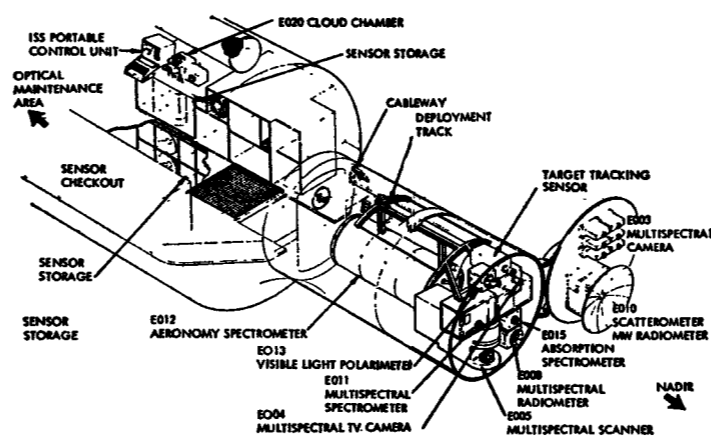
SORTIE EXPERIMENT PACKAGES



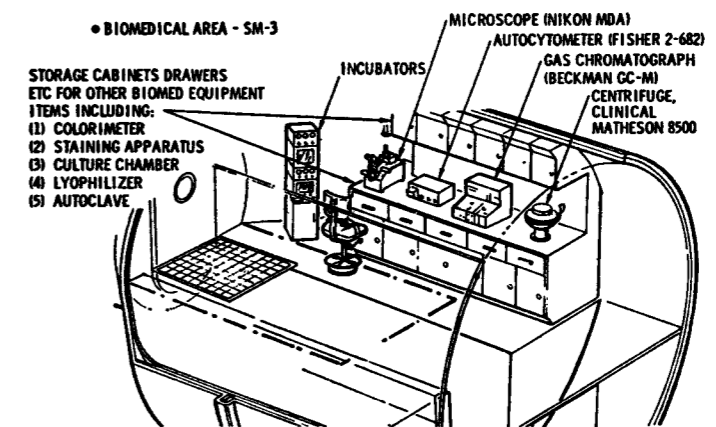
EARTH OBSERVATIONS LABORATORY EVOLUTION



GPL TYPICAL OPERATIONS



EXAMPLES OF COMMERCIAL EQUIVALENTS



British membership of the European Communities and the prospects of scientific and technical co-operation in Europe

REPORT¹

*submitted on behalf of the
Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions²
by Mr. Lloyd, Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on British membership of the European Communities and the prospects of scientific and technical co-operation in Europe

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Lloyd, Rapporteur

Introduction

I. Scientific projects

II. The aerospace industries

III. Nuclear power

IV. Commercial collaboration

Conclusions

APPENDIX I
Orders of magnitude of European industries compared with United States equivalents

APPENDIX II
List of organisations and people consulted in the course of preparing this report

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. de Montesquiou (Chairman); MM. La Loggia, Rinderspacher (Vice-Chairmen); MM. Capelle, de Chevigny, Cornelissen, Corti, Draeger, Elwinger, de Goede (Substitute : Nederhorst), Lloyd, Dr. Mabon, MM. Nothomb (Substitute : de Stezhe), Pecoraro,

Richter, Lord Selsdon, MM. Treu, Van Lent, Mrs. Walz, MM. Whitlock, Yvon.

Also present : Mr. Kahn-Ackermann.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

*La coopération scientifique et technique en Europe
dans la perspective de l'adhésion de la Grande-Bretagne
aux Communautés européennes*

RAPPORT ¹

*présenté au nom de la
Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale ²
par M. Lloyd, rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur la coopération scientifique et technique en Europe dans la perspective
de l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Lloyd, rapporteur

Introduction

I. Les projets scientifiques

II. Les industries aérospatiales

III. L'énergie nucléaire

IV. La collaboration commerciale

Conclusions

ANNEXES

I. Ordre de grandeur des industries européennes par rapport aux industries
américaines équivalentes

II. Liste des organismes et des personnalités consultés au cours de la prépa-
ration du présent rapport

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission: M. de Montesquiou
(président); MM. La Loggia, Rinderspacher (vice-prési-
dents); MM. Capelle, de Chevigny, Cornelissen, Corti,
Draeger, Elvinger, de Goede (suppléant: Nederhorst),
Lloyd, Dr. Mabon, MM. Nothomb (suppléant: de Steche),

Pecoraro, Richter, Lord Selsdon, MM. Treu, Van Lent,
Mme Walz, MM. Whitlock, Yvon.

Etait également présent: M. Kahn-Ackermann.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au
vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on British membership of the European Communities
and the prospects of scientific and technical
co-operation in Europe

The Assembly,

Recognising the importance of the political impulse which will result from Britain's accession to the Communities ;

Considering the United Kingdom's experience since the last war in the organisation of research and development in advanced technology and the application of its results in industry ;

Noting the scientific effort made by Britain on such matters as high flux beam reactors, nuclear fusion, computers, radio astronomy and molecular biology ;

Considering the extensive investment in such fields as weaponry, aircraft, nuclear power, computers, data banks, meteorology and anti-pollution technology ;

Considering that in all these fields the United Kingdom will make a valuable contribution to the Community ;

Stressing the need to create more appropriate and more efficient institutions than the existing ones with a view to formulating and implementing appropriate policies at Community level,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Invite the member countries in the light of the enlargement of the Communities :

- (a) to collaborate in the major fields of science such as high flux beam reactors, nuclear fusion, computers, radio astronomy and molecular biology ;
- (b) to promote nuclear research and adopt energy policies, with particular regard to the co-ordination of :
 - the efforts of the Dutch, German and British Governments on the gas centrifuge plant ;
 - the plans by France and other European countries for a large diffusion plant ;
- (c) to reconsider accordingly the existence of Euratom's research centres *before* British scientists and those of the other applicant countries are appointed to them ;
- (d) to rectify the failure to create appropriate institutions capable of formulating and implementing aeronautical and space policies on a Community scale and develop a European aeronautical and space industry which is substantially more self-sufficient than is now the case ;
- (e) to facilitate mergers and industrial integration across frontiers through Community legislation.

Projet de recommandation
sur la coopération scientifique et technique en Europe
dans la perspective de l'adhésion de la Grande-Bretagne
aux Communautés européennes

L'Assemblée,

Reconnaissant l'importance de l'élan politique que donnera aux Communautés l'adhésion de la Grande-Bretagne ;

Considérant l'expérience acquise par le Royaume-Uni depuis la dernière guerre dans l'organisation de la recherche et du développement en matière de technologie avancée et l'application de ses résultats dans l'industrie ;

Notant l'effort scientifique accompli par la Grande-Bretagne sur des questions telles que les réacteurs à haut flux, la fusion nucléaire, l'informatique, la radioastronomie et la biologie moléculaire ;

Considérant les investissements importants réalisés dans les domaines tels que l'armement, l'aéronautique, l'énergie nucléaire, l'informatique, les banques de données, la météorologie et les techniques anti-pollution ;

Considérant que, dans tous ces domaines, le Royaume-Uni apportera une contribution précieuse à la Communauté ;

Soulignant la nécessité de créer des institutions plus adaptées et plus efficaces que celles qui existent actuellement en vue de formuler et d'appliquer des politiques appropriées à l'échelon communautaire,

RECOMMANDE AU CONSEIL

D'inviter les pays membres, dans la perspective de l'élargissement des Communautés :

- (a) à collaborer dans les grands domaines scientifiques que sont les réacteurs à haut flux, la fusion nucléaire, l'informatique, la radioastronomie et la biologie moléculaire ;
- (b) à favoriser la recherche nucléaire et à adopter des politiques énergétiques en s'attachant particulièrement à la coordination :
 - des efforts des gouvernements néerlandais, allemand et britannique concernant l'usine d'ultra-centrifugation gazeuse ;
 - des plans de la France et d'autres pays européens portant sur une grande usine de diffusion gazeuse ;
- (c) à reconsidérer, en conséquence, l'existence des centres de recherche d'Euratom *avant* que les savants britanniques et ceux des autres pays candidats y soient attachés ;
- (d) à créer les institutions appropriées qui manquaient jusqu'alors, capables de formuler et d'appliquer des politiques aéronautiques et spatiales à l'échelle communautaire, et à créer une industrie aéronautique et spatiale européenne qui soit sensiblement plus autonome qu'elle ne l'est à l'heure actuelle ;
- (e) de faciliter les fusions et l'intégration industrielle par-delà les frontières grâce à une législation communautaire.

Explanatory Memorandum ¹
(submitted by Mr. Lloyd, Rapporteur)

Introduction

1. It is an illuminating indictment of the present situation in Europe that with just one exception, computers, British accession to the Community will not make the slightest immediate difference to any of the present areas thought of as scientific and technical co-operation — whether in pure science, in the commercial world, or in government-sponsored technological projects. Britain is already involved in extensive collaborative activity: for instance, only last September agreement was confirmed on the MRCA, one of the biggest such projects ever mounted in Europe. There are other projects in which Britain is not involved, but in only one case is the argument for or against logically connected in any way with being or not being in the Community.

2. It is well known and recognised that in recent years the poorer of the OECD countries have been overtaking the more wealthy. But it is also recognised that this progress has been largely in the field of consumer products and the less technical industries. In the field of highly technological industry the picture is by no means so cheerful. For example, in the aerospace, nuclear and computer industries the European effort cannot really be compared with that of the United States, though the scale of the European market and the extent of Europe's combined resources is comparable. In spite of the real facts of overall economic advance, this gives rise to considerable — though irrational — unease in Europe. Apart from the political or emotional feeling that we must not allow ourselves to be or become dominated from outside in these crucial areas, there is also a feeling that if the most advanced technology generally originates in the United States, which has the most highly profitable companies in these fields, there will come a time when we cannot make further economic

progress without fostering industries able to compete on equal terms with their American counterparts. Continued economic progress, therefore, will ultimately depend on technological progress, however often it might be pointed out that there is no immediate correlation between national research and development expenditure and growth figures; or to put it in a more sinister way, we cannot compete in the non-technical industries with the cheap labour of the developing countries, and to remain securely ahead we must develop our high technology skills. These views are widely held but deserve careful and logical consideration.

3. The reasons for the partial failures of European advanced technology are by now well documented. Europe does not have the very large government-supported technological development contracts, the federal funding of research and development, or industrial organisations in the private sector on the scale which must necessarily exist for successful innovation except in the field of small inventions sold to few and large customers. Individually, European countries and corporations are generally not large enough to risk and finance new large-scale technology: their markets are generally too small to launch the products if they were. There is no common market in publicly purchased advanced technology. All attempts to get over our problems by means of European collaborative ventures have met with great difficulty and limited success because we in Europe are in competition, not collaboration. There is no effective control of many of these ventures and generally the authority to ensure continued funding and support either does not exist or is severely fragmented.

1. The Rapporteur, Mr. I.S. Lloyd, M.P., wishes to acknowledge the valuable contribution made to this report by Mr. Daniel Bunting of Churchill College, Cambridge, who undertook much of the preliminary work and interviewing required by, and in preparing, the first draft of this report.

4. Many take the view that the only remedy is to step up the level of national political commitment to the Community, and accelerate the

Exposé des motifs ¹

(présenté par M. Lloyd, rapporteur)

Introduction

1. Rien ne dénonce avec plus de clarté la situation actuelle en Europe que le fait qu'à une exception près, l'informatique, l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté n'apportera, dans l'immédiat, aucun changement dans aucun des secteurs de ce que l'on considère actuellement comme la coopération scientifique et technique, qu'il s'agisse de la science pure, du monde du commerce ou des programmes techniques patronnés par l'Etat. La Grande-Bretagne participe déjà à une intense activité de collaboration : par exemple, en septembre dernier encore, l'accord sur le MRCA, l'un des plus grands projets du genre jamais lancés en Europe, a été confirmé. Il existe d'autres projets auxquels la Grande-Bretagne ne participe pas, mais dans un seul cas seulement les arguments pour ou contre se fondent d'une manière logique sur l'appartenance ou la non-appartenance de ce pays à la Communauté.

2. Il est de notoriété publique que, ces dernières années, les pays les plus pauvres de l'O.C.D.E. ont rattrapé les plus riches, mais on reconnaît également que ce progrès a été surtout sensible dans le secteur des biens de consommation et des industries les moins techniques. Dans le secteur de l'industrie hautement technologique, le tableau est loin d'être aussi réjouissant. Par exemple, dans l'aéronautique, l'industrie nucléaire et l'informatique, l'effort européen ne souffre pas la comparaison avec celui des Etats-Unis, bien que les dimensions du marché européen et l'étendue des ressources combinées de l'Europe soient comparables. Malgré les réalités d'une expansion économique globale, il s'ensuit en Europe un malaise sensible bien qu'irrational. A côté du réflexe politique ou sentimental qui nous incite à repousser la domination étrangère dans ces secteurs d'importance vitale, il existe aussi le sentiment que, si les techniques de pointe prennent généralement naissance aux Etats-Unis, qui possèdent les sociétés les plus rentables dans ces secteurs, le jour viendra où nous ne pourrons

plus accomplir aucun progrès économique si nous ne favorisons pas des industries capables de soutenir la concurrence de leurs homologues américains. La poursuite de l'expansion économique dépendra donc, en fin de compte, du progrès technologique, même si l'on entend dire souvent qu'il n'existe pas de corrélation directe entre les dépenses nationales de recherche et de développement et le taux de croissance ; si nous voulons être plus pessimistes, disons que nous ne saurions rivaliser dans les industries non techniques avec la main-d'œuvre bon marché des pays en voie de développement et que, pour conserver notre avance en toute sécurité, nous devons développer nos connaissances dans les techniques de pointe. Ces idées sont largement répandues, mais elles méritent d'être étudiées soigneusement et logiquement.

3. On connaît bien maintenant les raisons des échecs partiels enregistrés par la technologie de pointe européenne. L'Europe ne bénéficie pas d'importants contrats de développement technologique financés par les pouvoirs publics, du financement de la recherche et du développement au niveau fédéral, ni de l'existence, dans le secteur privé, d'organisations industrielles suffisamment importantes pour susciter une innovation fructueuse, si ce n'est dans le domaine des petites inventions vendues à quelques gros clients. Pris séparément, les pays et les sociétés européennes n'ont pas, généralement, l'envergure suffisante pour prendre le risque de financer en grand les techniques nouvelles : leurs marchés sont généralement trop restreints pour permettre le lancement d'un produit. Il n'existe pas de marché commun dans les techniques de pointe achetées par les pouvoirs publics. Toutes les tentatives faites pour surmonter nos problèmes au moyen d'entreprises européennes menées en collaboration se sont heurtées à de grandes difficultés et ont connu un succès limité, parce que nous autres Européens rivalisons au lieu de collaborer. Nombre de ces entreprises ne subissent aucun contrôle efficace et, généralement, l'instance chargée d'en assurer le financement et l'appui continu n'existe pas ou est extrêmement fragmentée.

4. Nombreux sont ceux qui estiment que le seul remède est de transférer l'engagement politique du plan national au plan communautaire

1. Le rapporteur, M. I.S. Lloyd, souhaite exprimer ici ses remerciements pour la précieuse contribution apportée par M. Daniel Bunting, du Churchill College de Cambridge, qui s'est chargé d'une grande partie des travaux préliminaires et des entrevues nécessitées par la préparation de l'avant-projet de ce document.

merging of wider interests. It has been said that, by definition, technology means huge and increasing numbers working in harness together and Europe is fumbling its way into that harness by means of plans which, badly publicised as they are (and they are almost entirely unknown and alarming to the general public in Britain), are more familiar than immediate.

5. Fundamental science has also now reached a stage where collaboration is necessary not only because movement and communication are valuable, but because the scale of projects is growing. Although their purpose is better agreed, these projects suffer equally from fragmented support and a poor administrative and policy structure unsuited to the objectives of fundamental science.

6. We anticipate, then, a European Community properly equipped to build up its own scientific and technological capability by integration, co-operation — and enlargement. We know that enlargement will add a population of some 66 million to one of about 185 million and that it will increase the gross national product of the Community proportionately. Yet Britain will bring to the Community technological resources in some instances quite disproportionate to its population and certainly to its gross national product. The question which this report considers is whether the phrase "bring to the Community" can be precisely defined in such a way that the formulation of policy is clarified.

7. Below, your Rapporteur has outlined the situations in which some British industries — and research facilities — find themselves vis-à-vis their mainland counterparts. Each of these situations is going to develop in a certain way and in most cases exactly the same way as it would if Britain were to remain outside the Community in its present form. The purpose of this report is in each case to show what Britain brings to the Community, what the present situation is, how it arose and through what attitudes. It will then examine the disadvantages and attempt the difficult task of looking a few years forward.

I. Scientific projects

A general consideration

8. Although indisputably there is an intimate relationship between science and technology, there are many areas of work not easily subjected to this bold classification.

9. In his researches, your Rapporteur has encountered widespread lack of understanding of the mechanism whereby science becomes technology and then big business — thereby contributing to our standard of living if not our quality of life. The OECD publication "Conditions for success in Technological Innovation" goes some, but not all, of the way towards explaining this mechanism — as a rough summary, the present state of understanding is as follows. First, fundamental scientific work is carried out, which leads to conclusions and results which are usually published and made available to the world's scientific community but then frequently lie dormant for a considerable period. In due course, somebody uses these results to produce some device of commercial significance which can be patented, and this is the "innovation". Because of the importance of personal contacts, this process frequently occurs in the same locality as the original fundamental work. Then follows the "diffusion" stage, whereby the benefits are disseminated. In the West, the entrepreneur and the control of private capital play an outstanding rôle in this process. But there is no correlation between fundamental research expenditure or even rate of "innovation" and economic *growth* rate, not only because of the time lag but because the means of "diffusion" are so very thorough.

10. Europe did the fundamental work behind the IBM computers and the GE and Westinghouse light water reactors first produced in the United States. But Europe benefits nonetheless, without necessarily helping the American balance of payments, because IBM operates in Europe and GE and Westinghouse sell licences for their designs.

11. Britain's scientific resources of course cannot be compared with their mainland equivalents

et d'accélérer la fusion des intérêts importants. On a dit que, par définition, la technologie signifie qu'un nombre de plus en plus grand de gens s'attellent à une même tâche, et l'Europe, dans ce domaine, cherche son chemin à tâtons au moyen de plans qui, malgré la mauvaise publicité qu'ils reçoivent (ils sont presque totalement inconnus et inquiétants pour l'homme de la rue en Grande-Bretagne) sont plus familiers qu'immédiats.

5. La science fondamentale a, elle aussi, atteint un stade où la collaboration est nécessaire, non seulement parce que le mouvement et la communication sont valables, mais parce que les dimensions des projets s'accroissent. Bien que leur objectif soit mieux accepté, ces projets souffrent également d'un appui fragmentaire et d'une structure administrative et politique insuffisante qui ne répondent pas aux objectifs de la science fondamentale.

6. Nous envisageons donc une Communauté européenne convenablement équipée pour édifier son propre potentiel scientifique et technique au moyen de l'intégration, de la coopération — et de l'élargissement. Nous savons que l'élargissement ajoutera quelque 66 millions d'habitants à une population qui en compte déjà 185 millions environ et qu'il augmentera le P.N.B. de la Communauté en proportion. Cependant, la Grande-Bretagne apportera à la Communauté des ressources technologiques qui, dans certains cas, sont hors de toute proportion avec sa population et certainement avec son P.N.B. La question qu'examine le présent rapport est de savoir si cet « apport à la Communauté » peut être précisé de telle sorte que la formulation de la politique s'en trouve facilitée.

7. Votre rapporteur a décrit ci-dessous les situations dans lesquelles certaines industries britanniques — et certaines installations de recherche — se trouvent vis-à-vis de leurs homologues continentaux. Chacune de ces situations va évoluer d'une certaine manière et, dans la plupart des cas, exactement comme si la Grande-Bretagne restait à l'extérieur de la Communauté sous sa forme actuelle. Le présent rapport se propose de préciser dans chaque cas l'apport de la Grande-Bretagne à la Communauté, quelle est la situation actuelle, comment elle s'est créée et les attitudes qui y ont contribué. Il examinera ensuite les désavantages et s'efforcera, tâche difficile, de faire quelques prévisions à court terme.

I. Les projets scientifiques

Considérations générales

8. Bien qu'il existe indiscutablement un rapport étroit entre la science et la technologie, de nombreux secteurs d'activité ne se prêtent pas facilement à cette classification un peu audacieuse.

9. Au cours de ses recherches, votre rapporteur a rencontré une incompréhension générale du mécanisme de transition entre la science et la technologie, et ensuite l'industrie, et de sa contribution à notre niveau de vie, sinon à la qualité de notre vie. Dans une publication intitulée : « Conditions du succès de l'innovation technologique », l'O.C.D.E. donne, dans une certaine mesure, une explication de ce mécanisme, qui peut, à l'heure actuelle, être grosso modo considérée comme la suivante. Premièrement, les activités en matière de recherche fondamentale aboutissent à des conclusions et à des résultats qui sont généralement rendus publics et mis à la disposition de la communauté scientifique internationale, mais qui souvent restent inutilisés pendant des périodes considérables. Vient ensuite le moment où quelqu'un les utilise pour produire une invention qui présente un intérêt commercial et peut faire l'objet d'un brevet : c'est le stade de l'« innovation ». Du fait de l'importance des contacts personnels, ce processus prend souvent naissance sur le lieu même de la recherche fondamentale d'origine. Vient enfin le stade de la « diffusion », c'est-à-dire de la diffusion des avantages. En Occident, l'entrepreneur et le contrôle des capitaux privés jouent un rôle essentiel dans ce processus, mais il n'y a aucune corrélation entre les crédits consacrés à la recherche fondamentale ou même le taux d'« innovation » et le rythme de la *croissance* économique, en raison non seulement du décalage dans le temps, mais aussi de l'efficacité des moyens de « diffusion ».

10. C'est en Europe qu'à été effectuée la recherche fondamentale qui a permis l'apparition des ordinateurs IBM et des réacteurs à eau légère de la General Electric et de Westinghouse que les Etats-Unis ont été les premiers à construire. Mais l'Europe n'en tire pas moins des avantages, sans contribuer nécessairement à rétablir l'équilibre de la balance des paiements américaine, puisque IBM est implantée en Europe et que la General Electric et Westinghouse vendent des licences de fabrication.

11. Les ressources scientifiques de la Grande-Bretagne, naturellement, ne sont pas aussi faci-

as easily as, say, its computer industry, but it seems that British effort is conspicuously strong on radio astronomy and molecular biology. Whether or not this will ever mean anything to Europe as a whole depends on free exchange of information, on the movement of scientists and on the ultimate value and importance of work in this field. The former two are not going to improve for a considerable time, because the obstacles are complex. The factors discouraging a scientist from moving house from London to Brussels, for example, are not specifically matters of labour permits, language difficulties or the fact that a qualification he earned years ago has no precise Belgian or German equivalent. All these matters undeniably do create a psychological barrier which is all too often belittled, but in the case of scientists — and particularly very good scientists — they are much less important than much more mundane matters. For instance, a man may not want to send his children to school in Belgium because they will then stand little chance of admission to a British university. Such obstacles are unlikely to be totally removed until European political institutions permit and encourage the emergence of much more homogeneous conditions. Meanwhile, scientific exchange can only be enhanced by building within the enlarged Community strong, respected institutions where scientists meet and which they find it academically rewarding and financially possible to attend. The history of one type of scientific facility which failed to become such an institution is discussed in more detail below.

High flux beam reactors (HFBRs)

Technicalities

12. It is difficult for a non-scientist to understand the intricacies of research facilities and their management, but some grasp of their functions will contribute towards an understanding of the subject of this report.

13. For the uninitiated, an HFBR is not a nuclear energy project. Although it is a nuclear

reactor, the order of power produced as heat, and wasted by cooling arrangements, is far below the economic generating level. Nor is it a nuclear physics project — the neutrons in the beam from the core are used at kinetic energies of around 1/40 eV, as opposed to 10^{10} eV in a CERN accelerator. The neutron beam is used in fact for a very wide range of fundamental science experiments in physics, and more recently in Britain in chemistry and biology — such a wide range, in fact, that the \$50 million capital and \$10 million annual running costs required for a continuous beam reactor such as the Grenoble instrument, or the similar currently proposed British reactor, can probably be justified by normal science budget criteria. At present, neutron beam studies have to be carried out on "medium flux" facilities of greatly inferior scope.

14. There is a possibility that industrial firms may eventually buy time on these reactors but their primary purpose is university and non-commercial research.

15. Two generic types of reactors are under discussion¹.

1. One is the type almost completed at Grenoble, and proposed for British Government funds by the British Science Research Council (SRC). This supplies a continuous beam (or flux) of neutrons. This type, which has been operating for around two years at Brookhaven in the United States, is of inferior capability to the two European instruments. (It is nonetheless greatly superior, of course, to the "medium flux" facilities mentioned above.) The second type is the pulsed beam reactor, in which the intensity of the beam — the flux in neutrons per square centimetre per second which determines the scientific potency of the instrument — increases with reactor power. So does the expense as determined by cooling requirements (to dissipate the heat) and structural requirements. If the reaction (and so the beam) occur in a series of instantaneous very intense pulses, then momentarily during the pulses a very high flux beam may occur, although the instrument only requires a moderate power and thus is cheaper to operate. This instrument thus makes possible a certain range of experiments which are not feasible with the continuous beam that would be available at the same power average. But nobody, except the Soviets, has yet undertaken a pulsed reactor and so it requires some technological development work. Even had this been done, there remains the production cost of pulsing mechanisms, so that there is additional expense inherent in this type of design. By and large, one would not build one as a first high flux

lement comparables à celles de ses homologues du continent que son industrie de l'informatique, par exemple, mais l'effort britannique dans le domaine de la radioastronomie et de la biologie moléculaire paraît manifestement important. L'intérêt que cela présentera pour l'ensemble de l'Europe dépendra de la liberté des échanges en matière d'information, du mouvement des chercheurs et finalement de la valeur et de l'importance de leurs travaux dans ce domaine. En ce qui concerne les deux premiers éléments, aucune amélioration n'interviendra avant longtemps en raison de la complexité des obstacles. Les facteurs qui découragent un chercheur de quitter Londres pour se fixer à Bruxelles, par exemple, ne concernent pas spécifiquement le permis de travail, les difficultés de langue ou le fait que, pour une qualification qu'il a acquise des années plus tôt, il n'existe aucun équivalent exact en Belgique ou en Allemagne. Toutes ces questions contribuent certainement à créer une barrière psychologique que l'on a trop souvent tendance à minimiser, mais dans le cas des chercheurs — et en particulier des très bons chercheurs — elles ont beaucoup moins d'importance que des questions beaucoup plus terre-à-terre. Ainsi, l'un d'eux peut ne pas vouloir envoyer ses enfants faire leurs études en Belgique parce qu'ils auront ensuite peu de chances d'entrer dans une université britannique. Les obstacles de ce genre ont peu de chances de disparaître totalement aussi longtemps que des institutions politiques européennes ne permettront pas et ne favoriseront pas l'apparition de conditions beaucoup plus homogènes. En attendant, les échanges scientifiques ne peuvent être encouragés qu'en créant, dans le cadre de la Communauté élargie, des institutions fortes et respectées où les chercheurs pourront se rencontrer et qu'ils considéreront comme suffisamment intéressantes sur le plan professionnel et sur le plan financier. Nous ferons plus loin l'histoire d'un type d'installation scientifique qui n'est pas parvenu à se transformer en une institution de ce genre.

Les réacteurs à haut flux (HFR)

Considérations techniques

12. Il est difficile pour un non-scientifique de comprendre les complexités des installations de recherche et de leur gestion, mais une certaine connaissance de leurs fonctions facilitera la compréhension du thème du présent rapport.

13. Pour le non-initié, un réacteur à haut flux n'est pas un projet qui concerne l'énergie

nucléaire. En effet, bien qu'il s'agisse d'un réacteur nucléaire, la puissance produite sous forme de chaleur, et évacuée par les dispositifs de refroidissement, est très inférieure au niveau rentable. Ce n'est pas non plus un projet qui concerne la physique nucléaire, les neutrons du faisceau issu du cœur du réacteur étant utilisés à des énergies cinétiques d'environ 1/40 d'eV, au lieu de 10^{10} eV pour l'accélérateur du C.E.R.N. Mais ce faisceau de neutrons est utilisé pour toute une gamme d'expériences concernant la recherche fondamentale en physique, et plus récemment en Grande-Bretagne en chimie et en biologie, une gamme si vaste que les 50 millions de dollars de dépenses en capital et les 10 millions de dollars de dépenses de fonctionnement nécessaires pour un réacteur à faisceau continu comme celui de Grenoble, ou comme le projet de réacteur britannique du même type, peuvent probablement se justifier d'après les critères financiers appliqués normalement en matière scientifique. Jusqu'à présent, les études que permettent les faisceaux neutroniques ont été effectuées à l'aide d'installations à « moyen flux » qui offrent des possibilités très inférieures.

14. Il est possible que ces réacteurs soient plus tard utilisés à temps partiel par les firmes industrielles, mais ils sont utilisés essentiellement pour l'instant pour la recherche universitaire et non commerciale.

15. Deux types de réacteur sont ici en cause ¹.

1. Un réacteur du premier type est presque terminé à Grenoble ; un autre du même type a fait l'objet d'une demande de crédits publics par le Conseil de la recherche scientifique britannique. Il produit un faisceau continu ou « flux » de neutrons. L'installation de ce type qui fonctionne depuis près de deux ans à Brookhaven aux Etats-Unis est d'une capacité inférieure à celle des deux installations européennes. (Elle est, néanmoins, nettement supérieure, naturellement, aux installations à « moyen flux » mentionnées plus haut.) Le réacteur du second type est un réacteur pulsé, dans lequel l'intensité du faisceau — le flux de neutrons par centimètre carré par seconde, qui détermine la puissance de l'instrument sur le plan scientifique — augmente avec la puissance du réacteur. Il en est de même pour les dépenses qu'exigent le dispositif de refroidissement (pour l'évacuation de la chaleur dégagée) et les modifications de structure. Si la réaction se produit en une série de pulsations instantanées très intenses, ce genre d'installation peut produire, pendant ces pulsations, un faisceau à très haut flux, bien qu'il n'exige qu'une puissance réduite et que, de ce fait, le fonctionnement en soit moins onéreux. Ce réacteur permet donc de procéder à une série d'expériences qui seraient impossibles avec le faisceau continu produit par une installation de même puissance. Mais personne, à l'exception des Soviétiques, n'a encore réalisé un réacteur pulsé, qui nécessite donc un certain travail de développement technologique. Même si ce travail avait été fait, il resterait à résoudre

The story in Europe

16. In 1960, the ENEA first conceived of the HFBR. But in 1964, the British Minister of Technology, Mr. Wedgwood Benn, was not convinced by the British scientists and officials who were in favour of such a project and as a result no development took place. Part of the trouble at this stage was that there was some confusion in Britain, because funds were requested jointly from the Ministry of Technology by the SRC and the Atomic Energy Authority (which uses such facilities to a small extent to test the effects of irradiation on materials properties). In 1972, the government institutions involved are mainly the SRC and the Department of Education and Science.

17. Subsequently, the French and German Governments, whose scientists may either have been more persuasive or wished to collaborate for other motives, started the Grenoble project alone and the first experiments on this will run in 1972. The possibility of British co-operation on a one-third basis still exists, since both a financial and technical contribution from the United Kingdom would be welcome. Although no detailed price bargaining has so far occurred, the British SRC have not so far shown any interest and would probably prefer to duplicate the project for themselves were funds to be made available. Their proposal to the British Government is now at the stage of design study and tendering for critical items.

18. The rationale of the SRC's policy is that there are considerably more workers in this field in Britain than in France or Germany. It is arguable that one-third of the Grenoble reactor would not meet British requirements, whereas it would be quite adequate for the French and Germans. As a second collaborative European project, the French and Germans — certainly the present Grenoble director — would envisage a

capability, particularly as it is unsuitable for the chemistry experiments into which HFBR techniques are spreading in Britain and probably will do elsewhere. In short, the continuous beam reactor is a much more flexible instrument.

small (1 Mw.) pulsed reactor of the SORA type. This is a design which originated at the Ispra laboratory of the Euratom Joint Research Centre, and Germany, Belgium and the Netherlands have now decided to spend \$800,000 on preliminary study as an "optionally funded" Euratom project — four tenders have so far been submitted by Community firms, one a multinational consortium, and the Commission is scrutinising these with a view to placing a contract for more detailed study. The capital cost would probably be of the order of \$25 million, but the bulk of facilities provided would be very small — as a rough guide, 10 experimental positions (on present cost estimates) as against 27 or so on a Grenoble type continuous reactor. The French and Germans, however, satisfied with their one-third shares at Grenoble, would be pleased with this as at least it would allow some new experiments. The British, cramped by their one-third at Grenoble, would be frustrated, and would insist on a second continuous beam facility before agreeing to co-operate. Failing that, they would want a full sized (10 Mw.) pulsed reactor which would at least provide a sizeable increase in facilities (say 20 positions), and which they believe would cost around \$75 million capital.

19. Since they would be unlikely to achieve these objectives, British scientists would probably prefer, if they could obtain Treasury support, to persist with present "medium flux" facilities whilst their new continuous beam reactor is built. They might hope to negotiate a tenth share at Grenoble meanwhile, though of course there is no question of acquiring the funds for a full one-third as well as the British project without seriously swelling or distorting the British science budget. When the British HFBR is complete there is no objection in principle to the idea of internationalising it in some way, and Britain would then seek pulsed HFBR facilities. By that time, however, the little SORA reactor could be well under way without British participation.

Ce qui s'est produit en Europe

16. C'est en 1960 que l'A.E.E.N. a conçu l'idée du réacteur à haut flux. Mais, en 1964, le ministre britannique de la technologie, M. Wedgwood Benn, n'ayant pas été convaincu par les chercheurs et les fonctionnaires britanniques qui s'intéressaient au projet, celui-ci n'a pas eu de suite. L'une des raisons est qu'il existait, à ce stade, une certaine confusion en Grande-Bretagne du fait que des crédits avaient été demandés au ministre de la technologie à la fois par le Conseil de la recherche scientifique et par l'Autorité de l'énergie atomique (qui utilise ce genre d'installations sur une petite échelle pour déterminer les effets de l'irradiation sur les propriétés des matériaux). En 1972, les institutions gouvernementales intéressées sont essentiellement le Conseil de la recherche scientifique et le Département de l'éducation et des sciences.

17. Par la suite, les gouvernements français et allemand, dont les chercheurs avaient peut-être été plus persuasifs ou souhaitaient collaborer pour d'autres raisons, ont lancé seuls le projet de Grenoble où les expériences vont commencer en 1972. Il est encore possible pour la Grande-Bretagne de participer à 33 % à ce projet, étant donné qu'une contribution britannique à la fois financière et technique serait la bienvenue. Bien qu'aucune discussion détaillée concernant les prix n'ait eu lieu jusqu'ici, le Conseil de la recherche scientifique britannique n'a manifesté encore aucun intérêt et préférerait probablement réaliser le même projet lui-même si des crédits étaient disponibles. La proposition qu'il destine au gouvernement britannique en est actuellement au stade de la conception et des appels d'offre pour les éléments critiques.

18. Le raisonnement qui sous-tend la politique du Conseil de la recherche scientifique est que, dans ce domaine, la main-d'œuvre est beaucoup plus nombreuse en Grande-Bretagne qu'en France ou en Allemagne. On peut soutenir qu'une participation à 33 % au réacteur de Grenoble ne suffirait pas pour répondre aux besoins britanniques, alors qu'elle serait tout à fait satisfaisante pour les Français et les Allemands.

la question du coût de production des mécanismes de pulsation, si bien que cette conception implique nécessairement des dépenses supplémentaires. A tout prendre, il ne serait pas indiqué de construire ce genre de réacteur d'abord pour sa capacité de haut flux, car il n'est pas adapté aux expériences de chimie qui ont de plus en plus recours aux techniques de « haut flux » en Angleterre et qui le feront probablement ailleurs. En bref, le réacteur à flux continu est d'une utilisation beaucoup plus souple.

Comme deuxième projet commun européen à réaliser en collaboration, les Français et les Allemands — et, en tout cas, l'actuel directeur de Grenoble — envisageraient un réacteur pulsé de faible puissance (1 MW) du type SORA. Ce projet a pris naissance dans le laboratoire du Centre commun de recherches de l'Euratom à Ispra et l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas ont maintenant décidé de consacrer 800.000 dollars aux études préliminaires qui s'y rapportent en tant que projet de l'Euratom à « financement facultatif ». Quatre offres ont été soumises jusqu'ici par des firmes de la Communauté, dont un consortium multinational, et la Commission les examine attentivement avant d'accorder un contrat pour des recherches plus détaillées. Les dépenses en capital seraient de l'ordre de 25 millions de dollars, mais les possibilités d'expérimentation fournies seraient très réduites — à titre indicatif, 10 expériences (d'après les estimations actuelles) contre 27 pour un réacteur à faisceau continu comme celui de Grenoble. Les Français et les Allemands, satisfaits de leur participation à 33 % à Grenoble, se contenteraient toutefois de cette formule puisqu'elle leur permettrait au moins d'effectuer un certain nombre d'expériences nouvelles. Les Anglais, limités par une simple participation à 33 %, se sentiraient frustrés et exigeraient une seconde installation à faisceau continu avant d'accepter de coopérer. A défaut, ils exigeraient un réacteur pulsé de grande puissance (10 MW) qui fournirait au moins des possibilités sensiblement plus grandes (20 expériences, par exemple) et impliquerait, d'après eux, des dépenses en capital de l'ordre de 75 millions de dollars.

19. Etant donné qu'il est peu vraisemblable qu'ils atteignent ces objectifs, les chercheurs britanniques préféreraient probablement, s'ils pouvaient obtenir l'appui financier de leur gouvernement, poursuivre leur projet d'installation à « moyen flux » pendant la construction de leur nouveau réacteur à faisceau continu. Ils pourraient espérer négocier, dans l'intervalle, une participation à 10 % à Grenoble, mais il n'est pas question, naturellement, qu'ils obtiennent à la fois les fonds nécessaires à une participation à 33 % et le financement du projet britannique sans gonfler ou déséquilibrer sérieusement le budget de la recherche scientifique. Rien ne s'oppose, en principe, à une internationalisation quelconque du réacteur à haut flux britannique lorsqu'il sera terminé, et la Grande-Bretagne chercherait alors à se doter d'un réacteur pulsé. Toutefois, le petit réacteur de type SORA aura

20. It will be many years, in view of the difficulties of assessing the benefits of fundamental work or even the relative merit of different fields, before anyone can say whether the British decision not to participate was right or wrong, an illustration of the fundamental complexity of science policy and scientific co-operation.

21. The present situation has several disadvantages. First, although the British SRC will be spending more annually than the cost of buying a one-third share at Grenoble, the British scientists in this field, who are the largest group, will have the poorest facilities for five years. Secondly, although this is not a quantifiable matter, the vigour of scientific activities at Grenoble will not be what it might have been with British scientists participating. Thirdly, there are certain chances of rationalisation (for instance by complementary instrumentation) which will be lost if there is no collaborative agreement.

22. This seems quite clearly to be one type of facility which can be better planned on a Community scale. One solution would be for the CERD — or its executive agency, the ERDA — to buy up the entire set of facilities in Europe, to finish construction of the British HFBR (assuming it goes ahead), and then to allocate facilities to experiments on the basis of intellectual merit, regardless of the nationality, on the same basis as that on which ESRO and CERN manage their experimental resources. The true future needs in Europe can then be assessed centrally. Conclusion suggested by this experience is that when new and costly scientific facilities are required for European scientific work, their construction and operation should be planned on a European scale from the beginning.

23. There are now many collaborative ventures in Europe, all of which have different membership which in no case coincides with that of the old or the enlarged Community. One may claim,

with considerably greater optimism with reference to scientific projects than to technological projects, that standardisation of membership would render "give-and-take" more tolerable and improve managerial efficiency. In addition to taking charge of emerging "big science" requirements, it will be valuable for the Community to take block membership in existing international ventures. Though they are not fundamental science ventures, it is convenient to indicate the Aigrain¹ projects and their present cumbersome progress as a fresh reminder of the problems of fragmented support and the absence of a common fund.

II. The aerospace industries

British resources

Year	Source	Britain		Community	
		Total of company turn-overs (\$ m.)	Man-power	Total of company turn-overs (\$ m.)	Man-power
1967	Commission industrial policy memorandum	1,610	248,000	1,760	164,000
1969	Society of British aerospace companies	1,640		1,820	
1970			230,000		190,000

Note: Whether the manpower or the turnover figures constitute the better basis for comparison depends on whether the difference in turnover per man is due to differing degree of efficiency and automation or of vertical integration.

24. These figures show that in terms of sheer size the British aerospace industry is powerful by European standards, but sheer size is not the only aspect of the matter. In addition, the British industry is technologically self-sufficient in a way which is quite unparalleled by the national

1. No section appears concerning these, partly because individually they are all very small.

probablement déjà été mis en chantier sans participation britannique.

20. Etant donné les difficultés que présente l'évaluation des avantages de la recherche fondamentale ou même des mérites relatifs des diverses formules, de nombreuses années passeront avant qu'il soit possible de se prononcer sur le bien-fondé de la décision britannique de ne pas participer, ce qui illustre la complexité fondamentale de la politique et de la coopération scientifiques.

21. La situation actuelle présente plusieurs inconvénients. Premièrement, bien que le Conseil de la recherche scientifique britannique dépensera, chaque année, des sommes supérieures au coût d'une participation à 33 % à Grenoble, les chercheurs britanniques dans ce domaine, qui sont les plus nombreux, disposeront d'installations inférieures pendant cinq ans. Deuxièmement, bien qu'il ne s'agisse pas là d'un élément qu'on puisse chiffrer, le dynamisme des activités scientifiques de Grenoble ne sera pas ce qu'il aurait pu être avec la participation des chercheurs britanniques. Troisièmement, certaines possibilités de rationalisation (par exemple, par l'apport d'équipements complémentaires) seront perdues si aucun accord de collaboration n'intervient.

22. C'est, de toute évidence, le genre d'installation dont la réalisation pourrait être beaucoup mieux préparée au niveau communautaire. L'une des solutions serait que le CERD — ou son bureau exécutif, l'ERDA — acquière l'ensemble des installations existant en Europe, achève la construction du réacteur à haut flux britannique (à condition qu'elle soit lancée), et qu'il mette ensuite ces installations à la disposition d'expériences retenues en fonction de leur valeur scientifique, sans tenir compte des questions de nationalité, suivant les méthodes grâce auxquelles le C.E.R.S. et le C.E.R.N. gèrent leurs ressources expérimentales. Les véritables besoins futurs de l'Europe pourraient alors être évalués par un organisme centralisé. La conclusion que l'on peut tirer de tout ceci est que, chaque fois que les activités scientifiques européennes nécessitent des installations nouvelles et onéreuses, la construction et le fonctionnement de ces installations devraient être concertés dès le départ à l'échelon européen.

23. Il existe actuellement, en Europe, un grand nombre de projets réalisés en collaboration, sur la base de participations différentes qui ne coïncident jamais avec l'ancienne Communauté ou

avec la Communauté élargie. On peut affirmer, avec beaucoup plus d'optimisme pour les projets scientifiques que pour les projets technologiques, qu'une standardisation de la participation rendrait les concessions plus acceptables et améliorerait l'efficacité de la gestion. Chargée de répondre aux besoins des grands projets scientifiques de l'avenir, la Communauté en tant que telle pourra aussi participer utilement aux programmes internationaux actuels. Bien qu'ils ne concernent pas la recherche fondamentale, les projets Aigrain¹ et les difficultés de réalisation qu'ils rencontrent actuellement viennent fort opportunément nous rappeler les problèmes que posent le soutien fragmentaire et l'absence d'un fonds commun.

II. Les industries aérospatiales

Les ressources britanniques

Année	Source	Grande-Bretagne		Communauté	
		Chiffre d'affaires total des sociétés (millions de \$)	Effectif de la main-d'œuvre	Chiffre d'affaires total des sociétés (millions de \$)	Effectif de la main-d'œuvre
1967	Mémorandum de la Commission sur la politique industrielle	1.610	248.000	1.760	164.000
1969	Association des compagnies aérospatiales	1.640		1.820	
1970	britanniques		230.000		190.000

Note : La meilleure base de comparaison est-elle offerte par les effectifs ou par le chiffre d'affaires ? Tout dépend de l'explication retenue pour la différence de rendement individuel : différence d'efficacité et d'automation, ou bien intégration verticale.

24. Ces chiffres montrent qu'en ce qui concerne la seule dimension, l'industrie aérospatiale britannique est puissante selon les normes européennes, mais la dimension n'est pas en soi le seul aspect de la question. De plus, l'industrie britannique jouit sur le plan technique d'une

1. Aucun chapitre ne concerne ces projets, notamment parce qu'il s'agit, dans tous les cas, de projets mineurs.

industries of the other Western European nations. This is due in part to events during and shortly after the last war. At any rate, to this day, Britain houses the only complete self-contained and balanced airframe, engine and equipment industry outside the United States and the USSR.

25. Even so, Britain has been obliged to engage in collaborative effort, for financial reasons (to spread the risk involved, and to avoid undue distortion of the national budget) and to reach a larger market and thus support a longer run of production, especially in the case of defence projects. But deficiency of national technological potential has not yet become as important a factor as it has for the other Western European nations.

26. The extent to which the industry in Western Europe as a whole has derived benefit from the potential of the British industry through the recent type of collaborative effort is examined in the cases described below.

The European Airbus project

27. The early history of this project is already thoroughly covered in Document 507 and Addendum, and it is not your Rapporteur's intention to duplicate this work but to bring it up to date and to undertake a consideration of the motives which led to the decisions concerned.

28. There were three reasons for the British Government's refusal to commit funds to the project early in 1969, when the modified proposals for the A-300B were submitted by the consortium of companies. First, they were not satisfied that adequate evidence of market prospects had been produced, sufficient to offer a worthwhile return on the investment expected of them and they were confident in their decision to suspend judgment and not be coerced into joining the project with undue haste. Secondly, the plans were not committed to the Rolls-Royce RB.211-66 engine. This would have been developed as a more powerful variant of the RB.211-22 which, though powerful enough for the Lockheed Tristar, does not have the thrust required by the A-300B or for that matter the BAC.311. The British Government wanted to be sure of the chance to undertake this development as a component of their participation in the

project. Thirdly, it was held that the new plans were very similar to those of the BAC.311, and that as a straight commercial matter the two should be examined in parallel before funds were committed, in case the 311 should offer better prospects for all concerned.

29. The A-300B and its prospects were kept under review until summer 1970 — not long, in fact, before the new approach from the other two governments, and subsequently from the industrial consortium itself, that October. On this occasion fresh terms were offered, including the opportunity to develop the RB.211-66: it was stipulated that the initial cost to the government would be some \$75 million if they took a share in the airframe part of the project alone, and thus some \$250 million if in addition the RB.211-66 were launched for the project. However, by this time the aircraft was being developed with the GE engines of the CF 6-50 series, and it was clear that the version with this engine would appear first, even before the American airbus made its appearance, so although the offer was made to build some A-300Bs with RB.211-66 engines at a later stage, the chance of amortising the development costs through sales was severely reduced.

30. During the same period BAC continued at their own expense with design studies of the 311. Though they are a private company and were in no way directly encouraged by the government, they appear to have felt sufficiently optimistic about the prospects of ultimately obtaining launching aid to consider it worthwhile occupying some 500 staff with these studies for around 18 months. Mr. Corfield, the former Minister for Aerospace, finally put a stop to this work when he announced, in the House of Commons on 2nd December 1970, that there was no prospect whatsoever of either project receiving any government aid.

31. Ever since early 1968, Hawker-Siddeley have been involved entirely at their own expense in the construction of the A-300B's wings. They are reluctant to issue figures for their total share of the overall launching cost (a term taken here to include design study, research and development, "tooling up" and construction of the first four test models) but it has been privately assessed at \$25 million; the total such cost, using GE

indépendance absolument sans égale dans les industries nationales des autres pays d'Europe occidentale. Cela tient en partie à l'évolution qui s'est produite pendant et immédiatement après la guerre. En tout cas, la Grande-Bretagne est seule aujourd'hui, en dehors des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., à posséder une industrie complète et équilibrée produisant à elle seule cellules, moteurs et équipements.

25. Malgré cela, la Grande-Bretagne a été obligée de s'engager dans la collaboration pour des raisons financières (afin d'étaler le risque encouru et d'éviter un déséquilibre excessif du budget national), et pour atteindre un marché plus vaste et produire ainsi en plus grande série, notamment en ce qui concerne les projets de défense. Mais la faiblesse du potentiel technologique national n'est pas encore devenue un facteur aussi important que dans les autres pays d'Europe occidentale.

26. Dans les exemples ci-dessous, votre rapporteur examine la mesure dans laquelle l'industrie de l'Europe occidentale dans son ensemble a bénéficié du potentiel de l'industrie britannique par l'intermédiaire du type de collaboration récemment adopté.

Le projet d'Airbus européen

27. Le Document 507 et son Addendum ont déjà relaté en détail les origines de ce programme et le dessein de votre rapporteur n'est pas de reprendre ce travail, mais de le mettre à jour et d'examiner les motifs qui ont abouti aux décisions en question.

28. Trois raisons ont incité le gouvernement britannique à refuser, au début de 1969, lorsque les propositions modifiées relatives au A-300B ont été soumises par le consortium, d'engager des crédits. Premièrement, il estimait que les preuves de l'existence d'un marché potentiel n'étaient pas convaincantes et qu'elles n'étaient pas suffisantes pour offrir une rentabilité intéressante aux investissements qu'on attendait de lui ; il pensait, en outre, que sa décision d'attendre pour juger était bonne et ne voulait pas être contraint de se joindre au projet avec une hâte intempestive. Deuxièmement, les plans ne prévoyaient pas expressément l'utilisation du moteur Rolls-Royce RB.211-66. Celui-ci aurait été une version plus puissante du RB.211-22 qui, s'il est suffisant pour le Lockheed Tristar, n'a pas la poussée requise pour le A-300B ni, d'ailleurs, pour le BAC.311. Le gouvernement britannique voulait s'assurer la perspective d'entreprendre ce déve-

loppement, comme élément de sa participation au projet. Troisièmement, les nouveaux plans étaient, disait-on, très similaires à ceux du BAC.311 et une bonne politique commerciale exigeait que les deux soient étudiés parallèlement avant que des crédits soient engagés, au cas où le 311 offrirait de meilleures perspectives pour tous les intéressés.

29. Le A-300B et ses perspectives n'ont cessé d'être examinés jusqu'à l'été 1970 — peu de temps, en réalité, avant la nouvelle démarche des deux autres gouvernements, puis celle du consortium industriel lui-même au mois d'octobre de la même année. A ce moment-là, de nouvelles conditions furent offertes, comprenant notamment la possibilité de mettre au point le RB.211-66 : il était stipulé que les premiers frais à la charge du gouvernement seraient de l'ordre de 75 millions de dollars s'il participait seulement à la partie du projet relative à la cellule, ce qui ferait, par conséquent, 250 millions de dollars si, de surcroît, le RB.211-66 était développé. Cependant, l'appareil était déjà, à ce moment-là, en cours de mise au point avec des moteurs General Electric de la série CF 6-50 ; il était évident, dès lors, que la version dotée de ce moteur serait la première à apparaître avant même que l'airbus américain fasse son apparition, et que, par conséquent, si l'on offrait de construire ultérieurement quelques A-300B dotés de moteurs RB.211-66, les possibilités d'amortir les frais de développement par les ventes se trouveraient largement réduites.

30. Pendant la même période, la BAC a poursuivi à ses frais les études relatives au 311. Société privée ne recevant aucun appui direct de l'Etat, elle a, semble-t-il, été suffisamment optimiste quant aux chances d'obtenir ultérieurement une aide pour le lancement de son projet pour considérer qu'il valait la peine d'employer à ces études quelque 500 personnes pendant dix-huit mois. Mais M. Corfield, ancien Ministre des questions aérospatiales, mit un terme à cette activité en annonçant à la Chambre des communes, le 2 décembre 1970, qu'il n'y avait aucune chance que le gouvernement accorde une aide quelconque à l'un ou l'autre projet.

31. Dès le début de 1968, Hawker-Siddeley a participé entièrement à ses frais à la construction des ailes du A-300B. Cette compagnie se montre peu disposée à révéler le montant de sa participation totale aux frais globaux de lancement (terme utilisé ici pour couvrir les plans, la recherche et la mise au point, l'outillage et l'équipement nécessaires et la construction des quatre prototypes d'essai), mais on l'a évalué, de source officieuse,

engines, is some \$400-\$500 million. They are proceeding because at the very beginning, as now, their market research and financial teams considered that there was a market for the aircraft adequate to amortise the investment required, a conviction which the government did not share. There is no evidence to suggest that Hawker-Siddeley's risk capital is less in proportion to possible returns than the corresponding capital for the project as a whole; and though there remains the question of which party, government or industry regains its capital first, it was entirely possible for the government to apply recovery rules which equated the opportunities of both parties. In reaching this decision, as your Rapporteur has argued elsewhere, there is little evidence that the government's advisers had fully costed, in the broadest national and industrial terms, the various options that were open.

32. There were other factors which made the British Government reluctant to take a share even in the airframe part of the project alone, but the question of market opportunity seems to have heavily outweighed all the other factors involved.

33. First, there is the question of the balance and aggregate level of government expenditure. This was in fact referred to more than once; Mr. Benn, the Minister of Technology in the last government, told the House of Commons on 12th December 1968 that "we shall judge these or any other proposals on their merits against the stringent economic criteria which we apply when government launching aid is sought, including the assurance of a firm market, and against the need to control the aggregate level of public expenditure". Two years later, Mr. Corfield was more specific and stated that "we have to take into account the large sums of money already being devoted to the support of civil aircraft and engines and to bear in mind other calls on public funds". But in addition, we must bear in mind that not only is the British budget considered to be somewhat distorted by civil aviation expenditure at present, but in view of Britain's comparative lack of prosperity in recent years, the shortage of government funds available for such projects is more acute than in France and Germany.

34. Secondly, British governments have in recent years spent very large sums of money unprofitably — or, in the balance of future probability, unprofitably — on aircraft projects and subsidies. These circumstances put difficulties in the way of a fully rational consideration of the problem.

35. The lessons which can be drawn from this story are the general lessons learnt from all such projects. Since national governments will always have different and changing backgrounds of experience, of financial and political circumstances, balances of expenditure and national industrial strengths, there will remain a permanent limit on the improvement in the performance of collaborative action that we can hope to make by learning from such costly experience. The cost of the experience will remain high proportionately to our failure to create appropriate institutions capable of formulating and implementing policy on the Community scale which is now so evidently the minimum basis of intelligent or economic action throughout the whole sphere of European science and technology.

The multi-rôle combat aircraft (MRCA)

36. This project is still comparatively young, in that the first prototype is not due to fly until late 1973. The selection of equipment remains to be finalised and consequently it would not be worth undertaking a detailed study of the project at present. The aircraft is to be manufactured by Panavia, whose shareholdings are now 42.5 % British (BAC), 42.5 % German (MBB), and 15 % Italian (Fiat); the three defence ministries are expected to purchase something like this proportion of the production, i.e. according to their latest pronouncements 350-400 for Britain, 420 for Germany and (though it is not official) 100 for Italy.

37. There have been three main prominent problems with this project. First, the agreement to standardise requirements was a hard one to reach; the controversy centred mainly on the definition of seating (one seat or two) and electronic equipment, national preferences depending on which rôle is considered most important. Secondly, the Germans are pressed by financial problems; rumours do persist, in the context of an encouraging background of press statements from people quite closely involved, that the Ger-

à 25 millions de dollars, le total des frais, avec l'utilisation de moteurs General Electric, étant de l'ordre de 400 à 500 millions de dollars. Cette firme va de l'avant, parce qu'au tout début, ses équipes d'études de marchés et d'études financières ont estimé, comme aujourd'hui encore, qu'il existait des débouchés suffisants pour amortir les investissements requis, conviction que n'a pas partagée le gouvernement. Rien ne permet de penser que la participation de Hawker-Siddeley soit inférieure, comparativement aux bénéfices éventuels, au capital correspondant pour le projet dans son ensemble ; et, si l'on peut toujours se demander qui, du gouvernement ou de l'industrie, récupère sa mise de fonds le premier, le gouvernement avait toute latitude pour appliquer des règles de récupération égalisant les chances des deux parties. En prenant cette décision, comme votre rapporteur l'a soutenu ailleurs, il ne semble guère que les conseillers du gouvernement aient chiffré complètement, en tenant compte de toutes les possibilités du pays et de l'industrie, les diverses options qui s'offraient.

32. D'autres raisons ont fait hésiter le gouvernement britannique à participer ne serait-ce qu'à la partie du projet relative à la cellule, mais la question des débouchés semble l'avoir largement emporté sur toutes les autres considérations.

33. Il y a, d'abord, la question de l'équilibre et du niveau global des dépenses de l'Etat. On s'y est, en effet, référé plus d'une fois ; M. Wedgwood Benn, Ministre de la technologie dans le dernier gouvernement, a déclaré à la Chambre des communes, le 12 décembre 1968 : « Nous jugeons ces propositions, ou toute autre qui pourrait être faite, d'après leurs mérites, compte tenu des stricts critères économiques que nous appliquons lorsqu'il est fait appel à l'aide de l'Etat pour le lancement de projets, notamment la certitude de débouchés, et compte tenu de la nécessité de contenir le volume global des dépenses publiques. » Deux ans plus tard, M. Corfield était plus précis en affirmant : « Nous devons tenir compte des crédits importants déjà consacrés à l'aide à l'aviation et aux moteurs civils et avoir présentes à l'esprit les autres demandes de crédits publics. » De plus, nous devons nous rappeler que non seulement le budget britannique est considéré comme quelque peu perturbé actuellement par les dépenses de l'aviation civile, mais qu'étant donné le manque de prospérité relatif qu'a connu la Grande-Bretagne ces dernières années, le manque de crédits publics disponibles pour de tels projets est plus sensible qu'en France et en Allemagne.

34. Deuxièmement, les divers gouvernements britanniques ont consacré inutilement — compte tenu, tout au moins, des perspectives probables — des sommes très importantes à des projets d'avions et à des subventions à l'aéronautique, ce qui n'a pas facilité un examen tout à fait rationnel du problème.

35. Les leçons que l'on peut tirer de cette histoire sont celles que l'on tire généralement de tous ces projets. L'expérience, la situation financière et politique, l'équilibre des dépenses et le potentiel industriel national constituant pour les gouvernements nationaux un arrière-plan différent et mouvant, l'amélioration à laquelle nous pouvons espérer parvenir, pour toute action menée en collaboration, en tirant les conséquences de cette expérience coûteuse sera toujours limitée. Le coût de l'expérience restera élevé proportionnellement à notre incapacité de créer des institutions appropriées, capables de formuler et d'appliquer une politique à l'échelle communautaire qui constitue manifestement aujourd'hui la base minimum de toute action intelligente ou économique dans toute la sphère de la science et de la technologie en Europe.

L'avion de combat polyvalent (MRCA)

36. Ce projet est encore relativement récent, en ce sens que le premier prototype ne doit pas prendre l'air avant la fin de 1973. Le choix des équipements n'étant pas terminé, il est donc inutile de s'engager maintenant dans l'étude détaillée du projet. L'appareil doit être construit par Panavia, dont le capital est détenu actuellement à 42 ½ % par la Grande-Bretagne (BAC), 42 ½ % par l'Allemagne (MBB) et 15 % par l'Italie (Fiat) ; on compte que les ministères de la défense de ces trois pays se porteront acquéreurs de la production à peu près dans les mêmes proportions, c'est-à-dire selon les dernières indications, 350 à 400 appareils pour la Grande-Bretagne, 420 pour l'Allemagne et (bien que ce ne soit pas officiel) 100 pour l'Italie.

37. Ce projet s'est heurté à trois grandes difficultés. Premièrement, il a été difficile de s'entendre sur la normalisation des besoins ; la controverse a porté essentiellement sur le nombre de sièges (appareil monoplace ou biplace) et l'équipement électronique, les préférences nationales étant fonction du rôle considéré comme le plus important. Deuxièmement, les Allemands se heurtent à des problèmes financiers ; le bruit court, malgré le ton encourageant des déclarations de presse émanant de milieux qui s'intéressent de

man Government is worried about the cost. In addition there remains the traditional German obligation to offset the dollar cost of United States troops in Germany, and it is reasonable to believe that this was an important factor in the decision to buy 175 McDonnell-Douglas Phantoms. These will be used during the 1970s in a rôle¹ which will consequently not be handed over to the MRCA until the early 1980s, though in fulfilment of other rôles the aircraft will commence service with the Luftwaffe by 1977.

38. Thirdly, there is great ill-feeling in Britain — manifested in the form of press articles — because some of the electronic systems contracts awarded to German or Italian companies will involve United States licences. This may well be because these companies have United States links. It may be a further repercussion, in Germany's case, of the dollar offset problem; or it may simply be the cheapest means of producing the equipment in question since similar types of equipment have already been used in German aircraft. Naturally the British companies will see the independence of European mainland avionics and the building up of a self-sufficient mainland industry as prime purposes of the project; equally naturally the mainland industrialists will have their own view of its purposes.

The question of launchers

39. There is no need for your Rapporteur to describe the complex and somewhat depressing story of the European space effort. This section concerns itself mainly with the troublesome differences between the British Government and certain others over launcher policy.

40. If we try to crystallise the opinion that "Europe should be in space", what it comes down to is that in a decade or so a great variety of applications satellites may well become big business in every sense of the expression. This view is propounded earnestly by those companies who seek government aid towards a foothold in this future market. Indeed, elaborate calculations

1. The rôle of "air superiority" fighter.

have been performed using sophisticated financial analysis to show that the post-Apollo programme will pay for itself by a comfortable margin.

41. Part of the trouble involved in trying to think clearly about this issue is that little is known about the form which this business is likely to take. Governments do not appear to be thinking in these terms at all; they are thinking of future activities as being merely "further space programmes". For instance, in his letter to Mr. Théo Lefèvre dated 1st September 1971¹, the United States Under-Secretary of State, Mr. U. Alexis Johnson, notes that the concern of Europeans is "that United States launchers should be available for their future satellite projects". Two possible obstacles to this availability are those arising from commercial and political considerations respectively.

42. In this future business the majority of the customers will clearly be public agencies — post office associations, broadcasting associations, air traffic control organisations, and so on — which, if offered satellite systems, will consider the price and perhaps buy from a European firm or from an American one. At present the situation in Europe is evolving towards supply by ESRO, but it seems unlikely that this will be a permanent arrangement. For the purpose of preventing a complete collapse of the fair return principle the companies involved are grouped into three consortia, each of thoroughly international composition, and each led by a prime contractor. By this means, although in practice the fair return principle has by no means been satisfied, ESRO has been able to draw the consortia into keen and effective competition, without excessive government argument over the distribution of contracts. But unfortunately the companies have shown little tendency to specialise, and thus resources in the consortia have not become as rationalised as they might have been had there been a more far-reaching integration. So although EBU and CEPT should decide to order the ESRO communications satellite, ESRO being the agency of supply, it seems more likely that in the future the main customer organisations will order systems from one integrated company, and that this company will itself procure a launch from ELDO, or NASA.

1. See Document 562.

près à cette affaire, que le gouvernement allemand est préoccupé par le coût du projet. De plus, il y a toujours l'obligation traditionnelle pour l'Allemagne de compenser le coût en dollars du stationnement des troupes américaines sur son territoire et l'on peut raisonnablement penser que cela a joué un rôle important dans la décision d'acquérir 175 Phantom McDonnell Douglas. Ces appareils seront utilisés au cours des années 1970 dans un rôle ¹ qui ne sera donc pas transféré au MRCA avant le début des années 1980, bien qu'il entrera en service dans la Luftwaffe pour d'autres missions d'ici 1977.

38. Troisièmement, une grande rancœur se manifeste en Grande-Bretagne — sous la forme d'articles de presse — car certains contrats passés pour les systèmes électroniques avec des firmes allemandes ou italiennes exploiteront des licences américaines. Cela peut fort bien tenir à ce que ces firmes ont des liens avec les Etats-Unis. Dans le cas de l'Allemagne, cela peut fort bien être une autre répercussion du problème de compensation ; ou cela peut être, tout simplement, le moyen le plus avantageux de fabriquer les équipements en question, étant donné que des types d'équipements similaires ont déjà été utilisés par les appareils allemands. Naturellement, les sociétés britanniques considèrent l'indépendance des firmes aéronautiques du continent européen et la constitution d'une industrie continentale indépendante comme les principaux objectifs du projet ; il est tout aussi naturel que les industriels continentaux aient leur propre opinion à ce sujet.

La question des lanceurs

39. Votre rapporteur n'a pas besoin de retracer l'histoire complexe et quelque peu déprimante de l'effort européen en matière spatiale. Le présent chapitre traite essentiellement des divergences fâcheuses qui existent entre la politique du gouvernement britannique et celle de certains autres pays à propos des lanceurs.

40. Si nous essayons de préciser l'idée selon laquelle « l'Europe doit être présente dans l'espace », nous nous apercevons que, dans une dizaine d'années environ, il y aura une grande variété de satellites d'application qui pourraient bien devenir « la grande affaire » dans toutes les acceptions du terme. C'est la théorie que soutiennent avec vigueur les firmes qui recherchent

l'aide de l'Etat pour prendre pied sur ce marché potentiel. En réalité, de savants calculs faisant appel à l'analyse financière la plus moderne ont été effectués pour démontrer que le programme post-Apollo se solderait par une marge confortable de bénéfices.

41. Si l'on a du mal à se faire une idée précise de la question, cela tient en partie à ce que l'on connaît fort mal la tournure que peut prendre cette affaire. Les gouvernements, semble-t-il, ne suivent pas du tout le même raisonnement ; pour eux, les activités futures ne sont que « d'autres programmes spatiaux ». Par exemple, dans la lettre à M. Théo Lefèvre, en date du 1^{er} septembre 1971 ¹, le sous-secrétaire d'Etat américain, M. U. Alexis Johnson, note que les Européens s'inquiètent surtout de « la mise à disposition de lanceurs américains pour leurs futurs projets de satellites ». Or, deux sortes d'obstacles tenant respectivement à des considérations commerciales et politiques peuvent s'y opposer.

42. Dans cette activité future, la clientèle se composera évidemment en majorité d'agences d'Etat — organismes postaux, de radiodiffusion, de régulation du trafic aérien, etc. — qui, si on leur offre des systèmes de satellites, étudieront les prix et se porteront acquéreurs auprès d'une entreprise européenne ou d'une entreprise américaine. A l'heure actuelle, on tend en Europe à se fournir auprès du C.E.R.S., mais il semble peu probable qu'il s'agisse d'un arrangement permanent. Pour éviter l'effondrement complet du principe du juste retour, les firmes intéressées se sont groupées en trois consortiums qui ont chacun une composition absolue internationale et chacun un maître d'œuvre à leur tête. Bien que, dans la pratique, le principe du juste retour ne soit nullement respecté, le C.E.R.S. a pu ainsi mettre les consortiums en concurrence avec profit, sans que les Etats critiquent trop la répartition des contrats. Mais, malheureusement, les sociétés ne se sont guère montrées disposées à se spécialiser et les ressources des consortiums n'ont pas été, de ce fait, employées aussi rationnellement qu'on aurait pu s'y attendre si l'intégration avait été plus poussée. Ainsi, bien que l'U.E.R. et la C.E.P.T. devraient décider de commander le satellite de télécommunications du C.E.R.S., celui-ci étant l'agence fournisseur, il semble plus probable qu'à l'avenir, les grandes organisations clientes commanderont les systèmes à une seule société intégrée et que celle-ci s'adres-

1. Le rôle de chasseur de « supériorité aérienne ».

1. Voir Document 562.

43. It is not at all clear by what methods European companies will obtain a share in this business. They cannot expect to rely solely on sub-contracts from United States firms which, since the Rolls-Royce failure, have become loath to entrust the production of crucial components to overseas contractors. European firms will therefore endeavour to become contractors for complete systems. In the case of worldwide systems of the INTELSAT type the obstacles will probably prove insuperable, but in the case of regional systems the outlook is considerably brighter, particularly if they are able to maintain and develop their technical resources by means of the various projects on which they are currently engaged. But since a satellite without a launcher is not exactly a saleable proposition, various alternative means of enabling them to launch their products into orbit must be considered.

44. (1) The first alternative is for Europe to build its own launchers if funds can be made available. ELDO could then offer launchers at preferential prices to European companies or consortia, or to ESRO. Should "big business" start to build up before the post-Apollo systems enter service, then our ELDO launchers would need to be competitive in price (and reliability) with NASA launchers; these have already seen considerable service, and thus enjoy the advantage of a considerable economy of scale in production. To charge competitive prices we would certainly be obliged to accept considerable losses on the sales of ELDO launchers.

45. Once the post-Apollo system is operational, then it is quite likely that price competition would become virtually impossible. This is not only because of the economy effected through reuse of the shuttle, but because the use of conventional launchers would necessitate considerably more expensive satellite design. Satellites launched by conventional rockets need their own propulsion system to take them up to geostationary orbit, whereas this function will be assumed in the post-Apollo system by the tug; much greater reliability is necessary since there is no prospect of recovery and service; greater resilience is required and dimensional restrictions

are imposed since the conventional launch is so much more disturbing and its accommodation so limited. These factors provide the basis for those calculations seeking to establish that an overall economy will result from the post-Apollo project. But apart from the competition it would offer in terms of price alone — which admittedly awaits demonstration — the post-Apollo system would provide overwhelming competition in terms of the quality of its services.

46. (2) Europe uses United States launchers without joining the post-Apollo programme. In his letter referred to above, Mr. Johnson outlined conditions for European use of United States launchers, and stated quite definitely that these concessions were not conditional on a European participation in post-Apollo. The letter was carefully worded and very hard to summarise, but the rough outline is as follows. United States launchers will be available to Europe — though it does not state exactly what European agencies — on the same cost and scheduling priority basis as will apply to American non-government users, but on condition that the *United States contingent to INTELSAT* supports the project concerned.

47. Inevitably, so speculative is the present debate, different people will take up different positions on this offer. Perhaps the best approach to it is to see what it does *not* consider. Firstly, it is concerned largely with the more immediate future — in particular, speech/vision communications satellites, INTELSAT and the proposed ESRO satellite — and does not deal with the many more applications which may come into prominence in the future. Secondly, it does not say whether the same terms will apply to export markets (an Indian project? a Brazilian one?) though of course we do not know whether commercially these will ever be very important. Thirdly, it does not say whether the same sort of offer will emerge with regard to post-Apollo facilities. In fact, only one point is really clear, and that is that we will *not* suffer the situation where a European customer organisation is obliged to buy a system from a United States company, rather than its European competitor, because the United States company can buy cheap United States launchers which the European company is denied.

sera à son tour, pour le lancement, au C.E.C.L.E.S. ou à la NASA.

43. On voit très mal par quelle méthode les firmes européennes obtiendront une part dans cette affaire. Elles ne peuvent s'attendre à compter uniquement sur les sous-traitances accordées par les firmes américaines qui, depuis l'affaire Rolls-Royce, se font prier pour confier la fabrication d'éléments d'importance capitale à des sous-traitants étrangers. Les firmes européennes essaieront donc d'obtenir l'adjudication de systèmes complets. Dans le cas de systèmes mondiaux du genre INTELSAT, les obstacles se révéleront probablement insurmontables, mais pour les systèmes régionaux, les perspectives sont infiniment meilleures, notamment si les firmes européennes sont capables de conserver et d'accroître leurs ressources techniques grâce aux divers projets dans lesquels elles sont actuellement engagées. Mais, comme il n'est pas précisément facile de vendre un satellite sans lanceur, il faut étudier d'autres moyens leur permettant de placer leurs produits sur orbite.

44. (1) La première solution est, pour l'Europe, de construire ses propres lanceurs si les fonds nécessaires peuvent être dégagés. Le C.E.C.L.E.S. pourrait alors offrir des lanceurs à des prix préférentiels aux sociétés ou aux consortiums européens, ou bien au C.E.R.S. Si la « grande affaire » commençait à prendre forme avant l'entrée en service des systèmes post-Apollo, nos fusées ELDO devraient être compétitives sur le plan des prix (et de la fiabilité) avec celles de la NASA, qui sont déjà en service depuis longtemps et jouissent donc de l'avantage d'une économie d'échelle considérable en matière de production. Pour consentir des prix concurrentiels, nous serions certainement obligés d'accepter des pertes considérables sur les ventes de fusées ELDO.

45. Lorsque le système post-Apollo sera opérationnel, la concurrence sur le plan des prix deviendra pratiquement impossible. Ceci tient non seulement à l'économie qui sera réalisée par la réutilisation de la navette, mais au fait que l'utilisation de lanceurs classiques nécessiterait des satellites d'une conception infiniment plus onéreuse. Les satellites lancés par des fusées classiques ont besoin d'un système de propulsion autonome pour atteindre une orbite géostationnaire, tandis que, dans le système post-Apollo, c'est le remorqueur qui s'en chargera ; il faut également une fiabilité beaucoup plus grande, puisqu'il n'y a pas de perspective de récupération

et de réutilisation ; enfin, une plus grande résilience et des limitations dimensionnelles sont imposées puisque le lancement classique est beaucoup plus perturbant et la charge utile limitée. C'est sur ces facteurs que s'appuient les calculs cherchant à établir qu'une économie globale résultera du projet post-Apollo. Mais, outre la concurrence qu'il offrirait sur le seul plan des prix — ce qui reste d'ailleurs à prouver — le système post-Apollo présenterait une supériorité écrasante en ce qui concerne la qualité de ses services.

46. (2) L'Europe utilise des lanceurs américains sans participer au programme post-Apollo. Dans la lettre dont il est question plus haut, M. Johnson définit les conditions de l'utilisation par les Européens de lanceurs américains et il indique clairement que ces concessions ne dépendent pas de la participation de l'Europe au programme post-Apollo. Les termes de la lettre ont été soigneusement pesés et sont très difficiles à résumer, mais l'idée est, en gros, la suivante. Des lanceurs américains seront mis à la disposition de l'Europe — bien que la lettre ne précise pas de quelles agences européennes — au même prix et selon les mêmes priorités et le même calendrier que pour les usagers américains ne dépendant pas du gouvernement, à condition que *les représentants américains à INTELSAT* appuient le projet en question.

47. Le débat actuel est si théorique que cette offre suscitera inévitablement des prises de positions différentes dans différents milieux. La meilleure façon de l'analyser est peut-être de voir ce qu'elle n'envisage pas. Premièrement, elle porte largement sur l'avenir immédiat — en particulier, les satellites de télécommunications phoniques et visuelles, INTELSAT et le futur satellite du C.E.R.S. — et ne traite pas des applications beaucoup plus nombreuses qui prendront peut-être de l'importance plus tard. Deuxièmement, elle ne dit pas si les mêmes conditions s'appliqueront à l'exportation (un projet indien ? brésilien ?) bien que, naturellement, nous ne sachions pas si ces marchés seront jamais très importants sur le plan commercial. Troisièmement, elle ne dit pas si le même genre d'offre sera fait pour les installations post-Apollo. En réalité, un seul point est vraiment clair : c'est que nous n'accepterons pas qu'une organisation européenne cliente soit obligée d'acheter un système à une société américaine plutôt qu'à sa concurrente européenne, parce que la première peut acheter dans de meilleures conditions des lanceurs américains, ce qui est refusé à la société européenne.

48. Unfortunately, even though we shall not be subject to such coercion, United States manoeuvres can still deprive European companies of business by placing a veto on the European system altogether, though in the present instance this has not occurred. Should it occur in some future instance, and should we be unwilling or unable to purchase Soviet launchers, then the functions of our proposed regional satellite would instead be assumed by a worldwide system, and our manufacturers would probably be obliged to tender for work as sub-contractors to United States companies. In addition we would suffer a service whose management was not directly under our control and whose performance might for our purposes be inferior to that of a regional system.

49. It is conceivable that we might at some stage wish to put into service a system which the United States Administration objected to on political grounds, though what this might be it is hard to imagine at present.

50. (3) Europe joins the post-Apollo programme as a paying partner. Should we follow this course it seems reasonable to assume that when the project reached fruition its services would be available to European organisations on a basis of full equality with their American counterparts, and no question would arise of seeking United States approval for their projects.

51. Furthermore, it seems considerably less likely, in view of Western Europe's impending accession to the full shuttle facilities, that the Americans would subject Western Europe to the kind of obstruction and coercion outlined above. Thus it seems likely that, once we had secured partnership, the bargaining power which an independent launcher programme conveys on us would become substantially less desirable.

The British position

52. Mr. Corfield, the former British Minister for Aerospace, has continued the policy of the last government in 1968, which reduced the British contribution to ELDO to nominal size during the financial year 1970-71. On 16th June 1971, he said officially to the Parliamentary Select Committee for Science and Technology that Britain was currently holding talks with the United States, and he was satisfied "that United States launchers were going to be available to us for all the likely uses that we shall want to use

launchers for". He also said "at the moment I do not believe it makes sense to duplicate American technology if we can buy off the shelf a relatively small number of launchers".

53. This British view is consistent with a less pessimistic view of the previously mentioned possibilities of United States obstruction and coercion than is held by the French and German authorities, or an earlier resignation to the prospect of European companies operating as sub-contractors to American companies. Conceivably it reflects a less optimistic view of the future rôle of regional satellites, or indeed maybe of satellites of all sorts. In all probability it derives to some extent from a less enthusiastic view of the benefits we may hope to obtain in terms of prestige and "spin-off". Last, but not least, the original decision was quite possibly initiated, to a large extent, by general shortage of government funds. This supports the conclusion that the ELDO programme is not worthwhile even for the purpose of providing a bargaining power.

54. The disadvantage of the present situation is that even should the European nations decide, in view of the advantages previously outlined, that they would like to participate in the post-Apollo programme, they may nonetheless be unable to do so under present circumstances. When the matter was discussed at the second session of the fourth meeting of the ESC in November 1970, disagreement on launcher policy emerged as a firm foundation on which disagreement on the post-Apollo participation was built up into an impassable obstacle. For instance it was maintained that British participation should involve a British contribution to the Europa III programme, which, it was claimed, could be adapted in some way to the post-Apollo programme.

55. It is unnecessary to enlarge further on the organisational inadequacies of European collaborative space effort; and it would be no more than unproductively repetitive merely to assert, as have several predecessors of this report, that ELDO and ESRO should undertake a merger. Fortunately, at this stage of history we may envisage a new, more drastic but also more

48. Malheureusement, même si nous ne sommes pas soumis à une telle pression, les manœuvres américaines peuvent toujours empêcher les sociétés européennes de faire des affaires en mettant un veto sur tout le système européen, bien que, dans le cas présent, cela ne se soit pas produit. Si cela devait se produire à l'avenir, et si nous n'étions pas disposés ou pas en mesure d'acheter des lanceurs soviétiques, les fonctions envisagées pour notre satellite régional seraient alors assumées par un système mondial et nos constructeurs seraient probablement obligés de demander des sous-traitances aux sociétés américaines. De plus, nous subirions un service dont la gestion ne dépendrait pas directement de nous et dont le rendement pourrait, en ce qui nous concerne, être inférieur à celui d'un système régional.

49. Il est concevable que nous désirions, à un stade quelconque, mettre en service un système auquel le gouvernement américain s'opposerait pour des raisons politiques, encore que cela soit difficile à imaginer à l'heure actuelle.

50. (3) L'Europe participe financièrement au programme post-Apollo. Si nous adoptions cette solution, nous pouvons, semble-t-il, raisonnablement supposer que lorsque le projet serait réalisé, ses services seraient mis à la disposition des organisations européennes sur la base d'une totale égalité avec leurs homologues américains et qu'il ne serait pas question d'obtenir l'approbation des Etats-Unis pour leurs projets.

51. De plus, il est beaucoup moins vraisemblable, l'Europe occidentale étant susceptible d'avoir accès rapidement aux possibilités de la navette, que les Américains exerceraient contre elle le genre d'obstruction et de pression décrit ci-dessus. Il est donc probable que, lorsque nous aurions obtenu cette association, les possibilités de marchandage offertes par un programme de lanceurs indépendant perdraient beaucoup de leur attrait.

La position britannique

52. M. Corfield, ancien Ministre britannique des questions aérospatiales, a poursuivi la politique adoptée en 1968 par le dernier gouvernement, qui réduisait la participation de la Grande-Bretagne au C.E.C.L.E.S. à une contribution symbolique pour l'exercice financier 1970-71. Le 16 juin 1971, il a déclaré officiellement, devant la commission parlementaire restreinte pour la science et la technologie, que la Grande-Bretagne menait actuellement des conversations avec les Etats-Unis et qu'il avait l'assurance « que nous

allions disposer de lanceurs américains pour toutes les utilisations qui nous sembleraient nécessaires ». Il a ajouté : « A l'heure actuelle, je ne pense pas qu'il soit raisonnable de répéter les réalisations de la technologie américaine si nous pouvons acheter immédiatement un nombre relativement restreint de lanceurs ».

53. Cette prise de position britannique s'accorde avec une évaluation moins pessimiste des possibilités d'obstruction et de pression américaines — dont il a été question plus haut — que celle des instances françaises et allemandes, ou que la résignation antérieure à voir les sociétés européennes devenir les sous-traitants des sociétés américaines. Elle reflète moins d'optimisme, ce qui est concevable, à l'égard du rôle futur des satellites régionaux ou peut-être même des satellites quels qu'ils soient. Selon toute probabilité, elle découle dans une certaine mesure d'une appréciation moins enthousiaste des bénéfices que nous pourrions en retirer en matière de prestige et de « retombées ». Enfin et surtout, il est fort possible que la décision primitive doive être attribuée, dans une large mesure, au manque général de crédits publics. Ceci vient appuyer la thèse selon laquelle le programme du C.E.C.L.E.S. ne présente plus d'intérêt, même du point de vue des possibilités de marchandage.

54. L'inconvénient de la situation actuelle est que, même si les pays européens décidaient, étant donné les avantages définis plus haut, de participer au programme post-Apollo, ils pourraient se trouver dans l'impossibilité de le faire. Lorsque la question est venue en discussion, au cours de la deuxième partie de la quatrième session de la Conférence Spatiale Européenne, en novembre 1970, on s'est aperçu que c'était bien du fait du désaccord touchant à la politique des lanceurs que le désaccord sur la participation au programme post-Apollo s'était transformé en un obstacle insurmontable. Il a été affirmé, par exemple, que la participation britannique devait entraîner la contribution de la Grande-Bretagne au programme Europa III qui, prétendait-on, pouvait s'adapter d'une façon ou d'une autre au programme post-Apollo.

55. Il n'est pas nécessaire de s'attarder plus longtemps sur les imperfections de l'organisation des efforts de collaboration européens en matière spatiale et il ne servirait à rien de se contenter de répéter, comme cela été le cas dans plusieurs rapports précédents, que le C.E.C.L.E.S. et le C.E.R.S. devraient fusionner. Heureusement, nous pouvons envisager, à ce stade, une solution

promising solution to these problems ; we may recommend that the Community take advantage of British accession and the formation of an independent budget for technological development to establish a European space administration, and a policy-formulating body to steer one course of action on behalf of the entire Community, according to a majority consensus on our basic requirements.

III. Nuclear power

56. This section concerns the development, design and construction of emerging types of nuclear reactor, and the provision of nuclear fuels.

57. Britain was the first nation in the world to undertake a civil nuclear power programme, and the figures below illustrate the extent of the experience it has obtained in the course of this programme.

	Cumulative total of nuclear power generated until 1st August 1971 (Mw. hours)
Britain	183,000,000
Rest of Europe	68,000,000
United States	92,000,000

Source : United Kingdom Atomic Energy Authority.

	Total power (Mw.) of stations operating or on order 1970 (Mw.)	To be on power by 1980 according to present plans (Mw.)
Britain	12,500	25,100
Present Community	9,442	41,200
United States	75,700	150,700

Sources : Diverse.

58. Unfortunately, as is generally the case in the development of new technologies, this past tradition is of limited value for the present and

future. Apart from the fact that Britain still leads the world marginally in the development of the fast breeder reactor (FBR), the only really valuable consequence is the consolidated industrial structure of design and construction companies which have evolved in the course of establishing the present large and long-standing array of nuclear power stations in Britain.

59. The size of European nuclear design and construction companies is not easy to gauge as they exist as consortia or non-public companies wholly owned by those companies to which their central design and management agencies contract the bulk of the work involved. These companies in turn may be very large, but much of their business may be in fields other than the provision of nuclear reactors and cooling systems, or for that matter the steam-raising and generating equipment and civil engineering work which, of course, are not substantially different from their counterparts in fossil-fuelled stations. But certainly in terms of orders completed or in hand the two British companies, British Nuclear Design and Construction (BNDC) and The Nuclear Power Group (TNP), are amongst the most prominent in Europe.

Commercial collaboration in Europe

60. There exists little doubt that further grouping of the European companies is highly desirable, for the sake of pooling of technical and commercial resources, and many authorities consider that ultimately there should remain only two, or possibly three, such groups in the whole of Western Europe. Indeed this grouping process is already proceeding ; on 14th July 1971, TNP, KWU, Interatom, Fulgonucleare and Agip Nucleare signed a set of first agreements covering exchanges of licences and know-how, but these are predominantly national groupings. They envisage formation of joint stock companies in the future, for instance for the purpose of undertaking FBR contracts ; in addition, they plan to co-operate in the international competition in third markets.

61. Clearly, it will be valuable for the European industry as a whole if the two British

nouvelle, plus radicale, mais aussi plus prometteuse ; nous pouvons recommander que la Communauté profite de l'adhésion de la Grande-Bretagne et de l'établissement d'un budget indépendant pour le développement technologique, pour créer une administration spatiale européenne et un organisme de décision chargé de définir une ligne d'action unique au nom de la Communauté tout entière, conformément au consensus majoritaire qui se dégagera sur nos besoins fondamentaux.

III. L'énergie nucléaire

56. Ce chapitre porte sur la mise au point, l'étude et la construction de nouveaux types de réacteur nucléaire et sur la fourniture des combustibles nucléaires.

57. La Grande-Bretagne a été le premier pays du monde à se lancer dans un programme civil d'énergie nucléaire et les chiffres donnés ci-dessous illustrent l'expérience qu'elle a acquise au cours de la réalisation de ce programme.

	Total cumulatif de la production d'énergie nucléaire jusqu'au 1 ^{er} août 1971 (MW/heures)
Grande-Bretagne	183.000.000
Reste de l'Europe	68.000.000
Etats-Unis	92.000.000

Source : Agence britannique de l'énergie atomique.

	Puissance totale (MW) des centrales en activité ou en commande 1970 (MW)	Centrales qui, d'après les plans actuels, seront en activité en 1980 (MW)
Grande-Bretagne	12.500	25.100
Communauté actuelle	9.442	41.200
Etats-Unis	75.700	150.700

Sources : Diverses.

58. Malheureusement, comme c'est généralement le cas dans le développement de nouvelles techniques, cet héritage du passé n'a qu'une va-

leur limitée pour le présent et l'avenir. La Grande-Bretagne dispose toujours, sur le reste du monde, d'une avance marginale pour la mise au point des surrégénérateurs (FBR), mais, à cette exception près, la seule conséquence réellement valable est la structure industrielle consolidée des sociétés d'étude et de construction qui s'est réalisée au fur et à mesure que se créait le vaste réseau de centrales nucléaires dont dispose actuellement ce pays.

59. La dimension des sociétés d'étude et de construction nucléaires européennes n'est pas facile à évaluer, étant donné qu'elles revêtent la forme de consortiums ou de firmes privées dont le capital est détenu entièrement par les sociétés avec lesquelles leurs agences centrales d'étude et de gestion passent les marchés pour l'ensemble des travaux en cause. Ces sociétés peuvent être à leur tour très importantes, mais une grande partie de leur activité peut toucher d'autres secteurs que la fourniture de réacteurs nucléaires et de systèmes de refroidissement, ou d'ailleurs les générateurs de vapeur et les travaux de génie civil qui, naturellement, ne diffèrent pas substantiellement de ceux qui sont nécessaires dans les centrales thermiques classiques. Toutefois, si l'on considère les commandes terminées ou en cours, les deux sociétés britanniques, la British Nuclear Design and Construction (BNDC) et The Nuclear Power Group (TNPG), figurent certainement parmi les plus importantes d'Europe.

La collaboration commerciale en Europe

60. Il ne fait guère de doute qu'un regroupement plus poussé des sociétés européennes est fort souhaitable en ce qui concerne la mise en commun des ressources techniques et commerciales, et nombreuses sont les instances qui considèrent qu'en définitive, il ne devrait rester que deux, peut-être trois, de ces groupes pour l'ensemble de l'Europe occidentale. En fait, ce processus de regroupement est déjà en cours : le 14 juillet 1971, TNPG, KWU, Interatom, Fulgonucleare et Agip Nucleare ont signé une série d'accords préliminaires portant sur l'échange de brevets et de techniques opérationnelles, mais il s'agit de groupements qui sont essentiellement nationaux. Ces sociétés envisagent ultérieurement la création de sociétés par actions qui seraient chargées, par exemple, d'entreprendre la construction de surrégénérateurs ; de plus, elles ont l'intention de coopérer dans la concurrence internationale sur les marchés des pays tiers.

61. Il serait certainement intéressant pour l'industrie européenne tout entière que les deux

companies are incorporated fully into such groupings as ultimately emerge, but it is not possible to maintain that British accession to the Community as it now stands will necessarily accelerate or facilitate this process to any significant extent.

Fast breeder reactors (FBRs)

62. The ambition of Europe for the remainder of this decade is the launching of the FBR. Because this type of reactor utilises the non-fissile (U238) isotope of uranium, its resulting requirements for uranium ore and its output of radioactive waste are comparatively very small and so give it important economic and environmental advantages over present "thermal" reactors. In addition, its adoption will ultimately stem the rising demand for enrichment facilities. Partly because the cost of power generated from fossil fuels is comparatively low in the United States, European national programmes are currently ahead of the American plans. The European national FBR development programmes proceed according to the following pattern. Firstly, a tiny experimental reactor is built, which might generate power of the order of 20 Mw. or might even generate none at all. Subsequently, a prototype fast reactor (PFR) is developed which generates an intermediate level of power of the order of 200-300 Mw. — that is, rather below the economic level for such a station. This experience then renders possible the design and construction of the first commercial fast reactor (CFR) of the order of 1,000 Mw. output.

63. The logical justification for such a national effort is that at all stages the know-how — on paper or embodied in people or items — generated by government work is available as of right to national design and construction firms, but not to foreign ones, the intention being that even should the national firms end up building under foreign licence they will at least be equipped with some bargaining power and with sufficient know-how to exploit a licence to full advantage. The various nations are currently progressing as follows :

Britain

64. The experimental reactor at Dounreay has been fully operative since autumn 1963. In late

summer 1966 construction work began on the 250 Mw. Dounreay PFR, and this is expected to be fully operative before the end of 1972. It was designed jointly by the United Kingdom Atomic Energy Authority (AEA) and TNPG, who took over the construction work in 1968.

65. The Central Electricity Generating Board (CEGB) strategic plan for a 1,300 Mw. first CFR envisages site selection in 1972, the award of a design contract in 1973, a firm hardware contract in 1974, completion of construction in 1978 and commercial operation in 1979.

France

66. The experimental reactor "Rhapsodie" at Cadarache has been fully operative since August 1967. Late in 1968 construction work began on the 250 Mw. PFR "Phenix" at Marcoule, and this is expected to be fully operative by the end of 1973.

67. EDF has now laid plans in conjunction with ENEL and the German utility RWE to build two 1,000 Mw. first CFRs, one in France and one in Germany; each partner now has a one-third share of each of the two joint subsidiary companies which have been set up to supervise the construction of these two stations. Since Phenix is the prototype for the French station, the programme for this is of the order of one year behind the CEGB strategic plan.

Germany

68. Early in 1966, construction work began on the Karlsruhe KNK experimental reactor at Leopoldshafen, and this is expected to be fully operative early in 1972. It is intended that construction work on the 300 Mw. Kalkar SNR prototype should begin in the spring of 1972, and this is expected to be fully operative by the end of 1976; the German Government is assisted in the funding of this project by the Dutch and Belgian Governments.

69. Since development work on this prototype will serve as a basis for the design of the German reactor in the joint scheme, the programme for this may be as much as four years behind the CEGB strategic plan.

sociétés britanniques fusionnent avec les groupes qui se créeront finalement, mais il n'est pas possible d'affirmer que l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté telle qu'elle se présente actuellement accélérera ou facilitera nécessairement ce processus d'une manière sensible.

Le surrégénérateur (FBR)

62. L'ambition de l'Europe pour le restant de cette décennie est le lancement du surrégénérateur. Comme ce type de réacteur utilise l'isotope non fissile (U 238) de l'uranium, ses besoins en minerai d'uranium et ses résidus radioactifs sont relativement peu importants, ce qui lui donne, sur le plan de l'économie et de l'environnement, une grande supériorité sur les réacteurs « thermiques » actuels. De plus, son adoption endiguera, par la suite, la demande croissante d'installations d'enrichissement. C'est en partie parce que le coût de l'énergie produite par les combustibles fossiles est relativement bas aux Etats-Unis, que les programmes nationaux européens sont actuellement en avance sur les plans américains. Les programmes nationaux européens de mise au point du FBR se déroulent selon le schéma suivant. On construit d'abord un petit réacteur expérimental, d'une puissance de l'ordre de 20 MW, ou même d'une puissance nulle. Ensuite, on met au point un prototype de réacteur rapide (PFR) d'une puissance intermédiaire, de l'ordre de 200 à 300 MW, c'est-à-dire plutôt inférieure au niveau rentable pour ce genre de centrale. Cette expérience permet alors d'étudier et de construire le premier réacteur rapide commercial (CFR) d'une puissance de l'ordre de 1.000 MW.

63. Cet effort national se justifie logiquement par le fait qu'à tous les stades, les techniques opérationnelles — qu'elles n'existent que sur le papier ou qu'elles se concrétisent dans le personnel ou l'équipement — issues des travaux effectués pour l'Etat, sont de plein droit à la disposition des sociétés nationales d'étude et de construction, mais pas des sociétés étrangères, en partant du principe que même si les firmes nationales finissent par construire sous licence étrangère, elles disposeront au moins de certaines possibilités de marchandage et de techniques suffisantes pour exploiter au mieux un brevet. Les divers pays progressent actuellement de la façon suivante :

Grande-Bretagne

64. Le réacteur expérimental de Dounreay est en pleine activité depuis l'automne 1963. La cons-

truction du PFR de 250 MW de Dounreay a commencé à la fin de l'été 1966, et il devrait être totalement opérationnel avant la fin de 1972. Il a été conçu conjointement par l'Agence britannique de l'énergie atomique (AEA) et TNPG qui a repris les travaux de construction en 1968.

65. Le plan « stratégique » du Central Electricity Generating Board (CEGB), qui prévoit un premier CFR de 1.300 MW, envisage de choisir le site en 1972, d'adjuger un contrat de conception en 1973, la commande ferme de matériel en 1974, la fin de la construction en 1978 et l'exploitation commerciale en 1979.

France

66. Le réacteur expérimental « Rhapsodie » de Cadarache est en pleine activité depuis le mois d'août 1967. A la fin de 1968, les travaux de construction ont commencé sur le PFR de 250 MW « Phenix » de Marcoule qui devrait être totalement opérationnel d'ici la fin de 1973.

67. L'E.D.F. a établi des plans, conjointement avec les sociétés allemandes ENEL et RWE, pour la construction de deux premiers CFR de 1.000 MW, l'un en France, l'autre en Allemagne ; chaque associé détient actuellement un tiers du capital de chacune des filiales communes qui ont été créées pour superviser la construction de ces deux centrales. Phenix étant le prototype de la centrale française, le programme correspondant est en retard d'un an environ sur le plan « stratégique » du CEGB.

Allemagne

68. C'est au début de 1966 qu'ont commencé les travaux de construction du réacteur expérimental Karlsruhe KNK de Leopoldshafen qui devrait être en pleine activité au début de 1972. La construction du prototype SNR Kalkar de 300 MW devrait commencer au printemps de 1972, et le réacteur devrait être totalement opérationnel d'ici la fin de 1976 ; les gouvernements néerlandais et belge apportent leur concours au gouvernement allemand pour le financement de ce projet.

69. Les travaux de mise au point de ce prototype devant servir de base pour la conception du réacteur allemand prévu dans le projet commun, le programme correspondant pourrait avoir jusqu'à quatre ans de retard sur le plan « stratégique » du CEGB.

United States

70. The "Enrico Fermi" experimental reactor has been operating spasmodically since late 1966, though it first "went critical" in 1963; the Idaho experimental reactor has been operational since the beginning of 1967. Later, yet a third experimental reactor, the SEFOR, was built.

71. On 4th June 1971, President Nixon made an announcement concerning national energy policy, and, stressing the environmental advantages of the FBR over all present types of power plant, he called on the private sector to join government in financing a "demonstration" FBR. It seems that this may be a 5-600 Mw. station, so that the emerging pattern of events in the United States differs somewhat from that in Europe. Pledges have since been sought from the utilities in order to amass the capital required, and in fact the private utilities — which are to contribute \$250 million as against \$40 million from the public utilities — have been the more forthcoming. At the end of September, the President was happy to announce to the Atomic Energy Commission that the first reactor would be able to go into construction, and that in fact he had decided to authorise a second. There has not as yet been a decision as to where the first plant will be, who will build it and who will operate it; but it seems that we may expect rapid results, and power operation by 1978 is confidently envisaged by one and all. And since the Americans are discussing a "demonstration" FBR rather than a 250 Mw. PFR, Europe's lead is less substantial than we might at first suppose.

USSR

72. The 150 Mw. Shevenko reactor was due to be on power at the end of 1971; a 600 Mw. station started construction in early 1969 and is expected to be fully operational in late 1975.

73. The cost of developing a PFR is of the order of \$250 million; the cost of building a first CFR is approximately twice as much, and economies of scale do accrue when one produces more than one reactor system to the same or closely similar design. Thus it appears as though very large sums of money have been wasted, or are

on the point of being wastefully committed, through duplications of effort in Europe.

74. In actual fact the situation is complicated and the element of waste is rather smaller than it might at first appear. The ENEL/RWE/EDF consortium is making a trial of two separate cooling technologies. Though all three first CFRs in Europe will be liquid sodium cooled, the French (and British) systems will be what is known as a "pool" arrangement, whereas the German system will be a "loop" arrangement. We cannot at this stage assess the financial value of making such a trial, nor can we even measure the exact cost. Should there be extensive interchange of technical data and should there be no large differences between the two systems except in the cooling method, then conceivably this will not be too heavy.

75. However, the comparison between the British and French programmes is more direct; and it seems very likely that if France and Britain were one country there would have been a single prototype. Though there has been a small degree of collaborative exchange, the net waste must be considerable. It amounts to very nearly the entire cost of one independent development programme less, of course, the cost of achieving the incidental increase in generating capacity by construction of ready-developed designs; the net gain is not a great deal more than the production of one set of engineers with the execution of this programme behind them.

76. This wasteful duplication will fairly soon have been irrevocably continued as far as the PFR stage; and though all the plans for the first CFRs are entirely flexible, it seems most unlikely that the opportunities for collaborative saving in this next stage are comparable with those that have already been neglected.

Uranium enrichment (technical note)

77. In an FBR the fuel is plutonium. This undergoes fission and fast neutrons are produced, some of which hit uranium purposely assembled in the reactor core; atoms of U238, the non-fissile isotope which constitutes over 99% of natural uranium, capture neutrons and are thus transmuted to plutonium. Even more plutonium is thus produced than is actually "burnt".

Etats-Unis

70. Le réacteur expérimental « Enrico Fermi » fonctionne de façon irrégulière depuis la fin de 1966, bien qu'il soit entré en divergence en 1963 ; le réacteur expérimental Idaho est opérationnel depuis le début de 1967. Un troisième réacteur expérimental, le SEFOR, a été construit depuis.

71. Le 4 juin 1971, le Président Nixon a fait une déclaration sur la politique énergétique du pays et, soulignant la supériorité du FBR sur tous les types actuels de centrale en matière d'environnement, il a demandé au secteur privé de se joindre au gouvernement pour financer un FBR de « démonstration ». Il pourrait s'agir d'une centrale de 5 à 600 MW, de sorte que l'évolution dans ce secteur semble quelque peu différente de ce qu'elle va être en Europe. Pour réunir le capital nécessaire, on a cherché depuis à obtenir des engagements de la part des entreprises de service public, mais ce sont en fait les entreprises privées — elles vont apporter une contribution de 250 millions de dollars, contre 40 millions pour les entreprises publiques — qui ont répondu le plus généreusement à cet appel. A la fin de septembre, le Président a eu le plaisir d'annoncer à la Commission de l'Energie Atomique que la construction du premier réacteur pourrait commencer et qu'il avait même décidé d'autoriser la construction d'un second. La question de savoir où se trouvera, qui construira et qui exploitera cette première centrale n'est pas encore réglée, mais il semble que l'on puisse s'attendre à des résultats rapides et tout le monde est convaincu qu'elle sera opérationnelle d'ici 1978. Et, puisque les Américains étudient actuellement un FBR de « démonstration » plutôt qu'un PFR de 250 MW, l'avance de l'Europe est moins importante que nous pourrions le supposer à première vue.

U.R.S.S.

72. Le réacteur de 150 MW de Chevenko devait fonctionner à la fin de 1971 ; la construction d'une centrale de 600 MW a commencé au début de 1969 et elle devrait être totalement opérationnelle à la fin de 1975.

73. Le coût de la mise au point d'un PFR est de l'ordre de 250 millions de dollars, celui de la construction d'un premier CFR est environ le double et les économies d'échelle s'accroissent quand on construit plus d'un réacteur de même conception ou de conception très similaire. Il semble donc que des sommes très importantes

aient été gaspillées ou soient sur le point de l'être en pure perte du fait de la multiplication de tentatives identiques en Europe.

74. En réalité, la situation est complexe et le pourcentage de perte est plutôt inférieur à ce que l'on pourrait croire à première vue. Le consortium ENEL-RWE-E.D.F. procède actuellement aux essais de deux techniques différentes de refroidissement. Bien que les trois premiers CFR construits en Europe seront refroidis au sodium liquide, les systèmes français et britannique auront un dispositif « à cuve » tandis que le système allemand aura un dispositif « à boucle ». Il est impossible, à ce stade, d'évaluer l'intérêt financier de ces essais, ni même d'en chiffrer le coût avec précision. S'il y avait un large échange de données techniques et si les deux systèmes ne présentaient guère d'autres différences que le dispositif de refroidissement, ce coût ne devrait pas être trop lourd.

75. Cependant, la comparaison entre les programmes britannique et français est plus directe et il est fort probable que, si la France et la Grande-Bretagne n'avaient formé qu'un seul pays, il n'y aurait eu qu'un seul prototype. Bien que quelques échanges aient eu lieu dans les deux sens, la perte nette doit être considérable. Elle est très proche du prix de revient total d'un seul programme de développement indépendant moins, bien entendu, le coût de l'accroissement de capacité que permettrait la construction selon des plans déjà mis au point : le bénéfice net ne dépasse guère la production d'une équipe d'ingénieurs ayant derrière eux l'exécution de ce programme.

76. Ce chevauchement onéreux des efforts aura bientôt atteint le stade du PFR, et, bien que tous les plans pour les premiers CFR soient conçus avec une extrême souplesse, il est fort peu probable que les chances de réaliser des économies grâce à la collaboration au cours de cette prochaine phase soient comparables à celles qui ont déjà été perdues.

Enrichissement de l'uranium (Note technique)

77. Dans le FBR, le combustible utilisé est le plutonium. Celui-ci subit une fission qui libère des neutrons rapides dont certains vont bombarder l'uranium disposé à cet effet dans le cœur du réacteur ; les atomes d'U 238, isotope non fissile qui constitue plus de 99 % de l'uranium naturel, capturent les neutrons et se transforment en plutonium. On produit ainsi plus de plutonium

78. In a thermal (conventional) reactor, the reaction occurring is the fission of atoms of the U235 isotope, which in the enriched uranium now used in recent designs makes up around 15 % of uranium atoms. The other, U238, atoms of course are not fissile but some do undergo the transmutation described above — the plutonium then has to be extracted from the waste matter left after the U235 is exhausted. This plutonium is needed to fuel the first FBRs.

79. Calculations show that we need to continue building thermal reactors for many years to come, simply to produce plutonium to fuel FBRs ; in fact the demand for enriched uranium to fuel these thermal reactors is not going to start dropping until almost the end of the century.

80. Fuel costs make up about one-fifth of the total electricity cost, and enrichment costs about one-third of fuel cost ; so in thermal reactors about 6 % of the overall electricity cost is due to enrichment cost.

Current European resources

81. At present Europe depends either largely or entirely on imports of enriched uranium from the United States. There are bilateral agreements between the United States and certain European countries which guarantee the delivery of enriched uranium up to 1985. Britain possesses a small diffusion plant at Capenhurst ; it was developed for military purposes, and independently of the American programme after Prime Minister Attlee decided in 1947 that Britain should be self-sufficient in nuclear defence technology. In 1953, the French Government asked the British to sell them such a plant but were denied it, the suggested reason being an Anglo-American agreement on nuclear technology. Consequently, the French have spent very large sums, privately estimated at over \$1,000 million, on developing and constructing their own similar plant at Pierrelatte. But neither of these two plants is adequate to supply the large quantities of comparatively slightly enriched uranium required for the present civil nuclear power programmes.

The situation developing

82. In order to reduce Europe's dependence on imports from the United States, two sets of plans are currently being developed.

83. In March 1970, the Dutch, German and British Governments signed an agreement to co-operate on the development of a fairly new type of process, the gas centrifuge. Two companies have been set up to operate this collaborative venture. In August 1971, Centee GmbH was legally established at Bensberg, near Cologne ; this organisation is to gather the results and resources of all previous centrifuge research and development in the three countries, and thus proceed with an integrated research and development programme which will enable it to offer a complete enrichment plant¹. In September 1971, Urenco Ltd. was legally established at Marlow in England ; this will be the operating company, which, it is envisaged, will purchase plant from Centee.

84. Meanwhile, at the invitation of the French Government, companies in the remaining Western European countries are considering whether to participate in a feasibility study for a large diffusion plant, to be based on the recently developed French technology. An investment decision involving about \$1,000 million will be necessary by 1973-74 if new facilities are to be operating by 1979-80.

85. This is not the place to discuss the engineering aspects of the controversy, nor can we predict exactly how large a "waste" of European resources will occur if both plans continue to go ahead. Possibly such "waste" — if it exists — could be minimised by a co-ordinating agreement at a later stage, since centrifuge facilities may be built up gradually, unlike those of a diffusion plant which must be very large in order to be economic. In the present context we may say that this is exactly the type of development which one would expect to see supported from a Community budget, and in such an event, the prospects of the centrifugal process being favoured, rather than

1. This plant is being built on the Dutch side of the frontier.

qu'il n'en est consommé pendant le fonctionnement.

78. Dans un réacteur thermique (classique), la réaction qui se produit est la fission des atomes de l'isotope U 235 qui, dans l'uranium enrichi utilisé maintenant dans les types récents, constitue environ 15 % des atomes d'uranium. Les autres atomes, d'U 238, ne sont naturellement pas fissiles, mais certains subissent la transmutation décrite ci-dessus ; il faut alors extraire le plutonium des résidus de la « combustion » de l'U 235. Ce plutonium est nécessaire pour alimenter les premiers FBR.

79. Les calculs montrent qu'il nous faudra continuer à construire des réacteurs thermiques pendant de nombreuses années encore, uniquement pour produire le plutonium destiné à l'alimentation des FBR ; en fait, la demande d'uranium enrichi destiné à ces réacteurs thermiques ne commencera pas à décroître avant la fin du siècle.

80. Le prix de revient du combustible entre pour un cinquième environ dans le coût total de l'électricité et le prix de revient de l'enrichissement pour un tiers environ dans le prix de revient du combustible ; ainsi, dans les réacteurs thermiques, 6 % environ du prix de revient total du courant est dû au coût de l'enrichissement.

Ressources actuelles de l'Europe

81. A l'heure actuelle, l'Europe dépend en grande partie ou entièrement des importations d'uranium enrichi en provenance des États-Unis d'Amérique. Il existe, entre les États-Unis et certains pays européens, des accords bilatéraux qui garantissent la livraison d'uranium enrichi jusqu'en 1985. La Grande-Bretagne possède une petite installation de diffusion gazeuse à Capenhurst ; elle a été mise au point à des fins militaires, et indépendamment du programme américain, après la décision prise en 1947 par le Premier ministre, M. Attlee, de donner à la Grande-Bretagne son indépendance en ce qui concerne la technologie de la défense nucléaire. En 1953, le gouvernement français a demandé à la Grande-Bretagne de lui vendre une usine de ce type, ce qui lui a été refusé en raison de l'existence d'un accord anglo-américain en matière de technologie nucléaire. Les Français ont donc consacré des sommes très importantes — qui dépasseraient le milliard de dollars — à la mise au point et à la construction d'une usine similaire à Pierrelatte. Mais ni l'une ni l'autre de ces usines ne peuvent fournir les quantités importantes d'uranium relativement peu enrichi nécessaires

aux programmes civils actuels de production d'énergie nucléaire.

L'évolution de la situation

82. Afin de réduire la dépendance de l'Europe à l'égard des importations en provenance des États-Unis, deux séries de plans sont actuellement mises au point.

83. En mars 1970, les gouvernements néerlandais, allemand et britannique ont signé un accord de coopération pour la mise au point d'un procédé d'un type assez nouveau : l'ultracentrifugation gazeuse. Deux sociétés ont été créées pour mener à bien cette entreprise commune. En août 1971, Centee GmbH a été créée juridiquement à Bensberg, près de Cologne ; cette organisation doit réunir les résultats et les ressources de toute la recherche et de la mise au point exécutées antérieurement dans les trois pays sur l'ultracentrifugation, puis élaborer un programme intégré de recherche et de développement lui permettant d'offrir une usine complète d'enrichissement¹. En septembre 1971, Urenco Ltd. a été créée juridiquement à Marlow, en Angleterre ; elle sera la société gérante qui achètera l'usine à Centee.

84. Parallèlement, des sociétés originaires des autres pays d'Europe occidentale étudient actuellement, à l'invitation du gouvernement français, la possibilité de participer à une étude de faisabilité concernant une grande usine de diffusion gazeuse qui s'appuierait sur la technologie récemment mise au point par la France. Il faudra prendre, d'ici 1973-74, la décision d'investir un milliard de dollars environ si l'on veut que les nouvelles installations soient prêtes à fonctionner en 1979-80.

85. Il ne convient pas d'examiner dans ce rapport les aspects techniques de la controverse ; nous ne pouvons pas, non plus, prédire exactement quel pourcentage des ressources européennes sera « gaspillé » si les deux programmes se déroulent simultanément. Peut-être ce « gaspillage » — s'il existe — pourrait-il être minimisé par un accord de coordination dans une phase ultérieure puisque les installations d'ultracentrifugation peuvent être construites progressivement, contrairement à ce qui se passe dans une usine de diffusion gazeuse qui doit être très importante pour être rentable. Dans le contexte actuel, nous pouvons dire qu'il s'agit exactement

1. Cette usine est en construction du côté néerlandais de la frontière.

the diffusion process, are strengthened by Britain's present support for it and her future voting power in the Community.

86. However, at present, developments emerging on an even more international basis threaten to confuse all discussion of future plans within Europe. The United States Government has offered to hold discussions with the other developed nations of the free world about the possibility of a multinational venture, using United States technology on a royalty basis. Mr. Schwartz, the Australian Minister for National Development, considers that, with its large uranium reserves and relatively low power costs, his country would provide the ideal site. In addition, the Soviet Government has expressed its willingness to supply enriched uranium to France and to Western Germany.

Before the FBR takes over

87. Since we must continue to build thermal reactors for many years to come, we can expect to see better designs emerging to improve on those currently being built. One generic type, in particular, which looks promising at present, is the high temperature gas cooled reactor or HTGR. So far the free world has developed three small prototypes: the ENEA Dragon at Winfrith, Dorset, in Britain; the Philadelphia Electric Company's 40 Mw. reactor at Peach Bottom, Pennsylvania; and a third, the AVR project at Jülich in West Germany. The decision now facing Europe — though nobody imagines that there will be such a conscious determination — is whether to develop a full-scale design here or to import one from the United States, and since the step from prototype to full-scale station is none too large the former course seems comparatively attractive.

88. In the United States the company in the forefront is Gulf General Atomic, who built the Peach Bottom prototype reactor, and who are now building a 330 Mw. reactor at Port St. Vrain (near Denver), to begin operation in 1972. On 31st August it was announced that the Philadelphia Electric Company was to give them an order

for the nuclear systems of a 2,300 Mw. station, using two HTGRs, which will come into service in 1979 and 1981.

89. In Europe, developments are proceeding more slowly. In Britain the situation is confused to some extent because the United Kingdom AEA has already undertaken one project to develop an improved design of thermal reactor, and this resulted in the construction of a 100 Mw. demonstration plant, embodying the steam generating heavy water reactor (SGHWR), which came on power in 1967. In order to produce a decision on future reactor policy the government has assembled a special three-man committee, whose members are the AEA and CEGB chairmen, plus a deputy secretary from the Department of Trade and Industry. This committee has not yet announced its conclusions, but it seems unlikely that Britain will proceed into technological isolation. In the middle of October 1971, though for no reason connected directly with British accession, the CEGB chairman, Sir Stanley Brown, joined in talks with members of the French and Italian nationalised power boards and three German utilities, RWE, VEW and HKW. Together they considered the possibilities of technical collaboration and pooling of know-how, and agreed to meet again in December, when they may have considered the possibility of setting up a joint company for HTGR development.

The post-FBR era

90. One exception stands out in the present survey by virtue of the fact that a change will actually occur as a direct consequence of British accession; this will be in those areas of work in which Euratom will participate. Unfortunately, there was only time to investigate what is perhaps the most interesting component of this work, nuclear fusion research.

91. Nuclear fusion may become the world's hope for the next century's energy. Fuel costs, pollution and danger of "runaway" are negligible and fuel availability is total; fuel reserves are sufficient for the entire world into the distant future, and the only question remaining is whether overall generating costs will be lower than those of the FBR. World research expen-

du genre de développement que l'on s'attendrait à voir financé au niveau communautaire et, dans cette éventualité, les perspectives de voir le procédé de l'ultracentrifugation préféré à celui de la diffusion seraient renforcées par l'appui que lui apporte actuellement la Grande-Bretagne et le droit de vote qu'elle va avoir dans la Communauté.

86. A l'heure actuelle, cependant, l'évolution qui se dessine sur une base internationale encore plus large menace d'introduire la confusion dans toute discussion des futurs plans européens. Le gouvernement américain a offert d'examiner, avec les autres pays industrialisés du monde libre, la possibilité d'une entreprise multinationale qui utiliserait, moyennant redevance, la technologie américaine. M. Schwartz, Ministre australien du développement national, estime que son pays, avec les importantes réserves d'uranium dont il dispose et l'énergie relativement bon marché dont il bénéficie, offrirait le site idéal. De plus, le gouvernement soviétique a déclaré qu'il était disposé à fournir à la France et à l'Allemagne occidentale de l'uranium enrichi.

Avant que le FBR ne prenne le relais

87. Puisque nous devons continuer à construire des réacteurs thermiques pendant de nombreuses années encore, nous pouvons nous attendre à voir apparaître des types de réacteurs améliorés. L'un d'eux, notamment, paraît prometteur à l'heure actuelle : c'est le réacteur à gaz à haute température, ou HTGR. Jusqu'à présent, le monde libre a mis au point trois petits prototypes : le réacteur Dragon de l'A.E.E.N. à Winfrith, Dorset, en Grande-Bretagne ; le réacteur de 40 MW de la Philadelphia Electric Company à Peach Bottom, en Pennsylvanie, et le projet de l'AVR à Jülich, en Allemagne de l'Ouest. La décision que doit prendre maintenant l'Europe — bien que personne n'imagine une prise de conscience de ce genre — est de savoir si elle mettra au point elle-même un projet « en vraie grandeur » ou si elle en importera un des Etats-Unis ; et, puisque le passage du prototype à la centrale « en vraie grandeur » est tout à fait possible, la première solution semble relativement séduisante.

88. Aux Etats-Unis, la société qui se trouve à l'avant-garde est la Gulf General Atomic qui a construit le prototype de Peach Bottom et qui construit actuellement, à Port St. Vrain (près de Denver), un réacteur de 330 MW qui commencera à fonctionner en 1972. Le 31 août, il a été annoncé que la Philadelphia Electric Company

devait lui passer commande des systèmes nucléaires destinés à une centrale de 2.300 MW, utilisant deux HTGR qui entreraient en service en 1979 et 1981.

89. En Europe, l'évolution est plus lente. En Grande-Bretagne, la situation est assez confuse, du fait que l'UKAEA s'est déjà lancée dans un projet de développement portant sur un type amélioré de réacteur thermique, ce qui a entraîné la construction d'une usine de démonstration de 100 MW incorporant le réacteur à eau lourde générateur de vapeur (SGHWR) qui a atteint sa pleine puissance en 1967. Pour arrêter sa politique future dans le domaine des réacteurs, le gouvernement a réuni une commission spéciale de trois membres composée des présidents de l'AEA et du CEGB, et d'un secrétaire adjoint du département du commerce et de l'industrie. Cette commission n'a pas encore fait connaître ses conclusions, mais il paraît peu probable que la Grande-Bretagne prenne le chemin de l'isolement technologique. A la mi-octobre 1971, pour des motifs n'ayant d'ailleurs aucun lien direct avec l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E., le président du CEGB, Sir Stanley Brown, a participé à des entretiens avec des membres des conseils d'administration des offices nationalisés de l'énergie français et italien et de trois entreprises allemandes de service public, RWE, VEW et HKW. Ces personnalités ont examiné ensemble les possibilités de collaboration technique et de mise en commun des techniques opérationnelles, et sont convenues de tenir en décembre une nouvelle réunion, au cours de laquelle ils ont peut-être étudié la possibilité de créer une société commune pour la mise au point du HTGR.

L'ère post-FBR

90. Une exception se dégage de la présente étude ; en effet, un changement se produira effectivement du fait de l'adhésion britannique, et cela dans les secteurs d'activité auxquels participe l'Euratom. Malheureusement, le temps n'a pas permis de faire plus que d'étudier ce qui est peut-être l'élément le plus intéressant de cette activité, la recherche sur la fusion nucléaire.

91. La fusion nucléaire va peut-être devenir l'espoir du monde en matière d'énergie le siècle prochain. Le prix de revient du combustible, la pollution et le risque d'« emballement » sont négligeables et on trouve le combustible partout ; les réserves sont suffisantes pour le monde entier jusque dans un avenir lointain, et la seule question qui se pose est de savoir si le prix de l'éner-

diture is now estimated at \$130 million annually with about 40 % in the USSR, 25 % in the United States, 11 % in West Germany, 10 % in France, 6 % in Britain and 8 % elsewhere. The British share in 1967 was 10 % but the last government decided to halve it over a five-year period.

92. At present all national fusion work in the Community is 25 % Euratom-financed, and it is expected (though it will be some months yet before details are finalised) that the same will apply to the Culham Laboratory in Britain ; thus the mainland programme is co-ordinated with appreciable authority by the Commission, and Britain's work will also come under this control. Actually, at the present stage little co-ordinating authority is really necessary because the work is conducted on reasonably small scale equipment and is far removed from economic prospects ; it is more in the nature of science than technology in that information is freely exchanged around the world — including the USSR — so that there is real competition without duplication. British accession will not have dramatic effects on the present programme.

93. However, the next "generation" of experimental machinery now being conceived, though not yet designed, is going to be considerably larger ; costs for a single machine may rise to \$10 million and so we may expect as a matter of experience that at this stage co-ordinating authority will become more important and more unwelcome. Unless Euratom maintains and tightens its financial grip we can expect to add one more story to the familiar list of European collaborative disappointments.

IV. Commercial collaboration

94. The present scale and limited success of European technological collaborative efforts support the contention that they are a somewhat makeshift substitute for the industrial integration and federal funding which has been achieved in the United States. Industrial integration is the

only really effective means whereby British know-how will cross the Channel to the mainland. The reserve is equally true. In addition, it is the only way in which Britain's large companies in high technology industries can contribute their commercial strength and technical expertise to their mainland counterparts.

95. The one area in which British accession will have a powerful impact is the run-of-the-mill exploitation of ordinary technology which constitutes the "bread-and-butter" industries of our economies. The removal of tariff barriers alone will increase the level of competition and encourage rationalisation. New products will be launched more easily because output can be geared to a much larger market at the outset. In addition there will be a general stimulus to cross-frontier mergers. If the British Steel Corporation were to decide, for example, that a new giant steelmaking plant costing some \$3,000 million was too large to undertake alone, a mainland producer might be invited to form a consortium to share the task. Were such a plant at present to be built and sited in Britain, its output could not be marketed by the mainland company because of the high tariffs on steel traffic between Britain and the Community. The finance and expertise of the two companies would be merged but their markets would not, and consequently the venture would not be worthwhile. We conclude that if by "technological co-operation" is meant an improvement in the efficiency of standard industries by economies of scale arising from removal of tariffs, then British accession gives significantly increased opportunities for such co-operation, particularly for Britain, whose industries gain freer access to a substantial new market.

96. Where actual mergers are concerned, however, or joint stock arrangements across frontiers, other forms of barrier may well be more important than tariff barriers. To fiscal difficulties, double taxation losses, taxes on "capital exposed in a merger", a wide variety of legal complexities, must be added such psychological obstacles as language difficulties. These non-tariff barriers, which have certainly inhibited cross-frontier

gie sera inférieur à celui obtenu avec le FBR. Les dépenses annuelles de recherche sont estimées actuellement, pour le monde entier, à 130 millions de dollars, dont 40 % environ pour l'U.R.S.S., 25 % pour les Etats-Unis, 11 % pour l'Allemagne occidentale, 10 % pour la France, 6 % pour la Grande-Bretagne et 8 % pour les autres pays. La contribution britannique en 1967 a été de 10 %, mais le dernier gouvernement a décidé de la réduire de moitié sur une période de cinq ans.

92. A l'heure actuelle, tous les travaux nationaux sur la fusion effectués dans la Communauté sont financés à 25 % par l'Euratom et l'on compte (bien qu'il faudra encore quelques mois pour régler les détails) qu'il en sera de même pour ceux du laboratoire Culham en Grande-Bretagne. Le programme continental est donc coordonné avec une autorité appréciable par la Commission et les travaux de la Grande-Bretagne tomberont aussi sous ce contrôle. Au stade actuel, en réalité, un minimum de coordination est nécessaire, étant donné que les travaux sont menés avec un matériel relativement peu important et sans perspective de rentabilité ; ils ressortissent davantage à la science qu'à la technologie puisque les renseignements les concernant sont échangés librement dans le monde entier, y compris l'U.R.S.S. ; il existe donc une véritable compétition sans double emploi. L'adhésion de la Grande-Bretagne n'aura pas d'effet spectaculaire sur le programme actuel.

93. Néanmoins, la prochaine « génération » de réacteurs expérimentaux actuellement en cours de conception, bien qu'aucun n'existe encore, va être beaucoup plus importante ; le prix de revient d'un seul réacteur pourra s'élever à 10 millions de dollars et, par conséquent, nous pouvons escompter qu'à ce stade, l'expérience l'a montré, les instances de coordination prendront de l'importance et seront mieux accueillies. A moins que l'Euratom ne maintienne et ne resserre son emprise financière, nous pouvons nous attendre à ajouter une nouvelle page à la liste bien connue des désillusions causées par les efforts de collaboration en Europe.

IV. La collaboration commerciale

94. L'importance actuelle et le succès limité des efforts de collaboration technique en Europe viennent appuyer l'affirmation selon laquelle ils ne constituent qu'une solution de fortune pour remplacer l'intégration industrielle et le financement fédéral réalisés aux Etats-Unis. L'intégra-

tion industrielle est le seul moyen vraiment efficace grâce auquel les techniques opérationnelles britanniques pourront traverser la Manche pour atteindre le continent. L'inverse est tout aussi vrai. De plus, c'est le seul moyen qui permettra aux grandes sociétés britanniques des industries de pointe de faire bénéficier leurs partenaires continentaux de leur potentiel commercial et de leurs connaissances techniques.

95. Le seul secteur où l'adhésion de la Grande-Bretagne aura une grande incidence est celui de l'exploitation courante de la technologie ordinaire auquel appartiennent les industries de base de nos économies. La suppression des barrières douanières, à elle seule, élèvera le niveau de la concurrence et encouragera la rationalisation. On lancera plus facilement de nouveaux produits parce que la production pourra être adaptée, dès le départ, à un marché beaucoup plus vaste. De plus, il y aura une incitation générale aux fusions transnationales. Si la British Steel Corporation estimait, par exemple, que la construction d'une nouvelle aciérie géante coûtant quelque 3 milliards de dollars était trop importante pour qu'elle l'entreprenne seule, elle pourrait inviter un producteur continental à former un consortium avec elle pour partager la tâche. Si une installation de ce genre devait actuellement être construite et implantée en Grande-Bretagne, sa production ne pourrait pas être commercialisée par la société continentale, en raison des droits élevés frappant les échanges d'acier entre la Grande-Bretagne et la Communauté. Les ressources financières et les connaissances techniques des deux sociétés fusionneraient, mais non pas leurs marchés et, par conséquent, l'entreprise ne serait pas valable. Nous en concluons que, si l'on entend par « coopération technologique », l'amélioration de l'efficacité des industries courantes par les économies d'échelle découlant de la suppression des barrières tarifaires, l'adhésion britannique va offrir des perspectives considérablement accrues pour ce genre de coopération, notamment à la Grande-Bretagne dont les industries pourront accéder plus librement à un nouveau marché important.

96. Cependant, lorsqu'il s'agit de véritables fusions ou de transfert d'actions par-delà les frontières, des obstacles d'une autre nature peuvent se révéler plus importants que les barrières tarifaires. Aux obstacles d'ordre fiscal, aux pertes entraînées par la double imposition, aux taxes sur le « capital déclaré dans une fusion », à tout l'éventail des complexités juridiques, il faut ajouter les obstacles psychologiques tels que

mergers with British companies, are widely misunderstood and many people, particularly in government, tend to underrate their importance. Though there are conspicuous and outstanding exceptions, the formation of international groups, such as Shell, is certainly a more complex matter than in 1907. The Dunlop-Pirelli arrangements were only made feasible by the British Finance Act of 1970, whose Section 25 was widely believed to have been included specifically to facilitate this merger. Many other commercial and industrial proposals involving cross-frontier mergers have failed because of innumerable institutional and legal obstacles. The Commission recognises these problems, but it will be some years after British accession before their remedial proposals can possibly become generally accepted¹.

97. In the "high technology" industries the prospects of an increased rate of industrial consolidation are even less encouraging. This is partly because tariffs are less significant in these industries than in, say, the motor car or washing machine industry, yet it is precisely in this area that there exists the greatest need for a pooling of resources and for arrangements which will facilitate a contribution of British technological and scientific skill.

98. But the most significant reason for the absence of any prospects of immediate change is the "government barrier", the fact that either the customers or the owners of these industries are frequently governments or public agencies who

1. It is nevertheless encouraging that Rolls-Royce, despite its recent setback, has now (3rd February 1972) put forward a plan to set up a joint stock company to undertake the development of any major new aero-engine in Western Europe on a collaborative basis. At a meeting between Rolls-Royce, SNECMA, Motoren and Turbinen Union, Fiat and Volvo a proposal has been put forward that each company should continue with its existing projects but that any new ideas for engines should be given first to the new consortium for consideration. This represents a major initiative in the European aero-engine industry and is a clear indication that the British Government intends to support major European projects wherever it considers the appropriate technological, commercial and marketing conditions for such ventures now exist.

"buy national". If these policies are abandoned or curtailed there will certainly be complaints about "jobs going abroad" and clearly for Britain, as for Italy, Norway and Ireland, the only answer to this situation and the political pressures it creates is a more vigorous policy of Community regional development.

99. In addition to orders, national research and development contracts are invariably given to national firms. In all probability, extensive cross-frontier mergers would eventually point the absurdity of this situation. If, to take a hypothetical case, the TNPG-KWV joint company of the future were considering a new type of reactor, the British Government would be unable to fund their own reactor's development without it being offered cheaply in Germany. While national companies can rely comfortably on national development contracts and purchases, however, the incentive to merge, whatever the market or technological justification, is greatly weakened.

100. If by "technological co-operation" is meant the exploitation of advanced technologies by those industries which operate largely within the framework of public sector contracts, progress in technological co-operation as a result of British accession is unlikely to be rapid until a situation develops in which the logic of technology and markets begins to prove overwhelmingly more powerful than the emotion of national pride. This will certainly take time.

Conclusions

Scientific co-operation

101. There will not necessarily be any widespread or immediate invigoration of European science as a result of British accession. Nor is there any immediate prospect of rapid development in the European organisation of "big science" facilities, which bring one of the strongest influences to bear on the whole field of scientific co-operation. Important opportunities — for instance in neutron beam research and molecular biology — are thus being wasted.

102. This may seem an exceptionally pessimistic conclusion, but it is not intended to imply that

les difficultés linguistiques. Ces barrières non tarifaires, qui ont certainement entravé les fusions transnationales avec les sociétés britanniques, sont fort mal comprises et nombreux sont les gens, notamment au gouvernement, qui ont tendance à en sous-estimer l'importance. Il existe, certes, des exceptions évidentes et marquantes, mais la formation de groupes internationaux tels que Shell est certainement une affaire plus complexe qu'en 1907. Les accords Dunlop-Pirelli n'ont pu aboutir qu'avec la loi de finances britannique de 1970 et nombreux sont ceux qui ont pensé que le chapitre 25 de cette loi avait été inclus spécialement pour faciliter cette fusion. De nombreuses autres propositions commerciales et industrielles impliquant des fusions transnationales ont échoué à cause d'obstacles institutionnels et juridiques innombrables. La Commission reconnaît ces difficultés, mais il faudra quelques années après l'adhésion de la Grande-Bretagne pour que les remèdes qu'elle propose puissent être généralement acceptés¹.

97. Dans les industries de « technologie avancée », les perspectives d'accroissement du taux de la consolidation industrielle sont encore moins encourageantes. Ceci est dû en partie au fait que les droits de douane sont moins importants dans ces industries que dans l'industrie automobile ou l'industrie des machines à laver, par exemple. Or, c'est précisément dans ce secteur que s'imposent le plus la mise en commun des ressources et la conclusion d'accords destinés à faciliter l'apport de la technologie et des connaissances scientifiques britanniques.

98. Mais l'absence de toute perspective de changement immédiat est due au premier chef à l'« obstacle gouvernemental », c'est-à-dire au fait que les clients ou les propriétaires de ces industries sont fréquemment l'Etat ou des agences

1. Il est néanmoins encourageant que Rolls-Royce, malgré ses récents revers, vienne de proposer (3 février 1972) un plan visant à créer une société par actions qui se chargerait de mettre au point en coopération, en Europe occidentale, tout nouveau moteur d'avion important. Lors d'une réunion entre Rolls-Royce, la S.N.E.C.M.A., Motoren und Turbinen Union, Fiat et Volvo, il a été proposé que chacune de ces sociétés poursuive la réalisation des projets en cours, mais que toute idée nouvelle de moteur soit d'abord soumise au nouveau consortium. Cela représente une initiative remarquable dans l'industrie européenne des moteurs d'avions et cela montre bien que le gouvernement britannique entend appuyer les grands projets européens, chaque fois qu'il estimera que les conditions technologiques, commerciales et de marché appropriées existent pour de telles entreprises.

d'Etat qui « achètent national ». Si cette politique est abandonnée en totalité ou en partie, on se plaindra certainement de voir « le travail partir à l'étranger » et il est certain que pour la Grande-Bretagne, comme pour l'Italie, la Norvège et l'Irlande, la seule façon de répondre à cette situation et aux pressions politiques qu'elle crée, est de mener une politique plus vigoureuse de développement régional dans la Communauté.

99. Outre les commandes, les contrats nationaux de recherche et de développement sont invariablement attribués à des firmes nationales. Il est probable que d'importantes fusions transnationales feraient finalement ressortir l'absurdité de cette situation. Supposons, par exemple, que la société commune TNP-G-KWV de l'avenir envisage un nouveau type de réacteur ; le gouvernement britannique serait incapable de financer le développement de son propre réacteur sans l'offrir à bon marché en Allemagne. Si les sociétés nationales peuvent compter sans difficulté sur les contrats de développement et les achats de l'Etat, il n'en reste pas moins que l'incitation à la fusion, quels que soient le marché ou la justification technologique, en est grandement affaiblie.

100. Si, par « coopération technologique », on entend l'exploitation de technologies avancées par les industries qui opèrent en grande partie dans le cadre des contrats du secteur public, le progrès de la coopération technologique découlant de l'adhésion de la Grande-Bretagne n'a guère de chance d'être rapide, à moins que ne se crée une situation dans laquelle la logique de la technologie et des marchés commence à se révéler infiniment plus puissante que le sentiment d'orgueil national. Cela demandera certainement du temps.

Conclusions

La coopération scientifique

101. Avec l'adhésion de la Grande-Bretagne, la science européenne ne connaîtra pas nécessairement un regain immédiat de vigueur. Il n'existe pas non plus de perspective immédiate d'évolution rapide en ce qui concerne l'organisation européenne des installations des grands secteurs scientifiques qui exercent l'une des plus fortes influences sur l'ensemble de la coopération scientifique. On perd ainsi de précieuses occasions, par exemple, dans la recherche sur les faisceaux de neutrons et la biologie moléculaire.

102. Voilà une conclusion qui peut paraître extrêmement pessimiste ; pourtant, elle ne veut

no progress will be made or that there will be no modification of the underlying political attitudes which have so strongly inhibited European scientific co-operation in the past, especially in those areas in which science has depended on the provision of large-scale facilities provided by public funds.

103. In the realm of pure science, paradoxically, the barriers have never been significant and the dispersion of knowledge is unlikely to be affected by decisions taken in Brussels or London. But in the "grey" area in which science and technology interact, in which political, military and economic factors cannot be discounted, progress depends quite fundamentally on the creation of a real community of interest, on a realisation that there can be no return to the science or technology of the nation-State and on the widening horizons of science, industry and technology. By its contribution to modern communications, science is itself accelerating this process. The political and institutional barriers nevertheless remain as formidable as the habits of thought and action which they have engendered and sustained ever since the relationship between scientific and military potential was understood. Progress in the "grey" area therefore depends quite fundamentally on the change in political attitudes which will follow the slow realisation that European unity is indispensable, fundamental and irreversible. In such a milieu a more rational organisation of European science and technology will be possible.

Technological co-operation

104. In the case of industries in the private sector, removal of tariff barriers will create opportunities, in particular for Britain, for inter-

actions favourable to overall efficiency. Inasmuch as this develops into "co-operation" and these industries are engaged in exploiting technology, though they do not account for a large share of the most spectacular new technology, the opportunities for technological co-operation may be significantly improved by British accession.

105. In the case of industries substantially or wholly dependent on public sector funds there is no clear indication that accession will necessarily improve the situation. Unfortunately such industries account for a very substantial share of advanced technology. Britain has substantial resources in these fields but in its present form the Community is inadequately organised to take advantage of these resources for the common good. Thus any suggestion of a "dowry" of technological strength following British accession greatly exaggerates the likely course of events and minimises the constraints operating in this area.

106. Because Britain's advanced technology industries are comparatively robust the present government regards the current Commission proposals, and the prospects of opening up the Common Market in these industries, in a favourable light.

107. In the long term British participation may have a constructive and beneficial influence on European science and technology. The British outlook will be unromantic, pragmatic and business-like. The possibilities for scientific and technical co-operation in Europe through British membership of the European Community are substantial, but unless the Community as a whole continues to make political progress these will not materialise rapidly.

pas donner à entendre qu'aucun progrès ne sera accompli ou qu'il n'y aura aucune modification des attitudes politiques sous-jacentes qui ont tellement contrarié, dans le passé, la coopération scientifique en Europe, notamment dans les secteurs où la science était tributaire de la fourniture d'installations de grande envergure financée par les fonds publics.

103. Paradoxalement, dans le domaine de la science pure, les obstacles n'ont jamais été importants et la diffusion des connaissances risque peu d'être affectée par les décisions prises à Bruxelles ou à Londres. Mais dans la zone « grise » où il y a interaction de la science et de la technique, où les facteurs politiques, militaires et économiques ne sauraient être ignorés, le progrès dépend fondamentalement de la création d'une véritable communauté d'intérêts, de la prise de conscience que l'on ne saurait revenir à la science ou à la technique de l'Etat-nation et de l'élargissement des horizons de la science, de l'industrie et de la technique. Par la contribution qu'elle apporte aux communications modernes, la science accélère en elle-même ce processus. Les obstacles politiques et institutionnels restent néanmoins aussi considérables que les habitudes de pensée et d'action qu'ils ont engendrées et conservées depuis que l'on a compris les rapports entre le potentiel scientifique et le potentiel militaire. Le progrès qui peut s'effectuer dans cette zone « grise » dépend donc fondamentalement de la modification des attitudes politiques qui suivra la lente prise de conscience du caractère indispensable, fondamental et irréversible de l'unité de l'Europe. Dans un tel milieu, une organisation plus rationnelle de la science et de la technique européennes sera possible.

La coopération technologique

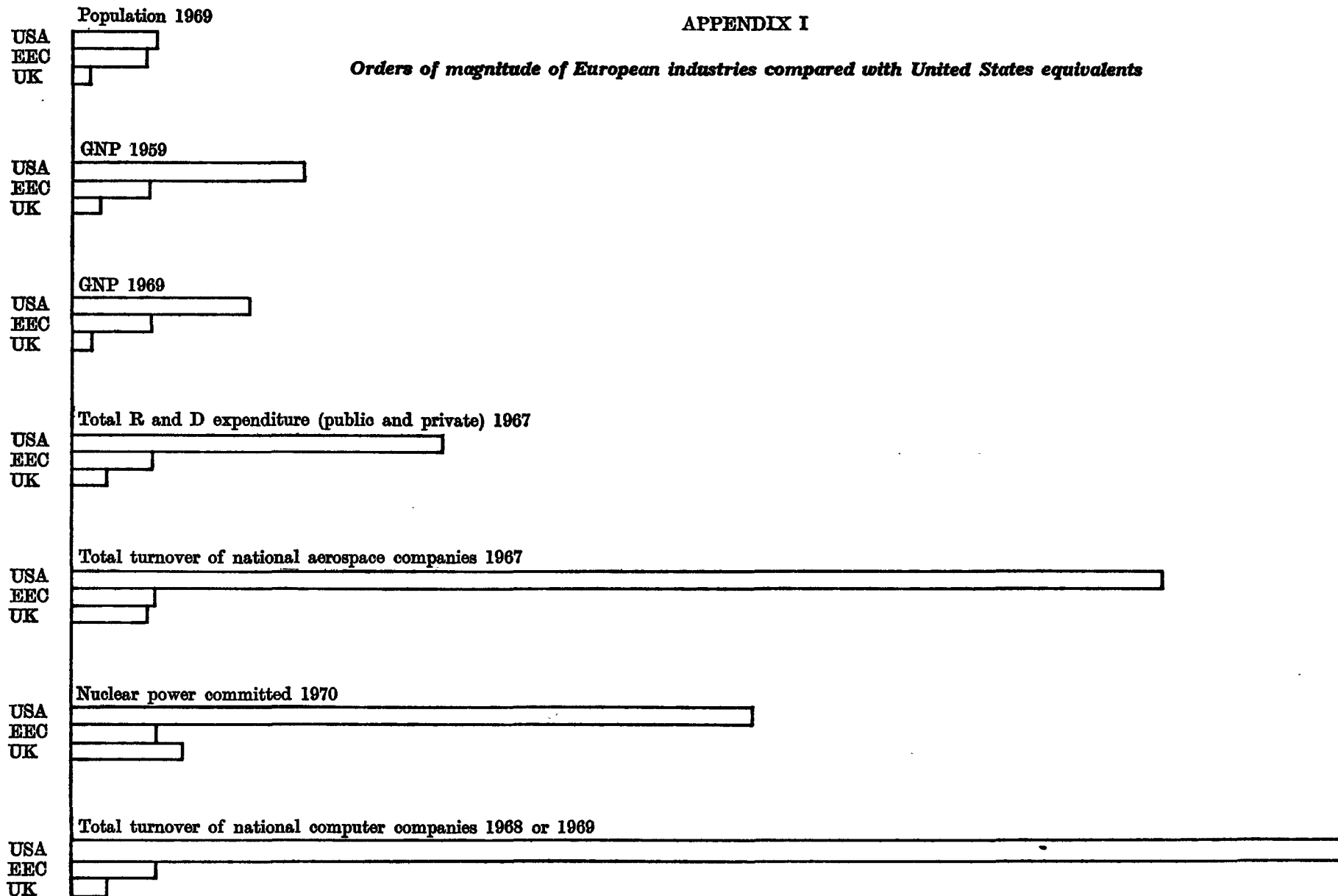
104. Dans le cas des industries du secteur privé, la suppression des barrières douanières ouvrira la voie, notamment pour la Grande-Bretagne, à

des interactions favorables à l'efficacité générale. Dans la mesure où il en découlera une « coopération » et où ces industries s'attacheront à exploiter la technologie, bien qu'elles n'interviennent pas pour une large part dans les technologies nouvelles les plus spectaculaires, l'adhésion de la Grande-Bretagne améliorera peut-être considérablement les chances de coopération technologique.

105. Dans le cas des industries qui dépendent largement ou totalement des fonds du secteur public, rien n'indique clairement que l'adhésion améliorera nécessairement la situation. Malheureusement, ces industries interviennent pour une très large part dans les technologies de pointe. La Grande-Bretagne dispose de ressources importantes dans ces secteurs mais, sous sa forme actuelle, la Communauté n'est pas bien organisée pour en tirer bénéfice dans l'intérêt commun. Ainsi, laisser entendre qu'en adhérant aux Communautés, la Grande-Bretagne apporterait en dot sa puissance technologique, c'est exagérer grandement le cours probable des événements et minimiser les contraintes qui jouent dans ce domaine.

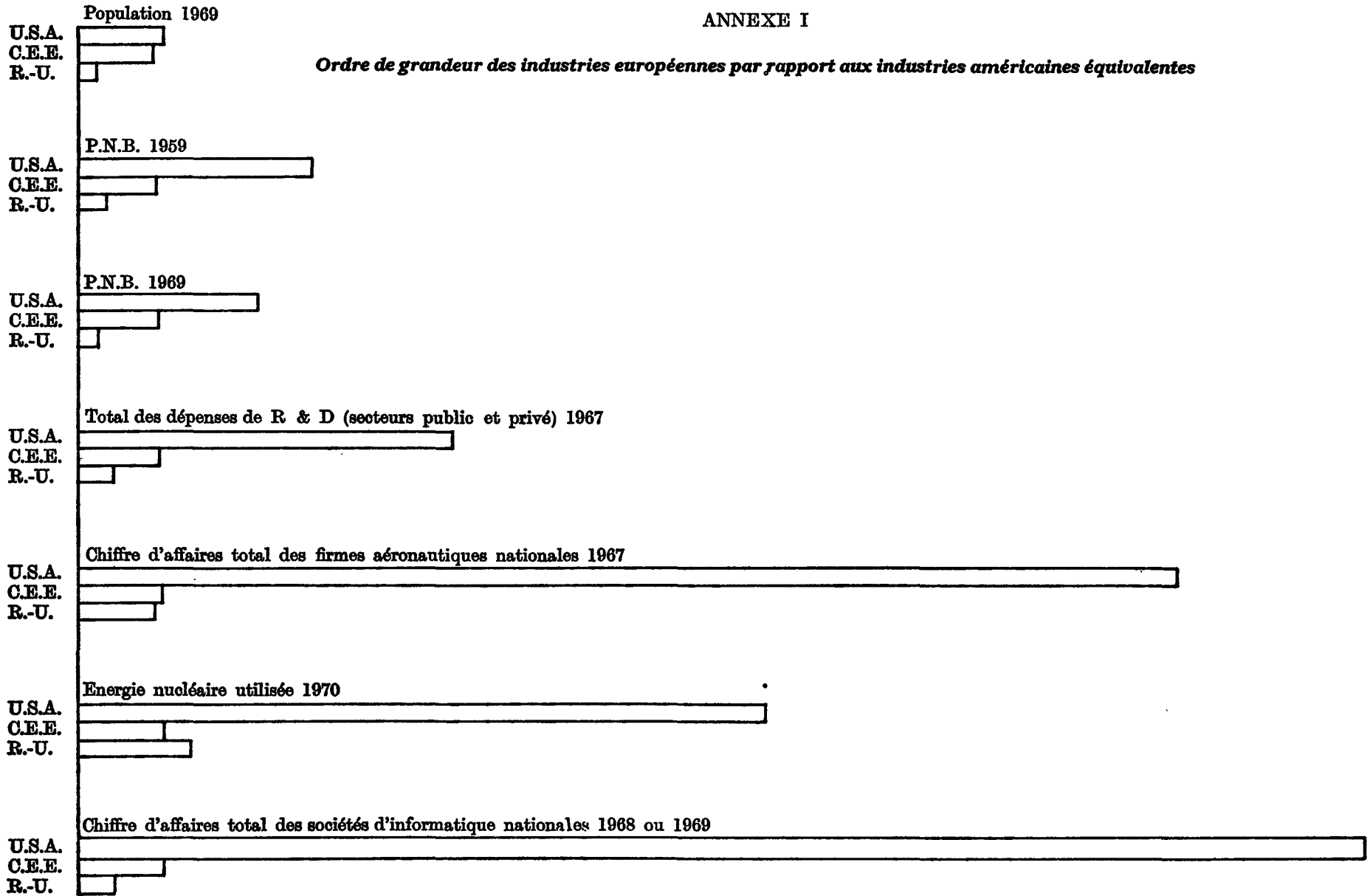
106. Les industries de technologie de pointe britanniques étant relativement robustes, le présent gouvernement considère sous un jour favorable les propositions actuelles de la Commission et les perspectives d'un élargissement du Marché commun en ce qui concerne ces industries.

107. A long terme, il se peut que la participation britannique ait une influence constructive et bénéfique sur la science et la technologie européennes. Les Britanniques considéreront la situation d'une façon terre-à-terre, pragmatique, en hommes d'affaires. Les possibilités de coopération scientifique et technique en Europe qu'apporte l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne sont importantes mais, à moins que la Communauté tout entière ne continue de faire des progrès politiques, elles ne se matérialiseront pas rapidement.



ANNEXE I

Ordre de grandeur des industries européennes par rapport aux industries américaines équivalentes



APPENDIX II

*List of organisations and people consulted
in the course of preparing this report*

Department of Trade and Industry
Department of Education and Science
Ministry of Defence
Shell Oil Company
British Aircraft Corporation
National Research Development Corporation
University of Reading, Department of Physics
University of Southampton, Department of Politics
United Kingdom Science Research Council
Confederation of British Industries
Professor Bondi, FRS
Hawker-Siddeley Aviation
Ministry of Agriculture
Mr. Spinelli, European Commission (on technology)
United Kingdom Atomic Energy Authority
The Nuclear Power Group Ltd.
Central Electricity Generating Board
Mr. John Marsh, Director General, British Institute of Management
Dr. King, Director General for Science and Technology, OECD
Sir Brian Flowers, FRS, Chairman of the United Kingdom SRC

Society of British Aerospace Companies Ltd.
Dunlop Company
Communities Information Office (London)
Lord Bowden
British Steel Corporation
Mr. John Osborne, M. P.
Joseph Lucas Company
OECD : Fourth Meeting of Science Ministers, 13th and 14th October 1971

ANNEXE II

**Liste des organismes et des personnalités consultés au cours
de la préparation du présent rapport**

Département du commerce et de l'industrie
Département de l'éducation et de la science
Ministère de la défense
Shell Oil Company
British Aircraft Corporation
National Research Development Corporation
Université de Reading, Département de physique
Université de Southampton, Département des affaires politiques
Conseil de la recherche scientifique du Royaume-Uni
Confédération des industries britanniques
Professeur Bondi, FRS
Hawker-Siddeley Aviation
Ministère de l'agriculture
M. Spinelli, Commission européenne (sur la technologie)
United Kingdom Atomic Energy Authority
The Nuclear Power Group Ltd.
Central Electricity Generating Board
M. John Marsh, Directeur général de l'Institut britannique de gestion
Dr. King, Directeur général pour la science et la technologie de l'O.C.D.E.
Sir Brian Flowers, FRS, Président du Conseil de la recherche scientifique du Royaume
Uni
Association des compagnies aérospatiales britanniques
Dunlop Company
Communities Information Office (Londres)
Lord Bowden
British Steel Corporation
M. John Osborne, M. P.
Joseph Lucas Company
O.C.D.E. : Quatrième réunion des ministres de la science, 13 et 14 octobre 1971

State of European security

REPORT ¹

**submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments ²
by Mr. Lemmrich, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

Introductory Note

DRAFT RECOMMENDATION

on the state of European security

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Lemmrich, Rapporteur

Introduction

I. International aspects of European security

II. The Alliance

III. Political and military activities

Conclusion

APPENDICES

I. Comparison of NATO and Warsaw Pact defence efforts — 1970

II. Strategic missile balance

III. The balance of forces in Europe

IV. Regional force comparison NATO-Warsaw Pact — 1971

V. Comparative table of defence effort 1967-71

A. Financial effort

B. Manpower contribution

VI. Communiqué issued by the Eurogroup on 7th December 1971 with summary statement on AD 70 European force improvements

VII. Communiqué issued by the North Atlantic Council on 10th December 1971

VIII. Declaration issued by the Warsaw Pact Political Consultative Committee in Prague on 26th January 1972

1. Adopted in Committee by 13 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee*: Mr. Peel (Chairman); Mr. Vedovato (Vice-Chairman); MM. Abelin, Badini Confalonieri, Beauguitte, Dankert, Delforge (Substitute: *Adriaensens*), Digby (Substitute: *Scott-Hopkins*), Draeger,

Foschini, *Geelkerken*, Louis Jung, *Lemmrich*, *Lenze*, MacLennan, Mart (Substitute: *Spautz*), Minnocci, Moulin, Pöhler, van Riel, Lord *St. Helens*, MM. *Schloering*, Stewart (Substitute: *Boyden*), *Tanghe*, *Van Lent*, Wienand.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

L'état de la sécurité européenne

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements ²
par M. Lemmrich, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

Note préliminaire

PROJET DE RECOMMANDATION
sur l'état de la sécurité européenne

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Lemmrich, rapporteur

Introduction

I. Les aspects internationaux de la sécurité européenne

II. L'Alliance

III. Activités politiques et militaires

Conclusion

ANNEXES

I. Comparaison entre les efforts de défense de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie — 1970

II. L'équilibre en matière de missiles stratégiques

III. L'équilibre des forces en Europe

IV. Comparaison des forces de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie par régions — 1971

V. Tableau comparatif de l'effort de défense 1967-1971

A. Effort financier

B. Effort en effectifs

VI. Communiqué publié par l'Eurogroupe et déclaration succincte sur l'étude AD 70 : Amélioration des forces européennes — 7 décembre 1971

VII. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil de l'Atlantique nord — 10 décembre 1971

VIII. Déclaration publiée par le Comité consultatif politique des Etats membres du Traité de Varsovie à Prague — 26 janvier 1972

1. Adopté par la commission par 13 voix contre 0 et 1 abstention.

2. Membres de la commission : M. Peel (président); M. Vedovato (vice-président); MM. Abelin, Badini Confalonieri, Beauguitte, Dankert, Delforge (suppléant : Adriaensens), Digby (suppléant : Scott-Hopkins), Draeger,

Foschini, Geelkerken, Louis Jung, Lemmrich, Lenze, MacLennan, Mart (suppléant : Spautz), Minnocci, Moulin, Pöhler, van Riel, Lord St. Helens, MM. Schloessing, Stewart (suppléant : Boyden), Tanghe, Van Lent, Wienand.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Introductory Note

In preparing this report the Committee as a whole met first in The Hague on 23rd and 24th February. It was briefed by Captain Carpentier Alping of the Netherlands Naval Staff on naval policy, it visited the Den Helder Naval base where it was received by Captain von Nauta-Lemke R.Nl.N., Naval Commander Texel and entertained at luncheon by Rear-Admiral B. Veldkamp, R.Nl.N., Admiral Netherlands home. The Committee visited the escort vessels Groningen (Commander A. Visser R.Nl.N.) and Nord Brabant (Captain F. Poldermans R.Nl.N.).

The Committee was addressed by Mr. H. J. De Koster, Netherlands Minister of Defence, and briefed by General Sir Walter Walker KCB, CBE, DSO, on leaving his post as Commander-in-Chief Allied Forces Northern Europe.

The Committee met again in Washington from 6th to 9th March.

In the State Department it was addressed by Mr. John N. Irwin, Under-Secretary of State, Mr. George S. Springsteen, Deputy Assistant Secretary for European Affairs, Mr. Thomas R. Pickering Deputy Director, Bureau of Politico-Military Affairs, Mr. Jonathan D. Stoddart, Director, Office of International Security Operations, Mr. Leon Sloss, Director, Office of International Security Policy and Planning, Mr. Christopher van Hollen, Deputy Assistant, Secretary for Near Eastern and South Asian Affairs, Mr. Philip J. Farley, Deputy Director Arms Control and Disarmament Agency, Mr. Charles G. Coleman, Chief, Verification Support Branch, Mr. Thomas J. Hirschfeld, Deputy Chief Plans and Regional Affairs Division; in the Defence Department it was entertained at luncheon by Mr. Warren Nutter, Assistant Secretary of Defence for International Affairs, and was addressed by Mr. John H. Morse, Deputy Assistant Secretary for European and NATO Affairs, Rear-Admiral H. H. James, Director, Policy, Plans and NSC Affairs, and staff.

In Congress the Committee held discussions with members of the House Committee on Foreign Affairs under the Chairmanship of Mr. Wayne Hays, at which Dr. Thomas E. Morgan (Chairman of the Committee), Mr. Clement J. Zablocki, Mr. William S. Mailliard and Mr. Peter H. B. Frelinghuysen participated; with Senator Lloyd M. Bentsen of the Senate Armed Services Committee; the Committee was entertained at luncheon by Senator J. W. Fulbright, Chairman of the Senate Foreign Relations Committee, at which Senator John Sparkman, Senator William Spong, Senator John Sherman Cooper, Senator Jacob K. Javits, Senator William B. Saxbe, and Senator Ted Stevens were present; the Committee held discussions with members of the House Committee on Armed Services under the Chairmanship of Mr. F. Edward Hébert at which Mr. Leslie C. Arends, Mr. William G. Bray, Mr. O. C. Fisher, Mr. Bob Wilson, Mr. Alexander Pirnie, Mr. Durward G. Hall, Mr. Floyd D. Spence, Mr. William J. Randall, Mr. G. Elliott Hagan, Mr. Alton Lennon, Mr. G. William Whitehurst, Mr. Richard H. Ichord, Mr. Otis G. Pike, Mr. G. V. (Sonny) Montgomery, Mr. William Nichols, Mr. John E. Hunt and Mr. Samuel S. Stratton participated.

At the premises of the Boeing Corporation the Committee was received by Mr. Robert Bateman, Vice-President, Mr. Robert Seal, Washington Representative, and was briefed by Mr. Merritt, Manager for Naval Systems.

On 10th March the Committee visited SACLANT Headquarters, Norfolk, where it was entertained at luncheon by Admiral Charles K. Duncan, United States Navy, Supreme Allied Commander, and was briefed by Vice-Admiral John E. L. Martin, CB, DSC, Royal Navy, Deputy Supreme Allied Commander Atlantic, Rear-Admiral J. W. Nance, United States Navy, Deputy Chief of Staff, Captain Morrow, United States Navy, Captain Pearce, Royal Navy, Group Captain Fountain, Royal Air Force.

The Committee discussed the draft of the present report at subsequent meetings at the seat of the Assembly in Paris on 24th and 25th April, and on 23rd May.

The Committee and the Rapporteur express their thanks to the Ministers, officials and senior officers who addressed it and replied to questions, and to the members of both houses of the United States Congress with whom it held discussions. The views expressed in the report, unless expressly otherwise attributed, are those of the Committee.

Note préliminaire

Au cours de la préparation du présent rapport, la commission plénière s'est réunie une première fois à La Haye les 23 et 24 février. Elle a entendu un exposé du capitaine de vaisseau Carpentier Alping, de l'état-major de la marine néerlandaise, sur la politique navale, puis elle a visité la base navale du Helder où elle a été reçue par le capitaine de vaisseau von Nauta-Lemke et le capitaine de frégate Texel, et a été l'hôte à déjeuner du contre-amiral B. Veldkamp, de la marine néerlandaise, chef du littoral néerlandais. La commission a visité les bâtiments d'escorte Groningen (commandé par le capitaine de frégate A. Visser) et Nord Brabant (commandé par le capitaine de vaisseau F. Poldermans).

La commission a entendu une allocution de M. H. J. de Koster, Ministre néerlandais de la défense, et un exposé du général Sir Walter Walker, KCB, CBE, DSO, qui abandonnait ses fonctions de commandant en chef des forces alliées du Nord-Europe.

La commission s'est réunie de nouveau à Washington du 6 au 9 mars.

Elle a entendu, au Département d'Etat, M. George S. Springsteen, Secrétaire adjoint délégué aux affaires européennes, M. Thomas R. Pickering, Directeur adjoint du Bureau des affaires politico-militaires, M. Jonathan D. Stoddart, Directeur du Bureau des opérations de sécurité internationale, M. Leon Sloss, Directeur du Bureau de la politique et des plans de sécurité internationale, M. Christopher van Hollen, Secrétaire adjoint délégué aux affaires du Proche-Orient et du Sud asiatique, M. Philip J. Farley, Directeur adjoint de l'Agence de contrôle des armements et du désarmement, M. Charles G. Coleman, Chef du bureau des moyens de contrôle, M. Thomas J. Hirschfeld, Chef adjoint de la division des plans et des affaires régionales. Au Département de la défense, elle a été l'hôte à déjeuner de M. Warren Nutter, Secrétaire adjoint à la défense pour les affaires internationales, et a entendu des allocutions de M. John H. Morse, Secrétaire adjoint délégué pour les affaires européennes et O.T.A.N., du contre-amiral H. H. James, Directeur pour la politique, les plans et les affaires du National Security Council, et de leurs collaborateurs.

Au Congrès, la commission a eu des entretiens avec des membres de la commission des affaires étrangères de la Chambre des Représentants, présidée par M. Wayne Hays, auxquels ont participé le Dr. Thomas E. Morgan (président de la commission), M. Clement J. Zablocki, M. William S. Mailliard, M. Peter H. B. Frelinghuysen ; elle a rencontré le Sénateur Lloyd M. Bentsen, de la commission des forces armées du Sénat, et elle a été l'hôte à déjeuner du Sénateur J. W. Fulbright, président de la commission des relations étrangères du Sénat, déjeuner auquel participaient le Sénateur John Sparkman, le Sénateur William Spong, le Sénateur John Sherman Cooper, le Sénateur Jacob K. Javits, le Sénateur William B. Saxbe et le Sénateur Ted Stevens ; la commission a eu des entretiens avec des membres de la commission des forces armées de la Chambre des Représentants, présidée par M. F. Edward Hébert, auxquels ont participé M. Leslie C. Arends, M. William G. Bray, M. O. C. Fisher, M. Bob Wilson, M. Alexander Pirnie, M. Durward G. Hall, M. Floyd D. Spence, M. William J. Randall, M. G. Elliott Hagan, M. Alton Lennon, M. G. William Whitehurst, M. Richard H. Ichord, M. Otis G. Pike, M. G. V. (Sonny) Montgomery, M. William Nichols, M. John E. Hunt, M. Samuel S. Stratton.

Dans les locaux de la Société Boeing, la commission a été reçue par M. Robert Bateman, Vice-Président, et M. Robert Seal, Représentant à Washington, et elle a entendu un exposé de M. Merritt, Directeur des systèmes navals.

Le 10 mars, la commission a visité le Quartier général du SACLANT à Norfolk, où elle a été reçue à déjeuner par l'amiral Charles K. Duncan, de la marine américaine, Commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique, et a entendu des exposés du vice-amiral John E. L. Martin, CB, DSC, de la Royal Navy, Commandant suprême adjoint des forces alliées de l'Atlantique, du contre-amiral J. W. Nance, de la marine américaine, Chef d'état-major adjoint, du capitaine de vaisseau Morrow, de la marine américaine, du capitaine de vaisseau Pearce, de la Royal Navy, et du colonel Fountain, de la Royal Air Force.

La commission a examiné le projet du présent rapport lors de réunions ultérieures qui se sont tenues au siège de l'Assemblée, à Paris, les 24 et 25 avril, et le 23 mai.

La commission et le rapporteur expriment leurs remerciements aux ministres, fonctionnaires et officiers supérieurs qui ont pris la parole devant elle et ont répondu à ses questions, ainsi qu'aux membres des deux Chambres du Congrès des Etats-Unis qu'ils ont rencontrés. Les vues exprimées dans ce rapport, à moins de mention contraire, sont celles de la commission.

Draft Recommendation
on the state of European security

The Assembly,

Concerned at the steady increase in the size and quality of the military capability of the Soviet Union at a time when the defence effort of many North Atlantic Alliance countries is constant or declining ;

Believing that the capacity of the North Atlantic Alliance to deter and resist aggression depends upon retaining the commitment of the people of the member States of the North Atlantic Alliance to an adequate level of defence ;

Aware however that collectively the armed forces of the NATO countries are still able to provide a balance with those of the Warsaw Pact countries, but that this balance depends on the political solidarity of the North Atlantic Alliance and on there being no relaxation of defence efforts ;

Stressing the need for all aspects of defence policy affecting East-West relations to be consolidated exclusively in the North Atlantic Council ;

Considering the maintenance of the military balance between East and West — which is in danger of being upset — to be an essential condition for the policy of détente ;

Aware that the maintenance of the military balance depends not only on the strengths of the forces and their equipment, but also on the morale of the troops and the peoples sustaining them ;

Welcoming the statement on the European defence improvement programme put out by the Eurogroup on 7th December 1971,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That it urge member governments :

1. To stress in their public information programmes the continued increase in Soviet military capability, and the continuing need for an effective defence effort within the North Atlantic Alliance ;
2. To take the initiative in proposing a division of responsibility between the political consultative machinery of the ten countries of the enlarged European Communities on the one hand and the North Atlantic Council on the other ;
3. To play their full share in implementing the European defence improvement programme ;
4. To propose in the North Atlantic Council a realistic appraisal of the Soviet proposal for a conference on European security and co-operation, and of NATO proposals for mutual and balanced force reductions ;
5. To recommend that the countries of the Atlantic Alliance adopt a common position on possible negotiations on a conference on security and co-operation in Europe ;
6. To pay special attention to their countries' economic and budgetary policy so as to avoid a growing gap between cost increases for men and weapons, and the increases in the defence budgets, which would mean a decrease in defence capability ;

Projet de recommandation
sur l'état de la sécurité européenne

L'Assemblée,

Inquiète de l'accroissement continu en volume et en qualité du potentiel militaire de l'Union Soviétique au moment où l'effort de défense de nombreux pays de l'Alliance de l'Atlantique nord se maintient ou décline ;

Estimant que le pouvoir de l'Alliance de l'Atlantique nord de décourager une agression et d'y résister dépend du maintien de l'engagement des populations des pays membres de l'Alliance de l'Atlantique nord de conserver un niveau suffisant de défense ;

Consciente néanmoins de ce que, collectivement, les forces armées des pays de l'O.T.A.N. sont encore à même d'équilibrer celles des pays du Pacte de Varsovie, mais que cet équilibre dépend de la solidarité politique de l'Alliance de l'Atlantique nord et de la poursuite des efforts de défense ;

Soulignant la nécessité de consolider tous les aspects de la politique de défense affectant les relations Est-Ouest exclusivement au sein du Conseil de l'Atlantique nord ;

Considérant le maintien de l'équilibre entre l'Est et l'Ouest — qui risque d'être rompu — comme le préalable indispensable de la politique de détente ;

Consciente de ce que le maintien de l'équilibre militaire n'est pas seulement une question d'effectif des forces combattantes et de leur armement, mais dépend tout autant du moral des troupes et des populations qui les soutiennent ;

Se félicitant de la déclaration sur le programme européen d'amélioration de la défense énoncée par l'Eurogroupe le 7 décembre 1971,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De prier instamment les gouvernements des pays membres :

1. De souligner, dans leurs programmes d'information publique, l'augmentation constante du potentiel militaire soviétique et la nécessité toujours présente d'un effort de défense efficace au sein de l'Alliance de l'Atlantique nord ;
2. De prendre l'initiative de proposer une répartition des responsabilités entre le mécanisme consultatif politique des dix pays des Communautés européennes élargies, d'une part, et le Conseil de l'Atlantique nord, d'autre part ;
3. De jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre du programme européen d'amélioration de la défense ;
4. De proposer, au sein du Conseil de l'Atlantique nord, un examen réaliste de la proposition soviétique de conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et des propositions de l'O.T.A.N. visant des réductions mutuelles et équilibrées des forces ;
5. De recommander que les pays membres de l'Alliance atlantique adoptent une position commune en ce qui concerne d'éventuelles négociations en vue d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ;
6. D'attacher une attention particulière à la politique économique et budgétaire de leurs pays afin d'éviter un écart croissant entre l'augmentation des coûts du personnel et des armements et celle du budget de la défense, qui aboutirait à une réduction de l'efficacité de la défense ;

7. To take effective action, in view of the increasing defence costs, to rationalise the defence efforts, especially through the standardisation of weapons and equipment, including the navies;
8. To give special consideration to securing the sea links between Western Europe and the United States, and especially to ask France to resume full participation in this task;
9. To recommend that the North Atlantic Council examine the problem of modernising the navies.

7. D'agir efficacement, étant donné l'augmentation des coûts dans le secteur de la défense, pour rationaliser les efforts de défense, notamment par la standardisation des armes et du matériel y compris dans les forces navales ;
8. D'attacher une attention particulière à la protection des liaisons maritimes entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis et, notamment, de demander à la France d'apporter à nouveau sa pleine participation à cette tâche ;
9. De recommander que le Conseil de l'Atlantique nord examine la question de la modernisation des forces navales.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Lemmrich, Rapporteur)

Introduction

1. The Rapporteur was asked to prepare a report incorporating part of the Committee's findings following its visit to the United States from 6th to 10th March, where it discussed United States and European attitudes and contributions to common defence. The report is also to follow the evolution of East-West relations as they affect defence: mutual and balanced force reductions; a conference on European security and co-operation; the strategic arms limitation talks and other disarmament measures.

2. Much of the report draws on the results of the discussions in the United States, and the Committee takes this opportunity of thanking all those representatives of the United States Administration and the Congress and the Supreme Allied Command Atlantic who received it and took the time to discuss defence problems of mutual interest. The names of all those with whom the Committee had discussions are listed in the introductory note.

3. The Committee, from the earliest days of its existence, has continuously reviewed the state of European security; the respective contributions of the United States and the European countries to the defence of the West has been a recurrent theme of its reports. In particular, Mr. Draeger reported at some length on this particular aspect in 1969¹. The continuing debate on the level of the United States forces in Europe has naturally attracted the attention of the Committee and was most recently commented on by Mr. Boyden in the last report of the Committee². The purpose of the present report is to present as authoritative an assessment of the present situation as is possible, drawing on first-hand evidence which the Committee obtained in the United States.

1. The United States and European security, Document 498, 4th December 1969.

2. Future organisation of western defence, Chapter 3: The United States commitment to NATO, Document 557, 16th November 1971.

I. International aspects of European security

1. Aims and obligations of United States policy

4. The United States' external policy, in particular its willingness to play a conscious rôle as a "power" in world affairs, has undergone many significant changes in the present century, and can be seen to be evolving continuously at the present time. In an age of super powers, when only the Soviet Union can match the United States in wealth and military power, the United States' concept of its rôle is thus of vital concern to Western Europe. It is worth recalling the main features of the changes in United States policy since President Monroe's doctrine of 1823 first declared the western hemisphere an area of exclusive United States influence and, by implication, left the rest of the world to its own whims and devices.

5. 1917 saw the first — tardy but direct — United States involvement in a European war, and yet proved no precedent for permanent commitment beyond the western hemisphere in peacetime. Despite President Wilson's attachment to the League of Nations, the United States Congress failed to bring the country into that system of essentially European powers. It took the first two years of the second world war before the United States again found itself directly committed to military intervention in Europe, and even then it can be plausibly argued that events in Asia — the Japanese attack on Pearl Harbour — rather than those in Europe, proved the determining factor. But thereafter the United States became a principal architect and founder member of the United Nations, and committed itself to collective security through that organisation, while it withdrew virtually all of its forces from Europe in 1945. Its disillusionment with Soviet intentions, both in the workings of the United Nations and as regards its attitude to democratic countries in Europe, was slow but progressive.

Exposé des motifs

(présenté par M. Lemmrich, rapporteur)

Introduction

1. Il a été demandé au rapporteur de préparer un rapport incorporant en partie les conclusions que la commission a tirées de son voyage aux Etats-Unis, du 6 au 10 mars, et qui lui a permis d'examiner la position des Etats-Unis et de l'Europe et leur contribution à la défense commune. Ce document suivra aussi l'évolution des relations Est-Ouest, compte tenu de leur incidence sur la défense : réductions mutuelles et équilibrées de forces, conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, conversations sur la limitation des armements stratégiques et autres mesures de désarmement.

2. Le rapport s'inspire largement des résultats des entretiens aux Etats-Unis et la commission saisit cette occasion pour remercier tous les représentants de l'Administration et du Congrès américains, ainsi que le Commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique, qui l'ont reçue et ont pris le temps d'examiner avec elle les problèmes de défense d'un intérêt commun. Le nom des personnes que la commission a rencontrées figurent dans la note préliminaire.

3. Depuis sa création, la commission n'a jamais cessé d'examiner l'état de la sécurité européenne, et les contributions apportées respectivement par les Etats-Unis et les pays européens à la défense de l'Occident ont été un leitmotiv de ses rapports. M. Draeger, notamment, a traité longuement de cet aspect de la question en 1969¹. Le débat qui se poursuit sur le niveau des forces américaines en Europe a naturellement attiré l'attention de la commission et a été analysé tout récemment par M. Boyden dans le dernier rapport de la commission². L'objet du présent rapport est de porter un jugement aussi autorisé que possible sur la situation actuelle à l'aide des renseignements que la commission a obtenus de bonne source aux Etats-Unis.

1. « Les Etats-Unis et la sécurité européenne », Document 498, 4 décembre 1969.

2. « L'organisation future de la défense occidentale », Chapitre III : « L'engagement des Etats-Unis envers l'O.T.A.N. », Document 557, 16 novembre 1971.

I. Les aspects internationaux de la sécurité européenne

1. Objectifs et obligations de la politique américaine

4. La politique extérieure des Etats-Unis, et notamment le désir de ce pays d'assumer son rôle de « puissance » dans les affaires mondiales, a connu nombre de changements importants au cours de ce siècle et on peut la considérer comme en évolution constante à l'heure actuelle. A l'ère des superpuissances, où seule l'Union Soviétique peut rivaliser avec l'Amérique en richesse et en puissance militaire, la conception qu'ont les Etats-Unis de leur rôle est donc d'une importance capitale pour l'Europe occidentale. Il est bon de rappeler les principales caractéristiques des changements de la politique américaine depuis la proclamation de la doctrine du Président Monroe déclarant en 1823, pour la première fois, que l'hémisphère occidental était une zone d'influence exclusivement américaine et abandonnant ainsi, implicitement, le reste du monde à ses propres moyens et à ses fantaisies.

5. C'est en 1917 que l'on a vu pour la première fois les Etats-Unis entraînés, tardivement mais directement, dans un conflit européen sans que cela constitue pour autant un précédent pour un engagement permanent en temps de paix en dehors de l'hémisphère occidental. Malgré l'attachement du Président Wilson à la Société des Nations, le Congrès américain n'a pas accepté de faire entrer le pays dans ce système de puissances essentiellement européennes. Pendant la seconde guerre mondiale, il a fallu deux ans pour que les Etats-Unis se trouvent de nouveau engagés directement dans une intervention militaire en Europe et l'on peut même prétendre avec quelque vraisemblance que ce sont les événements d'Asie — l'attaque japonaise contre Pearl Harbour — plutôt que ceux d'Europe qui ont constitué le facteur déterminant. Depuis, en revanche, les Etats-Unis sont devenus le principal maître d'œuvre et fondateur des Nations Unies et, par leur intermédiaire, ils se sont engagés à participer à la sécurité collective tout en retirant d'Europe la quasi-totalité de leurs forces en 1945. Ce n'est que lentement et progressivement qu'ils ont perdu leurs illusions sur les intentions des Soviétiques, qu'il s'agisse du fonctionnement des Nations Unies ou de leur attitude envers les démocraties européennes.

6. The first significant change came with the Truman doctrine in 1947, when the President appealed to Congress to provide assistance to repel communism in Greece and Turkey :

“One of the primary objectives of United States foreign policy is the creation of conditions in which we and other nations will be able to work out a way of life free from coercion. This was a fundamental issue in the war with Germany and Japan. Our victory was won over countries which sought to impose their will and their way of life upon other nations.

To ensure the peaceful development of nations, free from coercion, the United States of America has taken a leading part in establishing the United Nations, which is designed to make possible lasting freedom and independence for all its members. We shall not realise our objectives, however, unless we are willing to help free peoples to maintain their institutions and national integrity against aggressive movements that seek to impose upon them totalitarian régimes. This is no more than a frank recognition that totalitarian régimes imposed on free peoples, by direct or indirect aggression, undermine the foundations of international peace and hence the security of the United States... I believe it must be the policy of the United States to support free peoples who are resisting attempted subjugation by armed minorities or by outside pressure, I believe that we must assist free peoples to work out their own destinies in their own way. I believe that our help should be primarily through economic and financial aid, which is essential to economic stability and orderly political processes. The world is not static, and the *status quo* is not sacred. But we cannot allow changes in the *status quo* in violation of the United Nations Charter by such methods as coercion, or by such subterfuges as political infiltration. Helping free and independent nations to maintain their freedom, the United States of America will be giving effect to the principles of the Charter.”¹

1. President Truman's address to a joint session of Congress, 12th March 1947.

7. Assistance was not, however, to be only economic. The President continued :

“The Greek army is small and poorly equipped. It needs supplies and equipment if it is to restore the authority of the government throughout Greek territory. Greece must have assistance if she is to become a self-supporting and self-respecting democracy. The United States must supply that assistance. We have already extended to Greece certain types of relief and economic aid, but these are inadequate... I therefore ask Congress to provide authority for assistance to Greece and Turkey to the amount of \$400 million for the period ending 30th June 1948. In addition, I ask Congress to authorise the despatch of American civilian and military personnel to Greece and Turkey, at the request of those countries, to assist in the tasks of reconstruction, and for the purpose of supervising the use of such financial and material assistance as may be furnished. I recommend that authority also be provided for the instruction and training of selected Greek and Turkish personnel.”

8. Following the (first) change of government imposed on Czechoslovakia by the Soviet Union, the United States military involvement in Europe became direct. In the United States Senate the Vandenberg resolution of 11th June 1948 prepared the way for the North Atlantic Treaty :

“... that the President be advised of the sense of the Senate that this government, by constitutional process, should particularly pursue the following objectives within the United Nations Charter :

.....

3. Association of the United States, by constitutional process, with such regional

6. Le premier changement important est intervenu avec la doctrine Truman en 1947. Cette année-là, en effet, le Président a exhorté le Congrès, dans les termes suivants, à apporter son aide pour repousser le communisme en Grèce et en Turquie :

« L'un des buts principaux de la politique étrangère des Etats-Unis est l'établissement de conditions nous permettant, de concert avec les autres nations, d'instaurer un mode de vie libre de toute contrainte. Tel était l'un des principaux enjeux de la guerre contre l'Allemagne et le Japon. Notre victoire fut remportée sur des nations qui tentaient d'imposer leur volonté et leur mode de vie aux autres pays.

Afin d'assurer le développement pacifique des nations, libres de toute coercition, les Etats-Unis ont joué un rôle de premier plan dans l'établissement de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies est destinée à permettre à tous ses membres de jouir d'une paix durable et de l'indépendance. Nous ne parviendrons pas à nos fins, cependant, si nous ne sommes pas déterminés à aider les peuples libres à protéger leurs libres institutions et leur intégrité nationale contre les mouvements à tendance agressive qui s'efforcent de leur imposer des régimes totalitaires. Aider les peuples libres, c'est tout simplement reconnaître que les régimes totalitaires qui leur sont imposés par l'agression directe ou indirecte, sapent les fondations de la paix internationale et, par là même, la sécurité des Etats-Unis... Je crois que les Etats-Unis doivent pratiquer une politique d'aide aux peuples libres qui résistent actuellement aux manœuvres de certaines minorités armées ou à la pression extérieure. Je crois que nous devons aider les peuples libres à accomplir leurs propres destinées selon leur mode de vie propre. Je crois que notre aide doit se manifester en tout premier lieu sous la forme d'une assistance économique et financière indispensable à la stabilité économique et au fonctionnement régulier des institutions politiques. Le monde n'est pas statique, et le statu quo n'est pas une chose sacrée. Mais nous ne pouvons permettre que l'on change le statu quo contrairement à la Charte des Nations Unies,

en employant des méthodes telles que la coercition, ou des moyens détournés tels que l'infiltration politique. En aidant les nations libres et indépendantes à maintenir leur liberté, les Etats-Unis mettront en œuvre les principes de la Charte des Nations Unies. »¹

7. Cette aide ne devait pas, cependant, être purement économique. Le Président a ajouté :

« L'armée grecque est petite et mal équipée. Elle a besoin de matériel et de vivres si nous voulons qu'elle puisse rétablir l'autorité gouvernementale sur tout le territoire grec. Il faut que la Grèce reçoive de l'aide si elle doit devenir une démocratie qui se respecte et qui suffise à ses propres besoins. Les Etats-Unis doivent fournir cette aide. Nous avons déjà fait bénéficier la Grèce de certains secours et de certaine aide économique, mais cela ne suffit pas... C'est pourquoi je demande au Congrès de permettre de fournir à la Grèce et à la Turquie une aide financière de 400 millions de dollars, pour une période allant jusqu'au 30 juin 1948... En plus de ces crédits, je demande au Congrès d'autoriser, sur la demande de la Grèce et de la Turquie, l'envoi dans ces pays de personnel civil et militaire, pour les aider dans les tâches de la reconstruction, et dans le but de contrôler l'emploi des secours financiers et matériels qui auront été fournis. Je recommande également que l'on accorde au personnel américain l'autorisation d'instruire et d'entraîner un personnel grec et turc choisi. »

8. Après le (premier) changement de gouvernement imposé à la Tchécoslovaquie par l'Union Soviétique, les Etats-Unis se sont engagés directement dans les affaires militaires en Europe. Au Sénat américain, la résolution Vandenberg du 11 juin 1948 a ouvert la voie au Traité de l'Atlantique nord :

« Le Sénat des Etats-Unis a décidé... que le Président des Etats-Unis soit informé du désir du Sénat de voir le gouvernement poursuivre, par la voie constitutionnelle, les objectifs suivants dans le cadre de la Charte des Nations Unies :

.....

3. Association des Etats-Unis, par voie constitutionnelle, avec ces mesures régionales ou

1. Discours prononcé par le Président Truman devant le Congrès, le 12 mars 1947.

and other collective arrangements as are based on continuous and effective self-help and mutual aid, and as affect its national security.

4. Contributing to the maintenance of peace by making clear its determination to exercise the right of individual or collective self-defence under Article 51 should any armed attack occur affecting its national security."

9. In the North Atlantic Treaty the United States undertook, in particular in Articles 4 and 5, that :

"The Parties will consult together whenever, in the opinion of any of them, the territorial integrity, political independence or security of any of the Parties is threatened.

The Parties agree that an armed attack against one or more of them in Europe or North America shall be considered an attack against them all, and consequently they agree that, if such an armed attack occurs, each of them, in exercise of the right of the individual or collective self-defence recognised by Article 51 of the Charter of the United Nations, will assist the Party or Parties so attacked by taking forthwith, individually and in concert with the other Parties, such action as it deems necessary, including the use of armed force, to restore and maintain the security of the North Atlantic area."

10. There followed, as a consequence of the Truman doctrine, the most massive direct deployment of American force on the European continent in peacetime, as well as American commitments round the world, in particular the war in Korea. Under President Eisenhower and his Secretary of State, Foster Dulles, the United States worldwide effort to contain the perceived communist threat steadily expanded after NATO, CENTO and SEATO were set up. In this period the foundations were laid for the basis of the present nuclear deterrent — the Minuteman missile and the Polaris submarine. United States readiness to assume burdens and the leadership of its alliances reached a zenith in the early part of President Kennedy's administration. His inaugural address is the best illustration of this policy :

"Let the word go forth from this time and place, to friend and foe alike, that the torch

has been passed to a new generation of Americans, born in this century, tempered by war, disciplined by a cold and bitter peace, proud of our ancient heritage, and unwilling to witness or permit the slow undoing of those human rights to which this nation has always been committed, and to which we are committed today.

Let every nation know, whether it wish us well or ill, that we shall pay any price, bear any burden, meet any hardship, support any friend, oppose any foe, in order to assure the survival and success of liberty. This much we pledge, and more.

To those old allies whose cultural and spiritual origins we share, we pledge the loyalty of faithful friends. United, there is little we cannot do in a host of new co-operative ventures. Divided, there is little we can do, for we dare not meet a powerful challenge at odds and split asunder."

11. Disillusionment with foreign involvement began shortly thereafter. The Bay of Pigs was an inauspicious first presidential venture. But the growing and increasingly unrewarding involvement in Vietnam which President Johnson inherited, coinciding as it did with the full economic recovery — and indeed unprecedented prosperity — of Europe, has led to a significant shift of emphasis in presidential outlook. President Nixon, enunciating what he himself entitled the "Nixon doctrine", had a much more limited statement of United States involvement :

"This is the message of the doctrine I announced at Guam — the 'Nixon doctrine'. Its central thesis is that the United States will participate in the defence and development of allies and friends, but that America cannot — and will not — conceive all the plans, design all the programmes, execute all the decisions and undertake all the defence of the free nations of the world. We will

collectives, fondées sur une aide individuelle et mutuelle, effective et continue.

4. Contribution au maintien de la paix en affirmant leur détermination d'exercer le droit de défense légitime individuelle ou collective (article 51) en cas d'attaque armée affectant leur sécurité nationale. »

9. Par le Traité de l'Atlantique nord, notamment les articles 4 et 5, les Etats-Unis ont pris l'engagement suivant :

« Les parties se consulteront chaque fois que, de l'avis de l'une d'elles, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou la sécurité de l'une des parties sera menacée.

Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique nord. »

10. Il s'en est suivi, conséquence de la doctrine Truman, le plus grand déploiement direct de forces américaines sur le continent européen en temps de paix, ainsi que des engagements américains dans l'ensemble du monde, notamment pendant la guerre de Corée. Sous l'administration du Président Eisenhower et de son secrétaire d'Etat, M. Foster Dulles, les Etats-Unis se sont efforcés, après la création de l'O.T.A.N., du CENTO et de l'O.T.A.S.E., de contenir dans le monde entier la menace communiste qui se précisait. C'est dans cette période qu'ont été jetées les bases de la force de dissuasion nucléaire actuelle : le missile Minuteman et le sous-marin Polaris. L'empressement des Etats-Unis à assumer les charges et la direction de leurs alliances a atteint son apogée au début de l'administration du Président Kennedy, dont le discours inaugural est la meilleure illustration de cette politique :

« Que de ce lieu, en ce moment même, parte la nouvelle, pour nos amis comme pour nos

ennemis, que le flambeau a été passé à une nouvelle génération d'Américains, nés au cours de ce siècle, trempés par la guerre, disciplinés par une paix froide et amère, fiers de leur héritage ancestral et qui ne veulent ni voir ni permettre la lente désagrégation de ces droits de l'homme que notre nation s'est toujours engagée à défendre, et que nous nous engageons à défendre aujourd'hui.

Que toutes les nations sachent — qu'elles nous veuillent du bien ou du mal — que nous paierons n'importe quel prix, que nous supporterons n'importe quel fardeau, que nous ferons face à n'importe quelle difficulté, que nous soutiendrons tout ami ou nous nous opposerons à tout ennemi, afin d'assurer la survivance et le triomphe de la liberté. C'est à tout cela, et à plus encore, que nous nous engageons.

A nos vieux alliés, avec qui nous avons des origines spirituelles et culturelles communes, nous promettons la loyauté d'un ami fidèle. Unis, il est peu de choses que nous ne puissions faire, dans le vaste domaine de nouvelles entreprises menées en coopération. Divisés, il est peu de choses que nous puissions faire, car nous ne saurions faire face à un puissant défi si le désaccord et la dissension régnaient entre nous. »

11. Le désenchantement ne s'est pas fait attendre. La première entreprise présidentielle, l'expédition de la Baie des Cochons, a été malheureuse, mais l'engagement croissant et de plus en plus ingrat au Vietnam dont devait hériter le Président Johnson, coïncidant avec le total rétablissement économique — et même la prospérité sans précédent — de l'Europe a entraîné un changement d'optique important dans la politique présidentielle. Le Président Nixon, énonçant ce qu'il appelait lui-même « la doctrine Nixon », a fixé des limites beaucoup plus restreintes à l'engagement des Etats-Unis :

« Tel est le message contenu dans la doctrine que j'ai énoncée à Guam — la doctrine Nixon. Son thème central est le suivant : les Etats-Unis participeront à la défense et au développement de leurs alliés et amis, mais ils ne peuvent pas — et ne veulent pas — concevoir tous les plans, élaborer tous les programmes, mettre en vigueur toutes les décisions et assumer la défense totale des

help where it makes a real difference and is considered in our interest.

.....

As we move from dominance to partnership, there is the possibility that some will see this as a step towards disengagement. But in the third decade of our commitment to Europe, the depth of our relationship is a fact of life. We can no more disengage from Europe than from Alaska.

We recognise that America's contribution will continue to be unique in certain areas, such as in maintaining a nuclear deterrent and a level of involvement sufficient to balance the powerful military position of the USSR in Eastern Europe. But we have no desire to occupy such a position in Europe that European affairs are not the province of the sovereign States that conduct them." ¹

This statement bears the stamp of Dr. Henry Kissinger's philosophy — it may be compared with an article he wrote shortly before his appointment as Presidential adviser :

"We can contribute to defence and positive programmes, but we must seek to encourage and not stifle a sense of local responsibility." ²

It is noteworthy that the fuller expression of the Nixon doctrine given at his meeting with Asian Heads of Government in Guam was not made public. Over-explicit formulation of American commitments, which by their explicitness, might have led an adversary to conclude that certain areas of the world were deliberately excluded from any American guarantee, had been blamed by some observers for events such as the invasion of Korea.

1. Message to Congress, 18th February 1970.

2. "Central Issues of American Foreign Policy" in "Agenda for the Nation", November 1968.

12. Certainly the abruptness of the change in United States policy to China and some of the secrecy that accompanied its preparation have raised doubts in some quarters about the long-term stability of United States policies. But such doubts are not well-founded and irrelevant to Europe. Now that the Presidential visit has come and gone it can be assumed that relations with China will resume their place among other matters. The new China policy in fact was foreshadowed in a number of low-key official statements and acts of policy from the outset of Mr. Nixon's presidency. As noted above, the "Nixon doctrine" goes out of its way to emphasise the direct importance of Europe to the defence of the United States :

"We can no more disengage from Europe than from Alaska" ;

and the military commitment to maintaining forces in Europe quoted above was shortly afterwards reiterated in a special message to the NATO Ministerial Meeting on 4th December 1970 in the form of the most specific commitment ever given by the United States :

"Given a similar approach by the other allies, the United States will maintain and improve its own forces in Europe and will not reduce them unless there is reciprocal action from our adversaries."

This message was repeated by the Secretary of Defence at the NATO Ministerial Meeting on 9th and 10th December 1971.

13. Since 1970, the United States Administration has increased its vigorous opposition to the moves in Congress referred to below, intended to reduce the level of United States forces. The clearest and most recent statement of the administration opposition to these moves was given by the Secretary of Defence, Mr. Laird, in letters to each member of the Senate Appropriations Committee on 18th November 1971 :

"The proposal of a Senate Appropriations Sub-Committee to slash United States military strength in Europe by more than 60,000 men by next 15th June is dangerous and would undermine chances for the success of mutual and balanced force reduction negotiations. This ill-timed action would threaten the peace which nations in Europe have enjoyed for more than a quarter of a century.

.....

nations libres du monde. Nous aiderons dans les cas où une telle mesure sera jugée utile et considérée comme étant conforme à nos intérêts.

.....

Il est possible que certains interprètent notre passage de la domination à l'association comme une étape vers un désengagement total. Mais, en cette troisième décennie de notre présence en Europe, nos relations réciproques sont devenues partie intégrante de notre vie. Nous ne pourrions pas plus nous dégager de l'Europe que de l'Alaska.

Nous avons conscience que la contribution américaine continuera d'être prépondérante dans certains domaines tels que le maintien d'une puissance de dissuasion nucléaire et l'engagement de forces suffisantes pour faire contrepoids à la forte position militaire de l'U.R.S.S. en Europe orientale. Mais nous n'avons nullement le désir d'exercer en Europe une influence telle que les affaires européennes ne soient plus la prérogative des Etats souverains de cette région. »¹

Cette déclaration est marquée au coin de la philosophie de M. Henry Kissinger ; elle peut se comparer à un article qu'il avait écrit peu de temps avant sa nomination au poste de conseiller du Président :

« Nous pouvons continuer de contribuer à des programmes de défense et à d'autres programmes positifs, mais nous devons chercher à encourager, sans l'étouffer, un sentiment de responsabilité au niveau local. »²

Il est intéressant de noter que le détail de la doctrine du Président Nixon, telle qu'elle a été formulée lors de la réunion qu'il a tenue avec les chefs de gouvernement asiatiques à Guam, n'a pas été rendu public. L'énoncé trop explicite des engagements américains aurait pu, par ses détails mêmes, inciter un adversaire à conclure que certaines régions du globe étaient délibérément exclues de la garantie américaine, ce qui, d'après certains observateurs, aurait été le cas pour des événements tels que l'invasion de la Corée.

1. Message adressé au Congrès américain, 18 février 1970.

2. « Questions capitales de la politique étrangère américaine » paru dans « Agenda for the Nation », novembre 1968.

12. Le changement abrupt de la politique américaine à l'égard de la Chine et le secret partiel qui a entouré sa préparation ont certainement suscité, dans certains milieux, des doutes sur la stabilité à long terme de la politique des Etats-Unis. Mais ces doutes ne sont pas justifiés et ne concernent pas l'Europe. Maintenant que la visite présidentielle a eu lieu, on peut supposer que les relations avec la Chine retrouveront la place qui est la leur parmi les autres problèmes. Depuis le début du mandat du Président Nixon, un certain nombre de déclarations officielles et d'actes politiques mineurs faisaient pressentir la nouvelle politique à l'égard de la Chine. Comme il a été noté plus haut, la « doctrine Nixon » souligne avec insistance l'importance directe de l'Europe pour la défense des Etats-Unis :

« Nous ne pourrions pas plus nous dégager de l'Europe que de l'Alaska » ;

et l'engagement, sur le plan militaire, de maintenir des forces en Europe, cité ci-dessus, a été repris peu après dans un message spécial adressé à la réunion des ministres de l'O.T.A.N. le 4 décembre 1970, dans lequel les Etats-Unis n'avaient jamais été aussi précis :

« Compte tenu de dispositions identiques de nos alliés, les Etats-Unis maintiendront et amélioreront leurs propres forces en Europe et ne les réduiront pas, sauf en cas d'action de réciprocité de la part de nos adversaires. »

Ce message a été répété par le secrétaire à la défense lors de la réunion ministérielle de l'O.T.A.N. des 9 et 10 décembre 1971.

13. Depuis 1970, le gouvernement américain a continué de s'opposer vigoureusement aux tentatives faites au Congrès — dont il est question ci-dessous — pour réduire le niveau des forces américaines. C'est le secrétaire d'Etat à la défense, M. Laird, qui a manifesté le plus récemment et le plus clairement cette opposition dans la lettre qu'il a adressée le 18 novembre 1971 à tous les membres de la commission budgétaire du Sénat :

« La proposition de la sous-commission budgétaire du Sénat de réduire les effectifs militaires américains en Europe de plus de 60.000 hommes d'ici le 15 juin prochain, est dangereuse et ruinerait les chances de succès des négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces. Cette action inopportune menacerait la paix dont les pays d'Europe jouissent depuis plus d'un quart de siècle.

.....

I cannot stress strongly enough my deep concern over the consequences that would flow from Congressional approval for such a troop reduction in NATO at this particular time. In my judgment, these consequences would entail :

A severe loss of confidence in the ability of the United States to honour its commitments.

Further allied uncertainty concerning our determination to bring prospective negotiations with the Warsaw Pact to a proper conclusion. This could impact on the security of Europe for years to come.

A weakening of our ability to negotiate with the Soviet Union from a position of strength. I have repeated this theme continuously to my fellow Ministers of Defence, and I intend to continue emphasising this point during the forthcoming December NATO Ministerial Meetings.

Undermining the agreements we have already arrived at within the Alliance to meet with members of the Warsaw Pact to discuss mutual and balanced force reductions. The Alliance has selected former Secretary-General Brosio to explore the basis for negotiations with the Warsaw Pact and he is now anticipating his first meeting in Moscow. United States reductions at this time could seriously undercut the progress already made and the prospects for future progress.

A strong likelihood that our allies will lose the momentum behind their own force improvements. Not only did European nations last December commit one billion dollars above programmed defence expenditures over the next five-year period, but they have since projected additional significant expenditures earmarked for force modernisation. This is ample evidence that they are committed to an increased shouldering of the common defence burden.

A Soviet conclusion that they can count on a unilateral withdrawal of United States forces from Europe, thereby removing their

incentive for meaningful negotiation. This could also impact unfavourably on other negotiations we are conducting with the Soviet Union by leading them to believe there is no need to bargain seriously with us. Some Europeans, with their confidence in collective security seriously eroded, could also be given an incentive to move toward accommodation with the Soviet, thus further diminishing Soviet incentives to deal with us.

Finally, and perhaps most importantly, creating an impression on our allies that we are unwilling to keep our pledges. This administration has established its credibility throughout the world by its willingness and ability to keep its own commitments. In Vietnam, in Berlin, in SALT, we have done what we said we would do. It is imperative to our security that we be given the opportunity to improve our posture and reduce our burden in Europe through negotiations.

I am confident that President Nixon's strategy for peace can succeed and will succeed if we do not abandon the principle of moving into negotiations from a position of strength."

14. There can be no doubt about the firm commitment of the United States Administration to maintain the credibility of the deterrent, and to maintain United States forces in Europe at substantially their present level, provided the European defence effort is improved and unless reductions are made in the level of the Warsaw Pact forces. This fact was continually impressed on the Committee by administration spokesmen who addressed it during its visit to Washington. President Nixon's report to Congress on 9th February 1972 on United States foreign policy for the 1970s reiterates the theme under the heading "NATO strategy and forces" :

"Today, when we no longer have this unilateral nuclear advantage, a NATO conventional option is needed as never before. The nuclear forces of the United States, supplemented by the nuclear forces of our allies, remain the backbone of our deterrent.

But in today's strategic conditions, our willingness to defend ourselves is made most

Je ne saurais trop insister sur ma profonde inquiétude devant les conséquences qu'entraînerait l'approbation par le Congrès de cette réduction d'effectifs au sein de l'O.T.A.N. à ce moment précis. Elles auraient, à mon avis, les effets suivants :

Elles provoqueraient une grave perte de confiance dans la capacité des Etats-Unis d'honorer leurs engagements.

Elles susciteraient, chez nos alliés, une nouvelle incertitude quant à notre détermination de mener à bon terme les négociations en vue avec le Pacte de Varsovie. Cela pourrait avoir une incidence sur la sécurité de l'Europe pendant de nombreuses années.

Elles entraîneraient une diminution de notre capacité de négocier avec l'Union Soviétique à partir d'une position de force. Je n'ai cessé d'insister sur ce point auprès de mes collègues ministres de la défense, et j'ai l'intention d'y insister encore lors des prochaines réunions ministérielles de l'O.T.A.N. en décembre.

Elles mettraient en péril les accords auxquels nous sommes déjà parvenus au sein de l'Alliance en vue de rencontrer les membres du Pacte de Varsovie pour examiner les réductions mutuelles et équilibrées de forces. L'Alliance a choisi l'ancien secrétaire général, M. Brosio, pour explorer les bases sur lesquelles les négociations pourraient s'établir avec le Pacte de Varsovie et il prépare actuellement son premier voyage à Moscou. Des réductions d'effectifs américains en ce moment pourraient compromettre gravement les progrès déjà accomplis et les perspectives de progrès futurs.

Il y aurait de fortes chances pour que nos alliés perdent l'élan qui les pousse à améliorer leurs propres forces. Non seulement les pays européens se sont engagés en décembre dernier à dépenser un milliard de dollars en plus des crédits prévus pour la défense au cours des cinq prochaines années, mais ils ont envisagé, depuis, de réserver pour affectation d'importants crédits supplémentaires pour la modernisation de leurs forces armées. Voilà qui prouve amplement qu'ils sont déterminés à prendre à leur charge une part accrue de la défense commune.

Elles inciteraient les Soviétiques à conclure qu'ils peuvent compter sur un retrait unilatéral des forces américaines en Europe et à

perdre ainsi toute velléité de négociation véritable. Cela pourrait aussi avoir une incidence fâcheuse sur les autres négociations que nous menons actuellement avec l'Union Soviétique en l'induisant à penser qu'il n'est pas nécessaire de discuter sérieusement avec nous. Certains Européens, dont la confiance dans la sécurité collective serait gravement entamée, pourraient aussi être incités à trouver un accommodement avec les Soviétiques, qui auraient ainsi encore moins de raisons de traiter avec nous.

Enfin, et c'est peut-être le plus important, nos alliés auraient l'impression que nous ne sommes pas disposés à respecter nos promesses. L'actuel gouvernement a fondé son crédit dans le monde entier sur son désir et sa capacité de respecter ses propres engagements. Au Vietnam, à Berlin, dans les conversations SALT, nous avons fait ce que nous avons promis. Il est essentiel pour notre sécurité que nous ayons une chance d'améliorer notre position et de réduire nos charges par le biais de négociations.

Je suis persuadé que la stratégie de paix du Président Nixon peut et doit réussir si nous n'abandonnons pas le principe de l'ouverture de négociations à partir d'une position de force. »

14. Le ferme engagement du gouvernement américain de défendre la crédibilité de la force de dissuasion et de maintenir les effectifs américains en Europe sensiblement à leur niveau actuel ne saurait être mis en doute, à condition que l'effort de défense européen s'améliore et à moins que des réductions n'interviennent en ce qui concerne le niveau des forces du Pacte de Varsovie : les porte-parole du gouvernement n'ont cessé de revenir sur ce point lors de leurs entretiens avec la commission pendant sa visite à Washington. Le rapport sur la politique étrangère des Etats-Unis pour les années 1970, présenté au Congrès par le Président Nixon le 9 février 1972, reprend ce thème sous la rubrique « La stratégie et les forces de l'O.T.A.N. » :

« Aujourd'hui, où nous n'avons plus cet avantage nucléaire unilatéral, une option classique de l'O.T.A.N. est plus nécessaire que jamais. Les forces nucléaires des Etats-Unis, jointes aux forces nucléaires de nos alliés, demeurent l'armature de notre système de dissuasion.

Mais, dans les conditions stratégiques d'aujourd'hui, notre volonté de nous défendre

credible by our willingness and ability to resist at every level of force or threat of force.”

Under the heading “United States Forces in Europe” the report continues :

“If the United States did not carry its crucial share of the common burden, there would be no prospect of our allies making up the difference. Our allies would feel themselves increasingly alone. Atlantic cohesion would weaken. In the shadow of Soviet power, Western Europe would be drawn, against its will, away from its Alliance ties.

Thus, in the absence of a negotiated mutual reduction, the Soviet Union has little incentive to reciprocate a United States withdrawal. Soviet troops are not deployed in Europe just to match ours. They secure Soviet hegemony over Eastern Europe ; most importantly, perhaps, they embody the Soviet Union’s permanent presence as a power in the European sphere. The Soviet Union would be unlikely to forgo the political advantage it would gain if western military power in Europe weakened unilaterally.

Steps to relax tensions in Europe, in my view, must be steps which increase security, not insecurity.

... With East-West diplomacy more complex and relationships more fluid than ever before in twenty years, unilateral American withdrawals from Europe would undermine stability. Today’s conditions, not those of twenty years ago, make America’s strength in Europe absolutely essential. I therefore intend to maintain it.”

The report, in repeating the words of the 1970 commitment to NATO, recognises Congressional duty to examine its foundations :

“It is proper for the Congress to examine whether United States troop deployments in Europe have a rational basis that justifies their cost. No number has merit in the

abstract ; our force level is essential for the support of the agreed defence strategy that maintains our cohesion and the stable military balance in contemporary conditions. To undermine either for budgetary reasons would be false economy and foolish policy.

Therefore, given the existing strategic balance and a similar effort by our allies, it is the policy of this government to maintain and improve our forces in Europe and not reduce them except through reciprocal reductions negotiated with the Warsaw Pact. With such mutual reduction now on the agenda of East-West diplomacy, this is precisely the moment not to make unilateral cuts in our strength.”

15. While the commitment of the administration is not in doubt, it is equally clear, however, that pressure from certain elements in Congress for substantial troop reductions in Europe will continue.

Congressional attitudes

16. The Committee has followed carefully and reported frequently on the evolution of Congressional attitudes in the United States to that country’s commitments, especially in Europe. Mr. Draeger, in the Committee’s report on the United States and European security ¹, reviewed the fate of the various Mansfield resolutions for the withdrawal of forces and, most recently, in the report submitted by Mr. Boyden ², the Defence Committee of the WEU Assembly, at the end of 1971, noted the decisive rejection by the United States Senate by 61 votes to 36 of Senator Mansfield’s amendment to an appropriations bill (May 1971) which would have reduced United States forces in Europe to 150,000 by the end of 1971. Since the Committee adopted that report, a further amendment was introduced by Senator Mansfield to a defence appropriations bill which would have imposed a reduction on United States troops in Europe from the present 310,000 to 250,000. This amendment was rejected in the Senate by

1. Document 498, 4th December 1969, paragraph 17 *et seq.*

2. Document 557, 16th November 1971, paragraph 3.3 *et seq.*

est d'autant plus digne de crédibilité que nous avons la volonté et la possibilité de résister, à tous les niveaux, au recours à la force ou à la menace d'y recourir. »

Plus loin, sous la rubrique « Les forces des Etats-Unis en Europe », le rapport continue :

« Si les Etats-Unis ne supportaient par leur part cruciale du fardeau commun, il n'y aurait nulle chance que nos alliés comblerent le déficit... Nos alliés se sentiraient de plus en plus seuls. La cohésion atlantique serait affaiblie. Dans l'ombre de la puissance soviétique, l'Europe occidentale serait entraînée, contre sa volonté, à s'éloigner des liens de son Alliance.

Ainsi, en l'absence d'une réduction mutuelle résultant de négociations, l'Union Soviétique n'est-elle guère incitée à user de réciprocité en cas de retrait des forces américaines. Les troupes soviétiques ne sont pas déployées en Europe uniquement pour faire contrepoids aux nôtres. Elles assurent l'hégémonie soviétique sur l'Europe orientale, et, ce qui est peut-être plus important encore, elles incarnent la présence permanente de l'Union Soviétique en tant que puissance dans la sphère européenne. Il est peu vraisemblable que l'Union Soviétique néglige l'avantage politique qu'elle retirerait d'un affaiblissement unilatéral de la puissance militaire occidentale en Europe.

Les mesures tendant à relâcher les tensions en Europe doivent être, à mon avis, des mesures qui accroissent la sécurité, et non l'insécurité.

... Avec une diplomatie Est-Ouest plus complexe et des relations plus fluides que jamais depuis vingt ans, des retraits américains unilatéraux en Europe saperaient la stabilité de cette région. Ce sont les conditions du temps présent, et non celles d'il y a vingt ans, qui font de la force de l'Amérique en Europe une nécessité absolument essentielle. J'entends donc la maintenir. »

Le rapport présenté au Congrès, en reprenant les termes de l'engagement pris en 1970 envers l'O.T.A.N., reconnaît qu'il est du devoir du Congrès d'en examiner les justifications :

« Il est bon que le Congrès des Etats-Unis examine si le déploiement des troupes américaines en Europe a un fondement rationnel qui justifie son coût. Aucun chiffre n'a de

vertu dans l'abstrait ; le niveau de nos forces est indispensable au soutien de la stratégie de défense établie d'un commun accord qui maintient notre cohésion et la stabilité de l'équilibre militaire dans les conditions actuelles. Saper l'une ou l'autre pour des raisons budgétaires constituerait de fausses économies et serait une politique déraisonnable.

Etant donné l'équilibre stratégique existant et l'effort parallèle accompli par nos alliés, la politique du gouvernement américain consiste donc à maintenir et améliorer nos forces en Europe et à ne pas les réduire, sauf en cas de réductions réciproques négociées avec les membres du Pacte de Varsovie. Des réductions de ce genre figurent actuellement à l'ordre du jour de la diplomatie Est-Ouest ; ce n'est donc précisément pas le moment de procéder à des amputations unilatérales de nos forces. »

15. Si l'engagement du gouvernement ne fait aucun doute, il est tout aussi manifeste que certains éléments du Congrès continueront à exercer une pression pour des réductions substantielles des effectifs en Europe.

L'attitude du Congrès

16. La commission a suivi soigneusement l'évolution de l'attitude du Congrès américain envers les engagements des Etats-Unis, notamment en Europe, et l'a fréquemment décrite. Dans le rapport sur « Les Etats-Unis et la sécurité européenne »¹, M. Draeger a étudié le destin des diverses résolutions Mansfield visant au retrait d'effectifs, et tout récemment, dans le rapport présenté par M. Boyden², la Commission de défense de l'Assemblée de l'U.E.O. a noté, à la fin de 1971, que le Sénat américain avait repoussé d'une façon décisive, par 61 voix contre 36, l'amendement du sénateur Mansfield à un projet de loi de finances (mai 1971) qui aurait réduit les forces américaines en Europe à 150.000 hommes d'ici la fin de 1971. Depuis l'adoption de ce rapport par la commission, le sénateur Mansfield a déposé un autre amendement à un projet de loi de finances pour la défense, tendant à réduire à 250.000 hommes l'effectif des troupes américaines en Europe qui est actuellement de

1. Document 498, 4 décembre 1969, paragraphes 17 et suivants.

2. Document 557, 16 novembre 1971, paragraphes 3.3 et suivants.

the somewhat smaller majority of 54 votes to 39 on 23rd November 1971.

17. Since then Senator Stennis, Chairman of the Senate Armed Services Committee, who opposed the Mansfield amendment in 1971, seems to have changed his mind. Disagreeing with Mr. Kenneth Rush, the former United States Ambassador to the Federal Republic of Germany, who was appearing before the Armed Services Committee on his nomination as Deputy Secretary of Defence, Mr. Stennis on 31st January is reported as saying, with reference to United States forces in Europe :

"There are some reasonable reductions that would not affect the situation... we cannot just hold in concrete what we have now."

18. It is, however, wrong to conclude that a wave of isolationism is sweeping the United States Senate which will lead to a complete withdrawal of United States forces to the homeland. Even the advocates of some withdrawals from Europe still make a fundamental distinction between the commitment in Europe and that in Asia. Senator Mansfield himself has stated :

"I am not now advocating, and I have not in the past advocated, that all United States troops be removed from Europe. Our vital interest in what transpires in Europe remains and a United States presence should remain. In this day and age an armed attack on Western Europe will certainly involve us almost from the outset. It is to our interest, therefore, that we are present before the outset. That need can be met, in my judgment, and should be met with a much smaller force."

And Senator Stennis qualified his remarks of 31st January by saying that he would oppose drastic cuts in European force levels.

19. Senator Fulbright in an eloquent plea for a return to the United Nations as the prime vehicle of United States commitment¹ has at the same time disavowed isolationism :

1. "Reflections", New Yorker, 8th January 1972.

"I do not think we are going to return to isolationism. I will go further : I do not think there is or ever has been the slightest chance of the United States returning to the isolationism of the pre-war years. It will not happen because it cannot happen : we are inextricably involved with the world politically, economically, militarily, and — in case anyone cares — legally. We could not get loose if we wanted to. And no one wants to. The people who are called 'neo-isolationists' are no such thing ; the word is an invention of people who confuse internationalism with an intrusive American unilateralism, with a quasi-imperialism. Those of us who are accused of 'neo-isolationism' are, I believe, the opposite : internationalists in the classic sense of that term — in the sense in which it was brought into American usage by Woodrow Wilson and Franklin Roosevelt. We believe in international co-operation through international institutions. We would like to try to keep the peace through the United Nations, and we would like to try to assist the poor countries through institutions like the World Bank. We do not think the United Nations is a failure ; we think it has never been tried."

20. Moreover, such Congressional opinion as has called for troop reductions in Europe does not necessarily reflect pressure from public opinion — the latter, as the Committee was informed by Senators and Congressmen alike, is almost exclusively concentrated on the Vietnam commitment with the toll of casualties that it has imposed in the past and the seeming inability of overwhelming United States force to dominate a very small Asian power.

21. The Committee concludes that the administration's policy of maintaining forces in Europe at substantially their present levels, unless substantial reductions are made in the levels of Warsaw Pact forces, will prevail provided that the European NATO countries continue to improve the quality of their own defence effort and that they do not reduce the portion of the gross national product devoted to it.

310.000. Cet amendement a été repoussé au Sénat le 23 novembre 1971 par une majorité un peu plus faible de 54 voix contre 39.

17. Depuis lors, le sénateur Stennis, président de la commission des forces armées du Sénat, qui s'était opposé à l'amendement Mansfield de 1971, semble avoir changé d'avis. En désaccord avec les propos tenus par M. Kenneth Rush, ancien Ambassadeur des Etats-Unis en République Fédérale d'Allemagne, lorsqu'il s'est présenté devant la commission des forces armées au moment de sa nomination au poste de secrétaire adjoint à la défense, M. Stennis aurait déclaré, le 31 janvier, au sujet des forces américaines en Europe :

« Il existe des réductions raisonnables qui n'auraient pas d'incidence sur la situation... Nous ne pouvons nous contenter de geler nos effectifs à leur niveau actuel. »

18. Ce serait toutefois une erreur de conclure qu'une vague d'isolationnisme submerge actuellement le Sénat américain et qu'elle va entraîner le rapatriement de la totalité des forces américaines. Même ceux qui préconisent certains retraits d'Europe font toujours une distinction fondamentale entre l'engagement en Europe et celui en Asie. Le sénateur Mansfield lui-même a déclaré :

« Je ne préconise pas actuellement, et je ne l'ai jamais fait dans le passé, le retrait d'Europe de l'ensemble des troupes américaines. Ce qui se passe en Europe garde toujours pour nous un intérêt capital et il convient qu'une présence américaine subsiste. A l'ère où nous vivons, nous serions certainement impliqués dès les premières heures en cas d'attaque armée contre l'Europe occidentale. Il est donc de notre intérêt que nous soyons présents avant le début des hostilités. On peut, à mon avis, et l'on doit répondre à cette nécessité avec des effectifs beaucoup plus réduits. »

Et le sénateur Stennis a nuancé les remarques qu'il avait faites le 31 janvier en assurant qu'il s'opposerait à des coupes sombres dans les niveaux des forces en Europe.

19. Le sénateur Fulbright, dans un plaidoyer éloquent pour un retour aux Nations Unies en tant qu'instrument essentiel de l'engagement américain¹, a en même temps désavoué l'isolationnisme :

1. « Réflexions », *New Yorker*, 8 janvier 1972.

« Je ne pense pas que nous allons revenir à l'isolationnisme. Je dirai même plus : je ne pense pas qu'il y ait, ou qu'il y ait jamais eu la moindre chance de voir les Etats-Unis revenir à l'isolationnisme des années d'avant-guerre. Cela n'arrivera pas parce que cela ne saurait arriver : nous sommes inextricablement impliqués dans les affaires mondiales, sur le plan politique, économique, militaire et — si cela préoccupe certains — sur le plan juridique. Nous ne saurions nous dégager de ces liens si nous le voulions et il n'est personne pour le vouloir. Ceux que l'on qualifie de 'néo-isolationnistes' ne le sont aucunement ; ce terme a été inventé par des gens qui confondent l'internationalisme avec un fâcheux unilatéralisme américain, avec un quasi-impérialisme. Ceux d'entre nous qui sont accusés de 'néo-isolationnisme' sont, je crois, tout le contraire : ils sont internationalistes dans l'acception classique du terme — au sens que Woodrow Wilson et Franklin Roosevelt ont mis en usage aux Etats-Unis. Nous croyons en la coopération internationale par le biais d'institutions internationales. Nous voudrions tenter de maintenir la paix par l'intermédiaire des Nations Unies et nous voudrions tenter d'assister les pays pauvres par l'intermédiaire d'institutions telles que la Banque mondiale. Nous ne pensons pas que les Nations Unies soient un échec ; nous pensons qu'on ne les a jamais mises à l'épreuve. »

20. De plus, l'opinion des éléments qui demandent au Congrès des réductions d'effectifs en Europe ne reflète pas nécessairement la pression de l'opinion publique ; cette dernière — comme la commission en a été informée aussi bien par des sénateurs que par des membres du Congrès — s'exerce presque exclusivement contre l'engagement au Vietnam, qui a déjà imposé au pays un nombre intolérable de pertes et où la force écrasante des Etats-Unis semble incapable de venir à bout d'une toute petite puissance asiatique.

21. La commission en conclut que la politique du gouvernement consistant à maintenir les forces en Europe sensiblement à leur niveau actuel, à moins que des réductions substantielles n'interviennent en ce qui concerne les forces du Pacte de Varsovie, l'emportera, à condition que les membres européens de l'O.T.A.N. continuent d'améliorer la qualité de leur propre effort de défense et qu'ils ne réduisent pas le pourcentage de leur Produit National Brut qu'ils y consacrent.

2. Policy of the Soviet Union

(a) Ideology

22. Despite the internationalist origins of its ideology, the Soviet Union has come only lately to a global policy in practical terms based on a recently-acquired global power. Although it is popular today to hope that Soviet policy is increasingly pragmatic and that the ideological basis for it is adduced *post facto*, your Rapporteur believes that in dealing with such a country it is important not to underestimate the fundamental importance which ideology plays, or must be assumed to play, in internal policy-making, in maintaining Soviet hegemony over Eastern Europe, and in extending the Soviet sphere of influence. Even when Mr. Khrushchev was busily proclaiming the thesis of "peaceful coexistence", which many people saw as a departure from communist international tactics designed to spread communism through worldwide revolution, the possible need for such tactics was never absent from the statements proclaiming peaceful coexistence.

23. In his speech to the Supreme Soviet on 6th November 1957, celebrating the fortieth anniversary of the October Revolution, Mr. Khrushchev made a general statement of peaceful coexistence. Referring first to the Panch Sila¹, Mr. Khrushchev continued :

"As soon as it came into being, the Soviet State made the principle of the peaceful coexistence of countries with different social

1. The five principles put forward by India and China on 28th June 1954 following the talks between the two Prime Ministers, Mr. Nehru and Mr. Chou En-lai :

"Recently India and China came to an agreement in which they laid down certain principles which should guide the relations between the two countries (i.e. the agreement on Tibet concluded on 29th April 1954). These principles are : (1) mutual respect for each other's territorial integrity and sovereignty ; (2) non-aggression ; (3) non-interference in each other's internal affairs ; (4) equality and mutual benefit ; and (5) peaceful coexistence. The Prime Ministers reaffirmed these principles and felt that they should be applied in their relations with other countries in Asia, as well as in other parts of the world. If these principles were applied not only between various countries, but also in international relations generally, they would form a solid foundation for peace and security, and the fears and apprehensions that exist today would give place to a feeling of confidence."

systems the basis of its foreign policy... Socialism and capitalism exist on the same planet and their coexistence is a historical necessity... We should like a summit conference between representatives of the capitalist and socialist countries for the purpose of reaching agreement... to rule out war as a method of dealing with international issues, to end the 'cold war' and the arms drive, and to establish international relations based on coexistence... In advocating peaceful coexistence we of course have no intention of saying that there are no contradictions between socialism and capitalism, that complete 'harmony' can be established between them, or that it is possible to reconcile the communist and bourgeois ideologies. Such a viewpoint would be tantamount to a retreat from Marxism-Leninism. These ideological differences are irreconcilable and will continue so. But this does not preclude peaceful coexistence, peaceful competition, between the socialist and capitalist countries..."

24. Representatives of twelve ruling communist parties at the same fortieth anniversary celebrations in Moscow in November 1957 adopted a declaration which affirmed their adherence to peaceful coexistence, which was seen to coincide with the five principles, but continued :

"The working class and its vanguard — the Marxist-Leninist Party — seek to achieve the socialist revolution by peaceful means... In a number of capitalist countries the working class today has the opportunity — given a united working class and people's front, or other workable forms of political co-operation between the different parties and organisations — to unite a majority of the people, win power without civil war, and ensure the transfer of the basic means of production to the hands of the people... [The] ... working class ... can secure a firm majority in parliament, transform parliament from an instrument serving the class interests of the bourgeoisie into an instrument serving the working people, launch a non-parliamentary mass struggle, smash the resistance of the reactionary forces, and create the necessary conditions for the peaceful realisation of the socialist revolution..."

2. Politique de l'Union Soviétique

(a) Idéologie

22. Malgré les origines internationalistes de son idéologie, l'Union Soviétique n'en est venue que récemment à une politique mondiale sur le plan pratique, à partir d'une puissance mondiale récemment acquise. Bien que l'on se plaise aujourd'hui à espérer que la politique soviétique soit de plus en plus pragmatique et que les justifications idéologiques en soient apportées post facto, votre rapporteur estime qu'en traitant de ce pays, il importe de ne sous-estimer ni l'importance fondamentale que joue l'idéologie dans l'élaboration de la politique intérieure, ou qu'il est permis de supposer qu'elle joue, ni le maintien de son hégémonie sur l'Europe de l'Est et l'élargissement de sa sphère d'influence. Même lorsque M. Khrouchtchev s'employait à proclamer la thèse de la « coexistence pacifique » considérée par beaucoup comme s'écartant de la tactique communiste internationale qui vise à l'expansion du communisme par le biais de la révolution mondiale, l'éventuelle nécessité de cette tactique n'a jamais été absente des déclarations proclamant la coexistence pacifique.

23. Dans son discours du 6 novembre 1957 devant le Soviet Suprême, pour célébrer le quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre, M. Khrouchtchev a fait une déclaration générale de coexistence pacifique. Se référant d'abord au Panch Sila ¹, il a poursuivi :

« Dès sa création, l'Etat soviétique a fait du principe de la coexistence pacifique entre pays dotés de systèmes sociaux différents la

1. Les cinq principes formulés par l'Inde et la Chine, le 28 juin 1954, à la suite des entretiens entre les deux premiers ministres, M. Nehru et M. Chou En-lai :

« L'Inde et la Chine sont parvenues récemment à un accord où sont énoncés certains des principes qui devraient guider les relations entre les deux pays (c'est-à-dire l'accord sur le Thibet conclu le 29 avril 1954). Ces principes sont les suivants : (1) respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de chacune des parties ; (2) non-agression ; (3) non-ingérence dans les affaires intérieures de l'autre partie ; (4) égalité et avantage mutuel, et (5) coexistence pacifique. Les Premiers ministres ont réaffirmé ces principes en estimant qu'ils devaient être appliqués dans leurs relations avec les autres pays d'Asie, de même que dans les autres parties du monde. Si ces principes étaient appliqués non seulement entre divers pays, mais aussi dans les relations internationales en général, ils formeraient l'assise solide de la paix et de la sécurité et les craintes et les appréhensions qui se manifestent aujourd'hui feraient place à un sentiment de confiance. »

base de sa politique étrangère... Le socialisme et le capitalisme existent sur la même planète et leur coexistence est une nécessité historique... Nous voudrions que se tienne une conférence au sommet entre représentants des pays capitalistes et socialistes afin de parvenir à un accord... pour éliminer la guerre en tant que méthode de règlement des grands problèmes internationaux, pour mettre un terme à la 'guerre froide' et à la course aux armements et pour instaurer des relations internationales reposant sur la coexistence... En préconisant la coexistence pacifique, nous n'avons naturellement pas l'intention de dire qu'il n'existe pas de contradictions entre le socialisme et le capitalisme, que l'"harmonie" complète peut s'établir entre eux, ou bien qu'il est possible de concilier les idéologies communiste et bourgeoise. Ce point de vue reviendrait à abandonner le marxisme-léninisme. Ces différences idéologiques sont inconciliables et continueront de l'être. Mais cela n'exclut pas la coexistence pacifique, la compétition pacifique entre pays socialistes et capitalistes... »

24. Lors de la célébration de ce quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre à Moscou, en novembre 1957, les représentants de douze partis communistes au gouvernement ont adopté une déclaration affirmant qu'ils adhéraient au concept de la coexistence pacifique qui coïncidait manifestement avec les cinq principes, en ajoutant toutefois :

« La classe ouvrière et son avant-garde — le parti marxiste-léniniste — cherche à réaliser la révolution socialiste par des moyens pacifiques... Dans un certain nombre de pays capitalistes, la classe ouvrière a l'occasion aujourd'hui — s'il existe une classe ouvrière unie et un front populaire ou d'autres formes valables de coopération politique entre les différents partis et organisations — d'unifier la majorité du peuple, de parvenir au pouvoir sans guerre civile et d'assurer le transfert au peuple des moyens de production de base... (La)... classe ouvrière... peut s'assurer une nette majorité au parlement, transformer le parlement, qui était un instrument au service des intérêts de classe de la bourgeoisie, en un instrument au service de la classe ouvrière, entamer une lutte de masse non parlementaire, abattre la résistance des forces réactionnaires et créer les conditions nécessaires à la réalisation pacifique de la révolution socialiste... »

In the event of the ruling classes resorting to violence against the people, the possibility of non-peaceful transition to socialism should be borne in mind. Leninism teaches, and experience confirms, that the ruling classes never relinquish power voluntarily.

In this case the degree of bitterness and the forms of the class struggle will depend not so much on the proletariat as on the resistance put up by the reactionary circles... The possibility of one or another way to socialism depend on the concrete conditions in each country..."

25. The same reluctance to abandon the concept of revolution by non-peaceful means still appears, for example, in the 1960 Bucharest conference of communist party leaders. The communiqué issued on 24th June 1960 specifically recalled the conclusion of the 1957 Moscow declaration that :

"... it is also necessary to take into account the possibility of the working class gaining victory for the socialist revolution by non-peaceful means."

In conclusion, the communiqué emphasised the need to strengthen "the unity of the countries of the world socialist system".

26. Mr. Khrushchev's reign coincided with the defence doctrine of "minimum deterrence". With Mr. Khrushchev's replacement by the Kosygin/Brezhnev régime in October 1964, defence policy very quickly underwent a change which appears designed to produce a defence capability at least comparable to that of the United States. The effect on foreign policy is stated for example in the speech by the Foreign Minister, Mr. Gromyko, to the Supreme Soviet in June 1968 :

"The Soviet people do not plead with anybody to be allowed to have their say in the solution of any question involving the maintenance of international peace, concerning the freedom and independence of the peoples and our country's extensive interests. This is our right, due to the Soviet Union's position as a great power. During any acute situation, however far away it appears from our country, the Soviet Union's reaction is to be expected in all capitals of the world."

27. Two months later, the Soviet Union and its allies had invaded Czechoslovakia and a new doctrine on the international use of force was evolved by Mr. Brezhnev, who, speaking to the Polish Communist Party on 12th November 1968, said :

"When the internal and external forces hostile to socialism seek to turn back the development of any socialist country to restore the capitalist order, when a threat emerges to the cause of socialism in that country, a threat to the security of the socialist commonwealth as a whole, this is no longer a matter only for the people of the country in question, but it is also a common problem, which is a matter of concern for all socialist countries.

It goes without saying that such an action as military aid to a fraternal country to thwart the threat to the socialist order is an extraordinary, enforced that is, last resort measure. It can be caused only by the direct actions of the enemies of socialism inside the country and beyond its boundaries — actions which create a threat to the common interest of the socialist camp."

28. A basic principle of Marxism-Leninism is that the victory of socialism is a historical necessity. The final aim of communism was brought out perfectly by Leonid Brezhnev when he stated, according to *Neues Deutschland* of 21st April 1970, that communists "always bore in mind that the last decisive battle for socialism still had to be waged. Communists were communists precisely because all their forces were subordinated to what was most important of all : this final aim".

29. In the same speech, he defined as particularly topical Lenin's appeal "to be prepared for any changes in the situation, for the use of all forms of struggle, whether peaceful or non-peaceful, legal or illegal... And there is no doubt that the coming years will witness further severe blows to the fortress of imperialism, which is still dangerous but already doomed by history to ruin".

30. This certainty of victory is voiced everywhere and it is also intended to paralyse political opponents. It can be seen from the report on United States foreign policy for the 1970s, presented to Congress by President Nixon on 9th February 1972, how these ideas are translated into current policy :

Au cas où les classes dirigeantes auraient recours à la violence contre le peuple, il conviendrait de se rappeler la possibilité d'une transition non pacifique vers le socialisme. Le léninisme enseigne, et l'expérience confirme, que les classes dirigeantes n'abandonnent jamais le pouvoir de bon gré.

Dans ce cas, le degré d'amertume et les formes que revêtirait la lutte des classes dépendront moins du prolétariat que de la résistance opposée par les milieux réactionnaires... La possibilité d'emprunter l'une ou l'autre de ces voies vers le socialisme dépend de la situation concrète prévalant dans chaque pays... ».

25. De même, à la conférence des dirigeants des partis communistes qui s'est tenue à Bucarest en 1960, on a vu encore que le concept de la révolution par des voies non pacifiques n'était pas abandonné sans réticence. Le communiqué publié le 24 juin 1960 reprend notamment la conclusion de la Déclaration de Moscou de 1957 :

« ...Il est aussi nécessaire de tenir compte de la possibilité de voir la classe ouvrière obtenir la victoire de la révolution socialiste par des moyens non pacifiques. »

En conclusion, le communiqué soulignait la nécessité de renforcer « l'unité des pays du système socialiste mondial ».

26. Le règne de M. Khrouchtchev a coïncidé, sur le plan de la défense, avec la doctrine de la « dissuasion minimum ». Lorsque le régime Kossyguine-Brejnev lui a succédé en octobre 1963, la politique de défense n'a pas tardé à subir un changement qui semble avoir eu pour but d'assurer au pays un potentiel de défense au moins comparable à celui des Etats-Unis. L'incidence sur la politique étrangère apparaît, par exemple, dans le discours prononcé par le ministre des affaires étrangères, M. Gromyko, devant le Soviet suprême, en juin 1968 :

« Le peuple soviétique ne supplie personne de lui permettre d'avoir son mot à dire dans la solution de toute question impliquant le maintien de la paix internationale, concernant la liberté et l'indépendance des peuples et les vastes intérêts de notre pays. Ceci est notre droit, étant donné la situation de grande puissance qui est celle de l'Union Soviétique. Dans toute crise, si loin de notre pays qu'elle se produise, toutes les capitales du monde doivent s'attendre à une réaction de l'Union Soviétique. »

27. Deux mois plus tard, l'Union Soviétique et ses alliés avaient envahi la Tchécoslovaquie et M. Brejnev, prenant la parole devant le parti communiste polonais le 12 novembre 1968, développait une nouvelle doctrine sur l'utilisation internationale de la force :

« Lorsque les forces intérieures et extérieures hostiles au socialisme cherchent à orienter le développement d'un pays socialiste quelconque dans le sens de la restauration du régime capitaliste, lorsqu'apparaît un danger pour la cause du socialisme dans ce pays, un danger pour la sécurité de la communauté socialiste dans son ensemble, cela devient déjà non seulement le problème du peuple de ce pays, mais aussi le problème commun de tous les pays socialistes.

On comprend bien qu'une action comme l'assistance militaire à un pays frère pour mettre un terme au danger qui pèse sur le régime socialiste, est une mesure extraordinaire, forcée ; elle ne peut être provoquée que par les actions directes des ennemis du socialisme à l'intérieur du pays et à l'extérieur, par des actes qui mettent en danger les intérêts généraux du camp du socialisme. »

28. Le marxisme-léninisme part du principe que la victoire du socialisme est une nécessité historique. L'objectif final du communisme, Léonid Brejnev l'a parfaitement mis en relief le 21 avril 1970 lorsqu'il a déclaré, d'après la *Neues Deutschland* du 21 avril 1970, que les communistes « gardaient toujours à l'esprit que la dernière bataille décisive pour le socialisme était encore à livrer. Les communistes sont précisément communistes parce qu'ils subordonnent toutes leurs forces à ce qui est le plus important, cet objectif final. »

29. Dans le même discours, il a défini comme étant d'une particulière actualité l'appel de Lénine « à être prêt à toute modification de la situation, à l'utilisation de toutes les formes de lutte, aussi bien pacifiques que non pacifiques, aussi bien légales qu'illégales... Et il ne fait aucun doute que les prochaines années seront les témoins de nouveaux coups sévères portés à la forteresse de l'impérialisme, toujours dangereuse, mais déjà vouée par l'histoire à la ruine. »

30. Il est fait partout étalage de cette certitude de la victoire, qui doit aussi servir à paralyser les adversaires politiques. On verra dans le rapport sur la politique étrangère pour les années 1970, présenté au Congrès par le Président Nixon le 9 février 1972, comment ces thèses se traduisent dans la politique actuelle ; il y est dit :

"We have succeeded in giving a new momentum to the prospects for more constructive relations through a series of concrete agreements which get at the cause of the tension between our two countries. The agreements vary in importance, but together provide serious grounds for believing that a fundamental improvement in the United States-Soviet relationship may be possible... These steps can represent the start of a new relationship with the Soviet Union. There were, however, other developments in 1971 which make it unclear whether we are now witnessing a permanent change in Soviet policy or only a passing phase concerned more with tactics than with a fundamental commitment to a stable international system. Soviet weapons development and deployment activity, Soviet arms policy in the Middle East, Soviet behaviour during the India-Pakistan crisis and the expansionist implications of Soviet naval activities all raise serious questions."

.....

"The first requirement for such a transformation is that we understand clearly the sources of our differences. They are profound and they do not spring from transitory causes, or from personalities, or from some historical accident. Rather, they are rooted in the different ways our two countries have developed..."

The USSR tends to view external tensions as the inevitable corollary of conflicting social systems. Soviet diplomacy therefore is prepared to accept international tension as normal, and, too often, to view negotiations with the United States as a form of harsh competition from which only one side can possibly gain advantage. In the past, this attitude has often tempted the Soviets to treat the occasional improvement in our relations as a transitory opportunity to achieve narrow tactical advantages. It has led the Soviets to consider the intervening periods of hostility as inevitable, and the causes of that hostility as beyond resolution."

31. Your Rapporteur thus considers that the ideological basis for the use of force by the Soviet Union is clear: the overthrow of capitalism by non-peaceful revolution has never been excluded; the use of force to maintain Soviet hegemony in the dangerously ill-defined "socialist camp" is openly proclaimed to be part of Soviet policy.

(b) *Soviet objectives*

(i) *Global*

32. Having shed any trace of an inferiority complex from which it may have suffered under the Stalin and early Khrushchev periods, the Soviet Union, under the Kosygin/Brezhnev leadership, since the end of 1964 has embarked upon a large, more hard-headed, technologically-oriented arms programme — specialising in the naval and strategic missile fields, which is no doubt designed to enable it to talk to the United States on equal terms. The leadership is cooler-headed than Mr. Khrushchev, and is perhaps less likely to embark upon courses of action leading to crises of the Cuban missile variety, although the courses of action upon which the Soviet Union does now choose to embark are more likely to be pursued to their ultimate goals, its global military capabilities enabling it to avoid having to back down as it did in the blustering days of Khrushchev.

33. Like the United States, the Soviet Union is likely to find that some of its new-found protégés in the world at large may come to resent too close a Soviet interest. While, for example, the Soviet Union has secured extensive air facilities in Egypt, which has virtually become an air defence district of the Soviet Union, and while it has naval facilities on the Mediterranean, it is recently reported that Egypt has refused to allow the establishment of a Soviet naval base on the Red Sea.

(ii) *In Europe*

34. The first Soviet objective in Europe is obviously to maintain the integrity of its western glacis composed of the satellite members of the Warsaw Pact. Following the occupation of

« Nous avons réussi à donner un nouvel élan aux perspectives de relations plus constructives grâce à une série d'accords concrets qui touchent aux causes de tension entre nos deux pays. Les accords varient en importance, mais ils fournissent les uns et les autres de sérieux motifs de croire qu'une amélioration fondamentale dans les relations américano-soviétiques est sans doute possible... Ces mesures peuvent être le point de départ de relations nouvelles avec l'Union Soviétique. Cependant, d'autres événements sont survenus en 1971 qui ne permettent pas de voir clairement si nous assistons maintenant à une évolution durable de la politique soviétique ou seulement à une phase éphémère dictée davantage par des considérations tactiques que par un ralliement fondamental à un système international stable. Le développement des armements soviétiques et les activités qui président à leur déploiement, la politique suivie par Moscou en matière de livraison d'armes au Moyen-Orient, l'attitude soviétique pendant la crise indo-pakistanaise et les implications expansionnistes des activités de la marine russe, tous ces indices soulèvent de sérieuses questions.

.....

Pour opérer une telle transformation, il importe avant tout que nous comprenions clairement les sources de nos divergences de vues. Ces désaccords sont profonds et ne sont pas le résultat de causes passagères, de questions de personnes ou de quelque accident historique. Elles sont enracinées dans les comportements différents qui se sont créés dans nos deux pays... L'U.R.S.S. tend à considérer les tensions extérieures comme le corollaire inévitable de systèmes sociaux opposés. La diplomatie soviétique est donc prête à accepter comme normale la tension internationale, et à considérer trop souvent les négociations avec les Etats-Unis comme une forme de compétition acharnée de laquelle une seule partie peut tirer avantage. Dans le passé, cette attitude a souvent amené les Soviétiques à être tentés de traiter l'amélioration occasionnelle de nos relations comme une chance passagère d'obtenir des avantages tactiques étroits. Elle a conduit les Soviétiques à considérer comme inévitables les périodes d'hostilité intervenant entre-temps, et à estimer que les causes de cette hostilité échappaient à tout contrôle. »

31. Votre rapporteur estime donc que le fondement idéologique de l'utilisation de la force par l'Union Soviétique est parfaitement clair : le renversement du capitalisme par la révolution non pacifique n'a jamais été exclu ; l'utilisation de la force pour maintenir l'hégémonie soviétique dans le « camp socialiste » — expression dange-reusement vague — est ouvertement proclamée comme faisant partie de la politique soviétique.

(b) *Objectifs soviétiques*

(i) *Objectifs mondiaux*

32. Ayant perdu toute trace du complexe d'infériorité dont elle a pu souffrir sous le règne de Staline et au début de celui de Khrouchtchev, l'Union Soviétique, sous la direction de Kossyguine et de Brejnev, s'est lancée depuis la fin de 1964 dans un vaste programme d'armements plus pratique, à base plus technique, spécialisé dans le domaine de la marine et des missiles stratégiques, et destiné sans doute à lui permettre de s'adresser aux Etats-Unis sur un pied d'égalité. Ses dirigeants ont la tête plus froide que M. Khrouchtchev et ils sont peut-être moins susceptibles de s'embarquer dans des entreprises aboutissant à des crises du genre de l'affaire des missiles à Cuba, bien que les opérations dans lesquelles l'Union Soviétique choisit maintenant de se lancer aient plus de chances d'être menées à leur terme, son potentiel militaire mondial lui permettant d'éviter d'avoir à faire machine arrière comme ce fut le cas à l'époque des fanfaronnades de Khrouchtchev.

33. A l'instar des Etats-Unis, l'Union Soviétique constatera vraisemblablement que certains des protégés qu'elle vient de se trouver dans le monde pourraient un jour s'irriter de l'intérêt trop prononcé qu'elle leur porte. Ainsi, par exemple, bien que l'Union Soviétique se soit assuré de vastes installations aériennes en Egypte, qui est devenue pour ainsi dire l'un de ses secteurs de défense aérienne, et bien qu'elle possède des installations navales en Méditerranée, elle se serait vu refuser récemment par l'Egypte l'autorisation de créer une base navale en Mer Rouge.

(ii) *Objectifs en Europe*

34. Le premier objectif des Soviétiques en Europe est manifestement de maintenir l'intégrité de son glacis occidental formé par les pays satellites membres du Pacte de Varsovie. Après l'occu-

Czechoslovakia in 1968, the Brezhnev doctrine quoted in paragraph 27 above has clearly established Soviet determination to employ the necessary force in pursuit of this policy. Ensuring universal recognition of the *de facto* frontiers which emerged as a consequence of the second world war and the first Soviet intervention in Czechoslovakia in 1947 is part and parcel of the same policy. An instructive article by an authoritative Soviet commentator has recently stressed the continuing importance of the Warsaw Pact in spite of Soviet proposals for the mutual dissolution of NATO and the Warsaw Pact and their replacement by an alternative system of security :

“However, to judge from the present situation, the NATO leaders have no intention of winding up this bloc... In these circumstances, it would be pointless to suppose that the socialist States will now dismantle the Warsaw Pact organisation. On the contrary, they are pledged to consider strengthening and improving their combat alliance.”¹

This policy may hold the seeds of future East-West conflict. Certain NATO countries must clearly be more sensitive to any future use of repressive force in East Germany or East Berlin than to the use of Soviet force in other Warsaw Pact countries. Grey areas such as Yugoslavia, which may shortly be facing a struggle for political succession with the risk of internal conflicts, are potentially dangerous because they tempt external intervention with unpredictable consequences.

35. The second and longer-term objective is to secure the neutralisation of Western Europe through a progressive “Finlandisation” of the European NATO countries. The growing reluctance in certain western sectors to support the necessary defence effort (discussed in paragraph 53 *et seq.* below) does not go unremarked in the Soviet Union. Such a neutralised Europe would be subject to irresistible political pressure from the Soviet Union.

36. A third and longer-term objective must then be the incorporation of Western Europe into the “socialist” (i.e. communist) system. We have seen

1. “Europe twenty-five years later” by E. Novoseltsev in “International Affairs”, Moscow, July 1970, pages 15-22.

that Soviet ideology has not forsaken the notion of non-peaceful revolutionary overthrow of capitalism. The author¹ quoted above is frank enough to say :

“The division of Europe along social-political lines, i.e. by States belonging to opposed social systems, is the logical outcome of the development of the European peoples along the road of social progress ; from this standpoint this division is historically irreversible. Marxists and Leninists consider of course that in historical perspective this social heterogeneity of Europe which manifests itself in State structure can and will be overcome, not on the basis of ‘convergence’, but on a socialist basis ; only then will it be possible rightly to speak of a united Europe in the broadest meaning of the term. It is well-known that Lenin frequently adumbrated this socialist prospect, which offers to all Europe the solution to the problem of genuine unity of the continent.”

Thus the words of Lenin are again topical :

“He who holds Germany owns Europe, he who owns Europe wins the world.”

37. The Soviet Union’s preoccupation with access to western technology, which emerges for example for the details of its proposals for a conference on European security and co-operation, must lead it to seek to incorporate skilled workers within its economic system. Its refusal to relax its grip on Czechoslovakia is partially motivated by this consideration ; the pool of highly skilled labour in Western Germany will be an ever-tempting prize.

3. The importance of neutral Europe

38. As the table below shows, the neutral countries of Europe represent in economic and manpower terms some 13-16 % of the European NATO countries. For the same reasons that the Western European countries must be a tempting prize for the Soviet Union, the neutral countries must be also, and many of them must seem easier prey for the communist system. It is therefore in NATO’s vital interest to ensure that the

1. E. Novoseltsev, *op. cit.*

pation de la Tchécoslovaquie en 1968, la doctrine Brejnev dont il a été question plus haut au paragraphe 27, a nettement marqué la détermination soviétique d'utiliser la force nécessaire pour poursuivre cette politique. Assurer la reconnaissance universelle des frontières de fait issues de la seconde guerre mondiale et de la première intervention soviétique en Tchécoslovaquie de 1947, fait partie de la même politique. Dans un article instructif, un commentateur soviétique qui fait autorité soulignait récemment l'importance permanente du Pacte de Varsovie, en dépit des propositions soviétiques visant à la dissolution réciproque de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie et à leur remplacement par un autre système de sécurité :

« Cependant, à en juger par la situation actuelle, les dirigeants de l'O.T.A.N. n'ont pas l'intention de dissoudre ce bloc... Dans ces conditions, il serait vain de supposer que les Etats socialistes démantèleront maintenant l'organisation du Pacte de Varsovie. Au contraire, ils se sont engagés à envisager le renforcement et l'amélioration de leur alliance de combat. »¹

Cette politique peut renfermer les germes d'un futur conflit Est-Ouest. Certains pays de l'O.T.A.N. doivent évidemment être plus sensibles à toute utilisation future de la force répressive en Allemagne de l'Est ou à Berlin-Est qu'à l'utilisation de la force soviétique dans d'autres pays du Pacte de Varsovie. Des zones grises telles que la Yougoslavie, qui pourrait bientôt avoir à affronter une lutte de succession politique et les risques de conflits internes, sont potentiellement dangereuses parce qu'elles attirent l'intervention extérieure avec des conséquences imprévisibles.

35. Le deuxième objectif, à plus long terme, est d'assurer la neutralisation de l'Europe occidentale par le biais d'une « finlandisation » progressive des pays européens de l'O.T.A.N. L'hésitation croissante que marquent certains milieux occidentaux à poursuivre l'effort nécessaire de défense qui est examinée aux paragraphes 53 et suivants ci-dessous) n'est pas passée inaperçue en Union Soviétique. Une Europe ainsi neutralisée serait soumise à une pression politique irrésistible de la part de ce pays.

36. Le troisième objectif, à plus long terme, doit alors être l'incorporation de l'Europe occidentale dans le système « socialiste » (c'est-à-dire commu-

niste). Nous avons vu que l'idéologie soviétique n'a pas abandonné l'idée d'un renversement du capitalisme par des moyens non pacifiques. L'auteur¹ cité plus haut déclare d'ailleurs franchement :

« La division de l'Europe selon des lignes socio-politiques, c'est-à-dire entre Etats appartenant à des systèmes sociaux opposés, est la conséquence logique de la marche des peuples européens sur la voie du progrès social ; de ce point de vue, cette division est historiquement irréversible. Marxistes et Léninistes considèrent naturellement que, dans une perspective historique, l'hétérogénéité sociale de l'Europe qui se manifeste dans la structure des Etats, peut être et sera surmontée, non sur la base d'une 'convergence', mais sur une base socialiste ; c'est alors, et alors seulement, que l'on pourra vraiment parler d'une Europe unifiée dans la plus large acception du terme. Il est bien connu que Lénine laissait fréquemment entrevoir cette perspective socialiste qui offre à toute l'Europe la solution du problème de la véritable unité du continent. »

Aussi la phrase fameuse de Lénine prend-elle toute son actualité :

« Celui qui a l'Allemagne, possède l'Europe ; celui qui possède l'Europe est maître du monde. »

37. L'intérêt de l'Union Soviétique pour la technologie occidentale, qui apparaît, par exemple, dans les détails de sa proposition de conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, doit l'inciter à chercher à incorporer des ouvriers spécialisés dans son système économique. Son refus de relâcher son emprise sur la Tchécoslovaquie est motivé en partie par cette considération ; la main-d'œuvre hautement spécialisée concentrée en Allemagne de l'Ouest sera toujours une proie tentante.

3. L'importance d'une Europe neutre

38. Comme le montre le tableau ci-dessous, les pays neutres d'Europe représentent, en ce qui concerne l'économie et la main-d'œuvre, de 13 à 16 % des pays européens de l'O.T.A.N. De même que les pays d'Europe occidentale sont nécessairement une proie tentante pour l'Union Soviétique, les pays neutres le sont également, et beaucoup d'entre eux doivent être considérés comme une proie plus facile pour le système communiste. Il

1. « L'Europe vingt-cinq ans après » de E. Novoseltsev, « Affaires internationales », Moscou, juillet 1970, pages 15 à 22.

1. E. Novoseltsev, *op. cit.*

present neutral countries, if they do not join NATO, at least remain neutral and as independent as they presently are. By ensuring the credibility of its own military capability, NATO

can ensure that the grey areas in Europe remain grey, and do not fall into the Soviet sphere of influence.

The neutral countries and NATO Europe compared

Countries	GNP		Exports		Population	
	current prices and exchange rates 1970 - fo \$b	as % of NATO Europe	monthly average 1971 \$m	as % of NATO Europe	millions 1970	as % of NATO Europe
Belgium/Luxembourg	26.88		1,025		10.02	
France	148.23		1,710		50.78	
Germany	187.05		3,253		60.65	
Italy	92.85		1,260		54.46	
Netherlands	31.28		1,153		13.03	
United Kingdom	121.18		1,863		55.81	
WEU	607.47		10,264		244.75	
Denmark	15.57		301		4.92	
Greece	9.39		50 ^e		8.79	
Iceland	0.48		12		0.20	
Norway	11.39		214		3.88	
Portugal	6.25		86		9.70	
Turkey	12.56		49 ^e		35.23	
NATO Europe	663.11		10,976		307.47	
Austria	14.37		262		7.39	
Finland	10.25		196		4.62	
Ireland	3.89		108 ^e		2.94	
Sweden	30.91		620		8.05	
Switzerland	20.31		480		6.27	
Yugoslavia	8.20		146 ^e		20.54	
Neutrals (total)	87.93	(13 %)	1,812	(16.5 %)	49.81	(16 %)

^e. estimate.

Source: Adapted from OECD "Main Economic Indicators", March 1972.

est donc de l'intérêt vital de l'O.T.A.N. de s'assurer que les pays actuellement neutres, s'ils n'adhèrent pas à l'O.T.A.N., gardent au moins ce statut et restent aussi indépendants qu'ils le sont aujourd'hui.

En veillant à la crédibilité de son propre potentiel militaire, l'O.T.A.N. peut veiller à ce que les zones grises de l'Europe restent grises et ne tombent pas sous la domination de l'U.R.S.S.

Comparaison entre les pays neutres et les pays européens membres de l'O.T.A.N.

Pays	P.N.B.		Exportations		Population	
	en milliards de \$ aux prix et taux de change courants - 1970	en % des pays européens de l'O.T.A.N.	Moyenne mensuelle 1971 en millions de \$	en % des pays européens de l'O.T.A.N.	millions 1970	en % des pays européens de l'O.T.A.N.
Belgique/Luxembourg	26,88		1.025		10,02	
France	148,23		1.710		50,78	
Allemagne	187,05		3.253		60,65	
Italie	92,85		1.260		54,46	
Pays-Bas	31,28		1.153		13,03	
Royaume-Uni	121,18		1.863		55,81	
U.E.O.	607,47		10.264		244,75	
Danemark	15,57		301		4,92	
Grèce	9,39		50 ^e		8,79	
Islande	0,48		12		0,20	
Norvège	11,39		214		3,88	
Portugal	6,25		86		9,70	
Turquie	12,56		49 ^e		35,23	
Pays européens membres de l'O.T.A.N.	663,11		10.976		307,47	
Autriche	14,37		262		7,39	
Finlande	10,25		196		4,62	
Irlande	3,89		108 ^e		2,94	
Suède	30,91		620		8,05	
Suisse	20,31		480		6,27	
Yougoslavie	8,20		146 ^e		20,54	
Pays neutres (Total)	87,93	(13 %)	1.812	(16,5 %)	49,81	(16 %)

e : estimation.

Source : D'après « Principaux indicateurs économiques », O.C.D.E., mars 1972.

4. The emergence of China

39. Emerging from its cultural revolution with a strengthened leadership, China is once again playing a full part in international affairs, not only as if nothing had happened in the intervening years, but profiting from its emergence by re-establishing relations with the United States. In military terms, China remains a land power with an army of over two and a half million men representing 90 % of its regular armed force. It is not a particularly mobile land army with only five armoured divisions out of a total of more than a hundred. While it has a fairly well-developed air defence system based chiefly on Mig-17 and Mig-19 aircraft with growing numbers of Mig-21, and reasonable radar coverage, China presents no strategic threat in modern terms at the present time. While it has demonstrated its nuclear explosive technology and begun the development of missiles, it is not expected to develop an intercontinental strategic missile capability before the 1980s even if the decision to devote the necessary technological resources to that end has already been taken. The Soviet Union on the other hand may be in range of medium-range missiles before then. The Chinese navy is virtually limited to small craft capable of operating only in its coastal waters, although there are reports of a nuclear-propelled submarine under construction.

40. Since its relations with the Soviet Union deteriorated, China however has presented a serious border problem to that country which has attracted the deployment of over thirty Soviet divisions where there were fewer than fifteen ten years ago. It appears, however, that these extra Soviet divisions were found largely through local call-ups, and were not drawn away from European Russia. Anxiety about the growing strength of China may be an added incentive for Soviet attempts to stabilise its western *de facto* frontiers including those of its satellites.

41. China is unlikely to complicate the world's strategic balance before the 1980s, and can do so then only if considerable technological resources are diverted from other purposes. China may, however, complicate international relations, partially in an attempt to compete with other powers for influence in the third world.

5. Europe and the third world

42. In considering the state of European security, the economic importance of free Europe for the third world must not be forgotten. As a source of development aid and expertise, free Europe comes second only to the United States and this fact can be used to advantage in assuring a proper European influence in the world at large, and in avoiding what would otherwise be a more antagonistic competition between the Soviet Union and the United States.

II. The Alliance

1. The strategic balance

43. The United States Secretary of Defence, Mr. Melvin Laird, in his annual defence report¹ to Congress has provided the following table of strategic force strengths :

Strategic force strengths

	1st Nov. 1971		Mid-1972	
	USSR	United States	USSR	United States
ICBM launchers	1,520 ¹	1,054	1,550 ¹	1,054
SLBM launch tubes	475	656	580	656
Heavy bombers	140 ²	565	140 ²	531
Total offensive force loadings ^{1 3 4}				
Weapons	2,100	4,700	2,500	5,700
Air defences				
Fighter-interceptors	3,200	612	3,100	593
SAM launchers	10,000	895	10,000	839
ABM launchers	64	0	64	0

1. Includes SS-11s at MR/IRBM complexes.

2. Excludes about 50 Soviet tanker and several reconnaissance aircraft.

3. Data not available for November 1971. Figures are as of mid-year.

4. Figures for the USSR are presented as computed. They should not create an impression of precise intelligence.

1. 17th February 1972.

4. L'apparition de la Chine

39. Emergeant de sa révolution culturelle avec une direction renforcée, la Chine joue de nouveau pleinement son rôle dans les affaires internationales, non seulement comme si rien n'était arrivé dans l'intervalle, mais en profitant de la situation pour renouer des relations avec les Etats-Unis. Sur le plan militaire, la Chine reste une puissance continentale possédant une armée de terre forte de plus de 2,5 millions d'hommes qui représente 90 % de ses forces armées régulières. Cette armée n'est pas une force terrestre particulièrement mobile puisque, sur un total de plus de cent divisions, cinq seulement sont blindées. Bien qu'elle dispose d'un système de défense aérienne assez développé, reposant essentiellement sur des Mig-17 et des Mig-19, avec une proportion croissante de Mig-21, et sur une couverture radar normale, la Chine ne constitue pas, actuellement, une menace stratégique au sens moderne du terme. Bien qu'elle ait montré qu'elle avait maîtrisé la technologie des essais nucléaires et qu'elle ait commencé la mise au point de missiles, on ne s'attend pas à ce qu'elle développe un potentiel de missiles stratégiques intercontinentaux avant les années 1980, même si la décision d'y consacrer les ressources technologiques nécessaires a déjà été prise. L'Union Soviétique, en revanche, pourrait bien d'ici là se trouver à distance de lancement de missiles à moyenne portée. La marine chinoise se limite pratiquement à de petites unités qui ne peuvent opérer que dans les eaux côtières, bien que, d'après certains renseignements, un sous-marin à propulsion nucléaire serait en construction.

40. Toutefois, depuis que ses relations avec l'Union Soviétique se sont détériorées, la Chine pose à l'U.R.S.S. un grave problème de frontière qui a suscité le déploiement de plus de 30 divisions soviétiques là où il y en avait moins de 15 il y a dix ans. Il semble, cependant, que ces nouvelles divisions soviétiques soient largement recrutées sur place et qu'elles ne proviennent pas de ponctions effectuées en Russie d'Europe. L'anxiété que lui cause la puissance croissante de la Chine est peut-être pour l'Union Soviétique une raison supplémentaire de tenter de stabiliser ses frontières de fait en Occident, notamment celles de ses satellites.

41. Il y a peu de chance que la Chine complique l'équilibre stratégique mondial avant les années 1980, et elle ne pourra le faire à cette date que si elle y consacre des ressources technologiques considérables au détriment d'autres projets. Il est possible, toutefois, qu'elle complique les relations internationales en tentant, par exemple,

de disputer aux autres puissances l'influence sur le tiers monde.

5. L'Europe et le tiers monde

42. Lorsqu'on examine l'état de la sécurité européenne, il convient de ne pas oublier l'importance économique de l'Europe libre pour le tiers monde. En tant que source d'aide au développement et de connaissances techniques, l'Europe libre vient tout de suite après les Etats-Unis, et l'on peut tirer avantage de ce fait pour assurer à l'Europe l'influence qui lui revient dans le monde et pour éviter ainsi que la compétition entre l'Union Soviétique et les Etats-Unis ne prenne un tour plus antagoniste.

II. L'Alliance

1. L'équilibre stratégique

43. Dans son rapport annuel au Congrès sur la défense¹, le secrétaire américain à la défense, M. Laird, a donné le tableau suivant des potentiels des forces stratégiques :

Potentiels des forces stratégiques

	1 ^{er} nov. 1971		Milieu de 1972	
	U.R.S.S.	Etats-Unis	U.R.S.S.	Etats-Unis
Rampes de lancement d'ICBM	1.520 ¹	1.054	1.550 ¹	1.054
Tubes de lancement de SLBM	475	656	580	656
Bombardiers lourds	140 ²	565	140 ²	531
Total des charges offensives ^{1 2 4}				
Armes	2.100	4.700	2.500	5.700
Défense aérienne				
Chasseurs d'interception	3.200	612	3.100	593
Rampes de lancement de SAM	10.000	895	10.000	839
Rampes de lancement d'ABM	64	0	64	0

1. Y compris les SS-11 dans les complexes MR/IRBM

2. Non compris une cinquantaine d'avions de ravitaillement et plusieurs appareils de reconnaissance soviétiques.

3. Données non disponibles pour novembre 1971. Les chiffres sont ceux du milieu de l'année.

4. Les chiffres pour l'U.R.S.S. proviennent de calculs. Ils ne doivent pas donner l'impression d'être fondés sur des renseignements précis.

1. 17 février 1972.

44. This is in some ways a misleading statement of the missile balance inasmuch as it takes no account of the number of independently-targetable warheads deployed by the United States. The previous report¹ of the Committee included a careful comparison of the military balance, including the balance in Europe. The figures given there for the fall of 1971 are largely valid, and are reproduced again at Appendices I to III together with the regional balance of forces given in the German defence white paper 1971-72 (Appendix IV).

45. Comparative estimates of the military efforts of the Soviet Union are to be found in the report by the Secretary of Defence, Mr. Laird, of 15th February 1972 (Statement before the Senate Armed Services Committee on the financial year defence budget and financial years 1973-77 programme).

Military expenditure in \$b

(excluding research and development, military assistance and AEC-type outlays)

	1966	1967	1968	1969	1970	1971
USSR	51.6	54.1	56.2	57.2	58.3	59.1
United States (excluding military outlays for South-East Asia)	50.0	52.1	53.5	52.1	53.1	54.3
United States military outlays for South-East Asia	12.7	19.9	20.3	17.7	11.9	6.4

With regard to the data available on military equipment it has to be remembered that in America manpower costs are considerably higher than in the Soviet Union.

46. The importance of the military efforts of the USSR in recent years is shown clearly by the development of the Soviet long-range missiles and their comparison with the corresponding

1. Document 557, Future organisation of western defence, 16th November 1971, Rapporteur: Mr. Boyden.

American weapons. (Report by the President of the United States of 9th February 1972: "United States foreign policy for the 1970s. The emerging structure of peace, a report to Congress", under the heading "The strategic balance"):

Operational United States and USSR missile launchers

	mid-1965	end-1969	end-1970	end-1971
<i>ICBMs</i>				
United States	934	1,054	1,054	1,054
USSR	224	1,190	1,440	1,520
<i>SLBMs</i>				
United States	464	656	656	656
USSR	107	240	350	500

47. The report states:

"In short, in virtually every category of strategic and defensive weapons the Soviet Union has continued to improve its capability.

These collective developments raise serious questions concerning Soviet objectives. The Soviet Union is continuing to create strategic capabilities beyond a level which by any reasonable standard already seems sufficient. It is therefore inevitable that we ask whether the Soviet Union seeks the numbers and types of forces needed to attack and destroy vital elements of our own strategic forces."

48. The Committee still concludes that there is a broad balance in the strategic forces available to East and West. Neither side possesses a preemptive first strike capability, because missiles on each side are in hardened silos or under the sea in submarines. Taking account of the current MIRV programme, the United States still has superiority in the number of warheads, and, if the current Poseidon and Minuteman III programmes are completed, is moving to a 2 or 2 1/2 to 1 superiority over the Soviet Union — the sort of superiority it enjoyed in the 1960s before the post-Khrushchev efforts made themselves felt in the Soviet Union. Mr. Laird's report announces an acceleration of the under-sea, long-range missile systems (ULMS) programmed

44. Cette déclaration sur l'équilibre des missiles est trompeuse dans la mesure où elle ne tient pas compte du nombre des ogives susceptibles d'être dirigées sur des objectifs distincts déployées par les Etats-Unis. Le précédent rapport¹ de la commission comprenait une comparaison détaillée de l'équilibre militaire, notamment de l'équilibre en Europe. Les chiffres qui y étaient donnés pour l'automne 1971 sont encore en grande partie valables et sont repris aux annexes I, II et III, ainsi que les chiffres relatifs à l'équilibre régional qui figurent au livre blanc allemand sur la défense pour 1971-72 (Annexe IV).

45. Le rapport de M. Laird, Ministre américain de la défense, du 15 février 1972, contient des estimations comparées des efforts militaires de l'Union Soviétique (Déclaration faite devant la Commission des forces armées du Sénat sur le budget de défense pour 1973 et le programme pour 1973-1977).

Dépenses militaires en milliards de dollars

(à l'exclusion de la recherche et du développement, de l'assistance militaire et des dépenses du type AEC)

	1966	1967	1968	1969	1970	1971
U.R.S.S.	51,6	54,1	56,2	57,2	58,3	59,1
Etats-Unis (à l'exclusion des dépenses militaires pour le Sud-Est asiatique)	50,0	52,1	53,5	52,1	53,1	54,3
Dépenses militaires des Etats-Unis pour le Sud-Est asiatique	12,7	19,9	20,3	17,7	11,9	6,4

En ce qui concerne les chiffres relatifs à l'équipement militaire, il faut tenir compte du fait que le coût du personnel américain est bien supérieur à celui de l'Union Soviétique.

46. L'importance des efforts militaires déployés par l'U.R.S.S. au cours des dernières années se traduit par le développement des fusées à longue portée et apparaît clairement après une comparai-

1. Document 557 : « L'organisation future de la défense occidentale », 16 novembre 1971, rapporteur : M. Boyden.

son avec les armes correspondantes des Etats-Unis (Rapport présenté au Congrès américain par le Président Nixon sur « La politique étrangère des Etats-Unis — Les nouvelles lignes de force de la paix », 9 février 1972). Ce document précise, sous la rubrique « L'équilibre stratégique » :

Lanceurs de missiles opérationnels américains et soviétiques

	Milieu 1965	Fin 1969	Fin 1970	Fin 1971
ICBM				
Etats-Unis	934	1.054	1.054	1.054
U.R.S.S.	224	1.190	1.440	1.520
SLBM				
Etats-Unis	464	656	656	656
U.R.S.S.	107	240	350	500

47. Le rapport déclare :

« En bref, dans presque toutes les catégories d'armes stratégiques, offensives et défensives, l'Union Soviétique a continué à améliorer ses capacités.

L'ensemble de ces développements soulève de sérieuses questions quant aux objectifs soviétiques. L'U.R.S.S. continue à se doter de capacités stratégiques dépassant le niveau qui, selon tout critère raisonnable, semble suffisant. Il est donc inévitable que nous nous demandions si elle s'efforce de réaliser des forces de l'ampleur et du type nécessaires pour attaquer et détruire des éléments vitaux de nos propres forces stratégiques. »

48. La conclusion de la commission reste donc qu'il existe un équilibre général entre les forces stratégiques disponibles à l'Est et à l'Ouest. Aucun des camps ne possède un potentiel déterminant de première frappe préventive, étant donné que les missiles se trouvent, de part et d'autre, dans des silos enterrés ou sous les eaux, à bord de sous-marins. Compte tenu de l'actuel programme de MIRV, les Etats-Unis ont encore la supériorité en ce qui concerne le nombre d'ogives et, si les programmes Poséidon et Minuteman III actuellement en cours sont totalement exécutés, ce nombre sera bientôt supérieur de 2 fois ou 2 fois et demie à celui de l'Union Soviétique — c'est-à-dire qu'ils retrouveront le genre de supériorité dont ils jouissaient dans les années 1960, avant que les

to provide the first employment of an ULMS submarine in 1978. This is a submarine which reportedly will carry up to thirty missiles all of much longer range than Poseidon.

49. The importance of the United States nuclear deterrent for the security of Europe cannot be overstressed. It is the only force that provides an effective counterbalance to the forces of the Soviet Union, and its credibility as far as the defence of Europe is concerned depends on the stationing of valid numbers of United States forces in Europe as has already been pointed out. In this connection the independent but much smaller United Kingdom and French nuclear forces are to be seen as a useful psychological adjunct to the United States forces. The existence of these smaller forces increases the unpredictability which the Soviet Union would face in any nuclear adventure, but any credibility that the smaller forces possess is, in fact, endowed upon them by the existence of the effective United States force.

2. The balance in Central Europe

50. The picture presented in the Committee's previous report remains valid. The Soviet Union undoubtedly possesses a superiority in selective areas — particularly tanks and tactical aircraft in the European theatre — although where the world-wide forces of the NATO countries are concerned the picture is different. Provided the NATO countries can maintain their present defence effort and structure and make improvements in areas of specific inferiority (e.g. through the present programme to increase the number of tanks and anti-tank weapons and to provide aircraft shelters) the Committee still concludes that a global military balance exists. The more unpredictable situation which exists on the two European flanks is dealt with in another report¹. The Committee insists, however, that the balance is an overall balance which depends on the forces of all the NATO countries, and the continued presence of the United States forces in Europe.

¹. Document 568, Defence on the northern and southern flanks, Rapporteur: Mr. Vedovato.

51. The Committee particularly welcomes the efforts of the Eurogroup in agreeing the European defence improvement programme. The communiqué issued on 7th December 1971 with an attached summary statement on "AD 70: European force improvements" is reproduced at Appendix VI.

52. A special problem of the Alliance is the heavily increasing cost of the NATO forces, which is increasing more rapidly than the defence budgets. The scope for new weapons procurement is reduced, first because of their rising cost and secondly because the manpower costs are rising even faster, thus reducing budget allocations for weapons. Thus the manpower costs of the United States forces will probably increase from 52 % of defence expenditure in 1972 to 64 % in 1975. In the Red Army, manpower costs represent only 20 to 25 %. Thus, halting the inflationary trends of the economic policies of the NATO countries is also in the interest of their defence. This development also underlines the great need to rationalise the European defence efforts.

3. The readiness of the peoples to support a defence effort

(a) The NATO countries

53. The Committee believes that the greatest threat to western security comes not from the present level of Soviet weapons and forces but from the tendency in many western countries to denigrate the defence effort. This is a problem which the communist dictatorships do not face because they control all sources of public information and prohibit criticism of public policy.

54. There are various dangers facing the West. In some countries military service is becoming increasingly unpopular, and the democratic right to conscientious objection is being misapplied. In Germany as in Norway and Denmark the number of conscientious objectors has increased dramatically over the last three years and presents a serious threat to the strength of the armed forces. The other problem is the tendency for certain NATO governments to reduce defence

efforts des successeurs de Khrouchtchev ne se fassent sentir en Union Soviétique. Le rapport de M. Laird annonce une accélération du programme des systèmes de missiles sous-marins à longue portée (ULMS) dont doit être doté le premier sous-marin ULMS prévu pour 1978. Il s'agit d'un sous-marin qui transporterait jusqu'à 30 missiles, tous d'une portée bien supérieure à celle du Poséidon.

49. On ne saurait trop souligner l'importance de la force de dissuasion nucléaire américaine pour la sécurité de l'Europe. C'est la seule force qui contrebalance efficacement les forces de l'Union Soviétique et sa crédibilité, en ce qui concerne la défense de l'Europe, dépend, comme on l'a déjà souligné, du stationnement sur ce continent d'effectifs américains suffisants. A cet égard, les forces nucléaires indépendantes, mais bien plus réduites, du Royaume-Uni et de la France doivent être considérées comme un complément psychologique utile des forces américaines. L'existence de ces forces réduites accroît l'incertitude dans laquelle l'Union Soviétique se trouverait dans toute entreprise nucléaire, mais leur crédibilité ne tient en fait qu'à l'existence d'une force américaine efficace.

2. L'équilibre en Europe centrale

50. Le tableau présenté dans le précédent rapport de la commission reste valable. L'Union Soviétique possède, sans aucun doute, la supériorité dans certains secteurs donnés — notamment les chars et l'aviation tactique sur le théâtre européen — bien que, lorsqu'il s'agit des forces des pays de l'O.T.A.N. sur le plan mondial, la situation soit différente. A condition que les pays de l'O.T.A.N. puissent maintenir l'effort et la structure de défense qui sont en ce moment les leurs et qu'ils améliorent leur position dans certains secteurs particuliers (grâce, par exemple, au programme actuel visant à augmenter le nombre des chars et des armes antichars et à fournir des abris pour avions), la commission s'en tient toujours à la conclusion que, sur le plan mondial, l'équilibre militaire est un fait. La situation sur les deux flancs européens est plus incertaine ; cette question est traitée dans un autre rapport¹. La commission insiste néanmoins sur le fait que cet équilibre militaire est un équilibre global qui dépend des forces de tous les pays de l'O.T.A.N.

1. Document 568 : « La défense sur les flancs nord et sud », rapporteur : M. Vedovato.

et du maintien de la présence des forces américaines en Europe.

51. La commission se félicite particulièrement des efforts déployés par l'Eurogroupe pour se mettre d'accord sur le programme européen d'amélioration de la défense. Le communiqué publié le 7 décembre 1971, accompagné d'une déclaration succincte sur l'« Etude AD 70 : Amélioration des forces européennes », est reproduit à l'annexe VI.

52. La forte augmentation des coûts des forces armées de l'O.T.A.N. pose un problème particulier, car ils croissent plus rapidement que les budgets de défense. Les possibilités d'achat d'armes nouvelles sont réduites, d'une part parce que leur prix augmente, d'autre part parce que le coût du personnel augmente encore plus rapidement, ce qui réduit d'autant la partie du budget consacrée aux armements. Ainsi, on prévoit que le coût du personnel des forces armées américaines, qui représente, en 1972, 52 % des dépenses de défense, atteindra 64 % en 1975. Dans l'Armée rouge, ce poste ne représente que 20 à 25 %. Il serait donc aussi de l'intérêt de leur défense que les pays de l'O.T.A.N. mettent un terme aux tendances inflationnistes de leurs politiques économiques. Cette évolution fait aussi nettement apparaître l'extrême importance de la rationalisation des efforts de défense européens.

3. Mesure dans laquelle les peuples sont disposés à appuyer l'effort de défense

(a) Les pays de l'O.T.A.N.

53. La commission estime que la menace la plus grave pour la sécurité occidentale ne tient pas au niveau actuel des armements et des forces soviétiques, mais à la tendance, dans de nombreux pays occidentaux, à dénigrer l'effort de défense. C'est un problème inconnu des dictatures communistes, puisqu'elles sont maîtresses de toutes les sources d'information du public et interdisent toute critique de leur politique.

54. L'Occident court divers dangers. Dans certains pays, le service militaire devient de plus en plus impopulaire et il y est fait mauvais usage du droit démocratique à l'objection de conscience. En Allemagne, comme en Norvège et au Danemark, le nombre des objecteurs de conscience a augmenté de façon spectaculaire au cours des trois dernières années et constitue une grave menace pour l'effectif des forces armées. L'autre problème est la tendance de certains gouverne-

expenditure because easy political popularity may be come by in this way. Denmark, as the Committee's other report points out, is a particularly distressing case, less because of the military effect of a reduced effort in one country than because of the political pressures that can build up in other NATO countries for similar defence reductions.

55. While there can be no question for democratic countries to restrict in any way the rights

of their citizens and soldiers, it is incumbent upon governments to conduct proper information programmes on Soviet military capabilities and the NATO defence effort. The Committee has urged this in other reports. Citizens who may be reluctant to fulfil their military service obligations today should be made fully aware that the real alternative is a life-time in a concentration camp. There is a requirement for pre-military education in our schools where this does not already exist.

Survey of the legal regulations for conscientious objectors

Country	Year of introduction	Duration of alternative service as against military service	Penalty for refusing alternative service
Australia	1944	as long	up to six months' prison
United Kingdom	1916	as long	sentenced as deserter, afterwards prison
Canada	1950		since 1950 mitigation
	1940 to 1946	as long	as in England
Netherlands	1917	only service without weapons	
	1923	12 months longer	prison or labour camp up to 1 year
	1964	6 months longer	prison up to 3 years
Denmark	1917	6 months longer	imprisonment of the same duration as military service
	1933		
Finland	1931	6 months longer but alternate service only during peacetime	imprisonment up to 1 year
	1951		
Fed. Rep. of Germany	1949	as long	prison up to 5 years
	1956		
	1969		
Norway	1922	in peacetime: 1 1/2 times as long; in war: twice as long	hard labour for the duration of the service, no possibility for reducing the duration
	1937		
Soviet Union	1939	abolished	
United States	1951	as long	imprisonment up to 5 years and/or fine

Sources: *Med. Mil. Geneeskundig Tijdschrift*, May 1966, pages 158-168.
Wissenschaftlicher Fachdienst.

ments de l'O.T.A.N. à réduire les dépenses de défense parce qu'ils peuvent ainsi acquérir à bon compte une popularité politique. Le Danemark, comme le fait remarquer l'autre rapport de la commission, est un cas particulièrement fâcheux, moins à cause de l'incidence sur le plan militaire de la réduction de l'effort d'un seul pays, qu'en raison des pressions politiques qui peuvent s'exercer dans d'autres pays de l'O.T.A.N. pour des réductions similaires.

55. Bien qu'il ne puisse être question pour les pays démocratiques de restreindre en aucune

façon les droits de leurs citoyens et de leurs soldats, il incombe aux gouvernements d'avoir de meilleurs programmes d'information sur le potentiel militaire soviétique et l'effort de défense de l'O.T.A.N. La commission a vivement insisté sur ce point dans d'autres rapports. Il faudrait amener les citoyens qui répugnent peut-être aujourd'hui à remplir leurs obligations militaires à se rendre pleinement compte que l'autre terme de l'alternative est une vie entière dans un camp de concentration. Il est nécessaire qu'un « enseignement pré-militaire » soit dispensé dans les écoles là où cela n'existe pas encore.

Tableau récapitulatif des dispositions légales s'appliquant aux objecteurs de conscience

Pays	Année d'application	Durée du service effectué en remplacement du service militaire	Peines prévues en cas de refus du service de remplacement
Australie	1944	Durée égale	Jusqu'à 6 mois de prison
Angleterre	1916	Durée égale	Condamnation comme déserteur, puis prison
	1950		depuis 1950, atténuation de la peine
Canada	de 1940 à 1946	Durée égale	Comme en Angleterre
Pays-Bas	1917	Uniquement service sans emploi des armes	
	1923	12 mois de plus	Jusqu'à 1 an de prison ou de camp disciplinaire
	1964	6 mois de plus	Jusqu'à 3 ans de prison
Danemark	1917	6 mois de plus	Temps de prison égal à la durée du service militaire
	1933		
Finlande	1931	6 mois de plus mais un autre service seulement en temps de paix	Jusqu'à 1 an de prison
	1951		
Rép. Féd. d'Allemagne	1949	Durée égale	Jusqu'à 5 ans de prison
	1956		
	1969		
Norvège	1922	En temps de paix, 1 fois et demie durée normale; en temps de guerre, durée double	Travaux forcés pour la durée du service militaire, aucune possibilité de réduction de peine
	1937		
Union Soviétique	1939	Abolition	
Etats-Unis	1951	Durée égale	Jusqu'à 5 ans de prison. La peine peut être complétée ou remplacée par une amende

Sources : *Med. Mil. Geneeskundig Tijdschrift*, mai 1966, pages 158-168.
Wissenschaftlicher Fachdienst.

56. As a counterpart to an information programme there is also a case for making military service as attractive as possible, partly through making it more obviously useful to the population as when used in cases of civilian disaster, or more adventurous and thus attractive to young people, possibly through the increased use of NATO mobile forces giving soldiers greater opportunity to serve in other NATO countries and to travel more frequently in the course of their military service.

(b) *The Soviet Union*¹

57. From early childhood on, the young Soviet citizen is told that military service for his country (mother) is the highest duty. Refusal to serve in the army for reasons of conscience therefore meets with a complete lack of comprehension; it would be a case for criminal proceedings. Since the foundation of the Soviet Union, the general strengthening of the country's defences has been part of the State philosophy. The centrally-directed mass media — the daily press, television, radio, youth organisations, schools and universities — are based on this fundamental principle.

58. The youth organisations "Young Pioneers" and Komsomol maintain holiday camps looked after by training staff from neighbouring garrisons. There are competitions for encouraging military virtues. The pre-military training is included systematically in the higher classes at school for the over fifteens. While still at school, they are trained to use the most important small arms and general infantry weapons. In the State schools there are now deputy heads for military questions. A mass military sports organisation trains parachutists and glider pilots.

1. Source: "Der Bund" Volume 66-1972 "Des Kremels liebtes Kind — Die Rote Armee in ihrer heutigen Gestalt".

59. Despite numerous Soviet disarmament proposals, no one seems to have thought for instance of challenging the existence of the army. For officers and long-service junior ranks there is not the least element of insecurity in this connection.

60. Anyone asking what purpose the army serves is told that its objective is victory should it be attacked. Vigilance is preached every day. Recently, army General Yapishev, chief of the political administration, said:

"The reactionary nature and the aggressive efforts of imperialism still present a danger of a world war... The party attaches immense importance to the technical equipment of the army and the development of military skills. It is guided by the idea that *in war men are and remain the principal force.*"

That is the reason why ideological work in the army, the moral and political as well as psychological preparation of the troops for combat under the conditions of a modern war play such an important rôle.

III. Political and military activities

1. The arms race and disarmament

(a) *Arms increases in the Soviet Union*

61. Mr. Laird in his report to Congress of 17th February 1972 has drawn attention to the steady increase in defence expenditure by the Soviet Union at a time when United States defence expenditure has been decreasing.

Relative impact of South-East Asia conflict on the United States versus the Soviet Union 1965-1972

Soviet expenditures by calendar year (billion 1970 dollars)

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
USSR military outlays ¹	49.9	51.6	54.1	56.2	57.2	58.3	59.1

1. Excludes RDT&E, military assistance and AEC-type outlays.

56. Parallèlement à ce programme d'information, il convient également de rendre le service militaire aussi séduisant que possible, en démontrant plus clairement son utilité à la population, par exemple dans les cas de catastrophes civiles, ou en le rendant plus aventureux et de ce fait plus attirant pour les jeunes, par exemple en utilisant davantage les forces mobiles de l'O.T.A.N. pour donner aux soldats plus d'occasions de servir dans d'autres pays de l'O.T.A.N. et de voyager fréquemment au cours de leur service militaire.

(b) *L'Union Soviétique*¹

57. Dès leur plus tendre enfance, les jeunes Soviétiques apprennent que le service militaire est le plus grand devoir envers le pays. L'objection de conscience fondée sur des scrupules se heurte donc à une incompréhension totale ; elle tombe sous le coup de la loi pénale. Depuis la fondation de l'Union Soviétique, le renforcement général de la capacité de défense du pays fait partie de la philosophie de l'Etat. Les moyens de communication de masse contrôlés par le pouvoir central : les journaux, la télévision, la radio, les associations de jeunesse, l'école, l'université partent de cette idée fondamentale.

58. L'organisation de jeunesse des « pionniers » et les « komsomols » entretiennent des camps de vacances dirigés par des instructeurs en provenance des garnisons voisines. Il existe des concours visant à entretenir les vertus guerrières. A l'école, la préparation militaire est organisée systématiquement dans les classes supérieures chez les plus de 15 ans. Ceux-ci sont entraînés, dès cet âge, au maniement des principales armes à feu portatives et des armes de l'infanterie en général. Dans les villes, les écoles disposent aujourd'hui de directeurs adjoints pour les ques-

1. Sources : « *Der Bund* », Volume n° 66, 1972, « L'enfant chérie du Kremlin : l'Armée rouge dans son état actuel ».

tions militaires. Une organisation sportive de masse forme des parachutistes et des pilotes de planeurs.

59. Malgré les nombreuses propositions soviétiques de désarmement, il ne viendrait à l'esprit de personne de mettre tant soit peu en question l'existence même de l'armée. Pour les officiers et les gradés en service prolongé, il n'y a pas, à cet égard, la moindre incertitude.

60. Celui qui demande à quoi sert l'armée s'entend répondre qu'elle doit vaincre quand elle est attaquée. On prêche tous les jours la vigilance. Récemment, le général d'armée Iapichev, chef de l'administration politique, a déclaré :

« La nature réactionnaire et les efforts agressifs de l'impérialisme comportent aujourd'hui comme hier le risque d'une guerre mondiale... Le parti attache une énorme importance à l'équipement technique de l'armée et au développement de l'art militaire. Il part du principe qu'en temps de guerre, l'homme a été et reste la force principale. »

C'est pourquoi le travail idéologique dans l'armée, la préparation morale, politique et psychologique des troupes au combat, dans les conditions de la guerre moderne, jouent un rôle si important.

III. Activités politiques et militaires

1. La course aux armements et le désarmement

(a) *L'accroissement des armements en Union Soviétique*

61. Dans son rapport au Congrès du 17 février 1972, M. Laird a attiré l'attention sur l'augmentation progressive des dépenses de défense en Union Soviétique au moment où décroissaient celles des Etats-Unis.

Incidence du conflit du Sud-Est asiatique sur les Etats-Unis et l'U.R.S.S. respectivement, de 1965 à 1972

Dépenses de l'U.R.S.S. par année civile (milliards de dollars 1970)

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Dépenses militaires de l'U.R.S.S. ¹	49,9	51,6	54,1	56,2	57,2	58,3	59,1

1. Non compris les dépenses de RDT&E, l'assistance militaire et les dépenses de type AEC.

United States expenditures by calendar year (billion 1970 dollars)

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
United States military outlays	53.6	62.7	72.0	73.8	69.8	65.0	60.7
Military outlays for South-East Asia	3.0	12.7	19.9	20.3	17.7	11.9	6.4
Net available	50.6	50.0	52.1	53.5	52.1	53.1	54.3

1. Excludes RDT&E, military assistance and AEC-type outlays.

62. Increases in Soviet defensive missile systems have been described above. Most significant is the Y-class submarine (equivalent to the United States Polaris submarine) which has increased in numbers from 4 in January 1967 to 25 in January 1972. The current rate of construction it is estimated might provide a total of 42 Y-class submarines by the end of 1973. Long-range vessels in the Soviet navy have been nearly all constructed since 1958 and within the last few years two helicopter-carriers have become operational and attention has recently been drawn to a large hull under construction in the Crimea which may be either a large tanker or an aircraft carrier. Several new submarine classes have been introduced since 1968. However, Mr. Laird's report points out that there remain basic deficiencies in the Soviet navy :

"Soviet naval forces have significantly less military capability when operated far from the Soviet homeland."

63. Although the Soviet Union cannot be said to possess a military advantage over the forces of the NATO countries as a whole, the continued increase in the quantity and quality of the Soviet defence effort at a time when that of the NATO countries is constant or declining must give cause for anxiety.

64. The situation concerning the vital sea links between Western Europe and the United States has changed fundamentally since 1960. At that time, the Atlantic was completely dominated by NATO. At present, it is possible to secure only certain areas. The new situation results from the strong Soviet submarine force, which with 350 submarines — 90 of which are nuclear powered — is the biggest in the world. The nuclear submarines have long-range, high-speed and deep-diving capabilities, which makes them difficult to find. Every year, 8 nuclear submarines with

16 SSM missiles each are added. Propulsion is changing from diesel to nuclear power. The Soviet submarines are a weapon which has to be reckoned with.

65. In view of this situation, the modernisation of the NATO naval forces is an urgent task. In this situation, the rôle of France becomes important. Its full participation in all activities would increase the effectiveness of western defence.

(b) *Disarmament*

66. In parallel with East-West negotiations on a possible conference on European security and co-operation ; on mutual and balanced force reduction ; and SALT, which are dealt with below, East-West negotiations in parallel areas of arms control continue in various forums, in particular the United Nations General Assembly and the Disarmament Conference in Geneva. While Geneva is currently studying Soviet proposals for a ban on chemical weapons and may give further consideration to a comprehensive test ban in 1972, attention chiefly focuses this year on the possibility of broadening the basis of the Disarmament Conference machinery by the inclusion of China, and possibly France. Arising from the Soviet Union's revival of an old proposal for a world disarmament conference, the United Nations Secretary-General is now under instructions to discover which countries in the world would wish to attend such a conference.

Dépenses des Etats-Unis par année civile (milliards de dollars 1970)

	1965	1966	1967	1968	1969	1979	1970
Dépenses militaires des Etats-Unis ¹	53,6	62,7	72,0	73,8	69,8	65,0	60,7
Dépenses militaires pour le Sud-Est asiatique	3,0	12,7	19,9	20,3	17,7	11,9	6,4
Net disponible	50,6	50,0	52,1	53,5	52,1	53,1	54,3

1. Non compris les dépenses de RDT&E, l'assistance militaire et les dépenses de type AEC.

62. L'augmentation du nombre des systèmes de missiles défensifs soviétiques a été mentionnée plus haut. La plus significative est celle des sous-marins de classe Y (l'équivalent du sous-marin américain Polaris) dont le nombre est passé de 4 en janvier 1967 à 25 en janvier 1972. On estime qu'au rythme actuel de construction, ce total pourrait être de 42 à la fin de 1973. Les bâtiments à long rayon d'action de la marine soviétique ont presque tous été construits depuis 1958 et, au cours des deux dernières années, deux porte-hélicoptères sont devenus opérationnels ; enfin, l'attention a été récemment attirée sur une grande coque en construction en Crimée qui pourrait bien être celle d'un grand pétrolier ou d'un gros porte-avions. Plusieurs nouvelles classes de sous-marins sont entrées en service depuis 1968. Cependant, le rapport de M. Laird signale que la marine soviétique présente toujours des faiblesses fondamentales :

« Les forces navales soviétiques ont un potentiel militaire sensiblement moindre lorsqu'elles opèrent loin du territoire soviétique. »

63. Bien qu'on ne puisse dire que l'Union Soviétique possède un avantage militaire sur les forces des pays de l'O.T.A.N. dans son ensemble, l'accroissement continu, tant quantitatif que qualitatif, de l'effort de défense soviétique au moment où celui des pays de l'O.T.A.N. se maintient ou décline, doit rester un sujet d'inquiétude.

64. La situation des liaisons maritimes capitales entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis s'est fondamentalement modifiée aux environs de 1960. A cette époque, l'Atlantique était complètement dominé par l'O.T.A.N. Maintenant, il est seulement possible de protéger parfaitement certains secteurs. Cette nouvelle situation s'explique par l'existence d'une puissante force soviétique de sous-marins qui, avec 350 unités dont 90 à propulsion nucléaire, est la plus grande du monde. Les sous-marins nucléaires possèdent un long rayon d'action, une grande rapidité et peuvent

atteindre une grande profondeur en plongée, ce qui les rend difficiles à déceler. A cela s'ajoutent tous les ans 8 sous-marins nucléaires dotés chacun de 16 missiles surface-surface. La propulsion par moteur diesel fait place à la propulsion nucléaire. Les sous-marins soviétiques constituent une force qu'il faut prendre très au sérieux.

65. Etant donné cette situation, la modernisation des forces navales de l'O.T.A.N. s'impose de façon urgente. Dans ces conditions, la France revêt une importance particulière. Sa pleine participation à la solution de tous les problèmes et à toutes les tâches augmenterait l'efficacité de la défense occidentale.

(b) Le désarmement

66. Parallèlement aux importantes négociations Est-Ouest sur une éventuelle conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces et sur la limitation des armements stratégiques dont il est question plus loin, des négociations Est-Ouest sur les questions connexes relatives au contrôle des armements se poursuivent en diverses enceintes, notamment à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Conférence sur le désarmement de Genève. Tandis que l'on étudie actuellement à Genève les propositions soviétiques concernant l'interdiction des armes chimiques et que l'on examinera peut-être à nouveau la question d'un accord général sur l'interdiction des essais en 1972, l'attention se concentre essentiellement cette année sur la possibilité d'élargir la base du mécanisme de la Conférence sur le désarmement en y faisant entrer la Chine et peut-être la France. Après la relance par l'Union Soviétique d'une vieille proposition de conférence mondiale du désarmement, le secrétaire général des Nations Unies a maintenant pour instruction de déterminer les pays qui souhaiteraient participer à une telle conférence.

2. *Détente in Europe*

(a) *Ostpolitik of the European NATO countries*

67. With particular exceptions European NATO countries have pursued a relatively co-ordinated policy in their dealings with the communist countries of Europe. Co-ordination has been arranged reasonably successfully through the North Atlantic Council. Since the adoption of the Harmel report in December 1967, NATO has recognised officially that the dual task of the Alliance is "the defence of the West and the search for a stable peace with the East". NATO countries seem generally to have conceded that Germany has a priority interest in all questions affecting the *de facto* frontiers which resulted from the second world war; NATO communiqués have recognised for example that progress on any conference on European security and co-operation must be dependent on satisfactory agreement being reached on Berlin. European countries in general have been interested in increasing trade and cultural exchanges with the Soviet bloc, and there has been a progressive erosion of a list of strategically banned items for trade with communist countries that is maintained by the co-ordinating committee in Paris.

68. Germany in the 1960s began to pursue an active policy towards the eastern countries, and had been successful in establishing diplomatic relations with the Soviet Union and official relations of various sorts with the other Warsaw Pact countries, except the East German régime. An active policy has been pursued by successive governments, the German peace plan of March 1966 being a particular example. This policy was continued in 1966 and found expression in 1968 in a joint resolution of the German Bundestag. Mr. Brandt's government continued this policy in 1969 with new emphasis, leading to the signature of the German-Soviet treaty and the German-Polish treaty.

69. France to some extent has pursued a more independent policy than some other countries, choosing for example to dissociate itself from NATO proposals for mutual balanced force reductions, and demonstrating at times an apparently closer relationship with the Soviet Union than other NATO countries choose to. An

example is the principles of co-operation between France and the Soviet Union announced at the conclusion of Mr. Brezhnev's visit to Paris in October 1971, which called among other things for admission of two Germanies to the United Nations.

(b) *Soviet motives in détente*

70. Soviet motives in pursuing a policy of détente are of course entirely in harmony with its medium- and long-term objectives in Europe which have been described in Section I 2. above. It is important not to lose sight of these objectives in all dealings with the Warsaw Pact countries.

3. *A conference on European security and co-operation*

71. Successive reports of the Committee have followed carefully the proposals for a conference on European security and co-operation since they were first put forward by the Warsaw Pact countries in 1966. The NATO countries have approached the project with proper caution, because there was very little concrete advantage in the original communist proposals. Since the Warsaw Pact countries agreed that the United States and Canada could be full participants in any conference, and since the topics for a possible agenda proposed by both sides have come somewhat closer together (without however the Warsaw Pact having yet conceded the "freer movement of people, information and ideas..." which is so important from the NATO point of view), the NATO countries in the North Atlantic Council communiqué of 10th December 1971 had affirmed their readiness to initiate multilateral conversations intended to lead to a conference, and had appreciated the Finnish proposal that such multilateral conversations should be undertaken between the Heads of Missions of the countries concerned in Helsinki — a proposal that was similarly endorsed in the Warsaw Pact declaration issued in Prague on 26th January 1972.

72. NATO's readiness to envisage multilateral conversations was of course based on the assumption that the agreement reached on Berlin would be implemented. A new obstacle now appears to

2. La détente en Europe

(a) La politique d'ouverture à l'Est des pays européens de l'O.T.A.N.

67. A quelques exceptions près, les pays européens de l'O.T.A.N. ont poursuivi une politique relativement coordonnée dans leurs rapports avec les pays communistes d'Europe. Cette coordination s'est organisée avec un succès raisonnable par l'intermédiaire du Conseil de l'Atlantique nord. Depuis l'adoption du rapport Harmel, en décembre 1967, l'O.T.A.N. a reconnu officiellement que la double tâche de l'Alliance était « la défense de l'Occident et la recherche d'une paix stable avec l'Est ». Les pays de l'O.T.A.N. semblent, en général, avoir concédé que l'Allemagne avait un intérêt prioritaire dans toutes les questions touchant aux frontières de fait résultant de la seconde guerre mondiale ; les communiqués de l'O.T.A.N. ont reconnu, par exemple, que le progrès réalisé à propos d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dépendrait d'un accord satisfaisant sur Berlin. Les pays européens se sont intéressés, d'une manière générale, à l'accroissement des échanges commerciaux et culturels avec le bloc soviétique, et la liste des articles interdits à l'exportation vers les pays communistes pour des raisons stratégiques, que tient le Comité de coordination à Paris, s'est progressivement réduite.

68. Au cours des années 1960, l'Allemagne a inauguré une politique dynamique à l'égard des pays de l'Est et a réussi à nouer des relations diplomatiques avec l'Union Soviétique et des relations officielles de types divers avec les autres pays du Pacte de Varsovie, à l'exception de l'Allemagne de l'Est. Cette politique dynamique a été poursuivie par les gouvernements successifs. Le Plan de paix allemand de mars 1966 en est une illustration particulière. Cette politique a été poursuivie en 1966 et a trouvé en 1968 son expression dans une résolution commune du Bundestag allemand. Le gouvernement de M. Brandt a continué cette politique en 1969 en lui donnant un accent nouveau, ce qui a conduit à la signature du traité germano-soviétique et du traité germano-polonais.

69. La France a poursuivi, dans une certaine mesure, une politique plus indépendante que certains autres pays. C'est ainsi qu'elle a décidé de se dissocier des propositions de l'O.T.A.N. visant à des réductions mutuelles et équilibrées de forces et qu'elle a témoigné parfois de relations apparemment plus étroites avec l'Union Soviétique

que les autres pays de l'O.T.A.N. Nous citons, par exemple, les principes de coopération entre la France et l'Union Soviétique proclamés à l'issue de la visite de M. Brejnev à Paris en octobre 1971, qui demandaient, entre autres choses, l'admission des deux Allemagnes aux Nations Unies.

(b) Les motifs pour lesquels l'Union Soviétique recherche la détente

70. Les motifs qui incitent l'Union Soviétique à poursuivre une politique de détente sont naturellement en complète harmonie avec ses objectifs à moyen et à long terme en Europe, dont il a été question au chapitre I.2 ci-dessus. Il importe de ne pas perdre de vue ces objectifs dans toutes les négociations avec les pays du Pacte de Varsovie.

3. La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

71. Les rapports successifs de la commission ont suivi avec attention les propositions de conférence sur la sécurité et la coopération en Europe depuis qu'elles ont été formulées pour la première fois par les pays du Pacte de Varsovie en 1966. Les pays de l'O.T.A.N. ont abordé ce projet avec toute la prudence requise, vu l'avantage concret très limité des premières propositions communistes. Les pays du Pacte de Varsovie ayant accepté que les Etats-Unis et le Canada participent à part entière à cette conférence et les vues des deux parties s'étant quelque peu rapprochées sur les questions à retenir pour l'ordre du jour (sans toutefois que le Pacte de Varsovie ait accepté jusqu'ici d'y inclure la « libre circulation des personnes, des informations et des idées... » qui est extrêmement importante du point de vue de l'O.T.A.N.), les pays de l'O.T.A.N. ont affirmé, dans le communiqué du Conseil de l'Atlantique nord du 10 décembre 1971, qu'ils étaient prêts à entreprendre des conversations multilatérales visant à mener à une conférence de ce genre et ont accueilli avec faveur la proposition de la Finlande tendant à ce que les chefs de mission des pays intéressés accrédités à Helsinki procèdent à ces conversations multilatérales, proposition à laquelle le Pacte de Varsovie a également souscrit par la déclaration publiée à Prague le 26 janvier 1972.

72. Naturellement, l'O.T.A.N. était disposée à envisager des conversations multilatérales dans l'hypothèse où l'accord conclu à propos de Berlin serait appliqué. Un nouvel obstacle paraît surgir

have arisen since the Soviet Union has insisted that the bilateral treaties between Germany and the Soviet Union and between Germany and Poland should be ratified before the final stage of the Berlin agreement is concluded. Thus in the immediate future the prospects of multilateral preparatory conversations have become unpredictable.

73. The argument about the agenda of a security conference continues. The North Atlantic Council in paragraph 13 of its December communiqué includes "certain military aspects of security" for the first time. This is understood to be a reference to various constraints upon which it might be possible to reach agreement, designed to prevent surprise attack. Arrangements might include observation posts in adversary territory, advance notification of manoeuvres and possible limitation of their duration. The proposed NATO agenda may be compared with the text in part II of the Warsaw Pact declaration of January 1972. Both are reproduced at Appendix.

4. Mutual and balanced force reductions

74. Public statements made by Soviet leaders in 1971 gave rise to hopes that the Warsaw Pact might respond more favourably to the NATO initiative, dating from the Reykjavik meeting of 1968, to hold talks on mutual and balanced force reductions. The Warsaw Pact declaration of January 1972, however, deals with the subject only briefly in its section III. The text still concedes that reductions of armed forces and armaments in Europe might cover "both foreign and national" forces, and the document concedes that "appropriate agreement could be reached on the way to conduct negotiations on this question". This appears to be a slight concession compared with previous Warsaw Pact communiqués which have suggested that machinery arising from a European security conference would be an appropriate forum for such discussions.

75. However, Moscow has not yet agreed to receive Mr. Brosio, who was appointed "NATO explorer" in October 1971. Moreover, the Prague declaration of January 1972 maintains that negotiations on force reductions "should not be the prerogative of the existing military and

political alliances in Europe". It is well-known that the NATO view is that such matters cannot profitably be discussed in a forum where the neutral European countries are also represented. France, which has never endorsed NATO declarations calling for MBFRs, appears to be moving towards public opposition to such proposals. The French Ambassador in Washington, Mr. Charles Lucet, shortly before his departure, said on 10th March :

"We are extremely reluctant to discuss this question. It is dangerous because it would create a vacuum in the centre of Europe."

5. Strategic arms limitation talks

76. As the seventh round of the talks resumes in Helsinki on 28th March there is wide speculation that a first substantive agreement will be ready for President Nixon to sign when he visits Moscow in May. The expectation is that a first agreement will be limited in imposing restrictions on the numbers and locations of ABMs, coupled with an undertaking to proceed with further negotiations to impose restrictions on offensive strategic weapons.

77. So far NATO countries appear to have been satisfied with the readiness of the United States to inform them confidentially in the North Atlantic Council concerning the progress of negotiations. European interests are unlikely to be affected directly by an agreement on ABMs unless it were to impose restrictions on the communication of information or components to allies. The Assembly in the past has welcomed the prospects of agreement on limiting offensive strategic weapons and the Committee will follow the progress of such negotiations closely.

Conclusion

78. The conclusions of the Committee are set forth in the *draft recommendation*.

79. *Preamble* : The development of the Soviet defence effort compared with that of the NATO countries is described in paragraphs 43 to 56 and 61 to 65 of the explanatory memorandum and in Appendices I to VI. The need for policy affecting East-West relations to be concerted primarily

maintenant, puisque l'Union Soviétique a insisté pour que les traités bilatéraux entre l'Allemagne et l'Union Soviétique et entre l'Allemagne et la Pologne soient ratifiés avant la conclusion de la dernière phase de l'accord sur Berlin. Dans l'avenir immédiat, les perspectives de conversations multilatérales préparatoires restent donc très incertaines.

73. La discussion se poursuit à propos de l'ordre du jour d'une conférence sur la sécurité. Le Conseil de l'Atlantique nord fait allusion pour la première fois, dans le paragraphe 13 de son communiqué de décembre, à « certains des aspects militaires de la sécurité ». Il faudrait y voir, semble-t-il, une référence à diverses limitations sur lesquelles on pourrait s'entendre afin de prévenir les attaques par surprise. Les accords pourraient prévoir des postes d'observation en territoire adverse, la notification préalable de l'exécution de manœuvres et une limitation éventuelle de leur durée. L'ordre du jour proposé par l'O.T.A.N. peut se comparer à celui qui figure dans la deuxième partie de la Déclaration du Pacte de Varsovie de janvier 1972. Les deux textes sont reproduits en annexe.

4. Les réductions mutuelles et équilibrées de forces

74. Les déclarations publiques faites par les dirigeants soviétiques en 1971 permettaient d'espérer que le Pacte de Varsovie pourrait répondre plus favorablement à la proposition de l'O.T.A.N., qui remonte à la réunion de Reykjavik de 1968, d'engager des conversations sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces. Or, la déclaration du Pacte de Varsovie de janvier 1972 ne fait qu'aborder brièvement le sujet dans sa troisième partie. Le texte admet toujours que la réduction des forces armées et des armements en Europe pourrait couvrir des forces armées et des armements « tant étrangers que nationaux » et concède qu'« une entente pourrait être réalisée sur les modalités des pourparlers relatifs à ce problème ». Cela ne paraît être qu'une légère concession lorsqu'on le compare aux communiqués précédents du Pacte de Varsovie qui laissaient entendre que l'organisme résultant d'une conférence sur la sécurité européenne serait l'enceinte appropriée pour de telles discussions.

75. Cependant, Moscou n'a pas encore accepté de recevoir M. Brosio qui a été désigné comme « envoyé de l'O.T.A.N. » en octobre 1971. De plus, la déclaration de Prague de janvier 1972 maintient que les négociations sur les réductions de forces « ne doivent pas être la prérogative

des blocs militaro-politiques qui existent en Europe ». Tout le monde sait que, pour l'O.T.A.N., cette question ne saurait être examinée avec profit dans une enceinte où les pays européens neutres seraient également représentés. La France, qui n'a jamais souscrit aux déclarations de l'O.T.A.N. demandant des réductions mutuelles et équilibrées de forces, semble vouloir s'opposer publiquement à ces propositions. L'ambassadeur de France à Washington, M. Charles Lucet, a déclaré le 10 mars, peu avant son départ :

« Nous hésitons beaucoup à discuter cette question. Elle est dangereuse parce qu'elle créerait un vide au centre de l'Europe. »

5. Les conversations sur la limitation des armements stratégiques (SALT)

76. Au moment où la septième phase des conversations reprend à Helsinki le 28 mars, les spéculations vont bon train sur le premier accord important qui sera prêt à la signature du Président Nixon lorsqu'il se rendra à Moscou au mois de mai. On s'attend à ce que ce premier accord se borne à limiter le nombre et les sites d'ABM, tout en renfermant l'engagement d'entamer d'autres négociations pour la limitation des armements stratégiques offensifs.

77. Jusqu'à présent, les pays de l'O.T.A.N. semblent être satisfaits de la façon dont les Etats-Unis les ont informés confidentiellement, au sein du Conseil de l'Atlantique nord, du progrès des négociations. Les intérêts européens ne seront vraisemblablement pas affectés directement par un accord sur les ABM, à moins que celui-ci n'impose des restrictions à la communication d'informations ou d'éléments aux alliés. L'Assemblée s'est félicitée, dans le passé, des perspectives d'accord sur la limitation des armements stratégiques offensifs et la commission suivra de près le déroulement de ces négociations.

Conclusion

78. Les conclusions de la commission sont énoncées dans le *projet de recommandation*.

79. *Préambule* : Le développement de l'effort de défense soviétique, comparé à celui des pays de l'O.T.A.N., est décrit aux paragraphes 43 à 56, 61 à 65 de l'exposé des motifs et dans les annexes I à VI. La nécessité d'une politique affectant les relations Est-Ouest, concertée essentiellement au

in the North Atlantic Council has been stressed by the Secretary-General of NATO, Mr. Luns.

80. In paragraph 67 of the explanatory memorandum the Committee points out that NATO policy links a policy of détente to adequate defence and in paragraphs 53 to 60 the Committee draws attention to the importance of morale to the defence effort. The importance of the European defence improvement programme is mentioned in paragraph 51, and the Eurogroup statement is at Appendix VI.

81. *Paragraph 1 of the draft recommendation* : The need for a public information programme is stressed in paragraph 55 of the explanatory memorandum. *Paragraph 2* : Mr. Luns's concern at the duplication of consultative functions is

mentioned in paragraph 79. *Paragraph 3* : The importance of the European defence improvement programme is mentioned in paragraphs 50 and 51. *Paragraph 4* : The NATO and Warsaw Pact positions on proposals for mutual and balanced force reductions and on a conference on European security and co-operation are described in paragraphs 71 to 75. *Paragraph 5* : The possible conference on security and co-operation in Europe is mentioned in paragraphs 71 to 73. *Paragraphs 6 and 7* : The importance of a sound economic policy as the basis for an adequate defence effort, and the need for rationalisation, is pointed out in paragraph 52. *Paragraphs 8 and 9* : The importance of the sea links is mentioned in paragraph 64, the need to modernise the navies in paragraph 65.

sein du Conseil de l'Atlantique nord, a été soulignée par le Secrétaire général de l'O.T.A.N., M. Luns.

80. Au paragraphe 67 de l'exposé des motifs, la commission fait ressortir que la politique de l'O.T.A.N. lie la politique de détente à une défense appropriée et, dans les paragraphes 53 à 60, elle attire l'attention sur l'importance du moral pour l'effort de défense. L'intérêt du programme européen d'amélioration de la défense est mentionné au paragraphe 51, et la déclaration de l'Eurogroupe à l'annexe VI.

81. *Paragraphe 1 du dispositif du projet de recommandation* : La nécessité de programmes d'information publique est soulignée au paragraphe 55 de l'exposé des motifs. *Paragraphe 2* : L'inquiétude de M. Luns devant le chevauche-

ment des fonctions consultatives est mentionnée au paragraphe 79. *Paragraphe 3* : L'importance du programme européen d'amélioration de la défense est signalée aux paragraphes 50 et 51. *Paragraphe 4* : Les positions de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie à l'égard des propositions de réductions mutuelles et équilibrées de forces et d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sont indiquées aux paragraphes 71 à 75. *Paragraphe 5* : L'éventuelle conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est mentionnée aux paragraphes 71 à 73. *Paragraphe 6 et 7* : L'importance d'une politique économique saine comme base d'un effort de défense adéquat et la nécessité d'une rationalisation sont soulignées au paragraphe 52. *Paragraphe 8 et 9* : L'importance des liaisons maritimes est mentionnée au paragraphe 64 et la nécessité de moderniser les forces navales au paragraphe 65.

APPENDIX I

Comparison of NATO and Warsaw Pact defence efforts — 1970

	Defence	Defence	Total	Defence	Defence	Total	
	expen- diture	expen- diture	armed forces	expen- diture	expen- diture	armed forces	
	\$m	as % GNP	thousands (1971)	\$m	as % GNP	thousands (1971)	
Belgium	688	2.8	97	279	3.1	148	Bulgaria
France	5,982	4.0	502	1,765	5.8	185	Czechoslovakia
Germany	6,188	3.3	467	1,990	5.9	126	GDR
Italy	2,599	2.8	414	511	3.5	103	Hungary
Luxembourg	8	0.9	0.5	2,220	5.2	265	Poland
Netherlands	1,106	3.5	117	750	3.5	160	Rumania
United Kingdom	5,950	4.9	381				
Total WEU	22,521	3.7	1,977	7,515	4.9	987	Total
Denmark	368	2.3	41				
Greece	453	4.9	159				
Norway	376	2.9	36				
Portugal	398	6.5	218				
Turkey	503	3.7	509				
Total NATO Europe	24,619	3.7	2,939				
Canada	1,931	2.5	85				
United States	76,507	7.8	2,699	53,900	11.0	3,375	USSR
Total NATO	103,057	6.0	5,723	61,415	9.6	4,362	Total Warsaw Pact

Source: Adapted from "Military Balance 1971-72" (International Institute for Strategic Studies). Note that figures are not directly comparable with defence effort statistics (to NATO definition) at Appendix V.

ANNEXE I

Comparaison entre les efforts de défense de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie — 1970

	Dépenses de défense (en millions de \$)	Dépenses de défense (en % du P.N.B.)	Total des forces armées (milliers) (1971)	Dépenses de défense (en millions de \$)	Dépenses de défense (en % du P.N.B.)	Total des forces armées (milliers) (1971)	
Belgique	688	2,8	97	279	3,1	148	Bulgarie
France	5.982	4,0	502	1.765	5,8	185	Tchécoslovaquie
Allemagne	6.188	3,3	467	1.990	5,9	126	R.D.A.
Italie	2.599	2,8	414	511	3,5	103	Hongrie
Luxembourg	8	0,9	0,5	2.220	5,2	265	Pologne
Pays-Bas	1.106	3,5	117	750	3,5	160	Roumanie
Royaume-Uni	5.950	4,9	381				
Total U.E.O.	22.521	3,7	1.977	7.515	4,9	987	Total
Danemark	368	2,3	41				
Grèce	453	4,9	159				
Norvège	376	2,9	36				
Portugal	398	6,5	218				
Turquie	503	3,7	509				
Total pays européens de l'O.T.A.N.	24.619	3,7	2.939				
Canada	1.931	2,5	85				
Etats-Unis	76.507	7,8	2.699	53.900	11,0	3.375	U.R.S.S.
Total O.T.A.N.	103.057	6,0	5.723	61.415	9,6	4.362	Total Pacte de Varsovie

Source : D'après « L'équilibre militaire 1971-72 » (International Institute for Strategic Studies). Il convient de noter que ces chiffres ne sont pas directement comparables aux statistiques de l'effort de défense (selon la définition O.T.A.N.) qui figurent à l'annexe V.

APPENDIX II

*Strategic missile balance**Autumn 1971*

United States					Soviet Union	
<i>ICBM_s</i>		No. of missiles	Independent warheads each	Total independent warheads		No. of missiles
Minuteman 1 and 2		900	1	900	ICBM	1510
Minuteman 3		100	3	300	IRBM and MRBM	700
Titan		54	1	54		
Total		1054		1254	Total	2210
<i>SLBM_s</i>	No. of submarines				<i>SLBM_s</i>	
Polaris	39	624	1	624	on nuclear submarines	350 *
Poseidon	2	32	10	320	on diesel submarines	90
Total	41	656		944	Total	440
Total ICBMs+SLBMs		1710		2198	Total IC + IR + MR + SLBM	2650
<i>Planned 1975</i>						
<i>ICBM_s</i>						
Minuteman 1 and 2		500	1	500		
Minuteman 3		500	3	1500		
Titan		54	1	54		
Total		1054		2054		
<i>SLBM_s</i>	No. of submarines					
Polaris	10	160	1	160		
Poseidon	31	496	10	4960		
Total	41	656		5120		
Total ICBMs+SLBMs		1710		7174		

* Expected to reach equality with United States (656) by 1973.

ANNEXE II

L'équilibre en matière de missiles stratégiques

Automne 1971

Etats-Unis					Union Soviétique	
<i>ICBM</i>		Nombre de missiles	Nombre d'ogives indépendantes par missile	Total des ogives indépendantes	Nombre de missiles	
Minuteman 1 et 2		900	1	900	ICBM	1.510
Minuteman 3		100	3	300	IRBM et MRBM	700
Titan		54	1	54		
Total		1.054		1.254	Total	2.210
<i>SLBM</i>	Nombre de sous-marins				<i>SLBM</i>	
Polaris	39	624	1	624	à bord de sous-marins nucléaires	350 *
Poseidon	2	32	10	320	de sous-marins diesel	90
Total	41	656		944	Total	440
Total ICBM + SLBM		1.710		2.198	Total ICBM+IRBM +MRBM+SLBM	2.650
<i>Estimations pour 1975</i>						
<i>ICBM</i>						
Minuteman 1 et 2		500	1	500		
Minuteman 3		500	3	1.500		
Titan		54	1	54		
Total		1.054		2.054		
<i>SLBM</i>	Nombre de sous-marins					
Polaris	10	160	1	160		
Poseidon	31	496	10	4.960		
Total	41	656		5.120		
Total ICBM + SLBM		1.710		7.174		

* On compte que d'ici 1973, ce nombre sera égal à celui des Etats-Unis (656).

APPENDIX III

The balance of forces in Europe

	Northern Central Commands			Southern Command		
	NATO	Warsaw Pact	(of which USSR)	NATO	Warsaw Pact	(of which USSR)
Combat and direct support troops (thousands)	580*	960	588	525	385	90
Main battle tanks in service	5,500	16,000	10,000	2,250	5,700	1,600
Tactical aircraft in service all types	2,000	4,180	2,700	850	1,180	570
— light bombers	150	280	200	—	30	30
— fighter/ground attack	1,150	1,400	1,100	400	150	50
— interceptors	300	2,100	1,100	275	900	450
— reconnaissance	400	400	300	125	100	40

* Excluding French troops of which there are 62,000 in Germany and 61,500 in France.

Source : "The Military Balance 1971-72", International Institute for Strategic Studies.

ANNEXE III

L'équilibre des forces en Europe

	Commandements septentrional et central			Commandement méridional		
	O.T.A.N.	Pacte de Varsovie	(dont l'U.R.S.S.)	O.T.A.N.	Pacte de Varsovie	(dont l'U.R.S.S.)
Troupes de combat et d'appui direct (en milliers d'hommes)	580*	960	588	525	385	90
Principaux chars de combat en service	5.500	16.000	10.000	2.250	5.700	1.600
Avions tactiques en service de tous types	2.000	4.180	2.700	850	1.180	570
— bombardiers légers	150	280	200	—	30	30
— chasseurs d'attaque au sol	1.150	1.400	1.100	400	150	50
— avions d'interception	300	2.100	1.100	275	900	450
— avions de reconnaissance	400	400	300	125	100	40

* A l'exclusion des troupes françaises dont 62.000 hommes se trouvent en Allemagne et 61.500 en France.

Source : « L'équilibre militaire 1971-72 », International Institute for Strategic Studies.

APPENDIX IV

Regional force comparison NATO-Warsaw Pact

(at October 1971)

Ground forces	NATO (FRG, Benelux, Denmark)	Warsaw Pact (GDR, Czechoslovakia, Poland)
Men	725,000 *	860,000
Divisions	28 2/3 *	59
Tanks	6,600 *	14,000
* Including the French forces in the Federal Republic		
Air forces ¹	NATO ²	Warsaw Pact ³
Tactical combat aircraft	Reconnaissance 450	750
	Fighter bombers 1,700	1,700
	Fighters 800	4,700
Total	2,950	7,150
SAM launchers	approximately 1,000 ⁴	approximately 920 ⁴

1. Excluding naval air forces.

2. In view of the great mobility of air forces, all European NATO commands and all Warsaw Pact countries are included (USSR: only western military districts and air defence districts).

3. In the Federal Republic of Germany.

4. In the German Democratic Republic and Czechoslovakia.

Source: 1971-72 White Paper on the security of the Federal Republic and the development of the Bundeswehr.

ANNEXE IV

**Comparaison des forces de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie
par régions**

(en octobre 1971)

Forces terrestres	O.T.A.N. (R.F.A., Benelux, Danemark)	Pacte de Varsovie (R.D.A., Tchécoslovaquie, Pologne)
Effectifs	725.000 *	860.000
Divisions	28 2/3 *	59
Chars	6.600 *	14.000
* Y compris les forces françaises stationnées en République fédérale.		
Forces aériennes ¹	O.T.A.N. ²	Pacte de Varsovie ³
Avions de combat tactiques	Avions de reconnaissance 450	750
	Chasseurs-bombardiers 1.700	1.700
	Chasseurs 800	4.700
Total	2.950	7.150
Rampes de lancement pour fusées de défense aérienne	environ 1.000 ³	environ 920 ⁴

1. Les forces de l'aéronautique navale ne sont pas comprises.

2. Etant donné la haute mobilité des forces aériennes, sont compris ici tous les commandements européens de l'O.T.A.N., ainsi que tous les pays du Pacte de Varsovie (U.R.S.S. : seulement les secteurs militaires occidentaux et les secteurs de défense aérienne).

3. En République Fédérale d'Allemagne.

4. En R.D.A. et en Tchécoslovaquie.

Source : Livre blanc 1971-1972 sur la sécurité de la République Fédérale d'Allemagne et le développement de la Bundeswehr.

A. FINANCIAL EFFORT

	Country	Defence expenditures \$ million					GNP at factor cost \$ million					Population millions				
		Dépenses de défense millions de \$					PNB au coût des facteurs millions de \$									
		1967	1968	1969	1970	1971 ^f	1967	1968	1969	1970	1971 ^e	1967	1968	1969	1970	1971 ^e
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)		
1	Belgium	569	602	630	697	749	17 214	18 350	20 378	22 764	24 644	9.6	9.6	9.6	9.7	9.8
2	France	5 856	6 117	6 124 ^a	5 978	6 302	99 890	110 887	122 386 ^a	128 820	141 470	49.5	50.0	50.3	50.8	51.1
3	Federal Republic of Germany .	5 352	4 827	5 584 ^a	6 167	7 026	107 448	118 566	133 754 ^a	164 098	182 150	57.7	58.0	58.7	59.4	59.8
4	Italy	2 175	2 245	2 259	2 499	2 618	62 381	67 586	74 805	83 450	88 456	53.5	53.8	54.1	54.5	54.8
5	Luxembourg ...	8	7	8	8	9	658	718	821	918	951	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
6	Netherlands	884	906	1 017	1 096	1 201	20 698	22 724	25 591	28 000	31 077	12.6	12.7	12.9	13.0	13.1
7	United Kingdom	6 373	5 597 ^a	5 527	5 865	6 473	98 176	89 069 ^a	94 118	102 766	113 040	55.1	55.4	55.8	55.8	56.0
8	TOTAL WEU ...	21 217	20 301	21 149	22 310	24 378	406 465	427 899	471 853	530 816	581 788	238.3	239.8	241.5	243.5	245.1
9	Canada	1 817	1 783	1 756	1 906	1 906	52 288	56 669	62 265	68 024	74 490	20.4	20.8	21.1	21.4	21.6
10	Denmark	326	346 ^a	352	368	405	10 469	10 414 ^a	11 777	12 978	14 147	4.8	4.9	4.9	4.9	5.0
11	Greece	313	367	426	474	535	6 088	6 485	7 164	8 005	8 925	8.7	8.8	8.8	8.9	9.0
12	Norway	294	322	350	389	420	7 495	8 078	8 666	10 010	11 200	3.8	3.8	3.9	3.9	3.9
13	Portugal	333	372	375	435	444	4 234	4 729	5 202	5 815	6 629	9.4	9.5	9.6	9.7	9.8
14	Turkey	511	573	599	577 ^a	541	9 434	10 380	10 562	10 666 ^a	10 000	32.7	33.5	34.4	35.2	36.0
15	United States ..	75 448	80 732	81 443	77 827	77 791	737 706	802 764	865 779	902 142	1 001 378	198.6	200.6	202.6	204.8	207.1
16	TOTAL NON-WEU	79 042	84 495	85 301	81 976	82 042	827 714	899 519	971 415	1 017 640	1 126 769	278.4	281.9	285.3	288.8	292.1
17	TOTAL NATO ..	100 259	104 796	106 450	104 286	106 420	1 234 179	1 327 418	1 443 268	1 548 456	1 708 557	516.7	521.7	526.8	532.3	538.1

^e = Preliminary estimate

^f = Forecast

GNP (f.c.): Gross national product at factor cost, current prices. (The decimal point is used throughout this table.)

^a = Figures affected by change in exchange rate.

Source: Defence expenditures to NATO definition from NATO press release M/DPC/2 (71) 17.

Notes: GNP and defence expenditures are calculated in national currency and converted to United States dollars at the official rates shown below, which do not always reflect the purchasing power of the currency. Figures in columns 1 to 10 and 21 to 30 are not therefore always comparable between countries, whereas figures of defence expenditure as % of GNP in columns 16 to 20 do not involve currency conversion.

The following rates of exchange have been applied:

Country	Unit	Unité
Belgium and Luxembourg	Franc	Franc
Canada	C. Dollar	Dollar canadien
Denmark up to 1967	D. Kroner	Couronne danoise
from 1968	"	"
France up to 9th August 1969	Franc	Franc
from 10th August 1969	"	"
Federal Republic of Germany up to 25th October 1969	Deutschmark	Deutschmark
from 26th October 1969	"	"
Greece	Drachma	Drachme
Italy	1,000 Lire	1.000 Lires
Netherlands	Guilder	Florin
Norway	N. Kroner	Couronne norvégienne
Portugal	Escudo	Escudo
Turkey up to August 1970	T. Lira	Livre turque
from August 1970	"	"
United Kingdom up to 1967	£	Livre sterling
from 1968	£	"

A. EFFORT FINANCIER

Defence expenditures as % of GNP (f. c.) Dépenses de défense en % du PNB (coût des facteurs)					Defence expenditures per head of population \$ Dépenses de défense par tête d'habitant \$					Defence expenditures as % of total WEU Dépenses de défense en % du total U.E.O.					Pays	
67	1968	1969	1970	1971 ^f	1967	1968	1969	1970	1971 ^f	1967	1968	1969	1970	1971 ^f		
(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)		
3	3.3	3.1	3.1	3.0	59	63	65	72	77	2.68	2.97	2.98	3.12	3.07 Belgique	1
9	5.5	5.0	4.6	4.5	118	123	122 ^a	118	123	27.60	30.13	28.96	26.80	25.85 France	2
0	4.1	4.1	3.8	3.9	93	83	95 ^a	104	117	25.22	23.78	26.40	27.64	28.82 République Féd. d'Allemagne	3
5	3.3	3.0	3.0	3.0	41	42	42	46	55	10.25	11.06	10.68	11.20	10.74 Italie	4
3	1.0	1.0	0.9	1.0	25	22	23	25	27	0.04	0.03	0.04	0.04	0.04 Luxembourg	5
3	4.0	4.0	3.9	3.9	70	71	79	84	91	4.17	4.46	4.81	4.91	4.93 Pays-Bas	6
5	6.3	5.9	5.7	5.7	116	101 ^a	99	105	115	30.04	27.57	26.13	26.29	26.55 Royaume-Uni	7
2	4.7	4.5	4.2	4.2	89	85	88	92	99	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00 TOTAL U.E.O.	8
3.5	3.1	2.8	2.8	2.6	89	86	83	89	88	8.56	8.78	8.30	8.54	7.82 Canada	9
3.1	3.3	3.0	2.8	2.9	67	71 ^a	72	75	82	1.54	1.70	1.66	1.65	1.66 Danemark	10
5.1	5.7	5.9	5.9	6.0	36	42	48	53	60	1.48	1.81	2.02	2.12	2.20 Grèce	11
3.9	4.0	4.0	3.9	3.8	78	84	91	100	107	1.38	1.59	1.66	1.74	1.72 Norvège	12
7.8	7.9	7.2	7.5	6.7	35	39	39	45	45	1.57	1.83	1.77	1.95	1.82 Portugal	13
5.4	5.5	5.2	5.4	5.4	16	17	17	16 ^a	15	2.41	2.82	2.83	2.59	2.22 Turquie	14
0.2	10.1	9.4	8.6	7.8	380	402	402	380	376	355.60	397.67	385.09	348.84	319.10 Etats-Unis	15
9.5	9.4	8.8	8.1	7.3	284	300	299	284	280	372.54	416.21	403.33	367.43	336.54	. TOTAL NON U.E.O.	16
8.1	8.0	7.4	6.7	6.2	194	201	202	196	198	472.54	516.20	503.33	467.43	436.54	.. TOTAL O.T.A.N.	17

e = Estimation provisoire

f = Prévision

PNB (c.f.) : Produit national brut au coût des facteurs, prix courants. (Le point, et non la virgule, est utilisé dans ce tableau pour indiquer les décimales.)

a = Chiffres affectés par les modifications de taux de change.

Source : Dépenses de défense : définition O.T.A.N., communiqué de presse M/DPC/2 (71) 17.

Notes : Le PNB et les dépenses de défense sont calculés en monnaies nationales et convertis en dollars aux taux officiels qui ne représentent pas toujours la valeur réelle de ces monnaies. Les chiffres cités aux colonnes 1 à 10 et 21 à 30 ne sont donc pas toujours comparables pour les divers pays, alors que les chiffres relatifs aux dépenses de défense en % du PNB, cités aux colonnes 16 à 20 n'impliquent pas de conversion des monnaies.

Les taux de change suivants ont été adoptés :

\$ US per unit - \$ EU par unité	Unités per \$ US - Unités par \$ EU	Pays
0.0200	50.00	Belgique et Luxembourg
0.925	1.08108	Canada
0.144778	6.90714	Danemark jusqu'en 1967
0.133333	7.50	depuis 1968
0.20255	4.93706	France jusqu'au 9 août 1969
0.180044	5.55419	à partir du 10 août 1969
0.25	4.00	R.F.A. jusqu'au 25 octobre 1969
0.273224	3.66	à partir du 26 octobre 1969
0.0333333	30.00	Grèce
1.600	0.625	Italie
0.276243	3.62	Pays-Bas
0.1400	7.14286	Norvège
0.0347826	28.75	Portugal
0.111111	9.00	Turquie jusqu'en août 1970
0.666667	15.00	depuis août 1970
2.8	0.357143	Royaume-Uni jusqu'en 1967
2.4	0.416667	depuis 1968

B. MANPOWER CONTRIBUTION

	Country	Period of Compulsory Military Service — Months —	Total in Armed Forces (thousands)
		Durée du service militaire actif obligatoire — Mois —	Nombre total dans les forces armées (en milliers)
		1970	1970
		(1)	(2)
1	Belgium	12	97
2	France	12	502
3	Germany	18	467
4	Italy	15 ^a	414 ^a
5	Luxembourg	nil	0.55
6	Netherlands	16-18 ^a	117
7	United Kingdom	nil	381 ^e
8	TOTAL WEU		2,033
9	Canada	nil	85
10	Denmark	12	41
11	Greece	24	159
12	Norway	12-15	36
13	Portugal	18-45 ⁴	218
14	Turkey	20	509
15	United States	24 ¹	2,699
16	TOTAL NON-WEU		3,747
17	TOTAL NATO		5,780

1. Selective.
2. Navy 24.
3. Air force 18-21; navy 18-21.
4. Navy 48; air force 36.
5. Excluding carabinieri.
6. Including forces enlisted outside Britain.

Sources: Numbers in armed forces and period of military service: Institute for Strategic Studies "The Military Balance, 1971-72".

Labour Force: OECD Labour Force Statistics, 1959-70, total employment.

e - Estimate.

B. EFFORT EN EFFECTIFS

Total employment Population active occupée (millions)	Total in Armed Forces as % of total employment Nombre total dans les forces armées en % de la population active occupée	Pays	
1969	1970		
(8)	(4)		
3.84	2.5 Belgique	1
20.97	2.4 France	2
27.20	1.7 Allemagne	3
19.16	2.2 Italie	4
0.14	0.39 Luxembourg	5
4.68	2.5 Pays-Bas	6
25.08	1.5 Royaume-Uni	7
101.07	2.0 TOTAL U.E.O.	8
7.97	1.1 Canada	9
2.74	1.5 Danemark	10
3.72 e	4.3 Grèce	11
1.55	2.3 Norvège	12
3.03	7.2 Portugal	13
14.14 e	3.6 Turquie	14
81.8	3.3 Etats-Unis	15
114.95	3.3 TOTAL NON U.E.O.	16
216.02	2.7 TOTAL O.T.A.N.	17

1. Sélectif.
2. Marine 24.
3. Armée de l'air 18-21 ; Marine 18-21.
4. Marine 48 ; Armée de l'air 36.
5. Les carabinieri non compris.
6. Y compris les engagés recrutés hors de Grande-Bretagne.

Sources : Effectifs des forces armées et durée du service militaire : Institute for Strategic Studies « L'équilibre militaire 1971-1972 ».

Main-d'œuvre : O.C.D.E. Statistiques de la population active 1959-70, population active occupée.

e Estimation.

APPENDIX VI

Communiqué issued after the Ministerial Meeting of the Eurogroup, Brussels**7th December 1971**

1. The Defence Ministers of the Eurogroup met at NATO Headquarters on 7th December 1971 under the Chairmanship of the United Kingdom Secretary of State for Defence.
2. Ministers reviewed progress with the billion-dollar European defence improvement programme established in December 1970, comprising an extra contribution to NATO common infrastructure, additional national force improvements, and a special intra-Alliance aid programme.
3. As regards the infrastructure element, they noted with satisfaction that, in accordance with their desire for specially accelerated progress, over two-thirds of the total programme of aircraft survival measures was already the subject of definite NATO programming or implementation action. They noted also that the planned amount of \$420 million was now fully covered by specific national pledges.
4. As regards the other EDIP elements, Ministers noted that action on all special national force improvements was going ahead on time, and that aircraft deliveries to implement the intra-Alliance aid element were well advanced.
5. EDIP is only a small part of the European contribution to the Alliance ; it is a special increment to the continuing efforts of all members, through their extensive normal defence programmes, to help remedy the known deficiencies in Alliance defence. In this context Ministers approved a summary statement (Annex) on current European force improvements. They welcomed the efforts being made and noted that in 1972, as in 1971, almost all member countries would be making significant increases in their defence budget provision. At current prices the total planned increase for 1972 is well over one billion dollars, without counting certain likely supplementary budget appropriations to meet further rises in costs. As a result, a substantial increase in Eurogroup defence effort is assured for 1972. Ministers reaffirmed the collective need to maintain such efforts so long as Warsaw Pact strength continued to grow, and to keep them closely geared to NATO's AD 70 follow-on work. They agreed to review progress together in 1972.
6. Ministers reviewed the development of various measures of practical co-operation. They welcomed the progress made, particularly in the field of training, where they gave instructions for additional joint courses to be implemented in 1972. They gave instructions for further work, and called for a report to be made at their next meeting.
7. Minister Schmidt (Germany) accepted the invitation of his colleagues to take the Chair at their meetings in 1972.

ANNEX

Eurogroup**AD 70: European force improvements**

1. As the AD 70 report underlined, NATO policy to ensure the security of its peoples rests on the twin pillars of defence and détente. Both are essential. NATO members are deeply committed to an active policy of negotiation to remove differences and to strengthen peace, but they cannot responsibly discount present realities purely on the basis of future hopes. They must take full account of developments in the military capabilities of the Warsaw Pact.

ANNEXE VI

Communiqué publié à l'issue de la réunion ministérielle de l'Eurogroupe à Bruxelles

7 décembre 1971

1. Les ministres de la défense des pays de l'Eurogroupe se sont réunis au siège de l'O.T.A.N. le 7 décembre 1971 sous la présidence du secrétaire d'Etat à la défense du Royaume-Uni.

2. Les ministres ont passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme européen d'amélioration de la défense, d'un montant d'un milliard de dollars, dont les bases avaient été jetées en décembre 1970 et qui prévoit une contribution supplémentaire au programme d'infrastructure commune de l'O.T.A.N., des améliorations supplémentaires des forces nationales et un programme d'aide spéciale entre pays membres de l'Alliance.

3. En ce qui concerne l'infrastructure, ils ont noté avec satisfaction que, répondant à leur désir de voir hâter spécialement la mise en œuvre de leurs projets, l'O.T.A.N. s'était déjà attachée à inscrire au programme ou à mettre en exécution plus des deux tiers des mesures destinées à assurer la survie des avions (ASM). Ils ont également noté que le montant prévu de 420 millions de dollars est maintenant pleinement couvert par des engagements nationaux spécifiques.

4. Quant aux autres éléments du programme européen d'amélioration de la défense, les ministres ont noté que toutes les activités concernant les améliorations spéciales des forces nationales se poursuivaient selon le calendrier prévu, et que les livraisons d'avions visant à mettre en œuvre l'élément du programme relatif à l'aide entre pays membres de l'Alliance avaient progressé de manière satisfaisante.

5. Le programme européen d'amélioration de la défense ne représente qu'une faible partie de la contribution européenne à l'Alliance ; il constitue un additif spécial aux efforts constamment déployés par tous les pays membres pour pallier les déficiences connues de la défense de l'Alliance, au moyen des grands programmes de défense qu'ils appliquent normalement. Dans ce contexte, les ministres ont approuvé une déclaration succincte (Annexe) sur les améliorations actuelles des forces européennes. Ils se sont félicités des efforts accomplis, et ont noté qu'en 1972, comme en 1971, presque tous les pays membres relèveront de manière appréciable leurs budgets de

défense. Aux prix courants, l'augmentation totale prévue pour 1972 est nettement supérieure à un milliard de dollars, sans compter les crédits supplémentaires qui seront probablement ouverts pour faire face à de nouvelles hausses de prix. Il s'ensuit qu'un accroissement substantiel de l'effort de défense des pays de l'Eurogroupe est assuré pour 1972. Les ministres ont réaffirmé qu'il était nécessaire de maintenir ces efforts communs aussi longtemps que le Pacte de Varsovie continuerait à renforcer sa puissance et de les adapter étroitement aux travaux effectués pour donner suite à l'Etude AD 70 de l'O.T.A.N. Ils sont convenus de se réunir à nouveau en 1972 pour passer en revue les progrès accomplis.

6. Les ministres ont examiné l'évolution des diverses mesures pratiques de coopération. Ils se sont félicités des progrès accomplis, particulièrement dans le domaine de l'instruction, et ils ont donné des directives pour que des cours communs complémentaires soient créés en 1972. Ils ont également donné des instructions au sujet des futurs travaux à accomplir et ont demandé qu'un rapport leur soit soumis à leur prochaine réunion.

7. M. Schmidt, Ministre de la défense de l'Allemagne, a accepté l'invitation de ses collègues à présider leurs réunions en 1972.

ANNEXE

Eurogroupe**Etude AD 70: Amélioration des forces européennes**

1. Comme le souligne le rapport sur l'étude AD 70, la politique de l'Alliance visant à garantir la sécurité de ses peuples repose sur deux piliers — la défense et la détente — qui sont tous deux essentiels. Les pays membres de l'Alliance sont profondément engagés dans une politique active de négociations en vue d'aplanir les divergences et de renforcer la paix, mais ils ne peuvent en conscience faire peu de cas des réalités présentes, simplement en raison de leurs espoirs futurs. Ils doivent tenir pleinement compte de l'évolution des possibilités militaires du Pacte de Varsovie.

2. In practice, the NATO Alliance is confronted by Warsaw Pact forces whose power is being continuously augmented on a very large scale. In face of this growing military capability the Alliance forces constitute a defensive shield, though they are by no means equal to the Warsaw Pact's in conventional strength. Within the Alliance, the European members rightly provide forces which amount quantitatively to the great bulk of NATO's conventional strength in the European theatre. The United States forces deployed in the theatre, even though they are a minority in purely numerical terms, remain nevertheless of crucial importance. They are in general among the highest-quality elements available to the Alliance, and their capability is an indispensable part of the Alliance's ability to implement the strategy of forward defence and flexibility in response to aggression. They are moreover an earnest of the continuing United States determination to fulfil its rôle in the defence of the whole Alliance area, the security of which is indivisible. In particular, they represent a vital link with United States nuclear deterrent power. For all these reasons, United States forces in Europe cannot be replaced by European units. European members of the Alliance have therefore warmly welcomed the repeated undertaking of the United States Administration that United States force capability in the European theatre will not be reduced except in the context of mutual and balanced force reductions.

3. The Eurogroup members recognise that, in parallel, they have a special responsibility to maintain and improve — especially in quality — their own contribution to the common defence. Members have in recent years taken important steps to this end, as a part of the normal processes of modernising the structure and equipment of their forces. In addition, in December 1970 the ten members of the group announced, as a special extra effort on a collective basis, the billion-dollar European defence improvement programme. This is now being rapidly implemented.

4. At the same time, however, the major NATO study "Alliance defence in the seventies" identified important areas where much still remained to be done to maintain the Alliance's defensive

capability against the growing military power of the Warsaw Pact. For example the preponderant strength of Pact armoured forces and the added advantages that accrue from its more closely subordinated command arrangements and greater logistic integration are obvious causes for concern. As a result of this report the Eurogroup countries are, in common with the other participants in the integrated defence planning of the Alliance, engaged in re-examining and where necessary re-shaping their ongoing defence programmes.

5. In view of the above, members have thought it useful to set out in summary form a number of important measures which they will implement or initiate in 1971 and 1972. These programmes are in general already directly related to the priority areas identified in the AD 70 report. They will be paid for entirely by the Eurogroup countries, and will together constitute an important contribution to a more effective collective defence. Much more, however, remains to be done by individual and collective effort among all members of the Alliance before the Alliance defence posture can be regarded as fully satisfactory.

6. In the years 1971 and 1972 programmes will be implemented covering the provision of the following major items of modern equipment :

Army

- (a) over 1,100 main battle tanks ;
- (b) over 300 self-propelled heavy artillery pieces ;
- (c) approximately 700 medium-range anti-tank weapons ;
- (d) over 600 combat vehicles, armoured cars and armoured personnel carriers.

Navy

- (a) 2 guided-missile destroyers ;
- (b) 5 other destroyers and ocean escort frigates ;
- (c) 3 nuclear fleet submarines ;
- (d) 10 other submarines ;
- (e) 27 maritime patrol aircraft ;
- (f) 25 anti-submarine helicopters ;

2. En pratique, l'Alliance atlantique est confrontée par des forces du Pacte de Varsovie dont la puissance augmente constamment dans des proportions considérables. Face à ce potentiel militaire croissant, les forces de l'Alliance constituent un bouclier défensif, bien que la puissance de leurs forces classiques soit loin d'atteindre celle du Pacte de Varsovie. Au sein de l'Alliance, les membres européens fournissent à juste titre des forces qui représentent quantitativement la plus grande partie du potentiel classique de l'O.T.A.N. dans le théâtre européen. Bien qu'elles soient minoritaires en termes purement numériques, les forces des Etats-Unis déployées dans ce théâtre restent néanmoins d'une importance capitale. En général, du point de vue qualitatif, elles figurent parmi les meilleurs éléments dont dispose l'Alliance, et leur potentiel est un élément indispensable de son aptitude à mettre en effet la stratégie de la défense avancée et de la riposte graduée à une agression. En outre, elles sont un gage de la constante détermination des Etats-Unis de remplir leur rôle dans la défense de toute la zone de l'Alliance, dont la sécurité est une et indivisible. En particulier, elles représentent un lien vital avec la puissance de dissuasion nucléaire des Etats-Unis. Pour toutes ces raisons, les forces des Etats-Unis en Europe ne peuvent être remplacées par des unités européennes. Les membres européens de l'Alliance ont donc chaleureusement accueilli l'engagement pris à maintes reprises par l'administration américaine de ne pas réduire le potentiel de ses forces dans le théâtre européen, sauf dans le cadre de réductions de forces mutuelles et équilibrées.

3. Les pays membres de l'Eurogroup reconnaissent qu'il leur incombe spécialement, corrélativement, de maintenir et d'améliorer — sur tout qualitativement — leur propre contribution à la défense commune. Depuis quelques années, ils ont pris d'importantes mesures à cette fin, dans le cadre des processus normaux de modernisation de la structure et de l'équipement de leurs forces. En outre, les dix membres du groupe ont annoncé, en décembre 1970, qu'ils allaient entreprendre en commun un effort supplémentaire spécial, à savoir le programme européen d'amélioration de la défense d'un montant de 1 milliard de dollars. La mise en œuvre de ce programme progresse rapidement.

4. En même temps cependant, la grande étude de l'O.T.A.N. sur « les problèmes de défense de l'Alliance dans les années 1970 » définit des domaines importants où d'importantes mesures res-

tent à prendre pour maintenir le potentiel défensif de l'Alliance, face à la puissance militaire croissante du Pacte de Varsovie. Par exemple, la prépondérance des forces blindées du Pacte et les avantages supplémentaires dont il bénéficie, en raison de sa structure de commandement plus étroitement subordonnée et de sa plus forte intégration logistique sont d'évidentes causes de préoccupation. Ce rapport a amené les pays de l'Eurogroup à entreprendre, en conjugaison avec les autres pays participant au plan de défense intégré de l'Alliance, le réexamen et, le cas échéant, le remaniement de leurs programmes de défense actuels.

5. En conséquence, les pays membres de l'Eurogroup ont jugé qu'il était utile d'exposer, de manière sommaire, un certain nombre d'importantes mesures qu'ils appliqueront ou qu'ils institueront en 1971 et 1972. Ces programmes sont en général directement liés aux domaines prioritaires identifiés dans le rapport sur l'étude AD 70. Entièrement financés par les pays de l'Eurogroup, ils constitueront, dans leur ensemble, une importante contribution à l'amélioration de la défense collective. Cependant, tous les pays membres de l'Alliance devront déployer d'importants efforts, sur les plans individuel et collectif, avant que l'on puisse considérer la position de défense de l'Alliance comme étant entièrement satisfaisante.

6. Au cours des années 1971 et 1972, les pays appliqueront des programmes qui assureront la fourniture des matériels modernes d'importance majeure énumérés ci-après :

Forces terrestres

- (a) plus de 1.100 chars de bataille ;
- (b) plus de 300 pièces d'artillerie lourde automotrices ;
- (c) environ 700 armes antichars de portée moyenne ;
- (d) plus de 600 véhicules de combat, de voitures blindées et de véhicules blindés de transport de personnel.

Forces navales

- (a) 2 destroyers lance-missiles guidés ;
- (b) 5 autres destroyers et frégates d'escorte océaniques ;
- (c) 3 sous-marins nucléaires d'escadre ;
- (d) 10 autres sous-marins ;
- (e) 27 avions de patrouille maritime ;
- (f) 25 hélicoptères anti-sous-marins ;

- (g) 8 tank landing craft ;
- (h) 4 guided-missile fast patrol boats.

Air force

- (a) approximately 400 modern combat aircraft ;
- (b) over 50 heavy tactical transport aircraft ;
- (c) approximately 200 troop-lift and reconnaissance helicopters ;
- (d) over 450 anti-aircraft guns.

7. Also in these years, in addition to the special programme to help forward the NATO aircraft shelter programme and the NATO integrated communications system, programmes will have been initiated, or firm procurement commitments undertaken, for the following further items :

Army

- (a) 600 main battle tanks ;
- (b) some 8,500 anti-tank weapons ;
- (c) over 3,500 combat vehicles, armoured cars and armoured personnel carriers.

Navy

- (a) 11 guided-missile destroyers ;
- (b) 17 other destroyers and ocean escort frigates ;
- (c) 3 nuclear fleet submarines of improved design ;
- (d) 22 other submarines ;
- (e) 18 maritime patrol aircraft ;
- (f) 44 anti-submarine helicopters ;
- (g) 45 guided-missile fast patrol boats ;
- (h) 6 tank landing craft.

Air force

- (a) approximately 500 modern combat aircraft ;
- (b) some 20 heavy tactical transport aircraft ;
- (c) over 130 heavy-lift helicopters ;
- (d) over 3,000 anti-aircraft guns.

8. The above lists are concerned with major equipment programmes lending themselves to broad aggregations. Many of the figures are only part of much larger programmes. That for tanks, for example, represents the current instalment of programmes involving the introduction of some 3,000 modern tanks since 1968. In the

course of their renewal, modernisation and improvement programmes member countries have also carried out or undertaken as firm commitments a wide range of measures not so easily quantified but equally valuable in improving the effectiveness of their armed forces. Thus in the armour field, in addition to the major tank re-equipment programmes that many members have recently completed, members have taken steps to improve their tank transportation and recovery systems and their bridging and barrier equipment. Extensive improvements are planned in tank fire control systems. Progress is being made by a number of countries towards improved levels for key items of war reserve stocks. A number of important additional base facilities have been provided and progress made in the planning of improved forward storage sites and supply depots. In the missile field several members are planning a joint improvement programme for Hawk and the introduction of a successor system to Honest John and Sergeant. A number of important improvements to radar installations and SAM systems are under way. At sea extensive projects exist to improve both the defensive and the offensive missile capability of allied naval forces, notably through the Exocet, Volcano and Penguin SSM programmes.

9. Force structures, and supporting facilities are being expanded and adjusted to provide for the efficient operation of the new equipment. In addition, although the efforts of member countries have properly been concentrated on the modernisation of existing forces, they have made a number of significant increases in the size of their forces. For example, two new armoured regiments and a second echelon armoured car regiment are being formed ; four infantry companies are to be expanded to battalion strength ; and a very significant increase is being made in the firepower of the brigade and divisional artillery of a number of units.

Source : NATO Latest, No. 25, 10th December 1971.

- (g) 8 bâtiments de débarquement de chars ;
- (h) 4 vedettes rapides lance-missiles.

Forces aériennes

- (a) environ 400 avions de combat modernes ;
- (b) plus de 50 avions lourds de transport tactique ;
- (c) environ 200 hélicoptères de transport de troupes et de reconnaissance ;
- (d) plus de 450 pièces antiaériennes.

7. Au cours de ces mêmes années, outre le programme spécial destiné à progresser dans l'exécution du programme O.T.A.N. de construction d'abris pour avions et du système de télécommunications intégré de l'O.T.A.N., des programmes auront été entamés, ou des engagements fermes d'achat contractés, concernant les autres matériels suivants :

Forces terrestres

- (a) 600 chars de bataille ;
- (b) environ 8.500 armes antichars ;
- (c) plus de 3.500 véhicules de combat, voitures blindées et véhicules blindés de transport de personnel.

Forces navales

- (a) 11 destroyers lance-missiles ;
- (b) 17 autres destroyers et frégates d'escorte océaniques ;
- (c) 3 sous-marins nucléaires d'escadre d'un concept perfectionné ;
- (d) 22 autres sous-marins ;
- (e) 18 avions de patrouille maritime ;
- (f) 44 hélicoptères anti-sous-marins ;
- (g) 45 vedettes rapides lance-missiles ;
- (h) 6 bâtiments de débarquement de chars.

Forces aériennes

- (a) environ 500 avions de combat modernes ;
- (b) environ 20 avions lourds de transport tactique ;
- (c) plus de 130 hélicoptères de transport lourd ;
- (d) plus de 3.000 pièces antiaériennes.

8. Ces listes sont limitées aux programmes relatifs aux matériels d'importance majeure qui se prêtent à être classés en grandes catégories. Plusieurs des chiffres cités ne correspondent qu'à certains éléments de programmes beaucoup plus vastes : celui qui concerne les chars, par exemple, représente la partie en cours de programme pré-

voyant la mise en service d'environ 3.000 chars modernes depuis 1968. Dans le cadre de leurs programmes de renouvellement, de modernisation et d'amélioration, les pays membres ont aussi terminé ou entrepris, à titre d'engagement ferme, une vaste gamme de mesures dont l'évaluation quantitative est moins aisée, mais qui sont également utiles pour améliorer l'efficacité de leurs forces armées. Ainsi, dans le domaine des blindés, outre les grands programmes de rééquipement des chars que de nombreux pays membres de l'Eurogroup ont récemment menés à bien, certains pays ont également pris des mesures pour améliorer leurs systèmes de transport et de récupération des chars ainsi que leur matériel de pontage et de barrage. D'importantes améliorations sont prévues dans les systèmes de conduite de tir des chars. L'amélioration des niveaux, pour les matériels clés des stocks de réserves de guerre, a marqué des progrès dans nombre de pays. Un certain nombre d'importantes installations de base supplémentaires ont été fournies et l'élaboration des plans relatifs aux emplacements de stockage et aux dépôts d'approvisionnement améliorés a progressé. Dans le domaine des missiles, plusieurs pays membres de l'Eurogroup envisagent un programme d'amélioration commun pour le Hawk et la mise en service d'un système qui succédera au Honest John et au Sergeant. Un certain nombre d'améliorations aux installations radar et aux systèmes de missiles sol-air (SAM) sont en cours. En mer, des projets importants existent pour améliorer à la fois le potentiel offensif et défensif de missiles des forces navales alliées, principalement dans le cadre des programmes de missiles surface-surface (SSM) Exocet, Volcano et Penguin.

9. Les structures des forces et les installations d'appui sont en voie de développement et d'adaptation pour assurer le fonctionnement efficace du matériel nouveau. En outre, bien que les pays membres aient à juste titre concentré leurs efforts sur la modernisation des forces existantes, ils ont aussi apporté un certain nombre d'augmentations appréciables à leurs forces, du point de vue quantitatif. Par exemple, deux nouveaux régiments blindés et un régiment de véhicules blindés du deuxième échelon sont en cours de formation ; quatre compagnies d'infanterie seront portées à l'effectif d'un bataillon et la puissance de feu de l'artillerie de brigade et de l'artillerie divisionnaire d'un certain nombre d'unités sera très sensiblement accrue.

Source : OTAN Actualités, n° 25 (Appendice I), 10 décembre 1971.

APPENDIX VII

***Final communiqué issued after the Ministerial Meeting of the
North Atlantic Council, Brussels******10th December 1971***

1. The North Atlantic Council met in Ministerial Session in Brussels on 9th and 10th December 1971. Foreign and Defence Ministers were present.
2. Ministers stressed that their governments would continue to pursue their long-standing objectives of achieving, through a genuine relaxation of tensions, a just and lasting peace and stability in Europe. They recalled that since the creation of the Alliance over twenty years ago the treaty area has been free of armed conflict and that under existing international conditions the North Atlantic Treaty remains indispensable for the security of member States.
3. Ministers examined the international situation and expressed their deep concern over the tragic events in Southern Asia. It is their fervent hope that hostilities between India and Pakistan will give way to an early and peaceful solution of all aspects of the conflict.
4. Turning to developments in and around Europe, including the Mediterranean, Ministers reviewed the status of the various initiatives undertaken or supported by the allies and assessed the results of the numerous bilateral contacts between the allies and other European States.
5. Ministers noted the effects which continuing difficulties in trade and monetary policy could have, among other things, on the state of the Alliance. They were encouraged by the various efforts under way in other fora to remedy these difficulties in the economic sphere. The Ministers decided to keep this matter under continuing review.
6. Ministers took note with satisfaction of the signature, on 3rd September 1971, of the quadripartite agreement on Berlin. They also noted that the German arrangements to implement and supplement the quadripartite agreement now appear to be nearing completion, and that, once these arrangements have been concluded, the Governments of France, the United Kingdom and the United States would be prepared to sign forthwith the final quadripartite protocol which would bring the complete Berlin agreement into effect. Ministers expressed the hope that this would soon be achieved.
7. Ministers viewed this emerging agreement as an important and encouraging development. Once completed and in effect, the agreement should bring about practical improvements, while maintaining the quadripartite status of Berlin and the rights and responsibilities of France, the United Kingdom, the United States and the Soviet Union with regard to Berlin and Germany as a whole. Specifically, Ministers noted that movement of civilian persons and goods between the Federal Republic of Germany and the western sectors of Berlin will then be unimpeded, and that the residents of the western sectors will be able to visit East Berlin and the GDR. Ministers also welcomed the assurance in the quadripartite agreement that the ties between the Federal Republic of Germany and the western sectors of Berlin will be maintained and developed.
8. Ministers considered that achievement of the Berlin agreement would also demonstrate that, with a constructive attitude on all sides, it should be possible to reach reasonable solutions between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic which take into account the special situation in Germany. Ministers took the view that this example would encourage progress on other problems in Europe.
9. Ministers recalled that at their meeting in Lisbon they declared their readiness to undertake multilateral conversations intended to lead to a conference on security and co-operation in Europe as soon as the negotiations on Berlin had reached a successful conclusion. In the light of the encouraging developments referred to above they affirmed their readiness to initiate

ANNEXE VII

**Communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle
du Conseil de l'Atlantique nord à Bruxelles**

10 décembre 1971

1. Le Conseil de l'Atlantique nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles les 9 et 10 décembre 1971. Les ministres des affaires étrangères et des ministres de la défense participaient à cette réunion.

2. Les ministres ont marqué que leurs gouvernements s'efforceront comme par le passé de parvenir, grâce à une véritable réduction des tensions, à une paix juste et durable et à la stabilité en Europe. Ils ont rappelé que depuis la création de l'Alliance, il y a plus de vingt ans, la zone du traité a été exempte de conflits armés et que, dans les conditions internationales actuelles, le Traité de l'Atlantique nord demeure indispensable à la sécurité de ses membres.

3. Les ministres ont étudié la situation internationale et ont exprimé leur profonde préoccupation en présence des événements tragiques survenus en Asie du sud. Ils ont le ferme espoir que les hostilités entre l'Inde et le Pakistan feront place rapidement à une solution pacifique de tous les aspects du conflit.

4. Examinant l'évolution de la situation en Europe et dans les régions voisines, y compris la Méditerranée, les ministres ont analysé l'état d'avancement des diverses initiatives prises ou appuyées par les alliés et ont évalué les résultats des nombreux contacts bilatéraux établis entre les pays de l'Alliance et d'autres Etats européens.

5. Les ministres ont constaté les effets que la persistance des difficultés en matière commerciale et monétaire risque d'avoir, entre autres, sur la situation de l'Alliance. Ils ont été encouragés par les divers efforts entrepris dans d'autres enceintes pour remédier aux difficultés économiques actuelles. Les ministres ont décidé de maintenir cette question à l'étude.

6. Les ministres ont pris note avec satisfaction de la signature le 3 septembre 1971 de l'accord quadripartite sur Berlin. Ils ont aussi pris note que les arrangements inter-allemands destinés à appliquer et à compléter l'accord quadripartite paraissent maintenant sur le point d'être achevés et que, une fois que ces arrangements

auraient été conclus, les gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis seraient prêts à signer aussitôt le protocole quadripartite final qui mettrait en vigueur l'accord de Berlin dans son ensemble. Les ministres ont exprimé l'espoir que cela serait bientôt acquis.

7. Les ministres considèrent l'accord en voie d'achèvement comme un événement important et encourageant. Une fois qu'il sera terminé et qu'il sera entré en vigueur, l'accord devrait apporter des améliorations pratiques tout en maintenant le statut quadripartite de Berlin et les droits et responsabilités de la France, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'Union Soviétique en ce qui concerne Berlin et l'Allemagne dans son ensemble. En particulier, les ministres ont noté que la circulation des personnes et des marchandises civiles entre la République Fédérale d'Allemagne et les secteurs occidentaux de Berlin se déroulera alors sans entrave et que les résidents des secteurs occidentaux pourront visiter Berlin-est et la République Démocratique Allemande. Les ministres ont aussi noté avec satisfaction l'assurance incluse dans l'accord quadripartite que les liens entre la République Fédérale d'Allemagne et les secteurs occidentaux de Berlin seront maintenus et développés.

8. Les ministres ont estimé que la conclusion de l'accord de Berlin démontrerait également que, au prix d'une attitude constructive de la part de toutes les parties, il devrait être possible de parvenir entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande à des solutions raisonnables qui tiennent compte de la situation particulière existant en Allemagne. Les ministres ont estimé que cet exemple encouragerait des progrès concernant d'autres problèmes en Europe.

9. Les ministres ont rappelé qu'à l'issue de leur session de Lisbonne, ils s'étaient déclarés prêts à entreprendre des conversations multilatérales visant à mener à une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe dès que les négociations de Berlin auraient pu aboutir à une heureuse conclusion. Compte tenu des développements encourageants mentionnés plus haut, ils

such conversations on this basis as soon as possible.

10. In this perspective, they propose to intensify their preparations and their bilateral contacts with other interested parties.

11. Ministers also took note of the invitation of the Finnish Government to the effect that heads of mission of the countries concerned accredited in Helsinki should undertake multilateral conversations. They stated that their governments appreciated this initiative and that they will keep in touch with the Finnish Government in order to consult on this matter.

12. Ministers considered that a conference on security and co-operation in Europe should not serve to perpetuate the postwar division of Europe but rather should contribute to reconciliation and co-operation between the participating States by initiating a process of reducing the barriers that still exist. Therefore, Ministers reaffirmed that the conference should address in a concrete manner the underlying causes of tension in Europe and the basic principles which should govern relations among States irrespective of political and social systems.

13. Ministers took note of the report of the the Council in Permanent Session concerning a conference on security and co-operation in Europe. This report examined four areas of discussion at such a conference : (a) questions of security, including principles governing relations between States and certain military aspects of security ; (b) freer movement of people, information and ideas, and cultural relations ; (c) co-operation in the fields of economics, applied science and technology, and pure science ; and (d) co-operation to improve the human environment. Ministers requested the Council in Permanent Session to continue these studies with a view to facilitating a constructive discussion of these subjects at the negotiations.

14. Ministers representing countries which participate in the NATO integrated defence programme reaffirmed their longstanding belief that a mutual and balanced reduction of forces in Central Europe which preserves the legitimate security interests of all concerned would maintain security and enhance stability in Europe, make an important contribution to the easing of tension and improve East-West relations generally.

15. These Ministers reviewed the developments with respect to mutual and balanced force reductions since their last meeting in Lisbon. They reaffirmed the decisions taken at the meeting of Deputy Foreign Ministers and high officials on 5th and 6th October 1971 to propose exploratory talks with the Soviet Government and other interested governments and to charge Mr. Brosio with this mission on the basis of a substantive mandate. They expressed their thanks to Mr. Brosio for accepting.

16. These Ministers noted with regret that the Soviet Government has so far failed to respond to the allied initiative in this important area of East-West relations in which that government had earlier expressed an interest. Noting statements by Soviet leaders to the effect that they hoped East-West talks on force reductions in Europe would begin as soon as possible, these Ministers hope that Mr. Brosio will soon be able to go to Moscow. The interested allied governments continue to believe that prior explorations of this question are essential in preparation for eventual multilateral negotiations.

17. These Ministers emphasised the importance they attach to measures which would reduce the dangers of military confrontation and thus enhance security in Europe. They noted that a conference on security and co-operation in Europe should deal with these aspects in a suitable manner.

18. Ministers noted a report on further studies conducted within NATO on mutual and balanced force reductions since the Lisbon meeting. They instructed the Permanent Representatives to continue this work.

19. Ministers welcomed the fact that the negotiations between the United States and USSR on strategic arms limitations have resulted in concrete agreements to reduce the risk of accidental nuclear war and to improve communication arrangements between the two governments. Satisfaction was expressed for the close Alliance consultation which has been conducted throughout the course of the strategic arms

ont affirmé qu'ils étaient prêts à engager de telles conversations sur cette base le plus tôt possible.

10. Dans cette perspective, ils se proposent d'intensifier leurs préparatifs et leurs contacts bilatéraux avec les autres parties intéressées.

11. Les ministres ont pris note de l'invitation du gouvernement de la Finlande tendant à ce que les chefs de mission accrédités à Helsinki des pays intéressés procèdent à des conversations multilatérales. Ils ont déclaré que leurs gouvernements sont favorables à cette initiative et qu'ils resteront en rapport avec le gouvernement finlandais en vue de se consulter avec lui à ce sujet.

12. Les ministres ont estimé qu'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ne devrait pas servir à perpétuer la division de l'Europe d'après-guerre, mais devrait au contraire contribuer à la réconciliation des Etats participants et à leur coopération grâce à une évolution tendant à supprimer progressivement les barrières qui existent encore. En conséquence, les ministres ont réaffirmé que la conférence devrait se consacrer de façon concrète aux causes fondamentales de la division en Europe et aux principes de base qui doivent régir les relations entre les Etats, quels que soient les systèmes politiques et sociaux des pays intéressés.

13. Les ministres ont pris note du rapport du Conseil permanent relatif à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ce rapport a examiné quatre sujets de discussion pour cette conférence : (a) la sécurité, y compris les principes régissant les relations entre Etats et certains des aspects militaires de la sécurité ; (b) la libre circulation des personnes, des informations et des idées, et les relations culturelles ; (c) la coopération en matière d'économie, de sciences appliquées et de technologie et de science pure ; (d) la coopération en vue d'améliorer le milieu humain. Les ministres ont demandé au Conseil permanent de poursuivre ces études en vue de faciliter des discussions constructives de ces questions lors des négociations.

14. Les ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. ont réaffirmé leur conviction de longue date qu'une réduction de forces mutuelle et équilibrée dans la région centrale de l'Europe qui sauvegarderait en matière de sécurité les intérêts légitimes de tous les Etats concernés maintiendrait la sécurité et renforcerait la stabilité en Europe en apportant une contribution impor-

tante à la réduction des tensions et à l'amélioration de l'ensemble des relations entre l'Est et l'Ouest.

15. Ces ministres ont examiné l'évolution de la situation en ce qui concerne les réductions de forces mutuelles et équilibrées depuis leur dernière session à Lisbonne. Ils ont réaffirmé leur approbation des décisions prises les 5 et 6 octobre 1971 à la réunion des suppléants des ministres des affaires étrangères et de hauts fonctionnaires qui ont prévu des conversations exploratoires avec le gouvernement soviétique et les autres gouvernements intéressés et ont chargé M. Brosio de cette mission en lui donnant un mandat important. Ils se sont félicités de ce que M. Brosio ait accepté cette invitation.

16. Ces ministres ont constaté avec regret que le gouvernement soviétique s'est abstenu jusqu'ici de répondre à l'initiative alliée dans cet important domaine des relations Est-Ouest pour lequel il avait précédemment manifesté de l'intérêt. Relevant les déclarations par lesquelles les dirigeants soviétiques ont exprimé l'espoir de voir les conversations Est-Ouest sur des réductions de forces en Europe commencer le plus tôt possible, ces ministres espèrent que M. Brosio pourra se rendre prochainement à Moscou. Les gouvernements alliés intéressés continuent à penser que des explorations préalables sont indispensables à la préparation d'éventuelles négociations multilatérales sur cette question.

17. Ces ministres ont souligné l'importance qu'ils attachent aux mesures qui réduiraient les risques d'un affrontement militaire et renforceraient ainsi la sécurité en Europe. Ils ont noté qu'une future conférence sur la sécurité et la coopération en Europe devrait traiter de ces aspects de façon appropriée.

18. Les ministres ont pris note d'un rapport sur les nouvelles études effectuées au sein de l'O.T.A.N. depuis la session de Lisbonne concernant les réductions de forces mutuelles et équilibrées. Ils ont chargé les représentants permanents de poursuivre cette activité.

19. Les ministres ont favorablement accueilli le fait que les négociations menées entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sur la limitation des armes stratégiques ont abouti à des accords concrets visant à réduire le risque de guerre nucléaire accidentelle et à améliorer les communications entre les deux gouvernements. Ils ont également exprimé leur satisfaction des consultations étroites qui se tiennent au sein de l'Alliance durant

limitations talks. Ministers expressed the hope that these negotiations will soon lead to agreements which would curb the competition in strategic arms and strengthen international peace and security.

20. Ministers reaffirmed their determination to promote progress in disarmament and arms control and reviewed recent developments in these fields. They expressed satisfaction at the measures envisaged to prohibit the development, production and stockpiling of bacteriological (biological) and toxin weapons and their destruction. They hoped that all States will adopt similar measures. Ministers also expressed the hope that headway could be made towards reaching an agreement on the controlled prohibition of chemical weapons. Ministers representing countries which participate in the NATO integrated defence programme noted with interest the efforts being undertaken to find effective means for the verification of an eventual agreement on a comprehensive test ban.

21. Ministers took note of a report on the situation in the Mediterranean prepared on their instructions by the Council in Permanent Session. They reaffirmed their concern about the course of events in this area, while expressing their hope that a peaceful solution would be found in the Eastern Mediterranean. In the light of the conclusions of the report before them, they instructed the Council in Permanent Session to continue consultations on this subject and to follow the evolution of the various aspects of the situation in order to report thereon at their next meeting.

22. Ministers were pleased by the new achievements of the Committee on the Challenges of Modern Society (CCMS) in its studies, especially in the fields of air and water pollution, and by the initiation of a project on the application of modern technology to health care.

23. The spring Ministerial Meeting of the Council will be held in Bonn on 30th and 31st May, 1972.

24. Ministers requested the Foreign Minister of Belgium to transmit the text of the preceding paragraphs on their behalf through diplomatic

channels to all other interested parties, including neutral and non-aligned governments.

25. Ministers of the countries participating in NATO's integrated defence programme met as the Defence Planning Committee.

26. In the light of the considerations outlined in the preceding paragraphs, they emphasised that NATO's efforts to achieve sufficient defence capabilities and the striving for détente are not incompatible but complementary, and that sufficient and credible defence is a necessary corollary to realistic negotiations on security and co-operation in Europe. In the same context and as a fundamental principle, these Ministers reaffirmed the well-known position of the Alliance that its overall military capability should not be reduced except as part of a pattern of mutual force reductions balanced in scope and timing.

27. These Ministers discussed mutual and balanced force reductions (MBFR) and reaffirmed their intent to continue their close involvement in the development of common allied positions.

28. They noted the growth of Soviet military efforts in recent years and the indications that the Soviet Union continues to strengthen both its strategic nuclear and its conventional forces, especially naval forces. They therefore agreed on the need for continued and systematic improvement of NATO's conventional forces and for the maintenance of adequate and modern tactical and strategic nuclear forces in order to ensure that the deterrent remains effective at all levels, and in order to avoid weakening the basis of NATO's search for détente.

29. They discussed a follow-up report to the Alliance defence study for the seventies (the AD 70 study). They welcomed the progress being made by members in improving Alliance defences. In particular they noted with satisfaction the further specific and important efforts announced on 7th December by those European member countries which participated in the European defence improvement programme, and recognised the emphasis which these European member countries are placing on modernising the equipment of their forces, land, sea and air, along AD 70 lines. They also welcomed the substantial

les conversations sur la limitation des armements stratégiques. Les ministres ont exprimé l'espoir que ces négociations aboutiront prochainement à des accords qui mettront un frein à la course aux armements stratégiques et renforceront la paix et la sécurité internationales.

20. Les ministres se sont de nouveau déclaré résolus à favoriser des progrès en matière de désarmement et de contrôle des armements et ils ont analysé l'évolution récente de la situation dans ces domaines. Ils ont exprimé leur satisfaction pour les mesures envisagées en vue de l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et des toxines et de leur destruction. Ils ont déclaré qu'ils espéraient voir tous les Etats adopter de pareilles mesures. Les ministres ont également formé le vœu que des progrès puissent être accomplis en vue d'un accord sur l'interdiction contrôlée des armes chimiques. Les ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. ont noté avec intérêt les efforts accomplis pour trouver les moyens efficaces de vérifier le respect d'éventuels accords sur une interdiction totale des essais nucléaires.

21. Les ministres ont pris note d'un rapport sur la situation en Méditerranée préparé par le Conseil permanent, conformément à leurs instructions. Ils ont réaffirmé leurs préoccupations devant le cours des événements dans cette région tout en exprimant l'espoir de voir s'instaurer un règlement pacifique en Méditerranée orientale. Compte tenu des conclusions présentées dans le rapport qui leur avait été soumis, ils ont prié le Conseil permanent de continuer ses consultations à ce sujet et de suivre l'évolution dans la zone en question des divers aspects de la situation afin de leur présenter un rapport sur la question lors de leur prochaine réunion.

22. Les ministres ont noté avec satisfaction les nouveaux résultats obtenus par le Comité sur les défis de la société moderne (CDSM) dans ses études, notamment celles ayant trait à la pollution de l'air et de l'eau, et par la mise en œuvre d'un programme sur l'application de la technologie moderne aux soins médicaux.

23. La prochaine session ministérielle de printemps du Conseil se tiendra à Bonn, les 30 et 31 mai 1972.

24. Les ministres ont demandé au ministre des affaires étrangères de Belgique de transmettre le texte des paragraphes précédents en leur nom

par la voie diplomatique, à toutes les autres parties intéressées, y compris les gouvernements neutres et non alignés.

25. Les ministres des pays participant au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. se sont réunis en Comité des plans de défense.

26. Compte tenu des considérations exposées dans les paragraphes précédents, ils ont souligné que les efforts déployés par l'O.T.A.N. pour se doter d'une capacité de défense suffisante et la recherche de la détente ne sont pas incompatibles mais complémentaires et qu'une défense suffisante et crédible est le corollaire indispensable de négociations réalistes sur la sécurité et la coopération en Europe. Dans le même ordre d'idées, les ministres ont réaffirmé la position de principe bien connue de l'Alliance, à savoir que son potentiel militaire global ne devrait pas être réduit, sauf dans le cadre de réductions mutuelles de forces, équilibrées en importance et dans le temps.

27. Ces ministres ont discuté des réductions mutuelles et équilibrées de forces et ont affirmé à nouveau leur intérêt à rester étroitement associés à l'élaboration de positions communes au sein de l'Alliance.

28. Ils ont constaté que l'Union Soviétique a accru ses efforts militaires au cours des dernières années et qu'apparemment, elle continue à renforcer ses forces nucléaires stratégiques et ses forces classiques, plus spécialement dans le domaine naval. Ils ont donc estimé qu'il était nécessaire de poursuivre systématiquement l'amélioration des forces classiques de l'O.T.A.N. et de maintenir des forces nucléaires suffisantes et modernes, aussi bien tactiques que stratégiques, pour continuer à assurer à tous les niveaux l'efficacité de la dissuasion et pour éviter d'affaiblir la position de l'O.T.A.N. dans sa recherche de la détente.

29. Ils ont examiné un rapport sur les suites données à l'étude des problèmes de défense de l'Alliance pour les années 1970 (Etude AD 70). Ils se sont félicités des progrès réalisés par les pays membres dans leur effort pour améliorer les dispositifs de défense de l'Alliance. Ils ont marqué leur satisfaction des nouveaux et importants efforts signalés le 7 décembre par les pays membres européens participant au programme européen d'amélioration de la défense, et ils ont constaté que ces pays s'attachent maintenant à moderniser leurs forces terrestres, navales et aériennes dans le sens indiqué par l'AD 70. Les

improvements to their conventional forces planned by the United States, and they noted with satisfaction the enhanced United States contribution to NATO's strategic deterrent which will result from the deployment of the Poseidon weapon system. They heard with appreciation the reaffirmation by the United States Secretary of Defence that, given a similar approach by the other allies, the United States would maintain and improve their own forces in Europe and would not reduce them except in the context of reciprocal East-West action.

30. They endorsed the priority areas which were proposed to them for the further implementation of the AD 70 recommendations. Within these areas they identified for early action certain fields such as additional anti-tank weapons and modern tanks ; advanced electronic equipment for certain combat aircraft ; improved all-weather strike, attack and reconnaissance air forces ; improved air defence and aircraft protection ; better maritime surveillance and anti-submarine forces ; more maritime patrol aircraft and seaborne missile systems ; the replacement of over-age ships ; the strengthening and modernisation of local and reinforcement forces on the northern and south-eastern flanks ; and larger ammunition stocks for land and air forces.

31. They recognised the global nature of the Soviet maritime capability, and in particular the deployments and activities of the Soviet fleets in the Atlantic and in the Mediterranean. In their discussion they reaffirmed the need for appropriate allied measures, and reviewed progress.

32. They noted the force commitments undertaken by member nations for the year 1972 and they adopted a five-year NATO force plan for the period 1972-76, including many AD 70 implementation measures.

33. They concluded that the aim within NATO should be to allocate to defence purposes, where this is within the economic capability of countries, a stable and possibly larger proportion of their growing national wealth, in order to maintain an adequate deterrent and defensive capability.

34. The Defence Ministers comprising the Nuclear Defence Affairs Committee (Belgium, Canada, Denmark, Germany, Greece, Italy, the Netherlands, Norway, Portugal, Turkey, the United Kingdom and the United States) also convened to examine reports on the activity of the Nuclear Planning Group during the past year and on its projected work.

35. The next Ministerial Meeting of the Defence Planning Committee will be held in the spring of 1972.

Source : NATO press communiqué M2(71)18.

ministres se sont félicités également des améliorations substantielles prévues par les Etats-Unis en ce qui concerne leurs forces classiques et ils ont noté avec satisfaction l'accroissement de la contribution des Etats-Unis à la capacité de dissuasion stratégique de l'O.T.A.N., accroissement qui résultera du déploiement du système d'armes Poséidon. Ils ont également accueilli avec un vif intérêt une déclaration dans laquelle le secrétaire à la défense des Etats-Unis a réaffirmé que, si ses alliés adoptent une attitude analogue, son pays maintiendra et améliorera ses propres forces en Europe et ne les réduira pas, sauf dans le cadre d'une action Est-Ouest réciproque.

30. Ils ont approuvé le choix des domaines dans lesquels il leur était proposé de poursuivre en priorité la mise en œuvre des recommandations de l'Etude AD 70. A l'intérieur de ces domaines, ils ont désigné certains secteurs où il convient d'agir sans tarder, tels que l'augmentation du nombre d'armes antichars et de chars modernes, l'acquisition de matériels électroniques perfectionnés destinés à certains avions de combat, l'amélioration des unités aériennes tous temps de frappe nucléaire, d'attaque classique et de reconnaissance, l'amélioration des défenses aériennes et de la protection des avions, l'amélioration des forces de surveillance maritime et des forces anti-sous-marins, l'augmentation du nombre des avions patrouilleurs maritimes et des systèmes de missiles navals, le remplacement des bâtiments périmés, le renforcement et la modernisation des forces locales et des unités de renfort du flanc nord et du flanc sud-est, et enfin l'augmentation des stocks de munitions des forces terrestres et des forces aériennes.

31. Ils ont constaté que la puissance navale soviétique revêtait un caractère mondial et ils ont pris note, en particulier, des déploiements et de l'activité des escadres soviétiques dans l'Atlantique et en Méditerranée. Ils ont réaffirmé que les alliés devaient faire face à cette situation par des mesures appropriées et ils ont passé en revue les progrès réalisés à cet égard.

32. Ils ont pris note des engagements de forces souscrits par les pays membres pour l'année 1972 et ils ont adopté le plan de forces quinquennal de l'O.T.A.N. pour la période 1972-1976, qui comporte de nombreuses mesures résultant de l'Etude AD 70.

33. Ils ont en définitive jugé que l'objectif des pays de l'O.T.A.N. devrait être d'affecter à la défense, dans les limites de leurs possibilités économiques, une proportion stable, voire plus importante, de leurs ressources croissantes afin de maintenir une capacité adéquate de dissuasion et de défense.

34. Les ministres de la défense des pays représentés au Comité des questions de défense nucléaire (Belgique, Canada, Danemark, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Royaume-Uni et Etats-Unis) se sont également réunis pour examiner des rapports concernant l'activité du Groupe des plans nucléaires pendant l'année écoulée et ses travaux futurs.

35. La prochaine session ministérielle du Comité des plans de défense aura lieu au printemps 1972.

Source : Communiqué O.T.A.N. M2 (71) 18, 10 décembre 1971.

APPENDIX VIII

Declaration on peace, security and co-operation in Europe adopted at the meeting of the Political Consultative Committee of the Warsaw Pact countries, Prague***26th January 1972***

The People's Republic of Bulgaria, the Czechoslovak Socialist Republic, the German Democratic Republic, the Hungarian People's Republic, the Polish People's Republic, the Socialist Republic of Rumania and the Union of Soviet Socialist Republics, represented at the meeting of the Political Consultative Committee of the Warsaw Treaty member States held in Prague on 25th and 26th January 1972, have examined the course of recent events in Europe. They have analysed these events in the light of their steadfast goal of working to transform the European continent into an area of firm and lasting peace, into an area of fruitful co-operation among sovereign and equal States, into a factor making for stability and understanding throughout the world. Those taking part in the meeting have noted with satisfaction that further progress has been achieved in this direction.

The proposals of the socialist States for strengthening European security and convening an all-European conference with this aim in view are playing a most important rôle in rallying all the forces which stand for peace and co-operation in Europe. These proposals are contained in the Bucharest declaration of 1966, in the Budapest address of 1969, and the Berlin statement of 1970. These proposals of the member States of the Warsaw Treaty, and also further actions and initiatives undertaken by them, constitute a broad peace programme and are helping to create a new political climate in Europe.

Other European States are also making an important and increasing contribution to the common cause of European peace. The policies of some of them definitely put the interests of European peace first, and this has a favourable effect on the situation in Europe.

I

Those taking part in the meeting draw attention to the great positive significance of the contacts that have recently been increasing between

European States belonging to different social systems, and of the development of political relations between them, particularly in the form of consultations on questions of mutual interest. This promotes mutual understanding among European States with regard to their common long-term interests in the sphere of peace and co-operation.

As a result of the efforts and the constructive contribution of the member States taking part in the present meeting and also due to the efforts and constructive contribution of other States, relations of peaceful coexistence among European States are asserting themselves more and more. In this connection those taking part in the meeting note the importance of the principles of co-operation between the Union of Soviet Socialist Republics and France, which were adopted at the conclusion of the recent Soviet-French summit talks.

The easing of tension on the European continent is also being promoted by the expansion of economic, trade, scientific, technological, cultural and other relations among European States.

The relationships between European peoples are growing stronger and are acquiring a more diversified content. There is growing activity on the part of the public in Europe in the struggle for the further easing of tension and for peace and security in Europe.

The States represented at the meeting expressed satisfaction over the fact that the results achieved in the process of easing tension in Europe are being supported, when necessary, by appropriate documents, valid under international law.

The Political Consultative Committee assesses favourably the beginning of the ratification of the treaties between the Soviet Union and the Federal Republic of Germany and between the Polish People's Republic and the Federal Republic of Germany. The bringing of these treaties into force will serve the interests, not only of the actual parties to the treaties, but of all European States as well and will lead to the strengthening of the foundations of peace in Europe.

ANNEXE VIII

Déclaration sur la paix, la sécurité et la coopération en Europe adoptée lors de la réunion du Comité consultatif politique des Etats membres du Traité de Varsovie à Prague

26 janvier 1972

La République Populaire de Bulgarie, la République Populaire de Hongrie, la République Démocratique Allemande, la République Populaire de Pologne, la République Socialiste de Roumanie, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la République Socialiste de Tchécoslovaquie, représentées à Prague à la conférence du Comité consultatif politique des Etats membres du Traité de Varsovie, réunie le 25 et le 26 janvier 1972, ont examiné les événements qui se sont déroulés en Europe pendant la dernière période. Ils ont analysé ces événements du point de vue de leur objectif constant, la transformation du continent européen en une région de paix solide et durable, en une région de coopération fructueuse entre des Etats souverains et égaux, en un facteur de stabilité et de compréhension mutuelle dans le monde entier. Les participants à la conférence ont constaté avec satisfaction qu'un nouveau progrès avait été réalisé sur cette voie.

Les propositions des Etats socialistes sur la consolidation de la sécurité européenne et la convocation d'une conférence européenne contenues dans la Déclaration de Bucarest de 1966, dans l'Appel de Budapest de 1969 et dans la Déclaration de Berlin de 1970 jouent un rôle capital dans la cohésion de toutes les forces qui se prononcent pour la paix et la coopération en Europe. Ces propositions, de même que les initiatives et les mesures prises ensuite par les pays membres du Traité de Varsovie, constituent un large programme de paix et contribuent à créer en Europe un nouveau climat politique.

D'autres pays européens contribuent également de façon de plus en plus considérable à la cause commune de la paix en Europe. Dans la politique de certains d'entre eux, les intérêts de la paix en Europe sont nettement mis au premier plan, ce qui influe favorablement sur la conjoncture européenne.

I

Les participants à la conférence soulignent l'importance positive de l'intensification des contacts entre les Etats d'Europe à régimes so-

ciaux différents, qu'on observe ces derniers temps, du développement des relations politiques entre ces Etats surtout sous forme de consultations concernant des questions d'intérêt réciproque. Cela facilite la compréhension mutuelle entre les Etats d'Europe pour ce qui concerne leurs intérêts communs durables dans le domaine de la paix et de la coopération.

Des rapports de coexistence pacifique s'affirment de plus en plus entre les Etats d'Europe par suite des efforts et de la contribution constructive des Etats membres de la présente conférence, de même que des efforts et de la contribution constructive d'autres Etats. A ce propos, les participants à la conférence relèvent l'importance des principes de la coopération entre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la France énoncés à l'issue du dernier sommet soviéto-français.

L'extension des contacts économiques, commerciaux, scientifiques, techniques, culturels et autres entre les pays européens favorise également la détente sur le continent européen.

Les rapports entre les peuples européens se renforcent et leur contenu devient de plus en plus diversifié. L'activité de l'opinion publique européenne augmente dans la lutte pour l'approfondissement de la détente, pour la paix et la sécurité en Europe.

Les pays représentés à la conférence se déclarent satisfaits du fait que les résultats de la détente en Europe sont renforcés, en cas de nécessité, par des documents appropriés, reconnus par le droit international.

Le Comité consultatif politique apprécie positivement le début de la ratification des traités entre l'Union Soviétique et la République Fédérale d'Allemagne, entre la République Populaire de Pologne et la République Fédérale d'Allemagne. L'entrée en vigueur de ces traités sera conforme aux intérêts non seulement de ses participants directs, mais aussi de tous les pays européens, et favorisera la consolidation des fondements de la paix européenne.

The member States participating in the meeting have stressed the positive significance of the four-power agreement of 3rd September 1971 on questions relating to West Berlin, and of the agreements between the Governments of the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany and between the Government of the German Democratic Republic and the Senate of West Berlin.

The widening international recognition of the German Democratic Republic is a major factor in strengthening peace. Further progress in this direction, including the establishment of relations between the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany in accordance with the standards of international law, will be an important contribution to peace, security and co-operation.

The participants in the meeting are in favour of a decision without further delay on the question of admitting the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany to the United Nations Organisation.

Those taking part in the meeting point out with satisfaction that the Governments of the Czechoslovak Socialist Republic and the Federal Republic of Germany are conducting an exchange of views on the unsolved questions in the relations between the two countries and, above all, on the question of declaring the Munich agreement null and void from the very outset. They express support for the just demands of the Czechoslovak Socialist Republic and believe that the reaching of an agreement will help to improve the situation in Europe.

The implementation of these measures will further the rapid and radical elimination of the consequences of the lengthy period of distrust and tension from the relations of the Federal Republic of Germany with the socialist countries and will promote the complete normalisation of those relations and this, in turn, will promote an easing of tension on the European continent and the development of co-operation among all the European States.

The States taking part in the meeting of the Political Consultative Committee welcome the prospects for further positive changes in Europe. At the same time, they take into account the fact that there continue to operate in Europe forces which are interested in maintaining tension, in

setting some European States against others and in keeping opportunities for impelling the development of events on the European continent towards a sharpening of the situation. Those forces, as is shown by events, including the most recent events, cannot imagine a European policy free from blocs and are striving to intensify still more the arms race in Europe. The Warsaw Treaty member States cannot fail to draw definite conclusions from this with regard to their own security. But they are convinced that by now such a correlation of forces has taken shape in Europe that it is possible to overcome the opposition of those who are against the easing of tension, provided that efforts to strengthen peace are made jointly and consistently.

II

The States taking part in the meeting have expressed the conviction that it is particularly important and quite possible at the present stage to achieve collective, joint actions on the part of the European States in the direction of strengthening European security. In this connection, they declare themselves in favour of the speediest holding of an all-European conference on security and co-operation, in which all the European States and also the United States and Canada would take part on an equal footing.

At the all-European conference those taking part could work out practical measures for the further easing of tensions in Europe and lay the foundations for the construction of a system of European security.

Those taking part in the meeting are of the opinion that European security and co-operation require the creation of a system of commitments precluding any use or threat of force in the mutual relations among the States in Europe, a system of commitments guaranteeing all the countries protection from acts of aggression and promoting the well-being and prosperity of every people.

The States taking part in the meeting of the Political Consultative Committee declare themselves in favour of the universal recognition, and practical implementation in the political life of the European continent, of the following fundamental principles of European security and relations among European States :

Les Etats participant à la conférence ont souligné l'importance positive de l'accord quadripartite en date du 3 septembre 1971 sur les problèmes relatifs à Berlin-Ouest, ainsi que des accords entre les gouvernements de la République Démocratique Allemande et la République Fédérale d'Allemagne, entre le gouvernement de la R.D.A. et le sénat de Berlin-Ouest.

La reconnaissance internationale toujours plus large de la République Démocratique Allemande constitue un facteur très important de consolidation de la paix. Le progrès ultérieur dans ce domaine, y compris l'établissement des rapports entre la République Démocratique Allemande et la République Fédérale d'Allemagne conformément aux normes du droit international, contribueront pour beaucoup à la paix, à la sécurité et à la coopération.

Les participants à la conférence se prononcent pour la solution sans aucun ajournement de la question de l'admission de la R.D.A. et de la R.F.A. à l'Organisation des Nations Unies.

Les participants à la conférence constatent avec satisfaction que les gouvernements de la République Socialiste de Tchécoslovaquie et de la République Fédérale d'Allemagne procèdent à un échange d'opinions sur les problèmes qui n'ont pas encore été réglés dans les relations entre ces deux Etats, en tout premier lieu sur le fait de déclarer les Accords de Munich comme nuls et nonavenus dès le début. Ils expriment leur soutien aux revendications légitimes de la République Socialiste de Tchécoslovaquie et estiment que la réalisation d'un accord contribuera à l'amélioration de la situation en Europe.

La réalisation de ces mesures contribuera à l'élimination rapide et radicale, dans les relations entre la R.F.A. et les pays socialistes, des conséquences d'une longue période de défiance et de tension ; elle aboutira à la normalisation totale de ces rapports, ce qui à son tour contribuera à stimuler encore plus la détente sur le continent européen et à développer la coopération entre tous les Etats d'Europe.

Les Etats représentés à la conférence du Comité consultatif politique se félicitent des perspectives de nouveaux changements positifs en Europe. Dans le même temps, ils tiennent compte du fait qu'en Europe continuent d'agir aussi les forces qui ont intérêt à maintenir l'état

de tension, à opposer certains pays d'Europe à d'autres, à conserver des conditions permettant d'infléchir à nouveau les événements européens vers une aggravation de la tension. Les faits montrent que ces forces, même pendant la dernière période, n'arrivent pas à concevoir la politique européenne en dehors des blocs, qu'elles cherchent à renforcer la course aux armements sur le continent européen. Les Etats membres du Traité de Varsovie ne peuvent pas ne pas en tirer des conclusions relatives à leur sécurité. Ils sont néanmoins convaincus que la répartition des forces qui existe à l'heure actuelle en Europe permet de surmonter l'opposition des adversaires de la détente, à condition de mener une politique de consolidation de la paix avec cohésion et esprit de suite.

II

Les pays participant à la conférence se déclarent convaincus qu'à l'étape actuelle, les actions collectives conjointes des pays européens en vue de renforcer la sécurité européenne sont particulièrement importantes et sont complètement réalisables. Ils se prononcent donc en faveur de la convocation rapide d'une conférence européenne sur la sécurité et la coopération à laquelle participeraient à part entière tous les pays européens, ainsi que les Etats-Unis et le Canada.

La conférence européenne permettrait à ses participants d'élaborer des mesures pratiques en vue de la détente ultérieure en Europe et d'amorcer la mise au point du système de sécurité européenne.

Les participants à la conférence sont d'avis que la sécurité et la coopération en Europe réclament la création d'un système d'engagements excluant tout usage de la force ou la menace de la force dans les rapports réciproques entre Etats en Europe, garantissant à tous les pays une protection contre les actes d'agression et favorisant le bien-être et la prospérité de chaque peuple.

Les Etats parties de la conférence du Comité consultatif politique se prononcent en faveur de la reconnaissance générale et de la réalisation pratique dans la vie politique de l'Europe des principes fondamentaux suivants de la sécurité européenne et des relations entre les Etats d'Europe :

Inviolability of frontiers

The frontiers now existing between the European States, including the frontiers that took shape as a result of the second world war, are inviolable. Any attempt to violate these frontiers would threaten European peace. Therefore, the inviolability of the present frontiers and the territorial integrity of the European States must continue to be observed unswervingly and there must be no territorial claims by some States on others.

Renunciation of the use of force

Force or the threat of force must not be employed in the relations among European States. All questions in dispute must be solved by peaceful political means, through negotiations, in accordance with the fundamental principles of international law, so that the legitimate interests of the peoples and their peace and security are not placed in jeopardy.

Peaceful coexistence

States of two social systems — the socialist and capitalist systems — have taken shape in Europe in the process of historical development and exist at the present time. The existence of different systems must not be an insurmountable obstacle to the all-round development of relations among those States. Renouncing war as a means of pursuing their policy, the European States belonging to the different social systems can and must build their relations on the basis of agreement and co-operation in the interests of peace.

Foundations for good-neighbourly relations and co-operation in the interests of peace

Good-neighbourly relations among the European States must develop on the basis of the principles of independence and national sovereignty, equality, non-interference in internal affairs and mutual benefit. This approach must become the permanent policy in the relations among the European States and a permanent factor in the life of all the European peoples and must also lead to the development of good-neighbourly relations and mutual understanding among the States in the various parts of Europe. It is necessary to strive for a transformation of relations among the European States such as will make it

possible to overcome the division of the continent into military and political groupings.

Mutually beneficial relations among States

Diversified mutually beneficial relations among the European States in the economic, scientific, technical and cultural fields and in tourism and environmental control must be widely developed in conditions of peace. The development of these relations, in turn, by adding material content to the striving of the European peoples for peace, tranquillity and flourishing development, will consolidate the stability of the system of security and co-operation taking shape in Europe.

Disarmament

In the interests of strengthening world peace, the European States must promote in every possible way the solution of the problem of universal and complete disarmament, first of all nuclear disarmament, and the implementation of measures for the limitation and ending of the arms race.

Support for the United Nations

The goals of the European States in the international arena are in keeping with the articles of the United Nations Charter calling for the preservation of world peace and security and for the development of friendly relations and co-operation among States. The European States come out in support of the United Nations and for strengthening it in accordance with the provisions of the United Nations Charter.

In adopting these noble principles and goals as the foundation for relations among the States of Europe, the all-European conference will be taking a decision of great historical scope. This will mark the beginning of fruitful joint work capable of transforming Europe into a truly peaceful continent.

It would also be possible to agree at the all-European conference on specific lines for the further development of mutually beneficial relations by European States in all spheres, and for the elimination of all discrimination, inequality and artificial barriers. Their co-operation in the rational utilisation of the raw materials and the

Inviolabilité des frontières

Les frontières qui existent actuellement entre les Etats d'Europe, y compris celles qui se sont établies à la suite de la Seconde guerre mondiale, sont inviolables. Toute tentative de les violer mettrait en cause la paix en Europe. C'est pourquoi l'inviolabilité des frontières existantes, l'intégrité territoriale des Etats d'Europe doivent dans l'avenir aussi être respectées rigoureusement et les prétentions territoriales d'un Etat à l'égard d'un autre Etat doivent être totalement exclues.

Non-recours à la force

Dans leurs rapports, les Etats d'Europe ne doivent pas avoir recours à la force ni à la menace de son emploi. Tous les litiges qui surgissent entre eux doivent être réglés exclusivement par des moyens politiques pacifiques, par des pourparlers, conformément aux principes fondamentaux du droit international, de manière à ce que les intérêts légitimes, la paix et la sécurité des peuples ne soient pas mis en cause.

Coeexistence pacifique

Au cours du développement historique de l'Europe, les Etats de deux systèmes sociaux, le système socialiste et le système capitaliste, se sont créés et existent aujourd'hui. La différence entre ces systèmes ne doit pas devenir un obstacle insurmontable au développement multilatéral des rapports entre eux. En excluant la guerre de l'arsenal de leur politique, les Etats d'Europe appartenant à des systèmes sociaux différents peuvent et doivent bâtir leurs rapports sur l'entente et la coopération dans l'intérêt de la paix.

Principes fondamentaux des rapports de bon voisinage et de coopération dans l'intérêt de la paix

Les rapports de bon voisinage entre les Etats d'Europe doivent être fondés sur les principes de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de l'égalité en droit, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intérêt mutuel. Cette attitude doit devenir une constante politique dans les rapports entre les Etats d'Europe, un élément permanent de la vie de tous les peuples d'Europe ; elle doit également favoriser le développement des rapports de bon voisinage et de compréhension mutuelle entre les Etats des différentes parties de l'Europe. Il est indispensable de préconiser une transformation dans les rap-

ports entre les Etats d'Europe, qui permettrait de surmonter la division du continent en blocs militaires et politiques.

Rapports réciproquement avantageux entre les Etats

Dans les conditions de la paix, un large développement doit être donné aux multiples contacts réciproquement avantageux entre les Etats d'Europe dans les domaines économique, scientifique, technique, culturel, touristique, sur le plan de la protection de l'environnement. A son tour, le développement de ces rapports, en donnant un contenu matériel à l'aspiration des peuples européens à la paix, à leur désir de vivre dans le calme et la prospérité, affirmera la stabilité du système de sécurité et de coopération qui se forme en Europe.

Désarmement

Dans les intérêts de la consolidation de la paix mondiale, il appartient aux Etats d'Europe de contribuer, par tous les moyens, au règlement des problèmes du désarmement général et complet et, en tout premier lieu, du désarmement nucléaire, à la réalisation des mesures sur la limitation et l'arrêt de la course aux armements.

Soutien à l'O.N.U.

Les objectifs des Etats européens dans l'arène internationale correspondent aux dispositions de la Charte des Nations Unies : contribuer au maintien de la paix mondiale et de la sécurité, au développement des rapports d'amitié et de la coopération entre les Etats. Les Etats d'Europe se prononcent en faveur du soutien à l'Organisation des Nations Unies, pour sa consolidation, conformément aux dispositions de la Charte de l'O.N.U.

En plaçant ces principes et objectifs élevés à la base des rapports entre les Etats d'Europe, la conférence européenne prendra une décision d'une grande portée historique. Ceci posera les fondements d'un travail commun fructueux, capable de faire réellement de l'Europe un continent de paix.

Pendant la conférence européenne, il serait également possible de concerter en commun les grandes lignes du développement des contacts multiformes réciproquement avantageux entre les Etats d'Europe, de la liquidation de toute forme de discrimination, d'inégalité en droit ou de barrières artificielles. La coopération entre les

power resources of Europe, in increasing the potential of industry and improving the fertility of the land, and in utilising the achievements of the scientific and technological revolution will make it possible to multiply the opportunities for improving the well-being of the European peoples. Mutual enrichment in spiritual values and mutual acquaintance with each other's culture and art will assume still greater scope.

It would be desirable to set up, at the all-European conference, a permanent body of all the States taking part, with a view to ensuring that after the conference joint work could continue in order to reach agreement on further steps in this direction.

In the opinion of the member States of the Warsaw Treaty all these questions should provide the basis for the agenda of an all-European conference.

The States represented at the meeting of the Political Consultative Committee believe that an all-European conference can be convened in 1972 and they regard as a factor in favour of this the statements by a number of West European States to the effect that they take the same view.

Those taking part in the meeting of the Political Consultative Committee regard with understanding the reasoning of many States who favour the carrying out of necessary preparations for an all-European conference in order to promote its speediest convocation and its success. They believe that the Finnish Government's proposal that multilateral consultations should take place in Helsinki with the participation of all the interested European States and also of the United States and Canada should be carried out. The member States taking part in the meeting reiterate that they have decided to appoint delegates to take part, together with the representatives of other States, in multilateral consultations aimed at reaching agreement on questions related to the preparations for, and the organisa-

tion of, an all-European conference. They note that the proposal for multilateral consultations as a form of preparing for the all-European conference is now meeting with the agreement of all the States concerned, and call for multilateral consultations to be started within a very short time.

III

The member States of the Warsaw Treaty believe that the reaching of agreement on a reduction of armed forces and armaments in Europe would also correspond to the interests of strengthening European security. In this they proceed on the basis of the fact that the question of reducing armed forces and armaments in Europe, both foreign and national, should be solved in such a way as not to be to the detriment of the countries taking part in such a reduction. The examination and determining of ways towards the solution of this problem should not be the prerogative of the existing military and political alliances in Europe. Appropriate agreement could be reached on the way to conduct negotiations on this question.

**

The People's Republic of Bulgaria, the Czechoslovak Socialist Republic, the German Democratic Republic, the Hungarian People's Republic, the Polish People's Republic, the Socialist Republic of Rumania and the Union of Soviet Socialist Republics believe that historical development has brought Europe to an important juncture. In addition to fresh hope of lasting peace and security, the year 1972 can bring the peoples of Europe a real advance towards translating that hope into life. The supreme duty of all States is to help energetically in bringing this about.

Source : Soviet News, 1st February 1972.

Etats dans l'utilisation rationnelle des réserves minérales et énergétiques de l'Europe, dans l'élévation du potentiel industriel et l'amélioration de la fécondité des terres, dans l'application des acquis de la révolution scientifique et technique permettra de multiplier les possibilités du mieux-être pour les peuples d'Europe. Les échanges de valeurs spirituelles, la connaissance de la culture et de l'art d'autrui, prendront une envergure de plus en plus grande.

Il serait profitable de constituer pendant la conférence européenne un organisme permanent de tous les Etats intéressés participant à la conférence. Après la conférence, cet organisme poursuivrait le travail commun pour coordonner les autres mesures à prendre dans ce but.

De l'avis des Etats membres du Traité de Varsovie, toutes ces questions doivent occuper la première place dans l'ordre du jour de la conférence européenne.

Les Etats représentés à la conférence du Comité consultatif politique estiment que la conférence européenne peut être convoquée en 1972 et ils considèrent comme un facteur favorable les déclarations faites par plusieurs Etats d'Europe de l'Ouest qui s'en tiennent à ce même point de vue.

Les participants à la conférence du Comité consultatif politique comprennent les raisons qui poussent de nombreux Etats à se prononcer en faveur d'une préparation indispensable de la conférence européenne, en vue d'assurer sa tenue rapide et le succès de ses travaux. Ils estiment qu'il convient de réaliser la proposition du gouvernement finlandais sur l'organisation, à Helsinki, de consultations multilatérales avec la participation de tous les Etats européens intéressés, des Etats-Unis et du Canada. Les Etats participant à la conférence réaffirment qu'ils ont décidé de nommer des représentants qui, avec les représentants des autres Etats, participeront aux consultations multilatérales en vue de concerter les problèmes de la préparation et de l'organisation de la conférence européenne. Ils indiquent

que l'idée des consultations multilatérales, en tant que forme de préparation de la conférence européenne, est maintenant acceptée par tous les Etats intéressés et ils appellent à les commencer au plus tôt.

III

Les Etats membres du Traité de Varsovie estiment qu'un accord sur la réduction des forces armées et des armements en Europe contribuerait également à consolider la sécurité européenne. Ils se fondent sur le fait que le problème de la réduction en Europe des forces armées et des armements, tant étrangers que nationaux, doit être réglé de manière à ne pas porter préjudice aux pays qui participeront à cette réduction. L'examen et le choix des moyens permettant de régler ce problème ne doivent pas être la prérogative des blocs militaro-politiques qui existent en Europe. Une entente pourrait être réalisée sur les modalités des pourparlers relatifs à ce problème.

**

La République Populaire de Bulgarie, la République Populaire de Hongrie, la République Démocratique Allemande, la République Populaire de Pologne, la République Socialiste de Roumanie, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la République Socialiste de Tchécoslovaquie sont convaincues que le développement historique a placé l'Europe devant un jalon important. L'année 1972 peut non seulement apporter aux peuples d'Europe un nouvel espoir de paix durable et de sécurité, mais elle peut également les faire progresser réellement vers la réalisation de cet espoir. Il est du devoir suprême de tous les Etats d'y contribuer activement.

Source : Bureau soviétique d'information, Paris.

**Political activities of the Council
— Reply to the Seventeenth Annual Report**

REPORT¹

**submitted on behalf of the General Affairs Committee²
by Mr. Nederhorst, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on the political activities of the Council

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Nederhorst, Rapporteur

Introduction

Chapter I: Relations between the Council and the Assembly

Chapter II: Activities of the Council

A. Political consultations

1. East-West relations

2. Situation in the Mediterranean and the Middle East

3. India-Pakistan

4. Situation in South-East Asia

5. China

D. United Nations questions

E. Other questions

2. Protection of diplomats

3. Recognition of régimes established by coups d'état

4. Secretariat-General

Chapter V: Public Administration Committee

Chapter VI: Budgetary and administrative questions

Conclusions

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Kahn-Ackermann (Chairman); MM. Destremau, Gonella (Vice-Chairmen); MM. Amrehn (Substitute: *Draeger*), Bemporad, Bettiol, Blumenfeld (Substitute: *Lenze*), *Cravatte*, De Clercq, Lord Gladwyn, MM. Gordon Walker, Judd, Kurt Jung, Krieg, Lemaire, Leynen (Substitute: *Adriaensens*), Mammi, Nederhorst (Substitute: *Dankert*), Nessler, Pecoraro,

Peijnenburg (Substitute: *van der Sanden*), Péronnet, Portheine (Substitute: *Geelkerken*), de Préaumont, St. John-Stevas (Substitute: *Lord St. Helens*), *Scott-Hopkins*, *Siegler Schmidt*, Van Hoeylandt (Substitute: *Van Lent*).

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Les activités politiques du Conseil
— Réponse au Dix-septième rapport annuel**

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par M. Nederhorst, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur les activités politiques du Conseil

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Nederhorst, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Relations entre le Conseil et l'Assemblée

Chapitre II : Activités du Conseil

A. Consultations politiques

1. Relations entre l'Est et l'Ouest

2. Situation en Méditerranée et au Moyen-Orient

3. Inde-Pakistan

4. Situation en Asie du Sud-Est

5. Chine

D. Travaux des Nations Unies

E. Divers

2. Protection des diplomates

3. Reconnaissance des gouvernements portés au pouvoir par un coup d'Etat

4. Secrétariat général

Chapitre V : Comité de l'administration publique

Chapitre VI : Questions budgétaires et administratives

Conclusions

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. Kahn-Ackermann (président) ; MM. Destremau, Gonella (vice-présidents) ; MM. Amrehn (suppléant : Draeger), Bemporad, Bettiol, Blumenfeld (suppléant : Lenze), Cravatte, De Clercq, Lord Gladwyn, MM. Gordon Walker, Judd, Jung, Krieg, Lemaire, Leynen (suppléant : Adriaensens), Mammi, Nederhorst (suppléant : Dankert), Nessler, Pecoraro,

Peijnenburg (suppléant : van der Sanden), Péronnet Porthéine (suppléant : Geelkerken), de Préaumont St. John-Stevas (suppléant : Lord St. Helens), Scott-Hopkins, Sieglerschmidt, Van Hoeylandt (suppléant : Van Lent).

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the political activities of the Council

The Assembly,

Considering the Council's efforts to provide more information on many aspects of its activities ;

Recalling the value it attaches to Ministers attending its sessions ;

Considering that it is still the only European parliamentary body with defence responsibilities conferred on it by treaty ;

Considering therefore that it is a duty of the Council to keep it informed of all European defence matters and foreign policy affecting defence irrespective of the agenda of its own discussions ;

But regretting that the Council still does not provide the Assembly with an account of its discussions, particularly in respect of matters where unanimity was not obtained ;

Approving the seventeenth annual report of the Council,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Provide the Assembly with replies to its recommendations which take into account the results of consultations between Western European governments in the framework of other organisations ;
2. Ensure that its consultations lead to the adoption of joint positions on essential and urgent political problems whenever possible ;
3. Provide the Assembly with more details regarding its discussions, particularly in respect of matters on which unanimity was not obtained, and this at least during restricted meetings ;
4. In its annual report for 1972, set out its views on the rôle of WEU among the organisations of an enlarged Community Europe.

Projet de recommandation
sur les activités politiques du Conseil

L'Assemblée,

Considérant les efforts déployés par le Conseil pour améliorer son information sur de nombreux points de ses activités ;

Rappelant le prix qu'elle attache à la participation ministérielle à ses sessions ;

Considérant qu'elle demeure le seul organe parlementaire européen investi par un traité de compétences en matière de défense ;

Considérant que, de ce fait, le Conseil a pour mission de l'informer de l'ensemble des activités européennes en matière de défense et de politique étrangère touchant à la défense, quel que soit l'ordre du jour de ses propres délibérations ;

Regrettant, néanmoins, que le Conseil persiste à ne pas rendre compte à l'Assemblée de ses délibérations, notamment à propos des questions qui n'ont pu réunir l'unanimité ;

Approuvant le Dix-septième rapport annuel du Conseil,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De fournir à l'Assemblée des réponses à ses recommandations qui rendent compte des résultats des consultations entre gouvernements de l'Europe occidentale dans le cadre d'autres institutions ;
2. De veiller à ce que ses consultations aboutissent effectivement à l'adoption de positions communes sur les problèmes politiques essentiels et urgents, chaque fois que cela est possible ;
3. De rendre compte à l'Assemblée, de façon plus détaillée, de ses délibérations, en évoquant, notamment, les points à propos desquels l'unanimité n'a pu être réunie, au moins à l'occasion de réunions restreintes ;
4. De préciser, dans son rapport annuel pour 1972, comment il conçoit le rôle de l'U.E.O. parmi les organisations d'une Europe communautaire élargie.

Explanatory Memorandum*(submitted by Mr. Nederhorst, Rapporteur)***Introduction**

1. The seventeenth annual report of the Council covers the activities of WEU in 1971, a period which was free of the problems and difficulties experienced in previous years. The European scene was dominated by :

- (i) the pursuit and completion of negotiations with the United Kingdom and the three other applicant countries for accession to the European Economic Community ;
- (ii) the monetary crisis and the decision of the seven member governments to set up a European economic and monetary union as quickly as possible ;
- (iii) the new prospects offered by the decision of the EEC member countries and the applicant countries to organise a summit meeting in Paris in the autumn of 1972 ;
- (iv) improved relations between Western and Eastern European countries.

In short, all these major events took place outside WEU but helped to facilitate the Council's work.

2. In his reply to the sixteenth annual report, Mr. Cravatte, Rapporteur of the General Affairs Committee, stressed that events in 1970 had had repercussions for WEU which were difficult to assess. It is now possible to see more clearly just what these repercussions were.

3. The modified Brussels Treaty granted WEU competence in a number of fields. Subsequently, mainly due to the impossibility of starting negotiations for the United Kingdom's accession to the European Communities, the scope of its activities was extended, within the limits of its competence, to the field of economic co-operation between Britain and the Common Market. This

led to the introduction of an economic day following the political day at meetings of the Council of Ministers. In like manner, the WEU Assembly also devoted much of its work to the question of economic co-operation between the United Kingdom and the European Communities. It can now be considered that this period is over and WEU can revert to the activities stemming directly from the Brussels Treaty, i.e. matters concerning the defence of Western Europe which are outside the competence of the General Affairs Committee and foreign policy matters connected with defence, since it is quite obvious that there can be no common defence policy without agreement on the aims of foreign policy, which must therefore be concerted.

4. These matters were dealt with by the Council in 1971, just as they were to the forefront of the work of the Assembly's General Affairs Committee.

5. It may therefore be considered that, with the United Kingdom joining the European Communities, WEU will revert to its original tasks centred on defence and foreign policy matters.

6. However, your Rapporteur wishes to stress, as did Mr. Cravatte in respect of the annual report for 1970, that the Assembly obviously cannot for this reason terminate its own consideration of matters affecting the organisation of Western Europe nor must it allow the Council to remove these matters permanently from its agenda as long as its competence has not been clearly transferred to other bodies.

7. Your Rapporteur considers it essential that at the beginning of 1973, i.e. after the Paris summit conference, the WEU Council should explain, in the report on its activities in 1972, for instance, how it views the rôle of WEU among the organisations of an enlarged Community Europe.

Exposé des motifs

(présenté par M. Nederhorst, rapporteur)

Introduction

1. Le Dix-septième rapport annuel du Conseil fait état des activités de l'U.E.O. pendant l'année 1971 qui ne lui a pas apporté les problèmes et les difficultés qu'elle avait connus au cours des années précédentes. La scène européenne a été dominée :

- (i) par le développement et l'aboutissement des négociations avec le Royaume-Uni et les trois autres pays candidats en vue de leur adhésion à la Communauté Economique Européenne ;
- (ii) par la crise monétaire et l'adhésion des gouvernements des sept pays membres à l'idée de créer aussi rapidement que possible une union économique et monétaire européenne ;
- (iii) par l'ouverture de perspectives nouvelles en raison de la décision prise par les pays membres de la C.E.E. et les pays candidats d'organiser une réunion au sommet à Paris à l'automne de 1972 ;
- (iv) par l'amélioration des relations entre les pays de l'Europe de l'Ouest et ceux de l'Europe de l'Est.

Bref, tous les événements importants se sont situés en dehors de l'U.E.O., mais ils ont contribué à faciliter le travail du Conseil.

2. Dans sa réponse au Seizième rapport annuel, M. Cravatte, rapporteur pour la Commission des Affaires Générales, soulignait que les événements survenus en 1970 avaient eu pour l'U.E.O. des répercussions qui demeuraient difficiles à apprécier. L'on peut aujourd'hui apercevoir de façon plus claire ce qu'ont été ces conséquences.

3. Le Traité de Bruxelles modifié avait donné à l'U.E.O. un certain nombre de compétences. Par la suite, et en raison surtout de l'impossibilité à laquelle s'était heurtée l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, le champ de ses activités s'était, dans le cadre de ces compétences, étendu au domaine de la coopération écono-

mique entre l'Angleterre et le Marché commun, et cette extension s'était traduite par la création de la journée économique qui suivait la journée politique des réunions ministérielles du Conseil. De même, l'Assemblée de l'U.E.O. avait été amenée à donner une place importante dans ses travaux au problème touchant à la coopération économique entre le Royaume-Uni et les Communautés européennes. L'on peut dire aujourd'hui que cette période est révolue et que l'U.E.O. en revient aux activités qui lui avaient été directement assignées par le Traité de Bruxelles, c'est-à-dire, d'une part, aux questions qui touchent à la défense proprement dite de l'Europe occidentale et qui échappent à la compétence de la Commission des Affaires Générales, d'autre part, aux questions de politique étrangère touchant à cette défense, car il est bien évident qu'aucune politique de défense commune n'est envisageable s'il n'existe pas un accord sur les objectifs d'une politique étrangère qui doit donc être concertée.

4. Ce sont là les questions dont a traité le Conseil au cours de l'année 1971, de même que cela a été le centre des travaux de la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée.

5. L'on peut donc considérer que, du fait de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, l'U.E.O. se trouve ramenée à ses compétences primitives qui concernent, avant tout, la défense et la politique étrangère.

6. Votre rapporteur tient, toutefois, à souligner, comme l'avait fait M. Cravatte à propos du rapport annuel pour l'année 1970, que l'Assemblée ne peut, de ce fait, s'interdire évidemment d'examiner les questions touchant à l'organisation de l'Europe occidentale et qu'elle ne doit pas non plus admettre que le Conseil renonce à l'examen de ces questions pour autant que d'autres institutions n'en auraient pas pris effectivement la charge.

7. Votre rapporteur estime indispensable qu'au début de 1973, c'est-à-dire après la Conférence au sommet de Paris, le Conseil de l'U.E.O. précise, par exemple, dans son rapport sur ses activités en 1972, comment il conçoit son rôle parmi les organisations d'une Europe communautaire élargie.

CHAPTER I

Relations between the Council and the Assembly

8. 1971 seems to have fully confirmed the improvement in relations between the Council and the Assembly already underlined in the sixteenth annual report, which the Assembly too had noted.

9. It should, however, be noted that very few Ministers from member countries accepted invitations to address the Assembly at its December session : there were three Ministers representing the governments of two countries.

10. In regard to relations between the Council and the Assembly, your Rapporteur cannot over-emphasise how important it is for Ministers to take an active part in the Assembly's debates. Ministerial speeches have always been followed with special interest and have helped to make the WEU Assembly a major forum for informing the public in all the member countries ; secondly, questions put by members of parliament and replies by Ministers have always provided a stimulus for the Assembly's true parliamentary rôle, while ensuring continuing good relations with the Council.

11. It should be recalled that none of the other formal or informal meetings between members of the Council and the Assembly includes more than a small number of parliamentarians and only the Assembly's plenary sessions afford it due publicity and are wholly representative.

12. Conversely, there has been a welcome increase in the number of contacts between Ministers and Assembly committees, either when the Presidential Committee meets the Council or when Ministers address committees.

13. Circumstances in 1971 prevented the General Affairs Committee from requesting a joint meeting with the Council, but your Rapporteur does not wish this to be a reason for such an important procedure for relations between the Council and the Assembly falling into disuse. In this respect, it should be recalled that the procedure for joint meetings on which the President of the Assembly reached agreement

with the Council in 1971 has not yet been applied in practice.

14. Your Rapporteur hopes that it will be possible to hold a joint meeting between the General Affairs Committee and the Council within the next few months.

15. Your Rapporteur has noted a considerable improvement in the Council's replies to written questions put to it by members of the Assembly. This should encourage parliamentarians to make more frequent use of a procedure which can be most fruitful.

CHAPTER II

Activities of the Council***A. Political consultations***1. *East-West relations*

16. This year again, East-West relations seem to have dominated the Council's work. The question arose as to how the work of the WEU Council and the North Atlantic Council, on the one hand, and the Davignon group, on the other, could be co-ordinated without duplication since in each of these bodies the WEU Ministers discuss relations with Eastern Europe, and, in particular, preparations for the conference on security and co-operation in Europe.

17. It also seems that the spacing of ministerial meetings in the various organisations has been sufficiently satisfactory to allow Ministers to be kept informed of progress at frequent intervals. It can also be gathered from the annual report that there has been some sharing of competence since the North Atlantic Council dealt mainly with balanced force reductions and procedure for preparing the conference on European security, the Davignon group dealt rather with the political aspects of these preparations and the WEU Council endeavoured to ensure that the European countries kept each other informed of their bilateral relations with Eastern European countries and the countries concerned with the conference. Your Rapporteur wonders whether such a division, perhaps justified in the

CHAPITRE I

Relations entre le Conseil et l'Assemblée

8. L'année 1971 semble avoir confirmé pleinement l'amélioration des relations entre le Conseil et l'Assemblée qui avait été soulignée déjà dans le seizième rapport annuel et que l'Assemblée avait, de son côté, constatée.

9. Il conviendrait, toutefois, de noter que le nombre des ministres des pays membres qui ont accepté de parler devant l'Assemblée lors de sa session de décembre est extrêmement bas, puisqu'il ne s'est agi que de trois ministres représentant les gouvernements de deux pays.

10. Votre rapporteur ne saurait trop insister sur l'importance que revêt, du point de vue des rapports entre le Conseil et l'Assemblée, la présence et la participation de ministres aux délibérations de l'Assemblée. Les discours ministériels ont toujours été suivis avec un intérêt particulier et contribuent à faire de l'Assemblée de l'U.E.O. une tribune importante pour l'information de l'opinion dans l'ensemble des pays membres ; d'autre part, les questions posées par les parlementaires et les réponses des ministres ont toujours permis de donner à l'Assemblée son caractère vraiment parlementaire, tout en assurant la continuité de ses bonnes relations avec le Conseil.

11. Il ne faut pas oublier que toutes les autres occasions officielles ou officieuses de rencontres entre les membres du Conseil et ceux de l'Assemblée ne concernent qu'un nombre restreint de parlementaires et que, seules, les sessions plénières de l'Assemblée donnent à celle-ci la publicité à laquelle elle a droit et le caractère représentatif qui doit être le sien.

12. A l'inverse, il y a lieu de se féliciter de la multiplication des contacts entre les ministres et les commissions de l'Assemblée, soit lors de la rencontre du Comité des Présidents avec le Conseil, soit lorsque des ministres ont pris la parole devant des commissions.

13. La conjoncture de l'année 1971 n'a pas permis à la Commission des Affaires Générales de demander la tenue d'une réunion commune avec le Conseil, mais votre rapporteur ne voudrait pas que, de ce fait, une procédure aussi importante pour les relations entre le Conseil et l'Assemblée paraisse tomber en désuétude. A cet égard, il convient de rappeler que la procédure des réunions communes sur laquelle le Président

de l'Assemblée s'est entendu avec le Conseil, en 1971, n'a pu encore connaître l'épreuve de la pratique.

14. Votre rapporteur espère que la tenue d'une réunion commune entre la Commission des Affaires Générales et le Conseil sera possible au cours des prochains mois.

15. Votre rapporteur a constaté une sensible amélioration des réponses apportées par le Conseil aux questions écrites qui lui ont été posées par les membres de l'Assemblée. Ce fait devrait encourager les parlementaires à user fréquemment d'une procédure qui peut s'avérer très fructueuse.

CHAPITRE II

Activités du Conseil**A. Consultations politiques**1. *Relations entre l'Est et l'Ouest*

16. Cette année encore, ces relations semblent avoir occupé une place prépondérante dans les travaux du Conseil. La question qui se posait était de savoir comment les travaux du Conseil de l'U.E.O. et ceux du Conseil atlantique, d'une part, du Comité Davignon, d'autre part, pouvaient se compléter sans faire double emploi puisque, dans chacune de ces organisations, les ministres de l'U.E.O. se retrouvent pour parler des relations avec l'Europe de l'Est et notamment de la préparation de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

17. Il semble, d'une part, que l'échelonnement des réunions ministérielles au titre des différentes organisations a été assez satisfaisant pour permettre aux ministres de se tenir fréquemment au courant de l'état de la situation. L'on a, d'autre part, à la lecture du rapport annuel, le sentiment qu'un certain partage des compétences s'est réalisé puisque, tandis que le Conseil de l'O.T.A.N. se préoccupait surtout des questions de réduction équilibrée des forces et de celles touchant aux procédures de préparation de la conférence sur la sécurité européenne, le Comité Davignon s'est orienté davantage vers les aspects politiques de cette préparation tandis que le Conseil de l'U.E.O. visait surtout à ce que les pays européens se tiennent au courant des relations bilatérales entretenues par chacun d'eux

past, is still commensurate with an enlarged Community Europe.

18. Although the annual report of the Council is extremely vague, most encouraging conclusions may be drawn on a number of matters.

19. (1) The fact that the German Delegation reported regularly to its partners on the progress of its negotiations with the Soviet Union, Poland, Czechoslovakia and the German Democratic Republic allowed all the Western European countries to assure the Federal Republic of their full support for its policy towards its eastern neighbours.

20. (2) Even with regard to the conference on security and co-operation in Europe, the annual report shows that the seven member countries agree on several essential points :

- (a) they link any progress on European security to the conclusion of an agreement on Berlin ;
- (b) they are ready "to undertake, as soon as possible, multilateral conversations intended to lead to a conference" ;
- (c) they have decided by common consent to intensify bilateral contacts with other interested parties ;
- (d) they have agreed to the initiative of the Finnish Government that Heads of Mission of the countries concerned in Helsinki should undertake multilateral conversations with a view to preparing the conference ;
- (e) they have defined a matter which member countries as a whole have decided to put forward at the conference, i.e. the encouragement of the movement of persons, goods and ideas between East and West.

2. *Situation in the Mediterranean and the Middle East*

21. Here too, it is gratifying that the Council has included these matters in the agenda of all its ministerial meetings in 1971 and managed to define a joint position on United Nations action for re-establishing peace between Israel and its neighbours. Now that the Federal

Republic has re-established diplomatic relations with Algeria and the Sudan, the Western European countries have a similar approach to the Arab countries.

22. Nevertheless, these results must not conceal the fact that the seven WEU countries are far from sharing a joint position on a number of problems affecting this area, particularly sales of armaments to countries liable to take part in whatever hostilities may flare up in the next few years.

23. Your Rapporteur considers it essential for the Council to study this matter carefully in order to determine a joint European position. If it does not succeed, serious divisions may reappear in Western Europe. Similarly, all matters affecting the Mediterranean should have a permanent place on the Council's agenda. In December 1971 and again in January 1972, differences arose over Malta and it must be borne in mind that the WEU member countries' positions towards Greece are still quite a long way apart.

3. *India-Pakistan*

24. Here again the Council's discussions were a necessity and it is to be regretted that they did not result in Bangladesh being recognised simultaneously by the seven member countries since there were no fundamental differences between their positions, as the report rightly underlines.

4. *Situation in South-East Asia*

25. The principles set out in the report regarding the situation in South-East Asia cannot be disputed, but here again the Council seems to have had difficulty in applying these with particular regard to presenting the European point of view to the United States.

5. *China*

26. China's accession to the United Nations has at last brought the positions of the seven WEU countries closer together in that organisation but the Council can hardly take credit for this since

avec les pays de l'Europe de l'Est et les pays intéressés par la conférence. Votre rapporteur se demande si un tel partage, sans doute justifié dans le passé, correspond encore à la situation d'une Europe communautaire élargie.

18. Bien que le rapport annuel du Conseil demeure extrêmement vague, l'on peut en tirer, sur un certain nombre de points, des constatations fort encourageantes.

19. (1) Le fait que la délégation allemande ait constamment informé ses partenaires de l'état de ses négociations avec l'Union Soviétique, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la R.D.A. a permis à l'ensemble des pays de l'Europe occidentale d'assurer à la République fédérale un complet soutien de la politique que celle-ci avait entrepris de réaliser à l'égard de ses voisins de l'Est.

20. (2) Même en ce qui concerne la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le rapport annuel peut indiquer plusieurs questions essentielles à propos desquelles les sept pays membres se trouvent d'accord :

- (a) en liant tout progrès dans le domaine de la sécurité européenne à la réalisation d'un accord sur Berlin ;
- (b) en affirmant « être prêt à engager le plus tôt possible des conversations multilatérales » en vue de cette conférence ;
- (c) en décidant d'un commun accord d'intensifier les contacts bilatéraux avec les autres parties intéressées ;
- (d) en donnant son accord à l'initiative du gouvernement finlandais demandant que les chefs de mission diplomatique à Helsinki soient chargés de procéder aux conversations multilatérales en vue de la préparation de la conférence ;
- (e) en définissant un point que l'ensemble des pays membres est décidé à faire valoir lors de la conférence : celui de la promotion des mouvements de personnes, de biens et d'idées entre l'Est et l'Ouest.

2. *Situation en Méditerranée et au Moyen-Orient*

21. Dans ce cas, également, il y a lieu de se féliciter de ce que le Conseil ait maintenu ces questions à l'ordre du jour de toutes ses réunions ministérielles en 1971 et de ce qu'il soit parvenu à définir une position commune à l'égard de l'entrepris des Nations Unies pour rétablir la paix

entre Israël et ses voisins. Le fait que la République fédérale a pu rétablir ses relations diplomatiques avec l'Algérie et le Soudan fait que, désormais, les pays de l'Europe occidentale se trouvent dans des positions analogues à l'égard des pays arabes.

22. Néanmoins, ces résultats ne doivent pas dissimuler que les sept pays de l'U.E.O. sont loin d'être parvenus à adopter une position commune à propos d'un certain nombre de problèmes concernant cette région, et notamment à propos de celui des ventes d'armes aux pays susceptibles de participer aux conflits qui risquent de renaître au cours des prochaines années.

23. Votre rapporteur estime indispensable que le Conseil examine avec soin cette question afin de parvenir à une position commune de l'Europe à ce propos. S'il n'y parvient pas, l'on risque de voir réapparaître de graves divisions à l'intérieur de l'Europe occidentale. De la même façon, l'ensemble des questions concernant la Méditerranée exige d'être maintenu constamment à l'ordre du jour des travaux du Conseil. En décembre 1971 et janvier 1972 encore, des divergences sont apparues à propos de Malte et il ne faut pas oublier que les positions des pays membres de l'U.E.O. à l'égard de la Grèce sont encore extrêmement différentes.

3. *Inde-Pakistan*

24. Ici encore, les délibérations du Conseil correspondaient à une nécessité et l'on peut regretter qu'elles ne soient pas parvenues à permettre une reconnaissance simultanée du Bangla-Desh par les sept pays membres alors qu'il n'existait pas de divergences fondamentales entre les positions de ces pays, comme le souligne justement le rapport.

4. *Situation en Asie du Sud-Est*

25. Les principes énoncés par le rapport à propos de la situation en Asie du Sud-Est ne sauraient faire l'objet de contestations, et pourtant l'application de ces principes, ici aussi, semble soulever des difficultés dont le Conseil n'a jamais pu se dégager, et en particulier à propos de la façon de faire valoir auprès des États-Unis le point de vue européen.

5. *Chine*

26. L'adhésion de la Chine aux Nations Unies a enfin permis le rapprochement des positions des sept pays de l'U.E.O. dans cette organisation, mais le Conseil peut difficilement s'en prévaloir

it was due to the change in the United States' approach.

D. United Nations questions

27. Your Rapporteur welcomes the fact that here too the Council has made a serious effort to meet the Assembly's wishes by increasing co-operation between experts from member countries in a number of fields. It should, however, be noted that progress in this field and the full report given to the Assembly must not obscure the fact that the WEU countries are still far from having a common approach to disarmament questions, and particularly chemical and bacteriological weapons. The experts of member countries at the United Nations cannot be blamed for this; the Council itself should tackle these matters in order to draw up the broad lines of a possible joint approach.

E. Other questions

2. Protection of diplomats

3. Recognition of régimes established by coups d'état

28. Your Rapporteur feels that on matters of this kind which ought not to be subject to diplomatic secrecy but on the contrary be as widely publicised as possible, the Council should be able to provide the Assembly with sufficient information on the outcome of its consultations.

4. Secretariat-General

29. The Assembly welcomes the fact that the appointment of Mr. Georges Heisbourg as Secretary-General with effect from 1st January has confirmed the improvement in relations between the Council and the Assembly which had already started under his predecessor. The Secretary-General is to be congratulated on the efforts made in 1971 to allow WEU, despite the limited number of staff in the Secretariat-General, to take its place among the European organisations on many occasions.

CHAPTER V

Public Administration Committee

CHAPTER VI

Budgetary and administrative questions

30. Without wishing to go into details concerning the activities described in the annual report, your Rapporteur wishes to underline how slow progress is in co-ordinating administrative policy in the various Western European organisations. He is perfectly aware that this slowness cannot be ascribed to the Secretariat-General of WEU, nor probably to any of the other co-ordinated organisations. But insofar as member governments bear the responsibility, he wishes to take the opportunity afforded by the seventeenth annual report of the Council to remind them that the slow progress being made on the most minor points of the staff rules of the European civil service just when Europe is preparing to advance along new paths may hold back the creation of a European civil service, which is so essential for the development of Europe, as the Chairman-in-Office of the WEU Council said himself in a letter to the President of the Assembly on 29th November 1971. As is customary, the Assembly will comment on this matter in its report on the budget of the ministerial organs of WEU.

**

Conclusions

31. Consideration of the seventeenth annual report of the Council shows there has been progress in two directions: towards keeping the Assembly better informed of the Council's work and towards improving the results of this work, i.e. the rapprochement of European positions on a large number of major questions. Your Rapporteur will therefore propose that members of the Assembly approve the seventeenth annual report of the Council. But at the same time he is bound to underline, as all his predecessors have done, the very serious differences that still remain between the foreign policies of the member countries and second the Council still does not give the Assembly sufficient information on matters on which agreement is not obtained. This makes it very difficult for the Assembly, which should endeavour to give its views on points at issue, to work effectively on the tasks assigned to it by the treaty.

puisqu'il est finalement l'attitude des Etats-Unis qui s'est modifiée, permettant seule le rapprochement des points de vue européens.

D. Travaux des Nations Unies

27. Votre rapporteur ne peut que se féliciter de ce que, sur ce point aussi, le Conseil ait fait un sérieux effort pour répondre aux vœux de l'Assemblée et pour développer la coopération des experts des pays membres dans un certain nombre de domaines. Il convient, toutefois, de noter que les progrès réalisés dans ce domaine et la façon plus complète dont il est rendu compte à l'Assemblée ne doivent pas dissimuler que, sur les questions de désarmement, et notamment sur celles des armes chimiques et bactériologiques, les pays de l'U.E.O. sont encore loin d'avoir adopté une attitude commune. L'on ne saurait le reprocher aux experts des pays membres auprès des Nations Unies, mais c'est au Conseil lui-même qu'il appartiendrait d'aborder ces questions afin d'élaborer les grandes lignes de ce que pourrait être une attitude commune.

E. Divers

2. Protection des diplomates

3. Reconnaissance de gouvernements portés au pouvoir par un coup d'Etat

28. Votre rapporteur estime que le Conseil devrait être en mesure, à propos d'affaires de ce genre, qui ne devraient pas toucher au secret diplomatique, mais au contraire connaître la plus grande publicité possible, de fournir à l'Assemblée une information suffisante sur le résultat de ses consultations.

4. Secrétariat général

29. L'Assemblée doit se féliciter de ce que la prise de fonctions du nouveau Secrétaire général, M. Georges Heisbourg, le 1^{er} janvier 1971, ait permis de confirmer l'amélioration des relations entre le Conseil et l'Assemblée qui avait déjà fait l'objet des efforts de son prédécesseur. Elle ne peut que le féliciter de l'activité déployée en 1971 pour permettre à l'U.E.O., malgré le personnel réduit dont dispose le Secrétariat général, de tenir sa place parmi les organisations européennes en de très nombreuses occasions.

CHAPITRE V

Comité de l'administration publique

CHAPITRE VI

Questions budgétaires et administratives

30. Sans vouloir entrer dans le détail des activités dont rend compte le présent rapport, votre rapporteur voudrait souligner la lenteur avec laquelle se déroulent les travaux touchant la coordination de la politique administrative des différentes organisations de l'Europe occidentale. Il sait parfaitement que cette lenteur ne peut être imputée au Secrétariat général de l'U.E.O., pas plus probablement qu'à celui des autres organisations coordonnées. Mais, dans la mesure où les gouvernements des pays membres portent cette responsabilité, il voudrait saisir l'occasion que lui donne le Dix-septième rapport annuel du Conseil pour leur rappeler que la lenteur avec laquelle sont réalisés les progrès les plus mineurs dans le domaine du statut du personnel de la fonction publique européenne, au moment même où l'Europe se prépare à avancer sur des voies nouvelles, risque de freiner la création d'une fonction publique européenne pourtant indispensable au développement de l'Europe comme le Président en exercice du Conseil de l'U.E.O. l'exprimait lui-même dans la lettre qu'il a adressée au Président de l'Assemblée, le 29 novembre 1971. Comme il est d'usage, l'Assemblée présentera ses observations à ce sujet dans son rapport sur le budget des organes ministériels de l'U.E.O.

**

Conclusions

31. L'examen du Dix-septième rapport annuel du Conseil permet de discerner un double progrès, à la fois vers une meilleure information de l'Assemblée sur le contenu des travaux du Conseil et vers une amélioration des résultats de ces travaux, c'est-à-dire vers un rapprochement des positions européennes à propos d'un grand nombre de questions importantes. C'est la raison pour laquelle votre rapporteur proposera aux membres de l'Assemblée d'approuver le Dix-septième rapport annuel du Conseil. Mais, en même temps, il ne peut manquer de souligner, comme l'ont fait tous ses prédécesseurs, que des divergences très sérieuses demeurent encore entre les politiques étrangères des pays membres et que le Conseil est loin de rendre suffisamment compte à l'Assemblée des points à propos desquels ces divergences se sont fait sentir. Ce faisant, il rend fort difficile à l'Assemblée qui, pour sa part, ne cesse de tenter d'exprimer son point de vue à propos de ces divergences, d'accomplir de façon fructueuse la mission qui lui est assignée par le traité.

Europe and the Mediterranean

REPORT ¹

**submitted on behalf of the General Affairs Committee ²
by Mr. Krieg, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on Europe and the Mediterranean

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Krieg, Rapporteur

Introduction

Chapter I: What the Mediterranean means for Europe

Chapter II: The Eastern Mediterranean

1. Turkey
2. Greece
3. Cyprus
4. Yugoslavia
5. The Israeli-Arab conflict
6. Oil

Chapter III: The Western Mediterranean

1. Malta
2. Spain
3. The Maghreb

Chapter IV: A Mediterranean policy

Chapter V: The discussions in the General Affairs Committee

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Kahn-Ackermann (Chairman); MM. Destremau, Gonella (Vice-Chairmen); MM. Amrehn (Substitute: *Draeger*), Bemporad, Bettiol, Blumenfeld (Substitute: *Lenze*), *Cravatte*, De Clercq (Substitute: *Tanghe*), Lord Gladwyn, MM. Gordon Walker, Judd, Kurt Jung, *Krieg*, Lemaire, Leynen (Substitute:

Adriaensens), Mammi, Nederhorst (Substitute: *Dankert*), Nessler, Pecoraro, Peijnenburg (Substitute: *van der Sanden*), Péronnet, *Portheine*, de Préaumont, St. John-Stevas (Substitute: Lord *St. Helens*), *Scott-Hopkins*, *Sieglerschmidt*, Van Hoeylandt (Substitute: *Van Lent*).

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

L'Europe et la Méditerranée

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par M. Krieg, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur l'Europe et la Méditerranée

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Krieg, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Ce que la Méditerranée représente pour l'Europe

Chapitre II : La Méditerranée orientale

1. La Turquie
2. La Grèce
3. L'affaire de Chypre
4. La Yougoslavie
5. Le conflit israélo-arabe
6. Le pétrole

Chapitre III : La Méditerranée occidentale

1. Malte
2. L'Espagne
3. Le Maghreb

Chapitre IV : Une politique méditerranéenne

Chapitre V : Les débats de la Commission des Affaires Générales

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. Kahn-Ackermann (président) ; MM. Destremau, Gonella (vice-présidents) ; MM. Amrehn (suppléant : *Draeger*), Bemporad, Bettiol, Blumenfeld (suppléant : *Lenze*), Cravatte, De Clercq (suppléant : *Tanghe*), Lord Gladwyn, MM. Gordon Walker, Judd, Kurt Jung, Krieg, Lemaire, Leynen (suppléant :

Adriaensens), Mammi, Nederhorst (suppléant : *Dankert*), Nessler, Pecoraro, Peijnenburg (suppléant : *van der Sanden*), Péronnet, *Portheine*, de Préaumont, St. John-Stevas (suppléant : Lord *St. Helens*), *Scott-Hopkins*, *Sieglerschmidt*, Van Hoeylandt (suppléant : *Van Lent*).

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

***Draft Recommendation
on Europe and the Mediterranean***

The Assembly,

Considering the importance of the Mediterranean basin for Western Europe, particularly where its security and oil supplies are concerned ;

Recalling that efforts to achieve détente cannot be confined to the Central European sector ;

Considering that a direct or indirect increase in the military potential of one or other of the great powers present in the area would provoke an immediate reaction from the other and might aggravate the tension caused by the changing conditions surrounding the Mediterranean people ;

Noting that many Mediterranean countries expect Western Europe to play an active part in maintaining peace, developing their economies and improving conditions in the area, in which fields Western Europe falls short of these expectations,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Maintain as a permanent item on its agenda consideration of the situation in the Mediterranean with a view to determining a Mediterranean policy for the European Economic Community ;
2. Base such a policy on the sovereignty of States and the principle of respect for frontiers ;
3. Ensure that, as a part of this common policy, there will be continuing concertation and co-ordination of sales of Western European arms to the Mediterranean countries so as to avoid a sharp rise in the level of armaments which might induce certain States to pursue a policy which may constitute a threat to peace ;
4. Promote an oil policy which, while fostering the economic development of exporting countries, guarantees regular supplies for Western Europe ;
5. Promote the progressive association of Turkey with certain aspects of European union and encourage the Greek Government to re-establish constitutional order at an early date so that Greece may benefit from similar treatment ;
6. Promote a policy of co-operation with the Maghreb countries so that all of them may have the same advantages in their relations with the Western European countries.

**Projet de recommandation
sur l'Europe et la Méditerranée**

L'Assemblée,

Considérant l'importance que revêt le bassin méditerranéen pour l'Europe occidentale, notamment en ce qui concerne sa sécurité et son ravitaillement en pétrole ;

Rappelant que les efforts en vue de la détente ne peuvent rester limités au secteur central de l'Europe ;

Considérant que l'augmentation directe ou indirecte du potentiel militaire d'une des grandes puissances en présence provoquerait une réaction immédiate de l'autre et risquerait d'aggraver les tensions qu'entraîne la transformation des sociétés méditerranéennes ;

Constatant que de nombreux pays méditerranéens attendent de l'Europe occidentale qu'elle contribue activement au maintien de la paix, au développement de l'activité économique et au progrès des sociétés dans cette région, domaines dans lesquels l'Europe occidentale reste loin de répondre à ces vœux,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De maintenir en permanence à l'ordre du jour de ses sessions l'examen de la situation en Méditerranée afin de chercher à définir une politique méditerranéenne de la Communauté Economique Européenne ;
2. De fonder une telle politique sur la souveraineté des Etats et sur le principe du respect des frontières ;
3. De veiller à établir, dans le cadre de cette politique commune, une concertation et une coordination continues des ventes d'armes de l'Europe occidentale aux pays méditerranéens pour éviter que l'accroissement rapide du niveau des armements n'induisse certains Etats à mettre en œuvre une politique dangereuse pour la paix ;
4. De promouvoir une politique pétrolière qui, tout en favorisant le développement économique des pays exportateurs, garantisse le ravitaillement permanent de l'Europe occidentale en pétrole ;
5. De promouvoir l'association progressive de la Turquie à certains aspects de l'union européenne et d'encourager le gouvernement grec à un rapide rétablissement de l'ordre constitutionnel pour permettre à la Grèce de bénéficier d'un traitement analogue ;
6. De promouvoir une politique de coopération avec les pays du Maghreb de nature à leur permettre de bénéficier tous des mêmes avantages dans leurs relations avec les pays de l'Europe occidentale.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Krieg, Rapporteur)

Introduction

1. The purpose of this report is to determine what Europe's Mediterranean policy might be. It has been drafted after the fullest and most searching enquiries which involved studying the problems on the spot and seeking the views of the various governments as near as possible to the source.

2. To your Rapporteur's great regret, he did not have time to make as detailed enquiries as he would have wished all round the Mediterranean basin. There are many outstanding matters on which he was able to obtain only very indirect or incomplete information, such as Cyprus, Malta, Morocco, Yugoslavia and Libya. Finally, with regard to the Israel-Arab conflict your Rapporteur was able to make only extremely superficial enquiries. If reappointed Rapporteur, he hopes to submit a further report at the next session of the Assembly on the matters which he was unable to study in sufficient detail when preparing this first document.

CHAPTER I

What the Mediterranean means for Europe

3. (a) The Mediterranean is obviously a most important area for the whole of Western Europe because it is Europe's main source of supply for a means of energy which will still have an important rôle to play in the next ten or twenty years, i.e. oil.

4. (b) It would serve no useful purpose to organise a defence system, however perfect, for the Western European central front, if the presence of a major hostile power in the Mediterranean were to allow the defence system to be

undermined from the south. For the last four or five years, the strength of the Soviet fleet in the Mediterranean has been increasing. For a long time this fleet seemed extremely vulnerable because it was isolated, but now the Soviet Union has a number of on-shore bases in Egypt and Syria. The possibility of bases in the Western Mediterranean has also arisen, as instanced by the crisis which broke out in Malta at the end of 1971. This fleet now has landing craft and a few troops who could be landed at any time on a Mediterranean shore. It also included helicopter carriers. Recent information indicates that the Soviet Union might be building an air-craft carrier at Nicolaiev in the Black Sea. Should this vessel join the Soviet fleet in the Mediterranean it might change the balance of forces, which is at present very much in favour of the United States and the Sixth Fleet which has been cruising in Eastern Mediterranean waters for many years.

5. (c) Consequently any hostilities around the Mediterranean might involve one or other and probably both of the two great powers. Thus, many matters which at first sight might be limited in scope, such as the Arab-Israeli war, or the troubles in Cyprus this year, might lead to intervention by these powers and easily degenerate into major fighting. Such matters can no longer be considered as specifically local affairs but are now part and parcel of the overall confrontation between the two great powers.

6. While in Western Europe there is a sort of front between the communist and free worlds and both sides seem more or less to agree that the *status quo* should not be disturbed, this is not so in the Mediterranean and in the area round the Persian Gulf whose natural outlet is the Mediterranean. Here there are still possibilities for both sides to extend their sphere of influence and the temptation to do so is all the stronger since these areas have greater oil

Exposé des motifs
(présenté par M. Krieg, rapporteur)

Introduction

1. Le présent rapport vise à examiner ce que pourrait être une politique méditerranéenne de l'Europe. Il a été établi, à la suite d'une enquête que votre rapporteur aurait voulu aussi sérieuse et aussi complète que possible. Une telle enquête impliquait évidemment un certain nombre de voyages afin de pouvoir examiner sur place la nature des problèmes qui se posaient et de recueillir aussi près que possible de la source les points de vue des différents gouvernements.

2. A son grand regret, votre rapporteur n'a pas disposé du temps nécessaire pour faire, sur tout le pourtour du bassin méditerranéen, une enquête aussi approfondie qu'il l'aurait désiré. Il reste un grand nombre de questions à propos desquelles il n'a pu recueillir qu'une information fort indirecte ou encore une information trop partielle ; ainsi en est-il de Chypre, de Malte, du Maroc, de la Yougoslavie, de la Libye. Enfin, à propos du conflit israélo-arabe, votre rapporteur n'a pu faire qu'une enquête extrêmement superficielle. Il espère pouvoir, si son mandat lui est maintenu, présenter, lors de la prochaine session de l'Assemblée, une seconde partie de son rapport qui traiterait des problèmes qu'il n'a pu examiner suffisamment pour la préparation de ce premier document.

CHAPITRE I

Ce que la Méditerranée représente pour l'Europe

3. (a) Il est évident que la Méditerranée constitue un secteur particulièrement important pour l'ensemble de l'Europe occidentale parce qu'elle est et sera probablement bien davantage encore au cours de la prochaine décennie, sinon au cours des vingt prochaines années, le principal fournisseur de l'Europe pour la source d'énergie destinée à jouer encore un rôle essentiel pendant cette période : le pétrole.

4. (b) Il ne servirait à rien d'organiser une défense, si parfaite soit-elle, du front central de l'Europe occidentale si l'implantation d'une grande puissance hostile dans le bassin méditerranéen devait permettre à cette puissance de

tourner par le sud le système de défense de l'Europe occidentale. Or, depuis quatre ou cinq ans, une flotte soviétique de plus en plus importante se trouve dans les eaux méditerranéennes. Pendant longtemps, cette flotte a paru extrêmement vulnérable parce qu'elle était isolée. Mais désormais, l'Union Soviétique détient sur la terre ferme un certain nombre de bases en territoire égyptien et en territoire syrien. La question de son éventuelle implantation en Méditerranée occidentale se trouve posée, par exemple à propos de la crise qui a éclaté à Malte à la fin de 1971. Cette flotte comprend désormais des bâtiments de débarquement avec quelques troupes susceptibles d'être débarquées à n'importe quel moment sur l'une des rives de la Méditerranée et elle comprend également des porte-hélicoptères. Des informations reçues récemment indiquent qu'un porte-avions serait en construction en Union Soviétique sur la rive de la Mer Noire, à Nicolaïev, et son arrivée dans la flotte soviétique de Méditerranée pourrait contribuer à modifier un équilibre des forces jusqu'à présent extrêmement favorable aux Etats-Unis et à la Sixième flotte qui croise depuis de nombreuses années dans les eaux de la Méditerranée orientale.

5. (c) De ce fait, les conflits qui peuvent survenir sur les rives de la Méditerranée risquent toujours de mettre en jeu l'une ou l'autre et probablement l'une et l'autre des deux très grandes puissances. Ainsi, bien des affaires qui, à première vue, pourraient n'avoir qu'un caractère limité comme le conflit israélo-arabe, ou comme cette année le conflit chypriote, peuvent provoquer l'intervention de ces grandes puissances et facilement dégénérer en une affaire de grande envergure. Ils ne peuvent plus être considérés comme des conflits spécifiquement locaux, mais ils prennent leur place dans une confrontation qui oppose l'une à l'autre les deux grandes puissances.

6. En effet, si, en Europe occidentale, il existe une sorte de front entre le monde communiste et le monde libre et si, de part et d'autre, l'on semble être à peu près d'accord pour ne pas remettre en cause les situations acquises, il n'en est pas de même au bord de la Méditerranée ni dans les territoires voisins du Golfe Persique dont le débouché naturel est la Méditerranée. Dans cette zone, les possibilités demeurent, pour l'un et pour l'autre, d'étendre le domaine de leur

reserves than the rest of the world. Behind all that has happened in Iran, Iraq, around the Persian Gulf, on the Arab Mediterranean shores or even internal developments in Greece, Turkey and Yugoslavia, many feel that subversive action by the Soviet Union may be discerned.

7. It should be added that although China has not so far played an effective rôle in the Mediterranean it now seems to be preparing itself for increasing its influence in the coming years and this may jeopardise the present balance.

8. (d) Further, apart from the two Common Market countries on the shores of the Mediterranean, and perhaps to a large extent Spain and Israel, most of the Mediterranean countries are in some degree underdeveloped. This does not mean they are poor countries. Some of them, particularly those which produce oil, have considerable potential wealth and sometimes fiduciary wealth. But where the evolution of the people is concerned and the standard of their industries, they have to be considered as underdeveloped countries. But some of them are showing signs of evolution and sometimes the process is fast-moving. In particular, Greece seems to be "taking off" economically. Turkey has made less progress in this direction, but the prospect of its association with the Common Market is an encouraging sign. Lebanon is remarkably prosperous.

9. However, the fact that such countries are developing very quickly economically in no way means that they are better able to maintain a political balance. Very rapid changes in society have given rise to considerable unrest in these countries in recent years and, at least at the outset, their economic development, instead of being an element of stability, on the contrary produces considerable political instability.

10. Generally speaking, it may be said that both economically and politically the Mediterranean is at the meeting point of the highly

industrialised area and the immense mass of underdeveloped territories.

11. (e) It must also be noted that whereas most Western European countries are firmly-entrenched national entities of long-standing many countries around the Eastern and Southern Mediterranean were formed only recently and have little national coherence. Their political régimes are often uncertain or shaky and poverty and the lack of a national feeling deprive them of the consensus of opinion which is essential if there is to be a stable political system.

12. In this particularly complex world of ever-changing shape there has recently been an evolution characterised by three factors :

13. (1) The European States which had dominated the Mediterranean scene up to the second world war have gradually had to withdraw from the Eastern and Southern Mediterranean with the decline of colonialism. Since then, Europe has been unable to regain a place in this area although in many instances it would be welcome provided it managed to show that it was capable of exercising influence without dominating and that there was no question of threatening the independence of States, but rather of encouraging the transformation of their economies.

14. This view was expressed recently by Mr. Mohamed Masmoudi, Tunisian Minister for Foreign Affairs, who wrote :

"First, I feel Tunisia is too weak militarily and too important strategically to envisage its future outside a policy closely associated with Europe, a Europe which has lost all trace of colonialism and can now be considered as a possible interlocutor, and not only a possible interlocutor but one that is infinitely preferable to an over-exclusive association with the super powers, fraught with dangers. It is less a matter of asking the Russians and Americans to leave the Mediterranean than of imploring Europe to be present in a conspicuous, effective and exemplary fashion." ¹

1. Mohamed Masmoudi : "*Méditerranée — Présence soviétique et myopie européenne*", *Preuves* 1971, No. 4.

influence et ils risquent d'être d'autant plus tentés de le faire que ces régions disposent d'une richesse pétrolière qui dépasse toute celle du reste du monde. Derrière toute affaire survenue en Iran, en Irak, sur les rives du Golfe Persique, sur les rives arabes de la Méditerranée, ou même derrière les aléas de la vie intérieure de la Grèce, de la Turquie ou de la Yougoslavie, bien des esprits croient discerner l'action subversive de l'Union Soviétique.

7. Ajoutons que la Chine qui, jusqu'à présent, n'a joué aucun rôle effectif dans les pays voisins de la Méditerranée, semble se préparer à exercer une influence plus considérable au cours des prochaines années, ce qui peut remettre en cause l'équilibre actuel.

8. (d) Il se trouve, d'autre part, que mis à part les deux pays membres du Marché commun riverains de la Méditerranée et peut-être aussi, dans une large mesure, l'Espagne et l'Etat d'Israël, la plus grande partie des pays qui se trouvent au bord de la Méditerranée sont, à divers degrés, des pays sous-développés. Cela ne veut pas dire qu'ils soient des pays pauvres. Certains d'entre eux, notamment ceux qui produisent du pétrole, disposent d'une richesse potentielle et parfois d'une richesse fiduciaire considérables. Mais l'état d'évolution de leur société, le niveau de leurs industries, font que ce sont néanmoins des pays qui doivent être considérés comme des pays sous-développés. Toutefois, une évolution se dessine dans certains d'entre eux et parfois une évolution très rapide. Il semble, en particulier, que la Grèce soit en train de réaliser ce qu'il est convenu d'appeler son « décollage » économique. La Turquie est certainement moins avancée dans la même direction. Néanmoins, les promesses que représente son association au Marché commun permettent d'espérer qu'elle le réalisera bientôt. Le Liban connaît, lui aussi, une prospérité remarquable.

9. Toutefois, le fait que ces pays connaissent une évolution économique extrêmement rapide n'implique nullement qu'ils soient mieux à même de maintenir leur équilibre politique. Les mutations très rapides de la société y ont provoqué, au cours des dernières années, des remous importants et, dans une période initiale au moins, leur développement économique, loin de constituer un élément de stabilité, constitue au contraire un élément d'instabilité politique considérable.

10. D'une façon générale, on peut dire que, non seulement d'un point de vue économique, mais aussi d'un point de vue politique, la Méditer-

ranée se trouve au contact de la zone fortement industrialisée et de l'immense masse des territoires sous-développés.

11. (e) En outre, il faut bien constater qu'alors que la plupart des pays de l'Europe occidentale constituent des entités nationales anciennes et fortement implantées, beaucoup de ceux qui bordent la Méditerranée orientale et méridionale sont des Etats récents qui ne correspondent qu'approximativement à des entités nationales. Le régime politique apparaît souvent comme incertain ou instable, précisément parce que la pauvreté et le caractère inachevé des nations font qu'il manque à ces Etats un consensus sans lequel il n'est pas de système politique stable.

12. C'est donc dans un monde particulièrement complexe et dont les contours sont bien fluctuants qu'au cours des dernières années s'est produite une évolution que l'on peut caractériser par trois éléments :

13. (1) Les Etats européens qui avaient dominé le monde méditerranéen jusqu'à l'époque de la seconde guerre mondiale ont été amenés à se retirer peu à peu de la Méditerranée orientale et méridionale, en même temps qu'y disparaissait le régime colonial. Depuis lors, l'Europe n'a pas su retrouver sa place dans cette région alors que, bien souvent, elle y serait accueillie avec faveur si elle savait montrer qu'elle est susceptible d'y exercer une influence qui ne soit pas une domination et qui ne menace, en aucune façon, l'indépendance des Etats, mais qui encourage la transformation des économies.

14. M. Mohamed Masmoudi, Ministre des affaires étrangères de Tunisie, a exprimé récemment ce point de vue en écrivant :

« Il m'apparaît d'abord que la Tunisie est à la fois trop faible militairement et trop importante stratégiquement pour envisager son destin en dehors d'une politique étroitement associée à celle de l'Europe. Une Europe qui a évacué les derniers relents colonialistes et se pose maintenant en interlocuteur possible. Non seulement possible, mais hautement préférable à la fréquentation trop exclusive des superpuissances, exerce plein de danger. Il s'agit moins de demander aux Russes et aux Américains de quitter la Méditerranée que d'adjurer l'Europe d'y être présente d'une manière voyante, efficace, exemplaire. »¹

1. Mohamed Masmoudi : « Méditerranée : Présence soviétique et myopie européenne », dans *Preuves* 1971, n° 4.

15. (2) Secondly, the strength and influence of the United States which, after 1956, seemed about to play a dominant rôle in Mediterranean affairs, are now being questioned in most countries by the opposition or by the governments themselves and, in general, by more nationalist elements. This seems to be due on the one hand to the very nature of American policy and the way it has always leaned on conservative régimes, many of which have now become unpopular and some of which have since been overthrown. It is also due to the multiplication of American bases around the Mediterranean and the unrest caused by the permanent presence of American forces abroad. Further, although the United States has never officially said it intended to reduce its forces in the Mediterranean, the general curb on American overseas commitments has made certain Mediterranean countries wonder whether the United States Sixth Fleet will remain in Mediterranean waters for long. Ships assigned to NATO fall far short of the naval strength of the United States Sixth Fleet and several Committee members stressed the importance of keeping the Sixth Fleet.

16. (3) Finally, for about ten years, Soviet influence seems to have been growing in an area which, just after the second world war, was considered to be the West's own preserve. So far, the Soviet Union has been a poor customer for Mediterranean products, oil included, but the situation is now changing and the Soviet Union has started to purchase large quantities of Iranian, then Iraqi, oil and, in particular, is offering its services as a possible intermediary between the national firms in those countries and their western customers. The evolution of the Soviet domestic market is also making it more attractive as a potential customer for other Mediterranean products.

17. The Soviet Union also affords spectacular, and sometimes effective, assistance to certain countries, either to improve their economy or to equip their armed forces. It is an open secret that the Soviet Union is largely responsible for fitting out the Algerian air force, it is the main supplier of arms to Egypt and when Archbishop

Makarios had to find arms for his personal guard it was in Czechoslovakia that he found them.

18. Finally, some members of the General Affairs Committee attach prime importance to subversive Soviet action, particularly in the Maghreb countries. This is a field in which it is most difficult to make a reliable estimate of Soviet action and the results it has achieved.

19. In general, the Soviet Union and its allies are steadily increasing and improving relations with the Mediterranean countries, particularly where those on the southern shore are concerned. Consequently, some countries on the northern shore of the Mediterranean feel that as the Soviet threat diminishes in Central and Northern Europe, it is growing elsewhere.

20. Finally, it is impossible to deal with the problem of relations between Europe and the Mediterranean without examining what Europe wishes to be and what it will be. The current enlargement of the European Communities will obviously move the centre of gravity of Community Europe further north. The question is whether the new Europe will simply be a North-West Europe or whether one way or another it will shoulder the problems of Southern and Mediterranean Europe. It is evident that countries like France and Italy will not take kindly to a northern-oriented Europe and in their view it is vital for Europe also to look towards the Mediterranean.

21. Some Committee members expressed the view that it would not be possible to speak of a European undertaking until Western Europe had set up a true political and military union. Personally, your Rapporteur considers that the Brussels Treaty already contains the foundations on which a European defence policy could be based, just as the economic policy of the European Communities is already an established fact. Above all, he believes it would be unwise to wait until satisfactory institutions have been set up before considering what Europe's foreign policy might be and even implementing such a policy whenever possible.

15. (2) En second lieu, les Etats-Unis qui avaient paru, après 1956, devoir jouer un rôle prédominant dans les affaires méditerranéennes voient aujourd'hui leur puissance et leur influence mises en question. Elles se trouvent contestées dans la plupart des pays, soit par les gouvernements eux-mêmes, soit par l'opposition, et d'une façon générale, par les éléments les plus nationalistes. Ceci tient, d'une part, à la nature même de la politique américaine, à la façon dont elle s'est constamment appuyée sur des régimes conservateurs dont beaucoup sont devenus impopulaires aujourd'hui et dont certains ont été renversés depuis lors. Cela tient à la multiplication des bases américaines sur le pourtour de la Méditerranée et aux remous qu'a provoqués la présence permanente de forces américaines sur des territoires étrangers. D'autre part, même si les Etats-Unis n'ont jamais exprimé officiellement leur intention de diminuer leurs forces en Méditerranée, la limitation générale des engagements extérieurs américains amène certains pays méditerranéens à se demander si les Etats-Unis continueront pendant longtemps encore à maintenir leur Sixième flotte dans les eaux méditerranéennes. Les navires affectés à l'O.T.A.N. sont, d'autre part, très loin de constituer une puissance navale comparable à celle de la Sixième flotte américaine et plusieurs membres de la commission ont souligné l'importance qu'avait, à leurs yeux, le maintien de la Sixième flotte.

16. (3) Enfin, depuis une dizaine d'années, l'influence soviétique semble prendre une place de plus en plus importante dans un domaine qui, au lendemain de la seconde guerre mondiale, apparaissait comme une chasse gardée de l'Occident. Jusqu'à présent, l'Union Soviétique reste une médiocre cliente pour les produits méditerranéens, y compris le pétrole, mais cette situation tend à changer et l'Union Soviétique a commencé à acheter en quantité importante des pétroles iraniens, puis irakiens, et surtout se présente comme un intermédiaire possible entre les sociétés nationales de ces pays et leur clientèle occidentale. De plus, l'évolution du marché soviétique en fait un client potentiel de plus en plus sérieux pour les autres productions méditerranéennes.

17. D'autre part, la Russie fournit une aide spectaculaire et parfois efficace à certains pays, soit pour leur équipement économique, soit pour l'équipement de leurs forces armées. Ce n'est aujourd'hui un mystère pour personne que la Russie contribue largement à l'équipement de l'aviation algérienne, qu'elle est le principal four-

nisseur d'armes de l'Egypte et, quand l'Ethnarque Makarios a dû trouver des armes pour équiper sa garde personnelle, c'est du côté de la Tchécoslovaquie qu'il a trouvé son fournisseur.

18. Enfin, certains membres de la Commission des Affaires Générales attribuent une importance essentielle à l'action subversive des Soviétiques, notamment dans les pays du Maghreb. Il s'agit là d'un domaine où il est fort difficile de fournir une estimation sérieuse et précise de l'action soviétique et des résultats auxquels elle est parvenue.

19. D'une façon générale, l'Union Soviétique et ses alliés ne cessent d'accroître et d'améliorer leurs relations avec les pays méditerranéens, et notamment avec plusieurs pays de la rive sud de cette mer. Aussi, la Russie apparaît-elle plus menaçante que jamais à certains pays de la rive nord de la Méditerranée, au moment même où elle semble moins menaçante en Europe centrale et en Europe du nord.

20. Enfin, il est impossible d'aborder le problème des relations entre l'Europe et la Méditerranée sans se demander ce que veut être et ce que sera l'Europe. L'élargissement des Communautés européennes qui est en train de se réaliser va, de toute évidence, déplacer vers le nord le centre de gravité de l'Europe communautaire. La question est de savoir si la nouvelle Europe sera simplement une Europe du nord-ouest ou si, d'une façon ou d'une autre, elle assumera les problèmes de l'Europe méridionale et méditerranéenne. Il est évident que des pays comme la France ou l'Italie trouveront difficilement leur place dans une Europe qui se voudrait uniquement nordique et qu'il est vital, à leurs yeux, que l'Europe s'affirme aussi comme un ensemble tourné vers la Méditerranée.

21. Certains membres de la commission ont exprimé le point de vue selon lequel il ne serait pas possible de parler d'une entreprise européenne tant que l'Europe occidentale n'aurait pas constitué une véritable union politique et militaire. Pour sa part, votre rapporteur estime que le Traité de Bruxelles crée déjà une base sur laquelle pourrait se fonder une politique de défense européenne, de même qu'une politique économique des Communautés européennes constitue déjà une réalité. Surtout, il pense qu'il serait peu sage d'attendre que soient établies des institutions satisfaisantes pour examiner ce que pourrait être une politique extérieure de l'Europe et même pour mettre en œuvre cette politique quand cela est possible.

CHAPTER II

The Eastern Mediterranean

22. To all intents and purposes the most serious problems today are to be faced in the Eastern Mediterranean because this is where the Soviet and western worlds meet. All the Soviet bases in the Mediterranean are in the eastern part. Both the United States and the Soviet fleets are cruising in these waters. Here are the outlets of the pipelines bringing oil from the Persian Gulf to the Mediterranean. Here too was the scene of the most recent fighting: the Arab-Israeli war and, more recently, the Cyprus affair. The most changeable frontiers are to be found in this area, and also the most unstable political régimes.

23. Europe's Mediterranean policy must therefore deal first and foremost with the Eastern Mediterranean. However, each country, each sector of this area raises specific problems.

24. Your Rapporteur will merely point to some of them, but will go further into others which seem more important or which he has had an opportunity of studying more closely.

1. Turkey

25. Turkey is worthy of close consideration since, as a member of the Atlantic Alliance, associated with the Common Market and a member of the Council of Europe, it has experienced a succession of serious political crises in the last few years, and in recent months there have been disturbances which have not been fully settled. Its position in the Eastern Mediterranean and the fact that it dominates the straits which are the Soviet Union's main means of access to the Mediterranean, give Turkey a particularly important place in the western defence system, but it is also one of the most exposed areas.

26. Turkey has long frontiers with the Soviet Union which for many years laid claim to part of its territory. At the present time, the presence of the Soviet fleet in the Aegean Sea, the setting up of Soviet bases in the Middle East, uncer-

tainty regarding Greece and Cyprus, only fifty miles from the Turkish coast, make Turkish leaders fear lest their country be isolated from the rest of the western world. However, since Kemal Atatürk founded the Turkish Republic, the country has deliberately chosen to turn towards the West. It feels and considers itself to be a purely European power.

27. Its fears for its security, particularly when Stalin was claiming areas of Turkish Armenia, led Turkey to join the Atlantic Alliance and rely on American protection for its defence. However, as from 1960, some Turkish elements felt the country was over-dependent on the United States. In view of the presence of American bases, nuclear weapons, missiles aimed at the Soviet Union and airfields from which U2 aircraft overflew Soviet territory, when the revolution brought the Justice Party to power, Turkey called on the United States either to provide additional guarantees in view of the extra risks stemming from the American presence or, on the contrary, to withdraw the nuclear missiles and stop reconnaissance flights from Turkish bases. In the end, the United States withdrew its missiles and reconnaissance aircraft. The Turks then turned more towards Western Europe and asked to be associated with the Common Market. An association treaty was concluded, providing for progressive development over a period of 25 years, after which Turkey should become a full member of the European Community. This would be in about 1995.

28. It is certain that the Turkish Government attaches high importance to the element of security afforded by American assistance. However, present prospects of American foreign policy make the Turkish leaders fear a reduction in American forces in the Eastern Mediterranean in the coming years and Turkey is seeking additional guarantees from Western Europe. In this connection, its status as an associated member of the Common Market is not considered absolutely satisfactory at the moment. The stage reached in Turkey's development would cer-

CHAPITRE II

La Méditerranée orientale

22. C'est, de toute évidence, en Méditerranée orientale que se posent aujourd'hui les problèmes les plus graves parce que c'est cette région qui se situe véritablement au contact du monde soviétique et du monde occidental. C'est en Méditerranée orientale que se trouvent actuellement toutes les bases soviétiques en Méditerranée. C'est là que croisent, d'une part la flotte américaine, d'autre part la flotte soviétique. C'est dans cette région que débouchent les pipe-lines qui conduisent les pétroles du Golfe Persique à la Méditerranée. C'est également dans cette région que ce sont déroulés les conflits les plus récents, qu'il s'agisse du conflit israélo-arabe ou plus récemment encore du conflit chypriote. C'est dans cette région que les frontières sont les plus mouvantes. C'est là aussi que les régimes politiques paraissent le plus instables.

23. C'est donc à propos de la Méditerranée orientale qu'il importe avant tout que l'Europe établisse les lignes d'une politique méditerranéenne. Toutefois, chaque pays, chaque secteur de cette région pose des problèmes particuliers.

24. Votre rapporteur se contentera d'en signaler certains, quitte à en développer davantage quelques-uns qui lui paraissent plus importants ou qu'il a eu l'occasion d'étudier de plus près.

1. La Turquie

25. La Turquie mérite que l'on s'y arrête puisque ce pays, demeuré membre de l'Alliance atlantique, associé au Marché commun et membre du Conseil de l'Europe, a connu, au cours des dernières années, une série de crises politiques graves et, au cours des derniers mois, une agitation qu'il semble n'avoir que partiellement surmontée. Sa position à l'est de la Méditerranée et le fait qu'elle commande les Détroits, et par conséquent le principal moyen d'accès des Soviétiques au monde méditerranéen, donnent à la Turquie une place particulièrement importante dans le système de défense occidental, mais en font aussi une des régions les plus menacées.

26. La Turquie dispose d'importantes frontières avec l'Union Soviétique et son territoire a fait, pendant de nombreuses années, l'objet de revendications territoriales de la part de ce pays. Actuellement, la présence de la flotte soviétique en

Mer Egée, l'implantation de bases soviétiques au Proche-Orient, les incertitudes qui pèsent sur la Grèce et sur l'île de Chypre qui ne se trouve éloignée que de 80 kilomètres des côtes turques, font que les dirigeants turcs craignent de voir leur pays isolé du reste du monde occidental. Pourtant, depuis que Kemal Atatürk a fondé la république en Turquie, ce pays a choisi délibérément la voie de l'Occident. Elle se sent, elle se conçoit comme une puissance purement européenne.

27. Les menaces qu'elle a senties pour sa sécurité, notamment à l'époque où Staline revendiquait un certain nombre de territoires de l'Arménie turque, ont amené la Turquie à adhérer à l'Alliance atlantique et à s'en remettre à la protection américaine pour sa défense. Toutefois, à partir de 1960, certains éléments turcs ont considéré que la dépendance de la Turquie à l'égard des Etats-Unis était trop grande. L'implantation notamment de bases américaines, d'armes atomiques, de fusées dirigées vers l'Union Soviétique, d'aérodromes à partir desquels les avions U2 survolaient le territoire soviétique, ont fait que, lors de la révolution qui a amené au pouvoir le Parti de la justice, la Turquie a mis en demeure le gouvernement des Etats-Unis, soit de lui accorder des garanties supplémentaires tenant compte des risques supplémentaires que lui créait la présence de ces implantations américaines, soit, au contraire, de retirer les fusées nucléaires et d'abandonner les vols d'avions d'observation à partir du territoire turc. Finalement, les Etats-Unis ont retiré leurs fusées et leurs avions de reconnaissance du territoire de la Turquie. Les Turcs se sont alors dirigés davantage vers l'Europe occidentale et ont demandé leur association au Marché commun. On sait qu'un traité d'association a été conclu. Ce traité prévoit une évolution progressive pendant 25 ans au bout desquels la Turquie devrait faire partie à part entière de la Communauté européenne. Cette échéance se situerait aux alentours de 1995.

28. Il n'est pas douteux que le gouvernement turc attache la plus grande importance à l'élément de sécurité que peut lui fournir l'aide américaine. Néanmoins, les perspectives actuelles de la politique étrangère américaine font que les milieux dirigeants turcs redoutent de voir les forces américaines en Méditerranée orientale se réduire au cours des prochaines années et que la Turquie cherche du côté de l'Europe occidentale un certain nombre de garanties supplémentaires. A cet égard, le statut d'associé au Marché commun ne lui paraît pas absolument satisfaisant

tainly not allow it to press on and become a full member of the European Economic Community before the date envisaged, but Turkey nevertheless wishes to play as great a part as possible in the non-economic — and particularly the political — activities of Europe.

29. This is another reason why Turkey is so concerned at Western Europe's attitude towards Greece on which Turkey closely depends because of its geographical position. Likewise Turkey is anxious to find a satisfactory settlement for Cyprus as soon as possible, i.e. a settlement allowing the Turkish minority to remain full citizens of the island and avoiding Cyprus being united with Greece. Every event which strengthens Soviet positions in the Eastern Mediterranean is cause for concern to the Turkish Government and the establishment of close links with Western Europe might afford it the guarantees it seeks. What Turkey expects of Western Europe is probably not so much direct intervention by European armed forces in the event of a threat to its security but an additional guarantee that Turkey could, in such an event, count on the same American protection as the rest of Western Europe.

30. Your Rapporteur considers that it is in the interests of Europe and of the whole western world in general, to give Turkey the support it wishes, and to this end ensure that it plays as large and full a part as possible in the various institutions concerned with establishing a European policy.

31. An invitation to Turkish parliamentarians to attend sessions of the Assembly as observers may be a possible means. By agreeing to negotiate an association agreement with Turkey, the EEC is at least morally bound to encourage and assist its development so that, when the time comes, it will be able to face European competition on its territory. A large country with ample manpower, Turkey might be a particularly suitable place for European firms to make major investments. It is clear that Turkey must make considerable changes both in the economic and the social fields and in the administrative and political fields, before it fulfils all the necessary conditions for becoming a real partner of the

European Communities. Again, certain aspects of Turkish policy such as the maintenance of martial law for many months, the number of persons condemned to death and even executed for political reasons in recent years, and the over-prominent rôle played by the army in day-to-day life make many Western Europeans rather reluctant to have Turkey more closely associated with the activities of Community Europe. But, if Turkey is to develop, would it not be best to associate it with these activities as quickly and as fully as possible? The country's traditions and the real dangers it is in because of its geographical position are sufficient explanation for many aspects of this policy, which cannot be assessed according to the same standards as those of countries whose economic development is different and which do not face the same threats.

32. It is certain that the western countries would prefer Turkey to stop being one of the main suppliers of the clandestine hashish market, and the Turkish Government is showing obvious signs of wishing to put an end to this trade. The obstacles it is encountering stem from the fact that Turkish peasants find it too difficult to make an adequate living from legal produce and to their minds Europe has little meaning, be it economically or culturally. This means that Turkey's economic development, European investments in that country and increased trade and contacts of all kinds are the only real way to end this production. Western Europe must work out a concerted policy of assistance to Turkey to allow it to earn more from its agriculture, develop modern industries and help Turkish leaders to make the people feel that they belong to the European family.

2. Greece

33. Because of its geographical position, Greece controls the whole Eastern Mediterranean, which gives it particular strategic importance.

dans l'immédiat. Certes, l'état de développement de la Turquie ne lui permettrait pas de brûler les étapes et de devenir membre à part entière de la Communauté Economique Européenne avant les dates prévues. Néanmoins, la Turquie désirerait participer autant que possible aux activités non économiques et, en particulier, aux activités politiques de l'Europe.

29. C'est également la raison pour laquelle la Turquie se préoccupe au plus haut point de l'attitude adoptée par l'Europe occidentale à l'égard de la Grèce dont la Turquie, du fait de sa situation géographique, dépend étroitement. Cela fait aussi que la Turquie est désireuse de trouver le plus vite possible un statut satisfaisant pour Chypre, c'est-à-dire un statut qui permette à la minorité turque de subsister comme citoyenne à part entière de cette île et qui évite l'union de Chypre à la Grèce. Tous les événements qui renforcent les positions soviétiques en Méditerranée orientale apparaissent comme inquiétants au gouvernement turc et l'établissement de liens étroits avec l'Europe occidentale pourrait lui fournir les garanties dont elle a besoin. Ce que la Turquie attend de l'Europe occidentale, c'est probablement moins l'intervention directe des forces armées de l'Europe dans le cas où sa sécurité se trouverait compromise, que de lui fournir une assurance supplémentaire que la Turquie bénéficierait, dans ce cas, d'une protection américaine identique à celle qui serait fournie au reste de l'Europe occidentale.

30. Votre rapporteur estime qu'il est de l'intérêt de l'Europe, et d'une façon générale de l'intérêt du monde occidental, de donner aux Turcs les assurances qu'ils désirent, et pour cela d'assurer la participation la plus large et la plus complète possible de la Turquie aux différentes institutions où pourrait s'élaborer une politique européenne.

31. L'invitation adressée à des parlementaires turcs de participer aux travaux de notre assemblée, à titre d'observateurs, peut constituer l'un de ces moyens. D'autre part, la C.E.E., en acceptant de négocier un accord d'association avec la Turquie, s'est, moralement en tout cas, engagée à favoriser et à aider le développement de la Turquie de telle sorte que celle-ci puisse, le moment venu, supporter la concurrence européenne sur son territoire. La Turquie dont le territoire est vaste et qui a les possibilités qu'offre une main-d'œuvre extrêmement nombreuse, pourrait être un lieu particulièrement favorable à d'importants investissements des entreprises européennes. Il est certain que la Turquie doit réaliser de nota-

bles transformations, tant dans le domaine économique que dans le domaine social, dans le domaine administratif et dans le domaine politique, avant de remplir toutes les conditions nécessaires pour devenir un véritable partenaire des Communautés européennes, et il n'est pas douteux que certains aspects de la politique turque, notamment le maintien de la loi martiale pendant de nombreux mois, le nombre des condamnations capitales, voire des exécutions pour des motifs politiques au cours des dernières années, le rôle trop important que joue l'armée dans la vie du pays font que de nombreux Européens occidentaux manifestent une certaine répugnance à voir la Turquie plus étroitement associée aux activités de l'Europe communautaire. Pourtant, si c'est cette évolution que l'on désire, la meilleure façon d'y parvenir n'est-elle pas d'associer le plus vite possible et le plus complètement possible la Turquie à ces activités ? Les traditions propres à ce pays, la réalité des dangers extérieurs que lui fait courir sa situation géographique suffisent à expliquer bien des aspects de cette politique qui ne peut être appréciée selon les mêmes normes que celle de pays dont le développement économique est différent et qui n'ont pas à faire face aux mêmes menaces.

32. Il est certain que les pays occidentaux voudraient que la Turquie cesse d'être l'un des principaux fournisseurs du marché clandestin du haschich et le gouvernement turc, pour sa part, manifeste un souci évident de mettre un terme à ce commerce. Les obstacles qu'il rencontre tiennent au fait que les paysans turcs parviennent trop difficilement à tirer un revenu suffisant des cultures licites et que, ni sur le terrain économique, ni dans le domaine culturel, l'Europe ne représente grand-chose pour eux. Cela signifie que le développement économique de la Turquie, les investissements européens dans ce pays, la multiplication des échanges et des contacts de toute nature constituent le seul véritable moyen de mettre fin à cette production. Il importe que l'Europe occidentale parvienne à une politique concertée d'aide à la Turquie afin de permettre à ce pays de tirer un revenu plus important de son agriculture, de développer une activité industrielle moderne et d'aider les dirigeants turcs à donner au peuple le sentiment qu'il appartient à la famille européenne.

2. La Grèce

33. De par sa situation géographique, la Grèce contrôle l'ensemble de la Méditerranée orientale, ce qui lui donne une importance stratégique particulière.

34. After a long and terrible civil war, Greece chose to tighten its links with the western world. It joined the Council of Europe, became a member of NATO, and expressed its wish to be associated with the Common Market. There is still no doubt about this wish, even today, but since 1967 there has been a military dictatorship in Greece and this has led certain Western European countries to wish Greece to be excluded from the European institutions.

35. After long and difficult discussions, the Greek Government withdrew from the Council of Europe. Greece's association with the Common Market is marking time and although day-to-day business is still being conducted, no progress is being made and this is the wish of most Western European countries. Conversely, Greece's membership of NATO has never been seriously in doubt, largely because its position makes it indispensable to western defence in the Mediterranean sector.

36. The present situation is therefore paradoxical in that the West takes part in Greece's external defence but on the other hand refuses to participate in its economic development and consider it as a full member of the European and western community.

37. Your Rapporteur did not stay long enough in Greece or make sufficient contact with opposition and government personalities to claim to judge the present régime. There is absolutely no doubt that it is a dictatorial régime. The Constitution which Greece had since 1967 is not operating and although in principle some of its articles are in force, this does not mean much since their application can always be suspended in the name of martial law, which is still in force in Athens and the main towns.

38. In March 1972, the Head of the Greek Government, General Papadopoulos, took over the powers of regent and alone assumed most of the powers in Greece, by mere act of authority. The easing of the dictatorial régime which the government authorities take credit for is quite unconvincing since it is problematic and there is no real constitutional law in Greece.

39. However, the present régime in Greece can in no way be likened to the pre-war fascist dictatorships either. There is in fact no fascist party in Greece; power is not in the hands of an organised group but of a small number of men, with a military background but not representing the army. Most of the population is singularly passive in face of this power, which has some backing from the old ruling classes and part of the orthodox church. Active opposition seems limited to a number of emigrants, university circles and the leaders of the former political parties. Greece's withdrawal from the Council of Europe does not seem to have had any effect on the country's internal situation. It had no marked impact on government policy, nor did it strengthen the opposition.

40. Your Rapporteur believes the question is not whether or not we should approve of the political régime in Greece. It is quite obvious that according to Western European political standards such a régime is quite unacceptable. But there are many signs that this régime may evolve or, on the contrary, make way for a new régime.

41. A number of Greek politicians, mainly from the traditional right-wing parties, now seem to be seeking ways and means of making the present régime evolve towards a constitutional and more democratic régime. The former Minister for Foreign Affairs, Mr. Averoff, is backing a policy of bridging the gap between a dictatorial and a constitutional régime. The success of this policy is far from certain and it is being widely criticised, even among Mr. Averoff's former political friends.

42. It should not, however, be ruled out that a transitional régime might be found which would progressively re-establish democracy in Greece. The question is therefore whether it is desirable for all links between Greece and the western world and Europe to be broken off until democracy has been re-established in a form which Greece's partners find satisfactory. It might be meaningful for all the European institutions to reject Greece if Europe's aim were to encourage Greek resistance and bring about the downfall of the present régime as soon as pos-

34. Au lendemain d'une longue et terrible guerre civile, la Grèce a choisi de resserrer ses liens avec le monde occidental. Elle a adhéré au Conseil de l'Europe, elle est membre de l'O.T.A.N. et elle a manifesté le désir d'être associée au Marché commun. Aujourd'hui encore, cette volonté apparaît de façon évidente. Néanmoins, depuis 1967, la Grèce connaît un régime de dictature militaire qui a amené certains pays de l'Europe occidentale à vouloir rejeter la Grèce hors des institutions européennes.

35. Après de longs et difficiles débats, le gouvernement grec a été conduit à se retirer du Conseil de l'Europe. L'association de la Grèce avec le Marché commun a connu un certain ralentissement et aujourd'hui, si cette association continue à fonctionner pour tout ce qui concerne la gestion des affaires courantes, elle ne fait, de par la volonté de la plupart des pays de l'Europe occidentale, aucun progrès. A l'inverse, l'appartenance de la Grèce à l'O.T.A.N. n'a jamais été mise sérieusement en question et ceci essentiellement parce que la Grèce occupe une place qui la rend indispensable à une défense occidentale dans le secteur méditerranéen.

36. La situation actuelle est donc paradoxale en ceci que, d'une part, l'Occident participe à la défense extérieure de la Grèce, mais que, d'autre part, l'Occident se refuse à participer à l'évolution économique de la Grèce et à considérer ce pays comme un membre à part entière de la Communauté européenne et occidentale.

37. Un trop bref séjour en Grèce, les contacts qu'il a pu avoir avec certaines personnalités, tant de l'opposition que des milieux gouvernementaux, ne suffisent pas à votre rapporteur pour présenter un jugement sur le régime actuel de la Grèce. Que ce régime soit dictatorial, cela ne fait pas le moindre doute. La constitution que s'est donnée la Grèce depuis 1967 ne fonctionne pas. Si, en principe, certains de ses articles sont en vigueur, cela ne signifie pas grand-chose puisque leur application peut être toujours suspendue au nom de la loi martiale qui est encore en vigueur à Athènes et dans les principales villes.

38. En mars 1972 encore, on a vu le chef du gouvernement grec, le Général Papadopoulos, prendre en mains les pouvoirs du régent et cumuler entre ses seules mains l'essentiel des pouvoirs en Grèce, ceci par un simple acte d'autorité. Les atténuations du régime dictatorial dont se flattent les autorités gouvernementales ne sont nullement convaincantes dans la mesure où elles restent aléatoires et où aucun droit constitutionnel véritable ne règne en Grèce.

39. Pourtant, une assimilation du régime que connaît actuellement la Grèce avec les dictatures fascistes de l'avant-guerre ne paraît pas non plus convaincante. En effet, il n'y a pas en Grèce de parti fasciste ; ce n'est pas un groupe organisé qui est au pouvoir, mais un petit nombre d'hommes issus de l'armée, certes, mais qui ne représentent pas l'armée. En face de ce pouvoir, qui trouve certains appuis parmi les anciennes classes dirigeantes, parmi une partie du clergé orthodoxe, l'ensemble de la population se montre singulièrement passif. L'opposition active semble se limiter à un certain nombre d'émigrés, aux milieux universitaires, et aux dirigeants des anciens partis politiques. Le départ de la Grèce du Conseil de l'Europe ne semble avoir changé en rien la situation intérieure en Grèce. Il n'a amené aucun infléchissement sérieux de la politique du gouvernement ; il n'a renforcé en aucune manière l'opposition.

40. La question qui paraît se poser à votre rapporteur n'est pas de savoir si nous avons à approuver ou non le régime politique de la Grèce. Il est bien évident que, conçu selon les normes de la vie politique de l'Europe occidentale, un tel régime est absolument inacceptable. Néanmoins, bien des signes semblent manifester que ce régime est susceptible, soit d'évoluer, soit au contraire de faire place à un régime nouveau.

41. En effet, un certain nombre d'hommes politiques grecs, appartenant notamment aux partis de la droite traditionnelle, semblent aujourd'hui rechercher les voies et les moyens par lesquels l'on pourrait introduire une évolution du régime actuel vers un régime constitutionnel et plus démocratique. L'ancien ministre des affaires étrangères, M. Averoff, s'est fait le champion d'une politique dite « du pont », c'est-à-dire du passage du régime dictatorial à un régime constitutionnel. Le succès de cette politique est loin d'être assuré et elle rencontre beaucoup de critiques, même parmi les anciens amis politiques de M. Averoff.

42. Néanmoins, l'espoir de parvenir à un régime de transition qui rétablisse progressivement la démocratie en Grèce ne doit pas être écarté. Dans ces conditions, la question qui se pose est de savoir s'il est souhaitable que la Grèce soit détachée de tous ses liens avec le monde occidental et avec l'Europe jusqu'à ce que la démocratie y ait été rétablie sous une forme qui apparaisse comme satisfaisante aux partenaires de la Grèce. Un rejet de la Grèce de toutes les institutions européennes pourrait avoir un sens si le but de l'Europe était d'encourager une résistance grec-

sible. It would be far less meaningful if the dictatorial régime were expected to develop towards a constitutional one. In this case, it would not be possible to bring influence to bear through the international organisations to which Greece belongs in order to encourage this development. Thus, when the Council of Europe brought about Greece's withdrawal it lost any means of pressure and influence which it might have had on the Greek Government, which had already made a number of concessions in an attempt to remain in the European organisation. Similarly, to allow the association between Greece and the Common Market to remain dormant is not perhaps the best means of ensuring the victory of democratic institutions in Greece.

43. The French Government has always considered that a country's partners should not intervene in its internal matters, nor should they change their relations with that country since any such steps might appear to be pressure and wrongful outside intervention, and perhaps strengthen the régime in question. France has therefore maintained its relations with Greece on the same footing as before the colonels came to power. Current United Kingdom policy also seems to be following these lines, but other Western European countries seem most reluctant to keep the Greece of the colonels within the western organisations.

44. After much hesitation, the United States now seems to have adopted an attitude similar to that of Britain and France. Despite sharp opposition from Congress, the United States Government has just concluded two agreements with the Greek Government which will probably strengthen co-operation between Greece and the United States considerably, at least in the military field. In the first agreement, the United States has granted Greece credits for its defence and authorised it to purchase a large number of Phantom aircraft. In the second, the United States Government has concluded new terms with the Greek Government for the use of the Piraeus naval base, so that the families of the crews of the United States Sixth Fleet may live near the base; this should reduce the costs of regular home leave for sailors of the Sixth Fleet.

More than 10,000 Americans will thus be installed in the Piraeus area in the near future.

45. Does the agreement between Greece and the United States cover other military matters? The Greek authorities assured your Rapporteur that it did not. However, your Rapporteur has been led to believe that the Soviet Union may have been concerned at the establishment of the American base in Piraeus and that this may have been one of the reasons why the Soviet Union decided to play a more active rôle in the Eastern Mediterranean. Yet the régime set up in Greece in 1967 had been careful to improve its relations with its northern and north-eastern neighbours. It had at last signed a peace agreement with Albania, with which Greece had been in a state of war since the second world war, and relations with Bulgaria and the Soviet Union had improved considerably. The Greek Government had decided to take part in a conference on European security and actively work for it to be held as soon as possible. The Soviet Union and its allies, for their part, had shown little reluctance in improving their relations with the Greek dictatorial régime.

46. The question now is whether Western Europe should be alone in actively demonstrating its hostility to the present Greek régime. The question also arises whether Europe is in a position to take co-ordinated action in this connection. It is quite obvious that the division between the Western European countries on this specific point helps to weaken the effects of any policy towards Greece. Some Committee members pointed out that an improvement in their countries' relations with Greece would be accepted by public opinion only if this took place in the more general framework of improved relations between Greece and Western Europe as a whole.

47. Your Rapporteur considers that a return to constitutional order and democratic practices in Greece would be helped by close co-operation between Greece and the European Economic Community and that if Greece were rejected by Europe the effects might be serious, not so much in the immediate future as later when forces no more democratic than those now in power might take over from the present régime.

que et d'amener le plus rapidement possible la chute du régime actuel. Il en a beaucoup moins si l'on doit attendre de la Grèce une évolution du régime dictatorial vers un régime constitutionnel. En effet, dans cette perspective, les moyens de pression dont pourraient user les organisations internationales auxquelles la Grèce appartient pour favoriser cette évolution ne pourraient pas être utilisés. Ainsi, lorsqu'elle a obtenu que la Grèce se retire du Conseil de l'Europe, cette organisation a perdu du même coup tout moyen de pression et d'influence qu'elle pouvait avoir sur le gouvernement grec qui avait fait déjà un certain nombre de concessions pour tenter de demeurer dans l'organisation européenne. De même, la mise en sommeil de l'association entre la Grèce et le Marché commun ne constitue peut-être pas le meilleur moyen de faire triompher les institutions démocratiques en Grèce.

43. Pour sa part, le gouvernement français a toujours considéré que la situation intérieure d'un pays ne devait pas provoquer l'intervention de ses partenaires ni modifier leurs relations avec ce pays, sans quoi les démarches qui pourraient être entreprises auraient pour effet d'apparaître comme des pressions et des interventions extérieures abusives et finalement peut-être de renforcer le régime en place. La France a donc maintenu ses relations avec la Grèce telles qu'elles étaient avant l'arrivée au pouvoir des colonels. La politique poursuivie actuellement par le Royaume-Uni semble répondre aux mêmes préoccupations, tandis que d'autres pays de l'Europe occidentale manifestent une très vive répugnance à maintenir la Grèce des colonels à l'intérieur des organisations occidentales.

44. Les Etats-Unis, qui semblent avoir hésité longuement, paraissent aujourd'hui avoir adopté une attitude analogue à celles de l'Angleterre et de la France. Malgré une vive opposition du Congrès, le gouvernement des Etats-Unis vient de conclure avec le gouvernement d'Athènes deux accords qui paraissent devoir renforcer singulièrement la coopération entre la Grèce et les Etats-Unis, au moins dans le domaine militaire. D'une part, en effet, les Etats-Unis viennent d'accorder à la Grèce des crédits en vue de sa défense et de l'autoriser à acheter un nombre important d'avions Phantom ; d'autre part, le gouvernement américain vient d'obtenir du gouvernement grec un nouvel accord sur l'utilisation de la base navale du Pirée, de telle façon que les familles des marins de la Sixième flotte américaine puissent être implantées à proximité de ce port ; ceci

devrait permettre la réduction des frais qu'entraînait le retour périodique à leur foyer des marins de la Sixième flotte. Plus de 10.000 Américains vont donc être installés, dans de brefs délais, dans la région du Pirée.

45. L'accord entre la Grèce et les Etats-Unis comprend-il d'autres aspects dans le domaine militaire ? Les autorités d'Athènes ont assuré votre rapporteur qu'il n'en était rien. Néanmoins, votre rapporteur a recueilli certaines indications selon lesquelles l'Union Soviétique aurait été inquiétée par l'établissement de cette base américaine au Pirée et que ceci aurait été un des motifs déterminant l'Union Soviétique à intervenir plus activement en Méditerranée orientale. Pourtant, le régime installé en Grèce depuis 1967 avait veillé à l'amélioration de ses relations avec ses voisins du nord et du nord-est. La Grèce était enfin parvenue à un accord de paix avec l'Albanie avec laquelle elle demeurait en état de guerre depuis la seconde guerre mondiale et ses relations avec la Bulgarie et l'Union Soviétique s'étaient considérablement améliorées. Le gouvernement grec était décidé à participer à une conférence sur la sécurité européenne et à en promouvoir activement l'échéance la plus rapide possible. L'Union Soviétique et ses alliés, de leur côté, n'avaient guère manifesté de répugnance à une amélioration de leurs relations avec la Grèce sous le régime dictatorial qu'elle connaissait.

46. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si l'Europe occidentale doit être la seule à manifester activement son hostilité au régime que connaît actuellement la Grèce. La question se trouve également posée de savoir si l'Europe est en mesure d'agir d'une façon coordonnée à ce propos. Il est bien évident que la division entre les pays de l'Europe occidentale sur ce point précis contribue à affaiblir les effets que pourrait avoir toute politique à l'égard de la Grèce. Certains membres de la commission ont fait remarquer que l'amélioration des relations de leur pays avec la Grèce ne pouvait être acceptée par l'opinion que si elle prenait place dans le cadre plus général d'une amélioration des relations de la Grèce avec l'ensemble de l'Europe occidentale.

47. Pour sa part, votre rapporteur estime qu'un retour à un ordre constitutionnel et à des pratiques démocratiques en Grèce serait favorisé par l'application des accords d'association entre la Grèce et la Communauté Economique Européenne et qu'un rejet de la Grèce hors de cette Europe risquerait d'avoir des effets graves, moins dans l'immédiat que dans l'avenir où des forces qui ne seraient pas plus démocratiques que celles

3. Cyprus

48. For almost twenty years, the island of Cyprus has been in an almost continual state of unrest and instability. But so far this was confined to the island itself and its relations with the United Kingdom and was of no great interest to anyone apart from Greece and Turkey. In the last few months, this matter has assumed new dimensions and Cyprus has become a scene of confrontation between the great powers.

(i) General

49. The island of Cyprus, which is fairly large and has some 650,000 inhabitants, is of considerable importance because of its position in the Eastern Mediterranean. It faces the coasts of Syria and Lebanon and consequently commands the Mediterranean outlets for oil from the Persian Gulf. Britain has an extremely important air base there for covering the South-East Mediterranean. Cyprus is only 80 km. from the Turkish coast, and about 15 % of its population is of Turkish origin and Turkish-speaking, 85 % being of Greek extraction. It is quite clear that this majority section of the population is in favour of enosis, i.e. the return of Cyprus to the Greek motherland.

50. But Turkey has never accepted the fact that the Turkish section of the Cypriot population is considered as foreign to the island and is only a minority in a Greek State. Nor is Turkey very anxious to see Greece dominate all its relations with the western world which would be the case if, in addition to the Aegean islands and Rhodes, Greece also controlled Cyprus.

51. Turkey is consequently firmly attached to the 1959 agreements which made Cyprus autonomous, with a Cypriot Government in which Greeks and Turks were to share the running of the State. But these agreements have never been applied satisfactorily because the Greek majority has always sought to return the island to the Greek motherland as quickly as possible.

52. In spite of difficult inter-community relations, the apparatus of State was set up in Cyprus and Archbishop Makarios, head of the orthodox church in Cyprus, became President of the Cypriot Republic. He has uncontested authority over the Greek element of the population and although enosis is probably his final goal he intends to choose the right conditions and the right time. However, the deterioration of relations with the Greek Government, particularly at the end of 1971, caused a crisis in Cyprus which is far from over.

(ii) The origins of the present crisis

53. Although Cyprus is in principle an independent State, Archbishop Makarios depends to a very great extent on the Greek Government, particularly because the Cypriot national guard is commanded by officers, most of whom come from Greece. The national guard therefore seems more inclined to obey orders from the government in Athens than from the government in Nicosia. Relations between the Greek and Cypriot Governments have steadily deteriorated in recent years and towards the end of 1971 Archbishop Makarios seems to have had fears about being the victim of a coup d'état by the Cypriot national guard. He therefore turned his thoughts towards setting up a private militia and sought arms to equip it.

54. It so happened that at the same time the Greek Government was holding negotiations with the United States Government which led to the agreement on the use of the Piraeus base by the United States Mediterranean fleet. Either because this agreement worried the Soviet authorities or for other reasons, the latter reacted by supplying the Archbishop of Cyprus with weapons from Czechoslovakia which were delivered to Cyprus in mid-February 1972. A great power was thus involved in the Cyprus conflict. Although this arms delivery was clandestine, the Greek Government heard about it and warned Archbishop Makarios on several occasions to hand the arms over to the national guard or to the United Nations forces in Cyprus. He was also asked to make governmental changes to include all parties in favour of enosis, i.e.

qui se trouvent au pouvoir actuellement risqueraient d'être les héritiers et les successeurs du régime actuel.

3. L'affaire de Chypre

48. Depuis près de vingt ans, l'île de Chypre connaît une instabilité et une agitation à peu près constantes. Mais, jusqu'à présent, il ne s'agissait que d'une affaire, soit intérieure à l'île de Chypre et à ses relations avec le Royaume-Uni, soit n'intéressant guère que la Grèce et la Turquie. Depuis quelques mois, cette affaire a pris des dimensions nouvelles et Chypre est devenu un des lieux de confrontation entre les grandes puissances.

(i) Considérations générales

49. Assez vaste et peuplée de 650.000 habitants environ, l'île de Chypre revêt une importance considérable du fait de sa position dans l'est de la Méditerranée. D'une part, elle se trouve en face de la Syrie et du Liban et, par conséquent, commande les débouchés méditerranéens du pétrole venu du Golfe Persique. L'Angleterre y dispose d'une base extrêmement importante pour la maîtrise aérienne du sud-est de la Méditerranée. D'autre part, Chypre se trouve seulement à 80 kilomètres des côtes turques et environ 15 % de sa population est d'origine et de langue turques, tandis que 85 % de la population appartiennent au monde grec. Il n'est pas douteux que cette fraction majoritaire de la population désire l'*enosis*, c'est-à-dire le retour de Chypre à la mère patrie grecque.

50. Toutefois, la Turquie n'a jamais accepté que la fraction turque de la population chypriote soit considérée comme un élément étranger à cette île et qu'elle ne dispose que d'un statut de minorité au sein d'un Etat grec. D'autre part, la Turquie est peu soucieuse de voir la Grèce commander l'ensemble de ses relations avec le monde occidental, ce qui serait le cas, si par delà les îles de la Mer Egée et de Rhodes, la Grèce contrôlait également l'île de Chypre.

51. Par conséquent, la Turquie demeure extrêmement attachée aux accords de 1959 qui ont accordé à Chypre une autonomie, un gouvernement chypriote dans lequel Grecs et Turcs devaient se partager la direction de l'Etat. Pourtant, ces accords n'ont jamais été appliqués de façon satisfaisante parce que la majorité grecque de la population a toujours eu pour objectif de se

trouver rattachée le plus rapidement possible à la mère patrie grecque.

52. Malgré les difficultés qu'ont connues les relations intercommunautaires, un appareil d'Etat s'est constitué à Chypre et l'Ethnarque, chef de l'Eglise orthodoxe de Chypre, Mgr Makarios, est devenu le Président de la République chypriote. Il jouit d'une autorité incontestée sur l'élément grec de la population chypriote et, si l'*enosis* reste probablement son objectif final, il entend choisir les conditions et le moment auxquels elle pourrait se réaliser. Toutefois, la détérioration de ses relations avec le gouvernement d'Athènes, notamment à la fin de l'année 1971, a provoqué une crise dont Chypre est loin d'être encore sortie.

(ii) Les origines de la crise actuelle

53. Si Chypre constitue en principe un Etat indépendant, en fait la dépendance de Mgr Makarios à l'égard du gouvernement d'Athènes est grande, notamment parce que la garde nationale chypriote est commandée par des officiers dont la grande majorité provient de la Grèce : par conséquent, cette garde nationale paraissait plus disposée à obéir aux directives du gouvernement d'Athènes qu'à celles du gouvernement de Nicosie. Or, les relations entre les gouvernements d'Athènes et de Nicosie n'ont cessé de se détériorer au cours des dernières années et, vers la fin de 1971, Mgr Makarios semble avoir craint qu'un coup d'Etat ne soit mené contre lui par la garde nationale chypriote. Il a donc envisagé de se créer une milice particulière et il a cherché des armes pour équiper cette milice.

54. Il s'est trouvé qu'à la même époque, le gouvernement d'Athènes poursuivait avec le gouvernement des Etats-Unis des négociations qui ont abouti à un accord sur l'utilisation de la base du Pirée par la flotte américaine en Méditerranée. Soit parce que cet accord avait inquiété les autorités soviétiques, soit pour d'autres motifs, celles-ci ont réagi en accordant à l'Ethnarque de Chypre des armes qui furent importées de Tchécoslovaquie et livrées à Chypre au milieu de février 1972. De ce fait, une grande puissance se trouvait mêlée au conflit de Chypre. Bien que la livraison de ces armes ait été clandestine, le gouvernement grec en a été informé et il a adressé à Mgr Makarios plusieurs mises en demeure, d'une part de restituer ces armes, soit à la garde nationale, soit aux forces des Nations Unies résidant à Chypre, et, d'autre part de

all Cypriot political parties except the communist party.

55. The Archbishop refused to comply with the Greek Government's requests. There are many indications that a coup d'état was prepared in the second half of February to overthrow Archbishop Makarios's government and replace it by a government which would not turn such a deaf ear to orders from Athens.

56. Your Rapporteur heard that Archbishop Makarios's personal militia was said to have been mobilised on that occasion and also that a Soviet fleet was cruising in Cypriot waters between Cyprus and Syria at the time. However this may be, the expected coup d'état did not take place. The Greek Government has since made further approaches and the island's three bishops joined forces to ask the Archbishop to choose between his ecclesiastic and presidential duties. The following day, there were demonstrations in the main towns of Cyprus in which the Cypriot Communist Party played a large part, proclaiming the majority of the Greek population's solidarity with the Archbishop. The Greek Government continued along the same course. The three bishops maintained their position, and the outcome is most uncertain.

57. For the first time, however, the Greek and Turkish Governments seem to be in agreement on their policy towards Cyprus. Both wish Archbishop Makarios to leave and a moderate régime to be set up in Cyprus to maintain the independence of the island, at any event for the next few years. In Turkey, it was feared that Archbishop Makarios might turn to the Soviets for support and this might lead to Soviet bases being installed in Cyprus. In addition, Turkey had for some time wished to complete the inter-community negotiations which were to lead to the creation of a régime ensuring respect for the rights of the Turkish minority, and Turkey could rightly claim that Archbishop Makarios was responsible for the failure of the negotiations to date.

(iii) *Present prospects*

58. The almost direct Soviet intervention in support of Archbishop Makarios and the barely

concealed American intervention in favour of the Greek Government have created a new situation in Cyprus. For the first time, this matter, which for many years has poisoned relations between Greeks and Turks, is becoming a major international problem.

59. It is perfectly easy to understand and respect the present position of Greece and Turkey. There is no reason to review the 1959 London and Zurich agreements governing the present status of Cyprus. The intervention of foreign powers in the internal affairs of the island however deprives these agreements of most of their substance and might provoke a direct intervention by the great powers. The growing number of American and Soviet bases round the Mediterranean, and particularly in the Eastern Mediterranean, gives a new and serious dimension to disputes which otherwise would probably have been easier to solve if the great powers had not been involved.

60. The removal of Archbishop Makarios, whatever the pretext, would in fact violate the London and Zurich agreements since the Cypriot Government would be changed as a result of external pressure. Again, it is most unlikely that a government formed against the wishes of the majority of the population would remain in power for long in Cyprus, and, *a fortiori*, be able to maintain a minimum degree of law and order. The maintenance of the *status quo* is probably not a satisfactory solution to the Cypriot problem but it is perhaps now the only possible way of preserving peace in the area. Only when real disarmament is possible in the Eastern Mediterranean, i.e. when the various Soviet and American bases have gone, will it be possible to find a settlement for Cyprus which will satisfy all concerned.

61. Any attempt by external powers to settle the problem by force could but make it even harder to unravel a situation which is already very complex and might rekindle what seems to be a dying conflict between Greece and Turkey. The result would be to weaken western forces in the Eastern Mediterranean and probably allow a vast sector of the Mediterranean basin to come under Soviet influence.

remanier son gouvernement afin d'y inclure toutes les tendances favorables à l'*enosis*, c'est-à-dire les différents partis politiques chypriotes à l'exclusion du parti communiste.

55. L'Ethnarque rejeta les demandes du gouvernement grec. Tout indique qu'un coup d'Etat a été préparé dans la seconde quinzaine de février pour renverser le gouvernement de Mgr Makarios et le remplacer par un gouvernement plus docile aux injonctions d'Athènes.

56. Votre rapporteur a pu recueillir certaines informations selon lesquelles, d'une part, la milice personnelle de Mgr Makarios aurait été mobilisée à cette occasion et, d'autre part, une flotte soviétique aurait croisé dans les eaux chypriotes, entre Chypre et la Syrie, pendant cette période. Toujours est-il que le coup d'Etat prévu par certains n'a pas eu lieu. Mais le gouvernement grec a, depuis lors, renouvelé ses démarches et, d'autre part, les trois évêques de l'île se sont réunis pour demander à l'Ethnarque de choisir entre ses fonctions ecclésiastiques et ses fonctions présidentielles. Le lendemain, des manifestations populaires auxquelles le parti communiste chypriote a pris une large part se sont déroulées dans les principales villes de Chypre afin de manifester la solidarité de la majorité de la population grecque avec l'Ethnarque. Le gouvernement d'Athènes a renouvelé ses démarches. Les trois évêques n'ont pas renoncé à leur position et l'avenir de Chypre semble aujourd'hui incertain.

57. Toutefois, pour la première fois, le gouvernement d'Athènes et le gouvernement d'Ankara semblent d'accord dans leur politique à l'égard de Chypre. L'un et l'autre voudraient le départ de Mgr Makarios et l'installation à Chypre d'un régime modéré qui maintienne, en tout cas pour les prochaines années, l'autonomie de l'île. Du côté turc, l'on a redouté que Mgr Makarios ne fasse appel aux Soviétiques pour se défendre et que cela n'aboutisse à l'implantation de bases soviétiques à Chypre. De plus, la Turquie aurait voulu voir régler depuis longtemps les négociations intercommunautaires qui devaient aboutir à l'instauration d'un régime assurant le respect des droits de la minorité turque, et la Turquie pouvait, à bon droit, rejeter sur Mgr Makarios la responsabilité de l'échec des négociations jusqu'à ce jour.

(iii) *Les perspectives actuelles*

58. L'intervention presque directe de l'Union Soviétique en faveur de Mgr Makarios d'une part,

l'intervention américaine peu dissimulée en faveur du gouvernement d'Athènes d'autre part, créent une situation nouvelle dans l'affaire de Chypre. Pour la première fois, cette question qui, pendant de longues années, a empoisonné les relations entre les Grecs et les Turcs devient un problème international de première grandeur.

59. La position de la Grèce et de la Turquie est actuellement parfaitement compréhensible et respectable. Il n'y a aucune raison de revenir sur les accords de Londres et de Zurich de 1959 qui ont créé le statut actuel de Chypre. Néanmoins, l'intervention de puissances extérieures dans les affaires intérieures de l'île a pour résultat, d'une part, de vider de l'essentiel de leur substance ces accords, d'autre part, de provoquer l'intervention des grandes puissances. La multiplication des bases américaines et soviétiques sur le pourtour de la Méditerranée, et notamment en Méditerranée orientale, a pour effet de donner une dimension particulièrement grave à des conflits qui pourraient sans doute trouver plus facilement une solution si les grandes puissances ne s'y trouvaient pas mêlées.

60. Le renvoi de Mgr Makarios, quels qu'en soient les prétextes, constituerait en fait une violation des accords de Londres et de Zurich, puisque c'est à la suite de pressions extérieures que le gouvernement chypriote serait modifié, et il est peu probable qu'un gouvernement constitué contre l'avis de la majorité de la population puisse se maintenir longtemps à Chypre et surtout qu'il puisse y maintenir le minimum d'ordre et de tranquillité nécessaire. Le maintien du statu quo n'est sans doute pas une solution satisfaisante au problème chypriote. Néanmoins, cela semble être aujourd'hui la seule possibilité de maintien de la paix dans cette région du monde. C'est seulement au moment où un désarmement véritable pourra avoir lieu en Méditerranée orientale, c'est-à-dire quand les différentes bases soviétiques et américaines auront disparu de cette mer, que le sort de Chypre pourra être réglé de façon plus satisfaisante pour les divers partenaires.

61. Toute tentative de puissances extérieures pour régler par la force ce problème n'aboutirait qu'à rendre plus inextricable encore une situation déjà fort difficile et à faire renaître entre la Grèce et la Turquie un conflit qui semble actuellement s'assoupir, ce qui aurait pour effet d'affaiblir considérablement les forces occidentales dans la Méditerranée orientale, et probablement de livrer tout un vaste secteur du bassin méditerranéen à l'influence de l'Union Soviétique.

4. Yugoslavia

62. Your Rapporteur was unable to visit Yugoslavia and therefore has no particular sources of information about the events which took place in Yugoslavia at the end of 1971 and the beginning of 1972. All he can do here, therefore, is give a brief outline of the problem.

63. Immediately after the second world war, Yugoslavia adopted a communist régime but at the same time chose to be wholly independent of the great powers, whether to the East or to the West. Its foreign policy was primarily based on Yugoslav nationalism and the people's will to defend themselves against aggression from wherever it may come. The Yugoslav Constitution has even been modified recently to include an article making it compulsory for all Yugoslav citizens to take up arms against any aggressor, whoever he may be, and whatever orders he may receive from the government of the day.

64. The decisions of the Yugoslav Government were worthy of respect and have been fully respected by the United States and the Western European countries. The Soviet Union, on the other hand, for a long time was radically hostile to the Yugoslav régime, and Yugoslavia's eastern and southern neighbours — Bulgaria and Albania — had no hesitation in attempting to stir up internal difficulties in the Yugoslav frontier provinces.

65. For a long time, however, the Yugoslav Government managed to maintain the national cohesion which was the essential element of its defence policy and security. But a constitutional change in spring 1971, granting greater independence to the federated republics, was enough to revive nationalist unrest, especially in Croatia, stirring up memories of a past which might have been thought to be over. Even the unity of the communist league seems to have been shaken.

66. President Tito managed to re-establish calm, but on 23rd November 1971 a general strike of Croatian students was declared ostensibly for economic reasons but there were probably underlying political motives.

67. At the meeting of the communist league on 1st and 2nd December, President Tito referred to the existence of counter-revolutionary groups in Croatia centred on a Croatian nationalist association. On 12th December, most of the leaders of the Croatian communist league resigned.

68. The difficulties of coexistence experienced by the Yugoslav provinces have been known for a long time, but it might have been thought that they were being overcome and in any event were unlikely to endanger national cohesion. But student unrest, purges, subsequent arrests and the announcement of political trials give the impression that Yugoslavia is in the throes of a fairly serious crisis. Some Croatian emigrants claim to have blown up a Yugoslav airliner. President Tito has recalled working class unity and the danger facing Yugoslavia's independence if centrifugal forces were allowed to triumph. At the same time he extended decentralisation measures.

69. Responsibility for these events cannot be attributed to foreign sources other than a few groups of Croatian emigrants. But it is evident that the integrity and independence of Yugoslavia are an essential part of order and balance in Europe and any attempt to include Yugoslavia in an external sphere of influence using its internal difficulties as a lever would be most dangerous for peace in the Balkans and throughout Europe.

70. While Marshal Tito remains in power, the force of the central State and the prestige of its President will be such that the government will be able to overcome all centrifugal forces, but there is reason for concern in the future, particularly should there be a struggle for power after the withdrawal of Marshal Tito. It is obviously in Europe's interest not to intervene in Yugoslavia's domestic affairs and to help its government to avoid anything which might serve as an excuse for foreign intervention.

5. The Israeli-Arab conflict

71. Your Rapporteur has not had time to consider this conflict closely. In the main, he will abide by the report which Mr. Nessler submitted to the WEU Assembly last year on behalf of the General Affairs Committee. The situation

4. La Yougoslavie

62. Votre rapporteur n'a pas pu se rendre en Yougoslavie et n'a donc aucune source d'information particulière sur les événements survenus en Yougoslavie à la fin de 1971 et au début de 1972. Il ne peut donc faire ici que rappeler les grandes lignes du problème.

63. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la Yougoslavie a adopté un régime communiste, mais, en même temps, elle a opté pour une indépendance totale à l'égard des grandes puissances de l'Est comme de l'Ouest. Sa politique étrangère était fondée, avant tout, sur le nationalisme yougoslave et sur la volonté du peuple de se défendre contre une agression, d'où qu'elle vienne. La constitution yougoslave a même été modifiée récemment de façon à inclure un article faisant obligation à tout citoyen yougoslave de prendre les armes contre un agresseur, de quelque côté qu'il vienne, et quelles que soient les directives qu'il reçoive du gouvernement en place à Belgrade.

64. Les options prises par le gouvernement yougoslave étaient parfaitement respectables et ont été parfaitement respectées par les Etats-Unis comme par les pays de l'Europe occidentale. Au contraire, l'Union Soviétique a longtemps manifesté une hostilité radicale au régime yougoslave, et les voisins orientaux et méridionaux de la Yougoslavie, essentiellement la Bulgarie et l'Albanie, n'ont pas hésité à tenter de créer des difficultés intérieures dans les provinces frontalières de la Yougoslavie.

65. Néanmoins, pendant longtemps, le gouvernement yougoslave est parvenu à maintenir la cohésion nationale qui était l'élément essentiel de sa politique de défense et de sa sécurité. Or, il a suffi d'un changement constitutionnel survenu au printemps 1971 et accordant plus d'autonomie aux républiques fédérées pour que renaisse en Yougoslavie, et essentiellement en Croatie, une agitation nationaliste qui semblait faire revivre un passé que l'on pouvait croire révolu. Il semble que la Ligue des communistes elle-même fut secouée par des tendances qui menacèrent son unité.

66. Le Président Tito parvint à rétablir le calme dans les esprits, mais le 23 novembre 1971 éclatait une grève générale des étudiants croates qui avait pour motif avoué des arguments d'ordre économique, mais qui cachait probablement, de la part de ses instigateurs, des visées d'ordre politique.

67. Au cours de la réunion de la Ligue des communistes, les 1^{er} et 2 décembre, le Président Tito évoqua l'existence de groupes contre-révolutionnaires en Croatie, groupés autour d'une association nationaliste croate. Le 12 décembre, la plupart des dirigeants de la Ligue des communistes croates donnaient leur démission.

68. Les difficultés de la cohabitation entre les provinces yougoslaves sont connues depuis longtemps, mais l'on pouvait penser qu'elles étaient en voie d'apaisement et qu'en tout cas, elles n'étaient plus de nature à mettre en danger la cohésion nationale. Or, l'agitation d'étudiants, les épurations, suivies d'arrestations et de l'annonce de procès politiques, donnent à penser que la Yougoslavie est en train de traverser une crise assez grave. Certains émigrés croates se sont vantés d'avoir fait sauter par leurs bombes un avion de ligne yougoslave. Le Président Tito a rappelé l'unité de la classe ouvrière et les dangers que pouvait courir l'indépendance de la Yougoslavie si elle laissait triompher les forces centrifuges en même temps qu'il amplifiait les mesures de décentralisation.

69. Il ne semble pas que l'on puisse imputer à des activités étrangères, si ce n'est à celles de quelques groupes d'émigrés croates, la responsabilité de ces événements. Néanmoins, il est évident que l'intégrité et l'indépendance de la Yougoslavie constituent un élément essentiel de l'ordre et de l'équilibre en Europe et que toute tentative d'inclusion de la Yougoslavie dans une sphère d'influence extérieure, à la faveur de ses difficultés internes, serait des plus dangereuses pour la paix dans les Balkans et en Europe.

70. Il est probable que, tant que le Maréchal Tito demeurera au pouvoir, la force de l'Etat central, le prestige de son Président, seront tels que le gouvernement pourra triompher de toutes les forces centrifuges, mais l'on peut s'inquiéter pour l'avenir, et notamment des luttes pour le pouvoir qui pourraient suivre la retraite du Maréchal Tito. L'intérêt le plus évident de l'Europe est, certes, de ne pas intervenir dans les affaires intérieures yougoslaves et d'aider son gouvernement à éviter tout ce qui pourrait servir de prétexte à une intervention étrangère.

5. Le conflit israélo-arabe

71. Votre rapporteur n'a pas eu le loisir d'examiner de près ce conflit. Il s'en tiendra, pour l'essentiel, au rapport que M. Nessler a présenté l'an dernier à l'Assemblée de l'U.E.O. au nom de la Commission des Affaires Générales. Il lui sem-

does not seem to have changed greatly since then and most of the conclusions drawn by Mr. Nessler are still valid.

72. Like Mr. Nessler, your Rapporteur does not believe that a global settlement is likely in the near future, but he considers that the possibility of settlements on a specific point concerning one or other or all the countries involved and Western Europe must not be excluded. Thus, further consideration might be given to the possibility of building a pipeline along the west bank of the Suez Canal, not only because of its economic interest but also because it would compel Israel and Egypt to agree on a specific matter and help to ward off the threat of resumed hostilities in the Canal area.

73. Your Rapporteur is also convinced that a number of Arab countries are at present seeking a solution and contacts which one or other of them may have had with the Israeli authorities have so far allowed the conflict to be contained. But these countries have to take account of public opinion which would accept none of the concessions on which peace might be based. Proof of this is the fate of King Hussein's proposal to the Arab countries in March 1972.

74. It is therefore unlikely that the Arab governments will manage to conclude a final agreement with Israel in the next few years, but this does not mean that fighting is likely to be resumed. The danger inherent in the present situation is that the tension which is still there may incite one of the great powers to intervene because it considers its interests to be directly threatened.

75. Your Rapporteur therefore considers that anything which might lead to neutralisation and disarmament, even partial, in the dangerous area, would help to reduce the danger of the conflict spreading. After the 1967 war, a number of powers decided to place an embargo on arms for the Middle East. However, there was no international agreement and the fact that the Soviet Union installed arms on Egyptian soil, some of which were manned by Soviet troops, led the Americans to concede certain arms deliveries to Israel. The European countries adopted various approaches to the embargo they were to apply

in the Middle East. The French Government, for instance, limited its embargo to the so-called "battlefield" countries, i.e. Israel and the neighbouring Arab countries. It therefore saw no reason why it should not deliver arms to a number of Arab countries far from the area of fighting even if they were radically hostile to Israel. Other European countries have delivered arms or are preparing to do so to countries for which France has maintained its embargo. The United States is supplying both Israel and Jordan.

76. No European country can be expected to comply with a European policy which has not even been defined. For instance, the French Government has been criticised for concluding an agreement with Libya for the supply of a large number of Mirage aircraft. Your Rapporteur first wishes to recall that this is a long-term contract which should have no impact on the present dispute since, together with the supply of armaments, it provides for the training of personnel for the Libyan air force which at the present juncture is far from capable of intervening in the Middle East conflict. But what your Rapporteur really does not understand is how France can be blamed for not applying international legislation which does not exist. Similarly, in March 1972 it was announced that British shipyards were building submarines for Israel. Your Rapporteur does not think the United Kingdom can be blamed either for not applying an embargo in accordance with terms which have not received international approval.

77. Your Rapporteur is therefore entirely in agreement with the Council's reply to the Assembly's Recommendation 202 :

"There is no reason to suppose that the prospects for achieving international agreement on the limitation or cessation of military assistance to the parties to the Arab-Israel dispute are now better than they have been in the past. Both sides consider it essential to maintain and increase their military strength lest hostilities should be renewed."

ble, en effet, que la situation a peu évolué depuis lors et que, pour l'essentiel, les conclusions présentées par M. Nessler demeurent valables aujourd'hui.

72. Pour sa part, votre rapporteur ne croit pas plus que M. Nessler à la vraisemblance d'un prochain règlement global, mais il estime qu'il ne faut pas écarter la possibilité de règlements particuliers sur tel ou tel point intéressant l'un ou l'autre, ou l'ensemble des pays en conflit et l'Europe occidentale. Ainsi, la possibilité de construire un pipe-line sur la rive occidentale du Canal de Suez pourrait continuer à être recherchée, non seulement à cause de l'intérêt économique que présenterait une pareille construction, mais aussi parce qu'elle obligerait Israël et l'Égypte à s'entendre sur un point particulier et contribuerait à écarter de la zone du Canal la menace d'une reprise des hostilités.

73. Votre rapporteur est, d'autre part, convaincu qu'un certain nombre de pays arabes sont actuellement à la recherche d'une solution et que les contacts que l'un ou l'autre peut avoir avec les autorités israéliennes ont permis, jusqu'à présent, une limitation du conflit. Mais ces pays ont affaire à une opinion publique qui n'accepte aucune concession à partir de laquelle il pourrait être possible de fonder la paix. Le sort qu'a connu, en mars 1972, la proposition du Roi Hussein auprès des pays arabes en est une preuve.

74. Dans ces conditions, il est peu probable que les gouvernements arabes parviennent à conclure un accord définitif avec Israël au cours des prochaines années, ce qui ne signifie nullement qu'une reprise de la guerre soit vraisemblable. Le danger que comporte la situation actuelle, c'est que les tensions qui continuent à se faire sentir peuvent toujours entraîner l'une ou l'autre des grandes puissances à intervenir dans le conflit parce qu'elle sentirait ses intérêts directs menacés.

75. Votre rapporteur estime donc que tout ce qui pourrait conduire à une neutralisation et à un désarmement, même relatif, de la zone dangereuse, contribuerait à écarter les dangers d'un élargissement du conflit. L'on sait qu'après le conflit de 1967, un certain nombre de puissances ont décidé d'appliquer un embargo sur les armements à destination du Proche-Orient. Toutefois, aucun accord international n'a été conclu dans ce sens et le fait que l'Union Soviétique ait implanté sur le sol égyptien des armements dont certains sont équipés par des troupes soviétiques, a amené les Américains, de leur côté, à consentir

certaines livraisons d'armes à Israël. De leur côté, les pays européens ont conçu, de façons diverses, la nature de l'embargo qu'ils allaient pratiquer à l'égard du Moyen-Orient. Le gouvernement français, pour sa part, avait limité cet embargo aux pays dits « du champ de bataille », c'est-à-dire à Israël et aux pays arabes qui étaient ses voisins. Il n'a pas cru devoir, de ce fait, se refuser à livrer des armes à un certain nombre de pays arabes qui se trouvaient éloignés de la zone du conflit, même si ceux-ci avaient manifesté une attitude foncièrement hostile à Israël. D'autres pays européens ont livré des armes ou se préparaient à en livrer à des pays qui font partie de ceux sur lesquels la France a maintenu son embargo. Les États-Unis, pour leur part, en fournissent à la fois à Israël et à la Jordanie.

76. L'on ne peut exiger d'un pays européen quel qu'il soit qu'il se plie à une politique européenne qui n'aurait pas même été formulée. On a, notamment, reproché au gouvernement français d'avoir conclu avec la Libye un accord portant sur la livraison d'un nombre important d'avions Mirage. Votre rapporteur voudrait d'abord rappeler qu'il s'agit d'un contrat à long terme qui ne devrait pas influencer sur le conflit actuel, puisqu'à côté de la livraison d'armements, il s'agira de la formation des cadres d'une armée aérienne libyenne qui, dans l'état actuel des choses, est loin d'être en mesure de pouvoir intervenir dans le conflit du Proche-Orient. Mais, surtout, votre rapporteur comprend mal comment on pourrait reprocher à la France de ne pas appliquer une législation internationale qui n'existe pas. De la même façon, on a annoncé au cours du mois de mars 1972 que des chantiers navals britanniques avaient entrepris la construction de sous-marins destinés à Israël. Votre rapporteur ne pense pas davantage que l'on puisse reprocher au Royaume-Uni de ne pas appliquer un embargo selon des termes qui n'ont pas reçu une sanction internationale.

77. Votre rapporteur s'associe donc tout à fait à la réponse que le Conseil a faite à l'Assemblée à propos de sa Recommandation n° 202 quand il dit :

« Rien ne donne à penser que les chances d'aboutir à un accord international sur la limitation ou l'interruption de l'assistance militaire aux parties au conflit israélo-arabe soient maintenant meilleures qu'auparavant. Les deux camps jugent indispensable de maintenir et d'accroître leur potentiel militaire, de crainte d'une reprise des hostilités. »

78. However, frontier incidents between Israel and Lebanon in February show how serious the situation still is and how necessary it is for the Council to pursue its discussions on the Middle East situation in connection with which it should be stressed that the WEU member countries seem basically to agree that Resolution 242 of the Security Council should be applied. Any differences over the application of this resolution, particularly with regard to arms supplies, should not conceal the fact that in this specific case the WEU countries have a joint position.

6. Oil

79. Few Mediterranean countries are large-scale producers of oil, the exceptions being Algeria and Libya. But the Mediterranean plays — and will probably continue to play — an essential rôle where Europe's oil supplies are concerned, partly because most of the pipelines carrying oil from the Persian Gulf have their terminals on the shores of the Mediterranean and partly because the Mediterranean is on the route between the Middle East oil countries and both Europe and the Soviet Union — and even the United States.

80. Of the 2,400 million tons of oil produced in 1971, 823 million tons were produced in the Middle East. But from 1969 to 1971 production in the Middle East increased by 15.4 % whereas production in the rest of the world increased by only 5.5 %. If it is borne in mind that Western Europe produced only 15 million tons in 1971, a reduction of 5.4 % as compared with 1969, an idea can be obtained of the essential importance of Middle East oil and of the fact that its importance may well increase considerably in the coming years. Hopes based on the discovery of oil deposits in the North Sea must be confirmed before the European States can consider the progressive replacement of their oil imports from the Middle East by oil from a more accessible source which is less dependent on the hazards of international politics.

81. Consequently, even if the Suez Canal is not reopened, the Mediterranean will continue to play an essential rôle in supplying Europe with oil.

(i) General

82. Fifteen years ago, it might have been thought that the rôle of oil in the economies of the industrialised countries would diminish: nuclear energy would result in the industrialised countries gradually converting to nuclear means rather than oil as a source of energy.

83. In reality, this did not happen. Nuclear energy has developed very slowly and although the use of coal is falling off it is oil that is taking its place and is playing an essential rôle in the economies of the western countries.

84. Even today it is believed that oil consumption will rise considerably in the next ten, and perhaps twenty, years. The present rate of increase in consumption is 6 % per year. Europe will therefore be mainly dependent on oil from the Persian Gulf area, with its greater known reserves, for a long time to come. This oil has proved particularly suitable for consumption by the industrialised countries and it is cheaper than oil from the Gulf of Mexico. It should be added that the United States is not anxious to have the oil on its territory exploited too quickly and that difficulties in relations between the United States and Venezuela have reduced the possibility of exploiting Venezuelan oil. 85 % of the oil now consumed in Europe comes from the Middle East and everything indicates that this percentage may even increase.

85. This oil is mainly exploited by large American or European companies which have very important land concessions and handle all operations, from prospecting and drilling to refining and marketing the oil which is also transported by the same companies to the consumer. Until now, the producing countries' policy has mainly been to endeavour to draw the maximum possible profit from oil through the royalties which the companies pay to the producing States. The recent Teheran and Tripoli agreements have increased the revenue drawn by the producing countries from the exploitation of their oil. There are signs, however, that this situation may change considerably in the future.

78. Néanmoins, les incidents survenus en février dernier à la frontière entre Israël et le Liban montrent combien la situation demeure préoccupante et combien il est nécessaire que le Conseil poursuive ses délibérations sur la situation au Moyen-Orient à propos de laquelle votre rapporteur tient à souligner que, sur l'essentiel, les pays membres de l'U.E.O. semblent s'être mis d'accord en faveur de l'application de la Résolution n° 242 du Conseil de sécurité. Les divergences qui peuvent exister sur certaines applications de cette résolution, et notamment sur les questions de livraison d'armement, ne devraient pas dissimuler que, dans ce cas précis, il existe une position commune des pays de l'U.E.O.

6. Le pétrole

79. D'une façon générale, peu de pays méditerranéens sont gros producteurs de pétrole. Ce n'est guère le cas que de l'Algérie et de la Libye. Cependant, la Méditerranée joue et jouera probablement, au cours des prochaines années, un rôle essentiel pour le ravitaillement de l'Europe en pétrole, d'une part, parce que la plupart des pipe-lines qui amènent le pétrole du Golfe Persique débouchent sur les rives de la Méditerranée, d'autre part, parce que la Méditerranée est la voie d'accès aux pays pétroliers du Moyen-Orient, aussi bien pour l'Europe que pour l'Union Soviétique, et même pour les Etats-Unis.

80. En 1971, sur 2,4 milliards de tonnes de pétrole, le Moyen-Orient en a fourni 823 millions. Mais, de 1969 à 1971, la production du Moyen-Orient s'est accrue de 15,4 % tandis que celle de l'ensemble du monde ne s'accroissait que de 5,5 %. Si l'on considère que la production de l'Europe occidentale en 1971 n'était que de 15 millions de tonnes, en diminution de 5,4 % sur 1969, l'on peut se faire une idée de l'importance essentielle que peuvent avoir les pétroles du Moyen-Orient et du fait que cette importance risque de s'accroître de façon très sensible au cours des prochaines années. Les espoirs que l'on peut fonder sur la découverte de gisements pétroliers en Mer du Nord doivent être confirmés avant que les Etats européens puissent envisager de remplacer progressivement, dans leurs importations, les pétroles du Moyen-Orient par des pétroles d'un accès plus rapide et dépendant moins des aléas de la politique internationale.

81. Par conséquent, la Méditerranée joue et jouera encore pendant longtemps, même si le Canal de Suez ne devait pas être rouvert, un rôle essentiel dans le ravitaillement de l'Europe en pétrole.

(i) Considérations générales

82. L'on pouvait penser, il y a une quinzaine d'années que le rôle du pétrole dans l'économie des pays industrialisés irait en décroissant : l'énergie atomique ferait que, peu à peu, l'énergie consommée par les pays industrialisés serait une énergie d'origine nucléaire et, de moins en moins, une énergie d'origine pétrolière.

83. En fait, il n'en a rien été. Le développement de l'énergie nucléaire n'a été que très lent et, si l'énergie d'origine houillère joue un rôle de moins en moins important, c'est avant tout au profit de l'énergie d'origine pétrolière qui, elle, prend une place essentielle dans l'économie des pays occidentaux.

84. L'on pense, même aujourd'hui, que la consommation pétrolière va s'accroître dans des proportions considérables au cours des dix prochaines années, et peut-être des vingt prochaines années. Actuellement, l'accroissement de la consommation est d'environ 6 % par an. Il faudra longtemps encore que l'Europe compte avant tout sur les pétroles venus du Golfe Persique, région où les réserves connues sont de beaucoup les plus considérables. Ses pétroles se sont révélés d'une qualité particulièrement favorable à la consommation des pays industrialisés et ils reviennent meilleur marché que les pétroles de la région du Golfe du Mexique. Ajoutons que les Etats-Unis ne sont pas désireux de voir exploité trop rapidement le pétrole qui se trouve sur leur territoire et que les difficultés qu'ont connues les relations entre les Etats-Unis et le Venezuela ont limité les possibilités d'exploitation des pétroles vénézuéliens. Actuellement, 85 % du pétrole consommé en Europe provient du Moyen-Orient et tout indique que cette proportion demeurera, peut-être même qu'elle augmentera.

85. Actuellement, ce pétrole est, avant tout, exploité par un certain nombre de grandes compagnies, les unes américaines, les autres européennes. Ces compagnies sont concessionnaires de territoires fort importants et se chargent de la totalité des opérations qui vont de la recherche des gisements jusqu'au forage, à l'exploitation, à la commercialisation, au raffinage du pétrole transporté par ces mêmes compagnies vers les lieux où il sera consommé. Jusqu'à présent, la politique des pays producteurs a consisté surtout à tenter de retirer le maximum de profit possible du pétrole, sous forme de *royalties* versées par les compagnies aux Etats producteurs. Tout dernièrement, les accords de Téhéran et de Tripoli ont contribué à faire augmenter les revenus que

(ii) The problem of oil revenues

86. Because of increased sales of Middle East oil and the increased revenue derived therefrom, the income of oil-producing countries has on the whole increased considerably in recent years and will increase further in the next few years.

87. This means that the Middle East oil-producing countries now have monetary reserves of some \$6,000 million, i.e. as much as most large European countries, and it is expected that by about 1975 their reserves will amount to about \$10,000 million and by 1980 some \$20,000 million, i.e. more than any European industrialised country. Possibilities of investment are very limited in most of the oil-producing countries. Admittedly this is not the case for Algeria or Iran, or even Iraq, but Libya, Saudi Arabia, Kuwait and most of the emirates of the Persian Gulf have very small populations. The question therefore arises as to what the leaders of the oil-producing countries can do with the vast gold reserves which they are steadily amassing.

88. In 1967, a start was made with distributing some of this wealth. In order to meet the expense arising from the war with Israel, several of the oil-producing countries are now providing Egypt and Jordan with hundreds of millions of dollars as a sign of Arab solidarity. Even if peace were to be concluded between Israel and its neighbours, Egypt and Jordan would probably continue to receive subsidies from Saudi Arabia and Kuwait.

89. Investment efforts have also been made in certain oil-producing States. Saudi Arabia, for instance, has built a road network; it has improved the equipment of its ports considerably; particularly intensive agricultural methods have been introduced despite the very high cost. But possibilities of investment are still extremely limited in spite of the advantages offered by countries with low taxation, cheap labour and close to the

trade routes from the West to the Far East. The local market is too limited for there to be any hope of major industrial development. It must therefore be expected that the oil-producing countries will invest more and more in countries which are already industrialised, by taking part in the transport and refining of oil and in the industrial profits in areas where production conditions are more favourable.

90. It is now most probable that Arab countries will invest in Western European industries with all the dangers such investments may incur for monetary stability. Arab dollars could have as dangerous an effect as Eurodollars have today, even if they contribute to the economic development of Europe.

(iii) Participation in the capital of oil companies

91. For various reasons arising from the political situation in the Arab countries or for truly economic reasons, the oil companies are endeavouring to diversify their investments and use part of their capital to prospect for new oilfields. Their aim is to protect themselves from the hazards specific to each area.

92. The Arab countries are not satisfied with this policy since they feel that revenue from raw material taken from their soil is being used for the specific purpose of competing with their own products. For several years, many producer countries have been claiming a share in the capital of international firms, or more precisely in their branches on national territory.

93. On 11th March 1972, at a meeting of the Organisation of Petroleum Exporting Countries in Beirut, the member countries agreed that henceforth they would ask for a 20 % stake in the capital of branches of international firms on their territory. Several European and some American companies seem prepared to comply with this request. There is some discontent, however, for the Teheran and Tripoli agreements, which already favour the Arab countries, had hardly been concluded before new claims for

les pays producteurs tiraient de l'exploitation de leur pétrole. Un certain nombre d'indications donnent, toutefois, à penser que cette situation risque de changer profondément au cours des prochaines années.

(ii) *Le problème des revenus du pétrole*

86. L'augmentation de la vente du pétrole du Moyen-Orient, d'une part, l'augmentation des revenus de cette vente, d'autre part, font que, dans l'ensemble, les revenus des pays producteurs de pétrole se sont accrus de façon considérable au cours des dernières années, et qu'ils s'accroîtront davantage au cours des prochaines années.

87. Cela fait que, d'ores et déjà, les pays producteurs de pétrole dans le Moyen-Orient détiennent des réserves monétaires qui montent aux alentours de 6 milliards de dollars, soit autant que les réserves de la plupart des plus grands pays européens et que l'on escompte que, vers 1975, ces réserves pourraient s'élever aux environs de 10 milliards de dollars, vers 1980, de 20 milliards de dollars, soit plus que celles de n'importe quel pays industriel européen. Or, les pays producteurs de pétrole offrent, pour la plupart, des possibilités d'investissement très limitées. Ce n'est certes pas le cas de l'Algérie ou de l'Iran, ni même de l'Irak, mais la Libye, l'Arabie Saoudite, le Koweït et la plupart des émirats ne disposent que d'une population extrêmement faible. La question se pose donc de savoir ce que les dirigeants de ces pays producteurs de pétrole pourront faire des réserves d'or considérables qu'ils continueront à accumuler de plus en plus.

88. Une certaine répartition de ces richesses a été amorcée à partir de 1967. En effet, pour subvenir aux dépenses de la guerre avec Israël, plusieurs des pays producteurs de pétrole fournissent actuellement à l'Égypte et à la Jordanie des centaines de millions de dollars au titre de la solidarité arabe. Il est vraisemblable que, même si la paix devait être conclue entre Israël et ses voisins, l'Égypte et la Jordanie continueraient à recevoir des subventions de l'Arabie Saoudite et du Koweït.

89. D'autre part, des efforts d'investissement ont été réalisés dans certains États pétroliers. L'Arabie, par exemple, s'est dotée d'une infrastructure routière ; elle a amélioré considérablement l'équipement de ses ports ; une agriculture particulièrement intensive s'est développée malgré des frais considérables. Mais les possibilités d'investissement restent extrêmement limitées, malgré certains avantages offerts par des pays

où la fiscalité est faible, la main-d'œuvre bon marché, et qui se trouvent à proximité des routes commerciales qui unissent l'Occident à l'Extrême-Orient. Le marché local reste trop restreint pour que l'on puisse espérer un grand développement industriel. Il faut donc s'attendre à ce que, de plus en plus, les pays producteurs de pétrole réalisent des investissements dans les pays déjà industrialisés, pour participer au transport et au raffinage du pétrole, ou aux profits que peut réaliser l'industrie dans des régions où les conditions de production sont plus favorables.

90. L'on peut, aujourd'hui, considérer comme fort probable que des masses de devises viendront des pays arabes s'investir dans les industries de l'Europe occidentale avec tous les dangers que peuvent présenter de tels investissements pour la stabilité des monnaies. Les arabo-dollars pourraient avoir des effets aussi dangereux que ceux qu'ont aujourd'hui les euro-dollars, même s'ils contribuent au développement économique de l'Europe.

(iii) *La question de la participation aux capitaux des compagnies exploitant le pétrole*

91. Pour des raisons diverses qui tiennent, soit à la situation politique dans les pays arabes, soit à des motifs proprement économiques, les compagnies pétrolières cherchent à diversifier leurs investissements et à utiliser une partie du capital dont elles disposent pour la recherche de nouveaux gisements. Leur objectif est de se mettre à l'abri des aléas particuliers à chaque région.

92. Cette politique mécontente les pays arabes qui ont le sentiment que les revenus tirés des matières premières enlevées à leur sol sont utilisés précisément pour faire concurrence à leurs propres produits. Depuis plusieurs années, de nombreux pays producteurs revendiquent une participation au capital des sociétés internationales, ou plus exactement de leurs filiales installées sur le territoire national.

93. Le 11 mars 1972, l'organisation des pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P.) s'est réunie à Beyrouth et ces pays se sont mis d'accord pour demander désormais une participation de 20 % au capital des filiales des sociétés internationales implantées dans les pays producteurs. Il semble que plusieurs compagnies européennes, et certaines compagnies américaines, soient disposées à accéder à cette demande. Néanmoins, un certain mécontentement existe, car les accords de Téhéran et de Tripoli, favorisant déjà les pays arabes,

participation were made. Above all, the companies are perfectly aware that the Arab countries do not intend to stop at a 20 % share but to press on as fast as possible until they have a majority stake which is the only way of allowing the producing countries to influence company policy. Naturally, such participation is of no interest to the companies which would thus be deprived of their freedom of action not only in the producing countries but, in general, in spreading their investments throughout the world.

94. It is therefore most probable that they will not agree to a majority participation by the producing countries in the capital of their branches and would even prefer nationalisation to such participation. The Arab countries are not absolutely opposed to the principle of nationalisation but are ill-prepared to assume the consequences immediately, i.e. exploit their underground resources themselves. Participation, even as a minority, in the firms exploiting the oil could allow them to prepare a nationalisation policy for the future. Delicate problems have already arisen, particularly in calculating indemnities.

95. The example of Algeria showed many Arab countries that nationalisation was possible. It would mean creating national firms. There would be nothing to stop the national firms using the services of foreign firms to carry out the necessary work and then sell their oil either in crude form or, preferably, after refining, to firms which would then market it. This is a rôle that might be played by expropriated oil firms.

(iv) Oil policy in the Soviet Union and China

96. The Soviet Union has been able to adapt its oil policy to the claims of the Arab countries. Since the end of the first world war, Iraqi resources were in the hands of an international consortium, the Irak Petroleum Company (IPC) which had discovered the very rich Roumaila oilfield in Southern Iraq but did not exploit it, perhaps in order to constitute a reserve and avoid a drop in prices. The Iraqi Government decided to seize this oilfield and set up a national firm to exploit it. In this, active help was received

from the Soviet Union which provided the national Iraqi firm with technicians and took over the marketing and distribution of most of the Roumaila oil. The retaliatory measures which the IPC expected to be able to take against those who were exploiting the oil of which it considered itself unjustly deprived will probably have no effect. What measures could the IPC take against the Soviet Union ? How could it prevent it selling oil while being almost the only country able to offer the oil-producing countries the means of developing a national industry ?

97. To a great extent, the Soviet Union meets the wishes of these countries. It has also been encouraged to develop this policy because it can already see the threat of a Chinese policy looming up. So far, China has found only limited quantities of oil in its territory and its methods of exploitation are now out-dated.

98. According to certain sources, however, the United States will be affording China assistance in oil technology which will allow it to modernise its methods and train technicians who could provide a start for its oil policy in the Middle East. There is now therefore a risk of the Soviet Union, and even China, playing a very strong rôle in the Middle East and becoming major oil traders. Europe has no advantage in having the communist countries lay their hands on vital resources. This consideration should dominate European oil policy.

99. In April 1972, a pact of friendship and co-operation was signed between the Soviet Union and Iraq which may bring Iraq into the sphere of Soviet influence. There is an obvious link between this political pact and co-operation on oil matters and the upshot is to bring the Soviet Union to the shores of the Persian Gulf, improve its communications with Syria and Egypt and further encircle Turkey ; in short, Soviet presence in the Middle East is strengthened considerably. Thus Soviet Mediterranean policy is no longer limited to a naval presence which is but one aspect of an overall plan which threatens western positions in an essential sector.

venaient à peine d'être conclus quand de nouvelles revendications sont apparues du côté de la participation. Mais, surtout, les compagnies savent parfaitement que le but des pays arabes n'est pas d'en rester à une participation de 20 %, mais de parvenir aussi rapidement que possible à une participation majoritaire qui, seule, permettrait aux pays producteurs d'influer sur la politique des compagnies. Naturellement, une telle participation n'est pas intéressante pour les compagnies qui se verraient privées ainsi de leur liberté d'action, non seulement dans les pays producteurs mais, d'une façon générale, dans la répartition de leurs investissements dans le monde.

94. Il est donc infiniment probable qu'elles n'accepteront pas une participation majoritaire des pays producteurs dans le capital de leurs filiales et qu'elles préféreraient même la nationalisation à une telle participation. Or, les pays arabes ne rejettent pas, dans l'ensemble, le principe de la nationalisation, mais ils sont peu préparés à en assumer immédiatement les conséquences, c'est-à-dire à exploiter par eux-mêmes leur sous-sol. Une participation, même minoritaire, aux sociétés exploitant le pétrole peut leur permettre de préparer une politique de nationalisation pour l'avenir. Elle soulève déjà des problèmes fort délicats, notamment à propos du calcul des indemnités.

95. L'exemple de l'Algérie a montré à beaucoup de pays arabes qu'une nationalisation était possible. Elle impliquerait la création de sociétés nationales. Rien n'empêcherait ces sociétés nationales de faire appel à des sociétés étrangères pour réaliser à façon les travaux nécessaires et ensuite de revendre leur pétrole, soit à l'état brut, soit de préférence à l'état raffiné, à des sociétés qui s'occuperaient de la commercialisation. Les sociétés pétrolières expropriées pourraient se cantonner dans ce rôle.

(iv) *La politique pétrolière de l'Union Soviétique et de la Chine*

96. L'Union Soviétique a su adapter sa politique pétrolière aux revendications des pays arabes. Depuis la fin de la première guerre mondiale, l'exploitation des pétroles de l'Irak appartenait à un consortium international, l'I.P.C. (Irak Petroleum Co.), qui avait découvert dans le sud de l'Irak le très riche gisement de Roumaila, mais qui ne l'avait pas mis en exploitation pour conserver des réserves et, peut-être aussi, pour éviter une baisse des prix. Le gouvernement irakien a choisi de saisir ce gisement et a créé une société

nationale destinée à l'exploiter. Cette société a rencontré une aide active de la part de l'Union Soviétique. Celle-ci a fourni les techniciens dont la société nationale irakienne avait besoin et elle s'est chargée de la commercialisation et de la distribution d'une grande partie des pétroles de Roumaila. Les mesures de rétorsion que l'I.P.C. comptait prendre contre ceux qui participeraient à l'exploitation de pétroles dont elle considérait qu'elle avait été injustement frustrée, demeuront probablement inopérantes. Quelles mesures l'I.P.C. pourrait-elle prendre contre l'Union Soviétique ? Comment pourrait-elle l'empêcher de vendre du pétrole, tout en étant presque seule à offrir aux pays producteurs de pétrole les moyens de développer une industrie nationale ?

97. L'Union Soviétique répond ainsi, dans une très large mesure, aux aspirations de ces pays. Elle est, d'autre part, incitée à développer cette politique parce qu'elle voit poindre déjà la menace d'une politique chinoise. Jusqu'à présent, la Chine n'a trouvé sur son sol que des quantités limitées de pétrole et elle les a exploitées avec des moyens qui, aujourd'hui, se trouvent dépassés.

98. Toutefois, certaines sources indiquent que la Chine va disposer d'une aide américaine dans le domaine de la technique pétrolière qui lui permettra de moderniser ses méthodes d'exploitation et de former des techniciens qui pourront être le point d'appui d'une politique pétrolière au Moyen-Orient. Le risque existe donc désormais de voir l'Union Soviétique, voire la Chine, s'implanter très fortement dans le Moyen-Orient et devenir des commerçants importants de son pétrole. L'Europe n'a nul avantage à voir les pays communistes mettre la main sur des ressources vitales. Cette considération devrait dominer la politique européenne en matière de pétrole.

99. En avril 1972, un pacte d'amitié et de coopération a été signé entre l'Union Soviétique et l'Irak, qui semble devoir entraîner ce pays dans le domaine d'influence soviétique. Le lien entre cet acte politique et la coopération pétrolière est évident et son résultat est d'amener l'U.R.S.S. sur les rivages du Golfe Persique, d'améliorer ses communications avec la Syrie et l'Égypte, de poursuivre l'encercllement de la Turquie, bref, de renforcer considérablement la présence soviétique au Moyen-Orient. On voit ainsi que la politique méditerranéenne de la Russie ne se limite plus à une présence navale, mais que celle-ci prend place dans un plan d'ensemble qui menace les positions occidentales dans un secteur essentiel.

(v) Europe's oil policy

100. Everything indicates that international difficulties in the Middle East will assume increasing importance. The United States is not a major consumer of Middle East oil but American companies play an essential rôle in the exploitation, transport and marketing of Middle East oil. Much of the oil imported by Europe is shipped under the American flag. The Middle East oil question is therefore mainly a commercial matter for the United States. The American companies seek to make the most profit from oil. For Western Europe, on the other hand, it is a vital matter and the interests of consumers do not tally with the interests of the international companies. Increased participation in the capital of petrol companies by the Arab States or even nationalisation would not necessarily be a catastrophe for Europe. Even if current contracts were to be respected most of them are soon due to expire — in 1979 in the case of Iran, for instance, and shortly after in the case of most of the countries. But in a few years' time these countries will be free to do what they like with their oil.

101. A European oil policy should take account of these factors and in no case should it be linked with the international oil companies. This means that Europe could reach agreement directly with the oil-producing countries, help them to develop a national oil industry and purchase the oil thus produced. Europe has no reason to oppose participation by the producers in oil transport and refining or even the marketing of oil and its by-products. The Soviet Union or China must not be allowed to monopolise a policy which the Arab countries are more and more inclined to consider as the only rational policy. Europe has no interest in becoming involved in a vain conflict for the defence of the oil companies ; its interest is to collaborate closely with the Arab States.

102. Such a policy is already being pursued in certain Arab countries by European firms which, because of majority State participation, have been able to act independently. This applies to ENI in Algeria and Libya and Elf-Erap in Iraq.

103. Nor should such co-operation be limited to the oil field proper, but European firms could provide the Arab countries with the machinery and technicians which are essential for the development of their industrial economies by agreeing to take a share in firms where the majority holding would be in the hands of citizens of Arab States or even the countries themselves.

104. The disadvantage of such a policy might be to make the European market over-dependent on the Arab States. But that is already the case since the Arab countries can cut off supplies of oil to Europe whether it passes through the international companies or is supplied direct. The limited market in the oil-producing countries means they are extremely independent with regard to the countries which purchase their oil. They could even do without oil royalties for several years as did Iran (at the time of Mosadegh) and Libya. Conversely, the Western European countries, even if they have built up relatively large stocks, cannot do without Middle East oil for more than a few months.

105. Western Europe therefore leans heavily on its oil suppliers who are in a position to maintain an embargo on oil. Whether oil in the Arab countries is exploited by the producer States or the international companies matters little where the possibility of an embargo is concerned. The only way to give the producers enough interest in maintaining their exports is to encourage the diversification of their economies and help them to integrate oil into the economy as a whole, and their development planning in particular.

106. This remark may seem paradoxical since, at first sight, a country whose economy depends entirely on oil should not be able to do without it. In fact, an underdeveloped country with a very low standard of living but vast financial reserves is completely free to please itself in its external economic policy. Conversely, a country which has raised the standard of living of the population and diversified its activities and thus its imports and exports, is so integrated in the

(v) Une politique pétrolière de l'Europe

100. Tout indique, par conséquent, que le Moyen-Orient va devenir, de plus en plus, le centre de difficultés internationales. Les Etats-Unis ne sont pas de gros consommateurs du pétrole du Moyen-Orient, mais les compagnies américaines jouent un rôle essentiel dans l'exploitation, le transport et la commercialisation du pétrole du Moyen-Orient. Une grande partie du pétrole importé par l'Europe l'est sous le pavillon de compagnies américaines. Ainsi, le problème des pétroles du Moyen-Orient est, avant tout, pour les Etats-Unis, une affaire commerciale. Il s'agit pour les compagnies américaines de retirer le meilleur profit de ces pétroles. Au contraire, pour l'Europe occidentale, il s'agit d'une question vitale et l'intérêt des consommateurs ne correspond pas à l'intérêt des compagnies internationales. Une participation accrue aux capitaux des compagnies pétrolières par les Etats arabes, voire une nationalisation des pétroles par ces Etats, ne constitue pas nécessairement une catastrophe pour l'Europe. Même si les contrats actuellement en cours devaient être respectés, la plupart d'entre eux expireront dans des délais plus ou moins brefs. Ainsi, en Iran, c'est en 1979 qu'ils expireront. C'est un peu plus tard, dans la plupart des pays arabes. Mais ces pays se trouveront dans quelques années libres de disposer de leur pétrole.

101. Une politique pétrolière de l'Europe devrait tenir compte de ces éléments et veiller à ne se lier, en aucun cas, aux sociétés pétrolières internationales. Cela veut dire que l'Europe pourrait s'entendre directement avec les pays producteurs de pétrole pour les aider à développer une industrie nationale du pétrole, quitte à leur acheter ensuite le pétrole ainsi produit. L'Europe n'a pas de raison de s'opposer à une participation des producteurs au transport et au raffinage, voire à la commercialisation du pétrole et de ses sous-produits. Elle ne doit pas laisser à l'Union Soviétique ou à la Chine le monopole d'une politique que les pays arabes considèrent de plus en plus comme la seule politique rationnelle. L'Europe n'a pas intérêt à s'engager dans un vain conflit pour la défense des compagnies pétrolières, mais elle a intérêt à collaborer étroitement avec les Etats arabes.

102. Une telle politique est d'ailleurs déjà pratiquée, dans certains pays arabes, par des sociétés européennes qui, à cause de la participation majoritaire des Etats, ont pu mener une action indépendante. Ainsi, l'E.N.I. en Algérie et en Libye, ou Elf-Erap en Irak.

103. Cette coopération ne devrait pas, d'ailleurs, se limiter au domaine proprement pétrolier, mais les sociétés européennes pourraient fournir aux pays arabes les biens d'équipement et les techniciens dont ils ont absolument besoin pour développer leur économie industrielle, et ceci en acceptant de prendre une part dans des sociétés où la majorité pourrait rester aux ressortissants de pays arabes, voire aux pays eux-mêmes.

104. Une telle politique pourrait avoir pour inconvénient de mettre le marché européen sous une trop grande dépendance à l'endroit des Etats arabes. Mais il faut noter qu'une telle dépendance existe déjà, puisque les pays arabes peuvent couper le ravitaillement en pétrole de l'Europe, que celui-ci passe par des compagnies internationales ou qu'il soit fourni directement. En effet, le caractère réduit du marché que présentent les pays producteurs de pétrole fait que ceux-ci disposent d'une grande indépendance à l'égard des pays qui achètent leur pétrole. Ils peuvent se passer, pendant une ou pendant plusieurs années, des revenus de ce pétrole. L'Iran en a fait l'expérience au temps de Mossadegh, la Libye vient d'en faire l'expérience. Au contraire, les pays de l'Europe occidentale, même s'ils ont constitué des réserves relativement importantes, ne peuvent se passer pendant plus de quelques mois du pétrole du Moyen-Orient.

105. La dépendance de l'Europe occidentale à l'endroit de ses fournisseurs en pétrole est donc considérable, et ceux-ci peuvent maintenir un embargo sur les pétroles. Le fait que le pétrole des pays arabes soit exploité par les Etats producteurs au lieu de l'être par les compagnies internationales ne change rien aux possibilités d'embargo dont disposent les producteurs. La seule façon de donner aux producteurs un intérêt suffisant au maintien de leurs exportations vers les consommateurs, c'est de favoriser la diversification des activités économiques de ces pays et de les aider à intégrer l'économie pétrolière dans l'ensemble de leur économie, notamment dans la planification de leur développement.

106. Cette remarque peut paraître paradoxale puisque, à première vue, un pays dont l'économie dépend exclusivement du pétrole ne devrait pas pouvoir s'en passer. En fait, un pays sous-développé, où le niveau de vie est très bas et qui a des réserves financières considérables, dispose, dans sa politique économique extérieure d'un libre arbitre total. Au contraire, un pays qui a su élever le niveau de vie de sa population, diversifier ses activités, donc ses importations et ses expor-

world economy that it cannot take radical measures which might sever these links. A country like Iran which has varied economic activities, is therefore obliged to have continuity in its foreign policy and act with circumspection where oil is concerned, whereas the Libyan Government with a sparsely-populated country has hardly started towards an industrial civilisation, and therefore has an almost totally free hand, and its reactions have often surprised the West.

107. Very understandably, most of the producing countries want such diversification but so far most of them have been unable to integrate oil policy into an overall economic policy.

CHAPTER III

*The Western Mediterranean*¹

General

108. While the Eastern Mediterranean is now a scene of confrontation between the great powers, this is not so for the Western Mediterranean, where the problems are still mainly a result of European colonisation, and Soviet and Chinese intervention is negligible.

109. At times there were fears that the Soviet Union might establish bases in Algeria and, more recently, Malta, but they came to naught and the Soviet fleet does not at present have access to any permanent bases in the Western Mediterranean. On the contrary, most of the problems arising on the shores of the Tyrrhenian Sea must be viewed in the context of relations in which Western Europe's influence is dominating.

110. In recent months, there have been no crises in relations between Europe and the Western Mediterranean countries, apart from what turned out to be the minor affair of Malta. Tunisia and Morocco have never denied their intention to co-operate closely with Western Europe

1. Your Rapporteur has not been able to visit the Western Mediterranean countries as he would have wished and therefore has no doubt that the indications given here are incomplete.

and Libya and Algeria have considerably improved their relations with the Common Market countries with which they experienced difficulties in previous years.

1. Malta

111. A very small territory with few resources and a rapidly increasing population for which emigration often provides an outlet, Malta has recently undertaken an operation intended to increase considerably its income derived from the presence of an important British naval base on its territory. Whatever may be thought of the Maltese Government's manoeuvres, it should not be overlooked that it had little choice in view of the most disturbing and deteriorating economic situation. In the opinion of certain Committee members, until a serious effort has been made to facilitate a far-reaching transformation of Malta's economy, repeated crises are to be expected in relations between Malta and the NATO countries. The defence of the free world can but be a secondary objective for a country whose economic difficulties are so serious, particularly because of large-scale unemployment and the low level of investment.

112. In the elections on 14th June 1971, Malta elected, by a majority of one, a socialist government led by Mr. Mintoff. Mr. Mintoff lost no time in stating that the rent the United Kingdom paid to Malta for its bases on the island, i.e. £5.3 million per year, was ridiculous. He insisted on immediate payment of £30 million.

113. The United Kingdom considered this figure too high and in September 1971 offered Malta £9.5 million, while several other NATO countries proposed economic assistance of some £7 million over a period of four years.

114. On 25th December 1971, Mr. Mintoff sent Britain an ultimatum, insisting on an immediate increase of almost 50 % in the current rent for British bases, failing which British troops stationed in Malta would have to evacuate the island by 31st December. In fact, the time-limit was extended to allow negotiations to be held, and a compromise agreement was finally reached.

tations, se trouve suffisamment intégré dans l'économie mondiale pour qu'il ne puisse prendre des mesures radicales qui risqueraient de l'en détacher. Un pays comme l'Iran, où les activités économiques sont variées, se trouve amené à une grande continuité dans sa politique étrangère et agit avec circonspection dans sa politique pétrolière, tandis que le gouvernement libyen, qui a affaire à une population peu nombreuse et qui n'a encore guère accès à la civilisation industrielle, dispose d'un libre arbitre à peu près total et ses réactions ont souvent surpris les Occidentaux.

107. Pour des raisons bien compréhensibles, la plupart des pays producteurs désirent cette diversification et, jusqu'à présent, la plupart d'entre eux n'ont pas su intégrer la politique pétrolière dans une politique économique d'ensemble.

CHAPITRE III

*La Méditerranée occidentale*¹

Considérations générales

108. Si la Méditerranée orientale semble être actuellement un des lieux où s'affrontent les grandes puissances, il n'en est pas de même de la Méditerranée occidentale. Dans ce secteur, les problèmes qui se posent sont encore essentiellement des séquelles de la colonisation européenne et les interventions soviétiques ou chinoises sont restées peu de chose.

109. Certes, on a pu craindre à certains moments une implantation soviétique en Algérie, et plus récemment à Malte, mais ces craintes sont demeurées vaines et les escadres soviétiques n'ont, à l'heure actuelle, la disposition d'aucune base permanente en Méditerranée occidentale. Au contraire, il faut comprendre la plupart des problèmes qui se posent sur les côtes de la Mer Tyrrhénienne à partir de relations où l'Europe occidentale exerce une influence prédominante.

110. Il n'y a eu, au cours des derniers mois, aucune crise dans les relations entre l'Europe et les pays de la Méditerranée occidentale, si ce n'est dans l'affaire, somme toute mineure, de Malte. Bien au contraire, la Tunisie et le Maroc n'ont jamais démenti leur intention de coopérer étro-

tement avec l'Europe occidentale. La Libye et l'Algérie ont amélioré considérablement leurs relations avec ceux des pays du Marché commun avec lesquels elles avaient eu des difficultés au cours des années précédentes.

1. Malte

111. Territoire restreint, de ressources médiocres, mais dont la population s'accroît rapidement et se trouve souvent contrainte à l'émigration, Malte a récemment entrepris une opération destinée à accroître sensiblement les revenus qu'elle tirait de la présence d'une importante base navale britannique sur son sol. Quelque jugement que l'on puisse porter sur les manœuvres du gouvernement maltais, il convient de ne pas perdre de vue qu'elles lui ont, dans une large mesure, été imposées par une situation économique fort inquiétante et qui ne cessait de se détériorer. Certains membres de la commission ont souligné qu'à leur avis, tant qu'un effort sérieux n'aura pas été fait pour faciliter une transformation profonde de l'économie maltaise, il faudra s'attendre à des crises répétées des relations entre Malte et les pays de l'O.T.A.N. La défense du monde libre ne peut être qu'un objectif secondaire pour un pays où les difficultés économiques revêtent un aspect aussi grave, à cause notamment de l'importance du chômage et de la faiblesse des investissements.

112. Lors des élections du 14 juin 1971, Malte s'est dotée, à une voix de majorité, d'un gouvernement à direction socialiste présidé par M. Mintoff. Celui-ci s'est empressé de déclarer dérisoire le loyer que Malte recevait du Royaume-Uni pour les bases que celui-ci détenait dans l'île et qui s'élevait à 5,3 millions de livres par an. Il exigea aussitôt un loyer de 30 millions de livres.

113. Le Royaume-Uni trouva ce chiffre exagéré et offrit à Malte, en septembre 1971, un loyer de 9,5 millions de livres, tandis que plusieurs pays membres de l'O.T.A.N., proposaient à M. Mintoff une aide économique totalisant 7 millions de livres pendant quatre années.

114. Le 25 décembre 1971, M. Mintoff adressait un véritable ultimatum à la Grande-Bretagne exigeant une augmentation immédiate de près de 50 % du loyer en vigueur, faute de quoi les troupes britanniques stationnées à Malte devraient évacuer l'île avant le 31 décembre. En fait, les délais furent allongés de façon à permettre le développement de négociations, et finalement l'on parvint à un accord de compromis.

1. Votre rapporteur n'a pu se rendre, comme il l'aurait désiré, dans les pays de la Méditerranée occidentale ; aussi les indications qu'il peut fournir ici demeurent-elles, il n'en doute pas, fort insuffisantes.

115. Seen overall, the Malta affair does not seem particularly serious, but several lessons should be learnt from it :

- (a) since the West has bases in Southern Italy and controls the Tyrrhenian islands, it does not need a base in Malta ;
- (b) however, the establishment of a Soviet base in the Western Mediterranean would considerably change the balance of forces in this area, where so far the Soviets have had no permanent bases. Some of the United Kingdom's allies therefore urged it to make concessions and suggested contributing towards the cost of the British base in Malta ;
- (c) the Libyan Government is believed to have offered compensation to the Maltese Government for any losses incurred in the event of the British base in Malta being evacuated so that Malta would not have to ask for Soviet assistance ;
- (d) Malta's total income from the British presence, considering both rent for the naval base and expenditure by British citizens on the island, was important enough for the Maltese Government to agree to a compromise, failing which the economic situation would have been most difficult.

116. In the absence of further information, your Rapporteur can but take note of the fact that the question has often been raised as to whether action by the United Kingdom's allies was sufficiently co-ordinated with that of the United Kingdom itself and in particular whether American and Italian proposals may not have helped to raise Mr. Mintoff's bids. Some Committee members asked the Rapporteur to underline the difficulties encountered by the United Kingdom in this affair, since its interests were in no way helped by the action of some of its allies.

2. Spain

117. Spain still plays a major rôle in the Mediterranean balance because of its strategic posi-

tion. It is also laying claim to Gibraltar, has accepted the establishment of American bases on its territory and, finally, is endeavouring to improve its economic relations with the European Economic Community.

118. It is here that the Western European Union countries should make their views known. The régime that has ruled Spain for the last 35 years is in no way comparable to the systems in other Western European countries and many consider this to be an impediment to the establishment of institutional relations between Spain and the EEC.

119. As in the case of Greece, the question is whether it is in the interests of Western Europe in general and the democratic evolution of Spain in particular to keep this country outside European economic co-operation. It should be noted that it is the more liberal circles in Spain which seek the fullest and quickest possible improvement in relations between Spain and the European Economic Community, convinced that improved relations will hasten the complete evolution of the Spanish régime.

120. Your Rapporteur is therefore personally convinced that it is in the interests of democracy in Spain for Europe to respond to this appeal and the EEC should agree to negotiate an association agreement with Spain. Failure to do so might force the Spanish people to make the difficult choice between a dictatorial régime and a radical revolution, which is probably not the wish of any of our governments.

3. The Maghreb

121. This is obviously the area of the Western Mediterranean which has caused the most concern in the West. France had to evacuate its bases in Tunisia and Algeria, and Britain its bases in Libya, and at times it was feared that one or other of the Maghreb countries might turn to the Soviets to fill the gap left by the West. It is significant that this did not happen anywhere, not because the West prevented it but because it was not the wish of the governments of the Maghreb countries.

115. Vue dans ses grandes lignes, l'affaire de Malte ne présente donc pas une gravité particulière. Toutefois, il semble qu'il faille en retenir quelques leçons :

- (a) Les Occidentaux disposant de bases en Italie méridionale et contrôlant les différentes îles de la Tyrrhénienne n'ont nul besoin de la base de Malte ;
- (b) Toutefois, l'implantation d'une base soviétique en Méditerranée occidentale amènerait une modification profonde de l'équilibre des forces dans cette région où, jusqu'à présent, les Soviétiques ne disposent d'aucune base permanente. En conséquence, certains alliés du Royaume-Uni l'ont poussé à faire des concessions et se sont proposés de participer au financement du loyer de la base britannique à Malte ;
- (c) Il semble que le gouvernement libyen ait proposé au gouvernement de Malte de lui fournir une compensation pour les pertes qu'il éprouverait au cas où la base britannique de Malte serait retirée, de façon à permettre à Malte d'éviter de faire appel aux Soviétiques ;
- (d) L'ensemble des sommes que Malte tirait de la présence britannique, soit sous forme de loyer pour la base navale, soit du fait des dépenses des citoyens britanniques dans l'île, était suffisamment important pour que le gouvernement maltais soit amené à accepter un compromis, faute duquel l'île se serait trouvée dans une situation économique extrêmement difficile.

116. Faute d'une information suffisante, votre rapporteur peut seulement relever le fait que la question a été souvent posée de savoir si l'action des alliés du Royaume-Uni a été suffisamment coordonnée avec celle de ce pays et si, notamment, les propositions américaines et italiennes n'ont pas contribué à faire monter les enchères de M. Mintoff. Certains membres de la commission ont prié le rapporteur de souligner les difficultés qu'a rencontrées en cette affaire le Royaume-Uni dont les intérêts n'ont nullement été servis par les demandes de certains de ses alliés.

2. L'Espagne

117. Le rôle de l'Espagne dans l'équilibre méditerranéen reste considérable à cause de la position

stratégique de ce pays. On sait, d'autre part, que l'Espagne essaye de faire valoir des revendications sur le territoire de Gibraltar, qu'elle a accepté l'implantation sur son sol de bases américaines et qu'enfin elle cherche à améliorer ses relations économiques avec la Communauté Economique Européenne.

118. C'est sur ce dernier point qu'il appartient aux pays de l'Union de l'Europe Occidentale de faire valoir leurs points de vue. Le régime que l'Espagne connaît depuis près de trente-cinq ans est extrêmement différent de celui des autres pays de l'Europe occidentale et constitue, aux yeux de beaucoup, un obstacle dirimant à l'instauration de relations organiques entre l'Espagne et la C.E.E.

119. La question qui se pose est, comme dans le cas de la Grèce, de savoir s'il est dans l'intérêt de l'Europe occidentale en général, et d'une évolution démocratique de l'Espagne en particulier, de maintenir ce pays à l'écart de la coopération économique européenne. Il est à noter que ce sont les milieux les plus libéraux qui, en Espagne, visent à une amélioration aussi rapide et aussi complète que possible entre l'Espagne et la Communauté Economique Européenne, convaincus qu'ils sont que meilleures seront ces relations, plus vite et plus complètement évoluera le régime espagnol.

120. Votre rapporteur est donc, pour sa part, convaincu qu'il est dans l'intérêt de la démocratie en Espagne que l'Europe réponde à cet appel et que la C.E.E. accepte de négocier un accord d'association avec ce pays. Le refuser, c'est acculer les Espagnols au choix difficile entre un régime dictatorial et une révolution radicale, ce que ne souhaitent probablement les gouvernements d'aucun de nos pays.

3. Le Maghreb

121. C'est évidemment la région de la Méditerranée occidentale qui a causé le plus de préoccupations à l'Occident. La France a été amenée à évacuer les bases qu'elle détenait en Tunisie et en Algérie, et l'Angleterre celles dont elle disposait en Libye, et l'on a pu craindre, à certains moments, de voir l'un ou l'autre des pays du Maghreb faire appel aux Soviétiques pour prendre la place libérée par les Occidentaux. Il est très remarquable que cela n'ait été le cas nulle part et ceci, non pas parce que les Occidentaux l'ont empêché, mais parce que les gouvernements des pays du Maghreb ne l'ont pas voulu.

122. In this respect, the case of Algeria is particularly interesting. It is clear that since it took over the direction of its affairs Algeria has endeavoured to throw off the special ties it had with France which it found too burdensome. Wariness resulting from a particularly long and difficult decolonisation war led the Algerian Government to look towards the Soviet Union for a partner which might allow it not to depend exclusively on the West and above all France. Thus, its army was supplied with equipment from the Soviet Union and its air force pilots were trained in that country. It also hoped that the Soviet Union would purchase the products which it found increasingly difficult to sell in France and Western Europe. But it has never tolerated the establishment of Soviet military bases on its territory and everything indicates that it will abide by this decision. It may also be noted that Libya, concerned lest the Soviet Union establish itself in Malta, offered Mr. Mintoff financial assistance to enable the island to remain independent in the event of agreement not being reached with the United Kingdom. As for Tunisia, it has always shown the greatest concern that the Mediterranean should not become a private theatre for rivalries between the two blocs.

123. However, all the Maghreb countries have serious economic difficulties and Europe has every interest in helping them to find a satisfactory solution.

124. (a) The very rapid increase in the population of the Maghreb countries means that, despite their efforts to develop their economies, they are and will for some time to come be compelled to export manpower on a large scale (almost 600,000 persons for Algeria alone). Western Europe provides them with the best and most reliable outlets for their manpower although in most of the host countries the material and above all moral conditions are far from satisfactory for these workers. However this may be, the free movement of labour within the EEC should not be allowed to make the entry of North African workers more difficult.

125. (b) The Maghreb countries compete directly with the countries on the European shore of the Mediterranean, particularly Italy and France, for such produce as vegetables, fruit and particularly wine. The agreements concluded between Algeria and the Soviet Union for the export of Algerian wine do not seem to be a very paying

proposition for Algeria, which has decided on the progressive reduction of its output. Europe could afford it valuable assistance in making the decisive change-over in its agriculture, but the EEC has special difficulties since Maghreb products are not treated in the same way by all member countries; for instance, imports from Algeria are completely duty-free in France but the Federal Republic treats them as imports from third countries.

126. (c) Oil and natural gas provide Algeria with its main resources and it is not surprising that it wished to have control over its oil production. Even before it became independent, it had drawn up an oil policy for implementation by a national firm, Sonatrach. In spite of the Evian agreements with France, Algeria progressively nationalised foreign concessions and handed them over to Sonatrach, and this was sometimes sharply resented by the firms whose possessions were thus seized.

127. However, everything indicates that Algeria is making a success of integrating its oil resources into the country's overall economy, which most Middle East countries have not yet succeeded in doing, and it is managing this without conceding its oil market to the Soviet Union. Although it is quite evident that the nationalisation of the Algerian branches of foreign firms was detrimental to many private interests, in the long run this does not seem to have harmed Algeria's relations with the West.

128. (d) Algeria seems to be gradually adopting the idea of neutralising the Mediterranean and the press has reported that Mr. Abdel Aziz Bouteflika, during his visit to Tunisia at the end of April 1972, suggested convening a vast conference of Mediterranean countries not committed to military blocs in order to organise a kind of neutralisation of the Mediterranean.

129. Your Rapporteur does not believe that neutralisation will be possible in the near future, but such initiatives are of special interest in that they express what seems to be the current wish of most of the Mediterranean countries: to keep the Mediterranean out of the rivalries or agreements between the two world powers, and Europe can but follow them with interest and understanding, even if it does not feel that the time is ripe for achieving such a result.

122. Le cas de l'Algérie paraît, à cet égard, particulièrement intéressant. Il n'est pas douteux que, depuis qu'elle est maîtresse de son destin, l'Algérie a cherché à achever de se libérer de liens particuliers avec la France qui lui paraissaient trop pesants. Les méfiances nées d'une guerre de décolonisation particulièrement longue et difficile ont conduit le gouvernement d'Alger à chercher, du côté de l'Union Soviétique, un partenaire susceptible de lui permettre de ne pas dépendre exclusivement de l'Occident et surtout de la France. Ainsi, elle a équipé son armée de matériels provenant de l'U.R.S.S. et a fait entraîner ses pilotes militaires dans ce pays. De même, elle a espéré obtenir que l'U.R.S.S. lui achète les produits qu'elle trouvait de plus en plus difficilement à écouler en France et en Europe occidentale. Mais jamais elle n'a toléré d'implantation militaire soviétique sur son territoire, et tout indique qu'elle reste décidée à n'en rien faire. On peut aussi noter que la Libye, soucieuse de ne pas voir l'U.R.S.S. s'installer à Malte, a offert à M. Mintoff une aide financière pour lui permettre de préserver l'indépendance de l'île au cas où il ne pourrait parvenir à un accord avec le Royaume-Uni. Quant à la Tunisie, elle a toujours manifesté le plus grand souci que la Méditerranée ne devienne pas le champ clos des rivalités entre les deux blocs.

123. Toutefois, les pays du Maghreb connaissent tous de graves difficultés dans le domaine économique et l'Europe a tout intérêt à les aider à trouver des solutions qui les satisfassent.

124. (a) L'expansion démographique très rapide des pays du Maghreb fait que, malgré les efforts qu'ils font pour développer leurs activités économiques, ils sont et seront longtemps encore contraints d'exporter une abondante main-d'œuvre (près de 600.000 personnes pour la seule Algérie). L'Europe occidentale leur fournit les possibilités les meilleures et les plus sûres pour cette exportation de main-d'œuvre, même si, dans la plupart des pays importateurs, les conditions matérielles et surtout morales de l'accueil sont loin d'être satisfaisantes. Il importe, en tout cas, que la liberté de recrutement de la main-d'œuvre à l'intérieur de la C.E.E. ne rende pas plus difficile la venue de travailleurs nord-africains.

125. (b) Les pays du Maghreb sont les concurrents directs des pays de la rive européenne de la Méditerranée, notamment de l'Italie et de la France, pour certains produits : légumes, fruits et surtout vin. Les accords conclus entre l'Algérie et l'Union Soviétique pour l'exportation du vin algérien semblent trop peu rémunérateurs pour

l'Algérie qui est décidée à limiter progressivement son vignoble. L'Europe peut l'aider considérablement à franchir l'étape décisive de la conversion de son agriculture, mais la C.E.E. se heurte à des difficultés particulières puisque les produits du Maghreb ne sont pas traités de la même façon dans tous les pays membres, les importations provenant d'Algérie restant exemptes de tout droit en France, mais étant traitées comme celles provenant d'un pays tiers en République fédérale.

126. (c) Le pétrole et le gaz naturel fournissent à l'Algérie une ressource essentielle et il n'est pas surprenant que ce pays ait voulu contrôler sa production pétrolière. Il s'est préparé, dès avant son indépendance, à mettre sur pied une politique pétrolière dont il a confié la réalisation à une société nationale, la Sonatrach. Malgré les accords d'Evian avec la France, l'Algérie a progressivement nationalisé les concessions étrangères pour les confier à la Sonatrach, ce qui a provoqué des réactions parfois vives de la part des compagnies spoliées.

127. Néanmoins, tout indique que l'Algérie est en voie de réussir cette intégration de son économie pétrolière dans l'économie générale du pays à laquelle la plupart des pays du Moyen-Orient ne sont pas encore parvenus, et ceci sans abandonner à l'Union Soviétique le marché de son pétrole. Que bien des intérêts privés aient été lésés par la nationalisation des implantations en Algérie de compagnies étrangères, c'est bien évident. Mais il ne semble nullement que cela ait finalement nui aux relations entre l'Algérie et l'Occident.

128. (d) L'Algérie, en effet, semble se rallier de plus en plus à l'idée d'une neutralisation de la Méditerranée et, si l'on en croit la presse, M. Abdel Aziz Bouteflika aurait, lors de son voyage à Tunis, à la fin d'avril 1972, suggéré la réunion d'une vaste conférence des pays méditerranéens qui ne seraient pas inféodés à des blocs militaires, destinée à organiser une sorte de neutralisation de la Méditerranée.

129. Votre rapporteur ne pense pas qu'une telle neutralisation entre dans le domaine du possible dans un proche avenir. Néanmoins, de telles initiatives prennent un intérêt tout particulier en ce qu'elles expriment ce qui paraît être actuellement le vœu de la plupart des pays méditerranéens : tenir la Méditerranée à l'écart des rivalités ou des ententes entre les deux puissances mondiales, et l'Europe ne peut que les suivre avec intérêt et sympathie, même si elle n'estime pas

130 (e) For a long time the Maghreb countries have been trying to join forces, in the economic field at least, in a sort of North African common market. Here too there are numerous difficulties because of competing agricultural economies and uneasy communications. At least Europe has nothing to fear from an agreement between the Maghreb countries and should welcome the fact that the North African countries are agreeing to co-ordinate their economic policies and adopt a joint approach to the negotiations destined to organise economic co-operation between the EEC and the Maghreb countries in the coming years.

CHAPTER IV

A Mediterranean policy

131. Your Rapporteur has already said why he feels that any Mediterranean policy in Europe must first ensure respect for national States. This means that Europe should in no event intervene in the internal affairs of these States or pass judgment on their political régimes which might prevent co-operation with them. The people of the Eastern and Southern Mediterranean are vastly different from those in Western Europe, particularly because of the economic backwardness of these regions and the incomplete structure of society. It would be regrettable from every point of view if a direct or indirect attempt were made to set up a western-type political régime in these countries.

132. Respect for national States does not necessarily mean discouraging action aimed at creating wider units in the Mediterranean area. Groupings of this sort might have considerable economic advantages and thus promote political stability. For instance, the agreement reached in 1971 between Egypt and Libya, linking a heavily-populated country with few natural resources and an underpopulated country with vast oil resources, might benefit the whole of North-East Africa.

133. Similarly, it would be a mistake and dangerous to consider that a policy aimed at group-

ing Arab States was anti-European and to place obstacles in the way of any such groupings as may be possible, for this would make Europe an enemy of the hopes of unity so dear to the Arabs and consequently induce them to seek support for their opinions elsewhere.

134. The following considerations may be drawn from these principles, which your Rapporteur ventures to suggest as provisional conclusions :

- (i) Europe must seek as close co-operation as possible between the Northern and Southern shores of the Mediterranean ;
- (ii) Europe must progressively renounce the maintenance of military bases and positions outside national territory, but it must obviously also ensure that no new foreign bases are established in the Mediterranean countries and that those which already exist are gradually removed with a view to a balanced force reduction ;
- (iii) Europe has every interest in maintaining peace around the Mediterranean but if this is not possible it must not intervene in local fighting ;
- (iv) European military co-operation is essential in this area but this does not mean the integration of armed forces since your Rapporteur considers it essential that Europe should be seen in the Mediterranean as something other than a mere associate of the United States ;
- (v) Europe must tackle the problems of its oil supplies with the sole aim of guaranteeing its supplies and allowing the producer countries to make the most of their natural resources for their own economic development ;
- (vi) the establishment of Soviet air bases and *a fortiori* missile launching ramps close to the coasts of Europe would obviously be extremely disturbing and dangerous. The European coun-

que le moment soit propice pour parvenir à ce résultat.

130. (e) Depuis longtemps, les pays du Maghreb visent à unir leurs forces, au moins dans le domaine économique, dans une sorte de marché commun nord-africain. Ici aussi, les difficultés sont nombreuses parce qu'il s'agit d'économies agricoles concurrentes entre lesquelles, d'ailleurs, les communications demeurent malaisées. Du moins l'Europe n'a-t-elle rien à redouter d'une entente entre les pays du Maghreb, mais ne peut que se féliciter de voir les pays de l'Afrique du Nord s'entendre pour coordonner leurs politiques économiques et aborder de concert les négociations qui doivent organiser la coopération économique de la C.E.E. avec les pays maghrébins au cours des prochaines années.

CHAPITRE IV

Une politique méditerranéenne

131. Votre rapporteur a indiqué plus haut pour quels motifs il lui semblait que toute politique méditerranéenne de l'Europe devrait d'abord assurer le respect des Etats nationaux. Ceci veut dire que l'Europe ne devrait, en aucune façon, intervenir dans les affaires intérieures de ces Etats ni porter sur les régimes politiques qu'ils connaissent des jugements qui interdisent toute coopération avec eux. Les sociétés de la Méditerranée orientale et méridionale sont profondément différentes de celles de l'Europe occidentale à cause, notamment, du retard économique de ces régions et de l'aspect inachevé des sociétés. Il serait, à tous égards, regrettable que l'on tente, directement ou indirectement, d'imposer à ces pays un type de régime politique qui soit proche des nôtres.

132. Ce respect des Etats nationaux n'implique pas qu'il faille nécessairement décourager les initiatives visant à créer de plus vastes unités dans le monde méditerranéen. Ces regroupements pourraient présenter des avantages économiques considérables et contribuer ainsi à stabiliser la vie politique. Ainsi, par exemple, l'entente réalisée en 1971 entre l'Egypte et la Libye associant un pays très peuplé et dépourvu de ressources naturelles et un pays fort peu peuplé et largement pourvu en pétrole pourrait avoir des effets bénéfiques pour toute l'Afrique du nord-est.

133. De la même façon, il serait erroné et dangereux de considérer une politique visant au grou-

pement des pays arabes comme dirigée contre l'Europe et de faire obstacle à de tels regroupements s'ils peuvent se réaliser, car ce serait faire de l'Europe un adversaire des aspirations unitaires qui demeurent très fortes chez les Arabes et, par conséquent, les amener à chercher ailleurs des appuis leur permettant de réaliser ces vues.

134. De ces principes, nous paraissent découler les considérations suivantes dont votre rapporteur ferait volontiers ses conclusions provisoires :

- (i) L'Europe doit rechercher une coopération aussi étroite que possible entre la rive nord et la rive sud de la Méditerranée ;
- (ii) L'Europe doit renoncer progressivement à tout maintien de bases et de positions militaires en dehors des territoires nationaux. Mais il est évident que l'Europe doit aussi viser à ce qu'aucune nouvelle base étrangère ne soit établie dans les pays méditerranéens et à ce que celles qui y existent déjà soient progressivement supprimées, dans la perspective d'une réduction équilibrée des forces ;
- (iii) L'Europe a tout intérêt à maintenir la paix sur le pourtour du bassin de la Méditerranée mais, si elle n'y peut parvenir, elle n'a pas à intervenir dans des conflits localisés ;
- (iv) Une coopération militaire des Européens dans cette région est indispensable, mais elle implique d'autant moins l'intégration des forces armées qu'il paraît essentiel à votre rapporteur que l'Europe se présente dans le bassin méditerranéen autrement que comme une simple associée des Etats-Unis ;
- (v) L'Europe doit aborder les problèmes de son ravitaillement en pétrole avec le seul souci d'assurer la sécurité de son approvisionnement et de permettre aux pays producteurs de tirer, pour leur propre développement économique, le meilleur parti possible de leurs ressources naturelles ;
- (vi) Il est évident que l'implantation de bases aériennes soviétiques et, a fortiori, celle de rampes de lancement de missiles à proximité des côtes européennes, seraient extrêmement inquié-

tries must therefore carefully avoid forcing the Mediterranean countries to choose between western or Soviet protection and must never appear to threaten the sovereignty and integrity of these countries ;

(vii) finally, if Europe wishes to have an area of peace and economic, social and political stability on the shores of the Mediterranean, it must help the Mediterranean countries concerned to make the most of their resources and ensure the speedy development of their economies and people.

135. In conclusion, your Rapporteur wishes to emphasise that he considers it essential for the European countries to work closely together with a view to defining a Mediterranean policy. This could be based on the proposal by Mr. Masmoudi :

“From every point of view, it would be useful and urgent to set up a study and discussion group in which the countries bordering on the Mediterranean, European and others, would take part, all those whose primary aim is to maintain an oasis of peace and economic development in the Mediterranean. Its task would be to draw up for the governments the guidelines of a Mediterranean policy free of hegemony and more attached to stability in progress and economic and social development than to armaments and war. Perhaps such studies would help us to overcome what has to be described as Europe’s dangerous short-sightedness in face of a remarkably dynamic Soviet policy, ominous Chinese projects and cautious and traditional American diplomacy full of concern for the balance of forces in the area.”¹

136. This concertation might cover close economic co-operation and also political and defence questions. But it would mean that Europe should present itself neither as a bloc nor as part of a military bloc. Its principal rôle would be to help the Mediterranean countries to solve problems

1. Mohamed Masmoudi: “*Méditerranée — Présence soviétique et myopie européenne*”, *Preuves* 1971, No. 4.

which to varying degrees concern each European country.

CHAPTER V

The discussions in the General Affairs Committee

137. This document is the result of enquiries made by the Rapporteur and two discussions in the General Affairs Committee. The discussions produced a wealth of information, criticism and comments from Committee members and your Rapporteur has taken full account of these views in drafting the text, either by adopting them as his own or by indicating their origin. However this may be, he wishes to thank his colleagues for their positive contribution to this report.

138. Your Rapporteur nevertheless feels he must mention some more general criticism that has been made. This mainly concerns his assessment of the respective rôles of the Soviet Union, the United States, NATO and Western Europe in the Mediterranean basin. Several Committee members would have liked the Rapporteur to lay greater stress on the danger inherent in the Soviet presence in the Mediterranean and the scale of subversive activities and consequently emphasise more strongly the need for a strong American military presence in the area. He was also criticised for asking Europe to occupy a place which neither its military resources nor the state of its political union allow it to occupy and also for not underlining sufficiently the need to create the institutions for such a political union at an early date. Finally, your Rapporteur was criticised for neglecting NATO’s rôle in the balance of forces in the Mediterranean.

139. Your Rapporteur never had any intention of referring to a unilateral American withdrawal from the Mediterranean area ; he merely wished there to be a balanced reduction of forces. Moreover, one Committee member pointed out that the Mediterranean area was far more suitable than Central Europe for balanced force withdrawals by the two great powers because here they would be on a relatively equal footing, neither

tantes et dangereuses. Il importe donc que les pays européens évitent soigneusement de contraindre les pays méditerranéens à un choix entre une protection occidentale et une protection soviétique et qu'ils n'apparaissent jamais comme des menaces pour la souveraineté et l'intégrité de ces pays ;

(vii) L'Europe enfin, si elle veut trouver aux bords de la Méditerranée une aire de paix et de stabilité économique, sociale et politique, doit aider les pays méditerranéens qui en ont besoin à mettre en valeur leurs ressources et à réaliser un développement rapide de leur économie et de leur société.

135. En conclusion, votre rapporteur voudrait souligner qu'il lui paraît essentiel que les pays européens se concertent étroitement en vue d'une politique méditerranéenne. Celle-ci pourrait trouver un fondement dans la proposition de M. Masmoudi :

« Il serait à tous points de vue utile et urgent de créer un groupe d'études et de réflexion auquel participeraient les riverains de la Méditerranée, les Européens et les autres, tous ceux qui se fixent comme premier objectif de maintenir une oasis de paix et de développement économique en Méditerranée et dont la mission serait de définir, pour les gouvernements, les lignes fondamentales d'une politique méditerranéenne hors des hégémonies et beaucoup plus soucieuse de stabilité dans le progrès et de développement économique et social, que d'armement et de guerre. Peut-être ces études nous aideraient-elles à vaincre ce que je ne peux appeler autrement qu'une dangereuse myopie de l'Europe face à une politique soviétique remarquable de dynamisme, aux desseins chinois lourds de conséquences, et à une diplomatie américaine prudente et traditionnellement soucieuse 'de l'équilibre des forces en présence dans la région'. »¹

136. Une telle concertation pourrait concerner à la fois une étroite coopération économique, mais aussi les questions de politique et de défense. Mais elle exigerait que l'Europe ne se présente, ni comme un bloc, ni comme un élément d'un bloc militaire. Son rôle serait essentiellement d'aider

les pays méditerranéens à résoudre des problèmes qui concernent, à des degrés divers, chaque pays européen.

CHAPITRE V

Les débats de la Commission des Affaires Générales

137. Le présent document est le résultat, non seulement d'une enquête menée par le rapporteur, mais aussi de deux débats de la Commission des Affaires Générales. Au cours de ces débats, un grand nombre d'informations, de critiques, d'indications diverses ont été présentées par les membres de la commission et votre rapporteur en a tenu le plus grand compte lors de la rédaction de ce texte, soit qu'il les ait faites siennes, soit qu'il en ait indiqué l'origine. Il tient, en tout cas, à remercier ses collègues pour la contribution si positive qu'ils ont fournie à l'élaboration de ce rapport.

138. Le rapporteur se doit, néanmoins, d'indiquer un certain nombre de critiques de caractère plus général qui lui ont été adressées. Ces critiques portaient essentiellement sur l'appréciation du rôle respectif de l'Union Soviétique, des Etats-Unis, de l'O.T.A.N. et de l'Europe occidentale dans le bassin méditerranéen. Plusieurs membres de la commission eussent désiré que le rapporteur souligne davantage les dangers qu'entraîne la présence des Soviétiques en Méditerranée ainsi que l'importance de leurs activités subversives et qu'en conséquence, il marque plus fortement la nécessité d'une forte présence militaire américaine dans cette région. Certains lui ont également reproché de demander à l'Europe d'occuper une place que, ni ses moyens militaires, ni l'état de son union politique, ne lui permettent de tenir et, en même temps, de ne pas insister suffisamment sur la nécessité de créer rapidement les institutions dans lesquelles une telle union politique pourrait prendre place. Enfin, il a été reproché au rapporteur de négliger le rôle de l'O.T.A.N. dans l'équilibre des forces en Méditerranée.

139. Il n'a jamais été dans l'esprit du rapporteur d'évoquer un retrait unilatéral des Américains de la région méditerranéenne, mais seulement de souhaiter une réduction équilibrée des forces. L'un des membres de la commission a d'ailleurs fait remarquer que la zone méditerranéenne se prêtait beaucoup mieux que celle de l'Europe centrale à un retrait équilibré des forces des deux grandes puissances puisque, dans ce cas, elles se

1. Mohamed Masmoudi : « Méditerranée : Présence soviétique et myopie européenne », dans *Preuves* 1971, n° 4.

of them having any territory in the immediate neighbourhood of the Mediterranean.

140. An assessment of Soviet activities, particularly where subversion is concerned, is largely beyond the means of analysis available to your Rapporteur. Here he can but take note of his colleagues' remarks without being able to adopt a position.

141. The main reason why he did not make greater mention of NATO's rôle is that Mr. Vedovato is to present a report on this subject at the same Assembly session on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments and your Rapporteur therefore excluded it from his field of investigation. Conversely, with regard to the policy of Western Europe, your Rapporteur wishes to underline that in his view there can be little hope of Europe advancing far along

the road to political union without wide agreement between the European States on the substance of a European foreign policy. This is the kind of policy he has endeavoured to deal with in this report, considering that the Assembly had had and would have the possibility of expressing its views on the institutional aspects of European political union on other occasions. Your Rapporteur also considers that through the modified Brussels Treaty there is already a means of solidarity in Western Europe in face of external aggression, the signatories being committed to discuss their views of foreign policy. Finally, insofar as he thinks the problem of peace in the Mediterranean is not essentially a question of ratio of military forces but rather of economic development, transformation of societies and co-operation between States, he considers that Community Europe is already an entity which can play a capital rôle in this area.

trouvaient dans une situation de relative égalité, aucune des deux n'ayant de territoire à proximité immédiate de la Méditerranée.

140. L'appréciation de l'activité soviétique, notamment dans le domaine de la subversion, échappe dans une large mesure aux possibilités d'analyse dont le rapporteur a disposé. Il ne peut, à ce propos, que prendre acte des remarques de ses collègues, sans être en mesure de prendre position.

141. S'il n'a pas évoqué davantage le rôle de l'O.T.A.N., c'est notamment parce que M. Vedovato, au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements, présentant, à cette même session de l'Assemblée, un rapport sur ce sujet, votre rapporteur l'a écarté du champ de ses investigations. A l'inverse, pour ce qui concerne la politique de l'Europe occidentale, votre rapporteur tient à souligner qu'à ses yeux, on ne peut guère espérer que l'Europe avance beaucoup

sur la voie de l'union politique s'il n'existe pas, entre les Etats européens, un large degré d'accord sur le contenu d'une politique extérieure de l'Europe. C'est une telle politique qu'il a tenté d'évoquer dans le présent rapport, estimant que l'Assemblée avait eu et aurait la possibilité d'exprimer ses vues sur les aspects institutionnels de l'union politique de l'Europe en d'autres occasions. D'autre part, le rapporteur estime que, de par le Traité de Bruxelles modifié, il existe déjà une Europe occidentale, solidaire devant une agression extérieure et dont les membres se trouvent astreints à confronter leurs vues en matière de politique étrangère. Enfin, dans la mesure où il pense que le problème de la paix en Méditerranée n'est pas essentiellement une affaire de rapports de forces militaires, mais une question de développement économique, de transformation des sociétés et de coopération entre les Etats, il lui apparaît que l'Europe communautaire constitue, d'ores et déjà, une entité qui peut jouer un rôle capital dans cette région.

Europe and present-day economic and political problems

REPORT¹

*submitted on behalf of the General Affairs Committee²
by Mr. Scott-Hopkins, Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on Europe and present-day economic and political problems

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Scott-Hopkins, Rapporteur

- I. The present position as regards co-operation between the six member countries of the EEC and the four applicant countries
- II. Political union
- III. Monetary union

1. Adopted in Committee by 13 votes to 1 with 0 abstentions.

2. *Members of the Committee: Mr. Kahn-Ackermann (Chairman); MM. Destremau, Gonella (Vice-Chairmen); MM. Amrehn (Substitute: Draeger), Bemporad, Bettiol, Blumenfeld (Substitute: Lenze), Cravatte, De Clercq, Lord Gladwyn, MM. Gordon Walker (Substitute: Peel), Judd, Kurt Jung (Substitute: Lemmrich), Krieg, Lemaire,*

Leynen, Mammi, Nederhorst, Nessler, Pecoraro, Peijnenburg (Substitute: van der Sanden), Péronnet, Porthéine, de Présumont, St. John-Stevás (Substitute: Lord St. Helens), Scott-Hopkins, Sieglerschmidt, Van Hoeylandt (Substitute: Van Lent).

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

L'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels**RAPPORT¹**

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales²
par M. Scott-Hopkins, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES**PROJET DE RECOMMANDATION**

sur l'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Scott-Hopkins, rapporteur

- I. La situation actuelle de la coopération entre les six pays membres de la C.E.E. et les quatre pays candidats
- II. L'union politique
- III. L'union monétaire

1. Adopté par la commission par 13 voix contre 1 et 0 abstention.

2. Membres de la commission : M. Kahn-Ackermann (président) ; MM. Destremau, Gonella (vice-présidents) ; MM. Amrehn (suppléant : Draeger), Bemporad, Bettiol, Blumenfeld (suppléant : Lenze), Oravatté, De Clercq, Lord Gladwyn, MM. Gordon Walker (suppléant : Peel), Judd, Kurt Jung (suppléant : Lemmrich), Krieg, Lemaire,

Leynen, Mammi, Nederhorst, Nessler, Pecoraro, Peijnenburg (suppléant : van der Sanden), Péronnet, Porthéine, de Préaumont, St. John-Stevas (suppléant : Lord St. Helens), Scott-Hopkins, Sieglerschmidt, Van Hoeylandt (suppléant : Van Lent).

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on Europe and present-day economic and political problems

The Assembly,

Considering that the enlargement of the European Communities implies the fulfilment of Articles I, II and III of the modified Brussels Treaty ;

Welcoming the fact that the six member States of the Common Market and the four applicant countries have decided to hold a "summit" conference in Paris in the autumn of 1972, at which time the co-ordination of the European institutions may be examined ;

Considering that the need for Western Europe to co-ordinate its foreign policy decisions is of vital importance ;

Considering that it will be very important to simplify the structure of Western Europe, particularly in the parliamentary field ;

Recalling that Europe is in a position to play an essential rôle in establishing a new international monetary order if able to speak with a single voice in the IMF ;

Considering that the evolution of a coherent joint monetary policy leading to monetary union in Western Europe requires urgent action ;

Deploring that, for matters affecting defence policy, there are still deep-rooted differences between the policies of the ten countries which are or will shortly become members of the European Community ;

Considering that

- (a) the Standing Armaments Committee should continue and extend its work, particularly in the field of the rationalisation and standardisation of arms supply within the NATO framework ;
- (b) the Agency for the Control of Armaments should continue its work ;

Believing that, in due course of time, the European Parliament should become the main parliamentary forum for debate and decision on economic, political and financial matters, but that in the meantime the Assembly must retain to the full its terms of reference in the political, defence and technological fields,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Instruct member States to establish a political secretariat under a high-ranking secretary-general pledged to receive no instructions from any one government, charged with the duty of serving the Council of Ministers of the enlarged EEC, or such of them as may be prepared to accept political responsibilities, in its pursuit of a common foreign policy within the framework of the Atlantic Alliance, such a secretariat to work in co-operation both with the EEC Commission and with the political directors of the Foreign Ministries concerned and to be located in Brussels ;

2. Instruct member States to form a Council of Governors of Central Banks of Western European countries ; that Finance Ministers of member States form a Council of Ministers ; that a secretariat be established to service both Councils in their pursuit of a common European monetary policy ; that a European unit of account be established ; that this secretariat be enlarged at the wish of Norway, Denmark and Ireland on their accession to the Treaty of Rome ; that Switzerland, Sweden and Austria be invited to participate or be associated with these Councils and secretariat ;

Projet de recommandation
sur l'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels

L'Assemblée,

Considérant que l'élargissement des Communautés européennes implique l'accomplissement des articles I, II et III du Traité de Bruxelles modifié ;

Se félicitant de ce que les six Etats membres du Marché commun et les quatre pays candidats aient décidé de tenir à Paris, à l'automne 1972, une conférence au « sommet » où une coordination des institutions européennes pourra être examinée ;

Considérant que la nécessité pour l'Europe occidentale de coordonner ses décisions en matière de politique étrangère est d'une importance capitale ;

Estimant qu'une simplification des structures de l'Europe occidentale sera très importante, notamment dans le domaine parlementaire ;

Rappelant que l'Europe est à même de jouer un rôle essentiel dans l'établissement d'un nouvel ordre monétaire international, si elle est en mesure de s'exprimer d'une seule voix au sein du F.M.I. ;

Considérant que l'élaboration d'une politique monétaire commune cohérente en vue de l'union monétaire de l'Europe occidentale exige des mesures urgentes ;

Déplorant que, sur les questions touchant à la politique de défense, de profondes divergences demeurent entre les politiques des dix pays qui sont ou doivent devenir membres de la Communauté européenne ;

Considérant

- (a) qu'il convient que le Comité Permanent des Armements poursuive et étende ses activités, notamment dans le domaine de la rationalisation et de la standardisation des fournitures d'armements dans le cadre de l'O.T.A.N. ;
- (b) qu'il convient que l'Agence pour le Contrôle des Armements poursuive ses activités ;

Estimant qu'en temps utile, le Parlement européen devrait devenir le principal organe parlementaire pour l'examen et la décision dans les domaines économique, politique et financier, mais que, dans le même temps, l'Assemblée doit conserver intégralement son mandat en ce qui concerne les questions politiques, la défense et la technologie,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De charger les Etats membres de créer un secrétariat politique placé sous l'autorité d'un secrétaire général de haut rang qui ne devrait recevoir d'instructions d'aucun gouvernement, secrétariat qui aurait pour tâche d'aider le Conseil des Ministres de la Communauté élargie, ou ceux d'entre eux qui seraient disposés à accepter des responsabilités politiques, à poursuivre une politique européenne commune en matière d'affaires étrangères dans le cadre de l'Alliance atlantique, qui travaillerait en coopération tant avec la Commission de la C.E.E. qu'avec les directeurs politiques des ministères des affaires étrangères intéressés et qui aurait son siège à Bruxelles ;

2. De charger les Etats membres de former un Conseil des gouverneurs des banques centrales des pays d'Europe occidentale ; de réunir les ministres des finances des pays membres en un Conseil des ministres ; de créer un secrétariat qui aidera ces deux conseils dans la poursuite d'une politique monétaire européenne commune ; de créer une unité de compte européenne ; d'élargir ce secrétariat, si la Norvège, le Danemark et l'Irlande le souhaitent lors de leur adhésion au Traité de Rome ; d'inviter la Suisse, la Suède et l'Autriche à participer ou à s'associer à ces conseils et à ce secrétariat ;

3. Invite the Defence Ministers of WEU to study and report to the Assembly on the ways of developing a European approach, within the Atlantic Alliance, to the problems of defence, détente and disarmament ;

4. Provide, in the future, the Assembly with the means, not at present available, to fulfil its main treaty functions in the defence field, including the political and technological aspects of Western European defence, détente and disarmament.

3. D'inviter les ministres de la défense de l'U.E.O. à étudier les moyens de dégager, au sein de l'Alliance atlantique, une optique européenne à l'égard des problèmes relatifs à la défense, à la détente et au désarmement, et à en rendre compte à l'Assemblée ;

4. De doter, à l'avenir, l'Assemblée des moyens qui lui font actuellement défaut pour remplir les principales fonctions que lui assigne le traité dans le domaine de la défense, notamment en ce qui concerne les aspects politiques et technologiques de la défense de l'Europe occidentale, la détente et le désarmement.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Scott-Hopkins, Rapporteur)

I. The present position as regards co-operation between the six member countries of the EEC and the four applicant countries

1. To a greater or lesser extent, all plans for organising Europe have had a political aspect. To consider only plans since the second world war, Winston Churchill, in a speech in Zurich on 19th September 1946, referred to the formation of a United States of Europe and the statute of the Council of Europe itself referred to "closer unity" between all European countries with a view to "common action" in certain fields.

2. The creation of the Atlantic Alliance was, however, the main reason why the member countries had to concert their views on foreign and defence policy matters, for an alliance can function only in so far as the policies of the signatories have a common denominator. The North Atlantic Treaty therefore laid down that there should be a North Atlantic Council for effecting such co-ordination. There have since been several attempts to strengthen the process of consultation in NATO and particularly between the European members of NATO. The most recent step in this field was the creation of the Eurogroup.

3. When the European Communities were set up, the need to harmonise certain aspects of the foreign policies of the European countries was seen in a new light.

4. In addition to a joint trade policy, economic integration also implied a joint approach to a wide range of international economic problems. The emergence of the European Communities also corresponded to a new determination to go further than ever before towards the constitution of a federal-type Europe.

5. At the time the treaty instituting the European Defence Community was being drawn up, the Ad Hoc Assembly adopted on 10th March 1953 a plan for a European political community

which would have been necessary had the EDC led to the establishment of a common defence policy for the six member countries. As a consequence of the failure of the EDC, the government shelved the plans for a European political community, but at the same time they associated themselves with the United Kingdom in order to modify and extend the scope of the former Brussels Treaty and set up Western European Union, including a Council destined to hold quarterly consultations on foreign policy matters with a view to harmonising their policies.

6. However, the EEC member countries did not find WEU a satisfactory framework for organised political co-operation and as soon as the Common Market came into operation on 1st January 1958 they looked for a means of achieving a more advanced political union.

7. Thus, on 2nd November 1961, the French Government proposed to its EEC partners a plan — often called the "first Fouchet plan" — for setting up a European political community. The plan provided for the creation of a political commission in the following form :

"Article IX

The European Political Commission shall be composed of senior officials from the Foreign Affairs department of each member State. Its seat shall be in Paris.

The Chair shall be taken by a representative of the member State providing the Chairman-in-Office of the Council and for the same period.

The European Political Commission shall establish the working bodies it deems necessary.

The European Political Commission shall be provided with the staff and services necessary for the execution of its task.

Article X

The European Political Commission will assist the Council. It will prepare and act

Exposé des motifs

(présenté par M. Scott-Hopkins, rapporteur)

I. La situation actuelle de la coopération entre les six pays membres de la C.E.E. et les quatre pays candidats

1. Tous les projets d'organisation européenne ont, à divers degrés, comporté un élément politique. Sans remonter aux projets antérieurs à la seconde guerre mondiale, l'on peut constater que, dès le lendemain de cette guerre, Winston Churchill, dans son discours de Zurich du 19 septembre 1946, a évoqué la création d'Etats-Unis d'Europe et que le Conseil de l'Europe lui-même visait, selon son statut, à une « union plus étroite » entre les pays européens en vue de « l'adoption d'une action commune » dans certains domaines.

2. Mais c'est surtout la création de l'Alliance atlantique qui a rendu nécessaire un examen en commun, par l'ensemble des pays membres, des problèmes de politique étrangère et de défense intéressant les uns ou les autres, car une alliance ne peut fonctionner que dans la mesure où il existe une certaine conformité des politiques menées par ses contractants. Le Traité de l'Atlantique nord comportait donc la constitution du Conseil atlantique dans lequel devait se faire cette coordination. Depuis lors, l'on a tenté, à plusieurs reprises, de renforcer les processus de consultation à l'intérieur de l'O.T.A.N. et, notamment, entre les pays européens membres de l'O.T.A.N. La dernière initiative prise en ce sens a été la création de l'« Eurogroupe ».

3. Avec la création des Communautés européennes, la nécessité d'une harmonisation de certains aspects de la politique étrangère des pays européens est apparue sous une forme nouvelle.

4. D'une part, l'intégration des économies impliquait, non seulement une politique commerciale commune, mais aussi une attitude commune à l'égard d'un grand nombre de problèmes concernant l'économie internationale. De plus, l'apparition des Communautés européennes répondait à une volonté nouvelle d'aller plus loin que par le passé vers la constitution d'une Europe de type fédéral.

5. Au moment de l'élaboration du traité sur la Communauté Européenne de Défense, l'Assemblée ad hoc a adopté, le 10 mars 1953, un projet de statut de Communauté politique européenne

rendue nécessaire dans le cas où la C.E.D. eût amené la réalisation d'une politique de défense commune des six pays membres. L'échec de la C.E.D. a eu pour effet de conduire les gouvernements à écarter le projet de Communauté politique européenne, mais il a aussi conduit ces pays à s'associer au Royaume-Uni pour réviser et élargir l'ancien Traité de Bruxelles et créer l'Union de l'Europe Occidentale qui comprenait un Conseil étudiant chaque trimestre les questions de politique étrangère en vue d'une harmonisation.

6. Néanmoins, les pays membres de la C.E.E. n'ont pu trouver dans l'U.E.O. un cadre satisfaisant pour une coopération organisée dans le domaine politique et, à partir du moment où le Marché commun a commencé à fonctionner, le 1^{er} janvier 1958, ils ont recherché la voie d'une union politique plus poussée.

7. C'est ainsi que, le 2 novembre 1961, le gouvernement français a proposé à ses partenaires de la C.E.E. un plan en vue de la création d'une Communauté politique européenne, souvent appelé « premier plan Fouchet ». Ce plan prévoyait la création d'une commission politique sous la forme suivante :

« Article IX

La Commission Politique Européenne se compose de hauts fonctionnaires appartenant à l'administration des affaires étrangères de chaque Etat membre. Son siège est à Paris.

Sa présidence est exercée par le représentant de l'Etat membre qui détient la présidence du Conseil et pendant la même durée.

La Commission Politique Européenne établit les organes de travail qu'elle estime nécessaires.

La Commission Politique Européenne dispose du personnel et des services nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Article X

La Commission Politique Européenne assiste le Conseil. Elle prépare et exécute ses déli-

upon the Council's deliberations. It carries out the tasks which the Council entrusts to it."

8. But in February 1962 France submitted a second draft treaty which was far less clear about the rôle of this commission :

"Article IX

The Political Commission shall be composed of representatives appointed by each member State. It shall prepare the deliberations of the Council and supervise the execution of its decisions. It shall carry out the other tasks which the Council decides to entrust to it. It shall be provided with the staff and services necessary."

9. France's five partners prepared a draft treaty which was adopted by the committee of which Mr. Fouchet was Chairman as an alternative to the text proposed by the French Delegation. The text concerning the political commission read as follows :

"Article X

The Political Commission shall be composed of senior officials appointed by each member State. This Commission shall prepare the deliberations of the Council and of the Committees of Ministers and shall carry out the tasks the Council decides to entrust to it.

Article XI

1. The Council shall appoint for a period of... a Secretary-General who shall be independent of the governments of the member States of the European Union. His term of office shall be renewable.

2. He will be assisted in his duties by a staff appointed by him in accordance with procedure agreed by the Council on the proposal of the Secretary-General.

3. The duties of the Secretary-General and of the members of the Secretariat are incompatible with the exercise of any other duties.

4. In the performance of their duties, the Secretary-General and the members of the Secretariat shall neither seek nor receive instructions from any government. They

shall refrain from any action incompatible with the nature of their duties.

5. The member States undertake to respect the independent nature of the duties of the Secretary-General and of the staff and to refrain from influencing them in the performance of their duties."

10. In fact, there was disagreement between France and the other governments on a number of other points and the disagreement grew when, on 10th April, Mr. Heath asked the Council of the Community, on behalf of the United Kingdom Government, for his country to be able to take part in the negotiations on the political union :

"But in view of the progress which we hope to make in the negotiations in Brussels in the next few months, I wonder whether it might now be helpful if we, as impending members of the European Economic Community, were to join with you now in your discussions about the future political framework of Europe."

11. On 17th April 1962, the Ministers for Foreign Affairs of the Six, meeting in Paris, decided to break off the negotiations. There were two main points of disagreement: first, the French Government objected to the United Kingdom taking part in a political union before it became a member of the European Economic Community, whereas its partners wished Britain to be associated with Europe in this way; secondly, the French Government did not agree — and in this respect the second Fouchet plan is even clearer than the first — to the political commission playing a rôle comparable to that of the Commission in the European Economic Community, whereas the other five countries wished there to be at least a definite supranational aspect should Britain not take part in the political union.

12. Finally, it was Mr. Spaak who, at a meeting of the General Affairs Committee of the WEU Assembly, was the first to raise the idea of creating, not a commission, but simply a political secretariat. However, the crisis in Europe in 1963 prevented this initiative being pursued further.

13. In fact, at a press conference on 14th January 1963, General de Gaulle voiced his opposition to the immediate entry of Britain to

bérations. Elle s'acquitte des missions que le Conseil peut lui confier. »

8. Mais, en février 1962, la France soumettait un second projet de traité beaucoup moins explicite sur le rôle de cette commission :

« Article IX

La Commission politique se compose de représentants désignés par chaque Etat membre. Elle prépare les délibérations du Conseil et veille à l'exécution de ses décisions. Elle s'acquitte des autres missions que le Conseil décide de lui confier. Elle dispose du personnel et des services nécessaires. »

9. De leur côté, les cinq partenaires de la France avaient préparé un projet de traité qui fut adopté par la commission présidée par M. Fouchet comme alternative au texte proposé par la délégation française. En ce qui concerne la Commission politique, ce texte était ainsi rédigé :

« Article X

La Commission politique est composée de hauts fonctionnaires désignés par chaque Etat. Cette Commission prépare les délibérations du Conseil et des Comités de ministres et s'acquitte des missions que le Conseil décide de lui confier.

Article XI

1. Le Conseil nomme pour une durée de... un secrétaire général qui est indépendant des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne. Son mandat est renouvelable.

2. Il sera assisté dans sa tâche par un personnel nommé par lui selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil sur proposition du secrétaire général.

3. Les fonctions du secrétaire général et celles des membres du secrétariat sont incompatibles avec l'exercice de toute autre fonction.

4. Dans l'accomplissement de leurs devoirs, le secrétaire général et les membres du secrétariat ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucun gouvernement. Ils s'abstien-

nent de tout acte incompatible avec le caractère de leurs fonctions.

5. Les Etats membres s'engagent à respecter le caractère indépendant des fonctions du secrétaire général et du personnel et à s'abstenir de les influencer dans l'accomplissement de leur mission. »

10. En fait, les désaccords entre la France et les autres gouvernements touchaient bien d'autres points et ces désaccords s'accrurent lorsque, le 10 avril, M. Heath demanda au Conseil de la Communauté, au nom du gouvernement du Royaume-Uni, que son pays participe aux négociations sur l'union politique :

« Néanmoins, étant donné les progrès que nous espérons faire à l'occasion des négociations qui se tiendront à Bruxelles au cours des prochains mois, je me demande s'il ne serait pas à présent utile que nous participions à vos discussions concernant le cadre politique futur de l'Europe, puisque nous allons très prochainement être membre de la Communauté Economique Européenne. »

11. Finalement, le 17 avril 1962, les ministres des affaires étrangères des Six, réunis à Paris, décidèrent d'interrompre les négociations. L'essentiel des divergences portait sur deux points : d'une part, le gouvernement français s'opposait à la participation du Royaume-Uni à une union politique tant qu'il ne ferait pas partie de la Communauté Economique Européenne, alors que ses partenaires étaient désireux d'associer l'Angleterre à l'Europe de cette façon ; d'autre part, le gouvernement français n'acceptait pas — la seconde version du plan Fouchet est, à cet égard, plus nette encore que la première — que le secrétariat politique ait un rôle comparable à celui de la Commission dans la Communauté Economique Européenne, alors que les cinq autres pays auraient voulu que, si l'Angleterre ne participait pas à l'union politique, celle-ci ait, au moins, un caractère supranational bien marqué.

12. Finalement, c'est M. Spaak qui, au cours d'une réunion de la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée de l'U.E.O., évoqua le premier l'idée de créer, non pas une commission, mais un simple secrétariat politique. Toutefois, la crise que devait connaître l'Europe en 1963 ne permit pas de pousser plus loin cette initiative.

13. En effet, le 14 janvier 1963, le Général de Gaulle exprimait, dans une conférence de presse, son opposition à l'entrée immédiate de l'Angle-

the Common Market and on 28th January the negotiations between Britain and the EEC were broken off, which led to a tense atmosphere in Europe in which it was impossible to envisage real progress towards a political union. Yet on 22nd January France and Germany signed a treaty of friendship and co-operation which established between the two countries a system of regular consultations such as might have been envisaged for the Community as a whole. But disagreements between France and Germany, on the one hand over the question of Britain's accession to the European Communities and on the other over the policy to be followed towards the United States, resulted in the Bundestag approving the Franco-German treaty on 16th May in conjunction with a preamble which deprived the Franco-German treaty of its main political content.

14. However, the Franco-German talks, which are far more frequent and detailed than those under any multilateral treaty, have been an important factor in the co-ordination of the policies of the two countries, particularly since President Pompidou came to office in France and Chancellor Brandt in Germany. It is quite certain that this treaty could provide a pattern to be followed when organising political co-operation in Europe.

15. The deterioration of relations between France and the United States made it increasingly difficult in the ensuing years to organise political co-operation in Europe. At a press conference on 21st February 1966, General de Gaulle announced his decision to withdraw from the NATO integrated military structure and to expel the allied commands from French territory. Since then, France, while remaining a member of the Atlantic Pact and taking part in most of the work of the North Atlantic Council, has kept its defence system outside NATO and, although there has been a gradual increase in the number of fields in which France has resumed military co-operation with its allies, there is no question — as the French Government has repeated on several occasions recently — of France reintegrating its forces in NATO.

16. Consequently, harmonisation of the foreign policies of the Western European countries was most difficult since, on the one hand, six of the

WEU member countries still considered their defence policies as the essential basis for foreign policy decisions within a western framework including, *inter alia*, the United States while, on the other, the seventh country, France, saw its defence policy as a national policy, more or less co-ordinated with that of its allies according to circumstances.

17. These difficulties, combined with France's persistent refusal to allow negotiations to be held with a view to Britain joining the European Communities, made it practically impossible to envisage any permanent form of political consultations between France and its partners and, in January 1969, France decided not to occupy its seat in the WEU Council following disagreement about the inclusion of the Middle East question in the agenda of a Council meeting by majority decision. The situation was therefore very serious when General de Gaulle left the presidency.

18. There has since been a marked improvement in the situation, although no real solution has been found for the problem of permanent political co-operation, despite France's return to the WEU Council in 1970.

19. At the conference of Heads of State and of Government of the Six in The Hague in December 1969, the members of the EEC decided to start negotiations for the accession of Britain and three other applicants to the EEC and to instruct a special committee to draw up a programme for political consultations. This committee — the Davignon Committee — advocated twice-yearly ministerial consultations and it was decided that each meeting should be followed by a meeting with the four applicant countries in order to keep them informed of the political discussions between the Six.

20. Thus there are now four institutions dealing with various aspects of political and defence co-operation in Western Europe: the Council of Europe, WEU, the North Atlantic Council with its Eurogroup and the Davignon Committee. It should be noted that the four bodies have neither the same membership nor the same aims. In any event, France's withdrawal had certain repercussions on NATO most of which were reviewed by Mr. Duncan Sandys in the report which he submitted at the WEU Assembly's session in June 1966:

terre au Marché commun, et le 28 janvier les négociations entre le Royaume-Uni et la C.E.E. furent interrompues, ce qui créait en Europe une atmosphère de crise dans laquelle il était impossible d'envisager de réels progrès vers une union politique. Pourtant, la France et l'Allemagne signaient, le 22 janvier, un traité d'amitié et de coopération qui établissait entre ces deux pays un système de consultations périodiques du type de celui qu'on aurait pu envisager pour l'ensemble des pays de la Communauté. Mais, l'on sait que les désaccords opposant la France à l'Allemagne, d'une part sur la question de l'adhésion britannique aux Communautés européennes et, d'autre part, sur la politique à tenir à l'égard des Etats-Unis, amenèrent le Bundestag à n'approuver, le 16 mai, le texte du traité franco-allemand qu'assorti d'un préambule qui vidait de l'essentiel de son contenu politique le traité franco-allemand.

14. Cependant, le fonctionnement des consultations franco-allemandes, beaucoup plus fréquentes et beaucoup plus approfondies que celles qu'impose aucun traité multilatéral, a été, surtout depuis que le Président Pompidou est au pouvoir en France et le Chancelier Brandt en Allemagne, un élément important de la coordination des politiques de ces deux pays. Il n'est pas douteux que l'exemple de ce traité peut fournir des modèles dont on pourrait s'inspirer pour l'organisation d'une coopération politique en Europe.

15. La détérioration des relations entre la France et les Etats-Unis rendit de plus en plus difficile, au cours des années suivantes, l'organisation d'une coopération européenne dans le domaine politique. Le 21 février 1966, le Général de Gaulle fit connaître, dans une conférence de presse, sa décision de quitter les structures militaires intégrées de l'O.T.A.N. et d'expulser du territoire français les commandements alliés qui s'y trouvaient implantés. Depuis lors, la France, tout en restant membre du Pacte atlantique, et en participant à l'essentiel des travaux du Conseil de l'Atlantique nord, a maintenu son système de défense à l'extérieur de l'O.T.A.N. et, si les domaines où la coopération militaire entre la France et ses alliés a repris se sont peu à peu multipliés, il ne s'agit — le gouvernement français l'a souligné à plusieurs reprises tout récemment encore — en aucune façon du retour à l'intégration de ses forces dans l'O.T.A.N.

16. De ce fait, l'harmonisation des politiques étrangères des pays de l'Europe occidentale devenait difficile puisque, d'une part, six des pays

membres de l'U.E.O. continuaient à concevoir leur politique de défense comme le fondement essentiel des décisions de politique étrangère à l'intérieur d'un système occidental englobant notamment les Etats-Unis, tandis que le septième, la France, concevait sa politique de défense comme une politique nationale plus ou moins coordonnée selon les cas et selon les moments avec celle de ses alliés.

17. Ces difficultés jointes à celle que causait le refus persistant de la France de laisser s'ouvrir des négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, rendaient pratiquement impossible toute consultation politique permanente entre la France et ses partenaires et, en janvier 1969, la France décida de ne plus occuper son siège au Conseil de l'U.E.O. parce qu'elle n'approuvait pas que la question du Proche-Orient fût portée à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil par une décision prise à la majorité. La situation était donc fort grave au moment où le Général de Gaulle quittait le pouvoir.

18. Depuis lors, cette situation s'est sensiblement améliorée sans, toutefois, que le problème d'une coopération politique permanente ait été véritablement résolu, malgré le retour de la France au Conseil de l'U.E.O. en 1970.

19. C'est à la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des Six, qui s'est tenue à La Haye, en décembre 1969, que les membres de la C.E.E. décidèrent à la fois d'entamer les négociations en vue de l'accession du Royaume-Uni et de trois autres pays candidats à la C.E.E. et aussi de charger une commission spéciale de préparer un programme de consultations politiques. Ce comité, connu sous le nom de « Comité Davignon », proposa des consultations ministérielles deux fois par an et il fut décidé que ces réunions seraient suivies par une rencontre avec les quatre pays candidats qui seraient ainsi tenus informés des délibérations des Six en matière politique.

20. Ainsi, actuellement, il subsiste quatre institutions qui, à divers degrés, se préoccupent de la coopération en matière de politique et de défense en Europe occidentale : le Conseil de l'Europe, l'U.E.O., le Conseil de l'O.T.A.N. avec l'Eurogroupe, et le Comité Davignon. Il convient de noter que ces quatre institutions groupent des membres différents et ont des objectifs différents. En tout état de cause, le retrait de la France a présenté, pour l'O.T.A.N., un certain nombre de conséquences dont M. Duncan Sandys a résumé l'essentiel dans le rapport qu'il a pré-

"... In addition to tackling the practical problems of military redeployment and logistic adjustment which the new situation requires, the North Atlantic Council must address itself without delay to the wider problem of improving relations with the countries of the Warsaw Pact. But no western initiative will have the slightest chance of success unless it is based upon strength and unity. Therefore, while avoiding all action which would needlessly widen the breach with France, any move to dismantle the military organisation of the Alliance or to weaken its political cohesion must be firmly resisted.

The other fourteen member States have shown their resolve, with or without France, to maintain NATO and its integrated command structure. But military efficiency and preparedness are not enough. In this period of détente, the Alliance must be seen to be pursuing a positive political aim.

NATO must make it clear that its rôle is not purely passive and defensive. It must emphasise that its task is not just to maintain the military balance in the cold war, but to work constructively for the creation of real peace..."

21. (1) The following 17 countries are members of the *Council of Europe*: Austria, Belgium, Cyprus, Denmark, France, the Federal Republic of Germany, Iceland, Ireland, Italy, Luxembourg, Malta, the Netherlands, Norway, Sweden, Switzerland, Turkey and the United Kingdom. Some of these countries are neutral and inter-governmental consultations are restricted to specific fields in which effective consultations may lead to joint, although extremely limited, measures being taken on such matters as transport regulations, animal health, food additives and pollution.

22. (2) *The North Atlantic Council* associates the United States and Canada with Belgium, Denmark, France, the Federal Republic of Germany, Greece, Iceland, Italy, Luxembourg, the Netherlands, Norway, Portugal, Turkey and the United Kingdom, but France does not take part in all its work.

23. (3) Nor does France attend meetings of the *Eurogroup* which deals with defence matters, but it has observers in certain working groups, whereas Greece and Turkey, whose interests are obviously not the same as those of the other Western European countries, are members. The Eurogroup thus provides a particular image of Europe and probably an inadequate basis for it to be able to lay any claim to advancing Europe very far in the field of political co-operation, however important its rôle may be in the field of defence. It has however through its permanent members (ambassadors) been used until recently as a means of exchanging ideas and formulating common approaches to the East-West conference on security. It has mainly held consultations on the procedures to be adopted for the preparation of the conference.

24. (4) *The Davignon Committee* at present includes the six EEC member countries, but it is difficult to say what will happen once the Communities are enlarged, particularly when countries other than the United Kingdom become members. (Since the early days, Britain has joined the Davignon consultations on an informal basis.) It is to be feared that some of the applicant countries may not agree to pursue the co-ordination of foreign policies very far so that they might maintain certain aspects of their own policies: Ireland, for instance, which is not a member of NATO, or Denmark and Norway, which are anxious to retain some of their links with Sweden. The Davignon Committee relies on a wish to reach joint decisions and consequently has so far confined its work to position papers on specific matters of vital importance for Europe such as the conference on European security or the Middle East. The position has changed and the Committee is now used as a preliminary forum for discussions to find common political objectives. It has no permanent structure; it is a purely inter-State body, its secretariat being provided by each member country in turn, which limits its freedom of action.

25. (5) Finally, *WEU* is not organically linked with the European Community. It groups the seven countries which at present seem intent on seeking the greatest degree of political co-operation and it is statutorily empowered to consider all foreign and defence policy matters. It is the

senté à la session de juin 1966 de l'Assemblée de l'U.E.O. :

« ... Outre les problèmes pratiques que posent le redéploiement militaire et l'aménagement logistique rendus nécessaires par la conjoncture nouvelle, le Conseil de l'Atlantique nord doit aborder sans plus tarder le problème plus vaste de l'amélioration des relations avec les pays du Pacte de Varsovie. Mais aucune initiative occidentale n'aura la moindre chance de succès si elle ne s'appuie pas sur la force et l'unité. C'est pourquoi, tout en s'abstenant de toute action susceptible d'aggraver inutilement le différend avec la France, il y a lieu de s'opposer résolument à toute mesure tendant à démanteler l'organisation militaire de l'Alliance ou à en affaiblir la cohésion politique.

Les quatorze autres pays membres ont manifesté leur détermination de maintenir l'O.T.A.N. et son commandement intégré avec ou sans la France. Mais l'efficacité militaire et l'état de préparation ne sont pas suffisants. En cette époque de détente, il faut que l'Alliance poursuive, aux yeux du monde, un objectif politique positif.

Il importe que l'O.T.A.N. laisse nettement entendre que son rôle n'est pas seulement passif et défensif. Elle doit souligner qu'elle n'a pas simplement pour mission de maintenir l'équilibre militaire issu de la guerre froide, mais d'œuvrer de manière constructive en vue d'une paix véritable... »

21. (1) *Le Conseil de l'Europe* comprend les 17 pays suivants : Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, France, République Fédérale d'Allemagne, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni. Certains sont neutres et les consultations intergouvernementales sont limitées à des domaines précis à propos desquels des consultations effectives peuvent déboucher sur des mesures communes, mais de portée extrêmement limitée concernant, par exemple, les règlements relatifs aux transports, à la santé animale, aux additifs alimentaires et à la pollution.

22. (2) *Le Conseil de l'O.T.A.N.* associe les Etats-Unis et le Canada à la Belgique, au Danemark, à la France, à la République Fédérale d'Allemagne, à la Grèce, à l'Islande, à l'Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, à la Norvège, au Portugal, à la Turquie et au Royaume-Uni, mais la France ne participe pas à la totalité de ses travaux.

23. (3) La France ne participe pas non plus aux réunions de *l'Eurogroupe* qui traite des questions de défense, mais elle a des observateurs dans certains groupes de travail, tandis que la Grèce ou la Turquie, dont les préoccupations sont évidemment différentes de celles des autres pays de l'Europe occidentale, en font partie. L'Eurogroupe fournit donc une image particulière de l'Europe et probablement une base insuffisante pour qu'il puisse prétendre à aller bien loin dans le domaine de la coopération politique, même si son rôle peut être important dans celui de la défense. Toutefois, par l'intermédiaire de ses membres permanents (les ambassadeurs), il a été utilisé jusqu'à ces derniers temps comme « forum » de consultation, en prévision de la conférence Est-Ouest sur la sécurité européenne. Il a surtout procédé à des échanges de vues sur les procédures à adopter pour la préparation de cette conférence.

24. (4) *Le Comité Davignon* comprend actuellement les six pays membres de la C.E.E., mais il est difficile de savoir ce qu'il sera après l'élargissement de la Communauté économique, surtout si cet élargissement ne se limite pas à l'adhésion du Royaume-Uni. (Depuis les premiers jours, la Grande-Bretagne a été associée de façon officielle aux consultations Davignon.) L'on peut craindre que certains des autres pays candidats n'acceptent pas de pousser bien loin une coordination des politiques étrangères afin de maintenir certains aspects de leur politique particulière : ainsi pour l'Irlande qui ne fait pas partie de l'O.T.A.N., ou pour le Danemark et la Norvège qui tiennent à maintenir certains liens avec la Suède. Le Comité Davignon repose sur une volonté d'aboutir à des décisions communes et s'est pour cela, jusqu'à présent, limité à des études conjoncturelles sur des questions particulières d'une importance vitale pour l'Europe comme celle de la conférence sur la sécurité européenne ou celle du Moyen-Orient. La situation s'est modifiée et il sert maintenant de premier cadre de discussions pour la détermination d'objectifs politiques communs. Il ne comprend pas de structures permanentes, mais c'est une institution purement inter-étatique dont le secrétariat est assuré tour à tour par chacun des pays membres, ce qui limite ses possibilités d'initiative.

25. (5) Enfin, *l'U.E.O.* n'est pas liée organiquement aux Communautés européennes. Elle représente les sept pays qui, actuellement, semblent décidés à aller le plus loin dans le domaine de la coopération politique et son statut n'exclut de ses compétences aucun problème de politique

only organisation which deals exclusively with defence matters in Western Europe at the parliamentary level. However this may be, the quarterly ministerial talks can hardly be said to be directed towards the taking of joint decisions; they are no more than exchanges of views on various aspects of the international situation. There are two very important organs which are unique in Europe: they are the Agency for the Control of Armaments and the Standing Armaments Committee. Several member countries, particularly France, view the Agency as of vital importance. It would therefore be fair to say that whatever else may happen to the other organs of WEU, these two aspects, the Agency and the Standing Armaments Committee, will continue.

26. In the framework of its Permanent Council, WEU has more scope for common decisions, for instance when drafting replies to Assembly recommendations or written questions by parliamentarians; the WEU secretariat even so is a permanent structure capable of drawing up, in respect of these very limited points, the elements of a policy on which the seven member countries may have agreed.

27. It is quite clear therefore that if Europe is to hold on to the progress towards integration which has already been made in the economic field, drastic and dramatic moves forward must now be initiated in both the political and monetary fields. The defence field presents more problems for co-ordination than the other two and should therefore be left until final decisions have been made in the political and monetary fields.

28. For instance, for too long the common agricultural policy has held together the economic union of Europe. At the beginning of 1972, it was seriously threatened by the strain of wide margins of fluctuation of European currencies against each other and the dollar. If no action had been taken to limit the margins of fluctuation between EEC currencies, not only would customs machinery have had to be set up but Europe's dependence on the dollar would have become inevitable.

29. Speaking to the Council of Europe at its session in January 1972, Mr. Ertl, German Minister of Agriculture, recently pointed out

that the common agricultural policy has been carrying the whole burden of the economic union of the six EEC countries. The strain on the common agricultural policy because of the events of the last eighteen months has become intolerable due to the floating of two currencies, German and Dutch, and the wide margins of fluctuation between the others. This danger of collapse was highlighted by Mr. Ertl, in his speech at Strasbourg. He left no doubt in anyone's mind of the urgency of finding a solution before collapse became inevitable. The result could well be a return to customs duties, etc., in order to iron out differing values.

30. Equally on the political front, the same urgency exists. There are too many "European" bodies dealing with joint political decisions. The result is often ill-defined decisions at variance with each other. What is needed is a clearly-defined method whereby governments of Europe with common objectives can consult and co-ordinate their foreign policy decisions. Obviously none of the existing organs already described will fit this description. Each has played its part in the past, with varying success, but none can fit the circumstances of tomorrow. It is your Rapporteur's firm conviction that the four prongs of advance towards proper co-ordination, economic, foreign policy, monetary union, defence, must not be isolated one from the other as now. Just look at the position of Malta and NATO's late intervention here with an economic bargain.

II. Political union

31. The main question which has divided Europeans for many years is whether the EEC of the Six and now the enlarged EEC wishes to establish such a framework for a clearly-defined "European" foreign policy or something more flexible allowing other countries such as the United States to participate when their interests are closely involved.

32. Today western governments have even gone outside the organisations already mentioned above in order to achieve the practical co-ordination required to solve particular problems.

étrangère et de défense. C'est la seule organisation traitant exclusivement de la défense de l'Europe occidentale à l'échelon parlementaire. Néanmoins, les entretiens trimestriels des ministres ne visent guère à déboucher sur des décisions communes, mais comportent surtout des échanges de vues sur les différents aspects de la situation internationale. L'U.E.O. dispose de deux organes très importants, uniques en Europe : l'Agence pour le Contrôle des Armements et le Comité Permanent des Armements. Plusieurs pays membres, et notamment la France, estiment que l'Agence est d'une importance capitale. Il serait donc juste de dire que, quoi qu'il advienne des autres organes de l'U.E.O., l'Agence et le Comité Permanent des Armements subsisteront.

26. Dans le cadre du Conseil permanent, l'U.E.O. est davantage appelée à élaborer des décisions communes, par exemple lors de la rédaction de réponses aux recommandations de l'Assemblée ou aux questions écrites des parlementaires, et, d'autre part, le secrétariat de l'U.E.O. constitue, malgré tout, une structure permanente susceptible d'élaborer, sur ces points qui demeurent très limités, l'expression des éléments de politique sur lesquels les sept pays membres peuvent s'être mis d'accord.

27. Par conséquent, si l'on veut que l'Europe garde le bénéfice des progrès vers l'intégration qu'elle a déjà réalisés dans le domaine économique, il faut, de toute évidence, prendre maintenant des initiatives énergiques et spectaculaires, tant dans le domaine politique que dans le domaine monétaire. La coordination dans le domaine de la défense pose davantage de problèmes que dans les deux précédents et elle doit donc attendre que des décisions définitives aient été prises dans les domaines politique et monétaire.

28. La politique agricole commune, par exemple, est depuis trop longtemps l'unique ciment de l'union économique de l'Europe. Au début de 1972, elle a été sérieusement menacée par la pression de larges marges de fluctuation des monnaies européennes, entre elles et par rapport au dollar. Si l'on n'avait pris aucune mesure pour limiter les marges de fluctuation des monnaies de la C.E.E. entre elles, non seulement il aurait fallu installer tout l'appareil des douanes, mais la dépendance de l'Europe envers le dollar serait devenue inévitable.

29. Prenant la parole devant le Conseil de l'Europe, M. Ertl, Ministre allemand de l'agriculture, a récemment souligné que la politique

agricole commune avait supporté tout le poids de l'union économique des six pays de la C.E.E. La pression exercée sur la politique agricole commune par les événements des dix-huit derniers mois est devenue intolérable du fait de la flottaison de deux monnaies (Allemagne et Pays-Bas) et de l'élargissement des marges de fluctuation entre les autres. Le risque d'effondrement a été mis en lumière par M. Ertl dans son discours de Strasbourg. Il n'a laissé aucun doute dans les esprits sur l'urgence d'une solution avant que cet effondrement ne devienne inévitable. Il pourrait fort bien en résulter un retour aux droits de douane, etc., en vue d'éliminer les disparités des valeurs.

30. Sur le front politique, l'urgence est la même. Il existe trop d'organismes « européens » qui s'occupent de décisions politiques communes. Il en résulte trop souvent des décisions imprécises et divergentes. Ce qu'il faut, c'est une méthode clairement définie permettant aux gouvernements européens qui ont des objectifs communs de se consulter et de coordonner leurs décisions en matière de politique étrangère. Manifestement, aucun des organismes existants, décrits plus haut, ne répond à cette description. Chacun a joué son rôle dans le passé, avec plus ou moins de succès, mais aucun ne peut répondre à la situation de demain. Votre rapporteur a la ferme conviction que les quatre voies du progrès vers une meilleure coordination — économie, politique étrangère, union monétaire, défense — ne doivent pas être isolées l'une de l'autre comme elles le sont actuellement. Pensez, par exemple, à la situation de Malte et à la dernière intervention de l'O.T.A.N. avec le marchandage financier qui s'en est suivi.

II. L'union politique

31. La question essentielle qui divise les Européens depuis de nombreuses années est de savoir si la C.E.E., et désormais la C.E.E. élargie, souhaite établir un cadre de ce genre pour une politique étrangère « européenne » clairement définie, ou créer un mécanisme plus souple permettant à d'autres pays, comme les Etats-Unis par exemple, de participer lorsque leurs intérêts sont directement en cause.

32. Aujourd'hui, les gouvernements occidentaux sont même sortis des organisations déjà mentionnées plus haut pour réaliser la coordination concrète qu'exige la solution de problèmes particuliers.

33. For instance the four powers responsible for the Berlin negotiations with the eastern bloc used their ambassadors in Bonn in order to co-ordinate their approach with the Federal Republic of Germany. An extremely efficient and successful operation it proved to be.

34. Similarly when four-power negotiations were held in New York on Middle East affairs the ambassadors there were the focal point for co-ordination. The EEC went further by using the Davignon group to co-ordinate their preliminary discussions and views.

35. Finally in this context the permanent representatives of the NATO Council have been used as the clearing base for the co-ordination of western policy vis-à-vis the proposed East-West conference on security. Here again the EEC have used the Davignon group as their preliminary forum for co-ordination.

36. There appears now to be doubt as to whether the NATO Council will continue to play this rôle, as the United States now seems lukewarm to this rôle for NATO. In any event the EEC now appears committed, together with the United Kingdom and possibly the other three applicant countries, to formulate a purely European approach to the East-West security conference using the Davignon group as its forum.

37. It seems clear to your Rapporteur that a new approach is now vital. One that will be flexible enough to bring in other countries of common views for specific problems; also to include representatives of the EEC economic organisation perhaps at commissioner level as well as an expert from whatever defence co-ordination grouping be in being at that time.

38. One obvious reason for this flexibility is that the position of Eire, Norway and Denmark could be equivocal: Eire in relation to NATO, of which it is not a member, Norway and Denmark in relation to their desire to maintain strong links with the Scandinavian neutrals, Sweden and Finland.

39. How therefore can these objectives of flexibility, coupled with the closest co-ordination, be achieved bearing in mind the vital necessity not to isolate any organisation from the other fields of European integration?

40. It is important to keep in mind that the Council of Ministers of the EEC either at full strength (10) or not and either with or without additional ministers from other countries (United States) is the body which will take the decisions.

41. It is therefore the preliminary work done by officials who, taking instructions from ministers, clear the ground and prepare the documents for the final decision-making process. This is work of paramount importance. Indeed it is at this level that the real co-ordination of policy takes place, the differences of view are outlined and a common approach is negotiated with, of course, constant reference to the minister responsible in the national government.

Possible solutions

42. (a) The most facile solution would be to appoint a special minister for Europe with the necessary division in his foreign office to back him up. All matters requiring a common European view would be his responsibility.

43. Your Rapporteur rejects this answer for two reasons:

- (i) European questions demanding such common policies must involve the whole cabinet and of necessity other ministries;
- (ii) the gradual isolation of this minister from his own administration would be inevitable, resulting in decisions being taken which could well be at variance with that country's interests in other fields.

44. All ministers should feel responsible for Europe and there could be no dividing line between taking decisions and taking part in consultations if a European policy were to be given effect.

45. (b) Your Rapporteur rejects the view that a continuation or extension of the present situation — Bonn group, NATO Council, Davignon group, New York Middle East group, etc. — would be sufficient for:

- (i) the reasons already given of its *ad hoc* nature and the excessive work load suddenly placed on ministers and their national officials with which they are

33. Ainsi, les puissances responsables de Berlin ont utilisé leurs ambassadeurs à Bonn pour les négociations avec l'Union Soviétique afin de coordonner leur position avec celle de la République Fédérale d'Allemagne. Cette méthode s'est avérée extrêmement efficace et payante.

34. De même, lors des négociations à Quatre sur les affaires du Moyen-Orient à New York, les ambassadeurs aux Nations Unies ont été au centre de la coordination. Les membres de la C.E.E. sont allés plus loin en utilisant le Groupe Davignon pour coordonner préalablement leurs discussions et leurs vues.

35. Enfin, dans ce contexte, les représentants permanents auprès du Conseil de l'O.T.A.N. ont été utilisés dans l'étude de la coordination de la politique occidentale à l'égard d'une éventuelle conférence Est-Ouest sur la sécurité. Là encore, la C.E.E. a utilisé le Groupe Davignon pour les discussions préliminaires sur la coordination.

36. Il semble maintenant douteux que le Conseil de l'O.T.A.N. continue à jouer ce rôle qui ne suscite pas, semble-t-il, l'enthousiasme des Etats-Unis. En tout cas, la C.E.E. paraît maintenant engagée avec le Royaume-Uni, et peut-être avec les trois autres pays candidats, à formuler une politique purement européenne à l'égard de la conférence Est-Ouest sur la sécurité en se servant pour cela du Comité Davignon.

37. Pour votre rapporteur, il paraît évident qu'une nouvelle formule est maintenant indispensable, une formule qui soit assez souple pour permettre la participation d'autres pays ayant des vues communes sur des problèmes particuliers, et pour accepter aussi bien des représentants de l'organe économique de la C.E.E. — à l'échelon des commissaires peut-être — que des experts appartenant au groupement de coordination de la défense qui pourrait exister à ce moment-là.

38. Cette souplesse est nécessaire pour la simple raison que l'Irlande, la Norvège et le Danemark pourraient avoir une position ambiguë : l'Irlande par rapport à l'O.T.A.N. dont elle n'est pas membre, la Norvège et le Danemark du fait de leur désir de maintenir des liens étroits avec les pays scandinaves qui sont neutres, la Suède et la Finlande.

39. Comment parvenir, dans ce cas, à cette souplesse et à cette coordination très étroite tout en gardant à l'esprit la nécessité vitale de n'isoler aucune organisation des autres domaines de l'intégration européenne ?

40. Il importe de se rappeler que le Conseil des Ministres de la C.E.E., qu'il soit complet (10) ou non, et qu'il comprenne ou non d'autres ministres appartenant à d'autres pays (Etats-Unis), est l'organisme qui prendra les décisions.

41. C'est donc aux fonctionnaires, prenant instructions auprès de leurs ministres, que reviendra la tâche préliminaire d'éclairer la voie et de préparer les documents pour la prise des décisions finales. C'est un travail d'une importance extrême. En vérité, c'est à ce niveau, où se situe la véritable coordination politique, qu'apparaissent les divergences de vues et que se négocie une optique commune, en se référant constamment, naturellement, au ministre compétent du gouvernement national.

Solutions possibles

42. (a) La solution la plus facile serait de désigner un ministre spécialement chargé des affaires européennes secondé par une division spécialisée dans chaque ministère des affaires étrangères. Toutes les questions exigeant un point de vue européen commun seraient de sa compétence.

43. Votre rapporteur s'y oppose pour deux raisons :

- (i) Les questions européennes exigeant des politiques communes doivent concerner l'ensemble du Cabinet et nécessairement les autres ministères ;
- (ii) Ce ministre se trouverait forcément isolé peu à peu de sa propre administration et prendrait peut-être des décisions qui pourraient fort bien être incompatibles avec les intérêts de son pays en d'autres domaines.

44. Il faut que tous les ministres se sentent responsables de l'Europe et il ne peut y avoir de division entre la fonction de décision et celle de consultation de façon à ce qu'on puisse prouver dans les faits qu'il existe une politique européenne.

45. (b) Votre rapporteur rejette l'idée selon laquelle il suffirait de maintenir ou d'étendre le système actuel — groupe de Bonn, Conseil de l'O.T.A.N., groupe Davignon, groupe de New York sur le Moyen-Orient, etc. :

- (i) en raison du caractère ad hoc de cette formule, déjà évoqué, et du surcroît de travail imposé soudainement aux ministres et à leurs collaborateurs, qui ne

unable to cope, particularly when it is their turn to chair the meetings ;

- (ii) the speed and thoroughness of the co-ordination is unsatisfactory. The case of the United Kingdom and Malta with the late intervention of NATO underlines the *ad hoc* nature and the dangers that this brings. Europe cannot afford again to have failures in this field of co-ordination.

46. (c) Therefore your Rapporteur is reluctantly forced to the only remaining solution. The establishment of a new secretariat, small at first. Reluctant, because he views with alarm the idea of adding yet another bureaucratic machine to those that already exist. This bureau certainly need not be excessive in size ; indeed, under 100 staff will suffice for years to come.

47. There are the first tentative gropings towards a solution along these lines taking place now in Brussels between the six EEC countries and the United Kingdom in regard to co-ordinating policy towards the East-West conference on security and recognition of Bangladesh. These gropings have been recently more advanced and it now seems that the first firm decisions have been taken to establish *permanently* an advisory body of civil servants.

48. The most important point is that Western Europe cannot afford to be seen to fail in these attempts. It is a very nice judgment for instance as to whether the wish to co-ordinate recognition of Bangladesh was in fact successful. Your Rapporteur's view is that, whilst not a failure as recognition was agreed in principle, the co-ordination of the timing of recognition by Western Europe *was* a failure.

49. This must not happen over the policy to be pursued at the East-West conference.

The method

(i) *Location*

50. The two obvious cities for such a staff must be either Brussels or Paris. Your Rapporteur is

reluctant to advise Brussels because of the over-concentration of decision-making organs that this would cause. Though for practical purposes the proximity of the Economic Commission and their need to participate make Brussels an attractive choice.

51. Nevertheless, for reasons of efficiency and facility of work your Rapporteur believes that Brussels must inevitably be the seat of the new secretariat.

(ii) *Meetings*

52. Meetings of heads of departments of foreign offices, such as European, Eastern European, Middle East, should take place as frequently as time permits and problems concerning their spheres of activity arise. For example, the East-West conference on security demands that the heads of Eastern European departments of the foreign offices meet to prepare and negotiate common positions. At a later stage the heads of Western European departments and the commissioner from the Economic Commission need to participate. Again, on Malta, heads of Western European and/or Mediterranean departments should attend.

53. The task of these group meetings should be (a) to isolate points of difference between the participating countries ; (b) to negotiate and agree on common ground ; (c) to submit to the Council of Ministers for final negotiation and co-ordination the results of (a) and (b).

54. It may be argued that this is too time-consuming an operation for such important officials to undertake. Your Rapporteur does not agree provided that the staff of the bureau does its preparatory work thoroughly and that the foreign offices involved work in the traditional way through ambassadors in the initial preparatory stage. Further, this method will cut down the quantity of telegrams between posts and the subsequent loss of time as the transmitter of the telegrams would normally be the main recipient.

(iii) *Permanent staff*

55. It has been proved that the existing Davignon method of using the staff of the chairman of the Council, which constantly changes, to

peuvent y faire face, notamment quand vient leur tour d'assumer la présidence des réunions ;

- (ii) parce que le rythme et la qualité de la coordination obtenue ne sont pas satisfaisants. L'affaire du Royaume-Uni et de Malte, avec la dernière intervention de l'O.T.A.N., met en lumière le caractère *ad hoc* de cette formule et les dangers qu'elle comporte. L'Europe ne peut se permettre de nouveaux échecs dans ce domaine de la coordination.

46. (c) Votre rapporteur est donc contraint d'envisager sans enthousiasme la seule solution restante : la création d'un nouveau secrétariat, restreint à l'origine. Sans enthousiasme, car il s'inquiète à l'idée d'ajouter un nouveau mécanisme bureaucratique à ceux qui existent déjà. Il n'est certainement pas nécessaire que ce secrétariat ait des dimensions excessives ; un personnel inférieur à la centaine devrait suffire pour les années à venir.

47. Les premières tentatives pour parvenir à une solution de ce genre ont lieu actuellement à Bruxelles entre les six pays de la C.E.E. et le Royaume-Uni en ce qui concerne la coordination des politiques à l'égard de la conférence Est-Ouest sur la sécurité et la reconnaissance du Bangla-Desh. Ces tentatives ont fait quelques progrès récemment et il semble, maintenant, que les premières décisions fermes ont été prises en vue de constituer, sur une *base permanente*, un organisme consultatif composé de fonctionnaires.

48. Le point le plus important, c'est que l'Europe occidentale ne peut se permettre d'échouer dans ces tentatives. Il est très difficile de dire, par exemple, si la volonté de coordonner la reconnaissance du Bangla-Desh a vraiment abouti, mais votre rapporteur estime que, bien qu'on ne puisse parler d'échec, puisque le principe de la reconnaissance a été retenu, la coordination quant au moment de cette reconnaissance par l'Europe occidentale a été, elle, un échec.

49. Cela ne doit pas se produire en ce qui concerne la politique à adopter lors de la conférence Est-Ouest.

La méthode

(i) *Lieu*

50. Deux villes, de toute évidence, peuvent abriter ce secrétariat : Bruxelles ou Paris. Votre rap-

porteur hésite à préconiser Bruxelles, étant donné la concentration excessive des organes de décision qui en résulterait, encore que, pour des raisons pratiques, la proximité de la Commission économique, dont la participation est nécessaire, ferait pencher la balance en faveur de cette ville.

51. Néanmoins, pour des raisons d'efficacité et pour faciliter le travail, votre rapporteur pense qu'il est inévitable que Bruxelles soit le siège du nouveau secrétariat.

(ii) *Réunions*

52. Les réunions des chefs des départements Europe, Europe orientale, Moyen-Orient, etc., devraient être aussi fréquentes que le permet le calendrier et chaque fois que se posent des problèmes intéressant leur sphère d'activité. La conférence Est-Ouest sur la sécurité, par exemple, exige que les chefs des départements Europe orientale au sein des ministères des affaires étrangères se réunissent pour définir une attitude commune. A un stade ultérieur, les chefs des départements Europe occidentale et le délégué de la Commission économique devront intervenir. De même, pour Malte, les chefs des départements Europe occidentale et Méditerranée devraient participer aux réunions.

53. Ces réunions de groupes devraient avoir pour objet : (a) de cerner les divergences entre les pays participants ; (b) de négocier et de prendre des décisions à partir d'une position commune ; (c) de présenter au Conseil des Ministres, en vue de la négociation et de la coordination finales, les résultats obtenus aux stades (a) et (b).

54. On peut objecter que tout cela demandera trop de temps pour des fonctionnaires aussi importants. Votre rapporteur n'est pas de cet avis, à condition toutefois que le personnel du secrétariat accomplisse soigneusement le travail préliminaire et que les ministères des affaires étrangères intéressés adoptent la méthode traditionnelle, c'est-à-dire qu'ils utilisent les ambassadeurs au cours de la première phase préparatoire. En outre, cette méthode réduirait le nombre des télégrammes échangés et la perte de temps qui en résulte, puisque ce serait normalement le principal destinataire qui transmettrait les télégrammes.

(iii) *Personnel permanent*

55. Il est apparu que la méthode Davignon, qui consiste actuellement à utiliser le personnel du président du Conseil, qui change constamment,

deal with the documentation throws too heavy a burden on that staff who have to carry out their normal duties at the same time.

56. Therefore a secretary-general should be appointed to co-ordinate the work of the necessary staff. There will need to be sufficient to service the groups formed, approximately six (Western Europe, Eastern Europe, Middle East, United States, Far East and South America). They will need to be switched to whichever division has the heaviest work load.

57. The function of the secretariat would be to produce situation papers when required, compile documents received from national governments, etc. In short, the normal work of an international secretariat.

58. The staff would be recruited on merit on a European basis.

(iv) *Membership*

59. The advantages of this method of co-ordination of policy are that the membership of each group can be varied as required. In your Rapporteur's view there should be a permanent nucleus of seven countries — the present EEC countries and the United Kingdom — expanded to include the remaining three applicant countries as and when they should wish to join. There would be in the person of the secretary-general a constant figure able to advise, if necessary, senior officials of the probability of future problems and co-ordinate meetings to avoid unnecessary travel. He would be able to keep in close contact both with the Economic Commission and the organisation of European monetary union.

60. Your Rapporteur must point out the striking similarities which obviously exist between this organisation and that of the political-defence organisation of WEU if one excludes the specialist agencies of WEU. He does not suggest however that WEU could fulfil this function. Too many obstacles exist because of the treaty clauses which preclude other countries participating when desired.

61. It is therefore quite clear that Europe, if only to hold on to what it has already achieved in the fields of economic integration and the co-ordination of foreign and defence policies, has

no alternative but to develop co-operation between members of the Community in new fields and organise it in a new manner so as to avoid decisions being lost in a maze of ill-co-ordinated organisations. The enlargement of the European Communities should make such a reorganisation both easier and more essential since on the one hand the ten member countries would be more mindful of the importance of their common interests and on the other ten-power co-operation will require a stronger and more tightly-knit institutional framework than six-power co-operation.

62. The above organisation is that which will serve the Council of Ministers in their decision-making function but, it must be clearly understood, does not affect the assemblies of European parliamentarians.

63. Here a different situation exists. Today only national parliaments have the power to take decisions or to affect the Council of Ministers in their decisions.

64. Nevertheless soon this position is bound to change. Members of parliament will not view kindly the arrangements whereby ministers are banded together in groups to discuss questions of economics, foreign policy and finance served by international secretariats of high calibre whilst they themselves have no similar means or method of combating this overbearing superiority of expertise.

(v) *Parliamentary assemblies*

65. There are at present three European parliamentary assemblies :

66. (a) *The European Parliament*, set up by the Rome Treaty, which is destined to become the legislative assembly of the European Community. Its competence extends to all the fields covered by the Community and in 1971 it was decided that as from 1974 it would exercise control over its own budget and part of the Community budget. It may also force the resignation of the Commission.

67. It has twelve committees (political, economic, finance and budget, agriculture, social affairs and public health, external economic relations, juridical, energy, research and nuclear questions,

pour la documentation, impose une trop lourde charge à ce personnel qui doit, en même temps, remplir ses obligations normales.

56. Il conviendrait donc de désigner un secrétaire général chargé de coordonner l'activité du personnel nécessaire. Il faudra que celui-ci soit suffisant pour assurer le fonctionnement des groupes formés, probablement six (Europe occidentale, Europe orientale, Moyen-Orient, Etats-Unis, Extrême-Orient et Amérique du Sud). Des transferts devront être effectués suivant le volume de travail revenant à telle ou telle division.

57. Le secrétariat aurait pour fonction de fournir des études conjoncturelles lorsque la situation l'exigerait, de compiler les documents en provenance des gouvernements nationaux, etc. ; ce serait, en somme, le travail normal d'un secrétariat international.

58. Le personnel serait recruté en fonction de sa valeur, sur une base européenne.

(iv) Composition

59. Cette méthode de coordination de la politique présente l'avantage que la composition de chaque groupe peut être modifiée selon les besoins. Votre rapporteur estime qu'il devrait y avoir un noyau permanent de sept pays : les pays de la C.E.E. actuelle plus le Royaume-Uni, auxquels viendraient s'ajouter les trois autres pays candidats au moment où ils souhaiteraient y participer. Il y aurait, en la personne du secrétaire général, une personnalité permanente en mesure d'instruire, le cas échéant, les hauts fonctionnaires de la probabilité de problèmes futurs et de coordonner les réunions afin d'éviter les déplacements superflus. Cette personnalité pourrait rester en contact étroit et avec la Commission économique et avec l'organisation de l'union monétaire européenne.

60. Votre rapporteur tient à souligner la similitude frappante qui existe manifestement entre cette organisation et l'organisation politico-défensive que constitue l'U.E.O., abstraction faite de ses agences spécialisées. Il ne suggère pas pour autant que l'U.E.O. puisse remplir cette fonction. Les clauses du traité qui empêchent d'autres pays d'y participer lorsqu'ils le désirent suscitent de trop nombreux obstacles.

61. De ces diverses considérations ressort aujourd'hui très clairement que l'Europe se trouve contrainte, ne serait-ce que pour maintenir ce qui est déjà acquis, tant dans le domaine de l'in-

tégration économique que dans celui de la coordination des politiques étrangères et des politiques de défense, à développer la coopération entre les pays membres de la Communauté dans de nouveaux domaines et aussi à organiser de façon nouvelle cette coopération, afin d'éviter que les décisions ne se perdent dans un maquis d'organisations mal coordonnées les unes avec les autres. L'élargissement des Communautés européennes devrait rendre cette réorganisation à la fois plus facile et plus indispensable puisque, d'une part, les dix pays membres seront plus conscients de l'importance de leurs intérêts communs et que, d'autre part, une coopération à Dix exigera des cadres institutionnels plus stricts et plus solides que ne l'exigeait une coopération à Six.

62. L'organisation décrite ci-dessus est celle qui aidera le Conseil des Ministres à prendre ses décisions, mais il doit être clairement entendu qu'elle n'affecte pas les assemblées parlementaires européennes.

63. Leur situation est différente. A l'heure actuelle, seuls les parlements nationaux sont habilités à prendre des décisions ou à avoir une influence sur le Conseil des Ministres par ce biais.

64. Mais cette position va bientôt se modifier. Les parlementaires ne verront pas d'un bon œil des arrangements grâce auxquels les ministres se réuniront en groupes pour examiner les questions de politique économique, étrangère et financière avec l'aide de secrétariats internationaux de haut niveau, alors qu'eux-mêmes ne disposeront pas de moyens ou de méthodes semblables pour lutter contre cette supériorité excessive des experts.

(v) Les assemblées parlementaires

65. Il existe actuellement trois assemblées parlementaires européennes :

66. (a) *Le Parlement européen*, créé par le Traité de Rome, et destiné à devenir l'assemblée législative de la Communauté européenne. Sa compétence s'étend à l'ensemble des domaines couverts par la Communauté et il a été convenu en 1971 qu'à partir de 1974, il exercerait un contrôle sur son propre budget et sur une fraction du budget de la Communauté. Il a également le pouvoir de renverser la Commission.

67. Il comprend douze commissions (politique, économique, des finances et du budget, de l'agriculture, des affaires sociales et de la santé publique, des relations économiques extérieures, juri-

transport, association with Greece, with Turkey, with the African and Malagasy States).

68. However, the powers of the European Parliament in the foreign policy field have never been clearly defined and at present it has no competence in the defence field.

69. Members of the European Parliament are at present appointed by the parliaments of member countries in accordance with their own procedures. The question of electing members of the European Parliament by direct universal suffrage has been pending for a long time but, in spite of action in the parliaments of member countries, no practical solution has been found.

70. Your Rapporteur considers that the importance of the European Parliament will grow in the coming years, however its members are appointed, since it is the only place where a real political discussion can be held at parliamentary level.

71. Your Rapporteur is therefore persuaded that the European Parliament will be the forum for discussion of economic, political and financial matters. But that should not be its sole function — one of discussion. It must evolve, if it is to survive, into a decision-making body. At present as the "Rapport Vedel" clearly argues the balance between the three institutions (Council, Commission, Assembly) is wrong, the weight being preponderantly in favour of the Council.

72. Therefore the next logical step is for the Council to bring before parliament its decisions for approval and vote after debate in the same way that the national executives bring their legislative and budget proposals before their national parliaments for ratification.

73. This is certainly not the place to go into detailed argument as to what procedures need to be followed regarding voting and majorities. This is a matter surely for parliament itself to decide.

74. Quite obviously the European Parliament is the forum in which the main discussion and criticism will arise. It must therefore be served by an adequate secretariat giving members of parliament sufficient information — technical as

well as political — to allow them to debate with ministers on equal terms.

75. It is not the object of this report to go into details of how the European Parliament should work; suffice it to say that its knowledge must increase as well as its debating and decision-making capacity. Otherwise no member of parliament worth his salt will bother to spend the endless hours required in this type of assembly.

76. Finally, your Rapporteur would emphasise that parliament's approval should also be sought for those directives that are the responsibility of the Commission.

77. (b) *The Consultative Assembly of the Council of Europe*, whose members are appointed in the same way, but whose competence in the truly political field is limited by the very membership of the organisation. It has its seat in Strasbourg and has ten committees with political responsibilities (political affairs, economic affairs and development, social and health questions, legal affairs, culture and education, science and technology, regional planning and local authorities, agriculture, European non-member countries, population and refugees).

78. (c) *The Assembly of Western European Union*, set up by the modified Brussels Treaty. Its representatives also represent the seven member countries in the Council of Europe. It has three committees with political responsibilities (general affairs, defence questions and armaments, scientific, technological and aerospace questions). Its originality stems from the fact that all the matters it deals with are viewed from the stand-point of a European defence policy.

79. There is a continuing function for the Assembly of WEU, not only in carrying out its prime object under Article IX of the treaty, but also as the only forum where the seven countries of Europe can discuss usefully the political and technological problems of defence. In this day and age of détente and disarmament, it is of crucial importance that a common parliamentary view should be taken, especially in the presence of the continuing Russian penetration of the Mediterranean basin and indeed in Europe itself.

dique, de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, des transports, de l'association avec la Grèce, avec la Turquie, des relations avec les pays africains et malgache).

68. Toutefois, les pouvoirs du Parlement européen en matière de politique étrangère n'ont pas fait l'objet d'une claire définition et il n'a, à l'heure actuelle, aucune compétence en matière de défense.

69. Actuellement, les membres du Parlement européen sont désignés par les parlements des pays membres par des procédures propres à chacun d'entre eux. La question d'une élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen a été posée depuis longtemps mais, malgré de nombreuses actions entreprises dans les parlements nationaux des pays membres, elle n'a encore trouvé aucune solution pratique.

70. Votre rapporteur estime que le Parlement européen va voir son importance s'accroître au cours des prochaines années, quel que soit le mode de désignation de ses membres, car c'est le seul lieu où puisse se tenir une véritable discussion politique au niveau parlementaire.

71. Votre rapporteur est donc persuadé que le Parlement européen sera le lieu où se débattront les questions économiques, politiques et financières. Mais là ne devrait pas être sa seule fonction. Si l'on veut qu'il subsiste, il doit se transformer en un organisme de prise de décision. A l'heure actuelle, comme l'expose clairement le « rapport Vedel », l'équilibre entre les trois institutions (Conseil, Commission, Assemblée) est faussé, car la balance l'emporte en faveur du Conseil.

72. Par conséquent, la prochaine mesure que doit prendre logiquement le Conseil, est de soumettre au Parlement, pour approbation et vote après débat, les décisions qu'il a arrêtées de la même manière que les dirigeants nationaux soumettent pour ratification à leurs parlements nationaux leurs projets de loi et de budget.

73. Il ne convient certainement pas d'entamer ici une discussion approfondie des procédures à adopter en matière de votes et de majorités. C'est évidemment au Parlement même qu'il appartiendra d'en décider.

74. De toute évidence, le Parlement européen est le lieu où se dérouleront les principales discussions et où s'élèveront les principales critiques. Il doit, par conséquent, disposer d'un secrétariat approprié qui fournisse aux parlementaires des

informations, techniques aussi bien que politiques, suffisantes pour leur permettre de discuter avec les ministres sur un pied d'égalité.

75. L'objet du présent rapport n'est pas d'examiner en détail la manière dont le Parlement européen devrait fonctionner ; il suffit de dire qu'il doit étendre ses connaissances ainsi que son pouvoir de discussion et de décision. Autrement, aucun parlementaire digne de ce nom ne se souciera de siéger dans ce genre d'assemblée pendant les innombrables heures requises.

76. Enfin, votre rapporteur voudrait insister sur le fait qu'il conviendra également de rechercher l'approbation du Parlement en ce qui concerne les directives qui incombent à la Commission.

77. (b) *L'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe* dont les membres sont désignés selon la même procédure, mais dont les compétences, dans le domaine proprement politique, restent limitées par la composition même de cette organisation. Elle siège à Strasbourg et comporte dix commissions à compétences politiques (questions politiques, affaires économiques et développement, questions sociales et de la santé, questions juridiques, culture et éducation, science et technologie, aménagement du territoire et pouvoirs locaux, agriculture, pays européens non membres, population et réfugiés).

78. *L'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale*, créée par le Traité de Bruxelles modifié et dont les membres sont, pour les sept pays participants, les mêmes que ceux qui les représentent au Conseil de l'Europe. Elle comprend trois commissions à caractère politique, une Commission des Questions de Défense et des Armements, une Commission des Affaires Générales et une Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale. Son originalité provient de ce que toutes les questions qu'elle aborde sont envisagées du point de vue d'une politique de défense de l'Europe.

79. L'Assemblée de l'U.E.O. a pour fonction permanente, non seulement de remplir la tâche principale que lui assigne l'article IX du traité, mais aussi de constituer le seul forum où les sept pays de l'U.E.O. puissent examiner utilement les problèmes politiques et techniques de la défense. A cette époque de détente et de désarmement, il importe avant tout d'adopter une optique parlementaire commune, compte tenu notamment de l'implantation continue des Russes dans le bassin méditerranéen, sinon en Europe même.

80. It could well be that at some date in the future this work in the political and technological fields will be taken over by the European Parliament, but in your Rapporteur's view it will be a good many years before the defence of Europe will be entrusted to the European Parliament. Therefore in this field particularly, there is a most urgent need for WEU to be properly used: not only to expand the efforts of rationalising the supply of armaments with all the advantages that will bring, but also for closer and more detailed study of the issues already mentioned.

81. As a first step the Ministers of Defence of the WEU countries should meet to study the implications to European defence of détente and disarmament, and the threat posed by Soviet penetration and subversion. A continuing dialogue should be started with the Assembly and its relevant committees and ministers on these issues.

82. This is work of great importance which the Assembly and its Council of Ministers should undertake. It will be a contribution to the security of Western Europe which is after all one of the prime objects of the Brussels Treaty.

III. Monetary union

83. The Six realised long ago that the establishment of a wide European market required stable exchange rates between European currencies. Any long-term contract involves some degree of speculation on the value of the currency concerned during the period covered by the contract. If such a contract involves two or more currencies, the risk is increased by the element of uncertainty regarding the movement of each currency in relation to the other and in relation to the general trend of currencies. The contracting parties are therefore forced to work out extremely complicated forecasts and insure themselves against possible mistakes by raising their prices. In the specific case of the common agricultural market, any change in the parity of one European currency as compared with the other upsets the operation of the market for many months, and sometimes several years. In a ten-power market, rare would be the period during which none of the countries was passing through a period of adjustment following a movement of its currency and the common

agricultural market would thus be in a state of constant upheaval, as it has been since 1969, moreover.

84. On the other hand, at the present juncture the Community countries are obviously not prepared to relinquish that essential aspect of their sovereignty which is their right to issue and maintain a national currency. The currencies of the various European countries must therefore be more closely knit in order to cancel out all differences between floating currencies such as now occur in the IMF. In order to maintain parities, there must be genuine solidarity between the European currencies and guarantees that when one country is in difficulties the others will support its currency. This is in fact what happens in the IMF but there is greater solidarity among the European countries than among the members of the IMF as a whole and consideration was therefore given to setting up a European monetary fund which would be more binding on its members than the International Monetary Fund.

85. This was the aim of the Werner plan, which the Six have frequently discussed in recent years but whose implementation has been delayed by the ups and downs of the international monetary system in 1971.

86. There is another reason which makes it particularly urgent to move towards a European monetary union: in the United States the weakness of the measures taken by President Nixon to strangle domestic inflation and ensure the repatriation of American capital invested abroad following the Washington agreements of 18th December 1971 and the devaluation of the dollar have aroused fears that the stability of the dollar may be jeopardised for some time to come. At the present, Europe is in fact suffering from a superabundance of liquidities which overheat certain economies and continually threaten currency stability.

87. So if Europe does not quickly take the necessary safety measures, it is liable to go on suffering from monetary crises, which might be still more serious than that of 1971.

88. The EEC countries and the United Kingdom are particularly aware of this. At the beginning of 1972 — but this time in close agreement with

80. Il se pourrait fort bien qu'un jour ses activités dans les domaines politique et technologique soient reprises par le Parlement européen, mais votre rapporteur pense qu'il s'écoulera encore bien des années avant que la défense de l'Europe soit confiée au Parlement européen. Par conséquent, c'est dans ce domaine particulier qu'il est urgent d'utiliser l'U.E.O. comme il convient, non seulement pour accroître les efforts de rationalisation en matière de fournitures d'armements, avec tous les avantages que cela comportera, mais aussi pour étudier de plus près et plus en détail les questions qui viennent d'être évoquées.

81. Dans une première étape, les ministres de la défense des pays de l'U.E.O. devraient se réunir pour analyser les conséquences qu'entraînent, pour la défense de l'Europe, la détente et le désarmement, et la menace que constituent la pénétration et la subversion soviétiques. Il convient d'établir un dialogue permanent sur ces questions entre l'Assemblée et les commissions et ministres compétents.

82. Voilà une œuvre de grande importance que doivent entreprendre l'Assemblée et son Conseil des Ministres. Il s'agirait d'une contribution à la sécurité de l'Europe occidentale qui, après tout, est l'un des principaux objectifs du Traité de Bruxelles.

III. L'union monétaire

83. Les Six se sont rendu compte depuis longtemps que l'établissement d'un grand marché européen exigeait une stabilité des changes entre les monnaies européennes. En effet, tout contrat à long terme exige un pari sur l'évolution de la valeur de la monnaie dans laquelle il est conclu pour la durée de sa validité. Si un tel contrat met en cause deux ou plusieurs monnaies, il met forcément en jeu un élément de spéculation sur l'évolution de chacune de ces monnaies l'une par rapport à l'autre, en même temps que sur l'évolution générale des monnaies. En conséquence, les contractants sont contraints de faire des calculs prévisionnels extrêmement compliqués et de prendre toutes les protections possibles contre les risques d'erreur en élevant les prix. Dans le cas particulier du marché commun agricole, toute mutation d'une monnaie européenne par rapport aux autres perturbe pour de nombreux mois, et parfois pour plusieurs années, le fonctionnement de ce marché. Dans un marché de dix pays, l'on trouverait probablement difficilement des périodes pendant lesquelles aucun de ces pays ne

connaîtrait une période d'ajustement suivant une mutation de sa monnaie et le marché commun agricole se trouverait donc constamment perturbé, comme il l'est d'ailleurs depuis 1969.

84. D'un autre côté, il est évident que, dans l'état actuel des choses, les pays membres des Communautés européennes ne sont pas disposés à abdiquer cet élément essentiel de leur souveraineté que constitue leur droit à émettre et à conserver une monnaie nationale. Il s'agit donc pour l'Europe de parvenir à souder les unes aux autres les monnaies des différents pays membres de façon à annuler tous les mouvements de flottaison des monnaies tels qu'il en existe à l'intérieur du F.M.I. De plus, il faut créer, pour maintenir les parités, une solidarité réelle entre les monnaies européennes, c'est-à-dire fournir la garantie que, quand un pays connaîtra des difficultés, les autres soutiendront sa monnaie. C'est ce qui se passe, en fait, dans le cadre du F.M.I., mais la solidarité des pays européens est plus grande que celle des membres du F.M.I. et l'on a donc envisagé la création d'un Fonds monétaire européen beaucoup plus contraignant que ne l'est le Fonds Monétaire International.

85. Tel était l'objectif du plan Werner qui a fait l'objet de nombreuses délibérations entre les Six au cours des dernières années, mais dont la mise en œuvre a été singulièrement retardée par les aléas du système monétaire international en 1971.

86. Il est particulièrement urgent de progresser vers l'union monétaire européenne pour une autre raison : aux Etats-Unis, la faiblesse des mesures prises par le Président Nixon pour juguler l'inflation interne et pour obtenir le rapatriement des capitaux américains investis à l'étranger à la suite des accords de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar font craindre que la stabilité de cette monnaie soit pour longtemps compromise. En effet, l'Europe souffre actuellement d'une pléthore de liquidités qui provoque la surchauffe de certaines économies et menace en permanence la stabilité des monnaies.

87. De ce fait, l'Europe risquerait, si elle ne prenait pas rapidement les mesures de sauvegarde nécessaires, de continuer à subir des crises monétaires qui pourraient être plus graves encore que celle qu'elle a connue en 1971.

88. Les pays de la C.E.E. et le Royaume-Uni en sont particulièrement conscients. Aussi ont-ils repris, au début de l'année 1972 — mais cette

the United Kingdom — they again took up the main lines of the Werner plan and now seem determined to apply the measures decided on last year which had not actually been applied. The variation of exchange rates between European currencies increased considerably following the decisions taken by the Federal German and Netherlands Governments on 10th May 1971 to allow the mark and the guilder to float, followed by all the other EEC countries except France on 15th August 1971.

89. The Washington agreements of 18th December in fact set up a semi-floating exchange system by means of a considerable widening of margins, which had the indirect effect of allowing possibilities of variation between European currencies twice as great as was likely between each of these currencies and the dollar.

90. On 13th January 1972, the European Commission submitted its proposals to the Council on the narrowing of fluctuation bands between Community currencies and other monetary measures considered necessary to give the Community a "personality" of its own within the international monetary system and to wean it away from excessive dependence on the dollar, so that a zone of stability and convertibility can gradually be established in Europe.

91. It proposed the following resolution to the Council :

"1. The Council and the member States call upon the central banks to maintain the fluctuations of the rates between currencies of the member States within such limits that the monetary difference between the rate of the most appreciated and the rate of the least appreciated of these currencies cannot exceed 2 %.

2. To this end, the central banks will have to proceed to co-ordinate interventions on the exchange markets in Community currencies as well as in dollars, to assure the observance of the fluctuation limits between these currencies, as fixed above.

3. The central banks, as part of the co-ordination provided for within the Committee of Central Bank Governors by the decision of the Council of 22nd March 1971 (71/142/EEC) decide :

(a) on the modalities according to which the Community band could be shifted within the fluctuation margins authorised at international level ;

(b) on the guidelines of the intervention policies to be followed and on the modalities for the holding, in their reserves, of Community currencies beside the various other reserve instruments, with this holding being subject to appropriate limits and conditions, fixed in accordance with the harmonisation of the reserve policies of the central banks.

4. The Council is agreed that, on the basis of a report which the Committee of Central Bank Governors will present to the Council and to the Commission on the functioning of the concerted action of the central banks on the exchange markets, the new measures for gradually reducing the margin of fluctuation laid down at point 1, as well as the transition from a *de facto* to a *de jure* system, will be decided on as soon as possible.

5. The Council calls upon the Monetary Committee and the Committee of Central Bank Governors to establish a report to the Council and to the Commission before 30th June 1972 concerning the organisation, functions and articles of a European Monetary Co-operation Fund, in such a way that the Council will be able to reach a decision before the next annual assembly of the International Monetary Fund."

92. On 1st February 1972, the Council started to study this draft resolution and asked the Commission to prepare a progress report on the first stage and a report on the respective competences and responsibilities of the Community institutions and member States necessary for the smooth running of the economic and monetary union. The Commission for its part reaffirmed the need for monetary unification to develop in parallel with the convergence of economic policies.

93. On 7th March 1972, the Ministers for Foreign Affairs of the Six adopted most of the Commission's proposals, and in particular :

fois en accord étroit avec le Royaume-Uni — les thèmes essentiels du plan Werner et ils paraissent décidés désormais à appliquer les mesures prises l'année dernière, mais qu'ils n'avaient pas effectivement appliquées. En effet, la variation de cours entre les monnaies européennes s'était considérablement accrue à la suite de la décision prise le 10 mai 1971 par le gouvernement fédéral et le gouvernement néerlandais — suivis par les autres pays de la C.E.E., à l'exception de la France, le 15 août 1971 — de laisser flotter le Deutschemark et le florin.

89. L'accord de Washington du 18 décembre a, en fait, institué un système de change semi-flottant par le biais d'un élargissement considérable des marges de fluctuation, ce qui a eu pour effet indirect de permettre entre les monnaies européennes des possibilités de variation doubles de celles qui étaient vraisemblables entre chacune de ces monnaies et le dollar.

90. Le 13 janvier 1972, la Commission des Communautés européennes remettait au Conseil de nouvelles propositions relatives au rétrécissement des marges de fluctuation entre les monnaies de la Communauté et à d'autres mesures monétaires qu'elle considérait comme opportunes pour individualiser la Communauté au sein du système monétaire international et la soustraire à la dépendance excessive du dollar, afin de créer progressivement en Europe une zone de stabilité et de convertibilité.

91. Elle proposa au Conseil la résolution suivante :

« 1. Le Conseil et les Etats membres invitent les Banques centrales à maintenir les fluctuations des cours entre monnaies des Etats membres dans des limites telles que l'écart instantané entre le cours de la plus appréciée et le cours de la moins appréciée de ces monnaies ne puisse excéder 2 %.

2. Les Banques centrales devront à cette fin procéder à des interventions coordonnées sur les marchés des changes en monnaies communautaires aussi bien qu'en dollars, pour assurer le respect des limites de fluctuation entre ces monnaies fixées ci-dessus.

3. Les Banques centrales, dans le cadre de la coordination prévue au sein du Comité des gouverneurs des Banques centrales par la décision du Conseil du 22 mars 1971 (71/142/CEE), décident :

- (a) des modalités selon lesquelles la bande communautaire pourrait être déplacée à l'intérieur des marges de fluctuation autorisées sur le plan international ;
- (b) des lignes directrices des politiques d'intervention à suivre et des modalités de détention dans leurs réserves de monnaies communautaires à côté des divers instruments de réserve, cette détention étant soumise à des limites et à des conditions appropriées, fixées en fonction d'une harmonisation des politiques de réserve des Banques centrales.

4. Le Conseil est convenu que, sur la base d'un rapport que le Comité des gouverneurs des Banques centrales présentera au Conseil et à la Commission sur le fonctionnement des actions concertées des Banques centrales sur le marché des changes, seront décidées le plus tôt possible les mesures nouvelles de réduction progressive de la marge de fluctuation prévue au point 1, ainsi que le passage d'un régime de fait à un régime de droit.

5. Le Conseil invite le Comité monétaire et le Comité des gouverneurs des Banques centrales à établir, avant le 30 juin 1972, un rapport au Conseil et à la Commission concernant l'organisation, les fonctions et les statuts d'un Fonds européen de coopération monétaire, de telle sorte que le Conseil puisse parvenir à une décision avant la prochaine assemblée annuelle du Fonds Monétaire International. »

92. Le 1^{er} février 1972, le Conseil a commencé l'examen de ce projet de résolution et a demandé à la Commission de dresser pour le 1^{er} mai 1973, le bilan des progrès accomplis au cours de la première étape et d'établir un rapport sur la répartition des compétences et des responsabilités entre les institutions de la Communauté et les Etats membres telle qu'elle pouvait apparaître comme nécessaire au bon fonctionnement de l'union économique et monétaire. Pour sa part, la Commission a réaffirmé la nécessité d'un parallélisme entre le développement de l'unification monétaire et la convergence des politiques économiques.

93. Le 7 mars 1972, les ministres des affaires étrangères des Six adoptaient l'essentiel des propositions de la Commission et notamment :

- (a) In all cases where a member State may be considering measures or decisions which depart from the economic policy guidelines laid down by the Council, consultations are to be held prior to the application of these measures or decisions in the co-ordinating group attached to the Council. This group, consisting of the representative of each Minister of Finance and of the Commission, would be responsible for ensuring the reciprocal and continuing information of the Six on their short-term economic and financial policy and the co-ordination of these policies in the framework of the guidelines laid down by the Council.
- (b) The progressive reduction of margins of fluctuation between European currencies, it being agreed that on 1st July 1972 at latest the difference between the currencies of two member States may not exceed 2.25 %. (The longer-term aim remains the elimination of all margins of fluctuation between Community currencies.)
- (c) The EEC Council calls on central bank governors to intervene on the money markets of EEC countries if the exchange rate reaches the limit of 2.25 % or if the rate of the dollar exceeds the upper or lower fluctuation margin of 4.5 % established by the IMF. The central banks may decide to intervene if the margins of fluctuation do not reach these limits, but only by mutual agreement.

94. The United Kingdom and the other three applicant countries in turn expressed their agreement with the principle of economic and monetary union.

95. In February 1972, the European Commission also published an overall review of the conditions for carrying out the first stage of the economic and monetary union, in which it put forward a number of suggestions for applying the Werner plan during this first stage. These suggestions may be summarised as follows :

- (i) strengthening the effectiveness of the procedure for prior consultation so that no member State can take important policy decisions without having

consulted its partners, and so that economic policy is reviewed monthly ;

- (ii) search for a uniform basis for the value added tax ;
- (iii) a return at the earliest possible date to complete freedom of capital movements, accompanied by compulsory prior consultations on plans for reforming the structure of national financial markets ;
- (iv) increased means of action for the European Investment Bank, particularly through the freedom it would have to borrow on the financial markets of the Community members ;
- (v) increased means of action for the European Social Fund, accompanied by the establishment of a programme of priority social measures ;
- (vi) stronger co-ordination of monetary and credit policies ;
- (vii) establishment of a European programme for reforming the International Monetary Fund to allow a joint position to be adopted at the next IMF assembly ;
- (viii) the operations of a European monetary co-operation fund to be expressed in a unit of account whose value would be defined in relation to gold.

96. Generally speaking, your Rapporteur considers there is reason to be satisfied that the governments of the EEC member countries and those who are soon to become members seem absolutely determined to set up at an early date an economic and monetary union, the broad lines of which, there is every reason to believe, have already been drawn up by the European Commission.

97. Your Rapporteur considers that if these proposals are to succeed they will have to be carried out in successive stages. He might sum up the measures he considers necessary as follows:

- (i) The establishment of a secretariat to co-ordinate monetary union starting along the lines of the Werner plan.

(a) Dans tous les cas où un Etat membre envisagerait des mesures ou décisions s'écartant des orientations de politique économique définies par le Conseil, une consultation préalable à l'application de ces mesures ou décisions se tient au sein du groupe de coordination créé auprès du Conseil. Ce groupe, composé du représentant des ministres des finances et du représentant de la Commission, aura pour tâche d'assurer l'information réciproque et permanente des Six sur leur politique économique et financière à court terme et la coordination de ces politiques dans le cadre des orientations définies par le Conseil.

(b) Le Conseil décide de réduire progressivement les marges de fluctuation entre les monnaies européennes, étant admis que le 1^{er} juillet 1972, au plus tard, l'écart entre les monnaies de deux Etats membres ne pourra excéder 2,25 %. (L'objectif à plus long terme demeure l'élimination de toute marge de fluctuation entre les monnaies de la Communauté.)

(c) Le Conseil de la C.E.E. invite les gouverneurs des Banques centrales à intervenir sur les marchés monétaires en monnaies communautaires si leurs cours atteignent la limite de 2,25 % ou si le taux du dollar sort des limites de fluctuation de 4,5 % établies par le F.M.I. Les Banques centrales peuvent décider d'intervenir si les marges de fluctuation n'atteignent pas ces limites, mais seulement par accord mutuel.

94. Le Royaume-Uni et les trois autres pays candidats ont exprimé, à leur tour, leur accord avec ces mesures.

95. En février 1972, la Commission européenne a publié « une vue d'ensemble sur les conditions de la réalisation de la première étape de l'union économique et monétaire » dans laquelle elle présente un certain nombre de suggestions pour l'application du plan Werner au cours de cette première étape. On peut résumer ces suggestions aux points suivants :

- (i) renforcement de l'efficacité des procédures de consultation de façon à ce qu'aucun Etat membre ne puisse prendre de mesures de politique im-

portantes sans avoir consulté ses partenaires et à ce que la politique conjoncturelle fasse l'objet d'un examen mensuel ;

- (ii) recherche d'une uniformisation de l'assiette de la taxe à la valeur ajoutée ;

- (iii) retour, dans les plus brefs délais, à la libération complète des mouvements de capitaux accompagnée de consultations préalables et obligatoires sur les projets de réforme de structure des marchés financiers nationaux ;

- (iv) accroissement des moyens d'action de la Banque européenne d'investissements, notamment par la liberté qui lui serait laissée d'ouvrir des emprunts sur les marchés financiers des membres de la Communauté ;

- (v) accroissement des moyens d'action du Fonds social européen accompagné de l'établissement d'un programme d'actions prioritaires en matière sociale ;

- (vi) renforcement de la coordination des politiques monétaires et du crédit ;

- (vii) établissement d'un programme européen en vue d'une réforme du Fonds Monétaire International permettant une prise de position commune lors de la prochaine assemblée du F.M.I. ;

- (viii) libellé des opérations d'un Fonds européen de coopération monétaire en unité de compte dont la valeur serait définie par rapport à l'or.

96. D'une façon générale, votre rapporteur estime qu'il y a lieu de se féliciter de ce que les gouvernements des pays membres de la C.E.E. et de ceux qui doivent en être membres prochainement paraissent absolument décidés à mettre sur pied rapidement une union économique et monétaire dont tout indique que la Commission européenne a déjà su tracer les grandes lignes.

97. Votre rapporteur estime que, pour mener à bien ces propositions, il faudra procéder par étapes successives et, pour sa part, résumerait les mesures à prendre comme suit :

- (i) Création d'un secrétariat chargé de coordonner la mise en place de l'union monétaire suivant les directives du plan Werner.

The secretariat should have a twofold aim: assist the central banks and advise the finance ministers.

The central banks using the secretariat must pursue a course of close co-operation in harmonising their reserves. This entails agreement between them on the distribution of their reserves between special drawing rights, gold and national currencies so as to ensure the optimum composition of their liquidities.

The location should be London with its large financial market and consequent expertise. It should be noted that the United Kingdom has not so far had any share of the seats of European organisations.

- (ii) There should be a board of governors of central banks with a director-general responsible for running the system and intervening in member countries. Of course the council of finance ministers would have the ultimate responsibility.
- (iii) The secretariat under its director would need to give advice/direction to determine the relationship between national currencies and the European unit of account.
- (iv) The suggestion in paragraph (viii) might be followed up by the creation of a European unit of account used for the definition of capital and trade and investment operations based on gold values.
- (v) This co-ordination would then require co-ordinated action by central banks by means of reciprocal credits under the supervision of the council of finance ministers.
- (vi) Control machinery would be necessary to establish under the director-general of the secretariat to regulate the positions of the commercial banks and the access by non-banking bodies to the capital market.

(vii) Composition of council of finance ministers and subsequently the secretariat.

98. Here, as in the proposed political organisation, two factors are essential:

99. (a) Flexibility of membership. Many experts consider, for example, that Swiss membership is essential. There is no reason why not, as after the 1939-45 war seventeen nations participated in the European Payments Union which was at least as binding as these proposals.

100. It is your Rapporteur's view that any move towards monetary union in Europe should include such countries as Switzerland whose position in the European financial scene is of great importance.

101. It is therefore with the greatest regret that your Rapporteur understands that in the recent negotiations between the six EEC and the four applicant countries concerning the narrowing of margins of fluctuations of their currencies, the Swiss authorities took no part even as observers but were merely informed of decisions taken. As an earnest of future co-operation in Europe this is an unhappy example.

102. Nevertheless it is your Rapporteur's understanding that the moves towards monetary union so far achieved and the proposals for the future are viewed with great sympathy and understanding by the Swiss authorities.

103. It is possible that after a period of time during which Switzerland's own internal financial problems are resolved and during which the working of the European measures so far achieved can be assessed, she will be amenable to associating herself with the financial European union.

104. It is your Rapporteur's hope that this will be so and that in the meantime Western Europe will keep the Swiss authorities closely informed of any steps they might contemplate taking to achieve greater co-operation in this field of monetary union.

105. (b) Close liaison and co-operation between the Economic Commission and political Commission would be vital but monetary affairs must be separated from economic. The existing agreement between central banks of the Six which provided for assistance up to \$2,000 million should be extended.

Ce secrétariat aurait un double objectif : assister les Banques centrales et conseiller les ministres des finances.

Les Banques centrales utilisant les services de ce secrétariat devraient poursuivre une politique d'harmonisation étroite de leurs réserves. Celle-ci exige d'abord un accord entre elles sur la répartition de ces réserves en droits de tirage spéciaux, or et monnaies nationales, de façon à aboutir à une composition optimale des liquidités.

Ce secrétariat devrait avoir son siège à Londres, grande place financière qui jouit, par conséquent, d'une grande expérience en la matière. Il convient de noter que, jusqu'à présent, aucune organisation européenne n'a son siège en territoire britannique.

- (ii) Il devrait y avoir un Conseil des gouverneurs des Banques centrales, ainsi qu'un directeur général chargé du fonctionnement du système et des interventions dans les pays membres. Naturellement, c'est le Conseil des ministres des finances qui serait responsable en dernier ressort.
- (iii) Le secrétariat, sous l'égide de son directeur, devrait donner des conseils et des directives pour la détermination des rapports entre les monnaies nationales et l'unité de compte européenne.
- (iv) La suggestion n° (viii) pourrait être poursuivie par la création d'une unité de compte européenne, définie à partir de l'or, et qui serait utilisée pour la définition du capital et pour les opérations de commerce et d'investissement.
- (v) Cette coordination exigerait ensuite une coordination des interventions des Banques centrales au moyen de crédits réciproques sous le contrôle d'un Conseil des ministres des finances.
- (vi) Il serait donc nécessaire de créer un mécanisme de contrôle, placé sous l'égide du directeur général du secrétariat, pour la régulation des positions des banques commerciales et une régulation de l'accès des organismes non bancaires au marché des capitaux.

(vii) Il faudrait étudier la composition du Conseil des ministres des finances et, partant, du secrétariat.

98. Ici, comme dans l'organisation politique qui a été proposée, deux éléments sont essentiels :

99. (a) Un cadre souple de participation. De nombreux experts estiment, par exemple, que la participation de la Suisse est indispensable. Rien ne s'y oppose, semble-t-il, puisque, après la guerre de 1939-45, dix-sept pays européens ont participé à l'Union Européenne des Paiements qui était au moins aussi contraignante que l'accord proposé aujourd'hui.

100. Votre rapporteur estime que toute tentative pour réaliser l'union monétaire en Europe devrait faire appel à des pays tels que la Suisse dont la position sur la scène financière européenne est d'une grande importance.

101. C'est donc avec le plus grand regret qu'il croit savoir que, dans les récentes négociations entre les six pays de la C.E.E. et les quatre pays candidats sur la réduction des marges de fluctuation de leurs monnaies, les autorités suisses n'ont même pas eu le statut d'observateur et ont été simplement informées des décisions prises. Voilà qui présage mal de la future coopération européenne.

102. Néanmoins, votre rapporteur estime que les tentatives qui ont eu lieu jusqu'ici en vue de réaliser l'union monétaire, ainsi que les propositions formulées pour l'avenir, sont considérées avec sympathie et compréhension par les autorités suisses.

103. Il se peut qu'après un laps de temps qui permettra à la Suisse de résoudre ses difficultés financières internes et d'évaluer le mécanisme des mesures européennes arrêtées jusqu'à présent, ce pays sera disposé à s'associer à l'union financière européenne.

104. Votre rapporteur espère qu'il en sera ainsi et que, dans l'intervalle, l'Europe occidentale tiendra les autorités suisses constamment au courant de toutes mesures qu'elle pourrait envisager de prendre pour réaliser une coopération plus étroite dans le domaine de l'union monétaire.

105. (b) Une liaison et une coopération étroites entre la Commission économique et la Commission politique. Elles seraient capitales, mais il faut séparer le monétaire de l'économique et élargir l'accord qui existe déjà entre les Banques centrales des Six et qui prévoit une aide pouvant atteindre 2 milliards de dollars.

Europe and present-day economic and political problems

AMENDMENT No. 1¹

tabled by Mr. Kahn-Ackermann and Mr. Marquand

1. Delete the sixth paragraph of the preamble to the draft Recommendation and insert :
"Considering that the elaboration of a coherent joint monetary policy leading to monetary union in Western Europe and the elaboration of a Community policy to ensure balanced economic growth throughout the various regions of Western Europe require urgent action ;"

2. In paragraph 2 of the operative text, after "European monetary", delete "policy" and insert : "and regional policies".

Signed : Kahn-Ackermann, Marquand

1. See 6th Sitting, 8th June 1972 (Vote postponed until the next Sitting).

L'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels

AMENDEMENT n° 1¹

déposé par MM. Kahn-Ackermann et Marquand

1. Remplacer le sixième considérant du projet de recommandation par le texte suivant :
« Considérant que l'élaboration d'une politique monétaire commune cohérente en vue de l'union monétaire de l'Europe occidentale et que l'élaboration d'une politique communautaire visant à assurer une expansion économique équilibrée dans les diverses régions d'Europe occidentale exigent des mesures urgentes ; »
2. Dans le deuxième paragraphe du projet de recommandation lui-même, après les mots : « dans la poursuite », remplacer les mots : « d'une politique monétaire européenne commune » par les mots : « de politiques monétaire et régionale européennes communes ».

Signé : Kahn-Ackermann, Marquand

1. Voir 6^e séance, 8 juin 1972 (Vote reporté à la prochaine séance).

Europe and present-day economic and political problems

AMENDMENT to AMENDMENT No. 1¹
tabled by MM. van der Sanden, Leynen and Margue

In the first paragraph of Amendment No. 1, after the words "regions of Western Europe" insert:
"regardless of national frontiers".

Signed: van der Sanden, Leynen, Margue

1. See 6th Sitting, 8th June 1972 (Vote postponed until the next Sitting).

L'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels

SOUS-AMENDEMENT A L'AMENDEMENT n° 1¹
déposé par MM. van den Sanden, Leynen et Margue

Dans le premier paragraphe de l'amendement n° 1, après les mots : « régions d'Europe occidentale ajouter les mots : « même par-dessus les frontières nationales ».

Signé : van der Sanden, Leynen, Margue

1. Voir 6^e séance, 8 juin 1972 (Vote reporté à la prochaine séance).

Europe and present-day economic and political problems

AMENDMENT No. 2¹

tabled by Mr. Kahn-Ackermann and Mr. Marquand

1. In the eighth paragraph of the preamble to the draft Recommendation, after the words "Considering that", insert :

"as the institutions now stand, WEU is the only truly European body with competence in the field of defence policy and, consequently,".

2. In paragraph 1 of the operative text, after "political responsibilities", insert :

"working in close co-operation with the Secretary-General of WEU and without infringing on this organisation's responsibilities under the modified Brussels Treaty,".

Signed : Kahn-Ackermann, Marquand

1. See 6th Sitting, 8th June 1972 (Vote postponed until the next Sitting).

L'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels

AMENDEMENT n° 2¹

déposé par MM. Kahn-Ackermann et Marquand

1. Dans le huitième considérant du projet de recommandation, après le mot « Considérant », ajouter les mots :

« que, dans l'état actuel des institutions, l'U.E.O. est le seul organisme véritablement européen qui soit compétent en matière de politique de défense, et par conséquent ».

2. Dans le premier paragraphe du projet de recommandation lui-même, après les mots : « responsabilités politiques », insérer les mots :

« en œuvrant en étroite coopération avec le Secrétaire général de l'U.E.O. et sans empiéter sur les compétences qui sont celles de cette organisation en vertu du Traité de Bruxelles modifié, ».

Signé : Kahn-Ackermann, Marquand

1. Voir 6^e séance, 8 juin 1972 (Vote reporté à la prochaine séance).

Europe and present-day economic and political problems

AMENDMENT No. 3¹

tabled by Mr. Boyden

Delete paragraphs 3 and 4 of the operative text of the draft Recommendation and insert :

“Invite the Defence Ministers of WEU to report further to the Assembly on their progress in implementing paragraph 3 of Recommendation 212, viz : ‘That the Eurogroup within NATO should serve as the forum for the discussion of those defence questions on which it is desirable for the Alliance as a whole that a European consensus should emerge, but that it should avoid any action potentially divisive of the Alliance ;’.”

Signed : Boyden

1. See 6th Sitting, 8th June 1972 (Vote postponed until the next Sitting).

L'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels

AMENDEMENT n° 3¹
déposé par M. Boyden

Remplacer les troisième et quatrième paragraphes du projet de recommandation lui-même par le texte suivant :

« D'inviter les ministres de la défense de l'U.E.O. à continuer de rendre compte à l'Assemblée des progrès accomplis dans l'application du paragraphe 3 de la Recommandation n° 212, qui demandait que l'Eurogroupe au sein de l'O.T.A.N. serve de 'forum' pour l'examen des questions de défense sur lesquelles il est souhaitable, pour l'Alliance dans son ensemble, que se forme un consensus européen, mais évite toute action qui pourrait diviser l'Alliance ».

Signé : Boyden

1. Voir 6^e séance, 8 juin 1972 (Vote reporté à la prochaine séance).

Europe and present-day economic and political problems

AMENDMENT No. 4¹
tabled by Mr. Housiaux

1. Delete paragraph 3 of the preamble to the draft Recommendation and insert :

“Considering that the need for Western Europe to define its positions in regard to foreign policy is of vital importance, as is the case in all matters concerned with the management and administration of a large modern and democratic State ;

Recalling that by virtue of the treaty the WEU Assembly has full competence, in addition to its specific responsibilities, in these various fields ;”.

2. Delete the last paragraph of the preamble to the draft Recommendation and insert :

“Believing that in the near future a European parliament must be created to become the legislative and supervisory body in all matters connected with the management and administration of a large modern State and that in the meantime the Assembly of Western European Union should retain all its rights,”.

Signed : Housiaux

1. See 6th Sitting, 8th June 1972 (Vote postponed until the next Sitting).

L'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels

AMENDEMENT n° 4¹
déposé par M. Housiaux

1. Remplacer le troisième considérant du projet de recommandation par les deux considérants suivants :

« Considérant que la nécessité pour l'Europe occidentale d'élaborer ses positions en matière de politique étrangère est d'une importance capitale, comme il en est dans toutes les matières relevant de la direction et de l'administration d'un grand Etat moderne et démocratique ;

Rappelant qu'en vertu du traité, l'Assemblée de l'U.E.O. a pleine compétence, outre ses compétences particulières, dans ces divers domaines ; ».

2. Remplacer le dernier considérant du projet de recommandation par le texte suivant :

« Estimant qu'en un avenir rapproché, un parlement européen doit être créé pour devenir l'instrument législatif et de contrôle dans toutes les matières relevant de la direction et de l'administration d'un grand Etat moderne et qu'en attendant, l'Assemblée de l'U.E.O. doit conserver toutes ses prérogatives ».

Signé : Housiaux

1. Voir 6^e séance, 8 juin 1972 (Vote reporté à la prochaine séance).

Europe and present-day economic and political problems

AMENDMENT No. 5¹

tabled by Mr. Grieve

At the end of paragraph 1 of the operative text of the draft Recommendation, delete the words :
"and to be located in Brussels".

Signed: Grieve

1. See 6th Sitting, 8th June 1972 (Vote postponed until the next Sitting).

L'Europe devant les problèmes politiques et économiques actuels

AMENDEMENT n° 5¹
déposé par M. Grieve

A la fin du premier paragraphe du projet de recommandation lui-même, supprimer les mots : « et qui aurait son siège à Bruxelles ».

Signé : Grieve

1. Voir 6^e séance, 8 juin 1972 (Vote reporté à la prochaine séance).

Replies of the Council to Recommendations 211 to 217

RECOMMENDATION 211¹

*on the Brussels Treaty and the European institutions
(Prospects for Western European Union)²*

The Assembly,

Impressed by the need for the non-neutral Western European democracies so far as possible to speak with one voice at the forthcoming European security conference and consequently at least to possess in advance thereof some reasonably effective means for formulating a common policy ;

Aware that all the governments concerned at present apparently desire to make at any rate some progress towards this end in the context of the procedure for political consultation recently adopted by the six EEC powers *, while some wish, in addition, to make continued use, so far as defence is concerned, of the unofficial NATO "Eurogroup" ;

Holding nevertheless the view that the modified Treaty of Brussels still provides an excellent basis for eventually constructing some Western European political and defensive grouping within the Atlantic Alliance and that it should in no case be further modified,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Together with such candidates for membership of the EEC as may wish to join them, and in the light of any detailed suggestions that the Assembly may put forward :

- (a) Consider how as a result of the likely extension of the EEC the existing machinery of WEU may best be adapted to that now being built up under the present procedure of the Six, or *vice versa* ;
- (b) Examine, together with the Assembly, the new forms that the dialogue between the Assembly and the Council might take following the enlargement of the Communities ;
- (c) Make a real effort to set up a Western European armaments agency, involving standardisation of European armaments, designed to produce a more efficient defence for the same, or even at reduced cost, thus establishing Western Europe as a valid "partner" of the United States in a continuing Atlantic Alliance.

1. Adopted by the Assembly on 30th November 1971 during the Second Part of the Seventeenth Ordinary Session (9th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Lord Gladwyn on behalf of the General Affairs Committee (Document 554).

* Hereafter referred to as the "Six" procedure.

Réponses du Conseil aux Recommandations n^{os} 211 à 217**RECOMMANDATION n^o 211 ¹****sur le Traité de Bruxelles et les institutions européennes
(Perspectives offertes à l'Union de l'Europe Occidentale) ²**

L'Assemblée,

Convaincue qu'il est nécessaire, pour les démocraties d'Europe occidentale qui ne sont pas neutres, de parler autant que possible d'une seule voix à la future conférence sur la sécurité européenne et, par conséquent, de disposer dès avant sa réunion, au moins d'un instrument assez efficace pour formuler une politique commune ;

Consciente de ce que tous les gouvernements intéressés paraissent actuellement désireux de faire tout au moins certains progrès en cette direction dans le cadre de la procédure de consultation politique récemment adoptée par les six puissances de la C.E.E. * tandis que certains souhaitent en outre continuer à utiliser, en matière de défense, « l'Eurogroupe » qui fonctionne de façon officieuse au sein de l'O.T.A.N. ;

Estimant, néanmoins, que le Traité de Bruxelles révisé reste une base excellente pour constituer éventuellement un groupement politique et défensif ouest-européen plus élaboré au sein de l'Alliance atlantique et qu'il ne doit, en aucun cas, subir de nouvelles modifications,

RECOMMANDE AU CONSEIL

En accord avec les pays candidats à la C.E.E. qui voudraient se joindre à lui, et à la lumière de toute suggestion détaillée que pourrait formuler l'Assemblée :

- (a) D'examiner quel serait le meilleur moyen, après l'élargissement probable de la C.E.E., d'adapter le mécanisme existant de l'U.E.O. à celui qui est actuellement en cours d'élaboration dans le cadre de la procédure des Six, ou de réaliser l'adaptation inverse ;
- (b) D'examiner, de concert avec l'Assemblée, les formes nouvelles que pourrait prendre le dialogue entre l'Assemblée et le Conseil à la suite de l'élargissement des Communautés ;
- (c) De faire un réel effort pour créer une Agence des armements de l'Europe occidentale, impliquant la standardisation des armements européens et conçue pour fournir une défense plus efficace, à frais égaux ou même inférieurs, afin de faire ainsi de l'Europe occidentale un « partenaire » valable des Etats-Unis à l'intérieur d'une Alliance atlantique qui subsisterait.

1. Adoptée par l'Assemblée le 30 novembre 1971, au cours de la deuxième partie de la Dix-septième session ordinaire (9^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par Lord Gladwyn au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 554).

* Ci-après désignée comme « la procédure des Six ».

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendations 211 and 212

1. Recommendations 211 and 212 cover several aspects of the same problem : that of the effect of the enlargement of the Community on European development and co-operation. The Council therefore consider it useful to reply to both together.
2. In the first place, the Council note that during the year which has just ended, the expected enlargement of the Community has not in any way adversely affected the consultations which continue in WEU and in the Atlantic Alliance regarding, among other things, the questions arising in connection with the plan for a conference on security and co-operation in Europe and relations with eastern countries. Moreover, consultations in the framework of the procedure laid down by the Luxembourg report continue and can be expected to receive a fresh impetus.
3. The Council have no doubts as to the continuing validity of the revised Brussels Treaty and the North Atlantic Treaty. Like the Assembly, they believe that the proposed enlargement of the Community does not imply any modification of existing defence agreements.
4. The Council recognise the need to take full advantage of the existing machinery, prior to the Conference of Heads of State and of Government of the member States of the enlarged Community, which is planned for October 1972, and which will represent the next important step in the construction of Europe. This Conference is called upon to determine how the economic and monetary union can most suitably be continued and developed, and to consider the Community's foreign relations and responsibilities in the world at large. It will also look at problems connected with a strengthening of the Community's institutions and with progress in the political field. The Council believe that they will in this way be contributing to a strengthening of European co-operation while, at the same time, opening new prospects for it in the future.
5. The Council are aware of the problem of standardising European armaments and, more generally, of using the available means more rationally and efficiently to ensure increased security without increasing military expenditure. It is recalled that the member countries of WEU are continuing their efforts to standardise armaments both in WEU and in the Atlantic Alliance.
6. The Council fully appreciate the Assembly's co-operation and are anxious at all times to maintain close contacts with it. They will therefore examine the Assembly's suggestions and studies with all the attention they deserve, for they share the Assembly's concern to continue to pursue the objectives of the modified Brussels Treaty.

1. Communicated to the Assembly on 15th May 1972.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹**aux Recommandations n^{os} 211 et 212**

1. Les Recommandations n^{os} 211 et 212 traitent plusieurs aspects d'un même problème : celui des conséquences sur le développement de la coopération européenne de l'élargissement de la Communauté. Le Conseil estime donc utile de répondre conjointement aux deux.
2. Le Conseil note, en premier lieu, que pendant l'année qui vient de se terminer, l'élargissement prévu de la Communauté n'a, en aucune façon, contrarié les concertations qui se poursuivent soit à l'U.E.O., soit au sein de l'Alliance atlantique en ce qui concerne, entre autres, les problèmes que posent le projet d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les relations avec les pays de l'Est. En outre, les consultations dans le cadre de la procédure établie par le rapport de Luxembourg continuent et devraient bénéficier d'une impulsion nouvelle.
3. Le Conseil est convaincu de la constante validité du Traité de Bruxelles modifié et de celui de l'Atlantique nord. Il estime, comme l'Assemblée, que l'élargissement prévu de la Communauté n'implique aucune modification des accords de défense existants.
4. Le Conseil est conscient de la nécessité de tirer le meilleur parti des mécanismes existants, en attendant la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres de la Communauté élargie qui est prévue pour octobre 1972 et qui représentera la prochaine étape importante de la construction européenne. Cette conférence est appelée à définir les moyens les plus appropriés pour la poursuite et le développement de l'union économique et monétaire, à se pencher sur les relations extérieures de la Communauté et sur ses responsabilités dans le monde. Elle examinera aussi les problèmes liés au renforcement institutionnel de la Communauté et aux progrès dans le domaine politique. Le Conseil estime qu'elle contribuera ainsi à renforcer la coopération européenne tout en lui ouvrant de nouvelles perspectives pour l'avenir.
5. Le Conseil est conscient du problème de la standardisation des armements européens et, de façon plus générale, d'un usage plus rationnel et efficace des moyens dont on dispose afin d'assurer une sécurité accrue, sans pour autant augmenter les dépenses militaires. Il est rappelé que les pays membres de l'U.E.O. poursuivent leurs efforts de standardisation des armements au sein de l'U.E.O. et de l'Alliance atlantique.
6. Le Conseil apprécie pleinement la coopération que lui apporte l'Assemblée. Son souci permanent étant de maintenir avec celle-ci d'étroits contacts, il ne manquera pas d'examiner avec toute l'attention qu'elles méritent les suggestions et les études de l'Assemblée dont il partage le souci de continuer à poursuivre les buts du Traité de Bruxelles modifié.

1. Communiquée à l'Assemblée le 15 mai 1972.

RECOMMENDATION 212¹

*on the future organisation of western defence*²

The Assembly,

Convinced that the defence of Europe is possible only within the framework of NATO ;

Aware that in fact France participates more fully in NATO than is generally realised, but stressing the need for the European member countries, the United States and Canada to participate fully in that organisation ;

Considering therefore that any defence functions that may be assumed by the European Community in the future must be kept within the framework of NATO, but believing that it is premature to consider any institutional changes in the existing arrangements for collective defence or in the defence activities of the Council defined in its second annual report ;

Welcoming the appointment of Mr. Brosio by the North Atlantic Council as a representative to conduct exploratory talks with the Soviet Government on force reductions, because the appointment symbolises the rôle of NATO in concerting the policies of the member countries on East-West relations, and because it offers prospects for meaningful negotiations on mutual and balanced force reductions ;

Believing that the Assembly itself continues to offer the best forum for the necessary European parliamentary debate and supervision of defence arrangements, and particularly the arms control functions of WEU, but believing that it should be linked more closely with the European Communities on their enlargement,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That the anticipated enlargement of the European Communities should engender no change in the existing international defence institutions for the time being ;
2. That European defence should continue to be based on the integration of European and United States forces in NATO, and that the NATO countries should continue to concert their policies on European security, disarmament and East-West relations in the North Atlantic Council ;
3. That the Eurogroup within NATO should serve as the forum for the discussion of those defence questions on which it is desirable for the Alliance as a whole that a European consensus should emerge, but that it should avoid any action potentially divisive of the Alliance ;
4. That it facilitate better co-operation by the French Government with the NATO bodies ;
5. That the activities of the Council in the field of defence questions and armaments, defined in its second annual report, should be continued but not extended ;
6. That it urge member governments to support NATO proposals for negotiations on mutual and balanced force reductions, and to undertake detailed studies of all possible patterns of reductions that could provide equal security at lower levels of forces and armaments ;
7. That a review of the situation covered by this recommendation will be called for after the accession of the United Kingdom to the Community, in the light of the need for Europe to define a common policy and for this purpose to provide itself with the appropriate institutional means.

1. Adopted by the Assembly on 30th November 1971 during the Second Part of the Seventeenth Ordinary Session (9th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Boyden on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 557).

RECOMMANDATION n° 212¹*sur l'organisation future de la défense occidentale*²

L'Assemblée,

Convaincue que la défense de l'Europe est seulement réalisable dans le cadre de l'O.T.A.N. ;

Consciente de ce que la France participe en réalité beaucoup plus largement à l'O.T.A.N. que l'on ne s'en rend compte généralement, mais soulignant la nécessité pour les pays membres européens, les Etats-Unis et le Canada de participer pleinement à cet organisme ;

Considérant, par conséquent, que toutes les fonctions de défense susceptibles d'être assumées ultérieurement par la Communauté européenne doivent rester dans le cadre de l'O.T.A.N., mais estimant qu'il est prématuré d'envisager des modifications institutionnelles en ce qui concerne les dispositions en vigueur pour la défense collective ou les activités de défense du Conseil définies dans son deuxième rapport annuel ;

Se félicitant de ce que le Conseil de l'Atlantique nord ait désigné M. Brosio comme représentant chargé de poursuivre des conversations exploratoires avec le gouvernement soviétique sur les réductions de forces, du fait que cette désignation symbolise le rôle joué par l'O.T.A.N. dans la concertation des politiques des pays membres en matière de relations Est-Ouest, et qu'elle offre des perspectives de négociations fructueuses sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces ;

Estimant que l'Assemblée elle-même continue à constituer le meilleur « forum » pour la discussion et le contrôle parlementaires, nécessaires au niveau européen, des dispositions en matière de défense, et notamment des fonctions de l'U.E.O. ayant trait au contrôle des armements, mais estimant qu'elle devrait être liée plus étroitement aux Communautés européennes après leur élargissement,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. Que l'élargissement prévu des Communautés européennes n'entraîne pas, pour l'instant, de modifications aux institutions internationales de défense existantes ;
2. Que la défense européenne continue d'être fondée sur l'intégration des forces européennes et américaines au sein de l'O.T.A.N. et que les pays de l'O.T.A.N. continuent de concerter leurs politiques relatives à la sécurité européenne, au désarmement et aux relations Est-Ouest au sein du Conseil de l'Atlantique nord ;
3. Que l'Eurogroupe au sein de l'O.T.A.N. serve de « forum » pour l'examen des questions de défense sur lesquelles il est souhaitable, pour l'Alliance dans son ensemble, que se forme un consensus européen, mais d'éviter toute action qui pourrait diviser l'Alliance ;
4. De faciliter une meilleure coopération du gouvernement français aux organismes de l'O.T.A.N. ;
5. De poursuivre, sans toutefois les étendre, ses activités dans le domaine des questions de défense et des armements, telles qu'elles sont définies dans son deuxième rapport annuel ;
6. De prier instamment les gouvernements membres d'appuyer les propositions de l'O.T.A.N. relatives aux négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces et d'entreprendre l'étude détaillée de tous les schémas possibles de réduction susceptibles d'assurer une sécurité égale avec des niveaux inférieurs de forces et d'armements ;
7. Que la situation couverte par la présente recommandation soit revue après l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté, à la lumière de la nécessité pour l'Europe de définir une politique commune et de se doter à cet effet des moyens institutionnels appropriés.

1. Adoptée par l'Assemblée le 30 novembre 1971, au cours de la deuxième partie de la Dix-septième session ordinaire (9^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Boyden au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 557).

REPLY OF THE COUNCIL
to *Recommendation 212*

See joint reply to Recommendations 211 and 212 on page 244.

RÉPONSE DU CONSEIL
à la Recommandation n° 212

Voir réponse commune aux Recommandations nos 211 et 212, page 244.

RECOMMENDATION 213¹
on the application of the Brussels Treaty²

The Assembly,

Considering the Council's replies to written questions Nos. 121, 122 and 123 ;

Considering the further amendment to Annex III to Protocol No. III, made by the Council on 15th September 1971 ;

Expressing its satisfaction at the information thus made available to it by the Council ;

Welcoming the amendment to the treaty permitting the construction of non-nuclear surface-to-surface naval missiles in Germany ;

Stressing the extreme importance of the supranational commitment contained in Article VI of Protocol No. II whereby Britain undertakes to maintain specified minimum forces on the continent, and not to withdraw them "against the wishes of a majority of the High Contracting Parties",

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. (a) State in future annual reports the number of inspections carried out by the Agency for the Control of Armaments, by category ;
(b) Notify the Assembly at once of any recommendation made by SACEUR for an amendment to Annex III of Protocol No. III ;
2. This failing, convey the foregoing information to the Committee on Defence Questions and Armaments confidentially ;
3. Seek the opinion of the Committee on Defence Questions and Armaments, if necessary in confidence, before making further amendments to Annex III to Protocol No. III ;
4. Notify the Assembly at once of any action affecting the interpretation of any part of the Brussels Treaty ;
5. State clearly in annual reports both the authorised minimum level and the actual level of British forces on the continent during the year under review.

1. Adopted by the Assembly on 30th November 1971 during the Second Part of the Seventeenth Ordinary Session (9th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Vedovato on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 558).

RECOMMANDATION n° 213 ¹
sur l'application du Traité de Bruxelles ²

L'Assemblée,

Considérant les réponses du Conseil aux questions écrites n°s 121, 122 et 123 ;

Considérant le nouvel amendement à l'annexe III du Protocole N° III apporté par le Conseil le 15 septembre 1971 ;

Exprimant sa satisfaction devant les renseignements ainsi mis à sa disposition par le Conseil ;

Se félicitant de l'amendement au traité permettant la construction d'engins surface-surface non nucléaires pour la défense navale en Allemagne ;

Soulignant l'extrême importance de l'engagement supranational figurant à l'article VI du Protocole N° II par lequel la Grande-Bretagne s'engage à maintenir sur le continent un minimum spécifié de forces et à ne pas les retirer « contre le désir de la majorité des Hautes Parties Contractantes »,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. (a) D'indiquer dans ses futurs rapports annuels le nombre d'inspections effectuées par l'Agence pour le Contrôle des Armements, par catégories ;
(b) De saisir immédiatement l'Assemblée de toute recommandation du SACEUR concernant un amendement à l'annexe III du Protocole N° III ;
2. Sinon, de communiquer confidentiellement les informations ci-dessus à la Commission des Questions de Défense et des Armements ;
3. De demander l'avis de la Commission des Questions de Défense et des Armements, à titre confidentiel, le cas échéant, avant d'apporter de nouveaux amendements à l'annexe III du Protocole N° III ;
4. De saisir immédiatement l'Assemblée de toute action affectant l'interprétation d'une partie quelconque du Traité de Bruxelles ;
5. D'indiquer clairement, dans les rapports annuels, le niveau minimum autorisé et le niveau réel des forces britanniques sur le continent pendant l'année de référence.

1. Adoptée par l'Assemblée le 30 novembre 1971, au cours de la deuxième partie de la Dix-septième session ordinaire (9^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Vedovato au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 558).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 213

1. The Council's reply to the Assembly's written question 123 provided details of the number of inspections carried out by the Armaments Control Agency in 1970. They are prepared in the same way to provide the Assembly with the figures for the number of inspections carried out in 1971. However, the Council remain of the opinion that although such information does not present any specific security problems, they have thought it preferable not to continue to include it in the annual report because of the report's wide circulation. The Council would, therefore, supply such information on the understanding that parliamentarians would refrain from publishing it.

The Council see considerable difficulty in accepting the suggestion that they should notify the Assembly or the Committee on Defence Questions and Armaments of any recommendation made by SACEUR for an amendment to Annex III of Protocol No. III to the treaty. The procedures governing the examination of recommendations for such amendments give rise to discussions which, like all the Council's business are, by their nature, confidential.

Similar considerations would apply to the Assembly's suggestion that the Council notify it of any action affecting the interpretation of the treaty.

The inclination of the Council therefore is to adhere to the procedures prescribed by the treaty and not to seek to vary or to broaden them on the lines envisaged in the recommendation.

2. With regard to the level of British forces on the mainland of Europe, the position remains that this level, approved by the Council, is 55,000 men plus the Second Tactical Air Force. However, this level is subject to fluctuations as a result of temporary redeployments of British forces in accordance with the provisions of Article VI of Protocol No. II to the treaty. The Council have been kept fully informed of such redeployments. Commencing with the annual report of 1972, the British Government would be prepared to include in annual reports the total level of British forces on the continent at 31st December.

1. Communicated to the Assembly on 20th March 1972.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹**à la Recommandation n° 213**

1. Le Conseil, dans sa réponse à la question écrite n° 123, a donné le détail des inspections effectuées par l'Agence pour le Contrôle des Armements en 1970. Il est prêt à indiquer de la même manière à l'Assemblée le nombre des inspections effectuées en 1971. Néanmoins, s'il est vrai que ces renseignements ne posent pas de problème de sécurité particulier, le Conseil juge préférable de ne pas continuer à faire figurer ces renseignements dans le rapport annuel, en raison de la large diffusion de ce document. Le Conseil fournirait donc ces renseignements étant entendu que les parlementaires s'abstiendraient de les publier.

Il serait difficile au Conseil de s'engager à notifier à l'Assemblée ou à la Commission des Questions de Défense et des Armements toute recommandation éventuelle du SACEUR en vue de l'amendement de l'annexe III du Protocole N° III du traité. Les procédures d'examen d'une recommandation d'amendement de ce genre suscitent des délibérations qui, comme tous les autres travaux du Conseil, sont par nature confidentielles.

Des considérations analogues entrent en jeu pour ce qui est de la transmission par le Conseil de toutes dispositions prises affectant l'interprétation du traité.

Le Conseil préfère donc s'en tenir aux procédures prévues par le traité, sans chercher à les modifier ou à les élargir selon les suggestions de l'Assemblée.

2. Quant au niveau des forces britanniques stationnées sur le continent européen, la situation demeure que ce niveau, approuvé par le Conseil, est de 55.000 hommes, plus la Seconde force aérienne tactique. Cependant, il est sujet à fluctuations par suite de redéploiements temporaires de ces forces en application de l'article VI du Protocole N° II du traité. Le Conseil a été tenu pleinement informé de ces redéploiements. A partir du rapport annuel pour 1972, le gouvernement britannique accepte de mentionner dans les rapports annuels le total des forces britanniques stationnées sur le continent européen au 31 décembre.

1. Communiquée à l'Assemblée le 20 mars 1972.

RECOMMENDATION 214¹
***on improving the status of WEU staff*²**

The Assembly,

Recalling and reiterating the terms of its Recommendation 200 ;

Regretting that no action at all has been taken with regard to the education allowance ;

Considering the importance of the problem of jurisdiction in staff matters ;

Welcoming the initiative taken by the Council in proposing to the co-ordinated organisations the setting up of a body of experts with a comprehensive mandate of enquiry and recommendation on a European civil service structure ;

Regretting the persistent delay experienced in achieving acceptance from the co-ordinated organisations of this draft mandate,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Endeavour to obtain the early agreement of the Councils of the other co-ordinated organisations to the setting up of this body of experts by urging governments which have reservations on this matter to set aside their objections ;
2. Invite the Secretary-General to press his colleagues to agree to submit to the Co-ordinating Committee proposals for safeguarding the monetary value of the Provident Fund despite fluctuations in exchange rates and the falling real value of money, whilst ensuring a distinct relation between the last salaries earned before retirement and the income to be obtained from capital made available by the mere accumulation of contributions over the official's past career ;
3. Instruct the Secretary-General to seek, together with his colleagues of the other co-ordinated organisations, harmonisation in the rules governing the appeals board for staff in these organisations ;
4. Instruct the Secretary-General to seek a just settlement to the anomalies which persist regarding the payment of education allowance ;
5. Transmit the present report to the Councils of the co-ordinated organisations for information.

1. Adopted by the Assembly on 30th November 1971 during the Second Part of the Seventeenth Ordinary Session (10th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Scott-Hopkins on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration (Document 561).

RECOMMANDATION n° 214 ¹
sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O. ²

L'Assemblée,

Rappelant et reprenant les termes de sa Recommandation n° 200 ;

Regrettant qu'aucune mesure n'ait été prise en ce qui concerne l'indemnité d'éducation ;

Considérant l'importance du problème juridictionnel en matière de personnel ;

Se félicitant de l'initiative prise par le Conseil qui a proposé aux organisations coordonnées la création d'un Comité d'experts doté d'un très large mandat pour étudier la structure de la fonction publique européenne et émettre des recommandations à ce sujet ;

Regrettant le retard prolongé apporté par les organisations coordonnées à accepter ce projet,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De s'efforcer d'obtenir aussi rapidement que possible l'accord des Conseils des autres organisations coordonnées à la mise en place de ce Comité d'experts en intervenant auprès des gouvernements qui expriment des réserves à cet égard pour qu'ils renoncent à leurs objections ;
2. D'inviter le Secrétaire général à insister auprès de ses collègues pour qu'ils soumettent au Comité de coordination des propositions visant à sauvegarder la valeur monétaire du Fonds de prévoyance en dépit des fluctuations des taux de change et de l'érosion de la monnaie, tout en assurant une nette relation entre les derniers émoluments perçus avant la retraite et la rentabilité du capital constitué par la simple accumulation des contributions versées au cours de la carrière du fonctionnaire ;
3. De charger le Secrétaire général de chercher, avec ses collègues des autres organisations coordonnées, à harmoniser les règles gouvernant les commissions de recours pour le personnel de ces organisations ;
4. De charger le Secrétaire général de chercher un remède équitable aux anomalies qui persistent dans le paiement de l'indemnité d'éducation ;
5. De transmettre le présent rapport pour information aux Conseils des organisations coordonnées.

1. Adoptée par l'Assemblée le 30 novembre 1971, au cours de la deuxième partie de la Dix-septième session ordinaire (10^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Scott-Hopkins au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration (Document 561).

REPLY OF THE COUNCIL ¹**to Recommendation 214**

1. The Council have considered the Assembly's Recommendation 214 on improving the status of WEU staff and, as demonstrated by the initiative they have taken in this field, share the Assembly's concern over the delay in resolving problems related to staffing structures and conditions of service.

The Assembly will be aware, from the Council's reply to Recommendation 200 and from subsequent correspondence, particularly the letter dated 20th November 1971 from the Chairman-in-Office of the Council to the President of the Assembly, of the efforts made by the Council to achieve progress in improving the conditions of service of WEU staff. Of particular note is their proposal to the other co-ordinated organisations to set up a committee of experts to examine a wide range of subjects affecting the careers of staff employed by these organisations.

In the absence of replies to these proposals from the other co-ordinated organisations, the Chairman-in-Office of the WEU Council sent a reminder on 30th December 1971 to the Chairmen of their Councils, pressing for an early reply. It is understood that these Councils have now considered the WEU proposals but replies from all have not yet been received.

Allowance must be made for the fact that the other co-ordinated organisations have widely differing functions and membership and that certain of them are currently conducting their own management surveys and job classification exercises, either internally or with governmental participation. It is the Council's firm hope that a common basis can soon be found on which to establish effective terms of reference for the committee of experts.

2. The Council are fully aware of the overall problem of retirement benefits. In fact, the wording of the relevant phrase in the draft terms of reference to the proposed committee of experts — "to study whether a common pensions system and a common pensions fund might be established for all the co-ordinated organisations" implies that the existing provident fund system is susceptible of improvement. The proposed committee will have to examine whether the provident fund system itself is an adequate alternative to a pensions scheme.

The problem created by fluctuations in exchange rates and the decline in the value of money, has already given the co-ordinated organisations much cause for concern. The Council share this concern.

Until recently, these preoccupations have been mostly confined to the problem of compensating non-resident staff whose actual earnings are affected by the currency fluctuations either in the host country or in the country of origin. Since this problem has not yet been resolved, it can be appreciated how difficult it will be to achieve, within the framework of the co-ordinated organisations, a satisfactory solution when applied to the provident fund.

Up to now each of the co-ordinated organisations has followed differing policies, in accordance with their own requirements and interests, in operating their respective provident or pensions funds. The Council understand that the Secretary-General has already given and will continue to give careful consideration to the provident fund problem, particularly in respect to the effects of currency fluctuations and inflation. The Council further understand that the Secretary-General has approached his colleagues on this issue with a view to seeking a prompt solution.

3. The Council recognise that, under the existing procedures, differing interpretations of texts could be given by any one of the appeals boards of the co-ordinated organisations, resulting in divergent decisions. They will therefore arrange that the other co-ordinated organisations be consulted with a view to harmonising the rules to the extent required to eliminate such divergencies.

1. Communicated to the Assembly on 20th March 1972.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹

à la Recommandation n° 214

1. Le Conseil a examiné la Recommandation n° 214 de l'Assemblée sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O. et, comme le montre l'initiative qu'il a prise en ce domaine, il partage les préoccupations de l'Assemblée devant le retard apporté à la solution des problèmes relatifs aux structures du personnel et à ses conditions d'emploi.

L'Assemblée connaît déjà, par la réponse du Conseil à la Recommandation n° 200 et par la correspondance ultérieure, notamment la lettre en date du 20 novembre 1971 du Président en exercice du Conseil au Président de l'Assemblée, les efforts déployés par le Conseil pour améliorer la situation du personnel de l'U.E.O., et notamment la proposition qu'il a faite aux autres organisations coordonnées de charger un comité d'experts d'examiner les différents problèmes touchant à la carrière de ces personnels.

En l'absence de réponses des autres organisations coordonnées, le Président en exercice du Conseil de l'U.E.O. a envoyé le 30 décembre 1971 une lettre de rappel aux présidents de leurs conseils respectifs, les invitant à lui répondre dès que possible. Il apparaît que ces conseils ont examiné les propositions de l'U.E.O., mais les réponses de tous n'ont pas encore été reçues.

Il faut considérer que les autres organisations coordonnées ont des fonctions et une composition très variables et que certaines d'entre elles ont entrepris de leur côté l'étude des structures et de la répartition des emplois, soit indépendamment, soit avec la participation des gouvernements. Le Conseil de l'U.E.O. souhaite vivement qu'une base commune puisse être bientôt trouvée à l'élaboration d'un mandat pour le comité d'experts.

2. Le Conseil est parfaitement conscient des problèmes posés par la question des retraites. Les termes mêmes du projet de mandat du comité d'experts envisagé : « étudier si un régime de retraite commun et une caisse de retraite commune pourraient être institués pour l'ensemble des organisations coordonnées », montrent bien que le système actuel de Fonds de prévoyance prête à amélioration. Le comité proposé devra examiner si le régime du Fonds de prévoyance peut remplacer d'une manière adéquate un régime de retraite.

Les fluctuations des taux de change et la dépréciation de la monnaie sont sources de difficultés qui ont déjà beaucoup préoccupé les organisations coordonnées. Le Conseil partage ces préoccupations.

Jusqu'à présent, il s'est agi surtout d'indemniser équitablement les agents expatriés dont les émoluments réels souffrent des fluctuations de la monnaie soit dans le pays hôte soit dans le pays d'origine. Le fait que ce problème n'a pas encore été résolu montre combien il sera difficile d'aboutir à une solution satisfaisante pour ce qui est du Fonds de prévoyance, dans le cadre des organisations coordonnées.

Jusqu'ici, celles-ci ont suivi des politiques différentes, suivant leurs besoins et leurs intérêts propres, dans la gestion de leurs caisses respectives de prévoyance ou de retraite. Le Conseil sait que le Secrétaire général a déjà accordé, et continuera d'accorder toute son attention au problème du Fonds de prévoyance, en ce qui concerne notamment les effets des fluctuations de la monnaie et de l'inflation. Il sait également que le Secrétaire général s'est mis à ce sujet en rapport avec ses collègues, en vue de trouver une prompt solution à ce problème.

3. Le Conseil reconnaît que, dans la situation actuelle, les textes pourraient être interprétés différemment, selon les organisations, par les commissions de recours. C'est pourquoi il envisage de consulter les autres organisations coordonnées en vue d'éliminer, par une harmonisation appropriée, la possibilité de telles divergences.

1. Communiquée à l'Assemblée le 20 mars 1972.

4. It is apparent that the Assembly, in referring to anomalies in regard to the education allowance, is concerned about the ineligibility of C grade staff for this allowance. In the course of examination in early February 1972, by the Working Group set up by the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts to study the proposals of the Secretaries-General for a general review of salaries, the subject of education allowance was discussed. It emerged that there were various aspects of the entitlement of staff members to this allowance that required clarification and modification, and the Secretaries-General were invited to draft a new text to cover these points and to submit them in due course to the Co-ordinating Committee. It is the intention of the Secretaries-General, in drafting the new text, to incorporate provisions aimed at eliminating the anomalies which preoccupy the Assembly.

5. The Council will, as requested, transmit the Assembly's report for information to the Councils of the other co-ordinated organisations.

4. L'Assemblée, en se référant aux anomalies relatives à l'indemnité d'éducation, vise sans doute le fait que les personnels de catégorie C ne bénéficient pas de cette indemnité. La question de l'indemnité d'éducation a été évoquée au cours de la réunion qu'a tenue, au début de février 1972, le groupe de travail chargé par le Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements d'examiner les propositions formulées par les secrétaires généraux pour la révision générale des traitements. Il est apparu que certains aspects des conditions ouvrant droit à cette indemnité devaient être clarifiés et modifiés, et les secrétaires généraux ont été invités à préparer un nouveau texte portant sur ces points et à le soumettre au Comité de coordination en temps utile. Les secrétaires généraux ont l'intention d'incorporer dans ce nouveau projet des dispositions visant à éliminer les anomalies qui préoccupent l'Assemblée.

5. Ainsi que le demande l'Assemblée, le Conseil transmettra, pour information, le rapport de l'Assemblée aux conseils des autres organisations coordonnées.

RECOMMENDATION 215¹
***on Europe's place in the world*²**

The Assembly,

Considering that the economic, social and political future of Europe is inseparable from that of the world as a whole ;

Noting the widening gap between the poverty of many developing countries and the wealth of the industrialised countries ;

Believing that this gap, together with the acute economic, social and political problems created by the explosion of the population of working age in the developing countries presents both an inescapable challenge to the values of western civilisation and a potential threat to world stability and peace ;

Accepting that WEU remains a relevant forum in which European members of the Atlantic Alliance can discuss together major international problems as authorised in paragraph 3 of Article VIII of the treaty and considering that these recommendations go further than the traditional considerations of the Council,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Pursue its regular study of political, social and economic progress in the developing countries and of the relationship between the developing countries and Western Europe ;
2. Seek a common policy by which to foster the economic and social progress of the developing countries ;
3. Seek also a common policy to counter racial discrimination wherever it exists ;
4. Establish wherever possible common objectives in the bilateral and multilateral foreign policy of its member States.

1. Adopted by the Assembly on 30th November 1971 during the Second Part of the Seventeenth Ordinary Session (10th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Judd on behalf of the General Affairs Committee (Document 553).

RECOMMANDATION n° 215¹
sur la place de l'Europe dans le monde²

L'Assemblée,

Considérant que l'avenir économique, social et politique de l'Europe est inséparable de celui du monde entier ;

Constatant l'écart croissant entre la pauvreté de nombreux pays en voie de développement et la richesse des pays industrialisés ;

Persuadée que cet écart, ainsi que les graves problèmes économiques, sociaux et politiques suscités par l'accroissement rapide de la population active dans les pays en voie de développement, constituent un défi inéluctable pour les valeurs de la civilisation occidentale et une menace latente pour la stabilité et la paix mondiales ;

Acceptant que l'U.E.O. reste le lieu de rencontre approprié où les membres européens de l'Alliance atlantique peuvent s'entretenir des grands problèmes internationaux comme l'autorise le paragraphe 3 de l'article VIII du traité, et considérant que la présente recommandation va plus loin que les examens traditionnels du Conseil,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De poursuivre l'examen périodique de l'évolution politique, sociale et économique des pays en voie de développement et des rapports entre les pays en voie de développement et l'Europe occidentale ;
2. De rechercher une politique commune permettant de favoriser le progrès économique et social des pays en voie de développement ;
3. De rechercher également une politique commune visant à combattre la discrimination raciale partout où elle existe ;
4. De définir, chaque fois que possible, des objectifs communs en matière de politique étrangère bilatérale et multilatérale pour les États membres.

1. Adoptée par l'Assemblée le 30 novembre 1971, au cours de la deuxième partie de la Dix-septième session ordinaire (10^e séance).

2. Exposé des motifs: voir rapport présenté par M. Judd au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 553).

REPLY OF THE COUNCIL¹

to Recommendation 215

1.-2. The Council of WEU fully share the Assembly's concern regarding the relationships which the industrialised countries of Western Europe should continue to promote with the developing countries in order to further their economic and social progress.

Efforts in this direction are concentrated mainly through three separate organisations, which all have tangible results to their credit :

- (a) The UNCTAD Conference, where the Western Group regularly seek to harmonise their viewpoints.

In this connection, the Six have declared that they will work for closer co-ordination, and will associate the four new members of the European Communities with their efforts, in preparation for the Santiago Conference (13th April to 19th May 1972) and with the ultimate objective of achieving a common European attitude whenever possible.

- (b) The OECD, whose Development Aid, Trade and Maritime Transport Committees are all endeavouring, within their separate spheres, to formulate principles and rules for effective aid from the industrialised to the developing countries.

- (c) The European Communities have concluded agreements with the Associated African States and Madagascar and, on 1st July last, introduced a system of generalised preferences in favour of the third world.

The Council are convinced that the enlarged Communities will shoulder their full responsibilities towards the developing countries. This problem is likely to be amongst those considered at the forthcoming European conference of Heads of State or Government.

3. The Council can state that whenever problems of racial discrimination arise, member countries' delegations try to harmonise their views before decisions are taken in the competent United Nations bodies. Where appropriate, this co-ordination takes place in WEU before sessions of the United Nations General Assembly and of the Economic and Social Council.

4. Fully realising that Europe must make its political vocation clear to all, six of the member States adopted the Luxembourg report of 27th October 1970, which provides means of harmonising their foreign policies. The United Kingdom has been participating fully in this work since 15th February and the other three acceding countries will participate from 11th April 1972.

They will co-operate in regular exchanges of information and consultations aimed at better mutual understanding of the major problems of international policy and at a closer degree of European solidarity by concerting attitudes and action wherever possible and appropriate.

The prospects and responsibilities of the enlarged Communities in the field of external relations can be expected to be enhanced by the summit conference planned for 1972.

1. Communicated to the Assembly on 23rd March 1972.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 215

1.-2. Le Conseil de l'U.E.O. n'est pas moins soucieux que l'Assemblée des rapports que les pays industrialisés d'Europe occidentale doivent continuer de développer avec les pays en voie de développement afin de favoriser leur progrès économique et social.

Ces efforts se poursuivent principalement au sein de trois organisations différentes, qui toutes ont à leur crédit des résultats tangibles :

- (a) La conférence de la C.N.U.C.E.D., où le groupe occidental veille périodiquement à harmoniser ses points de vue.

A cet égard, les Six ont marqué leur volonté d'intensifier leurs efforts de coordination, auxquels seront associés les quatre nouveaux membres des Communautés européennes, en vue de préparer la Conférence de Santiago (13 avril-19 mai 1972), l'objectif ultime étant de parvenir chaque fois que possible à une attitude commune des pays européens.

- (b) L'O.C.D.E., dont le Comité d'aide au développement, le Comité des échanges et le Comité des transports maritimes se préoccupent, chacun en ce qui concerne sa compétence propre, de formuler les principes et les règles qui régiront l'aide des pays industrialisés aux pays en voie de développement avec un souci d'efficacité.

- (c) Les Communautés européennes ont conclu des accords avec les Etats africains et malgache associés et ont, en outre, mis en œuvre, le 1^{er} juillet dernier, le système des préférences généralisées en faveur du tiers monde.

Le Conseil est convaincu que les Communautés élargies assumeront toutes leurs responsabilités à l'égard des pays en voie de développement. Ce problème figurera vraisemblablement parmi ceux qui seront examinés lors de la prochaine conférence européenne des chefs d'Etat ou de gouvernement.

3. Le Conseil est en mesure d'affirmer que chaque fois que des problèmes se posent touchant à la discrimination raciale, les délégations des Etats membres s'efforcent d'harmoniser leurs vues en prévision des décisions à prendre dans les organes des Nations Unies saisis de ces questions. Cette coordination s'exerce, le cas échéant, dans le cadre de l'U.E.O., avant les sessions de l'Assemblée générale et du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

4. Conscients de la nécessité pour l'Europe de manifester aux yeux de tous sa vocation politique, six des Etats membres se sont donné, dans le cadre du rapport de Luxembourg du 27 octobre 1970, les moyens d'harmoniser leurs politiques étrangères. Depuis le 15 février 1972, le Royaume-Uni participe à part entière à ces travaux et les trois autres pays adhérents le feront à partir du 11 avril 1972.

Les objectifs de cette coopération sont d'assurer, par une information et des consultations régulières, une meilleure compréhension mutuelle des grands problèmes de politique internationale, et de renforcer la solidarité européenne en concertant les attitudes et les actions chaque fois que cela paraît possible et souhaitable.

Il est à escompter que les perspectives et les responsabilités des Communautés élargies sur le plan des relations extérieures recevront une impulsion nouvelle à la faveur de la conférence au sommet prévue pour 1972.

1. Communiquée à l'Assemblée le 23 mars 1972.

RECOMMENDATION 216¹
***on the political implications of the European
security conference²***

The Assembly,

Noting that considerable changes are now occurring in relationships between the western powers and the Eastern European countries ;

Noting that the successful outcome of a European security conference might be expected to have a favourable effect on negotiations for disarmament ;

Recalling that any precipitate reduction in the West's means of defence may call in question the very foundations of peace ;

Considering that the western powers must insist on equal guarantees for all in any treaty concerning the sovereignty and frontiers of the European countries ;

Recalling that the North Atlantic Council, on the one hand, and the six EEC member countries, on the other, have undertaken detailed consultations with a view to preparing the European security conference,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Take the opportunity offered by the enlargement of the EEC to harmonise the policies of Western European countries with a view to finding a solution to the problems of Central Europe, the normalisation of East-West relations in Europe and European security ;
2. Ensure that any withdrawal of United States forces from Europe does not result in a unilateral reduction in the level of forces in Western Europe ;
3. Consider the implications of a conference on European security in regard to full and detailed preparation and also the date and place of such conference ;
4. Promote a policy of economic and cultural co-operation between Eastern and Western Europe ;
5. Take into consideration the interdependence of a policy of general, simultaneous, progressive and controlled disarmament and the successful conclusion of negotiations on security and co-operation between Eastern and Western Europe.

1. Adopted by the Assembly on 1st December 1971 during the Second Part of the Seventeenth Ordinary Session (12th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Nessler on behalf of the General Affairs Committee (Document 563).

RECOMMANDATION n° 216 ¹
sur les implications politiques
de la conférence sur la sécurité européenne ²

L'Assemblée,

Constatant que les relations entre les puissances occidentales et les pays de l'Europe de l'Est connaissent actuellement d'importantes modifications ;

Estimant que l'on pourrait espérer que le succès d'une conférence sur la sécurité européenne ait un effet favorable sur les négociations concernant le désarmement ;

Rappelant qu'une réduction inconsidérée des moyens de défense de l'Occident risque de mettre en question les fondements mêmes de la paix ;

Considérant que les puissances occidentales doivent exiger, dans tout traité concernant la souveraineté et les frontières des pays européens, que les garanties accordées soient les mêmes pour tous ;

Rappelant que le Conseil de l'O.T.A.N., d'une part, les six pays membres de la C.E.E., d'autre part, ont entrepris des consultations approfondies en vue de la préparation de la conférence sur la sécurité européenne,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De saisir la chance que constitue l'élargissement de la C.E.E. pour harmoniser la politique des pays de l'Europe occidentale en vue de la solution des problèmes de l'Europe centrale, de la normalisation des relations Est-Ouest en Europe et de la sécurité européenne ;
2. De veiller à ce qu'un éventuel retrait de forces américaines stationnées en Europe n'aboutisse pas à une réduction unilatérale du niveau des forces en Europe occidentale ;
3. De considérer les exigences d'une conférence sur la sécurité européenne aussi bien en ce qui concerne sa préparation minutieuse que du point de vue de sa date et du lieu de sa réunion ;
4. De promouvoir une politique de coopération économique et culturelle entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest ;
5. De prendre en considération l'interdépendance d'une politique de désarmement général, simultané, progressif et contrôlé et de l'aboutissement des négociations sur la sécurité et sur la coopération entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest.

1. Adoptée par l'Assemblée le 1^{er} décembre 1971, au cours de la deuxième partie de la Dix-septième session ordinaire (12^e séance).

2. Exposés des motifs : voir rapport présenté par M. Nessler au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 563).

REPLY OF THE COUNCIL ¹

to Recommendation 216

The conference on security and co-operation in Europe may prove an event which, in addition to the successful efforts which are now in progress for peace and security in Europe, détente between East and West and the solution of Central European problems, may further assist and serve these causes. Its task should be actively to promote a solution of the vital problems which concern all the participants in the conference by considering in particular the topics which the western countries have taken note of and have agreed to study further with a view to facilitating their constructive discussion at such a conference.

These topics are : questions of security, including principles governing relations between States and certain military aspects of security ; freer movement of people, information and ideas ; co-operation in the economic and scientific field ; co-operation to improve the human environment.

The conference can make a useful contribution to the improvement of conditions in Europe, provided the western countries :

- do not neglect their security and their close co-operation ;
- concert their views beforehand as necessary through the normal machinery established for consultation ;
- prepare for the conference properly, so that they can put forward proposals intended to improve confidence between East and West, contribute to the security of all the States participating in the conference and develop co-operative relations between governments, institutions and people.

1. Communicated to the Assembly on 25th May 1972.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 216

Une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pourrait favoriser et renforcer les heureux efforts déployés actuellement en vue de la paix et de la sécurité en Europe, de la détente entre l'Est et l'Ouest, et de la solution des problèmes de l'Europe centrale. Sa tâche devrait être de rechercher activement une solution aux problèmes vitaux intéressant tous les participants à la conférence, en examinant en particulier les sujets dont les pays occidentaux ont pris note et dont ils sont convenus de poursuivre l'étude afin de faciliter une discussion constructive à cette conférence.

Ces sujets sont : la sécurité, y compris les principes gouvernant les relations entre Etats et certains des aspects militaires de la sécurité ; la libre circulation des personnes, des informations et des idées ; la coopération dans le domaine économique et scientifique ; la coopération en vue d'améliorer le milieu humain.

La conférence peut utilement contribuer à améliorer la situation en Europe, étant entendu que les pays occidentaux :

- ne négligent pas leur sécurité et leur coopération étroite ;
- procèdent dans les cadres habituels de leurs consultations à toutes les concertations préalables qui s'avèreraient nécessaires ;
- la préparent convenablement, de manière à pouvoir formuler des propositions visant à renforcer la confiance entre l'Est et l'Ouest, à contribuer à la sécurité de tous les Etats participants et à développer des relations de coopération entre les gouvernements, les institutions et les peuples.

1. Communiquée à l'Assemblée le 25 mai 1972.

RECOMMENDATION 217¹

***on the prospects of space collaboration
between the United States and Europe²***

The Assembly,

Aware that the next few months will be very important in deciding the terms of American European space collaboration over the next decade and thereafter;

Convinced that American-European collaboration in the post-Apollo programme will be advantageous for both partners in the technological, economic and industrial fields;

Considering that interdependence in this type of collaboration will require a United States undertaking to use the hardware produced by European industry in the framework of a possible general agreement to collaborate;

Considering the contents of the letter of 1st September 1971 from the United States Under-Secretary of State, Mr. U. Alexis Johnson, to the Chairman of the European Space Conference, Mr. Théo Lefèvre, in which the American Government professed its willingness, in principle, to provide launching facilities to the European space organisations;

Convinced that under Article XIV of the INTELSAT Treaty a two-thirds majority should be required in the Assembly of Parties, after taking into account the advice of the Board of Governors, in order to give a negative recommendation on a European request to set up a regional European communications satellite system;

Considering the harmful consequences of member governments' lack of political consensus on long-term European space programmes, as shown during space conferences, and their consequent inability to justify the use of and need for space expenditure,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Urge all member States to re-examine with the United States the overall content and purposes of the space programmes of the late 1970s and 1980s and, in particular, the 10-year post-Apollo space programme;
2. Invite the European Space Conference :
 - (a) to conduct technical discussions in the joint expert group, as proposed in the letter by the United States Under-Secretary of State, Mr. Johnson, and to seek agreement with the United States on the allocation of tasks in the post-Apollo programme;
 - (b) to take rapid decisions on its industrial, financial and technological obligations and provide the necessary mechanism for effective collaboration;

1. Adopted by the Assembly on 1st December 1971 during the Second Part of the Seventeenth Ordinary Session (12th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mrs. Walz on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions (Document 562).

RECOMMANDATION n° 217¹

*sur les perspectives d'une collaboration spatiale entre les Etats-Unis et l'Europe*²

L'Assemblée,

Consciente de ce que les prochains mois seront très importants en ce qui concerne la définition des modalités de la collaboration spatiale entre l'Amérique et l'Europe pour les dix prochaines années et les années suivantes ;

Convaincue que la collaboration américano-européenne dans le cadre du programme post-Apollo sera avantageuse pour les deux partenaires dans les domaines technologique, économique et industriel ;

Considérant que l'interdépendance, dans ce genre de collaboration, exigera que les Etats-Unis s'engagent à utiliser du matériel produit par l'industrie européenne dans le cadre d'un éventuel accord de collaboration ;

Considérant la teneur de la lettre adressée le 1^{er} septembre 1971 par le sous-secrétaire d'Etat américain, M. U. Alexis Johnson, au Président de la Conférence Spatiale Européenne, M. Théo Lefèvre, et dans laquelle le gouvernement américain se déclare disposé, en principe, à fournir des moyens de lancement aux organisations spatiales européennes ;

Persuadée qu'aux termes de l'article XIV du traité d'INTELSAT, l'Assemblée des parties, après avoir tenu compte de l'avis du Conseil des gouverneurs, devrait réunir une majorité des deux tiers pour être à même de formuler une recommandation négative en réponse à la demande des Européens de créer un système régional européen de télécommunications par satellites ;

Considérant les conséquences néfastes de l'absence d'un consensus politique entre les gouvernements membres en ce qui concerne les programmes spatiaux européens à long terme, comme l'ont montré les diverses conférences spatiales, et l'impossibilité où ils se trouvent de justifier, en conséquence, l'emploi et la nécessité des crédits destinés à l'espace,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De prier instamment tous les Etats membres de réexaminer avec les Etats-Unis l'ensemble du contenu et des objectifs des programmes spatiaux de la fin des années 1970 et 1980, et notamment le programme décennal post-Apollo ;
2. D'inviter la Conférence Spatiale Européenne :
 - (a) à procéder à des discussions techniques au sein du groupe d'experts commun, comme il est proposé dans la lettre de M. Johnson, Sous-secrétaire d'Etat américain, et à rechercher un accord avec les Etats-Unis sur la répartition des tâches relatives au programme post-Apollo ;
 - (b) à prendre rapidement des décisions en ce qui concerne ses obligations industrielles, financières et technologiques et à offrir le mécanisme nécessaire à une collaboration efficace ;

1. Adoptée par l'Assemblée le 1^{er} décembre 1971, au cours de la deuxième partie de la Dix-septième session ordinaire (12^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par Mme Walz au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale (Document 562).

3. Urge the WEU Ministers for Science and Technology to hold a conference in order to coordinate their policies and prepare priority decisions ;
4. Invite the member governments :
 - (a) to set aside the funds necessary to ensure the application of these decisions ;
 - (b) to implement the decision on the establishment of a single space organisation, NASA's European partner, capable of negotiating, establishing and developing the joint programmes.

3. De prier instamment les ministres de la science et de la technologie de l'U.E.O. de tenir une conférence en vue de coordonner leurs politiques et de préparer les décisions prioritaires ;
4. D'inviter les gouvernements membres :
 - (a) à réserver les crédits nécessaires pour assurer l'application de ces décisions ;
 - (b) à appliquer la décision de créer une organisation spatiale unique, partenaire européen de la NASA, capable de négocier, d'établir et de développer les programmes communs.

REPLY OF THE COUNCIL¹
to Recommendation 217

The Council share the Assembly's view as to the need for agreement between the member governments on long-term space programmes; they are likewise convinced of the value of European participation in the post-Apollo programme, provided such collaboration could be carried out in conditions which would satisfactorily meet the interests of Europe in this field.

Point 1

The question of European participation in the post-Apollo programme does indeed call for consideration of the whole content and aims of space programmes for the future: it is important that priorities should be laid down in the light of existing interests and of the need to achieve a reasonable balance between the various branches of space activity.

It is not however certain that it would be possible at this stage to make a definitive overall study of European and American programmes. It is for European governments to consider first how far the intentions of the United States, defined in the letter of 1st September 1971 from the United States Under-Secretary of State, Mr. Alexis Johnson, to the Chairman of the European Space Conference, Mr. Théo Lefèvre, can be adapted to their interests, and also to assess the advantages which technical progress in Europe would bring to the dialogue and co-operation between Europe and the United States.

Point 2

Following on Mr. Johnson's proposals, technical discussions have, in fact, been held: they have already made it possible to pinpoint certain fields where Europe might actively participate in the post-Apollo programme.

These discussions are to continue in order that industrial, financial, technological and legal details of any future collaboration may be defined.

Point 3

Once these details have been laid down, decisions should be taken at the political level. The Committee of Alternates of the European Space Conference proposed, in their Resolution approved on 28th January, that an unofficial meeting at ministerial level be held for this purpose in May 1972* and be followed in July by a meeting of the European Space Conference, and that in the meantime the political and technical dialogue with the United States should continue.

Point 4

The allocation of appropriate funds would depend on the decisions then taken.

The idea of a single European space organisation, which has found favour with several States in recent years, has not yet been translated into fact because of the impossibility of drawing up a full joint-programme meeting with the approval of all member countries or, at least, of obtaining unanimous support from the main contributors, especially in the launcher field.

1. Communicated to the Assembly on 15th May 1972.

* This meeting is planned for 19th May.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹

à la Recommandation n° 217

Le Conseil partage le point de vue de l'Assemblée concernant la nécessité d'un accord entre les gouvernements membres sur des programmes spatiaux à long terme; il est également convaincu de l'intérêt d'une participation éventuelle de l'Europe au programme post-Apollo, dans la mesure où une telle collaboration pourrait s'effectuer à des conditions qui rencontreraient de façon satisfaisante les intérêts de l'Europe dans ce domaine.

Point 1

La question de la participation de l'Europe au programme post-Apollo exige effectivement que soit pris en considération l'ensemble du contenu et des objectifs des programmes spatiaux des années à venir: il importe que soient définies des priorités tenant compte des intérêts en présence et de la nécessité de parvenir à un équilibre raisonnable entre les diverses branches des activités spatiales.

Il n'est pas certain cependant qu'il soit possible, dès à présent, de procéder à une confrontation d'ensemble et définitive des programmes européens et américains. Il appartient dans un premier temps aux gouvernements européens d'examiner dans quelle mesure les intentions des Etats-Unis telles que définies dans la lettre adressée le 1^{er} septembre 1971 par le Sous-secrétaire d'Etat américain, M. Alexis Johnson, à M. Théo Lefèvre, Président de la Conférence Spatiale Européenne, peuvent s'adapter à leurs intérêts, et d'évaluer par ailleurs le bénéfice que devraient tirer le dialogue et la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis du développement technique européen.

Point 2

A la suite des propositions de M. Johnson, des discussions d'ordre technique ont effectivement eu lieu: elles ont déjà permis de définir un certain nombre de domaines où pourrait se concrétiser une participation de l'Europe au programme post-Apollo.

Ces discussions doivent se poursuivre de manière à permettre une définition des modalités industrielles, financières, technologiques et juridiques d'une éventuelle collaboration.

Point 3

Une fois ces modalités définies, des décisions devront être prises sur le plan politique. Dans sa résolution votée le 28 janvier, le Comité des Suppléants de la Conférence Spatiale Européenne a proposé qu'une réunion de caractère officieux ait lieu à cet effet au niveau ministériel en mai 1972*, qu'elle soit suivie au mois de juillet d'une réunion de la Conférence Spatiale Européenne et qu'entre-temps le dialogue politique et technique avec les Etats-Unis se poursuive.

Point 4

Des décisions qui seraient alors adoptées dépendra l'octroi des crédits correspondants.

L'idée d'une organisation spatiale européenne unique, envisagée favorablement par divers Etats depuis plusieurs années, n'a pas encore pu se traduire dans les faits, en raison de l'impossibilité d'établir un programme commun complet qui recueille l'adhésion de l'ensemble des pays membres, ou tout au moins l'unanimité des principaux contributeurs, notamment dans le domaine des lanceurs.

1. Communiquée à l'Assemblée le 15 mai 1972.

* Cette réunion doit se tenir en principe le 19 mai.

It is possible, however, that this idea may be taken up again, but the obvious advantage for the Europeans of being able to face their possible partners as a single European body does not by itself appear to be of determining importance. It should be possible and not too difficult to keep in being the co-ordination between the two existing space organisations which began as a means of studying the post-Apollo programme. The decision to set up a single European space organisation could only be taken when the requisite conditions for implementing a joint, complete and coherent programme have been met. The decisions of the ESRO Council in December 1971 constitute an important first step in this direction.

Il n'est pas exclu cependant qu'elle puisse être reprise, mais l'intérêt évident pour les Européens de pouvoir présenter à leurs partenaires éventuels un interlocuteur européen unique ne paraît pas, à lui seul, avoir valeur déterminante : la coordination des deux organisations spatiales existantes, qui s'est établie pour étudier le programme post-Apollo, devrait pouvoir être maintenue sans difficultés. La création d'une organisation spatiale européenne unique ne pourra être décidée que lorsque auront été réunies les conditions permettant la mise en route d'un programme commun, complet et cohérent. Les décisions du Conseil du C.E.R.S. de décembre 1971 sont un premier pas important dans cette voie.

